Budget primitif
voté par le Congrès le 17 décembre 2014

BP 2015

NOUVELLE-CALEDONIE

Budget primitif 2015
de la Nouvelle-Calédonie

****

Un budget rigoureux destiné à retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement pour permettre à l'investissement de contribuer au dynamisme économique

❖ Deux années consécutives de baisse des recettes fiscales

Le budget 2014 avait été construit fin 2013 sur des prévisions de recettes de l'assiette de répartition en recul de 0,6% (soit – 697 MF) par rapport au budget primitif 2013.

Les réalisations attendues sur ces recettes des dotations devraient s'établir à 128 milliards de FCFP mais avant des restitutions de trop perçus d'impôts budgétées à 3,2 milliards de FCFP au BP 2014. Ainsi, nettes de ces restitutions les recettes des dotations seraient à peine conformes au BP 2014 (-0,3 %) à 124,9 milliards de FCFP.

Pour autant, les dépenses réelles totales de fonctionnement du budget principal continuent de progresser et devraient s'établir à plus de 141,5 milliards de FCFP contre 138,4 milliards de FCFP de recettes totales. La capacité d'autofinancement du budget propre de la Nouvelle-Calédonie deviendrait alors négative de l'ordre de 7 %.

Malgré les mesures attendues de l'Agenda Fiscal, Social et Economique qui devraient être présentées prochainement au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a donc souhaité présenté un budget à périmètre fiscal constant, partant d'une hypothèse la plus prudentielle possible.

Ainsi, les recettes de l'assiette de répartition ont été estimées à 125,9 milliards de FCFP dont 33 milliards pour le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, complétés par 9,4 milliards de FCFP de recettes propres. Les recettes réelles du budget propre de la Nouvelle-Calédonie devraient donc s'établir à 42,6 milliards de FCFP, en diminution de 1,6 % par rapport aux estimations de recettes de 2014.

En outre, pour la deuxième année consécutive, la Nouvelle-Calédonie devra encore s'attendre à de fortes restitutions d'impôts, liées à une conjoncture en berne.

En conséquence, le budget primitif 2015 a été construit dans un esprit de contraction des dépenses de fonctionnement, en particulier celles relatives aux charges courantes des services, et aux interventions. L'évolution de ce dernier poste depuis 2011 a été très supérieure aux recommandations préconisées pendant les débats sur les orientations budgétaires de ces dernières années. Aussi, ce budget s'est attaché a ramené les diverses actions entrant dans ce

poste (subventions, participations, aides diverses…) dans des limites compatibles avec les contraintes budgétaires actuelles de la collectivité.

Les charges de personnel ont été évaluées à effectif constant, l'ambition de la collectivité étant d'optimiser la réallocation des ressources humaines entre les directions.

Au final, les dépenses réelles du budget de fonctionnement propre de la Nouvelle-Calédonie s'établissent à 41 milliards de FCFP.

La Nouvelle-Calédonie pourrait ainsi dégager un excédent sur la section de fonctionnement de quelques 1,5 milliards de FCFP permettant de couvrir le remboursement de la dette.

❖ Maintenir l'investissement public au profit du dynamisme économique

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire pour la période 2015-2017 la Nouvelle Calédonie ne peut envisager le lancement d'un ou de plusieurs grands chantiers chaque année. Il n'en demeure pas moins que l'investissement public est une des clefs de la relance de la croissance économique, c'est pourquoi l'effort sera poursuivi durant l'année 2015 avec un montant prévisionnel d'investissements de 19,3 milliards de FCFP dont 7,8 milliards de FCFP consacrés à la fin de la construction du Médipôle.

Les autres grands chantiers qui peuvent être cités concernent les **programmes routiers** puisque le plan quinquennal 2015-2019 prévoit près de 16 milliards de FCFP dont 3 milliards de FCFP inscrits au budget primitif 2015, dans un souci partagé de réduire les accidents.

Le démarrage du **Centre Hospitalier du Nord** devrait désormais être effectif et sur les quelques 6 milliards de FCFP de dépenses totales qui devraient lui être consacrés une prévision de 1,5 milliard de FCFP a été budgétée pour 2015.

Dans le secteur de l'**enseignement**, le programme pluri-annuel 2015-2019 prévoit une enveloppe de près de 4,8 milliards de FCFP, consacrée majoritairement à la rénovation des lycées (1,3 milliards de FCFP sur 2015) mais aussi à la mise en place d'un Institut Universitaire Technologique.

Le transfert de la sécurité civile, effectif depuis le 1er janvier 2013, nécessite des investissements conséquents (1 milliard de FCFP sur la période) pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de faire face à ses nouvelles responsabilités (576 millions de FCFP budgétés sur 2015).

Le budget primitif 2015 prévoit également d'abonder pour 100 MF le fonds de garantie en faveur du développement sur terres coutumières.

Ainsi, les dépenses réelles propres d'investissement de la Nouvelle-Calédonie s'établissent à 20,9 milliards de FCFP. Si facialement elles accusent une baisse de 18 % par rapport au budget 2014, elles progressent en revanche de 19 % après retraitement du Médipôle dont la construction avait absorbé une grande partie des dépenses d'investissements ces deux dernières années.

L'autofinancement étant entièrement absorbé par le remboursement de la dette, la collectivité sollicitera les bailleurs de fonds pour rechercher auprès d'eux le financement nécessaire à son

ambitieux programme d'investissement, dans la limite de 10,6 milliards de FCFP, hors opérations de trésorerie.

Le niveau particulièrement avantageux des taux d'intérêt l'incite en effet à recourir à cette solution de financement, qui porterait son encours de dette à 68 % des recettes réelles de fonctionnement, inférieur au plafond de 150 % que se fixent les établissements de crédit comme norme acceptable.

L'excédent de recettes qui proviendrait de la mise en œuvre de la fiscalité issue de l'Agenda Fiscal, Social et Economique pourra être une manne bénéfique au cours de l'année et réduire ainsi le recours à l'emprunt.

Au global, le budget réel propre de la Nouvelle-Calédonie représente 61,9 milliards de FCFP en dépenses et en recettes, en retrait de 8,5 % par rapport au budget 2014. En dépenses, la section de fonctionnement représente 41 062 692 066 FCFP et la section d'investissement compte pour 20 852 000 000 FCFP.

Le budget principal primitif 2015 de la Nouvelle-Calédonie s'établit à **180 649 186 465 FCFP** en dépenses et en recettes, répartis en 26 018 000 000 XPF d'opérations d'ordre et 154 631 186 465 XPF d'opérations réelles.

Les taxes affectées, les centimes additionnels et les fonds de concours forment désormais un budget annexe qui s'élève à **51 066 500 000 FCFP**.

TABLEAU SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2015

	BP 2012		BP 2013		BP 2014		BP 2015		Ecart BP 14 - BP 15		Evolution BP 14 - BP 15	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget annexe de répartition (BAR) - *fonctionnement*	**45 845 000 000**	**45 845 000 000**	**48 307 000 000**	**48 307 000 000**	**50 023 992 160**	**50 023 992 160**	**51 066 500 000**	**51 066 500 000**	**1 042 507 840**	**1 042 507 840**	**2,08%**	**2,08%**
Taxes reversées	32 991 500 000	32 991 500 000	34 911 500 000	34 911 500 000	36 990 492 160	36 990 492 160	37 403 000 000	37 403 000 000	412 507 840	412 507 840	1,12%	1,12%
Centimes additionnels	11 164 000 000	11 164 000 000	11 458 000 000	11 458 000 000	11 085 000 000	11 085 000 000	11 824 000 000	11 824 000 000	739 000 000	739 000 000	6,67%	6,67%
Fonds de concours	1 689 500 000	1 689 500 000	1 937 500 000	1 937 500 000	1 948 500 000	1 948 500 000	1 839 500 000	1 839 500 000	-109 000 000	-109 000 000	-5,59%	-5,59%
Budget principal (répartition+propre)	**149 579 735 536**	**149 579 735 536**	**161 062 866 500**	**161 062 866 500**	**178 280 016 268**	**178 280 016 268**	**180 521 474 753**	**180 521 474 753**	**2 241 458 485**	**2 241 458 485**	**1,26%**	**1,26%**
Budget principal de répartition - *fonctionnement*	**89 714 257 000**	**89 714 257 000**	**93 982 680 371**	**93 982 680 371**	**91 928 371 199**	**91 928 371 199**	**92 924 782 687**	**92 924 782 687**	**996 411 488**	**996 411 488**	**1,08%**	**1,08%**
Rec.Fisc / Dot. aux collectivités	120 317 400 000	88 114 257 000	125 916 400 000	92 123 014 500	125 227 780 000	86 832 058 550	126 107 588 288	86 528 470 038	879 808 288	-303 588 512	0,70%	-0,35%
Province Sud		*33 643 625 400*		*35 174 241 900*		*32 869 990 330*		*32 755 067 897*	0	-114 922 433		*-0,35%*
Province Nord		*22 215 473 280*		*23 226 166 080*		*21 729 046 624*		*21 653 075 962*	0	-75 970 662		*-0,35%*
Province Iles		*12 377 531 320*		*12 940 647 020*		*12 102 405 946*		*12 060 092 641*	0	-42 313 305		*-0,35%*
Communes		*19 877 627 000*		*20 781 959 500*		*20 130 615 650*		*20 060 233 538*	0	-70 382 112		*-0,35%*
FIP équipement part Etat			59 665 871	59 665 871	51 312 649	51 312 649	51 312 649	51 312 649	0	0	0,00%	0,00%
Restitutions sur impôts et admissions en non valeur						3 200 000 000	119 762 588 288	4 500 000 000	119 762 588 288	1 300 000 000		40,63%
011 - Frais régie - Tabacs		1 600 000 000		1 800 000 000		1 845 000 000		1 845 000 000	0	0		0,00%
Part des recettes fiscales affectées au budget propre de la NC	30 603 143 000		31 993 385 500		33 350 721 450		33 234 118 250		-116 603 200		-0,35%	
Budget principal propre	**59 865 478 536**	**59 865 478 536**	**67 080 186 129**	**67 080 186 129**	**86 351 645 069**	**86 351 645 069**	**87 596 692 066**	**87 596 692 066**	**1 245 046 997**	**1 245 046 997**	**1,44%**	**1,44%**
Fonctionnement	**43 957 175 941**	**43 957 175 941**	**45 811 231 211**	**45 811 231 211**	**45 351 590 076**	**45 351 590 076**	**43 036 692 066**	**43 036 692 066**	**-2 314 898 010**	**-2 314 898 010**	**-5,10%**	**-5,10%**
Part des recettes fiscales provenant du budget de répartition de la NC	30 603 143 000		31 993 385 500		33 350 721 450		33 234 118 250		-116 603 200		-0,35%	
011 - Charges à caractère général - Hors tabacs		8 509 012 191		8 618 082 162		8 494 198 064		8 306 375 682	0	-187 822 382		-2,21%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		14 462 810 220		14 700 153 540		14 952 133 890		14 823 864 864	0	-128 269 026		-0,86%
013 - Atténuation de charges	398 553 000		673 179 000		0		0		0	0		
65 - Autres charges de gestion courante		12 786 890 131		14 001 574 109		16 981 900 446		16 813 100 747	0	-168 799 699		-0,99%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus		204 975 400		196 271 400		194 361 000		247 799 000	0	53 438 000		27,49%
66 - Charges financières		280 500 000		440 500 000		445 100 000		453 160 000	0	8 060 000		1,81%
67 - Charges exceptionnelles		2 695 864 914		3 279 650 000		1 166 912 491		462 391 773	0	-704 520 718		-60,37%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 159 145 000		1 010 362 377		1 748 727 297		1 847 317 460		98 590 163	0	5,64%	
73 - Impôts et taxes	281 500 000		302 000 000		422 450 000		442 000 000		19 550 000	0	4,63%	
74 - Dotations, subventions et participations	6 263 618 941		6 749 059 261		6 613 763 744		6 442 981 356		-170 782 388	0	-2,58%	
75 - Autres produits de gestion courante	324 716 000		157 366 000		206 716 000		118 675 000		-88 041 000	0	-42,59%	
76 - Produits financiers	600 000 000		550 000 000		500 000 000		501 500 000		1 500 000	0	0,30%	
77 - Produits exceptionnels	10 000 000		26 000 000		39 000 000		50 100 000		11 100 000	0	28,46%	
042 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	4 316 500 000	3 600 000 000	4 349 879 073	4 500 000 000	2 470 211 585	2 412 730 000	400 000 000	400 000 000	-2 070 211 585	-2 012 730 000	-83,81%	-83,42%
023 - Virement à la section d'investissement		1 417 123 085	0	75 000 000		704 254 185		1 530 000 000	0	825 745 815		117,25%
Investissement	**15 908 302 595**	**15 908 302 595**	**21 268 954 918**	**21 268 954 918**	**41 000 054 993**	**41 000 054 993**	**44 560 000 000**	**44 560 000 000**	**3 559 945 007**	**3 559 945 007**	**8,68%**	**8,68%**
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 417 123 085		75 000 000		704 254 185		1 530 000 000		825 745 815	0	117,25%	
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	2 000 000 000	3 700 000	2 700 000 000		2 012 730 000				-2 012 730 000	0	-100,00%	
041 - Opérations patrimoniales					12 010 000 000	12 010 000 000	20 908 000 000	20 908 000 000	8 898 000 000	8 898 000 000	74,09%	
024 - Produits de cessions d'immobilisations					500 000 000				-500 000 000	0	-100,00%	-
13 - Subventions d'investissement	7 818 935 184		10 400 000 000		14 480 000 000		8 722 000 000		-5 758 000 000	0	-39,77%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 300 100 000	904 100 000	6 993 954 918	1 114 500 000	7 596 437 473	1 095 500 000	10 220 000 000	1 527 833 000	2 623 562 527	432 333 000	34,54%	39,46%
16- Droit de tirage emprunt revolving OCEOR (opération d'ordre)					3 533 333 335	3 533 333 335	3 180 000 000	3 180 000 000	-353 333 335	-353 333 335	-10,00%	-10,00%
20 - Immobilisations incorporelles		843 929 981		1 298 616 750		1 130 955 000		892 054 967	0	-238 900 033		-21,12%
204 - Subventions d'équipement versées		1 679 469 537		1 394 786 467		2 487 608 415		2 074 973 325	0	-412 635 090		-16,59%
21 - Immobilisations corporelles		1 122 670 586		973 677 509		1 342 876 698		1 391 437 179	0	48 560 481		3,62%
22 - Immobilisations reçues en affectation		583 965 673		20 000		120 000		120 000	0	0		0,00%
23 - Immobilisations en cours (hors Médipôle)		3 219 193 810		4 754 654 192		4 780 661 545		6 885 281 529	0	2 104 619 984		44,02%
23 - Médipôle		7 149 128 682		10 400 000 000		14 420 000 000		7 700 000 000	0	-6 720 000 000		-46,60%
27 - Autres immobilisations financières		30 000 000		100 000 000		100 000 000		300 000	0	-99 700 000		-99,70%
45 - Opérations pour le compte de tiers	372 144 326	372 144 326	1 100 000 000	1 232 700 000	163 300 000	99 000 000			-163 300 000	-99 000 000	-100,00%	-100,00%
Fonct (principal)	**133 671 432 941**	**133 671 432 941**	**139 793 911 582**	**139 793 911 582**	**137 279 961 275**	**137 279 961 275**	**135 961 474 753**	**135 961 474 753**	**-1 318 486 522**	**-1 318 486 522**	**-0,96%**	**-0,96%**
Inv (principal)	15 908 302 595	15 908 302 595	21 268 954 918	21 268 954 918	41 000 054 993	41 000 054 993	44 560 000 000	44 560 000 000	3 559 945 007	3 559 945 007	8,68%	8,68%
Budget (principal)	**149 579 735 536**	**149 579 735 536**	**161 062 866 500**	**161 062 866 500**	**178 280 016 268**	**178 280 016 268**	**180 521 474 753**	**180 521 474 753**	**2 241 458 485**	**2 241 458 485**	**1,26%**	**1,26%**
Fonct (annexe)	45 845 000 000	45 845 000 000	48 307 000 000	48 307 000 000	50 023 992 160	50 023 992 160	51 066 500 000	51 066 500 000	1 042 507 840	1 042 507 840	2,08%	2,08%
Inv (annexe)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Budget (annexe)	**45 845 000 000**	**45 845 000 000**	**48 307 000 000**	**48 307 000 000**	**50 023 992 160**	**50 023 992 160**	**51 066 500 000**	**51 066 500 000**	**1 042 507 840**	**1 042 507 840**	**2,08%**	**2,08%**
Fonct (principal + annexe)	179 516 432 941	179 516 432 941	188 100 911 582	188 100 911 582	187 303 953 435	187 303 953 435	187 027 974 753	187 027 974 753	-275 978 682	-275 978 682	-0,15%	-0,15%
Inv (principal + annexe)	15 908 302 595	15 908 302 595	21 268 954 918	21 268 954 918	41 000 054 993	41 000 054 993	44 560 000 000	44 560 000 000	3 559 945 007	3 559 945 007	8,68%	8,68%
Budget (principal + annexe)	195 424 735 536	195 424 735 536	209 369 866 500	209 369 866 500	228 304 008 428	228 304 008 428	231 587 974 753	231 587 974 753	3 283 966 325	3 283 966 325	1,44%	1,44%
Fonct réel principal propre	42 353 475 941	38 940 052 856	44 011 231 211	41 236 231 211	44 951 590 076	42 234 605 891	42 636 692 066	41 106 692 066	-2 314 898 010	-1 127 913 825	-5,15%	-2,67%
Inv réel principal propre	12 491 179 510	15 904 602 595	18 493 954 918	21 268 954 918	22 739 737 473	25 456 721 658	18 942 000 000	20 472 000 000	-3 797 737 473	-4 984 721 658	-16,70%	-19,58%
Budget réel principal propre	54 844 655 451	54 844 655 451	62 505 186 129	62 505 186 129	67 691 327 549	67 691 327 549	61 578 692 066	61 578 692 066	-6 112 635 483	-6 112 635 483	-9,03%	-9,03%

Mission M01
Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

DEPENSES : 88 724 002 687 F
RECETTES : 126 158 900 937 F

La mission M01 vise à assurer le financement règlementaire des collectivités territoriales et permet le soutien financier exceptionnel aux collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

Financements réglementaires

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est un budget de répartition dans le sens où la Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représentera 72,25 % en 2014. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 55,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat.

Historique des moyens financiers

Dépenses :

M01 - Relations financières avec les colectivités locales et établissements publics				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P0101 - Financements réglementaires	94 286 180 371	89 008 871 199	**88 550 782 687**	-458 088 512
P0102 - Soutien exceptionnel aux collectivités locales	20 000 000	100 000 000	**173 220 000**	73 220 000
Total Mission	**94 306 180 371**	**89 108 871 199**	**88 724 002 687**	**-384 868 512**

Recettes :

M01 - Relations financières avec les colectivités locales et établissements publics				
Programmes	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014/2015***
P0101 - Financements réglementaires	*125 976 065 871*	*125 279 092 649*	126 158 900 937	*879 808 288*
P0102 - Soutien exceptionnel aux collectivités locales	*0*	*0*	***0***	*0*
Total Mission	***125 976 065 871***	***125 279 092 649***	***126 158 900 937***	***879 808 288***

Programme P0101 Financements réglementaires

Dépenses : 88 550 782 687 F
Recettes : 126 158 900 937 F

Enjeux et contexte

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2014, la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les dépenses d'aide au logement, de placement des demandeurs d'emploi, d'aide aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ainsi que le contrôle médical. Ces dépenses de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, étaient supportées auparavant par les provinces. En contrepartie, la quote-part des recettes fiscales destinée au financement de la dotation de fonctionnement des provinces a été ramenée à son niveau « plancher » prévu par la loi organique (soit 51,5% des recettes fiscales).

Cette opération présentant malgré tout un coût supplémentaire pour la Nouvelle-Calédonie, il a également été décidé de comptabiliser les restitutions d'impôts en réduction du montant de l'assiette des dotations aux collectivités (et non plus dans le budget propre de la Nouvelle-Calédonie). Les recettes fiscales étant partagées entre la NC, les provinces et les communes, il apparaissait légitime que les dépenses venant en réduction de ces recettes soient également partagées. Cette solution est également une réponse au risque de budgétisation en droits constatés puisque la comptabilisation des restitutions des impôts dès le budget primitif limitera fortement le risque de trop-versé de dotations provinciales et communales.

Les recettes de l'assiette de répartition sont estimées pour 2015 à 126 107,6 milliards de FCFP, soit une augmentation de + 0,7% par rapport au BP 2014. Compte tenu de l'augmentation des prévisions de restitutions d'impôts (4,5 milliards de FCFP au BP 2015 contre 3,2 milliards de FCFP au BP 2014), l'assiette de répartition s'établit au final à 119 762,6 MF, soit une diminution de - 0,6% par rapport au BP 2014.

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2015 sont stables par rapport au BP 2014. La conjoncture économique, qui conditionne les assiettes d'imposition, apparaît toujours morose et ne permet pas d'anticiper une hausse de rendement. Les mesures d'incitation prises en faveur de la relance du BTP pourraient avoir porté leurs fruits, au regard de l'évolution de la TSS constatée fin août (+5,3%) et de l'évolution des droits d'enregistrement (+17% pour les centimes additionnels).

Les prévisions de recettes estimées par la direction régionale des douanes pour le BP 2015 apparaissent en retrait par rapport au BP 2014, de l'ordre de – 7 %. Cet écart provient en grande partie d'une révision à la baisse des réalisations 2014. En effet, le volume des importations accuse une baisse de 1,57 % sur les huit premiers mois de l'année, en particulier sur les produits entrant dans l'assiette de taxation la plus élevée. Les recettes collectées sur la même période sont en baisse de 5,68 % par rapport à celles de 2013 en retrait de 2% par rapport aux prévisions du BP. Les prévisions budgétaires de la direction régionale des douanes s'appuient sur la poursuite de la tendance constatée depuis le début de l'année 2014 et sur les prévisions économiques 2015.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

En dépenses

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0101-00 - Recettes de l'assiette de répartition	1 800 000 000	1 845 000 000	1 845 000 000	0
Action A0101-01 - Dotations aux communes FIP (Etat)	20 841 625 371	20 181 928 299	20 111 546 187	-70 382 112
Action A0101-02 - Dotations aux provinces	71 341 055 000	66 701 442 900	66 468 236 500	-233 206 400
Action A0101-03 - Centimes additionnels	0	0	0	0
Action A0101-04 - Taxes affectées	0	0	0	0
Action A0101-05 - Fonds de concours	303 500 000	280 500 000	126 000 000	-154 500 000
Total	**94 286 180 371**	**89 008 871 199**	**88 550 782 687**	-458 088 512

En recettes :

En XPF	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014/2015***
Action A0101-00 *- Recettes de l'assiette de répartition*	125 916 400 000	125 227 780 000	126 107 588 288	879 808 288
Action A0101-01 *- Dotations aux communes FIP (Etat)*	59 665 871	51 312 649	51 312 649	0
Action A0101-03 *- Centimes additionnels*	0	0	0	0
Action A0101-04 *- Taxes affectées*	0	0	0	0
Action A0101-05 *- Fonds de concours*	0	0	0	0
Total	**125 976 065 871**	**125 279 092 649**	**126 158 900 937**	*879 808 288*

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	1 852 500 000	1 881 950 000	1 845 000 000	-8 686 500
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
14- Atténuation de produits				0
65- Autres charges de gestion courante	92 486 180 371	87 163 871 199	86 705 782 687	-666 376 800
67- Charges exceptionnelles			0	0
Dépenses d'investissement	0	21 189 545	0	101 838 055
Total	**94 338 680 371**	**89 067 010 744**	**88 550 782 687**	**-573 225 245**
Recettes (pour mémoire)	*125 976 065 871*	*125 279 092 649*	*126 158 900 937*	*591 520 000*

Les actions pour 2015

Action A0101-00 – Recettes de l'assiette de répartition — **Dépenses : 1 845 MF** / ***Recettes : 126 107,6 MF***

La régie des tabacs :

Dépenses : 1 845 MF
Recettes : 9 770 MF

Le résultat net de la régie progresse de 600 millions grâce à l'augmentation des prix de vente votée en octobre.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Chiffres d'affaires	11 000	11 900	13 245
Taxes sur les alcools et tabacs (TAT3S) - douanes	2 970	3 100	3 475
Produit du monopole	**8 030**	**8 800**	**9 770**
Achat et frais	1 800	1 845	1 845
TOTAL	**6 230**	**6 955**	**7 925**

Le résultat net est déterminé par deux facteurs :

1 – Le prix de revient unitaire
L'achat de tabac auprès des fournisseurs extérieurs à la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de marchés publics qui fixent les prix. Ces prix progressent en moyenne de moins de 2 % par an soit comparable avec l'inflation. L'enveloppe allouée en 2014 n'ayant pas été totalement consommée, le montant des achats est reconduit pour le présent budget.

2 – Les quantités achetées
Après avoir progressé de 3% sur de nombreuses années, la consommation de tabac marque un ralentissement depuis 2013, c'est pourquoi le volume des achats reste stable.

Les impôts directs : — Recettes : 65 375, 3 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques : 22 000 MF

La prévision de recette du BP 2014 est reconduite, en anticipant une forte diminution de l'impôt sur le revenu prélevé à la source, concomitante à la fin du chantier de l'usine du Nord. Pour mémoire, la retenue à la source est entrée en application au 1er janvier 2007 et concerne les salariés de sociétés étrangères, affectés à la construction de structures destinées aux activités minières et métallurgiques (art. 59-1 du code des impôts).

Cette diminution attendue devrait être compensée par la hausse régulière de l'IRPP au barème progressif.

Ces prévisions de recettes tiennent compte des dépenses fiscales accordées. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 4,5 milliards au rôle général portant sur les revenus de 2012.

- **Dépenses fiscales : - 5 000 MF**

Cette moins-value fiscale représente environ un quart du produit de l'impôt sur le revenu. A noter que la nouvelle niche fiscale en faveur de l'investissement locatif n'a pas eu de réel impact sur l'impôt prélevé en 2014 (revenus 2013).

- **Les charges déductibles du revenu global**

Nature de la dépense : charges déductibles de l'impôt sur le revenu	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (millions de F.CFP)
Intérêts d'emprunt habitation principale	15 119	1 404
Travaux sur habitation	7 755	684
Pensions alimentaires	4 432	600
Frais de garde des enfants	2 168	87
Salaires versés aux gens de maison	7 401	707
Cotisations sociales	14 173	420
Primes d'assurance vie	22 440	677
TOTAL	**42 887***	**4 838****

** nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures*

*** coût de l'ensemble de ces mesures*

- **Les réductions d'impôt**

Nature de la dépense : réduction d'impôt	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (millions de F.CFP)
Don aux œuvres (mécénat)	928	28
Réduction d'impôt en faveur du logement	168	17
Versement d'une prestation compensatoire	80	15
Investissement logement intermédiaire	n.r.	n.r.
Déclaration en ligne	34 677	144
TOTAL	**34 689***	**211****

** nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures*

*** coût de l'ensemble de ces mesures*

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) : 4 500 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions de dividendes des sociétés calédoniennes et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédoniennes.

Une inscription au budget de 4,5 milliards est proposée, ce qui correspond au rendement observé en 2011, prise en référence car exempte de distributions exceptionnelles.

Taxe sur les opérations financières : 700 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,
- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

La prévision de recette anticipe le maintien du rendement de cette taxe.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) : 700 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.
En dépit d'un rebond des actifs financiers observés par l'IEOM, la prévision de recette pour l'année 2015 reste prudente.

Contribution exceptionnelle de solidarité : 1 700 MF

La CES est un impôt au taux de 0,75 % prélevé pour une partie à la source et assis sur :

- *les revenus fonciers et les bénéfices des professions indépendantes* : la CES sur ces revenus est établie et recouvrée par voie de rôle. Le rôle général à la CES est issu d'une extraction du rôle général à l'impôt sur le revenu et celui-ci est mis en recouvrement le 31 août. Ce rôle s'élève à 226 millions pour 2014 et la recette totale est estimée à 230 millions pour 2015 ;
- *les salaires* : la CES sur les salaires est reversée spontanément par les employeurs à la paierie du territoire (1 030 millions de recette estimée pour 2015) ;
- *les produits des valeurs mobilières* : la CES sur ces produits est payée à la recette des services fiscaux en même temps que l'IRVM, lors du dépôt de la déclaration de revenus de valeurs mobilières. Son rendement est estimé à 440 millions pour 2015.

Impôt sur les sociétés à 30 % : 31 000 MF

Le ralentissement de l'activité économique se confirme en 2014, ce qui amène à anticiper une stagnation du rendement de l'IS en 2015. C'est pourquoi les recettes d'IS 30% sont estimées à près de 35 milliards de F.CFP pour l'année budgétaire 2015. A ce montant doivent être soustraites les dépenses fiscales, soit une recette nette arrondie à 31 milliards.

o **Dépenses fiscales : - 3 725 MF** (enveloppe prévisionnelle connue à ce jour)

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des dépenses fiscales au titre des crédits d'impôt accordés.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : **- 2 325 MF au minimum**

Ces estimations résultent d'une étude mise à jour au 22 août 2014. Ce montant est susceptible d'augmenter en fonction de **l'agrément de nouveaux dossiers** par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de leur calendrier de réalisation.
Ainsi les dossiers en cours d'instruction représentent une dépense fiscale potentielle **de 9,4 milliards** qui pourrait en tout ou partie affecter le budget 2015.

Pour mémoire, l'impact budgétaire sur les années précédentes de l'aide fiscale à l'investissement prévue aux articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts est le suivant :

	2013	2014	2015 (*)
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	1 701	2 325	1 762
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire du dispositif	*56,7%*	*77,5%*	*58,7%*

(*) à ce jour, avant prise en compte d'agréments intervenant sur la période août 2014 - juin 2015

Il est également à noter l'impact budgétaire sur les années futures des dossiers d'ores et déjà agréés le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

	2016	2017
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	282	68
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire du dispositif	*9,4%*	*2,3%*

2°) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : **- 1 400 MF au maximum**

Compte tenu des levées de fonds opérées à ce jour par les SAEM provinciales de participation et celles anticipées sur la fin de l'année 2014 et d'ici juin 2015, l'impact budgétaire sur 2015 est estimé à un montant maximum de 1 400 millions de F CFP. Ce montant pourrait être moindre en fonction de la date de clôture des investisseurs concernés par les levées de fonds opérées d'ici juin 2014.

Impôt sur les sociétés à 35% : 0 MF

La recette enregistrée fin août pour l'année 2014 est inférieure à ce qui était escompté lors de l'élaboration du budget primitif. De ce fait, nous retenons une hypothèse nulle pour 2015.

Contribution des patentes (principal) : 3 500 MF

La prévision de recette sur les patentes est principalement basée sur le niveau des importations en 2014. Ainsi, le rendement de cette contribution devrait être supérieur à celui de 2014.

Contribution foncière (principal) : 1 200 MF

Le rôle général 2014 s'élève à 1 171 millions et la prévision 2015 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

Contribution téléphonique (principal) : 75 MF

Autorisations personnelles minières et titres miniers 0,3 MF

L'application du code des impôts (titre huitième, Articles 720 G à 720 K) permet la perception de recettes inhérentes à l'instruction et la gestion des attributions des droits de propriétés (cadastre minier et titres) et des permis de recherche.

Prélèvement forfaitaire à 25% : 0 MF

Les impôts indirects : Recettes : 50 962,3 MF

Le droit de douane 6 200 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises non originaires de l'Union Européenne. En 2013, son rendement (6 242 MF) était en retrait de 8,20 % par rapport à l'année précédente.
Sur les huit premiers mois de l'année 2014, il est en hausse de 4,79 % par rapport à la même période de l'année 2013.
Sur la base de ces constatations, le rendement du droit de douane devrait se maintenir à 6 200 MF en 2015.

La taxe générale à l'importation (TGI) 19 000 MF

La taxe générale à l'importation (TGI) est la taxe au rendement le plus élevé avec cependant un revenu théorique amputé à hauteur d'environ 1/3 du fait des exonérations. En 2013, elle atteint 18 605 MF, en baisse de 4,95 % par rapport à 2012.
Sur les huit premiers mois de 2014, cette tendance se confirme avec un recul de 2,37 % par rapport à la même période en 2013. Fin août 2014, les recettes de TGI s'élèvent à 11 736 MF, en recul de 8 % par rapport à la prévision.
Pour 2015, le rendement attendu de la TGI s'élève à 19 000 MF.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) 1 700 MF

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI), s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes. En 2013, son rendement (1 900 MF) était en baisse de 3,51 % par rapport à l'exercice 2012. Fin août 2014, le rendement de la taxe est de 1 096 MF, en hausse de 4,47 % par rapport à la même période en 2013.
La prévision de recettes pour 2015 s'établit à 1 700 MF.

La taxe de péage (TP) 335 MF

La taxe de péage (TP) est une taxe d'approche, perçue sur les marchandises importées par voie maritime. Elle entre pour 20 % dans le budget de la Nouvelle-Calédonie, et 80 % pour le compte du port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC).
En 2013, le rendement de la taxe de péage a connu une baisse de 6,98 % (333 MF pour le budget de la Nouvelle-Calédonie), liée à un fléchissement des importations de marchandises taxées ou fortement taxées. Cette tendance se confirme entre les mois de janvier et août 2014 : le rendement de la taxe s'établit à 214 MF, en baisse de 1,83 % par rapport à la même période de 2013.
Le niveau des recettes attendues pour 2015, s'établit à 335 MF.

La taxe sur les produits pétroliers (TPP 5 288,3 MF) et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP 2 300 MF) hors SMTI et SMTU 7 588,3 MF

Au 1er février 2013, le taux de la taxe sur les produits pétroliers a été augmenté et le produit de cette recette supplémentaire affecté pour partie au SMTI et SMTU.
En 2013, le rendement de ces taxes s'est élevé à 7 488 MF (5 296 MF pour la taxe sur les produits pétroliers et 2 192 MF pour la taxe additionnelle sur les produits pétroliers) conforme à la prévision budgétaire.
La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques dont le calcul est déconnecté de la valeur de la marchandise importée. Leur rendement pour les huit premiers mois de 2014 s'élève à 5 410 MF, supérieur de 8,74 % par rapport à la même période de 2013.
La recette 2015 prévue sur ces deux postes est de 7 588,3 MF (5 288,3 MF pour la TPP et 2 300 MF pour la TAPP).

La taxe de base à l'importation (TBI) 6 800 MF

La taxe de base à l'importation (TBI) est perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime. En 2013, les recettes constatées se sont élevées à 6 902 MF, soit une baisse de 7,31 % par rapport à 2012.
La tendance à la baisse se confirme sur les huit premiers mois de 2014 mais à un rythme moins soutenu (1.73 % par rapport à la même période de 2013).
Les recettes attendues pour 2015 sont de 6 800 MF.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL) 800 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées qui concurrencent directement la production locale.
En 2014 le rendement de la taxe est en net recul : – 16,37 %.
A ce titre 1 064 MF ont été perçus en 2013.
Pour 2015, les recettes attendues s'élèvent à 800 MF.

Le droit de navigation intérieure (DNI) 13 MF

En 2013, les recettes collectées au titre de la taxe de navigation intérieure se sont élevées à 15,7 MF. En 2014, sur les huit premiers mois, le rendement atteint 10,1 MF. Les prévisions pour 2015 s'établissent à 13 MF.

Le droit de port 50 MF

Le droit de port est perçu sur les navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie. Il est affecté pour partie au port autonome (pour les navires utilisant ses installations), et au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les autres cas.
En 2013, le rendement de cette taxe s'est élevé à 69 MF. Sur les huit premiers mois de l'exercice 2014, la tendance à la hausse s'est maintenue.
Le niveau des recettes attendues pour 2015, s'établit à 50 MF.

Le droit de quai 160 MF

Le droit de quai perçu par le budget de la Nouvelle-Calédonie, est affecté au port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) pour les marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, et au budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées dans les autres ports de Nouvelle-Calédonie. L'année 2013 a marqué une progression de 11,36 % du rendement de cette taxe.
En 2014, avec 125 MF à la fin août, sa progression à la hausse (15,20 %) se confirme.
Pour 2015, les recettes attendues s'élèvent à 160 MF.

Droits d'enregistrement : 4 000 MF

Les recettes enregistrées au terme du mois d'août 2014 sont très supérieures à celles de 2013 (+30%). La prévision pour 2015 est cependant prudente, anticipant un rendement supérieur de 10% à celui constaté sur l'ensemble de l'année 2013.

Taxe hypothécaire : 270 MF

L'hypothèse retenue pour le rendement de la taxe hypothécaire est une légère hausse à 270 millions de F.CFP.

Contribution de sécurité immobilière : 140 MF

La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1er janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Droits de timbre : 200 MF
La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant de 200 millions de F.CFP sur les trois dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2015.

Taxe sur les spectacles et sur les jeux : 3 000 MF
Le rendement de cette taxe, essentiellement lié à la fréquentation des casinos et du bingo sont relativement stables, autour de 3 milliards de F.CFP.

Taxe de consommation intérieure : 560 MF
Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières…) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F.CFP le litre à 3049 F.CFP le litre pour les alcools forts (eau de vie, Whisky…)
Cette recette est relativement constante.

Droits de licence (principal) : 145 MF
Le montant constaté en année pleine 2014 est reconduit pour 2015.

Taxe sur les transferts de licences (principal) : 1 MF

Action A0101-01 - Dotation aux communes FIP (reversement) Dépenses : 20 111,5 MF

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes (FIP fonctionnement) Dépenses : 19 162,0 MF

La prévision 2015 représente 16% de l'assiette des recettes fiscales définies précédemment (119 762,6 MF), soit 19 162,0 MF. Elle est en diminution de -0,3% par rapport au BP 2014.

Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes (FIP Investissement) Dépenses : 949,5 MF

Pour 2015, la quote-part représentera 0,75% des recettes fiscales définies précédemment (minimum légal à 0,5 %), soit 949,5 MF. Elle est en diminution de -0,3% par rapport au BP 2014.

La part Etat du FIP Equipement est estimée à 51,3 MF pour 2015.

Situation comparative des FIP définitif entre 2012 et 2015 :

En XPF	2012	2013	2014	2015	Evolution 14/15
Fonctionnement	21 009 154 271	19 851 424 000	19 229 244 800	19 162 014 126	-67 230 674
Equipement	1 012 398 210	930 535 500	952 683 499	898 219 412	-54 464 087
Part Etat	74 582 339	59 665 871	51 312 649	51 312 649	0
TOTAL	**22 096 134 820**	**20 841 625 371**	**20 233 240 948**	**20 111 546 187**	**-121 694 761**

Action A0101-02 - Dotations aux provinces (reversement) Dépenses : 66 468,2 MF

Conformément aux éléments actés entre la Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces, la part de la dotation de fonctionnement versée aux provinces est passée depuis le budget primitif 2014 passera de 53,5 % à 51,5 %.

Les dotations de fonctionnement — Dépenses : 61 677,7 MF

Les recettes fiscales nettes définies précédemment (119 762,6 MF) induisent une dotation de fonctionnement de 61 677,7 MF, en diminution de - 0,3% par rapport au BP 2014. Cette dotation se répartie comme suit :

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Province Sud 50 %	33 189 099 500	30 947 065 850	30 838 866 484	-108 199 366
Province Nord 32 %	21 241 023 680	19 806 122 144	19 736 874 550	-69 247 594
Province des Iles Loyauté 18 %	11 948 075 820	11 140 943 706	11 101 991 934	-38 951 772
TOTAL	**66 378 199 000**	**61 894 131 700**	**61 677 732 968**	**-216 398 732**

Les dotations d'équipement — Dépenses : 4 790,5 MF

Les recettes fiscales nettes définies précédemment (119 762,6 MF) induisent une dotation d'équipement de 4 790,3 MF, en diminution de -0,3% par rapport au BP 2014. Cette dotation se répartie comme suit :

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Province des îles Loyauté 20 %	992 571 200	961 462 240	958 100 706	-3 361 534
Province Nord 40 %	1 985 142 400	1 922 924 480	1 916 201 413	-6 723 067
Province Sud 40 %	1 985 142 400	1 922 924 480	1 916 201 413	-6 723 067
TOTAL	**4 962 856 000**	**4 807 311 200**	**4 790 503 532**	**-16 807 668**

Comme pour l'exercice précédent, la dotation d'équipement représente 4% des recettes fiscales.

Action A0101-05 - Fonds de concours — Dépenses : 126 MF

Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) : Dépenses : 63,5 MF

Le FCME est abondé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables gérée par le service des douanes (délibération n° 392 du 13/01/1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme énergies renouvelables) et par la Nouvelle-Calédonie sur son budget propre.

Nature	Origine des fonds	Montants

Contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 (Cofinancement à part égale)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	106 000 000 F
	Nouvelle-Calédonie (taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	52 500 000 F
	Nouvelle-Calédonie (part complémentaire issue du budget propre et variable suivant l'encaissement réel de la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	53 500 000 F
Subventions sur fonds propres	Nouvelle-Calédonie (budget propre)	10 000 000 F
Total		**222 000 000 F**

Déficit du budget annexe FCME – CV11-15 : 53,5 MF

Participation de la Nouvelle-Calédonie dans le contrat de développement inter collectivités 2011-2015

Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015, la Nouvelle-Calédonie et l'ADEME réalisent des programmes annuels de maîtrise de l'énergie par le biais du FCME. Ces programmes sont cofinancés à 50% par chacune des 2 parties. Pour 2015, dernière année de ce programme, il est prévu d'utiliser le solde du montant global du plan quinquennal, à savoir 212 000 000 F. Le programme d'actions sera élaboré et finalisé en fin d'année 2014. La participation de la Nouvelle-Calédonie est financée par la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables (54 MF) et complétée par des fonds propres (53 MF).

Déficit du budget annexe de reversement (hors contrat) 10 MF

Subventions sur fonds propres

Le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) prévoit le financement d'actions cofinancées par la Nouvelle-Calédonie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le financement d'opérations hors assiettes éligibles aux règles de l'ADEME.

Pour 2015, la Nouvelle-Calédonie reconduit sa participation annuelle de 10 MF pour le financement d'opérations de maîtrise de l'énergie diverses et notamment le financement des installations électriques intérieures des foyers des particuliers éloignés du réseau de distribution électrique et alimentés par un générateur photovoltaïque mis en œuvre dans le cadre du fonds d'électrification rurale (FER).

Fonds d'électrification rurale (FER) Dépenses : 62,5 MF

Nature	Origine des fonds	Montants
Contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 (Cofinancement à part égale)	Etat	62 500 000 F
	Province Nord	62 500 000 F
	Nouvelle-Calédonie (budget principal)	62 500 000 F
Total		**187 500 000 F**

Contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 62,5 MF

Participation de la Nouvelle-Calédonie à l'opération « Bouclage du Nord »

Une enveloppe est allouée au fonds au travers du contrat inter-collectivités 2011-2015. Cette enveloppe globale s'élève à hauteur de 187 500 000 francs par an et est destinée à l'électrification rurale des communes de Hienghène, Pouébo, Poum, Ouegoa et Koumac.

Elle est abondée conjointement par l'Etat, la province Nord et la Nouvelle-Calédonie à part égale, soit 62 500 000 F par collectivité.

Programme P0102 Financements exceptionnels de projets

Dépenses : 173 220 000 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme financements exceptionnels est la suivante :

En dépenses :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0102-01 - Financements exceptionnels de projets	20 000 000	100 000 000	173 220 000	73 220 000
Total	**20 000 000**	**100 000 000**	**173 220 000**	**73 220 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
65- Autres charges de gestion courante	0	0	6 720 000	6 720 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	16 500 000	16 500 000
Dépenses d'investissement	20 000 000	100 000 000	150 000 000	50 000 000
Total	**20 000 000**	**100 000 000**	173 220 000	**73 220 000**
Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0102-01 - Financement exceptionnel de projets **Dépenses : 173,2 MF**

Une autorisation de programme de 350 MF a été ouverte au budget primitif 2014 pour participer au financement des travaux de construction de la nouvelle mairie de Dumbéa. Une subvention de 100 MF a été versée en 2014.
Conformément au plan de financement, il est proposé d'inscrire une subvention de 150 MF pour l'exercice 2015.

Révision et/ou Ajustement - P0102-2014/1 - CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	350 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	350 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	100 000 000
	CP 2015	***150 000 000***
	Financé CP après BP 2015	250 000 000
	Reste à financer	**100 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	100 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Il est également proposer de verser les subventions de fonctionnement suivantes :

- 16,5 MF pour les communes (TNT) ;
- 6,720 MF pour le SIVM du Sud.

Révision et/ou Ajustement - P0102-2012/2 - SOUTIEN AU SIVM SUD	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	37 700 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	37 700 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	26 500 000
	CP 2015	***6 720 000***
	Financé CP après BP 2015	33 220 000
	Reste à financer	**4 480 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	4 480 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Chapitre	P0101 Financements réglementaires	P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	Total
900	0	150 000 000	150 000 000
907	0	0	0
Ss total Investissement	**0**	**150 000 000**	**150 000 000**
930	1 845 000 000	0	1 845 000 000
931	0	6 720 000	6 720 000
936	0	0	0
937	0	16 500 000	16 500 000
939	0	0	0
940	0	0	0
942	86 579 782 687	0	86 579 782 687
943	126 000 000	0	126 000 000
Ss total Fonctionnement	**88 342 494 399**	**23 220 000**	**88 574 002 687**
Total BP 2015	**88 342 494 399**	**173 220 000**	**88 724 002 687**

En XPF	*Programmes recettes*		
Chapitre	***P0101 Financements réglementaires***	***P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales***	***Total***
930	*9 770 000 000*	*0*	*9 770 000 000*
937	*0*	*0*	*0*
938	*0*	*0*	*0*
940	*65 375 300 000*	*0*	*65 375 300 000*
941	*50 962 288 288*	*0*	*50 962 288 288*
942	*51 312 649*	*0*	*51 312 649*
Ss total Fonctionnement	***126 158 900 937***	***0***	***126 158 900 937***
Total BP 2015	***126 158 900 937***	***0***	***126 158 900 937***

Mission M02
Pouvoirs publics et institutions

DEPENSES : 2 687 973 949 F

Congrès

Gouvernement

Sénat coutumier

Conseils coutumiers et autorités coutumières

Conseil économique, social et environnemental

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M02 - Pouvoir publics et institutions				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0201 Congrès	1 253 870 450	1 255 233 000	1 240 185 175	-15 047 825
P0202 Gouvernement	835 363 891	836 862 481	794 058 500	-42 803 981
P0203 Sénat Coutumier	234 700 000	229 107 000	235 037 100	5 930 100
P0204 Conseils et autorités coutumierès	199 345 000	199 953 145	249 463 174	49 510 029
P0205 Conseil économique, social	182 830 000	193 150 000	169 230 000	-23 920 000
Total Mission	**2 706 109 341**	**2 714 305 626**	**2 687 973 949**	**-26 331 677**

Recettes

M02 - Pouvoir publics et institutions				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0201 Congrès	0	0	0	0
P0202 Gouvernement	0	0	0	0
P0203 Sénat Coutumier	700 000	700 000	0	-700 000
P0204 Conseils et autorités coutumierès	0	0	0	0
P0205 Conseil économique et social	0	0	0	0
Total Mission	**700 000**	**700 000**	**0**	**-700 000**

Programme P0201 Congrès — Dépenses : 1 240 185 175 F

Enjeux et contexte

Compte-tenu de la conjoncture budgétaire actuelle et des efforts demandés aux Calédoniens, le congrès s'est attaché à proposer un budget de rigueur tout en garantissant le fonctionnement optimal de l'institution et en proposant d'améliorer les conditions de travail des conseillers.

Après une année 2014 particulière, caractérisée par le renouvellement de mandature et ses frais engendrés (indemnités de fins de fonctions de collaborateurs politiques), le budget de fonctionnement attendu pour l'année civile 2015, revient à un niveau équivalent à celui de 2013, plus normatif et en phase avec l'exemplarité que veut afficher le Congrès en matière d'effort budgétaire. Avec 1 132 MF, ce sont près de 15 % de moins de dépenses de fonctionnement attendues par rapport au BP+BS 2014.

En investissement la diminution est plus significative encore. Pour 2015 des crédits de paiement sont proposés sur des autorisations de programme qui représentent des mesures nouvelles incontournables d'un montant total de 78 MF. En dehors de ces mesures nouvelles, l'investissement ne s'élève qu'à 20,6 MF, soit une baisse de 36% par rapport au BP+BS 2014.

En réduisant ainsi ses dépenses, le congrès démontre sa volonté de participer activement à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

Objectifs

Les inscriptions de crédits proposés au budget primitif 2015 permettront :

- d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement de l'institution ;
- de réaliser des études d'aménagement de l'immeuble « Le Phare » destiné à accueillir les bureaux de l'administration et des groupes politiques de l'institution ;
- de poursuivre des travaux de mise en conformité du bâtiment principal de l'institution ;
- de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'appui fourni aux membres de l'assemblée notamment au travers d'une transformation de poste permettant le recrutement d'un troisième administrateur chargé d'assister les élus dans les travaux législatifs.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0201-01 - Parc immobilier du congrès	26 000 000	25 200 000	83 600 000	58 400 000
Action A0201-02 - Parc équipement du congrès	27 110 000	19 800 000	15 000 000	-4 800 000
Action A0201-03 - Personnel du congrès	829 433 000	742 386 000	815 800 200	73 414 200
Action A0201-04 - Formation du congrès	12 873 050	14 910 000	8 728 225	-6 181 775
Action A0201-05 - Soutien et pilotage du congrès	322 334 400	367 317 000	295 956 750	-71 360 250
Action A0201-06 - Communication et partenariats institutionnels	33 620 000	83 620 000	20 250 000	-63 370 000
Action A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement	2 500 000	2 000 000	850 000	-1 150 000
Total	**1 253 870 450**	**1 255 233 000**	**1 240 185 175**	**-15 047 825**

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	304 292 050	318 772 000	202 885 975	-115 886 025
012- Charges de personnel et frais assimilés	652 897 000	564 700 000	642 940 200	78 240 200
65- Autres charges de gestion courante	39 800 000	93 800 000	32 960 000	-60 840 000
6586- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	196 271 400	194 361 000	247 799 000	53 438 000
67- Charges exceptionnelles	7 500 000	38 600 000	15 000 000	-23 600 000
Dépenses d'investissement	53 110 000	45 000 000	98 600 000	53 600 000
Total	**1 253 870 450**	**1 255 233 000**	**1 240 185 175**	**-15 047 825**
Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Actions pour 2015

Action A0201-01 – Parc immobilier du congrès

Dépenses : 83,6 MF

L'essentiel des dépenses de cette action sont réparties comme suit :

- études d'aménagement de l'immeuble « Le Phare » (50MF) ;

Révision et/ou Ajustement - P0201-2012/1 - RESTRUCTURATION LOCAUX CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	2 000 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	2 000 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	0
	CP 2015-arbitrages	*50 000 000*
	Financé CP après BP 2015	50 000 000
	Reste à financer	**1 950 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	400 000 000
	CP 2017	250 000 000
	CP 2018	1 300 000 000
	CP 2019	0

- mise en conformité de l'hémicycle (28MF) ;

Révision et/ou Ajustement - P0201-2006/1 - MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126/06)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	225 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	225 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	125 000 000
	CP 2015-arbitrages	*28 000 000*
	Financé CP après BP 2015	153 000 000
	Reste à financer	**72 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	26 000 000
	CP 2017	20 000 000
	CP 2018	16 000 000
	CP 2019	10 000 000

- travaux de réparation d'urgence et d'aménagement ponctuels (4MF) ;
- remplacement du système audiovisuel de l'hémicycle (1,6MF).

Action A0201-02 – Parc équipement du congrès — Dépenses : 15,0 MF

L'acquisition de logiciels, de matériels, de mobiliers et de véhicules constituera l'essentiel des dépenses de cette action.

Action A0201-03 – Personnel du congrès — Dépenses : 815,8 MF

Dans une logique de maîtrise budgétaire, aucune création de poste n'est sollicitée. L'institution cherchera toutefois dans le cadre de l'enveloppe attribuée à minimiser le nombre de postes vacants sur les 63 ETP administratifs afin de répondre au mieux à la hausse régulière du travail délibérant et législatif du Congrès. Cette enveloppe reste supérieure de aux dépenses enregistrées au compte administratif 2013.

Action A0201-04 – Formation du congrès **Dépenses : 8,7 MF**

En complément de la cotisation annuelle à l'IFAP (4MF), des crédits supplémentaires seront alloués pour la formation des agents.

Action A0201-05 - Soutien et pilotage du congrès **Dépenses : 295,9 MF**

Les dépenses afférentes à la gestion patrimoniale ainsi que celles relatives à la gestion administrative sont regroupées dans cette action. Des ajustements ont été opérés par rapport aux années précédentes afin de tenir compte des nouvelles règles d'attribution de moyens aux groupes politiques suite à l'adoption des délibérations n°1/CP et 2/CP du 24 juin 2014. L'ensemble des postes a été redimensionné afin de rationnaliser les dépenses et optimiser les prestataires extérieurs sollicités.

Parmi les postes de dépenses les plus importants il convient de citer :

- Les locations immobilières : **64,9 MF.**

Cette dépense comprend la location des locaux des personnels administratifs du congrès mais aussi les locaux affectés aux groupes politiques plus nombreux qui devraient pouvoir être couverts avec la progression de 14 % de cette ligne par rapport au budget 2014.

- Les frais de déplacement et de mission : **29 MF**.

- Les fêtes, cérémonies et réceptions : **17 MF**.

Soit un effort substantiel d'économies sur ces deux postes qui avaient beaucoup augmenté en 2013 et qui ont amorcé une décrue dès 2014.

- Entretien et réparation des matériels et bâtiments : **37 MF**.

Y compris les charges nouvelles liées aux locaux de nouveaux groupes politiques.

- Charges de fonctionnement courantes (eau, électricité, carburant) : **18MF**.

Action A0201-06 - Communication & Partenariats Institutionnels Dépenses **Dépenses : 20,3 MF**

Pour cet exercice 2015, aucune inscription n'est sollicitée pour le versement de subventions. Pour rappel, une enveloppe de 50 MF avait été votée au budget 2014.

Ces crédits ont vocation à mener diverses actions visant à rapprocher le citoyen du politique à travers l'organisation de visites de l'institution et de débats sur des thèmes d'actualité.

Action A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement **Dépenses : 0,9 MF**

Les fonds alloués au comité consultatif de l'environnement ont vocation à contribuer au fincancement d'expertises nécessaires à la poursuite de ses actions.

Programme P0202 Gouvernement

Dépenses : 794 058 500 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2014 pour le programme gouvernement est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0202-02 - Subventions	118 000 000	153 490 685	131 825 000	-21 665 685
Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement	641 824 891	607 070 546	607 733 500	662 954
Action A0202-04 - Communication	56 539 000	61 301 250	51 500 000	-9 801 250
Action A0202-05 - Francophonie	19 000 000	15 000 000	3 000 000	-12 000 000
Total	**835 363 891**	**836 862 481**	**794 058 500**	**-42 803 981**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

011- Charges à caractère général	532 909 891	515 504 449	501 429 500	-14 074 949
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	273 454 000	280 704 000	276 279 000	-4 425 000
67- Charges exceptionnelles	19 000 000	38 404 032	7 000 000	-31 404 032
Dépenses d'investissement	10 000 000	2 250 000	9 350 000	7 100 000
Total	**835 363 891**	**836 862 481**	**794 058 500**	**-42 803 981**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0202-02 – Subventions

Dépenses : 131,8 MF

Fonctionnement: 131,8 MF

Ces crédits prévoient l'octroi des subventions et des participations suivantes :

- Subvention à l'association d'aide aux victimes (AVI) : 10 MF
- Subventions diverses du gouvernement : 88 MF (en hausse de 7% par rapport au BP+BS 2014)
- Subvention comité élection Miss Calédonie : 3 MF (en baisse de 40% par rapport au BP +BS 2014)
- Subvention à l'Hôpital national de St Maurice : 4 MF (frais d'inscription d'étudiants calédoniens à l'école nationale de kinésithérapie de St Maurice)
- Participation au GIE tourisme point-sud : 0,8 MF. Il s'agit de la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie.

- Participation à l'aquarium des lagons : 26 MF. La participation de la Nouvelle-Calédonie aux charges de Fonctionnement de l'Aquarium des lagons s'élève à 26 MF. La dotation 2015 est en baisse de 13% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement — Dépenses : 607,7 MF

Investissement : 9,3 MF

Les crédits inscrits prévoient divers équipements pour le gouvernement.

Fonctionnement: 598,4 MF

Les dépenses inscrites au BP 2015 s'élèvent à 598,4MF soit une diminution de 3.24% par rapport au BP+BS 2014

Il s'agit notamment de :

- Loyers : 150 MF
- Frais de netoyage des locaux : 13,6 MF
- Indemnités des membres du gouvernement : 140,4 MF
- Fêtes et cérémonies : 62,5 MF
- Frais d'études et de recherches : 26,2 MF
- Electricité : 8,9 MF
- Carburant : 7,5 MF
- Fournitures de bureau : 6,4 MF
- Frais de télécommunication : 18,25 MF
- Location de véhicules : 18,75 MF
- Transports de biens et transports collectifs : 66.61 MF
- Frais de missions : 11,825 MF

Action A0202-04 - Communication — Dépenses : 51,5 MF

Fonctionnement: 51,5 MF

Pour la communication du gouvernement, les dépenses inscrites au BP 2015 s'élèvent à 51,5 MF concernant les impressions, insertions et diverses prestations de service (en baisse de 16% par rapport au BP+BS 2014)

Action A0202-05 - Francophonie — Dépenses : 3,0 MF

Fonctionnement : 3 MF

Il s'agit de la subvention annuelle au CREIPAC pour la francophonie

Programme P0203 Sénat coutumier

Dépenses : 235 037 100 F

Enjeux et contexte

Le Sénat Coutumier prendra possession des ses nouveaux locaux dans son extension du bâtiment en février-mars 2015 et entend poursuivre ses actions sur le chantier SCVK « Socle Commun des Valeurs Kanak » conformément à la proclamation de la charte et à la mise en oeuvre de ses politiques publiques.
Sont prévues également des missions à l'extérieur pour la promotion de la charte et d'études juridiques pour la mise en place d'un pluralisme juridique ; une contribution de l'institutrion sur le futur devenir insitiutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Poursuite également des actions en faveur de la jeunesse kanak ainsi que le renouvellement de la mandature du sénat coutumier.
Globalement les dépenses de 235MF sont en baisse de 5% par rapport au BP+BS 2014

Objectifs

- Promotion et mise en œuvre des politiques publiques du socle commun des valeurs kanak aux pouvoirs politiques et institutionnels local et national, en vue du futur projet de société,
- Restructuration des autorités coutumières et une politique de gestion des conflits pour une meilleure élaboration d'un livre foncier coutumiers.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme sénat coutumier est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0203-01 - Institutions coutumières	147 500 000	140 900 000	136 680 000	-4 220 000
Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions	56 200 000	44 752 000	72 255 000	27 503 000
Action A0203-03 - Soutien et pilotage du Sénat coutumier	31 000 000	43 455 000	26 102 100	-17 352 900
Total	**234 700 000**	**229 107 000**	**235 037 100**	**5 930 100**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	100 700 000	101 707 000	108 387 100	6 680 100
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	1 700 000	1 700 000
65- Autres charges de gestion courante	132 000 000	125 400 000	122 450 000	-2 950 000
Dépenses d'investissement	2 000 000	2 000 000	2 500 000	500 000
Total	**234 700 000**	**229 107 000**	**235 037 100**	**5 930 100**

Recettes (pour mémoire)	*700 000*	*700 000*	*0*	*-700 000*

Les actions pour 2015

Action A0203-01 - Institutions — Dépenses : 136,7 MF

Pour les vacations, les charges et frais de missions des membres lors des séances et pour les indemnités liés aux déplacements aux missions de représentations et d'études liés aux chantiers du sénat coutumier.
Les dépenses sont en baisse de 13% par rapport au BP+BS 2014

Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions — Dépenses : 72,3 MF

Pour la mise en application des politiques publiques du socle commun des valeurs kanak, tant sur la restructuration des chefferies, le consentement préalable, médiation, gestion des conflits. Etude, écriture et rédactions des procédures et mécanismes du pluralisme juridique selon la charte.
La poursuite des travaux sur la jeunesse kanak selon le Plan Stratégique d' Action défini en 2010.

Les dépenses sont en hausse de 61% par rapport au BP+BS 2014 essentiellement sur le poste d'études et de recherches qui progresse de 14MF, les fêtes et cérémonies ne progressant que de 2 MF

Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat coutumier — Dépenses : 26,1 MF

Pour les dépenses liées au bon fonctionnement du nouveau siège de l'insititution, elles sont en baisse de 40% par rapport au BP+BS 2014

Programme P0204 Conseils coutumiers et autorités coutumières

Dépenses : 249 463 174 F

Enjeux et contexte

Les questions relatives à l'identité kanak, telles que l'état civil coutumier, la propriété coutumières, les palabres, les limites géographiques, les signes identitaires définissent le fondement même des conseils coutumiers.

Au-delà de son rôle consultatif par toute autorité administrative ou juridictionnelle sur l'interprétation des règles coutumières que prévoit l'article 150 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, le conseil coutumier s'est vu octroyer un rôle dit « juridictionnel » par la loi du pays n° 2006-15 du 15 janvier 2007 relative aux actes coutumiers, dans sa mission de conciliation en cas de litige sur l'interprétation d'un acte coutumier. C'est également cette même loi qui prévoit la tenue et el suivi du registre des autorités coutumières (chef de clan, chef de tribu, grand chef, président du conseil des chefs de clans) ainsi qu'un registre spécial des recours.

Pour l'année 2015, l'institution a décidé de poursuivre la feuille de route du nouveau bureau du conseil coutumier mis en place depuis 2012 dans le cadre de « l'identité kanak », notamment par la mise en place du jardin de l'aire Xârâcùù, ou bien encore la collecte du patrimoine oral avec la collaboration de l'ADCK, mais elle a surtout choisie de retenir un thème phare et ambitieux qui définira les futures orientations de cette année, la « JEUNESSE».
Compte tenu du retour des reliques du crâne d'ATAÏ et de son compagnon, le conseil coutumier souhaite également mettre en place une démarche de « RECONCILIATION » entre les différents clans affiliés.

Objectifs

Les crédits votés dans ce programme visent donc des projets habilement conçus tant pour la poursuite des projets déjà amorcés, une meilleure prise en compte de la jeunesse et de ces dérives (mise en place d'un conseil des jeunes dans les prises de décisions de l'institution, d'une convention cadre de réaménagement de peines et de réinsertion des mineurs délinquants) que pour la démarche de « RECONCILIATION » de tout les clans affiliés à ATAÏ.

- Restructuration autorités coutumières,
- Cartographie de la population de chaque district (secteur, âge, diplôme, activité),
- Cadastre coutumier en vue de l'établissement d'un livre foncier

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme conseils coutumiers et autorités coutumières est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0204-01 - Aire Ajië Aro	23 070 000	22 371 035	20 037 168	-2 333 867
Action A0204-02 - Aire Drehu	24 070 000	24 127 000	24 887 000	760 000
Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë	26 465 000	26 085 860	25 741 500	-344 360
Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap	36 770 000	36 260 000	34 398 848	-1 861 152
Action A0204-05 - Aire Iaai	16 150 000	15 658 800	14 664 520	-994 280
Action A0204-06 - Aire Nengone	17 770 000	17 306 350	21 679 638	4 373 288
Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi	33 770 000	33 304 000	35 265 000	1 961 000
Action A0204-08 - Aire Xârâcùù	21 280 000	20 840 100	42 789 500	21 949 400
Action A0204-09 - Cohésion sociale en tribus	0	4 000 000	30 000 000	26 000 000
Total	**199 345 000**	**199 953 145**	**249 463 174**	**49 510 029**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	80 314 500	81 117 645	119 828 174	38 710 529
65- Autres charges de gestion courante	118 169 000	117 474 000	116 068 500	-1 405 500
67- Charges exceptionnelles	0	500 000	0	
Dépenses d'investissement	861 500	861 500	13 566 500	12 705 000
Total	**198 483 500**	**199 953 145**	**249 463 174**	49 510 029
Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0204-01 - Aire Ajië Aro

Dépenses : 20,0 MF

Restructuration des autorités coutumières de l'Aire, prise en charge des déplacements des membres dans le cadre du fonctionnement du Conseil et les dépenses de besoins du service.
Les inscriptions sont en baisse de 19% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-02 - Aire Drehu

Dépenses : 24,9 MF

Dépenses de besoins de service pour le nouveau siège du conseil, prise en charge des frais de transport pour les réunions extérieures, recensement socio culturel, production d'agenda et de logo.
Les inscriptions sont en baisse de 8.6% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë — Dépenses : 25,7 MF

Assurer le fonctionnement et besoins du conseil.
Les inscriptions sont en baisse de 4.7% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap — Dépenses : 34,4 MF

Poursuite de collecte de patrimoine avec le Centre Culturel TJIBAOU et les dépenses de service.
Les inscriptions sont en baisse de 10.6% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-05 - Aire Iaai — Dépenses : 14,7 MF

Organisation de séminaire « thème réconciliation » ainsi que les réunions pour la nomination des nouveaux sénateurs, et les dépenses pour le bon fonctionnement de service.
Les inscriptions sont en baisse de 14% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-06 - Nengone — Dépenses : 21,7 MF

Nouveau dynamisme après les événements de Maré par la tenue de réunions et la production de maquettes d'information des activités du conseil, ainsi que les frais de fonctionnement de service. Investissement pour la sécurisation du siège du conseil.
Les inscriptions sont en hausse de 25% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-07 - Paicî Cèmuhi — Dépenses : 35,3 MF

Tenues de réunions pour l'élaboration d'un livre foncier du district de Bayes, la nomination des deux membres du sénat coutumier, production de maquette d'information.
Les inscriptions sont en hausse de 6% par rapport au BP+BS 2014.

Action A0204-08 - Aire Xârâcùù — Dépenses : 42,8 MF

Mise en place de dispositifs de cohésion, solidarité sociale (jardin d'aire, informations auprès des autorités coutumières concernant la réinsertion et le réaménagement des peines judiciaire. Démarche de réconciliation après le retour des reliques d'Ataï. Publication des activités du conseil. Dépenses pour le bon fonctionnement du service. Les inscriptions en fonctionnement sont en hausse de 79% par rapport au BP+BS 2014.

Investissement 12,2 MF: création d'une annexe à Sarraméa, et équipement matériel agricole pour le jardin de semence d'igname du conseil.

Action A0204-09 – Cohésion sociale en tribus **Dépenses : 30,0 MF**

Enveloppe globale visant le financement d'études sur Districts pilotes pour répondre aux enjeux et objectifs fixés pour l'ensemble des Conseils Coutumiers permettant une mutualisation des coûts et une rationnalisation des dépenses d'études.
Pour exemple des études dans le domaine sociologique, sur le suivi d'audits, sur la problématique concernant l'insertion des jeunes en quête de repères.
Les inscriptions s'élèvent à 30 MF

Programme P0205 Conseil économique, social et environnemental

Dépenses : 169 230 000 F

Enjeux et contexte

Conformément à la loi organique et aux souhaits émis lors de sa séance solennelle, le Conseil Economique, Social et Environnemental poursuit son action notamment par :

- Le renouvellement de l'assemblée du Conseil Economique, Social et Environnemental, la mandature 2010-2015 arrivant à son terme ;

- La finalisation du changement de nom de l'institution et la nomination de deux nouveaux conseillers au niveau juridique de la Nouvelle-Calédonie ;

- Une convention tripartite entre le Conseil Economique, Social et Culturel de Polynésie, le Comité Consultatif Social et Economique de Wallis et Futuna et le Conseil Economique, Social et Environnemental de Nouvelle-Calédonie ;

- L'aboutissement de par cette convention à un partenariat avec le Comité Economique et Social européen ;

- Des réunions et séances plénières à Nouméa, des séances plénières décentralisées et déplacements de commissions sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ;

- Un séminaire de rentrée chaque début d'année sur les travaux de l'année écoulée et sur les perspectives de l'année à venir ;

- Des représentations extérieures (conseil d'administration de l'IRD NC, de la MIJ, de l'ADECAL, …….) ;

- Sa participation active aux réunions et séances plénières de l'Assemblée des présidents des Conseils Economiques et Sociaux et Regionaux de France (CESERF) ainsi que ses relations avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux nationaux et internationaux ;

- Des représentations aux conférences et colloques organisés dans divers pays du pacifique par le PECC (Pacific Economic Coopération Council) en sa qualité de membre.

Ce projet de budget, s'il prend en compte également le niveau important de sollicitation du CESE par les instances habilitées à saisine, s'inscrit néanmoins dans l'effort de rationalisation de la dépense publique. Il est toutefois prévu de maintenir le rythme soutenu des séances plénières, bureaux et commissions, compte tenu du nombre croissant des saisines et discrimer, au titre de l'auto-saisine, les nombreux sujets que le CESE souhaite mettre à l'étude au regard de leur impact

Objectifs

Ainsi, ce projet de budget qui vous est soumis devrait permettre au CESE de poursuivre son action principale, son rôle étant de rendre des avis dans le cadre des saisines dans les délais (15 jours en cas d'urgence) ou des vœux en cas d'auto-saisines.

L'institution qui a vu son nom évoluer en Conseil Economique, Social et Environnemental suite à la modification de la loi organique de 2013, accueillera deux conseillers supplémentaires.Des changements au niveau des commisions sont donc prévus, impliquant une optimisation des ressources (20 salariés) et des moyens déjà existants, afin de limiter les dépenses afférentes à l'élargissement des missions. Ainsi, les dépenses liées au recrutement de nouvelles ressources humaines ainsi qu'à l'amènagement des locaux en seront allégées tout en maintenant des services supports de qualité aux 39 conseillers.

Pour continuer d'évoluer dans le même contexte de communication avec les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie et de maîtriser ses dépenses de fonctionnement (recours à la dématérialisation en faveur des économies considérables de supports papier), le Conseil Economique, Social et Environnemental pourra renouveler son abonnement avec le fournisseur de la KBOX. L'économie ainsi générée, cumulée à celle des deux précédents exercices depuis l'implémentation de KBOX, devrait permettre la formation des nouveaux conseillers pour la mandature 2015-2020 sans surcoûts notables.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme conseil économique et social est la suivante :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
Action A0205-01 - Conseil économique, social et environnemental	182 830 000	193 150 000	169 230 000	-23 920 000
Total	**182 830 000**	**193 150 000**	**169 230 000**	**-23 920 000**

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	91 830 000	96 150 000	83 030 000	-13 120 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	62 000 000	62 000 000	55 200 000	-6 800 000
65- Autres charges de gestion courante	24 600 000	25 000 000	18 000 000	-7 000 000
Dépenses d'investissement	4 400 000	10 000 000	13 000 000	3 000 000
Total	**182 830 000**	**193 150 000**	**169 230 000**	**-23 920 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

A0205-01 Conseil économique, social et environnemental — Dépenses : 169,2 MF

Le présent projet de budget 2015 du Conseil Economique, Social et Environnemental s'élève :

Fonctionnement : 156 MF

Une diminution de 15% par rapport au BP+BS 2014

- Pour les loyers : **46 MF** soit une hausse de 2%
- Pour les vacations des membres du CES : 55,2 MF soit une baisse de 11% par rapport au BP+BS 2014
- Pour les frais de missions des élus : 18 MF soit une baisse de 28% par rapport au BP+BS 2014

Investissement : **13 MF**

Une hausse de 30% par rapport au BP+BS 2014

- Nouvelles mesures : **8,5 MF** correspondant aux dépenses liées au changement de nom de l'institution (remplacement de la signalétique) et au renouvellement des licenses et formation de la KBOX.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses					
Chapitre	P0201 Congrès	P0202 Gouvernement	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique, social et environnemental	**Total**
900	98 600 000	9 350 000	2 500 000	13 566 500	13 000 000	**137 016 500**
905	0	0	0	0	0	**0**
909	0	0	0	0	0	**0**
Ss total Investissement	***98 600 000***	***9 350 000***	***2 500 000***	***13 566 500***	***13 000 000***	**137 016 500**
930	893 786 175	703 883 500	232 537 100	235 896 674	156 230 000	**2 222 333 449**
932	0	6 000 000	0	0	0	**6 000 000**
933	0	22 000 000	0	0	0	**22 000 000**
934	0	4 000 000	0	0	0	**4 000 000**
935	0	13 000 000	0	0	0	**13 000 000**
937	0	0	0	0	0	**0**
939	0	35 825 000	0	0	0	**35 825 000**
943	0	0	0	0	0	**0**
944	247 799 000	0	0	0	0	**247 799 000**
945	0	0	0	0	0	**0**
Ss total Fonctionnement	**1 141 585 175**	**784 708 500**	**232 537 100**	**235 896 674**	**156 230 000**	**2 550 957 449**
Total BP 2015	**1 240 185 175**	**794 058 500**	**235 037 100**	**249 463 174**	**169 230 000**	**2 687 973 949**

Mission M03
Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens

DEPENSES : 17 028 397 998 F
RECETTES : 692 621 460 F

Coordination administrative, transferts de compétences

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Moyens généraux et gestion patrimoniale

Technologies et systèmes d'information

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	541 848 801	256 770 726	191 611 297	-65 159 429
P0302 Relations extérieures	528 935 940	582 286 670	706 208 915	123 922 245
P0303 Aménagement et prospective	75 875 000	66 550 000	55 995 950	-10 554 050
P0304 Affaires juridiques	60 500 000	68 360 000	53 925 000	-14 435 000
P0305 Fonction publique	39 140 000	22 800 000	29 730 000	6 930 000
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	14 163 851 540	14 497 103 890	14 114 364 664	-382 739 226
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	1 229 897 993	1 407 834 243	1 422 678 100	14 843 857
P0308 Technologies et systèmes d'information	455 396 250	575 080 000	453 884 072	-121 195 928
Total Mission 03	**17 095 445 524**	**17 476 785 529**	**17 028 397 998**	**-448 387 531**

Recettes

M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	33 000 000	0	33 000 000	33 000 000
P0302 Relations extérieures	0	0	0	0
P0303 Aménagement et prospective	0	0	0	0
P0304 Affaires juridiques	0	0	0	0
P0305 Fonction publique	10 000 000	11 300 000	12 000 000	700 000
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	707 395 000	495 577 460	443 361 460	-52 216 000
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	38 000 000	39 000 000	43 000 000	4 000 000
P0308 Technologies et systèmes d'information	108 200 000	140 260 000	161 260 000	21 000 000
Total Mission 03	**896 595 000**	**686 137 460**	**692 621 460**	**6 484 000**

Programme P0301 Coordination administrative, transferts de compétences

Dépenses : 191 611 297 F

Recettes : 33 000 000 F

Enjeux et contexte

S'agissant des services de la direction des affaires administratives (DAA), ceux-ci bénéficient dans ce programme des crédits de fonctionnement nécessaires à l'exécution des affaires courantes et à la prise en charge des dépenses incompressibles.

Objectifs

Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses de ce programme devraient s'inscrire dans un plan pluriannuel de financement qui devra néanmoins répondre aux besoins et aux nécessités des services de la DAA.
- service intérieur chargé de l'entretien et de la sécurité du centre administratif J. IEKAWE et de la centralisation des crédits relatifs aux déplacements des agents de la collectivité (hors élus et collaborateurs)
- service de l'imprimerie administrative chargé des travaux de composition, d'impression et de façonnage au profit des services administratifs, institutions et collectivités de la Nouvelle Calédonie (fabrication du Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie)
- service du contentieux fiscal chargé du suivi et de la gestion des contentieux, des études et dossiers divers d'ordre fiscal
- cellule des marchés publics chargée de la gestion de la plate-forme de dématéralisation des marchés publics.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme coordination administrative, transferts de compétences est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0301-01 - Gestion et simplification des flux administratifs	4 981 000	5 256 560	3 713 757	-1 542 803
Action A0301-02 - Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	10 000 000	10 000 000	7 100 000	-2 900 000
Action A0301-03 - Antenne de Koné	289 817 801	15 000 000	25 105 500	10 105 500
Action A0301-04 - Préparer et organiser les transferts de compétences	67 040 000	67 670 166	21 973 000	-45 697 166
Action A0301-05 - Maîtriser et contrôler les coûts des opérations de transfert	0	0	0	0
Action A0301-06 - Soutien et Pilotage	170 010 000	158 844 000	133 719 040	-25 124 960
Total	**541 848 801**	**256 770 726**	**191 611 297**	**-65 159 429**

Par nature de dépenses, les résultats sont le suivant:

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	263 491 000	255 570 726	186 611 297	-68 959 429
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	1 000 000	500 000	0	-500 000
Dépenses d'investissement	277 357 801	700 000	5 000 000	4 300 000
Total	**541 848 801**	**256 770 726**	**191 611 297**	-65 159 429

Recettes (pour mémoire)	*33 000 000*	*0*	*33 000 000*	*33 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0301-01 – Gestion et simplification des flux administratifs — Dépenses : 3,7 MF

Aucune observation particulière sur cette action. Ces dépenses sont indispensables pour le bon fonctionnement du service.

Action A0301-02 – Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité — Dépenses : 7,1 MF

Dans le cadre de ses missions, le service de la coordination administrative et des institutions est chargé de travailler avec les directions et services de la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de leurs processus métiers. C'est pourquoi une autorisation d'engagement a été mise en place en 2014 (de 50 MF sur 5 ans) pour démarrer et gérer le projet de démarche qualité.

Par ailleurs, le SCAI a commencé à étudier deux projets transverses entrant dans la démarche de modernisation et de simplification de l'administration, qu'il aurait été souhaitable de réaliser en 2015.

Le premier projet consiste en « l'archivage numérique » de l'ensemble des arrêtés originaux du gouvernement et de la présidence pris depuis 1999, et conservés au SCAI. Cette numérisation serait faite avec des critères d'indexation et permettrait des recherches dans le texte, par date, par numéro et mot clé. A ce jour, deux prestataires ont été consultés pour réaliser cet archivage numérique et le projet coûterait environ 15 MF.

Le deuxième projet a pour objectif le « remplacement de l'outil actuel de gestion des actes administratifs Actes Manager », par un nouvel outil plus ergonomique et surtout interopérable avec KBox, l'outil de dématérialisation des réunions du gouvernement, distribué par la société Qualigraf, utilisé depuis mai 2012. En effet, aujourd'hui l'incompatibilité entre Actes Manager et KBox entraînent d'importantes contraintes de travail : manipulations lourdes et multiples, pertes de temps, risques d'erreurs accrus. Par ailleurs, les relations avec la société Avanteam qui distribue Actes Manager sont très distendues (délais de réponse de plusieurs mois) et les demandes d'évolution sont compliquées et chères. Et après 6 ans d'exploitation, l'outil n'a jamais rempli les fonctionnalités promises dès le départ.

Les contraintes de restrictions budgétaires imposées par la circulaire n° CI14-3120-382 du 14 août 2014, ne nous permettant pas d'inscrire ces deux derniers projets au BP 2015, le SCAI espère pouvoir les proposer au BP 2016.

Révision et/ou Ajustement - P0301-2014/1 - MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	50 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	50 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	10 000 000
	CP 2015	***7 100 000***
	Financé CP après BP 2015	17 100 000
	Reste à financer	**32 900 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	8 225 000
	CP 2017	8 225 000
	CP 2018	8 225 000
	CP 2019	8 225 000

Action A0301-03 – Antenne de Koné

Dépenses : 25,1 MF

L'antenne a accueilli 15 000 visiteurs et reçu 9 000 appels téléphoniques depuis son ouverture en août 2013, ce qui nous donne une moyenne de 1 500 visiteurs et 900 appels par mois.

Sur les 15 000 visiteurs, 7 300 ont été accueilliS par la DSF et 6 700 ont été reçus par le guichet unique dont 6 000 demandes pour la DITTT.

L'antenne de Koné a reçu 13 agents supplémentaires en 2014, ce qui fait un effectif de 31 agents de 14 directions de la Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : **20,10 MF**
Les dépenses d'investissement s'élèvent à : **5 MF**

Modification AP P0301-2004/1 - ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/04)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	555 500 000
	Proposition au BP 2015	***5 000 000***
	Financé après BP 2015	560 500 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	555 500 000
	CP 2015	5 000 000
	Financé CP après BP 2015	560 500 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A0301-04 – Préparer et organiser les transferts

Dépenses : 22,0 MF

de compétences

Les dépenses s'élèvent à 22 MF

Action A0301-06 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**133,7**	**MF**
	Recettes :	***33,0***	***MF***

Le budget de fonctionnement des 3 services de la DAA couvre essentiellement les dépenses incompressibles (loyers, consommation électricité, eau …etc) et les frais de fonctionnement divers.

Le SI centralise les crédits alloués à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et la gestion de l'Immeuble IEKAWE, à la maintenance du parc onduleurs de la Nouvelle Calédonie et au paiement des frais de déplacement des agents appartenant ou pas à la collectivité (transports, avances, remboursement des frais de mission).

Le Service de l'imprimerie administrative (20 agents), qui génère des recettes grace aux travaux de reliure, de façonnage, de composition et de vente d'ouvrages divers, est dôté d'un budget stable.
Les principales dépenses à prévoir au BP 2015 concernent l'entretien des machines à impression de masse (changement des rouleaux, confection des plaques à impression... etc), l'achat des fournitures de bureau et divers (toners, cartouches, papier spécifique… etc) et la location de photocopieurs couleur à tirages moyens.

Dans le cadre de ses missions d'expertise juridique et de suivi des contentieux fiscaux, le service du contentieux fiscal (5 agents) souhaite bénéficier de documentation juridique et fiscale actualisée, le droit étant évolutif. Les abonnements en ligne et la réception des ouvrages et revues à jour sont évalués à 1,2 MF.
Il convient également d'inscrire des crédits pour le paiement des frais de contentieux y compris des recours au ministère d'avocat estimés à 2,5 MF.

Programme P0302 Relations extérieures — Dépenses : 706 208 915 F

Enjeux et contexte

Le programme « Relations extérieures » de la Nouvelle-Calédonie a été institué dans le but de contribuer à l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique et dans le monde. Cette politique s'inscrit dans le cadre de l'un des volets centraux de la souveraineté partagée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie détaillée au point 3.2.1 de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 et au terme des articles 28 et suivants de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999.

En 2015, le programme « Relations extérieures » continuera de développer les activités contribuant au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur.

La Nouvelle-Calédonie continuera en 2015 d'intensifier son engagement au sein des organisations multilatérales de la zone. Dans cette perspective, la Nouvelle-Calédonie va poursuivre son travail de consolidation du siège de la CPS à Nouméa au bénéfice d'une plus grande insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, en proposant de stabiliser le montant de la contribution à l'organisation.

En matière de coopération bilatérale, la Nouvelle-Calédonie poursuivra en 2015 la diversification de son champ de coopération engagée depuis 2011. Elle renforcera ainsi sa coopération avec de nouveaux partenaires (Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Royaume de Tonga et les Iles Cook) et avec les autres collectivités françaises du Pacifique.

S'agissant de l'association de la Nouvelle-Calédonie à l'Union européenne, l'année 2015 sera consacrée à la programmation du 11ème FED et la participation de la Nouvelle-Calédonie aux programmes de l'Union auquel elle est éligible.

Enfin, l'année 2015 devrait être celle de la sélection et la formation des « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » dans le Pacifique qui seront ensuite installés au sein des ambassades de France de la région.

Objectifs

L'objectif général de ce programme est de contribuer à l'accroissement de l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional et mondial. Cet objectif général se décline en 5 objectifs sectoriels :

1er Objectif : l'implication de la Nouvelle-Calédonie au sein des organisations régionales du Pacifique : La Nouvelle-Calédonie va poursuivre son travail de forte intégration au sein du Forum des îles du Pacifique. Elle va poursuivre en 2015 son travail de mobilisation technique et matérielle au service des organisations régionales techniques de la zone, en accueillant en avril 2015 le 6ème atelier SAR (recherche et de sauvetage en mer) en collaboration avec la CPS et l'Etat. Un projet conséquent sur l'adaptation au changement climatique permettra, au travers du Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), de contribuer à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie sur ce sujet majeur. Elle participera aux réunions de la Commission thonière (WCPNC) sur la gestion des stocks de pêche hauturière. La Nouvelle-Calédonie s'appuiera en 2015 sur les organisations régionales pour préparer sa participation à la conférence des parties de la convention sur le changement climatique à Paris en novembre 2015 (COP 21). Elle travaillera conjointement

avec les organisations du Pacifique dans le but de préparer le message de la délégation Pacifique à la conférence pour la réduction des risques de catastrophes des Nations-Unies de Sendai. Enfin, la Nouvelle-Calédonie organisera la 3ème rencontre Oceania 21.

2nd Objectif : la diversification du champ de coopération bilatérale de la Nouvelle-Calédonie : Il s'agira en 2015 de pérenniser et d'accroître les actions de coopération engagées avec les nouveaux partenaires bilatéraux de la NC (Fidji, PNG, Tonga, Iles Cook) y compris dans les domaines économique et commercial. Il est envisagé un élargissement de l'accord de coopération mer de corail signé avec l'Australie aux Etats riverains de PNG, Vanuatu et Salomon. Il conviendra aussi de rénover les programmes de coopération menés avec nos voisins les plus riches (Australie et Nouvelle-Zélande) et de développer les échanges commerciaux avec ces derniers. Les traditionnelles « rencontres bilatérales » devraient être organisées avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

3ème Objectif : l'optimisation des relations de la Nouvelle-Calédonie avec l'Union européenne : 2015 sera la première année de mise en œuvre de la nouvelle Décision d'Association (DAO) 2014-2020. Sur le plan opérationnel, en 2015, la Nouvelle-Calédonie va développer son implication dans les nouveaux programmes horizontaux de l'UE et programmer le 11ème FED (territorial et régional). Conformément aux objectifs de la Nouvelle Décision d'Association d'Outre-Mer, la Nouvelle-Calédonie va continuer à contribuer à valoriser ses liens avec l'Europe grâce à la Semaine de l'Europe et la Semaine du cinéma européen.

4ème objectif : la structuration des relations économiques extérieures de la Nouvelle-Calédonie. Au plan local, il est proposé de lancer un chantier de consultation des acteurs économiques dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration d'une stratégie du commerce extérieur pour la Nouvelle-Calédonie, conformément aux conclusions de la conférence économique, sociale et fiscale et du SAP. Au plan international, il est également proposé la création de deux postes de Volontaires Internationaux hébergés dans des structures type Chambres de commerce ou Ubifrance en Australie et Indonésie (dont le champ d'action pourrait être élargi à la PNG) afin de faciliter le développement des relations économiques avec les voisins les plus importants de la zone.

5ème Objectif : la structuration d'un outil majeur d'insertion régionale avec la mise en œuvre du réseau des « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » dans le Pacifique : Il conviendra en 2015 que le dispositif de sélection, de formation et de déploiement de ce réseau soit définitivement adopté.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme relations extérieures est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre	528 935 940	582 286 670	706 208 915	123 922 245
Action A0302-02 - Veille stratégique et coordination	0	0	0	0
Total	**528 935 940**	**582 286 670**	**706 208 915**	**123 922 245**

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	72 401 000	70 520 680	58 362 920	-12 157 760
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	1 000 000	1 000 000	0
65 - Charges de gestion courantes	379 534 940	409 715 990	576 215 995	166 500 005
67- Charges exceptionnelles	7 000 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	70 000 000	101 050 000	70 630 000	-30 420 000
Total	**528 935 940**	**582 286 670**	**706 208 915**	**123 922 245**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre — Dépenses : 706,2 MF

- **Soutien et pilotage : 36,7 MF**

Le financement au titre des activités de soutien et pilotage du service est stable.

- **Evénements internationaux et dépenses protocolaires en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger : 23,325 MF**

La Service de la Coopération Régionale est le service qui finance la logistique des événements internationaux. Dans la perspective, au cours de l'année 2015, de l'accueil en Nouvelle-Calédonie de plusieurs événements, conférences et réunions internationales ou européennes ainsi que de déplacements à l'étranger de délégations à haut-niveau, il est proposé d'inscrire la somme de **23,325 MF** déclinée de la façon suivante :

- 4,5 MF pour de la location de véhicules
- 1 MF pour l'hébergement de participants événements régionaux/internationaux
- 8 MF pour l'organisation de conférences régionales
- 0,85 MF pour les frais d'hébergement et de séjour d'intervenants extérieurs
- 1,965 MF pour le transport de personnel extérieur au service de la coopération régionale et des relations extérieures
- 2,01 MF pour les honoraires des interprètes et traducteurs
- 5 MF pour diverses conférences colloques et séminaires

- **Coopération multilatérale : 144,5 MF**

▪ ***Contributions de la Nouvelle-Calédonie aux organisations régionales : 74,5 MF***

La Nouvelle-Calédonie est membre de plusieurs organisations internationales régionales. A ce titre, conformément à ses engagements, la Nouvelle-Calédonie leur verse chaque année une contribution statutaire. Il est donc proposé pour 2015, d'inscrire les contributions suivantes :

- **70 MF** au bénéfice de la Communauté du Pacifique (CPS), pour tenir compte des engagements de la Nouvelle-Calédonie
- **2,1 MF** au bénéfice du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
- **0,9 MF** au bénéfice du Forum des Iles du Pacifique (FIP)

- **1 MF** au bénéfice de la Commission de pêche du Pacifique central et occidental (WCPFC)
- **0,5 MF** au bénéfice de la Commission économique et sociale Asie Pacifique des Nations Unies (CESAP)

▪ ***Autres contributions à la Communauté du Pacifique (CPS) : 70 MF***

Conformément aux engagements de la Nouvelle-Calédonie de renforcer son soutien à la CPS afin de consolider le positionnement du siège de l'organisation à Nouméa, il est proposé d'inscrire pour 2015, la somme de **70 MF** sous la forme d'une subvention à la CPS, afin de contribuer au financement de la dernière des trois phases de travaux de rénovation de son siège à Nouméa**.**

- **Coopération bilatérale et aide au développement : 119,5 MF**

Les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

- **36 MF** pour les actions de coopération bilatérale menées avec le Vanuatu hors convention de coopération (10 MF) ; les îles Fidji (8 MF) ; les Iles Cook (2 MF) ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée (5 MF) ; Tonga (5 MF) ; la Nouvelle-Zélande (4 MF) et l'Australie (2 MF).
- **21 MF** dans le cadre de la convention de coopération avec le Vanuatu.
- **14 MF** dans le cadre de la convention décentralisée avec Wallis et Futuna (« l'Accord particulier).
- **40 MF** au titre du Fonds Pacifique
- **7 MF** au titre du rayonnement culturel de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique**.**
- **1,5 MF** pour le Collège de Lindisfarne.

- **Affaires européennes : 24,5 MF**

Conformément au 3ème objectif, les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

- Dans le cadre de notre participation à l'association des PTOM (OCTA), il est demandé l'inscription de **0,7 MF (Cotisation OCTA)**

- Il est proposé d'inscrire **16,8 MF (Subventions diverses)** pour permettre l'accompagnement des jeunes en mobilité dans le cadre du nouveau programme de mobilité Erasmus+

- Il est proposé d'inscrire **7 MF** pour la semaine du cinéma européen édition 2015.

- **Délégués de la Nouvelle-Calédonie : 5 MF**

Conformément au 5ème objectif, les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

Dans le cadre des missions du délégué en Nouvelle-Zélande, il est proposé l'inscription de **5 MF.**

- **Subvention à la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris : 316,7 MF**
  Il est proposé une subvention de 316,7 MF, contre 324 MF au budget 2014. Cette subvention permettra de financer une partie des charges de fonctionnement de

l'association, la convention CIUP et les frais de fonctionnement d'un agent de la Nouvelle-Calédonie en poste à Paris et installé dans un bureau de la MNC Paris.

- **Subvention au CREIPAC : 36 MF**

Il s'agit de la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement.

Programme P0303 Aménagement et prospective — Dépenses : 55 995 950 F

Enjeux et contexte

Prévu par la loi organique en son article 211, la Nouvelle-Calédonie doit se doter d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD-NC). Un document a été élaboré en répondant à la volonté des responsables politiques d'exprimer un véritable projet de société pour la Nouvelle-Calédonie. Ce document a été approuvé par le gouvernement en décembre 2013 et est actuellement en cours d'instruction par le Congrès.

La démarche « NC2025 » a permis de mettre en place une véritable démarche prospective, il s'agit maintenant de se donner les moyens de péreniser une réflexion prospective et stratégique pour le développement à moyen et long terme de la Nouvelle-Calédonie.

Objectifs

Le Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP) est chargé de proposer les stratégies d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. En partenariat avec les services de l'Etat et en lien avec les autres acteurs concernés, le SAP assure le suivi et l'évolution du SAD-NC.

Les principaux objectifs à atteindre dans le cadre de cette mission générale autours du SAD-NC sont les suivants :

- Maintenir un diagnostic actualisé et partagé par l'ensemble des parties prenantes ;
- Procéder à l'évaluation du SAD-NC, en lien avec l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par les différentes collectivités ;
- Conduire ou approfondir des études de nature prospectives afin de venir en appui à l'élaboration des politiques publiques ;
- Constituer un centre de ressource permettant de disposer de l'ensemble des informations et données, de rendre accessible l'information, et de disposer d'outils permettant la participation citoyenne ;
- Suivre en tant que de besoin l'élaboration de schémas sectoriels, notamment le schéma global des transports et de la mobilité (SGTM) ;
- Coordonner pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'élaboration et le suivi des contrats de développement.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme aménagement et prospective est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0303-1 - Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	75 875 000	66 550 000	55 995 950	-10 554 050
Action A0303-2 - Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du schéma	0	0	0	0
Total	**75 875 000**	**66 550 000**	**55 995 950**	**-10 554 050**

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	65 875 000	66 550 000	49 995 950	-16 554 050
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	10 000 000	0	6 000 000	6 000 000
Total	**75 875 000**	**66 550 000**	**55 995 950**	-10 554 050

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0303-01 – Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire — Dépenses : 56,0 MF

Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie (NC2025)
Le document intitulé « NC2025 – Orientations et moyens : propositions » a été validé par le gouvernement en décembre 2013 et est actuellement en cours d'instruction par le Congrès. Un certain nombre d'adaptation sont à prévoir et il est proposé d'inscrire **20 MF** afin de réaliser les compléments d'études qui seront sollicités par les élus.

Schéma global des transports et de la mobilité (SGTM)
L'étude lancée en 2012 sera livrée en fin d'année et restituée au comité de pilotage début 2015. Des études complémentaires sont nécessaires pour adapter concrètement la mise en œuvre des actions préconnisées dans le cadre du SGTM. Il est proposé d'inscrire **20,55 MF** pour réaliser ces études.

Modification AE P0303-2012/2 - SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	195 000 000
	Proposition au BP 2015	***25 000 000***
	Financé après BP 2015	220 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	153 250 000
	CP 2015	20 550 000
	Financé CP après BP 2015	173 800 000
	Reste à financer	**46 200 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	11 550 000
	CP 2017	11 550 000
	CP 2018	11 550 000
	CP 2019	11 550 000

Structuration et développement du service
Les informations et données nécessaires à l'accomplissement des missions du service doivent être structurées. Ce projet a fait l'objet d'une validation par le comité MAREVA en juin 2014. Conformément aux recommandations du comité, il est proposé d'inscrire **6 MF** pour cette opération qui se fait en partenariat avec la DTSI.

Autres dépenses

Les frais de fonctionnement du service : loyers, règlement des factures d'électricité et de télécoms, alimentation (bombonnes d'eau, café, …), frais d'affranchissement, fournitures administratives, frais de nettoyage des locaux, carburant. Ont également été budgétisés les frais d'abonnements à différents journaux et revues.
Le montant requis pour les frais de fonctionnement annuel du service est de 12,6 MF. Des efforts particuliers seront fait pour réduire ces coûts, aussi est-il proposé d'inscrire **9,44 MF** afin de couvrir à minima jusqu'en mois de septembre 2015 ce qui permettra si nécessaire un réajustement lors du budget supplémentaire.

Programme P0304 Affaires juridiques — Dépenses : 53 925 000 F

La DAJ comprend trois services :

- le SELC (service d'études, de législation et du contentieux)
- le SLDD (service de légistique et de diffusion du droit)
- le SLCC (service de la législation civile et commerciale créé dans le cadre des transferts de compétences en droit civil et en droit commercial).

Elle est chargée de l'élaboration, de la préparation et du suivi juridique des dossiers qui lui sont confiés et de l'instruction des projets de réglementation présentés aux institutions de la Nouvelle-Calédonie. Elle apporte son concours et son expertise juridique et légistique aux directions et aux services.

Elle contribue également à assurer le service public de diffusion et d'accès au droit applicable en Nouvelle-Calédonie.

Elle est enfin chargée de préparer les textes en droit civil et en droit commercial et dans ce cadre a bénéficié du soutien de deux magistrats (de 2011 à 2014) de l'ordre judiciaire mis à disposition du gouvernement pour assurer le bon déroulement du transfert de compétence en droit civil et en droit commercial (effectif depuis le 1er juillet 2013).

La direction comprend ainsi 23 agents et son activité se décline en 3 actions principales : le contentieux, les études juridiques et l'accessibilité du droit applicable.

Enjeux et contexte

- L'activité contentieuse de la direction est de plus en plus importante. Les requérants n'hésitant plus à poursuivre leurs actions devant la Cour administrative d'appel et au Conseil d'Etat.

Les procédures engagées devant les juridictions d'appel et de cassation nécessitent ainsi conformément au code de justice administrative, de recourir à un avocat ou à un avocat au Conseil dont les honoraires peuvent parfois être élevés compte tenu de la nature et de l'enjeu des recours introduits.

Les recours engagés contre la Nouvelle-Calédonie peuvent également aboutir à la condamnation de la collectivité au paiement de dommages et intérêts parfois importants.

- Les transferts de compétences en droit civil et en droit commercial ont permis de doter la direction de moyens supplémentaires importants dès l'exercice 2012.

Des actions spécifiques ont ainsi pu être engagées en 2013 et en 2014 et devront se poursuivre au cours de l'année 2015.

Des conventions d'accompagnement ont été conclues avec l'Etat et plusieurs autorités administratives nationales. La mise en œuvre de ces conventions va générer des dépenses supplémentaires.

Le transfert à la Nouvelle-Calédonie du service chargé de la conservation et de la mise à jour des registres d'état-civil prévu au 1er octobre 2014 va engendrer une demande de crédits supplémentaires pour l'année 2015 (location de nouveaux locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble carcopino…).

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme affaires juridiques est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0304-01 - Etudes juridiques	700 000	700 000	427 500	-272 500
Action A0304-02 - Contrôle de la conformité des textes préparés par les actions	0	0	0	0
Action A0304-03 - Préparer les transferts de compétences du droit civil et du droit commercial	0	5 000 000	0	-5 000 000
Action A0304-04 - Qualité de la norme	0	0	0	0
Action A0304-05 - Accessibilité du droit applicable	0	0	0	0
Action A0304-06 - Contentieux non fiscal	25 200 000	19 000 000	14 990 000	-4 010 000
Action A0304-07 - Contentieux fiscal	0	0	0	0
Action A0304-08 - Marchés publics	0	0		0
Action A0304-09 - Soutien aux actions juridiques	34 600 000	43 660 000	38 507 500	-5 152 500
Total	**60 500 000**	**68 360 000**	**53 925 000**	**-14 435 000**

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	55 500 000	56 000 000	42 665 000	-13 335 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	7 160 000	7 160 000	0
67- Charges exceptionnelles	5 000 000	5 200 000	4 100 000	-1 100 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**60 500 000**	**68 360 000**	**53 925 000**	-14 435 000

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0304-01 – Etudes juridiques — Dépenses : 0,4 MF

Fonctionnement :

Une somme de 0,4 MF est demandée pour la prise en charge des indemnités de véhicules et pour la réalisation de dossiers (frais d'impression, de façonnage…).

Action A0304-06 – Contentieux non fiscal — Dépenses : 15,0 MF

Fonctionnement :

Une somme de 15 MF est demandée afin d'honorer le paiement des affaires contentieuses (frais d'avocats, huissiers, jugements…) ainsi que pour le paiement lié aux sinistres du parc des véhicules de la Nouvelle-Calédonie.

A0304-09 – Soutien aux actions juridiques — Dépenses : 38,5 MF

Fonctionnement :

Cette action regroupe toutes les lignes de crédits de fonctionnement courant de la direction.

Le transfert à la Nouvelle-Calédonie du service chargé de la conservation et de la mise à jour des registres d'état-civil prévu au 1er octobre 2014 va engendrer une demande de crédits supplémentaires pour l'année 2015, c'est pourquoi les demandes sur les lignes de crédits concernant les loyers, les charges locatives, l'électricité…sont en augmentation.

Une somme de **38,5 MF** est demandée pour cette action.

Programme P0305 Fonction publique

Dépenses : 29 730 000 F
Recettes : 12 000 000 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme relations extérieures est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0305-01 - Rénover la fonction publique	7 000 000	0	3 000 000	3 000 000
Action A0305-02 - Piloter le dialogue social	7 500 000	0	3 500 000	3 500 000
Action A0305-03 - Gestion des conventions de service et prestations	24 640 000	22 800 000	23 230 000	430 000
Action A0305-04 - Redéfinir la structure, les échelles et les modalités de rémunération	0	0	0	0
Total	**39 140 000**	**22 800 000**	**29 730 000**	**6 930 000**

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	39 140 000	22 800 000	29 730 000	6 930 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**39 140 000**	**22 800 000**	**29 730 000**	6 930 000

Recettes (pour mémoire)	*10 000 000*	*11 300 000*	*12 000 000*	*700 000*

Les actions pour 2015

Action A0305-01 – Rénover la fonction publique — Dépenses : 3,0 MF

Les dépenses s'élèvent à 3 MF.(DRH)

Action A0305-02 – Piloter le dialogue social — Dépenses : 3,5 MF

Les dépenses s'élèvent à 3,5 MF.(DRH)

Action A0305-03 Redéfinir la structure, les échelles et les modalités de rémunération3 –	**Dépenses :**	**23,2**	**MF**
	Recettes :	***12,0***	***MF***

Les dépenses s'élèvent à 23,2 MF. (DRH)
Les recettes s'élèvent à 12 MF. (DRH)

Programme P0306
Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 14 114 364 664 F

Recettes : 443 361 460 F

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines	324 898 540	298 359 890	272 970 199	-25 389 691
Action A0306-02 - Politique sociale	18 675 000	78 825 000	19 850 000	-58 975 000
Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler, piloter les coûts de fonctionnement	75 073 000	142 175 000	84 450 000	-57 725 000
Action A0306-04 - Masse salariale	13 745 205 000	13 977 744 000	13 737 094 465	-240 649 535
Total	**14 163 851 540**	**14 497 103 890**	**14 114 364 664**	**-382 739 226**

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	244 630 000	277 965 000	203 170 000	-74 795 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	13 883 786 540	14 183 703 890	13 880 044 664	-303 659 226
65 - Charges de gestion courantes	4 975 000	4 975 000	6 000 000	1 025 000
67- Charges exceptionnelles	30 000 000	30 000 000	25 000 000	-5 000 000
Dépenses d'investissement	460 000	460 000	150 000	-310 000
Total	**14 163 851 540**	**14 497 103 890**	**14 114 364 664**	-382 739 226
Recettes (pour mémoire)	*707 395 000*	*495 577 460*	*443 361 460*	*-52 216 000*

Les actions pour 2015

Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines — Dépenses : 273 MF

- Cotisation à l'IFAP : **95,2 MF**

La cotisation de la Nouvelle-Calédonie à l'IFAP pour la formation du personnel correspond à 1% de la masse salariale brute n-2, telle qu'inscrite au compte administratif 2013 de la Nouvelle-Calédonie.

- Les autres dépenses (DRH) s'élèvent à **177,8 MF**.

Il s'agit des dépenses liées à l'accompagnement et au développement des compétences des agents de la Nouvelle-Calédonie :

- 120 MF pour la formation.
- 30 MF pour les autres actions d'accompagnement et de mise en œuvre d'une politique de santé et sécurité au travail.

Elle inclut également les dépenses relatives aux changements de résidence (22,2 MF), à la médecine du travail (3 MF) et dans une moindre mesure les frais d'actes et de contentieux (1,5 MF) et les frais de communication (1 MF).

Action A0306-02 – Politique sociale — Dépenses : 19,9 MF

Pour les dépenses prises en charge dans le cadre de la politique sociale de la collectivité, **19,9 MF** sont sollicités :

- 0,5 MF pour les allocations viagères.
- 120 MF pour la mise en place des titres repas.
- 13,85 MF pour la contribution au fonds pour l'insertion professionnelle sur le handicap.

Subventions diverses autres

montant	commentaire
5,5 MF	Subvention de fonctionnement à l'amicale des agents publics de Nouvelle-Calédonie

Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement — Dépenses : 84,5 MF / *Recettes : 25,0 MF*

Investissement : **0,15 MF**

Il est sollicité 0,15 MF pour le remplacement du matériel de téléphonie (fax) et l'achat de matériel de projection.

Fonctionnement : **84,3 MF**

Cette action concerne l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction. Ces dépenses peuvent être regroupées ainsi :

- Locations Immobilières + charges locatives (17,76 MF + 1,5 MF) pour un montant total de 19,26 MF.
- Les dommages et intérêts ainsi que les frais d'actes et de contentieux (25 MF + 1,8 MF) pour un montant total de 26,8 MF.
- Les offres d'emplois de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 15,60 MF (dont un marché avec Les Nouvelles Calédoniennes pour des parutions hebdomadaires).
- La collecte et la distribution du courrier de la DRHFPNC pour un montant de 3,3 MF.
- La logistique de la direction pour un montant de 26,6 MF (fournitures de bureau, électricité, frais postaux, achat de produits ménagers etc …).

Les recettes (DRH) s'élèvent à 25 MF.

Action A0306-04 – Masse salariale

Dépenses : 13 737,1 MF
Recettes : 418,4 MF

MASSE SALARIALE :

La masse salariale prend en charge 4 types de dépenses de personnels :
- Les personnels permanents
- Le soutien aux collectivités (Mises à dispositions gratuites et compensées)
- Les personnels en école, en formation initiale (IFM-NC, IUFM, IFPSS)
- les personnels temporaires

Personnels permanents

Il s'agit des dépenses de personnels (1743,7 ETP en 2014) des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie (hormis le congrès).

Soutien aux collectivités

Il s'agit de la mise à disposition de personnels auprès d'autres employeurs dont 28 ETP à titre gratuit et 51 ETP contre remboursement des salaires par les organismes bénéficiaires.

- LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

Des agents de la Nouvelle-Calédonie, exerçant leurs fonctions pour le compte d'autres employeurs, sont mis à disposition à titre gratuit. Les collectivités ou organismes bénéficiaires sont précisés ci-après.

Organisme	Nombre de postes 2014	Nombre de postes BP 2015
Etat (Trésorerie générale)	1	1
Etat (SHOM)	3	3
Etat (Cadre avenir)	1	1
Etat (consul général de France en Australie)	1	1
Université de Nouvelle-Calédonie	4	4
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	1	1
IUFM	5	5
IANCP	6	6
OCCE	1	1
Maison de la Nouvelle-Calédonie	2	2
IRD	3	3
TOTAL	**28**	**28**

- LA MISE A DISPOSITION CONTRE REMBOURSEMENT

Les 51 agents de la Nouvelle-Calédonie exerçant leurs fonctions pour le compte principalement de la chambre de commerce et d'industrie et l'institut Pasteur font l'objet d'une mise à disposition contre remboursement des rémunérations. Aussi, les recettes sont égales aux dépenses pour ces personnels dont le coût est évalué à 321,5 MF.

Organisme	Nombre de postes 2014	Nombre de postes BP 2015
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	8	8
Chambre de commerce et d'industrie	41	41
Université de Nouvelle-Calédonie	1	1
Maison de l'étudiant	1	1
TOTAL	51	51

Ecoles

Les personnels, lauréats de concours, placés en formation initiale en école (98 ETP à l'IFMNC, 40 à l'IUFM et 40 à l'IFPSS) sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie durant leur scolarité.

Le nombre de stagiaires en écoles est lié au nombre de postes ouverts aux concours (IFMNC, IFPSS, IUFM) pour répondre aux besoins prévisionnels dans les 3 prochaines années en instituteurs, professeurs des écoles et infirmiers.

Personnels temporaires

Ces dépenses sont liées aux recrutements de personnels temporaires en renfort dans les directions et services de la Nouvelle-Calédonie.

Recettes :

Soutien aux collectivités

Les recettes sont évaluées à 418,4 MF et correspondent aux dépenses de mises à dispositions compensées devant faire l'objet d'un remboursement par la collectivité d'accueil (IPNC, CCI et maison de l'étudiant).

Programme P0307
Moyens généraux
et gestion patrimoniale

Dépenses : 1 422 678 100 F

Recettes : 43 000 000 F

Enjeux et contexte

DITTT :

Le programme « moyens généraux et patrimoine » centralise les moyens techniques permettant à la Nouvelle Calédonie de gérer son patrimoine mobilier et immobilier. Il préfigure la définition d'une politique patrimoniale et d'une programmation pluriannuelle des investissements à venir.

La DITTT pilote pour son compte ou assiste les directions dans les projets de constructions de bâtiments et d'équipements publics et assure l'entretien du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

Alors que le patrimoine foncier est important, la définition d'une politique patrimoniale reste à préciser de même qu'une programmation pluriannuelle des investissements.

Cette situation est d'autant plus délicate que le patrimoine bâti est ancien, pas toujours adapté aux besoins des services dans l'exercice de leurs missions. Le patrimoine non bâti (presqu'île de Nouville) mériterait également une mise en valeur.

Le service des constructions, qui a subi d'importants mouvements de personnel en 2013, est opérationnel pour les constructions neuves ou grosses réhabilitations. Constitué en service à part entière, il bénéficie dans sa configuration actuelle de moyens renforcés (poste de chef de service, poste de chargé de mission) qui lui permettent d'exécuter l'important programme de constructions neuves dont il est chargé (projets DAVAR, projet DITTT-DIMENC, extension du musée, projet Bernheim, etc...). Concernant l'entretien du patrimoine, les effectifs actuels ne permettent pas de traiter efficacement toutes les problématiques d'entretien préventif et réglementaire du patrimoine tant en pleine propriété qu'en location. Le développement et l'acquisition de logiciels professionnels, permettraient une vue plus efficace du parc immobilier et des véhicules, de leurs utilisations et de leurs coûts. La conséquence de la mise en place de ces outils serait un meilleur suivi patrimonial afin de donner des éléments d'aide à la décision, fondée sur un historique fiable des interventions.

En tant que conducteur d'opération, la DITTT est engagée également dans des projets importants (CPZP et SIVAP avec la DAVAR, extension du Sénat coutumier, pôle des sciences du lycée Jules Garnier avec la direction générale de l'enseignement, bibliothèque Bernheim)

DAA :

La gestion centralisée d'équipement est une entité fonctionnelle qui a pour mission de centraliser et de fournir les moyens techniques concourant à l'action des services de la Nouvelle Calédonie.

DTSI :

La DTSI conseille et met à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions. Pour cela, elle en assure la gestion budgétaire via la gestion centralisée informatique.

Objectifs

DITTT :
Les objectifs portent principalement sur la conduite d'opérations de construction de bâtiments, l'entretien et les grosses réparations sur le patrimoine bâti, l'entretien de la flotte de véhicules.

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments de la Nouvelle-Calédonie :

Les travaux d'extension de la DIMENC et de la DITTT ont démarré en 2014 avec un marché d'un montant d'environ 1 milliard de francs CFP. Ils permettront notamment de disposer début 2016 de 1 000 m² supplémentaires pour la DIMENC et de 1 500 m² pour la DITTT.

Des projets nouveaux seront initiés en 2015 : étude sur le devenir du terrain du CHT, étude pour les travaux de remise aux normes électriques de l'immeuble IEKAWE suite aux rapports des contrôleurs techniques. De même, il est proposé d'étudier l'amélioration de l'accueil du public et des professionnels (poids lourds, établissements d'enseignement de la conduite, candidats aux épreuves pratiques du permis de conduire,…) qui se présentent sur le site du centre de contrôle technique des véhicules (CCTV) de Rivière Salée ainsi que la mise en sécurité des installations (hangar pour l'auto-choc et les véhicules de service).

Le patrimoine historique de la Nouvelle-Calédonie doit être entretenu et préservé. Un plan de recensement en vue d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien a été lancé en 2014 et se poursuivra en 2015 par quelques opérations ciblées : restauration et sécurisation de la chapelle des Américains de Plum et différents sites de Nouville.

- entretien des bâtiments publics et logements administratifs :

Le principal objectif attendu est d'assurer l'entretien des bâtiments des institutions (Gouvernement, CES, Sénat coutumier), des bâtiments administratifs loués ou en propriété, des bâtiments mis à disposition, des logements administratifs, des terrains non bâtis, des logements loués par la Nouvelle Calédonie.

Ce montant se décompose en :

- Entretien des bâtiments ou logements loués ou en propriété 124 MF
- Frais d'entretien transversaux assurés par la logistique de la DITTT 3,5 MF
- Entretien des terrains à Nouville (lutte contre l'habitat spontané) 4,5 MF

L'entretien des bâtiments et propriétés de la Nouvelle Calédonie se ventile de la manière suivante :

- Entretien des bâtiments des institutions 15%
- Entretien des bâtiments administratifs en propriété 40%
- Entretien des bâtiments administratifs loués 10 à 15%
- Entretien des logements administratifs et loués 5 à 10%
- Entretien des terrains non bâtis et espaces verts 30%

Afin d'assurer le relogement des agents impactés par les travaux de la DITTT et la DIMENC, il était nécessaire de louer des locaux pour une période de deux ans. La Province Sud a accepté de louer les anciens bâtiments de la DDR et de la DES situés à l'extrémité de la rue

Gallieni. Ces locaux représentent une surface de 1 700m² environ. Le loyer annuel est de 47 MF environ. La mise à disposition des locaux a débuté à la mi-août 2013. Le chantier d'extension a débuté en mai 2014 en raison de lots infructueux. La livraison des locaux est prévue pour le premier trimestre 2016. Les crédits 2015 (35 MF) permettront de payer une partie des loyers de l'année 2015.

Par ailleurs, le développement croissant, ces dernières années, d'occupation sans titre des propriétés de la Nouvelle-Calédonie continue à poser de nombreux problèmes. Ce constat a conduit la collectivité à chercher, d'une part, à mieux se coordonner avec la ville de Nouméa pour essayer de contenir cette dérive et, d'autre part, à installer une surveillance et des dispositifs physiques de protection. Le défrichement semble une approche intéressante dans les zones à végétation de faible valeur (faux mimosas) alors que les dispositifs physiques (barrières) se font rapidement détruire. A noter que les implantations nouvelles se font de nuit ou le week-end et que des engins de travaux publics sont fréquemment utilisés.

- grosses réparations et améliorations des bâtiments publics et des logements administratifs :

Les travaux concernent les bâtiments, logements ou terrains en pleine propriété.

Les travaux inscrits en investissement se répartissent en travaux non individualisés (travaux de réparation, remplacement augmentant la valeur du bien, aménagements ou rénovations, mises en conformité de la sécurité, maintenances d'équipements) et en travaux individualisés (grosses réparations ou aménagements importants)

Au titre des travaux non individualisés (travaux inférieurs à 8 MF) le montant des crédits demandés s'élève à environ 67 MF.

Ces travaux se répartissent de la manière suivante :

- Travaux de sécurité
- Travaux de pérennisation des bâtiments
- Mise en conformité des réseaux
- Aménagements ou modifications de locaux (demandes des directions)

Pour les opérations individualisées, des crédits d'environ 40 MF sont sollicités pour :

- études pour la restructuration de la régie des tabacs et pour divers travaux d'aménagement des locaux sur demandes des directions,
- études et travaux des systèmes de détection-extinction incendie et climatisation des salles serveur de la DTSI.

- entretien du parc de véhicules :

Le parc de véhicules comprend 700 véhicules et engins. L'entretien est externalisé auprès des garages et concessionnaires de la place. Les dépenses comprennent l'entretien programmé (selon manuel constructeur), les réparations et la remise en état des véhicules accidentés.

Ces activités représentent 45,37 MF.

A cela, il faut rajouter 4,5 MF de carburants pour la direction DITTT.

La demande totale des crédits de paiements s'établit donc à 49,87 MF pour cette action.

Concernant l'entretien des matériels roulants, il est à noter que la DAC transfère au premier janvier 2015, l'entretien de 32 véhicules appartenant à la Nouvelle Calédonie, précédemment gérées par le garage « Etat » de la DAC, expliquant la demande de crédits supplémentaires par rapport au BP 2014.

DAA :
Les objectifs principaux de la gestion centralisée d'équipement sont de renouveler le parc automobiles, le mobilier et le matériel au sein de chaque service ou de leur apporter de nouveaux moyens nécessaires au fonctionnement et à l'exécution de leurs missions. Compte tenu des contraintes budgétaires, ces objectifs devraient s'inscrire dans une politique patrimoniale et une programmation pluriannuelle des investissements pour permettre de fixer des priorités et de répartir les charges financières de manière adaptée et cohérente.

DTSI :
La gestion centralisée informatique a pour objectif notamment de centraliser les achats et ainsi de permettre à la Nouvelle-Calédonie de faire des économies via la passation de marchés à bons de commande.

Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget primitif 2015 pour le programme moyens généraux et gestion patrimoniale est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0307-01 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments de la N-C	150 000 000	470 000 000	763 200 000	293 200 000
Action A0307-02 - Entretien des bâtiments publics	228 250 000	179 800 000	167 402 500	-12 397 500
Action A0307-03 - Grosses réparations et améliorations des bâtiments publics et logements administratifs pour maintenir la valeur	190 000 000	105 000 000	111 420 000	6 420 000
Action A0307-04 - Entretien du parc de véhicules et remise en état des véhicules accidentés	67 000 000	65 000 000	49 872 100	-15 127 900
Action A0307-05 - Traitement automatisé des éditions	15 000 000	21 050 000	13 824 000	-7 226 000
Action A0307-06 - Fourniture de matériels et logiciels informatiques	160 653 750	146 290 000	95 914 500	-50 375 500
Action A0307-07 - Maintenance des matériels et évolution des matériels informatiques	181 500 000	183 200 000	141 045 000	-42 155 000
Action A0307-8 - Matériels	44 012 666	44 012 666	10 000 000	-34 012 666
Action A0307-9 - Mobiliers	48 481 577	48 481 577	20 000 000	-28 481 577
Action A0307-10 - Véhicules	145 000 000	145 000 000	50 000 000	-95 000 000
Action A0307-11 - Imprimerie administrative	0	0	0	0
Total	**1 229 897 993**	**1 407 834 243**	**1 422 678 100**	**14 843 857**

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	532 850 000	484 300 000	410 734 100	-73 565 900
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0		0	0
Dépenses d'investissement	697 047 993	923 534 243	1 011 944 000	88 409 757
Total	**1 229 897 993**	**1 407 834 243**	**1 422 678 100**	**14 843 857**

Recettes (pour mémoire)	*38 000 000*	*39 000 000*	*43 000 000*	*4 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0307-01- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiment de la N.-C. — Dépenses : 763,2 MF

Investissement : **763,2 MF**

- Financé AP 724 MF :

Lors du budget supplémentaire 2013, le congrès a inscrit un crédit de 1 005 MF pour l'acquisition et l'aménagement d'un plateau vide du troisième étage du Plexus destiné à recevoir les services de la DAE, ainsi que d'autres services déconcentrés du gouvernement. L'acquisition a été autorisée par arrêté du gouvernement n° 2014-341/GNC du 13/2/14 et le montant de cette acquisition de 853 MF a été mandaté le 29 juillet 2014. Le solde des crédits d'acquisition a servi à équilibrer le BS 2014.

Néanmoins, une autorisation de programme n° P0307-2014/5 de 300 MF pour l'aménagement du 3ème étage du Plexus a été inscrite au BS 2014 dont 12 MF de crédit de paiement 2014 pour financer le programme et le lancement des consultations d'architecte, avec pour début 2015 le lancement de l'appel d'offres travaux et une réception des travaux au début 2016 soit une demande de 200 MF en 2015 avec un solde de 88 MF en 2016.

Révision et / ou Ajustement - P0307-2014 / 5 - AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DAE A DUCOS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	300 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	300 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	12 000 000
	CP 2015	***200 000 000***
	Financé CP après BP 2015	212 000 000
	Reste à financer	**88 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	88 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

montant	commentaire	justification

18 MF	Travaux de restauration et de mise en sécurité (toiture) de la Chapelle des Américains de Plum et autres bâtiments historiques de la NC. *AP n° P0307-2015/2 RESTAURATION BATIMENTS CLASSES*	Conservation du patrimoine historique et sécurité.

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0307-2015/2 - RESTAURATION BATIMENTS CLASSES	50 000 000	18 000 000	32 000 000	32 000 000	0	0	0

500 MF	Poursuite des travaux relatifs à l'extension des bâtiments de la DITTT et de la DIMENC. *AP n° P0307-2007/1 RESTRUCTURATION DIMENC / DITTT VALLEE DU TIR*	Marché de travaux en cours

Révision et / ou Ajustement - P0307-2007 / 1 - RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	1 150 000 000
	Proposition au BP 2015	***40 000 000***
	Financé après BP 2015	1 190 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	441 927 303
	CP 2015	***500 000 000***
	Financé CP après BP 2015	941 927 303
	Reste à financer	**248 072 697**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	248 072 697
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

6 MF	Etudes pour un nouvel usage de ce terrain qui comporte des bâtiments historiques. *AP n° P0307-2008/1 ETUDE REAMENAGEMENT BIR HAKEIM - EX TRIBUNAL*	Conservation du patrimoine historique

Révision et / ou Ajustement - P0307-2008 / 1 - BIR HAKEIM - REAMENAGEMENT ANCIEN TRIBUNAL	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	450 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	450 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	50 000 000
	CP 2015	*6 000 000*
	Financé CP après BP 2015	56 000 000
	Reste à financer	**394 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	110 000 000
	CP 2017	100 000 000
	CP 2018	100 000 000
	CP 2019	84 000 000

Financé HAP 39,2 MF :

montant	commentaire	justification
20 MF	Etudes de bâtiments administratifs	Etude sur le devenir du terrain et des bâtiments du CHT après libération du site et étude relative à l'état des lieux du patrimoine bâti de la Nouvelle Calédonie.
3 MF	Restauration de bâtiments classés	Etudes sur les bâtiments historiques de la NC.
6 MF	Diverses études sur bâtiments de la DITTT	Etudes d'aménagement pour l'accueil du public sur le site du centre de contrôle technique des véhicules de Rivière Salée (guichet, hangar, bureaux et sanitaires) et de la piste « motos » délocalisée sur ce site.
10,2 MF	Mise aux normes électriques de l'immeuble lékawé.	Travaux de sécurité relatifs à la mise aux normes électriques de l'immeuble IEKAWE suite au rapport du contrôleur technique.

Action A0307-02- Entretien des bâtiments publics et logements administratifs — Dépenses : 167,4 MF

Fonctionnement : **167,40 MF**

montant	commentaire	justification
3,47 MF	Entretien et petits travaux des locaux effectués par le bureau des moyens ainsi que divers frais de fonctionnement de la direction.	Dépenses transversales.
98,96 MF	Entretiens des bâtiments et des terrains (hors contrats d'entretien) – Le patrimoine concerné s'élève à environ 80 bâtiments et 120 logements administratifs.	Dépenses d'entretien courant des bâtiments et logements de la NC.
4,5 MF	Contrats d'entretien courant des espaces verts des terrains du domaine public. *Autorisation d'engagement P0307-2012/1 TERRAINS*	

Révision et / ou Ajustement - P0307-2012 / 1 - AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	30 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	30 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	12 929 488
	CP 2015	***4 500 000***
	Financé CP après BP 2015	17 429 488
	Reste à financer	**12 570 512**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	12 570 512
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

25,21 MF	Contrats d'entretien courant des bâtiments et logements de la NC. *Autorisation d'engagement P0307-2012/3 ENT.GENERAL BAT. ET LOGT.AD NC*

Révision et / ou Ajustement - P0307-2012 / 3 - ENTRETIEN GENERALE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	200 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	200 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	169 023 412
	CP 2015	***25 215 000***
	Financé CP après BP 2015	194 238 412
	Reste à financer	**5 761 588**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	5 761 588
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

35,25 MF	Loyers de l'année 2015 des locaux loués à la province Sud pour les agents de la DITTT et de la DIMENC, *Autorisation d'engagement P0307-2013/2 LOCATIONS DE LOCAUX DITTT ET DIMENC.*	Déplacement des agents pendant la durée de la construction des deux nouveaux bâtiments sur le site de la vallée du tir

Révision et / ou Ajustement - P0307-2013 / 2 - LOCATION DE LOCAUX POUR DITTT ET DIMENC	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	*20 000 000*
	Financé après BP 2015	120 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	61 500 000
	CP 2015	*35 250 000*
	Financé CP après BP 2015	96 750 000
	Reste à financer	**23 250 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	11 500 000
	CP 2017	11 750 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A0307-03 - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs — Dépenses : 111,4 MF

Investissement : **111,42 MF**

- Financé AP 25,2 MF

montant	commentaire	justification
3 MF	Etudes d'aménagement des équipements techniques de la DTSI. *AP n° P0307-2015/1 AMENAGEMENT EQUIPEMENTS TECHNIQUES DTSI*	Etude pour la sécurisation des salles serveurs contre le risque d'incendie.
18 MF	Travaux d'aménagement des équipements techniques de la DTSI. *AP n° P0307-2015/1 AMENAGEMENT EQUIPEMENTS TECHNIQUES DTSI*	Travaux de sécurisation des salles serveurs contre le risque d'incendie.

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0307-2015/1 - AMENAGEMENTS TECHNIQUES DTSI	70 000 000	21 000 000	49 000 000	49 000 000	0	0	0

montant	commentaire	justification
4,2 MF	*AP n° P0307-2014/2 CONSTRUCTION DU BATIMENT DTSI*	Frais d'étude

Révision et / ou Ajustement - P0307-2014 / 2 - CONSTRUCTION BATIMENT DTSI	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	850 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	850 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	0
	CP 2015	*4 200 000*
	Financé CP après BP 2015	4 200 000
	Reste à financer	**845 800 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	213 600 000
	CP 2017	210 800 000
	CP 2018	210 800 000
	CP 2019	210 600 000

- Financé HAP **(86,22 MF)** :

montant	commentaire
86,22 MF	Travaux de réparations importantes et aménagements divers des bâtiments administratifs de la NC. Les opérations les plus importantes portent sur les bâtiments administratifs et les institutions, en pleine propriété et en location : - études diverses pour différents bâtiments et pour la régie des tabacs (climatisation, étanchéité,…), - travaux d'aménagements des locaux sur demandes des directions, - réhabilitations des locaux sur demandes des directions, - acquisitions de climatiseurs.

Action A0307-04 – Entretien du parc automobile et remise en état des véhicules accidentés — Dépenses : 49,9 MF

Fonctionnement : **49,87 MF**

montant	commentaire	justification
6,75 MF	Frais de carburants, entretien et révision des véhicules de la direction.	Dépenses transversales.
43,12 MF	Entretien du parc de véhicules des institutions et de l'administration.	Entretien et réparations des véhicules des institutions et services administratifs de la Nouvelle Calédonie. Pour 2015, la DAC transfère 32 véhicules appartenant à la NC mais entretenus actuellement par le garage de la DAC.

Action A0307-05 – Traitements automatisés des éditions — Dépenses : 13,8 MF

Investissement : **6,9 MF**

- Financé AP : **6 MF**

  Ces crédits sont inscrits sur l'AP **P307-2014-1** et ils permettront d'acquérir une seconde imprimante noir et blanc.

Révision et / ou Ajustement - P0307-2014 / 1 - TRAITEMENT AUTOMATISE DES EDITIONS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	65 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	65 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	6 000 000
	CP 2015	***6 000 000***
	Financé CP après BP 2015	12 000 000
	Reste à financer	**53 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	44 000 000
	CP 2017	9 000 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : **0,9 MF**

  Ces crédits permettront de prendre en charge l'acquisition de divers matériels dans le cadre du traitement automatisé des éditions.

- Opérations pour compte de tiers :

Fonctionnement : **6,92 MF**

Fonctionnement courant : **1,7 MF**

Ces crédits permettront de prendre en charge les fournitures courantes dans le cadre des services d'édition rendus par la DTSI (papiers, bulletins de paie, consommables etc…).

Dépenses d'intervention :

- Dépenses prévues par une <u>convention en cours d'exécution</u>

montant	commentaire	justification
1,5 MF	Location des machines à affranchir	Contrat de location
3,75 MF	Maintenance des mises sous plis	Contrat de maintenance reconductible sur trois ans.

Action A0307-06 – Fourniture des matériels et logiciels informatiques Dépenses : 95,9 MF

Investissement : **50,42 MF**

- Financé HAP : **50,42 MF**

  Ces crédits de gestion centralisée informatique permettront à la DTSI, via la passation de marchés à bons de commande, de mettre à disposition des services et directions de la Nouvelle-Calédonie les moyens informatiques (matériels, logiciels et câblages) nécessaires.

Fonctionnement : **45,49 MF**

Fonctionnement courant : **8,99 MF**

Ces crédits inscrits essentiellement en gestion centralisée informatique permettront d'acquérir de matériels informatiques inférieurs à 15.000 F pour les institutions et directions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dépenses d'intervention :

- Dépenses prévues par une convention en cours d'exécution : 36,5 MF

montant	commentaire	justification
36,5 MF	Prise en charge des frais de liaisons céléris	Contrats avec l'OPT

Action A0307-07 - Maintenance matérielle et évolutions des matériels informatiques

Dépenses : 141,1 MF
Recettes : 43,0 MF

Fonctionnement : **141,04 MF**

Fonctionnement courant : **3,67 MF**

Il s'agit sur cette opération en fonctionnement courant de prendre en charge les diverses réparations des matériels déployés dans les directions, services de la Nouvelle-Calédonie.

- Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi de pays

montant	commentaire	justification
3,75 MF	Maintenance SYDONIA	Arrêté n°2004-3061/GNC du 23 décembre 2004

- Dépenses prévues par une convention en cours d'exécution

montant	commentaire	justification
133,62 MF	Maintenances matérielles, logicielles et droits d'utilisation (tiarhé, surfi, oracle, microsoft etc..)	Contrats, marchés de maintenance reconductibles sur trois ans

Recettes :

montant	*commentaire*
43 MF	*Par arrêté n°2004-3061/GNC du 23 décembre 2004, une redevance informatique est instituée pour chaque article de déclaration en douane.*

Action A0307-08 - Matériels

Dépenses : 10,0 MF

Cette action englobe les crédits dédiés à l'achat de photocopieurs (en majorité couleur) et de matériel de téléphonie, de projection, de photographie ou audiovisuel pour les services et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Les machines agricoles ou maritimes ainsi que les équipements techniques sont achetés sur cette action.

Les crédits alloués serviront principalement au remplacement de matériel usé ou réformé ou à l'amélioration des équipements en place pour les besoins des directions

Action A0307-09 - Mobiliers

Dépenses : 20,0 MF

Cette action englobe les crédits dédiés à l'achat de mobilier (bureaux, chaises, armoires… etc) pour les services et institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits alloués serviront principalement au remplacement de mobilier usé ou réformé et à l'amélioration des équipements en place pour les besoins des directions

Action A0307-10 - Véhicules

Dépenses : 50,0 MF

L'enveloppe budgétaire demandée couvrira l'achat de 39 véhicules.

Le budget est réparti comme suit :
- 12 nouvelles acquisitions suite à la mise en place de mesures nouvelles (créations de postes, missions complémentaires… etc)

- 27 remplacements de véhicules

Programme P0308 Technologies et systèmes d'information

Dépenses : 453 884 072 F

Recettes : 161 260 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme est essentiellement supporté par la direction des technologies et des services de l'information (DTSI).
La DTSI est chargée de la mise en œuvre des systèmes d'information définis pour la collectivité, de l'élaboration de systèmes d'information pertinents, évolutifs et fiables. Elle veille également à l'interopérabilité des systèmes d'information.

En outre, la dématérialisation des marchés publics est l'un des premiers projets inscrit dans le cadre du plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN).
Le PSEN propose des services publics modernes, plus économes et plus proches des populations éloignées.

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont :

- D'améliorer la gouvernance des systèmes d'information de la Nouvelle-Calédonie,
- De participer à la conception et à la construction des systèmes d'information pour les besoins de la Nouvelle-Calédonie, de ses partenaires et des citoyens,
- De contribuer à l'amélioration de la connaissance du territoire,
- De maintenir les systèmes d'information dans des conditions opérationnelles conformes aux besoins et aux attentes,
- De rechercher en permanence les voies et moyens de maîtriser les coûts de fonctionnement et les dépenses énergétiques dans un contexte de développement durable.
- La dématérialisation des marchés publics a pour objectif de développer l'accès des entreprises à la commande publique en rendant les démarches plus simples, moins coûteuses et plus sécurisées, le tout dans une approche environnementale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme technologies et synstèmes d'information est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0308-01 - Définition de la gouvernance des systèmes d'information N.-C.	17 000 000	17 000 000	11 835 291	-5 164 709
Action A0308-02 - Pilotage système d'information de la Nouvelle-Calédonie	134 112 500	134 385 000	111 706 096	-22 678 904
Action A0308-03 - Modernisation du service public (outils et services de nature informatique, d'éditique et de géomatique/télédétection)	51 840 750	49 000 000	54 780 000	5 780 000
Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques	88 319 250	217 000 000	145 517 520	-71 482 480
Action A0308-05 - Coordiantion de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques	23 600 000	15 895 000	23 600 165	7 705 165
Action A0308-06 - Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales	25 000 000	12 000 000	14 880 000	2 880 000
Action A0308-07 - Exploitation du service intérieur (performance, fiabilité et dispobibilité)	114 500 000	127 100 000	84 765 000	-42 335 000
Action A0308-8 - Assistance sur les applications et services	0	0	0	0
Action A0308-9 - Politique d'achat de matériel, logiciels et de prestations informatiques de la N.-C.	0	0	0	0
Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatiques Nouvelle-Calédonie	1 023 750	2 700 000	6 800 000	4 100 000
Total	**455 396 250**	**575 080 000**	**453 884 072**	**-121 195 928**

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	220 762 500	223 860 000	179 306 552	-44 553 448
012- Charges de personnel et frais assimilés	900 000	0	38 250 000	38 250 000
65- Charges de gestion courante	10 000 000	10 000 000	15 300 000	5 300 000
Dépenses d'investissement	223 733 750	341 220 000	221 027 520	-120 192 480
Total	**455 396 250**	**575 080 000**	**453 884 072**	**-121 195 928**

Recettes (pour mémoire)	*108 200 000*	*140 260 000*	*161 260 000*	*21 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0308-01 – Définition de la gouvernance des systèmes d'information de la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 11,8 MF

Fonctionnement : **11,8 MF**

Ces crédits permettront à la DTSI d'avoir un soutien sur les activités de gouvernance des systèmes d'information et de remplir sa mission de veille technologique.

0,5 MF correspondent un virement de crédit en provenance de la cellule économique numérique, dans le cadre du remboursement de la prise en charge par la DTSI d'un séminaire GARTNER.

Action A0308-02 - Pilotage du système d'information de la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 111,7 MF / *Recettes : 20,0 MF*

Investissement : **3,06 MF**

- Financé HAP : 3.060.000 F

Ces crédits permettront d'acquérir divers matériels, outillages techniques, incendie, mais également la parution d'appels d'offres dans la presse.

Fonctionnement : **108,64 MF**

Fonctionnement courant : 37.539.400 F
Ces crédits correspondent aux frais de fonctionnement de la DTSI (électricité, eau, assainissement, ordures ménagères et déchets recyclables etc…)

Dépenses d'intervention :

- Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi de pays

montant	commentaire	justification
5 MF	Prise en charge des frais de liaisons céléris et location d'une salle de réunion dans le cadre de sydonia.	Arrêté n°2004-3061/GNC du 23 décembre 2004
1,64 MF	Prise en charge des indemnités de véhicules de responsables dans le cadre de leurs missions et des astreintes de sécurité bâtiment.	Arrêtés annuels
0,6 MF	Tenues de sécurité.	Arrêté annuel de prise en charge

- Dépenses prévues par une <u>convention en cours d'exécution</u>

montant	commentaire	justification
37,5 MF	Location des locaux de la DTSI à Ouémo et des docks de Ducos.	Baux avec l'OPT et Locabox
5,1 MF	Frais de nettoyage des locaux de la DTSI.	Marché n° 011M14
21,25 MF	Gardiennage des locaux de la DTSI.	Marché n° 050M12

Recettes :

montant	*commentaire*
20 MF	*Ces recettes correspondent à diverses redevances de droits à caractère technique.*

Action A0308-03 - Modernisation du service public — Dépenses : 54,8 MF

Investissement : **5,7 MF**

- Financé HAP : 5.700.000 F

Ces crédits permettront de prendre en charge diverses prestations dans le cadre de la modernisation du service public (évolution des services de messagerie Notes web, développement d'un référentiel de gestion des systèmes et modernisation de l'outil de gestion des certificats de sécurité).

- Opérations pour compte de tiers

Fonctionnement : **49,08 MF**

Ces crédits permettront de sous–traiter diverses prestations et études dans le cadre de la modernisation du service public (migration pour raison de sécurité des postes de travail encore sous système Windows XP obsolète, audit de sécurité) mais également de prendre en charge des ressources humaines pour surcroît d'activité et renfort des équipes afin de maintenir la qualité du service fourni.

Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques	**Dépenses :**	**145,5**	**MF**
	Recettes :	***141,3***	***MF***

Cette action permet à la Cellule des marchés publics de couvrir les dépenses d'exécution du contrat avec la société CALNEO dans le cadre de la mise en place d'une hotline d'assistance pour l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.
Les crédits alloués à cette action vont également permettre le développement et l'amélioration de la plate-forme, une assistance à maîtrise d'ouvrage et la programmation de formations des administrateurs des collectivités et organismes adhérents au site marchespublics.nc.

Investissement : **136,6 MF**

- Financé AP : 84 MF

44 MF sont inscrits sur l'AP n° P0308-2013-2 « Migration TIARHE en version 9 », afin de poursuivre la migration de l'outil de gestion des ressources humaines.

Révision et / ou Ajustement - P0308-2013 / 2 - MIGRATION TIARHE VERSION 9	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	255 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	255 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	177 800 000
	CP 2015	***44 000 000***
	Financé CP après BP 2015	221 800 000
	Reste à financer	**33 200 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	8 300 000
	CP 2017	8 300 000
	CP 2018	8 300 000
	CP 2019	8 300 000

40 MF, sur l'AP n° P0308-2014-1 « Développement des systèmes d'information ».

Révision et / ou Ajustement - P0308-2014 / 1 - DEVELLOPEMENT DES SYSTEMES D' INFORMATION	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	300 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	300 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	50 000 000
	CP 2015	*40 000 000*
	Financé CP après BP 2015	90 000 000
	Reste à financer	**210 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	60 000 000
	CP 2017	60 000 000
	CP 2018	60 000 000
	CP 2019	30 000 000

Il est sollicité la clôture de l'AP n° P0308-2006-1 « Migration Mainframe » dont le reste à financer est de 61 MF.

Révision et / ou Ajustement - P0308-2006 / 1 - MIGRATION DES APPLICATIONS MAINFRAME (103 / 06)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	*-61 162 839*
	Financé après BP 2015	38 837 161
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	38 837 161
	CP 2015	*0*
	Financé CP après BP 2015	38 837 161
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : 52,6 MF

Ces crédits correspondent à la recette de la redevance informatique de dédouanement dont 18,1 MF de régularisation de la recette prévisionnelle de 2014. Il s'agit d'une dépense réglementaire reposant sur l'arrêté n°2004-3061/GNC.

Fonctionnement : **8,91 MF**

Ces crédits permettront de prendre en charge des prestations relatives aux cartographies fonctionnelles des systèmes d'information des directions de la Nouvelle-Calédonie mais également une ressource humaine dans le cadre de la migration des sites internet.

Recettes :

montant	*commentaire*
70 MF	*Recette TIARHE (logiciel HR ACCESS de gestion des ressources humaines).*
70 MF	*Recette SURFI (logiciel ASTRE GF de gestion financière).*
1,2 MF	*Recette GFPC (application de gestion de la formation professionnelle continue).*

Action A0308-05 - Coordination de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques — Dépenses : 23,6 MF

Investissement : **7,2 MF**

- Financé HAP : 7,2 MF

Suite à l'acquisition d'une nouvelle couverture d'images SPOT 6 sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, ces crédits permettront d'interpréter les images et de mettre à jour l'occupation du sol. Il s'agit d'une opération inter-collectivités.

Fonctionnement : **16,4 MF**

Fonctionnement courant : 1,2 MF

Il s'agit de prendre en charge le bulletin de la géomatique (trimestriel) et l'organisation de la matinée des géomaticiens.

Dépenses d'intervention : 15,2 MF

- Subventions diverses autres

montant	commentaire
15,2 MF	Dotation au CEN (conservatoire des espaces naturels) – contrat inter-collectivités 2011-2015.

Action A0308-06 – Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales — Dépenses : 14,9 MF

Investissement : **10,8 MF**

- Financé HAP : 10,8 MF

Ces crédits permettront de prendre en charge diverses prestations dans le cadre de développements d'applications mobiles, de la mise à jour du site « GEOREP.NC », du SIG voies classées (DITTT) mais également des acquisitions de licences ESRI.

Fonctionnement : **4,08 MF**

4,08 MF afin de prendre en charge diverses prestations de soutien aux activités du SGT.

Il est sollicité la clôture de l'AP n° P0308-1995-1 « Système d'information géographique » dont le reste à financer est de 27,4 MF.

Révision et / ou Ajustement - P0308-1995 / 1 - SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (06 / 95)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	140 000 000
	Proposition au BP 2015	*-27 415 876*
	Financé après BP 2015	112 584 124
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	112 584 124
	CP 2015	*0*
	Financé CP après BP 2015	112 584 124
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A0308-07 - Exploitation des systèmes d'information (SI) — Dépenses : 84,8 MF

Investissement : **50,86 MF**

- Financé AP : 2,5 MF

2,5 MF sont sollicités sur l'AP n° P0308-2009-2 « PRA - Plan de reprise d'activité » afin d'acquérir des matériels et étendre ainsi le périmètre du PRA informatique.

Révision et / ou Ajustement - P0308-2009 / 2 - PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	60 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	60 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	57 500 000
	CP 2015	*2 500 000*
	Financé CP après BP 2015	60 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : 48,36 MF

Ces crédits permettront d'acquérir divers logiciels et matériels d'infrastructure informatique, afin de garantir un fonctionnement satisfaisant des applicatifs nécessaires aux différents métiers des directions.

Fonctionnement : **33,9 MF**

Fonctionnement courant : 31 MF

Il s'agit de prendre en charge les frais de fonctionnement de la salle informatique de secours mais également diverses prestations (mises à jour de solutions en production, mise en œuvre de la téléphonie sur IP).

Révision et / ou Ajustement - P0308-2014 / 2 - SOUTIEN AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	160 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	160 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	0
	CP 2015	*22 750 000*
	Financé CP après BP 2015	22 750 000
	Reste à financer	**137 250 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	40 000 000
	CP 2017	40 000 000
	CP 2018	40 000 000
	CP 2019	17 250 000

Dépenses d'intervention :

- Dépenses prévues par une <u>convention en cours d'exécution</u>

montant	commentaire	justification
2,84 MF	Location d'une salle informatique de secours	bail

Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatique — Dépenses : 6,8 MF

Investissement : **6,8 MF**

- Financé AP : 6,8 MF

1,8 MF sont inscrits sur l'AP n° P0308-2009-1 « GED - Gestion électronique de documents » afin de prendre en charge des prestations de développement de projet de GED.

Révision et / ou Ajustement - P0308-2009 / 1 - GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENT	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	25 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	25 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	22 000 000
	CP 2015	*1 800 000*
	Financé CP après BP 2015	23 800 000
	Reste à financer	**1 200 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	1 200 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

5 MF sont sollicité sur l'AP n° P0308-2011-1 « Virtualisation du poste de travail » dans le cadre de l'extension de l'infrastructure View.

Révision et / ou Ajustement - P0308-2011 / 1 - VIRTUALISATION DU POSTE DE TRAVAIL	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	40 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	40 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	25 360 000
	CP 2015	***5 000 000***
	Financé CP après BP 2015	30 360 000
	Reste à financer	**9 640 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	7 640 000
	CP 2017	2 000 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes - Dépenses								
Chapitre	**P0301 Coordination administrative, transferts de compétences**	**P0302 Relations extérieures**	**P0303 Aménagement et prospective**	**P0304 Affaires juridiques**	**P0305 Fonction Publique**	**P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.**	**P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale**	**P0308 Technologie et systèmes d'information**	**Total**
900	5 000 000	70 630 000	0	0	0	150 000	784 944 000	221 027 520	**1 081 751 520**
903	0	0	0	0	0	0	21 000 000	0	**21 000 000**
908	0	0	6 000 000	0	0	0	6 000 000	0	
909	0	0	0	0	0	0	200 000 000	0	**200 000 000**
Ss Total Investissement	***5 000 000***	***70 630 000***	***6 000 000***	***0***	***0***	***150 000***	***1 011 944 000***	***221 027 520***	**1 314 751 520**
930	186 611 297	635 578 915	0	49 925 000	29 730 000	6 552 242 121	405 064 100	217 656 387	**8 076 807 820**
931	0	0	0	0	0	140 918 950	0	0	**140 918 950**
932	0	0	0	0	0	619 551 578	0	0	**619 551 578**
933	0	0	0	0	0	454 191 162	0	0	**454 191 162**
934	0	0	0	0	0	463 149 998	0	0	**463 149 998**
935	0	0	0	0	0	609 364 283	0	0	**609 364 283**
936	0	0	0	0	0	1 577 428 718	0	0	**1 577 428 718**
937	0	0	29 445 950	0	0	819 294 921	0	15 200 165	**863 941 036**
938	0	0	20 550 000	0	0	1 811 189 934	5 670 000	0	**1 837 409 934**
939	0	0	0	0	0	1 066 882 999	0	0	**1 066 882 999**
943	0	0	0	4 000 000	0	0	0	0	**4 000 000**
Ss Total Fonctionnement	***186 611 297***	***635 578 915***	***49 995 950***	***53 925 000***	***29 730 000***	***14 114 214 664***	***410 734 100***	***232 856 552***	***15 713 646 478***
Total BP 2015	**191 611 297**	**706 208 915**	**55 995 950**	**53 925 000**	**29 730 000**	**14 114 364 664**	**1 422 678 100**	**453 884 072**	**17 028 397 998**

En XPF	Programmes - Recettes								
Chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	Total
900	0	0		0	0	**0**	**0**	0	0
907	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0
923	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0
Ss Total Investissement	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0
930	33 000 000	0	0	0	12 000 000	85 000 000	43 000 000	161 260 000	334 260 000
932	0	0	0	0	0	4 661 460	0	0	4 661 460
934	0	0	0	0	0	77 000 000	0	0	77 000 000
935	0	0	0	0	0	15 200 000	0	0	15 200 000
938	0	0	0	0	0	321 500 000	0	0	321 500 000
Ss Total Fonctionnement	**33 000 000**	**0**	**0**	**0**	**12 000 000**	**503 361 460**	**43 000 000**	**161 260 000**	**752 621 460**
Total BP 2015	**33 000 000**	**0**	**0**	**0**	**12 000 000**	**503 361 460**	**43 000 000**	**161 260 000**	**752 621 460**

Mission M04
Aménagement, urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques

DEPENSES : 2 005 903 500 F
RECETTES : 328 080 000 F

Gestion domaniale et urbanisme

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Prévention des pollutions et risques industriels

Energie

Prévention et gestion des risques

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Compte tenu des transferts de la sécurité civile au 1er janvier 2014, le libellé de la Mission 04 est ajusté et un nouveau programme est créé : P0407 « Prévention et gestion des risques ».

Historique des moyens financiers

Dépenses

M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention des risques				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	337 930 000	226 280 000	129 923 000	-96 357 000
P0402 Météorologie	36 360 000	74 078 000	75 409 350	1 331 350
P0403 Gestion de l'eau	248 494 910	248 376 050	183 276 050	-65 100 000
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	875 755 429	609 760 000	672 470 000	62 710 000
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	24 000 000	12 300 000	15 032 500	2 732 500
P0406 Energie	42 300 000	42 300 000	36 455 000	-5 845 000
P0407 Prévention et gestion des risques	0	812 180 000	893 337 600	81 157 600
Total Mission 04	**1 564 840 339**	**2 025 274 050**	**2 005 903 500**	-19 370 550

Recettes

M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention des risques				
Programmes	**Budget 2013**	**Budget 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	179 500 000	146 500 000	5 000 000	-141 500 000
P0402 Météorologie	4 545 000	2 530 000	2 000 000	-530 000
P0403 Gestion de l'eau	0	0	0	0
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	35 000 000	30 000 000	30 000 000	0
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	450 000	2 050 000	4 080 000	2 030 000
P0406 Energie	16 000 000	14 000 000	20 000 000	6 000 000
P0407 Prévention et gestion des risques	0	600 000 000	267 000 000	-333 000 000
Total Mission 04	**235 495 000**	**795 080 000**	**328 080 000**	-467 000 000

Programme P0401
Gestion domaniale et urbanisme
Economie verte

Dépenses : 129 923 000 F

Recettes : 5 000 000 F

Dans le cadre de la mission aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques, la DITTT est chargée :
- de produire, maintenir et assurer la diffusion de différentes bases de données géographiques de référence : SIG Cadastre, BDTOPO-NC, BDORTHO-NC, BDROUTE-NC.
- d'assurer la mise à jour de l'inventaire cadastral et du plan parcellaire
- de produire, maintenir et assurer la diffusion d'imagerie aérienne et cartographie terrestre au 1/10.000°. La DITTT réalise également des produits cartographiques dérivés à des échelles inférieures (1/50.000°, 1/100.000°, 1/650.000°).
- de mettre en œuvre et de développer les réseaux et dispositifs techniques permettant une localisation géographique de précision. Cette mission s'articule principalement autour du réseau de stations GNSS permanentes dénommé BANIAN.
- d'instruire les études foncières et de produire les documents relatifs à la gestion du domaine de la NC

Enjeux et contexte

Les informations géographiques présentent un grand intérêt car elles participent à la connaissance et au développement du pays. Le cadastre, la cartographie et l'imagerie aérienne sont des éléments incontournables de tout projet d'aménagement et constituent une aide précieuse à la décision. Leur diffusion aux professionnels et au grand public via Géorep.nc (portail de l'information géographique du gouvernement) conforte notre rôle de service public et favorise l'émergence de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Objectifs

La collecte et la diffusion de l'information géographique répondent à plusieurs objectifs :
- permettre une localisation géographique de précision homogène et fiable sur l'ensemble du pays (réseau Banian, réseau RGNC et NGNC),
- assurer la diffusion à différents formats des données géographiques,
- fiabiliser et garantir la traçabilité des mutations foncières,
- contribuer à la connaissance et la sécurisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie

Les moyens

La <u>répartition par actions</u> des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme gestion domaniale et urbanisme est la suivante :

Les Indicateurs de performance

<u>Indicateur 1 : action 1 système de localisation géographique de précision</u>
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité. Il est calculé à partir du nombre de clients enregistrés et du type de service de positionnement délivré.

	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Clients enregistrés (en cumulé)	220	250	280	300
Clients utilisateurs de la solution	35	35	40	50

centimétrique temps-réel				

Indicateur 2 : action 2 : Production d'une cartographie terrestre de référence

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer les surfaces cartographiées mises à jour.

	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Surface (HA) de BDTOPO-NC révisée	0	307 886	288 259	300 000

Indicateur 3 : action 3 : Diffusion de la donnée cartographique

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer les cartes topographiques produites et vendues.

	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Cartes topographiques au 1/50000° produites (en cumulé)	19	26	-	-
Cartes topographiques au 1/50000° vendues	1 292	1 320	1 150	1 200

Indicateur 4 : action 3 : Diffusion de la donnée cartographique

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer les livraisons de données géographiques numériques.

	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Livraisons	190	205	215	

Indicateur 5 : action 4 : production de la donnée cadastrale

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la production du bureau du cadastre. Il est calculé à partir des documents entrants et sortants instruits.

	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Attribution de nouveaux numéros cadastraux	1 888	1 700	1 700	
Attestation de désignation cadastrale	7 203	7 250	7 250	
Parcelles crées via certificats de dépôts des géomètres	1 833	1 750	1 750	
Extraits d'actes saisis	3 396	3 000	3 000	

Indicateur 6 : action 4 : production de la donnée cadastrale

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le nombre de bénéficiaires de l'accès sécurisé au SIG Cadastre et le nombre de visites enregistrées sur le site web du cadastre en ligne (www.cadastre.gouv.nc) destiné au grand public.

	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Agents du gouvernement de la NC inscrits	65	85	105	
Agents des autres collectivités (Etat, provinces, communes) inscrits	164	179	199	
Professionnels du foncier (notaires et géomètres-expert) inscrits	16	33	40	
Visites du site cadastre.gouv.nc	11 224	16 450	20 000	

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0401-01 - Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	173 000 000	70 000 000	0	-70 000 000
Action A0401-02 - Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes	0	0	0	0
Action A0401-03 - Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables	1 000 000	1 000 000	250 000	-750 000
Action A0401-04 - Systèmes de localisation géographique de précision	53 680 000	29 780 000	39 528 000	9 748 000
Action A0401-05 Production d'une cartographie terrestre de référence	65 000 000	72 000 000	12 000 000	-60 000 000
Action A0401-06 - Hydrographie du lagon	0	0	0	0
Action A0401-07 - Production et diffusion de la donnée cartographie	7 000 000	10 500 000	7 190 000	-3 310 000
Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale	3 000 000	11 000 000	4 520 000	-6 480 000
Action A0401-09 - Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers à la rédaction des actes	5 500 000	7 000 000	3 685 000	-3 315 000
Action A0401-10 - Réglementation et sécurité des bâtiments	4 750 000	0	9 750 000	9 750 000
Action A0401-11 - Economie verte	25 000 000	25 000 000	53 000 000	28 000 000
Total	**337 930 000**	**226 280 000**	**129 923 000**	**-96 357 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	2 015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	235 830 000	122 280 000	65 123 000	-57 157 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	4 000 000	4 000 000	11 300 000	7 300 000
Dépenses d'investissement	98 100 000	100 000 000	53 500 000	-46 500 000
Total	**337 930 000**	**226 280 000**	**129 923 000**	**-96 357 000**

Recettes (pour mémoire)	*179 500 000*	*146 500 000*	*5 000 000*	*-141 500 000*

Les actions pour 2015

Action A0401-03 – Contribution à la prévention de la biodiversité et des écosystèmes remarquables — Dépenses : 0,3 MF

Fonctionnement courant:

Dans le cadre d'une convention signée en décembre 2012 entre le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le haut-commissaire de la République, la DAVAR assure la mise en œuvre de la CITES (Convention de Washington) avec l'appui technique et administratif de la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE).

Action A0401-04 – Systèmes de localisation géographique de précision — Dépenses : 39,5 MF

Investissement : **24,7 MF**

- Financé AP 17,5 MF :

montant	commentaire	justification
17,5 MF	Poursuite du programme de remplacement des récepteurs GNSS du réseau BANIAN (4 équipements prévus en 2015 pour env. 16MF) et acquisition du matériel informatique nécessaire à la bonne marche du centre de contrôle du réseau.	AP P0401-2012/1 (85MF) Marché à commandes 092M013 pour la fourniture de matériels GNSS

Révision et / ou Ajustement - P0401-2012 / 1 - POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	70 000 000
	Proposition au BP 2015	***15 000 000***
	Financé après BP 2015	85 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	57 324 971
	CP 2015	***17 500 000***
	Financé CP après BP 2015	74 824 971
	Reste à financer	**10 175 029**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	10 175 029
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP 7,2 MF :

montant	commentaire	justification
7,2 MF	Remplacement des 2 équipements GPS du bureau de la géodésie utilisés pour les chantiers en régie. Matériels techniquement obsolètes et vétustes qui ont par ailleurs nécessité plusieurs interventions et immobilisations en atelier.	Remplacement d'équipements datant de 2003

Fonctionnement : **14,82 MF**

montant	commentaire	justification
0,91 MF	Frais de déplacement des agents.	Dépenses transversales.
12,45 MF	Coût de fonctionnement annuel du réseau BANIAN comportant comme principaux postes : télécommunications (OPT et FAI) pour 5,5 MF, maintenance et support des équipements et logiciels du centre de contrôle pour 4,5 MF, extension de garanties des récepteurs GPS pour 2 MF et travaux sur les stations GPS pour 0,45 MF.	Coûts de fonctionnement incompressibles et parfaitement définis (abonnements forfaitaires, convention, contrats)
1,46 MF	Crédits nécessaires aux chantiers de mesurage et contrôle réguliers des réseaux de géodésie et de nivellement de la DITTT (travaux effectués en régie).	

Action A0401-05 – Production d'une cartographie terrestre de référence — Dépenses : 12,0 MF

12 MF	CP nécessaires à la conclusion du chantier cartographique sur Koné par méthode satellitaire et au lancement des chantiers cartographiques (financement en 2015 de l'imagerie et le solde en 2016) des zones urbaines et péri-urbaines des communes de Boulouparis, La Foa, Farino et Sarraméa. Réalisation d'études sur la BDTOPO-NC et bases de données annexes	AP n ° P0401-2014/1 (200MF) pour la mise à jour de l'imagerie aérienne et de la BDTOPO-NC

Révision et / ou Ajustement - P0401-2014 / 1 - MISE A JOUR IMAGERIE AERIENNE ET BASE DONNEES TOPO-NC	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	200 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	200 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	13 850 000
	CP 2015	***12 000 000***
	Financé CP après BP 2015	25 850 000
	Reste à financer	**174 150 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	58 000 000
	CP 2017	58 000 000
	CP 2018	58 150 000
	CP 2019	0

Action A0401-07 - Production et diffusion de la donnée cartographique — Dépenses : 7,2 MF

Fonctionnement :

- Fonctionnement courant : **3,89 MF**

montant	commentaire	justification
1,75 MF	Impression de cartes topographiques au 50.000° en vue de leur commercialisation.	Prestation qui devrait être commandée en 2014 mais achevée début 2015 (pas de report possible sur ce compte)
2,04 MF	Lancement du programme de numérisation et de géo référencement des archives de la cartothèque du bureau de la cartographie.	Sauvegarde du patrimoine et réduction du volume des archives
0,1 MF	Partie pour frais d'inscription à l'ICC2015 (conférence cartographique internationale)	

- participation au GIE SERAIL : **3,3 MF**

Il s'agit de la cotisation annuelle de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale — Dépenses : 4,5 MF — *Recettes : 5 MF*

Investissement : **1,8 MF** :

montant	commentaire	justification
1,8 MF	Ouverture d'une nouvelle AP en prolongement de la précédente (P0401-2008/2) pour financer les développements d'un outil de gestion des données cadastrales (SIG Cadastre). Les CP sollicités sont nécessaires pour financer le premier acompte (20% du cout global estimé) de la prochaine version du SIG dont la commande devrait être lancée au 4T2015.	Article 22 alinéa 21 de la LO qui attribue la compétence du cadastre à la NC AP P0401-2015/1 (15MF)

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0401-2015/1 - OUTILS INFORMATIQUE DE GESTION CADASTRALE	15 000 000	1 800 000	13 200 000	8 200 000	2 000 000	3 000 000	0

Fonctionnement : **2,72 MF** :

montant	commentaire	justification
2,72 MF	Poursuite du programme de numérisation des archives cadastrales en vue de leur sauvegarde et leur intégration dans le SIG Cadastre pour simplifier leur accessibilité.	Article 22 alinéa 21 de la LO qui attribue la compétence du cadastre à la NC.

Recettes :

montant	*commentaire*	*justification*
5 MF	*Recette des ventes des documents cadastraux, cartes topographiques et données géographiques numériques du service topographique par le pôle clientèle.*	*Arrêté modifié 04-1227-GNC du 06 mai 2004 fixant les tarifs des prestations du service topo de la DITTT.*

Action A0401-09 – Instruction des demandes d'études — Dépenses : 3,7 MF

Fonctionnement : **3,7 MF** :

montant	commentaire
3,7 MF	Externalisation auprès de géomètres-experts de travaux fonciers nécessaires à la gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0401-10– Réglementation et sécurité des bâtiments — Dépenses : 9,8 MF

Fonctionnement : **9,8 MF**

montant	commentaire	justification
9,8 MF	Mise en place d'un système normatif en Nouvelle Calédonie dans le domaine du BTP (produits et procédés de mise en œuvre)	Mission AFNOR / STANDARDS AUSTRALIA en vue de l'application des normes de construction en NC.

Action A0401-11 – Economie verte

Dépenses : 53 MF

Sur l'AP « économie verte », qui a été portée de 60 MF à 100 MF au budget supplémentaire 2013, il est prévu **15 MF** dans le cadre du conventionnement avec les communes, les associations et opérateurs privés pour la mise en place de pépinières, achat de matériel et de plants dans le cadre des plantations du projet « 1 jour, 1 arbre, 1 vie ».

Révision et / ou Ajustement - P0401-2012 / 2 - ECONOMIE VERTE (INVEST)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	100 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	75 000 000
	CP 2015	***15 000 000***
	Financé CP après BP 2015	90 000 000
	Reste à financer	**10 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	2 500 000
	CP 2017	2 500 000
	CP 2018	2 500 000
	CP 2019	2 500 000

L'AE « économie verte » a pour objet l'accompagnement du projet « 1 jour, 1 arbre, 1 vie » et la participation au colloque Oceania 21 Meeting.
- **axe environmental** par la reconstitution de la fôret sèche, restauration des zones dégradées par les mines ou le feu, la gestion des eaux ;
- **axe économique** par le développement de la filière sylviculture, création de pépinières de toutes espèces y compris de plantes médicinales et odorantes (essences), développement de centrales électriques biomasse, de micros projets en zone rurale, éco-tourisme etc...
- **axe pédagogique et culturel** par la transmission des valeurs et des connaissances liées à la nature. Le savoir traditionnel et le savoir scientifique se conjuguent pour un développement durable et structurant. On compte également la co-organisation du sommet international du développement durable nommé Oceania 21 Meetings.

En matière environnementale la Calédonie n'est pas qu'une île, elle est intrinsèquement reliée à sa région, à son océan et à notre planète. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos travaux au sein des organisations patronales avec comme prochaine étape le sommet de Paris 2015 et en mobilisant la jeunesse calédonienne dans le prolongement du succès du forum annuel « Oceania 21 meetings » en instaurant un rendez-vous « Océania 21 meetings de la jeunesse » dès 2015.

Enfin, il est proposé d'imputer les subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations qui œuvrent pour l'environnement (l'association de la sauvegarde de la nature, Centre d'initiation à l'environnement, stop OGM …) sur cette action, **8 MF**.

Dans cette perspective, il est proposé d'augmenter l'AE de 25 MF et d'inscrire en 2015 **30 MF** de CP.

Modification AE P0401-2012/3 - ECONOMIE VERTE (FONCT)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	115 000 000
	Proposition au BP 2015	***25 000 000***
	Financé après BP 2015	140 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	100 000 000
	CP 2015	30 000 000
	Financé CP après BP 2015	130 000 000
	Reste à financer	**10 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	10 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Programme P0402 Météorologie

Dépenses : 75 409 350 F
Recettes : 2 000 000 F

Enjeux et contexte

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie exerce une compétence qui s'inscrit dans la mission « aménagement, prévention des risques ».

Objectifs

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour objectifs :

- de fournir des produits d'avertissement et d'alerte relatifs aux conditions dangereuses d'origine météorologique, à destination des pouvoirs publics, de la défense, du public et des autres clients ;
- de concevoir, développer, fournir à ses clients et commercialiser des produits et services météorologiques relatifs à l'observation, la climatologie et la prévision ;
- de contribuer à la surveillance du climat ;
- de fournir le service météorologique à la navigation aérienne conformément aux demandes de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif pour 2015 pour le programme météorologie est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0402-01 - Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	31 730 000	28 755 000	29 459 750	704 750
Action A0402-02 - Production de l'information météorologique	0	0	0	0
Action A0402-03 - Développement de nouveaux services	0	0	1 800 000	1 800 000
Action A0402-04 - Conservation de la mémoire du climat	1 930 000	1 930 000	1 820 000	-110 000
Action A0402-05 - Réalisation de produits adaptés	0	0	0	0
Action A40402-06 - Installations et maintenance des équipements de mesure sur aérodrome	0	0	120 000	120 000
Action A0402-07 - Production opérationnelle réglementaire, contrôle et surveillance des équipements	0	0	0	0
Action A0402-08 - Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité	2 680 000	43 373 000	42 192 000	-1 181 000
Action A0402-09 - Développement, maintenance et opération des systèmes d'information	0	0	0	0
Action A0402-10 -Infrastructure et bâtiment	20 000	20 000	17 600	-2 400
Total	**36 360 000**	**74 078 000**	**75 409 350**	**1 331 350**

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	28 060 000	26 878 000	17 089 350	-9 788 650
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	40 500 000	40 500 000	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	8 300 000	6 700 000	17 820 000	11 120 000
Total	**36 360 000**	**74 078 000**	**75 409 350**	**1 331 350**

Recettes (pour mémoire)	*4 545 000*	*2 530 000*	*2 000 000*	*-530 000*

Les actions pour 2015

Action A0402-01 – Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom) Dépenses : 29,5 MF

Investissement : **15,3 MF**

Financé AP : une demande d'AP pour un montant de 11 000 000 XPF est faite pour financer l'acquisition d'un générateur d'hydrogène. Cette opération viendra compléter l'achat du robot sonde que nous sommes en train d'acquérir.

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0402-2015/1 - AQUISITION GENERATEUR HYDROGENE	11 000 000	3 300 000	7 700 000	7 700 000	0	0	0

Financé HAP : il s'agit de crédits demandés pour l'entretien des 40 stations automatiques météorologiques installées en divers points du territoire et composant notre réseau d'observations au sol et pour pallier les grosses pannes imprévisibles des équipements cruciaux en matière d'observation et de prévision météorologique.

Fonctionnement : **14,2 MF**

Fonctionnement courant : il s'agit des dépenses incompressibles telles :

- les frais d'électricité des radars de Lifou et de La Tiébaghi,
- les frais de télécommunication,
- les achats de petit matériel et d'outillage nécessaires à l'installation et la maintenance des infrastructures et des équipements météorologiques,
- les coûts d'entretien des parcs sur lesquels sont installées les stations automatiques,
- l'entretien et la réparation des matériels,
- les dépenses liés aux déplacements des agents sur le terrain (carburant, location de véhicules aux îles, fret et transport du matériel, achat de billets d'avion pour les îles Loyauté et indemnités de panier) afin d'installer et maintenir les équipements météorologiques.

Action A0402-03 – Développement de nouveaux services **Dépenses : 1,8 MF**

Investissement :

C'est la seule dépense sur cette action, laquelle a fait l'objet en 2013 d'une demande de crédits afin d'acquérir la méthode SHYREG qui permet d'obtenir des durées de retour spatialisées sur les quantités de précipitation à haute résolution spatiale (km²) pour des durées d'épisodes d'une heure à 72h. Cette opération arrivera à son terme fin 2014. Pour compléter notre connaissance du risque pluvial, il est nécessaire de doter la Nouvelle-Calédonie d'une cartographie des pluies de référence pour des durées d'épisodes inférieures à 1h. Cette base de données sera très utile dans la prévention des risques de pluies de courte durée et de forte intensité, à l'origine le plus souvent de crues soudaines dans les petits bassins versants. La présente demande de crédits est donc relative au calcul et à l'acquisition de cette base de données.

Action A0402-04 – Conservation de la mémoire du climat **Dépenses : 1,8 MF**

Investissement : **0,6 MF**

Financé HAP : les dépenses d'investissement de cette action consistent essentiellement en l'acquisition et/ou remplacement de matériels climatologiques qui font partie du réseau institutionnel de mesures de la Nouvelle-Calédonie et qui permettent notamment de récupérer des informations qui alimenteront les bases de données climatologiques.

Fonctionnement : **1,2 MF**

Fonctionnement courant : ces dépenses, en baisse, concernent l'indemnisation d'une quarantaine d'observateurs bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire qui relèvent les données climatologiques et nous les transmettent mensuellement

Action A0402-05– Réalisation de produits adaptés ***Recettes : 2,0 MF***

Recettes : Les recettes générées par cette action sont estimées pour 2015 à 2 MF.
Les prévisions ont été revues à la baisse compte tenu des recettes effectives en 2014.

Action A0402-06– Installation et maintenance des équipements de mesure sur l'aérodrome **Dépenses : 0,1 MF**

Investissement : ces crédits permettront l'achat de petits équipements sur les aérodromes territoriaux.

Action A0402-08 – Direction, Finances, Secrétariat, DH, Eco-responsabilité **Dépenses : 42,2 MF**

Fonctionnement :

Il s'agit ici de frais de fonctionnement du service comprenant les dépenses de fournitures bureautiques, de fourniture d'entretien, de frais postaux, de location de machine (affranchisseuse) pour un montant, en baisse par rapport à 2014 de 2,6 MF.

Programme P0403 Gestion de l'eau

Dépenses : 183 276 050 F

Enjeux et contexte

Dans le domaine de l'eau, la Nouvelle-Calédonie est caractérisée par une organisation institutionnelle complexe et un cadre juridique parcellaire et encore incomplet. Le partage des compétences entre un nombre important d'acteurs, limite la capacité de ces derniers à agir de manière concertée et cohérente pour répondre à des enjeux croissants dans les domaines environnemental, social et économique.

Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, si la ressource en eau est globalement disponible et de bonne qualité, certains conflits d'usage voient jour sur des bassins versants dits sensibles. Il reste dès lors nécessaire de prévenir la dégradation de la ressource et des milieux aquatiques tout en garantissant la réponse aux besoins en eau de l'ensemble des usagers (industriels, agriculteurs et administrés).

Par ailleurs, la définition et la répartition des compétences et interventions, en matière d'entretien et d'aménagement des cours d'eau, font l'objet d'une réforme progressive des programmes d'entretien des cours d'eau en vue de limiter les impacts des inondations avec les collectivités provinciales et communales.

Le service de l'eau de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR/SDE) vise à améliorer la connaissance de la ressource en eau douce superficielle et souterraine, en gérant un réseau hydro-pluviométrique complémentaire de celui de Météo France. Ce réseau de mesures permet de mieux appréhender la ressource au niveau des bassins versants, des cours d'eau et des nappes souterraines. Ces données, initialement utilisées par le génie civil pour la construction des routes, de ponts et dans le cadre de l'urbanisation, ont été adaptées pour une valorisation agricole et rurale afin, notamment, de prévenir et évaluer les conséquences des inondations et des sécheresses, en étroit partenariat avec l'APICAN (agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles et naturelles), la CAMA (caisse d'assurance mutuelle agricole) et les services ruraux provinciaux.

Objectifs

L'objectif du programme vise une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du domaine public de la Nouvelle-Calédonie dans le respect de la protection de l'environnement, du droit des tiers et de la préservation de la biodiversité.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme gestion de l'eau est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle Calédonie	221 018 860	216 150 000	148 650 000	-67 500 000
Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource eau	27 476 050	32 226 050	34 626 050	2 400 000
Total	**248 494 910**	**248 376 050**	**183 276 050**	**-65 100 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	147 544 910	222 176 050	155 276 050	-66 900 000
65- Autres charges de gestion courante	3 150 000	3 800 000	3 600 000	-200 000
Dépenses d'investissement	97 800 000	22 400 000	24 400 000	2 000 000
Total	**248 494 910**	**248 376 050**	**183 276 050**	**-65 100 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 148,7 MF

Investissement : **14,4 MF**

- Financé AP : 10 MF

Ces crédits sont destinés à participer au financement des études relatives à la rénovation du barrage du Dumbéa qui alimente la ville de Nouméa en eau potable.

Révision et / ou Ajustement - P0403-2013 / 1 - RENOVATION BARRAGE DUMBEA	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	40 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	40 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	30 000 000
	CP 2015	***10 000 000***
	Financé CP après BP 2015	40 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : 4,4 MF

Ces crédits sont destinés à la réalisation des forages en vue du suivi des eaux 2 MF et à l'aménagement de périmètres de protection des eaux 2,4 MF.

Fonctionnement : **134,25 MF**

Fonctionnement courant : 130,65 MF

1 - *Contrôle de la qualité de l'eau naturelle ou destinée à la consommation d'eau potable et mise en œuvre de travaux et études nécessaires pour préserver et améliorer cette qualité 69,15 MF*

13,25 MF pour le suivi de la ressource des nappes phréatiques de Dumbéa, Tontouta, La Foa, Koné, Voh, Pouembout et Koumac (analyses physicochimiques, bactériologiques et pesticides notamment). Des petits travaux de protection ou d'accès aux points de mesures sont également réalisés (20 sondes enregistreuses de niveau et de conductivité y sont installées en permanence).

10,8 MF pour le suivi de la ressource aux îles Loyauté (Maré et Lifou). Des prélèvements sont effectués pour réaliser des analyses physicochimiques, bactériologiques et pesticides. Il est également prévu de réaliser des petits travaux de protection ou d'accès pour mesures aux nappes exploitées.

21,75 MF pour le suivi des ressources en eaux superficielles sur les principaux bassins versants à enjeux de Dumbéa, Pouembout, Koné, Bourail, La Foa, Voh et Koumac. Des prélèvements d'eau sont effectués pour réaliser des analyses physicochimiques, bactériologiques et pesticides ainsi que des prélèvements de macrobenthos pour réaliser des indices biologiques (IBNC, IBS….) destinés à quantifier l'impact des pollutions organiques ou inorganiques sur les cours d'eau. Quelques inventaires « poissons » doivent également être réalisés dans les zones de projets d'hydroélectricité afin d'établir un état zéro.

23,35 MF pour la régularisation progressive des périmètres de protection des eaux (PPE) destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités humaines. A ce jour 29 communes ont formulé leur demande au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en place des PPE. La mise en place de ces périmètres requière une approche technique, réglementaire et administrative.

2 - *Gestion du domaine public fluvial dans le respect de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et du droit des tiers 12,5 MF*

9,9 MF pour assurer l'instruction des dossiers de demande d'occupation du domaine public fluvial et la police de l'eau, nécessitant parfois le recours aux services de cabinets de géomètre, de bureaux d'études ou d'expertises juridiques.

2,6 MF pour la poursuite des inventaires des installations, ouvrages, travaux, et activités (IOTA) ayant un impact sur la ressource en eau

3 - *Financement des provinces et communes pour l'entretien des cours d'eau* ***:*** *49 MF*

montant	commentaire	justification
26,5 MF	Entretien des cours d'eau en province Sud	Convention cadre CS 12-3310-0080 du 24/01/2012 relative aux interventions de la province Sud dans le cadre de la délégation de gestion de la ressource en eau
7,5 MF	Entretien des cours d'eau en province Nord	Convention cadre CS 06-3310-1450 du 16/08/2006 relative aux travaux d'entretien des cours d'eau en province Nord
5 MF	Entretien des cours d'eau commune de Dumbéa	Convention CS 13-3310-2192 du 03/10/2013 relative aux travaux de petit entretien des cours d'eau de la ville de Dumbéa
5 MF	Entretien des cours d'eau commune du Mont Dore	Convention CS 13-3310-2525 du 26/11/2013 relative aux travaux de petit entretien des cours d'eau de la ville du Mont-Dore
5 MF	Entretien des cours d'eau commune de Païta	Convention CS 13-3310-1982 du 28/08/2013 relative aux travaux de petit entretien des cours d'eau de la ville de Païta

Dépenses d'intervention : 3,6 MF

☐ Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : 3,6 MF

montant	commentaire
1 MF	Subvention WWF (PPE)
2,6 MF	Subvention au conseil de l'eau de Bourail

Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource en eau — Dépenses : 34,6 MF

Investissement : **10 MF**

- Financé HAP : 10 MF

Crédits pour les investissements réalisés sur le réseau hydro-pluviométrique comportant 40 stations hydrométriques, 70 stations pluviométriques, 3 stations de jaugeages téléphériques, 600 sites de jaugeages, 15 piézomètres enregistreurs et 700 échelles à maximum de crues. Il s'agit essentiellement d'instrument de mesures, de capteurs et enregistreurs nécessaires au renouvellement du parc d'équipements et de petits outillages nécessaires à la maintenance des sites de mesures. Par ailleurs, dans le cadre du programme TELSAM, les stations d'observations hydro-pluviométriques sont progressivement équipées d'une télétransmission.

Fonctionnement : **24,6 MF**

Fonctionnement courant : 24,6 MF

4,6 MF pour les loyers du dock et de l'atelier de maintenance ; 3,5 MF pour les dépenses liées à la maintenance des stations et du matériel de mesures ; 1,5 MF pour poursuivre la constitution (engagée en 2008) d'une base de données topographiques sur les principaux cours d'eau concernés par des problématiques d'engravement et de mobilité de lit mineur (morpho dynamique fluviale) ; 5 MF pour participation à la cartographie des zones inondables initiée par les provinces ou les communes, généralement dans le cadre des PUD ; 5 MF pour des prestations extérieures liées à des conditions climatiques particulières (cyclones, sécheresses,…), à la production de documents hydrologiques de référence publiés sur le site de la DAVAR, à certaines opérations complexes d'entretien et de maintenance du réseau.

Enfin, 5 MF sont inscrits dans le cadre de l'autorisation d'engagement P0403-2014-1-D-F « Atlas hydroélectricité » pour une étude préalable à la réalisation d'un atlas multifactoriel des potentiels hydroélectriques de la Nouvelle-Calédonie (outil d'aide à la décision).

Révision et / ou Ajustement - P0403-2014/1 - ATLAS HYDROELECTRICITE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	20 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	20 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	0
	CP 2015	***5 000 000***
	Financé CP après BP 2015	5 000 000
	Reste à financer	**15 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	3 750 000
	CP 2017	3 750 000
	CP 2018	3 750 000
	CP 2019	3 750 000

Programme P0404
Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité

Dépenses : 672 470 000 F

Recettes : 30 000 000 F

Enjeux et contexte

Une situation insulaire et des moyens soutenus, mis en œuvre depuis de nombreuses années, ont permis à la Nouvelle-Calédonie de préserver un statut sanitaire privilégié.

Toutefois, ce statut reste menacé par la mondialisation des échanges, l'accroissement des déplacements transfrontaliers, les modifications des situations épidémiologiques liées notamment aux évolutions climatiques, etc.

La gestion et la maîtrise des risques sanitaires relèvent de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. S'agissant de la sécurité sanitaire des aliments et de la biosécurité, cette compétence est plus particulièrement exercée par deux services de la DAVAR : le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) et le service des laboratoires officiels vétérinaires et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).

Objectifs

La finalité de ce programme peut être déclinée ainsi : contribuer à prévenir et à maîtriser l'introduction, l'apparition ou la multiplication de tous risques biologiques et de certains risques chimiques susceptibles par leurs présences ou leurs développements de porter atteinte soit à la santé animale, la santé végétale ou à la santé humaine, soit à l'économie ou à l'environnement de la Nouvelle-Calédonie.

Les activités du programme recouvrent donc trois domaines :

- le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (hygiène alimentaire) ;
- le domaine zoo-sanitaire (santé animale) ;
- le domaine phytosanitaire (protection des végétaux).

Ces activités s'exercent à la fois sur le territoire et aux frontières.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme sécurité sanitaire des aliments et biosécurité est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0404-01 - Sécurité sanitaire des aliments	32 000 000	42 865 000	49 300 000	6 435 000
Action A0404-02 - Santé animale	10 700 000	85 060 000	104 060 000	19 000 000
Action A0404-03 - Installations quarantenaires et bio-sécurité	623 862 366	260 148 000	295 640 000	35 492 000
Action A0404-04 - Protections des végétaux	3 538 186	8 894 000	14 200 000	5 306 000
Action A0404-05 - Inspection aux frontières	2 483 250	40 798 000	40 985 000	187 000
Action A0404-06 - Développement des protocoles, des compétences et des partenariats nécessaires à la réalisation des analyses dans les domaines sus-cités	2 900 000	11 100 000	0	-11 100 000
Action A0404-07 - Réalisation d'analyses	150 040 000	111 930 000	119 420 000	7 490 000
Action A0404-08 - Formation, agrément ou contrôle des structures capables de mener les analyses des domaines concernés et apporter une expertise aux clients de premier degré	0	0	0	0
Action A0404-09 - Fonctions supports et dépenses communes	50 231 627	48 965 000	48 865 000	-100 000
Total	**875 755 429**	**609 760 000**	**672 470 000**	**62 710 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	224 504 877	235 475 000	241 905 000	6 430 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	88 738 186	92 950 000	120 510 000	27 560 000
Dépenses d'investissement	562 512 366	281 335 000	310 055 000	28 720 000
Total	**875 755 429**	**609 760 000**	**672 470 000**	**62 710 000**

Recettes (pour mémoire)	*35 000 000*	*30 000 000*	*30 000 000*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0404-01 – Sécurité sanitaire des aliments — Dépenses : 49,3 MF

Investissement : **0,7 MF**

Ces crédits sont destinés à la mise à jour du logiciel métier d'aide au diagnostic et à la décision (0,2 MF) et l'acquisition de matériel spécifique (0,5 MF).

Fonctionnement : **48,6 MF**

Fonctionnement courant : 33,6 MF

La sécurité sanitaire des aliments (SSA) est assurée, à la fois, par le contrôle des établissements agréés et la réalisation d'analyses (eaux et denrées alimentaires : 6,1 MF) et par le recours aux services de vétérinaires du secteur privé pour les inspections ante et post-mortem des animaux de boucherie (mandats sanitaires : 10,5 MF).

A Nouméa, la délibération modifiée n°155 du 29/12/1998 prévoit une délégation de moyen et de compétence au profit du SIPRES pour l'inspection des établissements commercialisant des denrées alimentaires (8 MF).

Enfin, 5 MF sont destinés au financement d'actions de promotion de la viande et 4 MF permettent de financer des missions d'appui, effectuées par des experts du ministère de l'agriculture ou d'établissements publics (convention cadre du 6 juin 2007).

Dépenses d'intervention : 15 MF

☐ Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : 15 MF

montant	commentaire
15 MF	Subvention à l'Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC)

Action A0404-02 – Santé animale — Dépenses : 104,1 MF

Investissement : **0,3 MF**

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de broyeurs de document.

Fonctionnement : **103,8 MF**

Fonctionnement courant : 40,05 MF

Les crédits sont destinés à l'achat de produits tiquicides (20 MF), aux opérations de lutte contre la babésiose dans la région de La Tamoa (14,2 MF) et au financement d'études de l'OIE (0,85 MF) visant à obtenir des reconnaissances officielles du statut indemne de certaines maladies (peste équine en 2013, peste des petits ruminants en 2014).

Par ailleurs, une enveloppe de 5 MF est inscrite pour effectuer une communication dans le cadre de l'opération conduite avec le groupement technique vétérinaire (GTV) pour la stérilisation des chiens et chats.

Dépenses d'intervention : 63,75 MF

- Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi du pays : 3,75 MF

montant	commentaire	justification
3,75 MF	Cotisation annuelle à l'office international des épizooties (OIE)	La NC est membre à part entière de l'OIE

- Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : 60 MF

montant	commentaire
45 MF	Subvention à la CANC pour participation au fonctionnement du groupement de défense sanitaire animal (GDS-A)
15 MF	Subvention au groupement technique vétérinaire (GTV) pour des opérations de stérilisation de chiens et chats

Action A0404-03 – Installations quarantenaires et bio-sécurité — Dépenses : 295,6 MF — *Recettes : 18,0 MF*

Investissement : **290,7 MF**

- Financé AP : 290 MF

La construction du complexe de protection zoo et phytosanitaire (CPZP) de Païta fait l'objet de l'AP n° P0404-2005/2. Ce complexe accueillera à terme les quarantaines animale et végétale ainsi que le laboratoire officiel d'analyses vétérinaires et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie.

La quarantaine animale (QA) a été livrée en mars 2013. Les travaux de construction du laboratoire ont débuté en septembre 2014. Le montant des CP demandés au BP 2015 est de 290 MF.

Révision et / ou Ajustement - P0404-2005 / 2 - COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE DE LA NC (98 / 05)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	3 180 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	3 180 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	2 229 251 236
	CP 2015	***290 000 000***
	Financé CP après BP 2015	2 519 251 236
	Reste à financer	**660 748 764**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	165 187 191
	CP 2017	165 187 191
	CP 2018	165 187 191
	CP 2019	165 187 191

- Financé HAP : 0,69 MF

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de matériels spécifiques pour la quarantaine animale de Païta (transpalette, nettoyeur haute pression).

Fonctionnement : **4,9 MF**

Fonctionnement courant : 4,95 MF

Ces crédits sont destinés à l'achat d'aliment et de petits équipements pour les animaux en quarantaine (4 MF) et à l'entretien de la station d'épuration de la quarantaine (0,95 MF).

Recettes :

montant	*commentaire*
18 MF	*Recettes de la quarantaine animale*

Action A0404-04 – Protection des végétaux

Dépenses : 14,2 MF

Fonctionnement : **14,2 MF**

Fonctionnement courant : 5,5 MF

Ces crédits permettent principalement : d'assurer l'entretien des réseaux de piégeage et de surveillance des mouches des fruits et autres insectes nuisibles pour l'agriculture et l'environnement ; d'assurer l'identification des insectes détectés ; d'effectuer et de gérer les prélèvements effectués dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle des résidus de pesticides dans les végétaux.

Dépenses d'intervention : 8,7 MF

Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : 8,7 MF

montant	commentaire
2 MF	Subvention à la CANC pour participation au fonctionnement du groupement de défense sanitaire végétal (GDS-V)
6,7 MF	Subvention à Arbofruits pour la surveillance sanitaire des productions destinées à l'exportation (dans le cadre des accords sanitaires passés avec les pays importateurs).

Action A0404-05 – Inspections aux frontières

Dépenses : 41,0 MF

Investissement : **0,9 MF**

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de matériels et équipements pour les besoins de l'inspection aux frontières : réfrigérateurs (conservation des produits saisis), équipements de protection individuelle des agents, box d'attente pour les chiens détecteurs…

Fonctionnement : **40,1 MF**

Fonctionnement courant : 7 MF

Ces crédits correspondent aux dépenses liées aux chiens détecteurs, aux frais de locations de Tontouta et de destruction des saisies aux frontières.

Dépenses d'intervention : 33,06 MF

- Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : 33,06 MF

montant	commentaire
28,16 MF	Subvention à la CANC pour participation au fonctionnement de la plateforme de normalisation des végétaux (exportation et importation)
4,9 MF	Subvention à la CANC pour participation à l'expertise de premier niveau des végétaux destinés à l'exportation

Action A0404-07 – Réalisation d'analyses

Dépenses : 119,4 MF
Recettes : 12,0 MF

Investissement : **17,28 MF**

Ces crédits permettent d'assurer la remise à niveau du matériel de laboratoire nécessaire, d'une part, à l'exécution des analyses et à la garantie de fiabilité des résultats (12,8 MF), d'autre part, à la sécurité du personnel (4,48 MF).

Fonctionnement : **102,14 MF**

Fonctionnement courant : 102,14 MF

Les analyses réalisées au laboratoire de Port-Laguerre concernent les domaines zoo-sanitaires et agro-alimentaires et sont effectuées, pour partie, sous accréditation COFRAC obtenue et maintenue depuis 2003 (2,5 MF de redevance et audit de surveillance).

Le financement de tous les frais structurels de fonctionnement du laboratoire et l'achat des réactifs et consommables de laboratoire nécessaires à la réalisation des analyses diagnostiques, demandées par le SIVAP ou des prescripteurs extérieurs, s'élève à 34,79 M**F**.

Des enquêtes et surveillances zoosanitaires (épidémiosurveillance) sont par ailleurs réalisées, pour un montant total de 32,45 MF. Le LNC participe ici à la veille sanitaire de toutes les filières animales, de la filière bovine à la filière aquacole en passant par la filière apicole. Cette veille sanitaire s'organise autour de 2 pôles :

- une surveillance active des foyers pathologiques qui représentent toujours une situation d'urgence nécessitant un traitement rapide des prélèvements
- une surveillance passive mise en œuvre dans le cadre d'enquêtes annuelles par filières qui génère un grand nombre de prélèvements à analyser. Les enquêtes à mettre en œuvre en 2015 concernent la filière aviaire (avec notamment la redefinition du suivi Salmonella), bovine, équine et aquacole.

Le plan de contrôle de résidus dans l'alimentation (produits végétaux ou animaux) nécessite la réalisation d'analyses, localement ou en sous-traitance (la majorité des échantillons sont sous-traitées au laboratoire néo-zélandais AsureQuality). 10 plans seront mis en œuvre en

2015 et concerneront les filières bovines, cerf d'élevage, cerf sauvage, crevette, miel, poisson, porcine, volaille, œuf et végétaux (26,9 MF).
La lutte contre la babésiose bovine se poursuivra en 2015. Cette pathologie majeure des bovins, introduite accidentellement en 2008, a été éliminée, après 2 ans de lutte, de tous les foyers pathologiques initiaux (22) à l'exception d'un foyer installé sur bétail sauvage dans la région de Tamoa. Cette persistance de l'agent pathogène en milieu féral oblige à une surveillance des exploitations entourant la zone infectée, ce qui représente environ 5 000 échantillons traités annuellement sur ce thème (5,5 MF). Ce rythme de prélèvement est maintenu depuis 6 années.

Recettes :

montant	*commentaire*
12 MF	*Réalisation d'analyses*

Action A0404-09 – Fonctions supports et dépenses communes — Dépenses : 48,9 MF

Investissement : **0,2 MF**

Ces crédits sont destinés à l'acquisition de petits matériels de bureau.

Fonctionnement : **48,7 MF**

Fonctionnement courant : 48,67 MF

Ces crédits sont destinés à assurer toutes les dépenses courantes de fonctionnement du SIVAP, ce service étant localisé sur 7 sites : Nouméa, Païta-Gadgi, Païta-Tontouta, Bourail, Koné, Koumac et Lifou).

Programme P0405 Prévention des pollutions et risques industriels

Dépenses : 15 032 500 F

Recettes : 4 080 000 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme énergie est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0405-01 - Participation au financement de programmes concourant à la gestion des déchets en Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Action A0405-02 - Gestion rationnelle et ecologiquement acceptable de l'élimination des déchets dangereux de la Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Action A0405-03 - Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation au suivi de la qualité de l'air	20 000 000	12 300 000	14 400 000	2 100 000
Action A0405-04 - Application et mise à jour de la réglementation ICPE (province)	0	0	0	0
Action A0405-06 - Inspection des barrages au titre de la sécurité des ouvrages (Etat)	0	0	0	0
Action A0405-07 - Participation aux dispositifs de gestion de crise industrielle	0	0	0	0
Action A0405-08 - Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire)	4 000 000	0	0	0
Action A0405-09 - Suivi de l'importation, de la détention et de l'exportation des sources radioactives	0	0	0	0
Action A0405-10 - Sûreté liée à l'utilisation et à la conservation des explosifs (Etat)	0	0	0	0
Action A0405-11 - Inspection des poids et mesures	0	0	632 500	632 500
Total	**24 000 000**	**12 300 000**	**15 032 500**	**2 732 500**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	4 000 000	0	632 500	632 500
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	20 000 000	12 300 000	14 400 000	2 100 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**24 000 000**	**12 300 000**	**15 032 500**	**2 732 500**

Recettes (pour mémoire)	*450 000*	*2 050 000*	*4 080 000*	*2 030 000*

Les actions pour 2015

Action A0405-03 – Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participation — Dépenses : 14,4 MF

Participation au financement de l'association de surveillance de la qualité de l'air Scal-Air

Scal-Air est une association loi 1901 à laquelle la Nouvelle-Calédonie a été autorisée à adhérer par le congrès par la délibération n° 78 du 15 juin 2005. Sont également membres la province Sud, la mairie de Nouméa, le secteur associatif ainsi que les industriels concernés.

Depuis 2011, outre le suivi historique de la qualité de l'air de Nouméa, l'association Scal-Air gère également le réseau qualité de l'air de la société VALE NC, dont le coût reste néanmoins à la charge de l'industriel.

En 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exprimé le souhait de renforcer sa participation au financement de l'association, dans la perspective de la préparation de la réglementation qualité de l'air, en la passant à 16 MF par an pendant 3 ans (convention trisannuelle 2013-2015). Sur cette base, l'inscription au BP 2015 est de **14,4 MF**.

Action A0405-08 – Inspection des équipements sous pression (instruction, contrôle, évolution réglementaire) en coordination avec des organismes délégués pour le contrôle de premier niveau — *Recettes : 0,08 MF*

Taxes et redevances d'épreuves d'appareils à pression de gaz ou de vapeur 80 000 F

Les projets de textes qui délèguent les contrôles de premier niveau à des organismes privés agréés devraient étendre encore les gammes de matériels soumis à ces contrôles privés. L'administration ne fera plus que très occasionnellement des prestations de services payantes. Une tendance vers une extinction complète de cette recette est prévue.

Action A0405-11 – Inspection des poids et mesures	Dépenses :	0,6 MF
	Recettes :	*4,0 MF*

Achats de vignettes de contrôle métrologique **0,6 MF**

Le contrôle des instruments de mesure qu'il soit réalisé par un organisme agréé par délégation ou par les agents de la DIMENC, est sanctionné par la pose sur l'instrument d'une vignette sécurisée indiquant la date limite de validité de l'instrument.

Taxes et redevances de vérification des poids et mesures ***4 MF***

La délégation de contrôle accordée en mai 2014 pour la catégorie des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau n'aura qu'une faible répercussion sur le volume des recettes perçues pour 2014 et 2015.
En ce qui concerne le pesage, aucun organisme ne s'est encore manifesté et nous devrions avoir pour 2014 et 2015 le même volume de recettes qu'en 2013.
L'activité de contrôle des taximètres reste à la charge de la DIMENC, le volume des recettes sera identique à celui prévu pour 2014.
Idem pour le jaugeage des récipients mesure qu'ils soient fixes ou mobiles.

Programme P0406
Energie

Dépenses : 36 455 000 F
Recettes : 20 000 000 F

Enjeux et contexte
Objectifs
Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme énergie est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0406-01 - Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissements en matière d'outils de production électrique	0	0	0	0
Action A0406-02 - Instruction des demandes d'autorisation d'outils de production électrique (gouv)	0		0	0
Action A0406-03 - Encadrement de la qualité des produits pétroliers importés en Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Action A0406-04 - Contrôle des stocks statégiques (Etat)	0	0	0	0
Action A0406-06 - Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	30 800 000	30 800 000	19 855 000	-10 945 000
Action A0406-07 - Information et sensibilisation des industriels et de la population sur la situation énergétique de la Nouvelle Calédonie	2 000 000	2 000 000	3 400 000	1 400 000
Action A0406-08 - Planification des besoins et des investissements nécessaires en matière de réseau de transport et de distribution	0	0	0	0
Action A0406-09 - Contrôle de la conformité technique de l'implantation des lignes et de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché	1 500 000	1 500 000	0	-1 500 000
Action A0406-11 - Contribution à l'électrification rurale du pays	0	0	0	0
Action A0406-12 - Contrôle de l'éfficacité économique des sociétés du transport et de la distribution de l'électricité et des sociétés pétrolières	0	0	0	0
Action A0406-13 - Application et mise à jour des stuctures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application	8 000 000	8 000 000	13 200 000	5 200 000
Action A0406-14 - Assistance du territoire de Wallis et Futuna pour le calcul du prix du gaz et des carburants (Etat)	0	0	**0**	0
Total	**42 300 000**	**42 300 000**	**36 455 000**	-5 845 000

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	42 300 000	38 300 000	36 455 000	-1 845 000
65- Autres charges de gestion courante	0	4 000 000	0	-4 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**42 300 000**	**42 300 000**	**36 455 000**	**-5 845 000**

Recettes (pour mémoire)	*16 000 000*	*14 000 000*	*20 000 000*	*6 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0406-06 – Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables — **Dépenses : 19,9 MF** / ***Recettes : 20,0 MF***

Programmation pluriannuelle des investissements de production électrique 3,75 MF

La délibération n°195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie renvoie au gouvernement le soin de fixer des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables au travers de la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI).
Le PPI doit être élaborée pour garantir la sécurité d'approvisionnement, réduire la dépendance énergétique, garantir un prix compétitif de l'énergie et réduire les impacts sur l'environnement.
L'actuelle PPI couvre la période 2008-2015. Il convient donc qu'une nouvelle PPI entre en vigueur au cours de l'année 2015.
Chaque filières énergétiques se distinguent les unes des autres au regard des considérations techniques et économiques. Si les considérations techniques sont à ce jour bien appréhendées pour la plupart des filières, il en est tout autre pour ce qui concerne les considérations économiques. Afin d'apporter un éclairage sur les impacts économiques du développement des filières énergétiques sur le système électrique et sur l'ensemble de l'économie calédonienne, il est proposé de mener une étude spécifique faisant intervenir un expert en matière d'économie des énergies.

Stratégie en matière d'adaptation au changement climatique 2,68 MF

Afin de parvenir à l'établissement d'une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique, il convient d'étudier ce que pourraient être les effets d'un changement climatique sur l'ensemble des secteurs d'activité (industrie, résidentiel et tertiaire, agriculture,...). Cette étude viendra en aval du travail actuellement en cours en partenariat avec l'IRD qui vise à élaborer et mettre en œuvre des modèles atmosphériques et des modèles de climat à partir des données disponibles.

Le projet Tep VERTES 13,42 MF

Le projet Tep VERTES, cofinancé par la Nouvelle-Calédonie et la Commission européenne dans le cadre du 9ème FED, a permis la mise en place depuis début 2011 d'une centrale photovoltaïque de 200 kW à Maré, d'une éolienne de 275 kW et d'une centrale

photovoltaïque de 110 kW à Lifou ainsi que de 2 centrales hybrides, 18 kW photovoltaïques et un groupe diesel de 20 kVA, à Yandé et Yenghébane sur la commune de Poum.

L'entretien de ces installations, dont la Nouvelle-Calédonie est propriétaire, est effectué par des opérateurs spécialisés : ENERCAL à Maré, Yandé et Yenghébane et ENERGIE LOYAUTE à Lifou et varie entre 12 et 13 MF par an comprenant les opérations de maintenance régulières, la fourniture des pièces de rechange courantes et l'entretien des lieux d'implantation.

Les infrastructures sont installées sur des terres coutumières. La location du terrain est de 0,9 MF pour l'année 2015.

Les recettes issues du projet Tep VERTES ***20 MF***

L'énergie électrique produite par ces équipements est revendue aux concessionnaires locaux de distribution électrique, ENERCAL à Maré et Poum et EEC à Lifou, et représente environ 20 MF par an qui sont reversés au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0406-07 – Information et sensibilisation des industriels et de la population — Dépenses : 3,4 MF

Observatoire de l'énergie : hébergement, maintenance et développement **2 MF**

L'observatoire de l'énergie, créé par la délibération du congrès n° 378 du 23 avril 2008, est destiné à centraliser les connaissances et les données sur le sujet de l'énergie.

Pour ce faire, une application Web a été développée par la société Enerdata, basée à Grenoble.

Cette application nécessite d'être hébergée par cette société afin que les données puissent être sauvegardées. Enerdata assure également la maintenance de l'application lorsque des dysfonctionnements apparaissent. En complément, une prestation de développement est nécessaire afin de mettre à niveau le contenu de la base de données, et ajouter des modules permettant d'améliorer la performance de l'application.

Pour cela il est proposé de retenir une enveloppe de 2 MF.

Publication du schéma de l'énergie et du climat. **0,7 MF**

Cette prestation entre dans le cadre du schéma de l'énergie et du climat. La préparation du schéma est confiée à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), sous la responsabilité du comité permanent de l'énergie (CPE), créé par la délibération du congrès n°377 du 23 avril 2008.

Selon le calendrier partagé économique, social et fiscal, la mise en œuvre du schéma interviendra au cours du 1er trimestre 2015. Dans ce cadre, une publication sera réalisée à l'attention des acteurs publics et privés du secteur de l'énergie.

Qualité des produits pétroliers **0,7 MF**

Conformément à la délibération n° 196 du 22 août 2006 relative à la qualité des produits pétroliers, le gouvernement a adopté par arrêté les caractéristiques de l'essence et du gazole importé pour la vente au détail en Nouvelle-Calédonie.

La DIMENC est chargée d'inspecter la qualité des produits visés afin de rechercher et de constater des infractions aux spécifications fixées par arrêté. Cependant, la DIMENC ne dispose pas dans son laboratoire du matériel nécessaire pour analyser les produits prélevés. Il est alors nécessaire de faire appel à un laboratoire extérieur pour réaliser ces analyses.

Le laboratoire retenu appartient au Service des Essences des Armées (SEA) basé à Marseille. Ce laboratoire travaille actuellement avec le service des essences des armées de Nouvelle-Calédonie pour l'analyse les produits pétroliers utilisés par les forces armées présentes en Nouvelle-Calédonie.

Une convention a été établie entre la Nouvelle-Calédonie et le SEA pour 8 analyses par an, soit environ 0,7 MF.

Action A0406-13 – Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application	**Dépenses : 13,2 MF**

Réforme du calcul du prix public de l'énergie **5 MF**

Les prix publics de l'énergie font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la lutte contre la vie chère. La mise en place d'un tarif progressif de l'énergie est un moyen éprouvé pour attirer l'attention du consommateur sur les quantités d'énergie qu'il consomme. Les tarifs sont des signaux adressés aux consommateurs et qui les influencent sur leur choix concernant l'acquisition d'équipements (véhicule, équipement électroménager,...). Par ailleurs, une partie de la population la plus démunie n'est pas en mesure d'acquérir des équipements performants et rencontre de grosses difficultés pour payer leur facture d'électricité.

Afin de faire progresser le système tarifaire de l'énergie, il est proposé une étude permettant d'identifier les principes tarifaires adaptés à la Nouvelle-Calédonie concourant à la réduction du gaspillage en énergie et aidant les plus démunis à supporter leur facture énergétique.

Tarif social de l'électricité **8 ,2 MF**

Les accords économiques et sociaux ont intégré le principe d'une tarification sociale de l'électricité. Dans un premier temps, cette mesure se traduit par le lancement d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre de cet objectif. Cette étude devra définir les impacts, identifier les acteurs et les modalités de leur collaboration et évaluer la nécessité éventuelle de la création d'une structure ad 'hoc.

Programme P0407
Prévention et gestion des risques

Dépenses : 893 337 600 F
Recettes : 267 000 000 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme gestion des risques est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2013/2014
Action A0407-01 - Prévention des risques technologiques et naturels	0	605 500 000	13 210 000	-592 290 000
Action A0407-02 - Formation des acteurs de sécurité civile	0	0	126 150 000	126 150 000
Action A0407-03 - Opérations et gestion de crise	0	0	402 900 000	402 900 000
Action A0407-04 - Soutien et pilotage	0	206 680 000	80 077 600	-126 602 400
Action A0407-05 - Assistance aux acteurs de sécurité civile	0	0	271 000 000	271 000 000
Total	**0**	**812 180 000**	**893 337 600**	81 157 600

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	0	12 700 000	255 237 600	-242 537 600
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	50 500 000	50 500 000
65- Autres charges de gestion courante	0	0	11 000 000	11 000 000
Dépenses d'investissement	0	799 480 000	576 600 000	-222 880 000
Total	**0**	**812 180 000**	**893 337 600**	81 157 600

Recettes (pour mémoire)	*0*	*600 000 000*	*267 000 000*	*-333 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0407-01 – Prévention des risques technologiques et naturels — Dépenses : 13,2 MF

Fonctionnement : 13.2 MF

En dehors des dépenses structurelles de fonctionnement (1.21 MF) sur les articles 6064, 60636, 6135, 6236), il convient de retenir une inscription de 12 MF sur les articles 6228 (10 MF) et 617 (2 MF) pour permettre au service de recourir à des prestataires extérieurs ou des partenariats pour réaliser des études nécessaires à ses besoins d'expertises. On peut citer notamment :

- Etablissements de fiches de diagnostic sur les risques technologiques chimiques avec l'INERIS ;
- Poursuite du recensement des ERP ;
- Etude des bassins industriels de DUCOS et de NUMBO ;
- Etude sur le dimensionnement de la défense contre l'incendie ;
- Etude sur la sécurisation et la continuité des « services sensibles » (DTSI, OPT, EEC/ENERCAL, CDE, …).

Action A0407-02 – Formation des acteurs de sécurité civile — Dépenses : 126,1 MF

Investissement : 58.2 MF

- Financé AP : 46.2 MF

AP : Equipements et aménagements pédagogiques du centre de formation

Le centre de formation de la DSCGR a vocation à développer ses équipements pour permettre d'étoffer son catalogue de formations locales et éviter ainsi les départs de stagiaires en métropole pour les formations de sapeurs-pompiers ou de sous-officiers. Il est notamment prévu d'acquérir une maison à feu (maison pédagogique) (80 MF) et un container "feu de navire" (35 MF) dans lesquels les pompiers s'exercent à manœuvrer dans un environnement proche de la réalité. Il est également envisagé l'acquisition de biens moins conséquents mais visant également à renforcer les capacités de formation du centre (voiture pédagogique pour la désincarcération, aménagements pour accueillir le simulateur feu de forêt de l'ECASC, ...). Une AP d'investissement de 170 MF est ainsi prévue avec une inscription de 46.2 MF de CP en 2015 pour permettre notamment l'acquisition du container pédagogique "Feu de navire", les études et la première tranche de travaux pour la construction de la maison à feu.

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0407-2015/1 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	170 000 000	46 200 000	123 800 000	70 800 000	40 000 000	10 000 000	3 000 000

- Financé HAP : 12 MF

- Le centre de formation est une structure opérationnelle qui assure de nombreuses formations et stages (150 stages, 1800 stagiaires, 8500 « journées stagiaires » par an). Il doit régulièrement renouveler ses investissements en matériels pédagogiques :
  - Accessoires hydrauliques, de forcement, d'étaiement et balisage ;
  - Mannequins ;
  - Matériel de secours routiers ;
  - Scaphandres chimiques ;
  - Tenues lourdes des stagiaires (35 stagiaires) ;

Le total de ces dépenses d'investissement hors AP s'élève à 12 MF

Fonctionnement : 67.95 MF

- Pour dispenser ses formations, le centre de formation compte sur un volant de 70 formateurs vacataires sous statut de sapeurs-pompiers volontaires de la DSCGR, dont il faut rémunérer les vacations pour la somme de 25 MF et la somme de 2,5 MF pour les charges sociales.

- Pour les besoins de son fonctionnement et des stagiaires qu'il reçoit, le centre de formation sous-traite la livraison des repas. Au regard de la consommation des crédits en 2014, il est proposé d'inscrire la somme de 8 MF pour cette dépense.

- Certaines formations nécessitent l'intervention de formateurs spécialisés non sapeurs-pompiers ou des partenariats avec d'autres organismes de formation métropolitains (ENSOSP, ECASC, SDIS, …). Ces interventions nécessitent l'inscription de crédits pour des prestations de services pour la somme de 5 MF ou des frais de formations pour la somme de 10 MF.

- Le fonctionnement classique nécessite par ailleurs l'inscription de 17,45 MF ventilés ainsi:

- 1 MF de fournitures administratives;
- 1 MF d'électricité,
- 1 MF de fournitures d'entretien,
- 1 MF pour l'habillement des formateurs,
- 1,8 MF de location immobilière,
- 1 MF pour l'entretien des bâtiments,
- 5,7 MF pour l'entretien des véhicules (10 camions pompiers et VL),
- 1 MF pour l'acquisition de livrets pédagogiques à destination des stagiaires,
- 3,95 MF de dépenses diverses ventilées sur différents articles,

Action A0407-03 – Opération et gestion de crise — Dépenses : 402,9 MF

Investissement : **268 MF**

- Financé AP : 253 MF

Il est proposé de créer trois nouvelles AP en 2015 pour financer des opérations pluriannuelles :

AP : Equipements et engins de sécurité civile

L'exercice de la sécurité civile nécessite que la DSCGR se dote d'équipements et d'engins spécifiques lui permettant de proposer une réponse opérationnelle à un risque particulier. Ces équipements (berces ou cellules) et engins roulants (porteurs ou camions d'intervention particuliers) ne se trouvent pas (ou peu) dans les centres de secours et ne peuvent donc pas être réquisitionnés. La projection de ce type d'engins ou d'équipements depuis la métropole ou l'étranger dans le cadre de renforts peut prendre plusieurs jours, rendant inefficace leur mobilisation. Il s'agit d'équipements qui figurent dans les moyens des unités spécialisées de sécurité civile en métropole. On peut citer notamment les portes berces (camions porteurs) équipés de berces ou de cellules (containers spécifiquement équipés ou aménagés) pour faire face aux risques technologiques ou naturels :

- Cellule "poste médical avancé" pour faire face à un événement impliquant de nombreuses victimes ou décès ;
- Cellule " risque technologique" pour faire face à un accident industriel chimique ;
- Cellule " émulseur" pour faire face à un incendie d'hydrocarbure particulièrement important ;
- Cellule" dépollution" pour faire face à une pollution accidentelle à terre ;
- Cellule "inondation" pour refouler et canaliser les inondations et secourir les personnes isolées.

La DSCGR propose de s'équiper sur cinq ans en phasant son équipement par rapport à sa capacité d'investissement et les moyens humains dont elle disposera.
Une AP de 750 MF sur 5 ans vous est donc proposée, avec une ventilation prévisionnelle de CP de :

- 230 MF en 2015
- 230 MF en 2016
- 159 MF en 2017
- 107 MF en 2018
- 24 MF en 2019

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0407-2015/3 - EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE	750 000 000	230 000 000	520 000 000	230 000 000	159 000 000	107 000 000	24 000 000

AP : Equipements et matériel de gestion de l'alerte et des transmissions

Pour pouvoir assurer sa mission, la DSCGR doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de transmission et d'alerte en parfait état de fonctionnement et suffisamment développé pour couvrir l'ensemble de la population. La DSCGR hérite des anciens réseaux de l'Etat qui ne couvre que partiellement les besoins réels. Il donc prévu un programme d'investissement pour permettre à la Nouvelle Calédonie de compléter progressivement ces réseaux dans les cinq prochaines années à raison de deux ou trois sirènes d'alerte par an et d'un ou deux relais de transmission. Par ailleurs, les technologies évoluant, il est proposé de se doter d'un outil centralisé de gestion de l'alerte basé sur un système intégré et informatisé.

La totalité du programme d'investissement est estimé à 80 MF sur 5 ans, nécessitant 16 MF de CP par an.

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0407-2015/4 - EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS	80 000 000	16 000 000	64 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000

AP : EPI- tenues lourdes

La constitution d'une unité de sécurité civile, nécessite d'équiper les agents permanents et vacataires en « tenues lourdes » de lutte contre l'incendie (veste de feu, casque et rangers). Chaque tenue est estimée à 500 000 FCFP qu'il faut renouveler tous les deux ans. L'effectif opérationnel de la DSCGR est de 35 SPV en fin d'année 2014, sans intégrer les augmentations d'effectifs prévus en 2015 et 2016 qui doivent porter l'unité d'intervention à 80 SPV.
Il vous est donc proposé une AP permettant de d'acquérir et de renouveler chaque année 35 EPI soit 7 MF par an de CP pour un programme de 35 MF sur cinq ans.

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0407-2015/2 - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES	35 000 000	7 000 000	28 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000

- Financé HAP : 15 MF

Il est par ailleurs prévu d'acquérir du matériel divers pour doter le service des opérations et lui permettre soit d'améliorer sa réponse opérationnelle, soit d'apporter concours et assistances aux populations en cas d'évènements majeurs/ On peut citer notamment :

- Lots de soutien aux populations (tentes, lits, caisses de secours)
- Lots de matériels de tronçonnage/déblaiement/épuisement (moto pompe) ;
- Lots de matériels d'éclairage et d'énergie (groupes électrogènes) ;
- Lots de matériels d'incendie ;
- Matériel d'intervention en milieu périlleux ;
- Lot de désincarcération mobile ;
- Nacelle d'extraction de victimes ;
- Etc.

Ces acquisitions sont estimées globalement à une enveloppe de 15 MF en dépenses d'investissement.

Fonctionnement : **134,9 MF**

Révision et / ou Ajustement - P0407-2014 / 2 - PRESTATION AERIENNE SECURITE CIVILE-HELICOOPTERE SECURITE CIVILE HSC	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	156 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	156 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	52 000 000
	CP 2015	***52 000 000***
	Financé CP après BP 2015	104 000 000
	Reste à financer	**52 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	52 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0
Révision et / ou Ajustement - P0407-2014 / 3 - PRESTATION AERIENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	240 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	240 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	132 000 000
	CP 2015	***40 000 000***
	Financé CP après BP 2015	172 000 000
	Reste à financer	**68 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	28 000 000
	CP 2017	40 000 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : 42,9 MF

Ces dépenses concernent la location immobilière, les cotisations CAFAT, les dépenses de personnels en vacation, les vêtements de travail et l'entretien et réparation des sirènes (TSUNAMI)

Action A0407-04 – Soutien et pilotage

Dépenses : 80,1 MF
Recettes : 267,0 MF

Cette action regroupe les dépenses centralisées au niveau de la direction ou ne pouvant encore être ventilées dans les quatre missions précédentes.

Investissement : **16,4 MF**

L'investissement concerne des dépenses courantes d'acquisition de matériels et de fournitures :

- 6 MF : aménagements modulaires COG,
- 6,5 MF pour du matériel de bureau (aménagement locaux Castex,
- 0,6 MF pour du matériel de télécommunication ou de téléphonie,

- 3,3 MF pour les dépôts et cautionnements à verser de 0.3 MF **et concessions et droits similaires pour 3 MF.**

Fonctionnement : **63,67 MF**

- Fonctionnement courant :

Mesures nouvelles :
Aménagement de l'immeuble CASTEX pour accueillir la direction et le service de la planification (9 MF).
Organisation colloque « sécurité civile un an après » 8 MF(prévu en avril 2015) .

- Dépenses courantes de fonctionnement de la direction 46.67 MF dont les principales dépenses sont :
- 10 MF pour les loyers de la direction,
- 4 MF pour le nettoyage des locaux,
- 5 MF pour les frais de télécommunication,
- 5 MF entretien du parc roulant (hors centre de formation),
- 3 MF primes d'assurance,
- 2 MF de frais pour des missions,
- 2 MF de frais de carburant,
- 2 MF de frais pour des études,
- 2 MF de frais de transport,
- 0,5 MF de frais de d'hébergement et de séjours,
- 1 MF de frais d'électricité.

- Dépenses prévues par une <u>convention en cours d'exécution</u>

montant	commentaire	justification
10 MF	Loyers immo (art 6132) (Castex et antenne Koné)	baux

*Recettes : **267 MF***

montant	*commentaire*
15 MF	*Recettes du centre de formation*
252 MF	*Dotation de l'APICAN pour les missions de sécurité civile de prévention et de lutte contre les calamités naturelles.*

Action A0407-05 – Assistance aux acteurs de sécurité civile Dépenses : 271 MF

Investissement : **234 MF**

- Financé AP

Les communes nécessitent une mise à niveau voire une montée en puissance dans leurs moyens de de secours et de lutte contre l'incendie. Une AP a été ouverte au BP 2014 pour permettre de financer leur demande.

Il est demandé de compléter les CP programmés selon l'échéancier prévu : 234 MF.

Révision et / ou Ajustement - P0407-2014 / 1 - AIDES AUX COMMUNES EN MATIERE DE SECURITE CIVILE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	960 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	960 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	570 000 000
	CP 2015	***234 000 000***
	Financé CP après BP 2015	804 000 000
	Reste à financer	**156 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	156 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Fonctionnement : **37 MF**

- Financé AP : 5 MF

Révision et / ou Ajustement - P0407-2014 / 4 - AIDE A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE-PCS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	40 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	40 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	10 000 000
	CP 2015	***5 000 000***
	Financé CP après BP 2015	15 000 000
	Reste à financer	**25 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	6 250 000
	CP 2017	6 250 000
	CP 2018	6 250 000
	CP 2019	6 250 000

- Fonctionnement : 26 MF

- Il est nécessaire de promouvoir les bonnes pratiques ou les bons comportements lors des évènements de sécurité civile. La DSCGR envisage donc de mettre en œuvre deux campagnes de sensibilisation ou de communication dans l'année (Alerte tsunami et cyclone) (24 MF).
- La structuration du bureau de soutien médical de la direction composé uniquement de personnels non permanents nécessitera un accompagnement technique et méthodologique qui serait sous-traité à un prestataire (2 MF).

- Dépenses d'intervention : 6 MF

Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi de pays

Subventions permettant d'assurer le <u>fonctionnement normal</u> des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial :

- 5 MF sont prévus pour faire face aux demandes de subventions annuelles des associations agréées de sécurité civile (10 associations) Les projets 2015 ne sont pas encore arrêtés et feront l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Subventions diverses autres

montant	commentaire
1 MF	Pour aider l'IRD à améliorer son dispositif d'alerte sismique et à s'équiper de marégraphes.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes dépenses							
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	P0407 Prévention et gestion des risques	**Total**
901	0	0	0	0	0	0	576 600 000	576 600 000
907	38 500 000	17 820 000	24 400 000	0	0	0	0	80 720 000
909	15 000 000	0	0	310 055 000	0	0	0	325 055 000
Ss total Investissement	***53 500 000***	***17 820 000***	***24 400 000***	***310 055 000***	***0***	***0***	***576 600 000***	***982 375 000***
931	0	0	0	0	0	0	316 737 600	316 737 600
937	38 423 000	57 589 350	158 876 050	0	15 032 500	36 455 000	0	306 375 900
939	38 000 000	0	0	362 415 000	0	0	0	400 415 000
Ss total Fonctionnement	***76 423 000***	***57 589 350***	***158 876 050***	***362 415 000***	***15 032 500***	***36 455 000***	***316 737 600***	**1 023 528 500**
Total BP 2015	**129 923 000**	**75 409 350**	**183 276 050**	**672 470 000**	**15 032 500**	**36 455 000**	**893 337 600**	**2 005 903 500**

En XPF	Programmes recettes							
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	P0407 Prévention et gestion des risques	**Total**
901	0	0	0	0	0	0	0	0
907	0	0	0	0	0	0	0	0
909	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss total Investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
931	0	0	0	0	0	0	267 000 000	267 000 000
937	5 000 000	2 000 000	0	0	4 080 000	20 000 000	0	31 080 000
939	0	0	0	30 000 000	0	0	0	30 000 000
Ss total Fonctionnement	**5 000 000**	**2 000 000**	**0**	**30 000 000**	**4 080 000**	**20 000 000**	**267 000 000**	**328 080 000**
Total BP 2015	**5 000 000**	**2 000 000**	**0**	**30 000 000**	**4 080 000**	**20 000 000**	**267 000 000**	**328 080 000**

Mission M05
Coordination et développement des transports

DEPENSES : 5 346 685 993 F
RECETTES : 358 583 000 F

Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- le volet infrastructures : qui recouvre les routes ainsi que les bâtiments qui hébergent les services publics liés à la sécurité routières.
- le volet transports terrestres et circulation routière. La DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Transports et activités maritimes

Le programme transports et activités maritimes regroupe les activités de la direction des affaires maritimes (DAM) en matière de navigation et de sécurité maritimes.

La DITTT, quant à elle, contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1er janvier 2011.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M05-Coordination et développement des transports				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0501 Contrôle et exploitation aériens	84 945 980	104 334 860	61 221 880	-43 112 980
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	924 529 860	1 239 786 740	1 286 254 217	46 467 477
P0503 Infrastructures et sécurité routières	3 421 650 000	3 109 650 000	3 824 319 146	714 669 146
P0504 Transports et activités maritimes	119 074 475	203 891 145	174 890 750	-29 000 395
Total Mission 05	**4 550 200 315**	**4 657 662 745**	**5 346 685 993**	689 023 248

Recettes

M05-Coordination et développement des transports				
Programmes	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014-2015***
P0501 Contrôle et exploitation aériens	15 067 580	14 916 088	*17 717 000*	*2 800 912*
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	73 550 000	96 450 000	*147 366 000*	*50 916 000*
P0503 Infrastructures et sécurité routières	138 150 000	254 300 000	*193 500 000*	*-60 800 000*
P0504 Transports et activités maritimes	0	1 400 000	*0*	*-1 400 000*
Total Mission 05	***226 767 580***	***367 066 088***	***358 583 000***	*-8 483 088*

Programme P0501 — Contrôle et exploitation aériens

Dépenses : 61 221 880 F
Recettes : 17 717 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement de la sécurité et certification des services de la circulation aérienne sur les aérodromes de Nouméa-Magenta (contrôle d'approche et d'aérodrome), de Lifou (contrôle d'aérodrome) et de Koné (AFIS). Elles comprennent le développement des systèmes de la sécurité aérienne, la compétence et l'instruction des personnels qui interviennent sur les aérodromes territoriaux et par convention d'assistance sur les aérodromes des provinces.

Objectifs

Les objectifs sont de nature à garantir un haut niveau de sécurité et de qualité des prestations des services de la navigation aérienne qui contribuent à la disponibilité des systèmes de la sécurité de la navigation aérienne, au développement durable, à l'efficacité économique ainsi qu'à la prise en compte de l'aviation générale.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 concernant le programme contrôle et exploitation aériens est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0501-01 – Certifications et sécurité	1 500 000	1 800 000	0	-1 800 000
Action A0501-02 – Formation	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0
Action A0501-03 – Soutien et pilotage	9 693 980	27 691 860	6 954 115	-20 737 745
Action A0501-04 – Exploitation opérationnelle et technique	71 252 000	72 343 000	51 767 765	-20 575 235
Action A0501-05 – Procédures satellitaires	0	0	0	0
Total	**84 945 980**	**104 334 860**	**61 221 880**	**-43 112 980**

Par nature de dépenses, les propositions se répartissent comme suit :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	48 475 980	48 614 860	40 199 880	-8 414 980
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0
Dépenses d'investissement	33 970 000	53 220 000	18 522 000	-34 698 000
Total	**84 945 980**	**104 334 860**	**61 221 880**	**-43 112 980**

Recettes (pour mémoire)	*15 067 580*	*14 916 088*	*17 717 000*	*2 800 912*

Les actions pour 2015

Action A0501-01 – Certification et sécurité

Dépenses : MF

L'entretien et la réparation de matériels de transport de la direction étant transférés à la DITTT, la direction réalise une économie de 1,8 MF.

Action A0501-02 - Formation

Dépenses : 2,5 MF

Fonctionnement :

- Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial :

Le budget sollicité en 2015 est identique à celui obtenu au BP 2014.

La subvention versée à l'Aéro-Club Calédonien permet de prendre en charge les coûts de formation de jeunes calédoniens sélectionnés pour se présenter au brevet de pilotage (« bourse de pilotage »).

montant	commentaire
2,5 MF	Subventions versées à l'Aéro Club Calédonien (bourses de formation au brevet de pilotage)

Action A0501-03 – Soutien et pilotage

Dépenses : 7,0 MF

Fonctionnement :

Les dépenses de cette action affectent le service support de la direction et concernent la prise en charge de dépenses courantes des services opérationnels (carburant, télécommunications, transport, communication, médecine préventive).

Action A0501-04 - Exploitations opérationnelle et technique

Dépenses : 51,8 MF
Recettes : 17,7 MF

Le budget alloué à cette action permet d'assurer l'exploitation opérationnelle et technique des équipements de navigation aérienne des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie et des provinces.

Le budget sollicité au BP 2015 est en diminution de 30%.

Investissement :

▪ Un budget de **18,5 MF** est sollicité en 2015, soit en baisse de 16,7 MF (- 40%) par rapport à 2014. L'achat de matériels pour les aérodromes de la Nouvelle-Calédonie représente la quasi-totalité de l'enveloppe (17,4 MF) :

- Nouvel analyseur (Magenta)
- Matériels divers et équipements (Magenta/Lifou/Koné)

- Remplacement feu de danger (Normandie)
- Mise aux normes équipement (Lifou/Koné)
- Installation radio balise (Koné)

Fonctionnement :

Un budget de **33,2 MF** est sollicité en 2015, soit en baisse de 8,5 MF (- 20%) par rapport à 2014.

Cette enveloppe sera utilisée au mieux pour couvrir les besoins en fonctionnement de l'organisme de la navigation aérienne de Magenta qui par ailleurs comptera un ETP supplémentaire dans son effectif et devra installer de nouveaux régulateurs sur tous les aérodromes ainsi qu'un nouveau groupe électrogène à Lifou.

Recettes :

montant	*commentaire*
17,717 MF	*Recettes sur conventions d'assistance et d'entretien des installations de navigation aérienne des provinces*

Programme P0502 Régulation économique du transport aérien

Dépenses : 1 286 254 217 F

Recettes : 147 366 000 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement du développement de l'aérien en Nouvelle-Calédonie qui comprennent la gestion des aérodromes et infrastructures aéroportuaires et leurs développements, les interventions auprès des acteurs de l'aérien : compagnies, aéroports et passagers, la régulation économique et juridique de l'ensemble des activités liées à l'aviation civile.

Objectifs

Les objectifs sont d'améliorer la desserte intérieure par l'augmentation de la qualité du service et le soutien à la continuité territoriale des populations des iles, ou encore l'adaptation des infrastructures à l'évolution très importante du trafic intérieur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 concernant le programme régulation économique du transport aérien est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0502-01 – Veille et élaboration des textes	0	0	0	0
Action A0502-02 – Contribuer à la desserte inter-îles au départ de Lifou	0	0	0	0
Action A0502-03 – Développer l'aéroport de Koné	250 000 000	500 000 000	158 500 000	-341 500 000
Action A0502-04 – Adapter les indrastructures à l'évolution du trafic	105 500 000	123 000 000	268 200 000	145 200 000
Action A0502-05 – Gérer les aéroports territoriaux	247 428 860	414 765 740	449 844 297	35 078 557
Action A0502-06 – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales	20 000 000	0	8 000 000	8 000 000
Action A0502-07 – Contribuer à la continuité territoriale aérienne	301 601 000	202 021 000	401 709 920	199 688 920
Action A0502-08 – Transport aérien internationnal	0	0	0	0
Total	**924 529 860**	**1 239 786 740**	**1 286 254 217**	**46 467 477**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	72 139 210	111 351 740	94 685 217	-16 666 523
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	389 000 000	296 000 000	572 000 000	276 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement	463 390 650	832 435 000	613 569 000	-218 866 000
Total	**924 529 860**	**1 239 786 740**	**1 286 254 217**	**46 467 477**

Recettes (pour mémoire)	*73 550 000*	*96 450 000*	*147 366 000*	*50 916 000*

Les actions pour 2015

Action A0502-03 - Développer l'aéroport de Koné — Dépenses : 158,5 MF

Investissement :

- Financé AP

Le financement de l'action est porté par une AP établie à 2 200 MF qui a pour objectif depuis 2011 de développer les aménagements de l'aéroport de Koné afin d'optimiser l'utilisation des ATR et de favoriser le rééquilibrage territorial.

Le budget sollicité en 2015, soit **158,500 MF,** est en forte baisse en raison de la fin des travaux d'aménagement de la piste de Koné réalisés en 2014. En 2015, les investissements concerneront :

- L'aménagement des aires de stationnement et bretelles pour la mise aux normes de la piste …… 57 MF
- Les études préliminaires à la construction de la nouvelle aérogare de Koné prévue en 2016 ……..….. 40 MF
- Le dernier versement pour l'achat sur marché du camion SSLIA pour une livraison en début 2015 …….. 34,5 MF
- L'acquisition foncière pour un développement de l'aéroport …… 27 MF

Révision et / ou Ajustement - P0502-2010 / 1 - KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	2 200 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	2 200 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	1 124 376 533
	CP 2015	*158 500 000*
	Financé CP après BP 2015	1 282 876 533
	Reste à financer	**917 123 467**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	230 000 000
	CP 2017	230 000 000
	CP 2018	230 000 000
	CP 2019	227 123 467

Action A0502-04 - Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic — Dépenses : 268,2 MF

Le budget sollicité en 2015 est en augmentation (+ 145,2 MF) par rapport au BP 2014. Cette augmentation s'explique par des investissements structurants nouveaux.

Investissement :

- Financé AP

Construction d'une nouvelle aérogare de frêt à l'aérodrome de Magenta (action financée sur AP de 600 M - **180 MF**
Il s'agit de l'ultime investissement nécessaire pour que Magenta puisse fonctionner avec le trafic actuel dans les 10 à 15 prochaines années.

Révision et / ou Ajustement - P0502-2008 / 3 - MAGENTA - CONSTRUCTION AEROGARE FRET	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	600 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	600 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	35 928 837
	CP 2015	*180 000 000*
	Financé CP après BP 2015	215 928 837
	Reste à financer	**384 071 163**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	285 067 500
	CP 2017	99 003 663
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Installation d'un système de visualisation de la position des aéronefs
(WAM Wide Area Multilateration) en Nouvelle-Calédonie
(Premier investissement dans le cadre du plan stratégique pour l'aviation civile)
(Action financière sur demande d'augmentation d'AP) - **60 MF**

Révision et / ou Ajustement - P0502-2014 / 5 - PROJET NAVIGATION AERIENNE 2018 (SNA 2018)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	800 000 000
	Proposition au BP 2015	***150 000 000***
	Financé après BP 2015	950 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	10 000 000
	CP 2015	***60 000 000***
	Financé CP après BP 2015	70 000 000
	Reste à financer	**880 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	180 000 000
	CP 2017	500 000 000
	CP 2018	170 000 000
	CP 2019	30 000 000

Aménagement du parking voitures payant à l'aérodrome de Magenta - **9 MF**

Révision et / ou Ajustement - P0502-2011 / 3 - AMENAGEMENT ET EXTENSION PARKING VOITURES MAGENTA	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	100 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	51 511 589
	CP 2015	***9 000 000***
	Financé CP après BP 2015	60 511 589
	Reste à financer	**39 488 411**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	14 372 102
	CP 2017	8 372 103
	CP 2018	8 372 103
	CP 2019	8 372 103

- Financé HAP

Dans le cadre du plan stratégique pour l'aviation civile, prévoyant le regroupement des ingénieurs du contrôle aérien à Tontouta, il est sollicité un budget de **20 MF** pour les études préliminaires relatives à la construction d'une nouvelle tour de contrôle. Au vu des reports attendus, un complément de 6 MF est sollicité au BP 2015.

Acquisition de 8 ares de terrains sur la parcelle GUEGAN à Magenta : **7,2 MF**.

Fonctionnement :

Enfin, **6 MF** sont nécessaires pour payer les primes du concours d'architecte pour l'extension de l'aérogare de Lifou des trois candidats non lauréats.

Action A0502-05 - Gérer des aéroports territoriaux

Dépenses : 449,9 MF
Recettes : 2,4 MF

Le budget global sollicité en 2015 sur cette action est de **449,9 MF**, soit une augmentation de 8,4% par rapport au BP 2014.

Investissement :

Le budget sollicité, soit **192,9 MF** est en baisse par rapport à 2014, soit – 16,6 MF et 80% du budget de cette section est consacré aux travaux d'entretien et de grosses réparations sur bâtiments et sur installations aériennes.

- Financé AP

Sur bâtiments : Compte tenu des reports prévus, 113 MF sont sollicités au BP 2015.

- 100 MF pour l'aménagement des bureaux dans le hangar HW05 Magenta
- 60 MF pour la réfection toiture et charpente du hangar Hélicocéan Magenta
- 30 MF pour la réfection toiture et charpente du hangar SSLIA Magenta
- 12 MF pour le vitrage de la tour de contrôle de Lifou
- 15 MF pour le carport des véhicules de Lifou

Sur installations aériennes : 58 MF sont attendus au BP 2015.

- 35 MF pour l'amélioration du traitement des eaux usées et pluviales de la plateforme de Magenta
- 10 MF pour l'aménagement d'une cuve à eau et d'un surpresseur au SSLIA Magenta
- 2 MF pour le remplacement des feux des PAPI au seuil 17 Magenta
- 6 MF pour les travaux de clôtures à Magenta
- 5 MF pour les travaux clôtures OACI autour de la villa 1 et délimitation de la réservée de Lifou

Révision et / ou Ajustement - P0502-2011 / 1 - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	729 000 000
	Proposition au BP 2015	***87 500 000***
	Financé après BP 2015	816 500 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	635 102 430
	CP 2015	***171 000 000***
	Financé CP après BP 2015	806 102 430
	Reste à financer	**10 397 570**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	2 500 000
	CP 2017	2 500 000
	CP 2018	2 500 000
	CP 2019	2 897 570

8 MF sont sollicités pour le développement du SIG de la DAC.

Révision et/ou Ajustement - P0502-2011/4 - DEVELOPPEMENT SIG - DAC	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	30 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	30 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	11 620 000
	CP 2015	***8 000 000***
	Financé CP après BP 2015	19 620 000
	Reste à financer	**10 380 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	8 380 000
	CP 2017	2 000 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP

12,9 MF sont sollicités pour les levés topographiques, prises de vues aériennes et relevés d'obstacles des abords des plates-formes de Touho et Bélep.
Un total de 1 MF est nécessaire à l'achat d'équipements et de matériels divers.

Fonctionnement :

Les dépenses prévues pour cette action, soit **256,975 MF** sont en augmentation (+ 25%), car la subvention d'équilibre pour la CCI Magenta est présentée en année complète.

Fonctionnement courant :

Le budget sollicité est en baisse par rapport à 2014 bien qu'il ait été identifié des postes en augmentation :

- les frais d'entretien d'espaces verts, de radiobalises et de réparation des clôtures sur les plateformes de Koné et Lifou matérialisés par un contrat et
- la mise en place d'un agent de surveillance à Lifou.

Dépenses d'intervention :

- Subventions permettant d'assurer le <u>fonctionnement normal</u> des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial :

L'augmentation de cette section est expliquée par les 164 MF de subvention d'équilibre sollicitée par la CCI pour financer la gestion de la plateforme aéroportuaire de Magenta depuis son transfert.

montant	commentaire
164 MF	Subvention d'équilibre pour la CCI Magenta

Révision et / ou Ajustement - P0502-2014 / 6 - DELEGATION SCE PUB GESTION AERODROME MAGENTA - CCI	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	160 000 000
	Proposition au BP 2015	***205 000 000***
	Financé après BP 2015	365 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	160 000 000
	CP 2015	***164 000 000***
	Financé CP après BP 2015	324 000 000
	Reste à financer	**41 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	41 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Recettes :

montant	*commentaire*
2,366 MF	*Recettes sur location de bâtiments à Lifou (autorisation d'occupation temporaire par AIRCAL et CEMAID) et recouvrement de frais divers*

Action A0502-06 – Exercer une tutelle économique sur les compagnies aériennes locales et sur les aéroports — Dépenses : 8,0 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

- Subventions permettant d'assurer le <u>fonctionnement normal</u> des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial :

Le budget sollicité sur cette action, soit **8 MF**, est en augmentation par rapport à 2014. Il correspond à l'attribution d'une subvention versée à Aircal pour une participation de la NC à la mise en œuvre de la convention/Dispositif continuité pays.

montant	commentaire
8 MF	Subvention de fonctionnement pour ETP/Emission cartes versée à Aircal

Action A0502-07 - Contribuer à la continuité territoriale aérienne — Dépenses : 401,7 MF — *Recettes : 145,0 MF*

Les dépenses et recettes prévues pour cette action sont en augmentation car présentées en année complète.

Fonctionnement courant :

- **1,709 MF** pour assurer les dépenses de fonctionnement du Bureau d'Aide au Passager Aérien (BAPA).

Dépenses d'intervention :

- Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi de pays

montant	commentaire	justification
400 MF	Aide au passage aérien domestique dans le cadre de l'aide à la continuité pays (estimation pour une année faite sur le réalisé 2014)	Délib. cadre N° 184 du 9 janvier 2012

Recettes :

montant	*commentaire*
145 MF	*Participation des Provinces au financement de la mesure d'aide à la continuité pays (à hauteur de 25%)*

Programme P0503
Infrastructure et sécurité routières

Dépenses : 3 824 319 146 F
Recettes : 193 500 000 F

Enjeux et contexte

Le programme infrastructures et sécurité routière comporte deux volets :
- le volet infrastructures : routes et bâtiments
- le volet transports terrestres et circulation routière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme infrastructures et sécurité routière, pour le volet infrastructures, la DITTT construit, aménage et entretient les infrastructures telles que :

- les routes pour faciliter les déplacements des biens et des personnes dans les conditions de sécurité, et de régularité du temps de parcours adaptées aux ambitions de la Nouvelle-Calédonie.

- les bâtiments destinés à recevoir les services publics liés à la circulation et à la sécurité routière.

Pour le volet transports terrestres et circulation routière, la DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles de transport routier de personnes...) et de définir une politique stratégique quinquennale de sécurité routière.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour le réseau routier territorial long de 575 km porte sur un montant global d'investissement de 70 000 MF à réaliser sur une période initialement arrêtée à 25 ans. Le scénario d'investissement reposait sur un rythme annuel de consommation de 3 000 MF et induisait un renforcement des effectifs techniques.

Le PPI routier poursuit ses 4 objectifs :

1. La conservation du patrimoine, notamment le renforcement des chaussées (durée de vie des chaussées portée à 20 ans),
2. La mise en sécurité du réseau (signalisation, dispositifs de retenue, aménagements de sécurité, …),
3. La fiabilisation des temps de parcours (création de créneaux de dépassement),
4. L'aménagement des traversées d'agglomération et de tribus, des carrefours accentogènes.

Sur le plan opérationnel, le programme est décliné en plans quinquennaux. Le premier plan portait sur la période 2010-2014 pour un montant de 13 500 MF mais sa période a été ramenée à 2010-2013 pour un montant de 8 400 MF afin de permettre au plan suivant de couvrir la période 2014-2018.

Pour ce qui concerne la circulation routière et les transports terrestres, le programme infrastructures est orienté vers la lutte contre l'insécurité routière par la mise en œuvre de dispositifs rendant obligatoires certaines procédures à suivre pour les usagers de la route, particuliers ou professionnels.

Objectifs

Le diagnostic de 2008 (réseau routier fragile et sous dimensionné) a conduit à considérer le premier objectif du PPI routier (pérennité du patrimoine) comme étant l'objectif prioritaire du plan quinquennal 2010-2014 ramené à 4 ans fin 2013. Celui-ci s'est traduit par la mobilisation de 6 200 MF pour la remise en état des chaussées sur l'ensemble du réseau sur les 8 400 MF de travaux réalisés.

Le plan quinquennal 2014-2018 prévoit un montant d'investissement de 16 800 MF réparti de la façon suivante :

1. aménagements des traversées d'agglomération et de tribus : 2 800 MF,
2. créneaux de dépassement : 1 200 MF,
3. aménagements de carrefours : 1 400 MF,
4. renforcements de chaussée : 4 800 MF,
5. renouvellements de couches de surface des chaussées : 3 400 MF,
6. ouvrages d'art structurants : 3 000 MF,
7. étude de mise à 2x2 voies de la RT1 section Port Laguerre-Tontouta : 200 MF.

Concernant la sécurité routière, les actions proposées doivent concourir à la réduction du nombre et de la gravité des accidents sur les routes de la Nouvelle-Calédonie, dans le strict respect des orientations issues plan quinquennal de la sécurité routière adopté en décembre 2013 par les membres du congrès. Ces objectifs se traduisent par des refontes réglementaires, des actions de sensibilisation et de communication et par la modernisation d'outils informatiques. 2015 verra la mise en service d'un nouveau centre de contrôle technique des véhicules (Canala), et d'un centre d'examen et de sensibilisation à la sécurité routière en brousse (Koumac).

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 : masse de travaux réalisés

Commentaire : Cet indicateur vise à mesurer la masse des travaux réalisés Il est calculé à partir du montant des crédits de paiement consommés

Masse des travaux réalisés	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Crédits de paiement consommés	2 558 507 337 F	2 800 000 000 F	3 000 000 000 F	3 000 000 000 F
Taux de consommation	85.14%	> 90%	> 90%	> 90%

Indicateur 2 : entretien routier

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité relative à l'entretien routier. Il est calculé à partir du montant des crédits consommés.

Entretien routier	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Crédits consommés	702 821 114 F	440 000 000 F	420 000 000 F	420 000 000 F
Taux de consommation	93.21%	> 90%	> 90%	> 90%

Indicateur 3 : Réglementation et sécurité routière

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le respect des procédures obligatoires Il est déterminé par le nombre de procédures obligatoires effectuées.

Réglementation et sécurité routière	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Examen des permis de conduire : Nombre d'épreuves théoriques et pratiques	19 000	20 000	20 000	20 000
Permis de conduire : Nombre de permis délivrés	14 000	17 000	17 000	17 000
Sécurité des véhicules : Nombre de visites techniques et réceptions effectué :	7 300	7 400	7 400	7 300
Cartes grises : Nombre de cartes grises délivrées	44 000	43 000	43 000	43 000
Activité de transport de personnes Nombre d'autorisations délivrés	580	580	580	580
Sécurité routière Nombre d'animations effectuées	32	25	32	30

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme Infrastructures et sécurité routières est la suivante :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
Action A0503-01 – Politique de sécurité routière	54 000 000	102 000 000	95 220 000	-6 780 000
Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire	1 000 000	1 500 000	4 465 000	2 965 000
Action A0503-03 – Délivrance des cartes grises	0	0	0	0
Action A0503-04 – Autorisation de transport de personnes	0	0	0	0
Action A0503-05 – Aptitude des conducteurs	55 650 000	80 100 000	159 034 500	78 934 500
Action A0503-06 – Sécurité des véhicules	53 200 000	105 400 000	63 980 000	-41 420 000
Action A0503-07 – Réseau inter provincial	0	0	20 000 000	20 000 000
Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes	3 191 800 000	2 746 700 000	3 429 023 896	682 323 896
Action A0503-09 – soutien et pilotage	66 000 000	73 950 000	52 595 750	-21 354 250
Total	**3 421 650 000**	**3 109 650 000**	**3 824 319 146**	**714 669 146**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	596 450 000	643 550 000	591 680 250	-51 869 750
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	33 100 000	26 100 000	61 130 000	35 030 000
67- Charges exceptionnelles	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000
Dépenses d'investissement	2 782 100 000	2 440 000 000	3 161 508 896	721 508 896
Total	**3 421 650 000**	**3 109 650 000**	**3 824 319 146**	**714 669 146**

Recettes (pour mémoire)	*138 150 000*	*254 300 000*	*193 500 000*	*-60 800 000*

Les actions pour 2015

Action A0503-01 – Politique de sécurité routière

Dépenses : 95,2 MF

Investissement : **0,09 MF**

montant	commentaire	justification
0,09 MF	Achat de matériels de sécurité routière (cordon pour Mesta 1000, éthylotests) dans le cadre de la politique de sécurité routière de lutte contre la vitesse et l'alcool au volant.	Convention n°2013/C01 SSCR du 4 octobre 2013.

Fonctionnement : **87,13 MF**

Fonctionnement courant : 48,6 MF

commentaire	justification
Sensibilisation du grand public. (Diffusions des messages par la presse, la radio, la télévision, affiches, émission de sécurité routière (ex : dékodé…).	Accompagnement des actions de prévention liées au plan quinquennal de sécurité routière 2014-2018
Matériels pédagogiques (stylos, portes clés, stickers…) de sécurité routière utilisés lors des animations de sécurité routière.	
Etudes relatives à l'insécurité routière.	
Maintenance application sécurité routière	

Dépenses prévues par une <u>convention en cours d'exécution</u> 14 MF

montant	commentaire	justification
8 MF	Frais de fonctionnement du matériel de dépistage de stupéfiants mis à disposition du CHT (chromatographe).	Convention n°CS14-3170-0153 du 11 février 2014.
6 MF	Entretien du matériel de sécurité routière mis à disposition des forces de l'ordre (cinémomètres, éthylotests, véhicules radars...).	Convention n°2013/C01 SSCR du 4 octobre 2013.

- Subventions diverses autres : 24,53 MF

montant	commentaire	justification
24,53 MF	Subventions à accorder à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité routière.	Accompagnement des actions de prévention liées au plan quinquennal de sécurité routière 2014-2018

Action A0503-02 – Délivrance des permis de conduire — Dépenses : 4,5 MF

Investissement : **3,6 MF**:

- Financé HAP : 3,6 MF

montant	commentaire	justification
3,6 MF	Etudes pour le palier 2 de l'application informatique du permis de conduire (PICO) pour intégration d'une application assurant la gestion du planning des examens des permis de conduire.	Modernisation des moyens de production du guichet unique chargé de la délivrance des permis de conduire

Fonctionnement : **0,86 MF**

Fonctionnement courant : 0,86 MF

montant	commentaire	justification
0,86 MF	Frais d'impression et frais postaux du guichet unique chargé de la délivrance des permis de conduire.	Dépenses transversales.

Action A0503-05 - Aptitude des conducteurs — Dépenses : 159,0 MF

Investissement : **102,2 MF**

- Financé AP : 75 MF

montant	commentaire	justification
5 MF	Complément de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'augmentation des surfaces du futur bâtiment des contrôleurs suite à la réorganisation des services de la DITTT. Site de rivière salée.	AP n° P0503-2006/1 TRANSFERT DES PISTES PC
70 MF	Travaux du futur bâtiment des contrôleurs. Site de rivière salée.	

Révision et / ou Ajustement - P0503-2006 / 1 - TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE (121 / 06)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	175 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	175 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	62 191 819
	CP 2015	***75 000 000***
	Financé CP après BP 2015	137 191 819
	Reste à financer	**37 808 181**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	25 000 000
	CP 2017	12 808 181
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Subventions : 27,2 MF

montant	commentaire	justification
27,22 MF	Achat d'équipements de sécurité routière (radars pédagogiques)	Aide à l'acquisition de matériel de prévention pour les communes

Fonctionnement : **56,81 MF**

Fonctionnement courant : 54,21 MF

montant	commentaire	justification
7,5 MF	Frais de déplacement des agents et fonctionnement du bureau de l'éducation routière et fonctionnement du bureau.	Dépenses transversales.
34 MF	Financement du dispositif permis pour l'emploi (250 candidats en année complète)	Délibération n°326 du 13/12/2013 instituant une aide « permis pour l'emploi » (PPE)
2 MF	Acheminement et achat de 1.000 Kits PPE destiné aux bénéficiaires du dispositif « permis pour l'emploi »	Achat lié au dispositif « PPE »
3 MF	Campagnes publicitaires des dispositifs d'aides à l'éducation routière (PPE, apprentissage anticipé de la conduite accompagnée)	Accompagnement médiatique des actions du plan quinquennal de sécurité routière liées à favoriser l'obtention du permis B.
2,55 MF	Achat de 8 250 exemplaires du code de la route calédonien	Manuel adapté au contexte calédonien pour faciliter la réussite à l'examen du code de la route.
2,68 MF	Prestations destinées au paiement de prestations liées à la conception de DVD pour l'éducation routière à l'instar du manuel du code de la route	Action prévue dans le plan quinquennal de sécurité routière.
2,48 MF	Financement des prestations découlant de l'organisation et des actions de sécurité routière (transport auto-choc, tour cycliste)	Action prévue dans le plan quinquennal de sécurité routière.

- Subventions permettant d'assurer le <u>fonctionnement normal</u> des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial : 2,6 MF

montant	commentaire	justification
1,6 MF	Subventions aux associations mettant en place des actions de lutte contre la conduite sans permis (ex : association dedans/dehors pour le centre pénitencier)	Arrêté n°2014-987/GNC du 15 avril 2014.
1 MF	Subventions aux communes pour des actions en faveur de l'obtention du permis B (ex : permis solidaire de la ville de Paita)	

Action A0503-06 – Sécurité des véhicules

Dépenses : 64,0 MF
Recettes : 193,5 MF

Investissement : **16,80 MF**

- Financé AP : 16,80 MF

montant	commentaire	justification
15 MF	Travaux de pré-chargement du terrain avant la construction du bâtiment pour le contrôle technique de véhicules.	AP n° P0503-2013/4 CCTV CANALA
1,8 MF	Etudes pour un bâtiment supplémentaire pour les épreuves théoriques (code de la route) des permis de conduire.	AP n ° P0503-2013/4 CCTV CANALA

Révision et / ou Ajustement - P0503-2013 / 4 - CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	110 000 000
	Proposition au BP 2015	***50 000 000***
	Financé après BP 2015	160 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	10 000 000
	CP 2015	***16 800 000***
	Financé CP après BP 2015	26 800 000
	Reste à financer	**133 200 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	133 200 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Fonctionnement **: 47,18 MF**

Fonctionnement courant : 47,18 MF

montant	commentaire	justification
43,6 MF	Frais de déplacement des agents et fonctionnement des centres de contrôle technique CCTV comprenant entre autres, la location du local de Bako, commune de Koné.	Dépenses transversales.
2 MF	Entretien du pèse-essieux du CCTV et entretien du matériel de contrôle technique (réparation bancs de freinage, plaques à jeux) du CCTV.	
1,58 MF	Transport de fonds des régies de recettes des cartes grises et du contrôle technique effectué par la société Vigifonds	

*Recettes : **193,5 MF***

Montant	*commentaire*
10 MF	*Vente des carnets d'immatriculation WW.*
160 MF	*Redevances afférentes aux véhicules (changement de propriétaires-duplications…)*
23 MF	*Redevance visite technique des véhicules.*

0,5 MF	*Redevance de vérification des poids et mesures.*

Action A0503-07 – Réseau inter-provincial

Dépenses : 20,0 MF

Investissement **: 20 MF**

- Financé AP : 20 MF

montant	commentaire	justification
20 MF	Lancement de la consultation publique en vue de la mise en place d'une centrale de mobilité en Nouvelle Calédonie	AP n° P0503-2013/3 CREATION CENTRALE MOBILITE Projet prévu dans le cadre du SGTM-NC.

Révision et / ou Ajustement - P0503-2013 / 3 - CREATION CENTRALE MOBILITE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	20 000 000
	Proposition au BP 2015	***40 000 000***
	Financé après BP 2015	60 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	11 000 000
	CP 2015	***20 000 000***
	Financé CP après BP 2015	31 000 000
	Reste à financer	**29 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	29 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes

Dépenses : 3 429,0 MF

Investissement**: 3 009,71 MF**

- Financé AP : 2 985,11 MF

montant	commentaire	justification
137 MF	« Transfert d'une section de route territoriale -bretelle de raccordement VE2-RT1 ». Subvention à la ville de Païta	Convention n°2010-C22-BIR AP n° P0503 – 2007/1.

Révision et / ou Ajustement - P0503-2007 / 1 - PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	4 440 253 875
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	4 440 253 875
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	4 256 890 409
	CP 2015	***137 000 000***
	Financé CP après BP 2015	4 393 890 409
	Reste à financer	**46 363 466**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	15 454 488
	CP 2018	15 454 488
	CP 2019	15 454 490

1 056 MF	-P10 R1 069/069 – Pont de la Ouenghi : 416 MF -P10 R1 370/375 – Traversée de Koumac : 390 MF -P10 R0 000/000 – Grosses réparations OA 10/15, RT3 Tiwaka, Tchamba et Mou : 80 MF -P10 R0 000/000 – Equipements de la route : signalisation des zones inondables, signalisations horizontale et verticale, dispositifs de retenue, traitements des obstacles latéraux: 160 MF -P10 R0 000/000 – Etudes générales OA : 10 MF	Opérations programmées dans le PQIR 2014-2018 AP n° P0503 - 2010/1.

Révision et / ou Ajustement - P0503-2010 / 1 - PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	12 904 000 000
	Proposition au BP 2015	***850 000 000***
	Financé après BP 2015	13 754 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	5 858 479 830
	CP 2015	***1 056 118 896***
	Financé CP après BP 2015	6 914 598 726
	Reste à financer	**6 839 401 274**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	1 750 000 000
	CP 2017	2 000 000 000
	CP 2018	3 035 024 454
	CP 2019	54 376 820

700 MF	-P11 R1 168/214 – Renforcement Bourail – Poya : poursuite des travaux sur les sections Bacouya–Nandaï et col des Citrons-Moindah: 700 MF	Opérations programmées dans le PQIR 2014-2018 AP n° P0503 - 2011/1.

Révision et / ou Ajustement - P0503-2011 / 1 - PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	4 017 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	4 017 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	1 942 134 784
	CP 2015	***700 000 000***
	Financé CP après BP 2015	2 642 134 784
	Reste à financer	**1 374 865 216**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	600 000 000
	CP 2017	600 000 000
	CP 2018	174 865 216
	CP 2019	0

163 MF	« Travaux de réaménagement du carrefour de Berthelot » : subvention à la ville de Nouméa.	Convention n° 01SR13 AP n° P0503 - 2012/3.

Révision et / ou Ajustement - P0503-2012 / 3 - AMENAGEMENT AXE ROUTIER "ROND POINT BERTHELOT"	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	600 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	600 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	300 000 000
	CP 2015	***163 000 000***
	Financé CP après BP 2015	463 000 000
	Reste à financer	**137 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	137 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

929 MF	-P14 R1 Renouvellement couches de roulement : RT1 sections St Laurent-St Vincent, Fo Gacheu-pont du Dattier, Fony-Creek Aymes, Pouembout-Koné, pont de Iouanga-Kaala Gomen : 400 MF -P14 R1 Renforcement de chaussée : RT1 19 MF -P14 R1 Etudes des traversées de Moindou, Poya et Bourail : 18 MF -P13 R3 Début des travaux dans les traversées de tribus : Warai, Ba, Mou et Néouta : 200 MF, -P14 R3 Renouvellement couches de roulement : RT3 Nédivin-Nindiah: 70 MF -P13 R3 000/078 RT1-col de Hô : renforcement pont de Weebe-col de Hô: 100 MF -P14 RT Aménagement carrefour RT1-RT3 : 40 MF -R0 000/000 - Etudes générales : réhabilitation de chaussées, créneaux de dépassement, carrefours : 70 MF	Opérations programmées dans le PQIR 2014-2018 AP P0503 - 2013/1.

Modification AP P0503-2013/1 - PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	1 965 000 000
	Proposition au BP 2015	***3 480 000 000***
	Financé après BP 2015	5 445 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	511 085 651
	CP 2015	917 000 000
	Financé CP après BP 2015	1 428 085 651
	Reste à financer	**4 016 914 349**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	1 004 228 587
	CP 2017	1 004 228 587
	CP 2018	1 004 228 587
	CP 2019	1 004 228 588

Financé HAP (24,60 MF)

montant	commentaire	justification
6 MF	Projet informatique permettant un meilleur suivi technique et budgétaire des opérations de travaux.	Dépenses transversales. Modernisation des outils de l'administration
0,6 MF	Frais d'insertion publications marchés infrastructures	
18 MF	Subvention d'investissement commune de Moindou - ouvrage d'art-tribu Table Unio	

Fonctionnement **: 419,30 MF**

Fonctionnement courant : 214,30 MF

montant	commentaire	justification
0,5 MF	Divers frais d'annonces, d'insertions et de reliure.	Dépenses transversales.
160 MF	Entretien de voirie en province Nord	Maintien à niveau de la RT1, RT3 et RT4 en province Nord.
25 MF	Entretien de voirie à Lifou	Maintien à niveau de la RT2.
15 MF	Comptages routiers, études spécifiques et imprévus	Poursuite programmation des opérations.
1,46 MF	Fournitures de voirie et frais divers liés aux infrastructures routières	Besoins pour les interventions d'entretien.
2,34 MF	Assistance à maitrise d'ouvrage	Assistance sur des projets particuliers.
10 MF	Dommages et intérêts	Réclamations d'entreprises, indemnisations.

Dépenses d'intervention : 205 MF

montant	commentaire	justification
205 MF	Entretien de la RT1 et de la RT3 en province Sud	Convention 2010C02BIR.

Action A0503-09 - Soutien et pilotage

Dépenses : 52,6 MF

Investissement **: 1,08 MF**

- Financé HAP (1,08 MF)

montant	commentaire	justification
1,08 MF	Divers matériels équipement de la direction (téléphones, mobiliers…) et frais insertion des marchés publics.	Dépenses transversales.

Fonctionnement : **51,51 MF**

Fonctionnement courant :

montant	commentaire	justification

51,51 MF	Frais de fonctionnement de la direction. (eau, électricité, téléphone, fournitures de bureau, nettoyage des locaux…)	Dépenses transversales.

Programme P0504 Transports et activités maritimes

Dépenses : 174 890 750 F

Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les activités de la direction des affaires maritimes en matière de sécurité maritime, de gestion des gens de mer et d'immatriculation des navires. La DAM s'attachera à poursuivre ces travaux relatifs au transfert de compétence dans le domaine de la sécurité des navires en tenant compte des spécificités liées à leur exploitation en Nouvelle-Calédonie. Elle s'attachera également à maintenir un haut niveau de sécurité sur tous les navires soumis à inspections et audits.

Concernant les gens de mer, il s'agira de mettre en œuvre les textes en matière de droit du travail maritime, de définir les modalités de contrôle et de procéder à la certification sociale sur les navires concernés.

La DITTT contribue également à la mise en œuvre de ce programme qui permet de maintenir le niveau de qualité des moyens humains et matériels, nautiques et terrestres actuel du service à isopérimètre d'intervention. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les usagers de la mer.

Objectifs

L'objectif est de garantir la sécurité des routes maritimes par un balisage conforme et fiable et une connaissance hydrographique sûre.

En F CFP

Les Indicateurs de performance

Indicateur 1 développement, modernisation et entretien du balisage

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la fiabilité du balisage Il est calculé à partir de l'état de fonctionnement des feux. (Taux de disponibilité = Temps de disponibilité / temps de fonctionnement assigné)

Fiabilité du balisage	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Taux de disponibilité des feux	99.8%	99%	99%	>99%

Indicateur 2 : développement, modernisation et entretien du balisage

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la fiabilité du balisage. Il est calculé à partir du nombre d'interventions électrotechniques à titre préventif ou curatif

Fiabilité du balisage	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Nombre d'interventions	308	320	320	320

Indicateur 3 : développement, modernisation et entretien du balisage

Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer l'activité des baliseurs. Il est calculé à partir de du nombre de jours de mer.

Activité des baliseurs	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Cible Année
Nombre de jours de mer	140	150	150	180

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme transport et activités maritimes est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0504-01 - Droits du travail et inspection du travail maritime	150 000	0	37 500	37 500
Action A0504-02 - Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime	570 000	570 000	570 000	0
Action A0504-03 - Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité	2 000 000	1 000 000	677 750	-322 250
Action A0504-04 - Formation des inspecteurs de la sécurité des navires				0
Action A0504-05 - Sécurité, police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux	17 125 000	15 390 000	13 000 000	-2 390 000
Action A0504-06 - Immatriculation des navires	0	0	0	0
Action A0504-07 - Instruction et suivi des agréments nautiques touristiques	0	0	0	0
Action A0504-08 - traitement des demandes de dérogation au monopole du pavillon	0	0	0	0
Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage	98 229 475	91 731 145	85 330 500	-6 400 645
Action A0504-10 - Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	1 000 000	1 200 000	1 275 000	75 000
Action A0504-11 - Contribuer à la continuité territoriale maritime	0	94 000 000	74 000 000	-20 000 000
Total	**119 074 475**	**203 891 145**	**174 890 750**	**-29 000 395**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	69 500 000	62 100 000	87 100 750	25 000 750
012- Charges de personnel et frais assimilés	570 000	570 000	570 000	0
65- Autres charges de gestion courante	9 879 475	74 331 145	36 290 000	-38 041 145
Dépenses d'investissement	39 125 000	66 890 000	50 930 000	-15 960 000
Total	**119 074 475**	**203 891 145**	**174 890 750**	**-29 000 395**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*1 400 000*	*0*	*-1 400 000*

Les actions pour 2015

Action A0504-02 – Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime Dépenses : 0,6 MF

Ces crédits sont utilisés pour indemniser les membres des jurys des examens professionnels maritimes et ont été évalués compte tenu des prévisions d'examens à organiser en 2015

Action A0504-03 – Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité — Dépenses : 0,7 MF

Les dépenses liés à ce budget ont pour objectifs de financer les déplacements des inspecteurs en Nouvelle Calédonie afin d'effectuer les inspections et audits de la flotte de navires répartie sur tout le territoire

Action A0504-05 – Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux — Dépenses : 13 MF

La Nouvelle-Calédonie prend en charge une partie des frais de fonctionnement de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Elle participe également au budget de la Confédération des pêcheurs professionnels de la Nouvelle-Calédonie.

Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage — Dépenses : 85,3 MF

Investissement **: 20,93 MF**

- Financé HAP : 20,93 MF

montant	Commentaire	justification
15,80 MF	Renouvellement des établissements de signalisation maritime (E.S.M)	Modernisation du parc ESM pour améliorer la sécurité de la navigation.
3,9 MF	Maintien en condition opérationnelle de la flotte	Suivre les évolutions réglementaires et conserver les permis de naviguer des navires.
0,93 MF	Matériels et outillages techniques	Réalisation des chantiers en régie.
0,3 MF	Outillage incendie	Sécurité des biens et des personnes.

Fonctionnement **: 61,11 MF**

Fonctionnement courant : 61,11 MF

montant	commentaire	justification
6 MF	Frais de déplacement des agents des phares et balises et télécommunications du service.	Dépenses transversales.
19,18 MF	Entretien de la voirie maritime	Sécurité de la navigation dans les eaux territoriales.
15 MF	Entretien de la flotte	Sécurité des marins et conservation de l'outil de travail.
5,62 MF	Carburant	Interventions des navires.
4 MF	Electricité	Fonctionnement de la base y compris atelier (soudure).
1,4 MF	Alimentation	Nourriture pour les marins.
9,9 MF	Fourniture diverses, pharmacie, réparations outillage et matériels etc.	Dépenses nécessaire à l'exercice de la mission de balisage.

Dépenses d'intervention :

- Subvention

montant	commentaire	justification
3,29 MF	Subvention au SHOM	Dans le cadre d'une convention tripartite entre le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (DéGéOM), le SHOM et la Nouvelle-Calédonie, signée pour la période 2012-2015, la mission de prévention et de surveillance du risque tsunami en Nouvelle-Calédonie assurée par le SHOM, est financée conjointement par la Nouvelle-Calédonie et le DéGéOM. Le coût de maintien opérationnel pour les 7 marégraphes implantés s'élève pour 2015 à 91 875 euros (10 963 605 F). Le financement est réparti de la manière suivante : - 27 562,5 euros (3 289 082 F) pour la Nouvelle-Calédonie, - 27 562,5 euros (3 289 082 F) pour la DéGéOM, - 36 750 euros (4 385 442 F) pour le SHOM. Les 7 marégraphes ont été implantés à Lifou, Maré, Ouvéa, Ouinné, Hienghène, Thio et Touho.

Action A0504-10 – Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales — Dépenses : 1,3 MF

Fonctionnement **: 1,27 MF**

Fonctionnement courant : 1,27 MF

montant	commentaire	justification
1,27 MF	Frais de déplacement des agents de la BHNC.	Dépenses transversales.

Action A0504-11 – Contribuer à la continuité territoriale maritime **Dépenses : 74,0 MF**

Dans le cadre de la continuité pays par voie maritime, la Nouvelle-Calédonie souhaite s'engager dans une délégation de service public concernant la desserte maritime de ses îles. Cette démarche doit faire l'étude d'une réflexion sur le type de délégation à mettre en œuvre et sur le contenu de la convention à établir entre le délégant et le délégataire. Pour ce faire, une mission d'expertise juridique et technique est souhaitée (24 MF).
La Nouvelle-Calédonie contribuera également à la continuité pays en finançant une partie des frais de déplacement par voie maritime des résidents des îles entre leur lieu de résidence et la grande terre (20 MF) et le financement de la barge de Poum (30 MF).

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Chapitre	P0501 Contrôle & exploitation aériens	P0502 Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale	P0503 Infrastructures & sécurité routières	P0504 Transports & activités maritimes	Total Dépenses
900	0	0	960 000	0	**960 000**
901	0	0	0	0	**0**
907	0	0	0	0	**0**
908	18 522 000	613 569 000	3 160 548 896	50 930 000	**3 843 569 896**
924	0	0	0	0	**0**
Sous total Investissement	***18 522 000***	***613 569 000***	***3 161 508 896***	***50 930 000***	***3 844 529 896***
931	0	0	0	13 000 000	**13 000 000**
938	42 699 880	672 685 217	662 810 250	110 960 750	**1 489 156 097**
943	0	0	0	0	**0**
Sous total Fonctionnement	***42 699 880***	***672 685 217***	***662 810 250***	**123 960 750**	**1 502 156 097**
Total BP 2015	**61 221 880**	**1 286 254 217**	**3 824 319 146**	**174 890 750**	**5 346 685 993**

En XPF	*Programmes en recettes*				
Chapitre	***P0501 Contrôle & exploitation aériens***	***P0502 Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale***	***P0503 Infrastructures & sécurité routières***	***P0504 Transports & activités maritimes***	***Total recettes***
908	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***
924	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***
Sous total Investissement	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
938	*17 717 000*	*147 366 000*	*193 500 000*	*0*	*358 583 000*
Sous total Fonctionnement	***17 717 000***	***147 366 000***	***193 500 000***	***0***	***358 583 000***
Total BP 2015	***17 717 000***	***147 366 000***	***193 500 000***	***0***	***358 583 000***

Mission M06
Santé

DEPENSES : 10 401 973 000 F
RECETTES : 8 713 300 000 F

Offre et qualité de soins

Prévention, veille, surveillance Expertise et alerte

Santé environnementale

Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé
Hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.
La concrétisation aux alentours de 2016 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficiente au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M06-Santé				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0601 Offre et qualité de soins	713 615 000	742 195 000	669 915 000	-72 280 000
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	112 152 000	132 304 000	123 908 000	-8 396 000
P0603 Santé environnementale	159 209 000	153 088 441	216 460 000	63 371 559
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	11 407 200 000	14 538 920 000	9 391 690 000	-5 147 230 000
Total Mission 06	**12 392 176 000**	**15 566 507 441**	**10 401 973 000**	**-5 164 534 441**

Recettes

M06-Santé				
Programmes	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014-2015***
P0601 Offre et qualité de soins	*0*	*0*	*0*	*0*
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	*24 500 000*	*33 300 000*	*33 300 000*	*0*
P0603 Santé environnementale	*0*	*0*	*0*	*0*
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	*11 400 000 000*	*13 880 000 000*	*8 680 000 000*	*-5 200 000 000*
Total Mission 06	***11 424 500 000***	***13 913 300 000***	***8 713 300 000***	***-5 200 000 000***

Programme P0601 Dépenses : 669 915 000 F
Offres et qualité de soins

Enjeux et contexte

Ce programme doit permettre une amélioration de la prise en charge médicale en s'appuyant sur l'amélioration de la sécurité sanitaire, sur l'accès à de nouvelles technologies et sur une meilleure répartition spatiale de l'offre de soins.

Cette amélioration passe par une connaissance affinée des personnels de santé et par la poursuite des activités de formations de ces personnels ainsi que par le contrôle de l'activité des établissements de soins publics et privés.

Cette amélioration se conduit dans un contexte de profonde mutation de ce secteur :

- au niveau de l'hospitalisation publique au travers de la construction de l'hôpital de Koutio et de l'hôpital de Koné ainsi que par la restructuration des activités des hôpitaux de Koumac et de Poindimié,
- la perspective du regroupement des cliniques privées,
- le souci de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé en prenant en considération la situation financière de notre régime de protection sociale : le RUAMM (régime unifié d'assurance maladie et maternité).

Objectifs

Les objectifs s'appuient essentiellement sur la volonté d'une meilleure répartition spatiale de nos établissements hospitaliers, de la poursuite de la mise en œuvre des schémas territoriaux d'organisation sanitaire tels que le schéma lié à l'insuffisance rénale chronique, le schéma de la santé mentale, le schéma de la périnatalité et de la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens et des projets d'établissement dans les hôpitaux.

Ainsi, l'accès aux soins de notre population sera favorisé tout en offrant des technologies médicales performantes et une sécurisation des conditions d'exercices des professionnels de santé et des établissements hospitaliers au travers d'une réglementation modernisée et des contrôles réguliers et renforcés.

Cela passe également par une action renforcée dans le domaine de l'aide, du conseil et de l'expertise pour laquelle on observe une forte demande des professionnels.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme offre et qualité de soins est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0601-01 - Réglementation et suivi de l'exercice des professions de santé	0	0	0	0
Action A0601-02 - Analyse prospective des besoins en personnel et spécialistes et en formations	0	0	0	0
Action A0601-03 - Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	180 000 000	170 000 000	120 000 000	-50 000 000
Action A0601-04 - Enregistrement des professions de santé	0	0	0	0
Action A0601-05 - Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	353 500 000	389 500 000	373 440 000	-16 060 000
Action A0601-06 - Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé	28 600 000	19 000 000	13 800 000	-5 200 000
Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins	46 500 000	51 500 000	44 500 000	-7 000 000
Action A0601-08 - Aides, conseils et expertises	6 820 000	6 820 000	4 800 000	-2 020 000
Action A0601-09 - Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	98 195 000	105 375 000	113 375 000	8 000 000
Total	**713 615 000**	**742 195 000**	**669 915 000**	**-72 280 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	147 415 000	124 995 000	139 475 000	14 480 000
12- Charges de personnel	0	50 000 000	50 000 000	0
65- Autres charges de gestion courante	562 200 000	563 200 000	476 440 000	-86 760 000
Dépenses d'investissement	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
Total	**713 615 000**	**742 195 000**	**669 915 000**	**-72 280 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0601-03 – Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics — Dépenses : 120,0 MF

Participation au fonctionnement du centre Raoul FOLLEREAU : **120 MF**
Cette participation est versée chaque année au CHT pour financer une partie des charges de structure du centre. La dotation est en baisse de 41% à celle accordée en 2014.

Action A0601-05 – Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur — Dépenses : 373,4 MF

Fonctionnement :

16,9 MF	**Subventions au CHS :** pour assurer des vacations dans les établissements sociaux et de protection de l'enfance. Dans le cadre du schéma d'organisation en faveur de la promotion de la santé mentale, il est proposé de modifier les pratiques professionnelles par l'amélioration des relations entre les partenaires, notamment au sein des établissements sociaux, médico-sociaux et de protection de l'enfance qui doivent pouvoir disposer d'un référent psychiatre. Ce dernier doit pouvoir assurer une vacation mensuelle de 4 heures dans chacune des structures.
0,5 MF	**Subvention Institut Pasteur :** Trithérapie prise en charge des examens biologiques des patients atteints par le VIH
5 MF	**Subvention CHT :** Trithérapie prise en charge des thérapies des patients atteints par le VIH
1,04 MF	**Subvention régularisation du recrutement d'une pharmacienne au CHT :** régularisation en 2015 d'un surplus de dépense non budgétée en 2014.

Le financement suivant est également prévu au sein de cette action :

Subvention à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) : **300 MF**
La subvention vise à participer aux charges de structures de l'établissement. La subvention est en baisse de 4% par rapport à celle accordée au BP 2014.
Il est à noter qu'une partie du financement de l'établissement est assurée par conventions avec la DFPC dans le cadre de la commande publique.

Les autres dépenses s'élèvent à : **50 MF** pour la direction des ressources humains.

Action A0601-06 – Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé — Dépenses : 13,8 MF

Fonctionnement :

3 MF	**Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) radiothérapie** : pour son appui, notamment aux services concernés de la Nouvelle-Calédonie (DTE, DIMENC, DASS-NC), dans l'élaboration d'une réglementation dans les domaines de la radioprotection et du suivi (contrôle et inspection) de l'utilisation des techniques utilisant les radioéléments adaptées au contexte calédonien.
4 MF	**Fabrication de gaz médicaux** : Un établissement pharmaceutique de fabrication d'oxygène médical et d'autres gaz médicinaux va être créé en en 2015 en Nouvelle-Calédonie pour le territoire et la Polynésie Française. Prise en charge d'un expert pour aider à l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'activité pharmaceutique.
2 MF	**Dons d'organes** : L'effectivité de la réglementation en matière de greffes et dons d'organes a permis de concrétiser en 2013 une première campagne de communication relative à ces nouvelles pratiques sur le territoire. Dans la continuité de cette campagne, des actions de sensibilisation de la population en faveur du don d'organe méritent d'être poursuivies, afin de développer le niveau de connaissance des calédoniens sur cette thématique.
0,3 MF	**Frais de déplacement** : de l'infirmière coordinatrice des activités de prélèvement et de greffe de

	tissus et d'organes du centre hospitalier territorial « Gaston Bourret » dans le cadre de ses actions d'information du public.
1,5 MF	**Périnatalité** : crédits nécessaires pour : *la révision (0.5 MF de PAO) *l'impression annuelle de 4 200 carnets de maternité (1 MF).
3 MF	**Prestations de service :** pour permettre la rénovation de la réglementation locale en matière de radioprotection des personnes

Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins Dépenses : 44,5 MF

Fonctionnement :

1,5 MF	**Etude prévention du suicide** : participation au financement d'une étude sur cette problématique qui s'intègre dans un protocole de l'Organisation Mondiale de la Santé, multicentrique et sur plusieurs sites des îles du Pacifique, anglophones et francophones (étude sur 3 ans, dernière année de prise en charge)
10 MF	**Frais de colloques et séminaires dans le cadre des travaux des Assises de la santé** : dans la perspective de définir un plan quinquennal de politique générale en matière de santé, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a conduit en 2012 et 2013 une démarche de concertation en préparation de l'organisation d'Assises de la santé. La première étape de ce travail a consisté à dresser un état des lieux, sanitaire et financier, du système de santé de la Nouvelle-Calédonie, et à proposer des pistes pour son amélioration. Les grandes orientations débattues doivent maintenant faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la résolution des problèmes de santé, dans le cadre de l'organisation d'Assises de la santé. *5 MF : divers frais d'organisation/colloque et séminaire *5 MF : prestations de services
23 MF	**Aide à l'association « Naître en Nouvelle-Calédonie »** : pour le fonctionnement de l'unité d'accueil pour l'hébergement des femmes enceintes, en partenariat avec le réseau « Naître en Nouvelle-Calédonie » et la SIC.
4 MF	**Subvention à l'association « Naître en Nouvelle-Calédonie »** : qui intervient en matière d'animation de l'organisation des soins en amont et en aval de l'hospitalisation des femmes enceintes et des nouveau-nés
2 MF	**Subvention au réseau RESIR (**insuffisance rénale) : afin de pérenniser et de développer les missions des réseaux de soins qui contribuent à la régulation et à la l'organisation de l'offre de soins
2 MF	**Subvention au réseau ONCO-NC** (cancérologie) ; afin de pérenniser et de développer les missions des réseaux de soins qui contribuent à la régulation et à la l'organisation de l'offre de soins
2 MF	**Subvention au réseau de soins palliatifs** : afin de pérenniser et de développer les missions des réseaux de soins qui contribuent à la régulation et à la l'organisation de l'offre de soins

Action A0601-08 – Aides, conseils et expertises Dépenses : 4,8 MF

Fonctionnement :

0,5 MF	**Autopsie** : Location ponctuelle des salles d'autopsie : mise en place de l'UMJ (0,5 MF)
0,3 MF	**Autopsie** : Prise en charge des frais résultant d'une autopsie à visée scientifique demandée par le médecin inspecteur dans le but de rechercher les causes du décès (0,3 MF)
4 MF	**Frais de déplacements du Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé** (CCE-NC) :

	Organe consultatif saisi dans les domaines touchant à la bioéthique, se réunit régulièrement, et au moins deux fois par an. Les frais de déplacement de ses membres pour assister aux travaux du CCE- NC sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie Frais de mission des représentants l'ASIP (agence des systèmes d'informations partagées) de santé (4 MF)

Action A0601- 09-Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ) Dépenses : 113,4 MF

Cette action regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement général de la direction des affaires sanitaires et sociales et ne pouvant être affectés à un programme ou une action spécifique. Il s'agit :

Investissement : **4 MF**

4 MF	**Dépenses d'équipements divers** : pour l'acquisition de divers matériels et outillages techniques liées aux missions de la direction

Fonctionnement : **109,4 MF**

11,2 MF	**Les grands postes sont les suivants** : des fluides (eau et électricité) pour 6 MF, des frais de carburant pour les véhicules de service pour 1,5 MF, alimentation (0,2 MF), fourniture de bureau (2,5 MF**),** médicaments et parapharmacie etc…

74,2 MF	Les grands postes sont les suivants : - des loyers et charges locatives pour bâtiments 71 MF - de l'entretien des matériels (photocopieurs, télécopieurs, ...) et bâtiment pour 1,5 MF - documentations générale 1,5 MF etc…
23,9 MF	Les grands postes sont les suivants : - des frais postaux et de télécommunication pour 12 MF ; - des frais de transports, déplacements et missions du personnel pour 3,8 MF ; - du nettoyage des locaux pour 5,201 MF - des frais de surveillance de locaux pour 2,020 MF etc..

<u>Répartition des charges de fonctionnement courant</u>

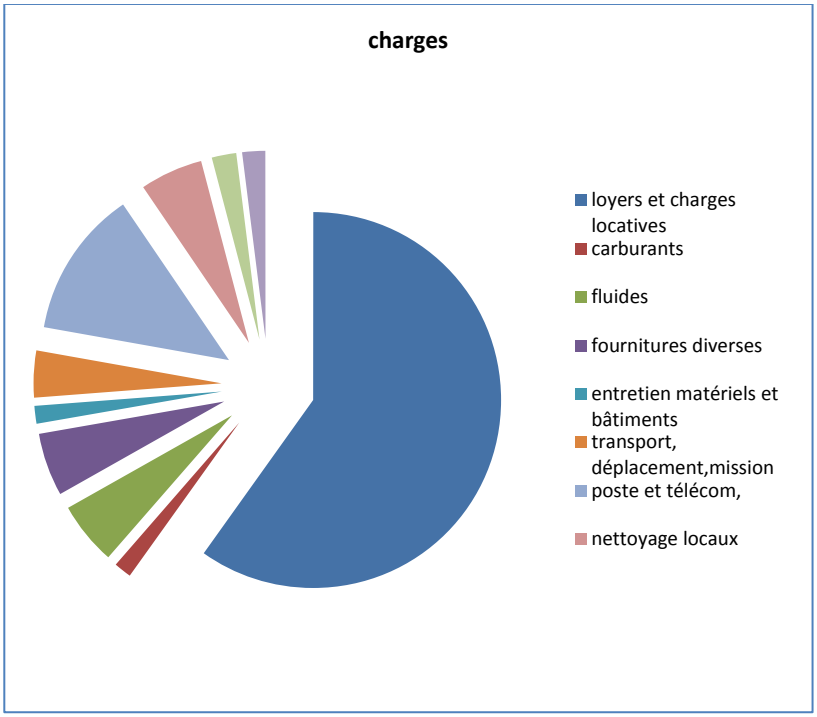
charges
loyers et charges locatives
carburants
fluides
fournitures diverses
entretien matériels et bâtiments
transport, déplacement,mission
poste et télécom,
nettoyage locaux

Programme P0602
Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte

Dépenses : 123 908 000 F

Recettes : 33 300 000 F

Enjeux et contexte

Il s'agit de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne au travers :

- de la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne afin de pouvoir proposer au gouvernement des orientations dans l'évolution de la prise en charge sanitaire ;

- de la prise en compte de l'internationalisation des pathologies et de la perméabilité de nos frontières par le maintien d'un contrôle aux frontières permanent et performant dont l'objectif est, d'une part, de limiter l'introduction de pathologie sur le territoire, et d'autre part, de pouvoir se préparer activement à la lutte contre les maladies introduites telles que ce fut le cas lors de la pandémie A/H1N1 en 2009.

Objectifs

L'amélioration de l'état sanitaire passe par la lutte contre les pathologies à forte morbidité en améliorant la couverture vaccinale, en effectuant des campagnes d'informations destinées au grand public et en mettant en œuvre des études scientifiques sur les pathologies à plus haut risque.

Elle passe également par l'accentuation de l'information vers les professionnels de santé et par la mise en œuvre de remontées d'informations quotidiennes en provenance des hôpitaux, des dispensaires et des cabinets médicaux privés permettant aux autorités sanitaires de déclencher leurs actions le plus en amont possible.

Cela induit la nécessité de disposer de moyens mobilisables rapidement en cas de crise sanitaire majeure.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme prévention, veille, sanitaire, expertise et alerte est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population	11 500 000	11 500 000	8 500 000	-3 000 000
Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires	36 800 000	56 754 000	53 300 000	-3 454 000
Action A0602-03 - Lutte contre les pathologies à forte morbidité	56 752 000	56 950 000	49 250 000	-7 700 000
Action A0602-04 - Evaluation des programmes de prévention sanitaire	2 500 000	2 500 000	0	-2 500 000
Action A0602-05 - Information des professionnels de santé	4 600 000	4 600 000	12 858 000	8 258 000
Total	**112 152 000**	**132 304 000**	**123 908 000**	**-8 396 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	80 952 000	111 700 000	92 500 000	-19 200 000
65- Autres charges de gestion courante	31 200 000	11 150 000	19 408 000	8 258 000
Dépenses d'investissement	0	9 454 000	12 000 000	2 546 000
Total	**112 152 000**	**132 304 000**	**123 908 000**	**-8 396 000**

Recettes (pour mémoire)	*24 500 000*	*33 300 000*	*33 300 000*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0602-01 - Présentation de l'état sanitaire de la population — Dépenses : 8,5 MF

Fonctionnement :

3 MF	**Données sanitaires** : Pour la réalisation de la situation sanitaire et autres supports destinés à améliorer la qualité et la diffusion des données sanitaires.
5,5 MF	**Impression carnets** : Pour l'impression des 5 000 carnets de santé destinés aux maternités et de la situation sanitaire.

Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires

Dépenses : 53,3 MF
Recettes : 5,3 MF

Investissement **: 7 MF**

7 MF	**Projets informatiques**: 6 MF de MOA pour le SSP : - mise en place du système d'informatisation du CSV (3M) - audit des fichiers médicaux existant en NC (3M) 1 MF de MOA pour la CIP : développement d'un outil pour la gestion des importations de stupéfiants

Fonctionnement : **46,3 MF**

2,2 MF	**Achat de petit matériel technique** pour le service, pour les CTG et pour le contrôle sanitaire aux frontières
10 MF	**Achat de médicaments** pour la prévention des épidémies (Tamiflu)
5 MF	**Achat des vaccins** pour le CSV (dépense compensée par une recette)
0,5 MF	**Achat de petits matériels médical** pour le CSV
6,6 MF	**location d'un écran** LED qui permet la diffusion de messages sanitaires
1 MF	**Entretien** caméra thermique
1 MF	**Honoraires médicaux** dans le cadre de la veille sanitaire et des maladies à déclaration obligatoire
4 MF	**Vacation** des médecins prestataires pour le CSV (montée en charge)
4 MF	**Diverses prestations** :analyse biomédicales, révision du plan pandémie grippale, insertion d'une page dans le magazine Altitude (CSF)
5 MF	**Divers** : Amélioration d'Asklepios, conception d'affiches, brochures, spots télévisés, conception d'un manuel technique de formation pour les ambulanciers
3,85 MF	**Diverses impressions** (guide pandémie grippale, documentation CSF etc..)
3,15 MF	Mise à disposition d'espaces multimédias à la CCI de Tontouta

Recettes : 5, 3 MF

0,3 MF	*Inspections des navires dans le cadre du contrôle sanitaire aux frontières*
5 MF	*vente à prix coûtant des vaccins au CSV*

Action A0602-03 – Lutte contre les pathologies à forte morbidité

Dépenses : 49,3 MF
Recettes : 28,0 MF

Investissement **: 5 MF**

5 MF	Achat de deux appareils de pulvérisation pour la lutte contre les moustiques pour venir en renfort aux communes (swingfog)

Fonctionnement : **44, 25 MF**

5,5 MF	Renouvellement des masques de protection et clinogels
3 MF	Loyer pour le local du registre du cancer
0,25 MF	Charges pour la location du local du registre du cancer
0,3 MF	Maintenance de notre matériel de lutte contre la dengue (Léco et swingfogs)
15 MF	Financement d'un interne ou médecin de santé publique pour études spécifiques
8,2 MF	campagnes dengue (3 M) (opération sacs rouges, conception ou modification d'affiches et dépliants, prestataires temporaires), conception d'un spot leptospirose (1 M) étude sur la couverture immunitaire vaccinale des calédoniens adolescents (1,3 M), conception d'une campagne sur la grippe saisonnière et l'intérêt à se faire vacciner (1,5 M), campagne scolaire sur le lavage des mains et les maladies respiratoires (0,4 M), réalisation de films de prévention sanitaire pour écran (1 M)
4 MF	Divers impressions pour la dengue, la leptospirose, la vaccination, la grippe saisonnière
8 MF	Fonds autonome de compensation en sante publique (FACPS)

Recettes :

28 MF	*Dotation annuelle de l'ASS pour le fonctionnement du registre du cancer*

Action A0602-05 - Information des professionnels de santé Dépenses : 12,9 MF

Fonctionnement :

3,1 MF	Réactualisation du guide MDO, mise en place du nouveau certificat de décès, information aux professionnels de santé sur la maîtrise des dépenses
1,5 MF	Réimpression guide MDO, impression matériel CDAG
8,3 MF	Subventions diverses

Programme P0603 Santé environnementale

Dépenses : 216 460 000 F

Enjeux et contexte

Le vecteur environnemental est une donnée essentielle dans l'amélioration de la santé de la population qui est de plus en plus demandeuse d'actions fortes et coordonnées dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans cette voie par la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air, en prenant en compte le risque lié à l'amiante environnementale et par une lutte anti-vectorielle très active contre la dengue et la leptospirose. Cet engagement doit être mené en collaboration avec les provinces et les communes.

Un autre volet est la volonté de diminuer le risque de maladie et d'épidémies liées à la présence de déchets médicaux non traités.

Cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long termes car il s'agit de concourir à la prise de conscience de chacun de l'absolue nécessité de préserver son environnement. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions répétitives de sensibilisation mais également de passer par la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte néo-calédonien.

Objectifs

Pour parvenir à maîtriser la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie propose à chaque commune d'établir un diagnostic personnalisé sur son eau potable ainsi que pour certaines d'entre elles, leurs eaux de baignade afin d'identifier des solutions concrètes permettant l'amélioration de leur qualité.

Des actions fortes sont à engager en matière de destruction des déchets hospitaliers et sur la préservation de la qualité de l'air, plus particulièrement au travers de la prise en compte de l'amiante environnementale, notamment en favorisant les actions de remédiation et en anticipant la localisation des futures constructions à l'aide des cartographies constituées.

Il s'agit également de diminuer les risques sanitaires encourus par la population en engageant une lutte sur la durée visant à la limitation des épidémies de dengue et de leptospirose, en multipliant les opérations de prévention et en assurant le contrôle et la protection de terrain en période de forte épidémie.

Dans l'ensemble de ces sujets, la cellule santé environnement joue un rôle de conseil et d'expertise en direction de nos partenaires communaux, provinciaux et associatifs.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme santé environnementale est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0603-01- Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité	66 809 000	89 088 441	59 700 000	-29 388 441
Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle	69 400 000	39 400 000	50 900 000	11 500 000
Action A0603-03 - Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé	0	0	3 000 000	3 000 000
Action A0603-04 - Réglementation et contrôle de l'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux	0	0	0	0
Action A0603-05 - Aide, conseil et expertise	0	0	0	0
Action A0603-06 - Amiante	23 000 000	24 600 000	102 860 000	78 260 000
Total	**159 209 000**	**153 088 441**	**216 460 000**	**63 371 559**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	97 459 000	101 088 441	116 560 000	15 471 559
012- Charges de personnel	60 000 000	30 000 000	39 900 000	9 900 000
65- Autres charges de gestion courante	1 750 000	22 000 000	0	-22 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	60 000 000	60 000 000
Total	**159 209 000**	**153 088 441**	**216 460 000**	**63 371 559**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0603-01 - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité — Dépenses : 59,7 MF

Fonctionnement :

1 MF	Achat de petit matériel d'analyse d'eau (eau potable et baignade)
4,2 MF	Analyses d'eau sur la base d'un marché public à renouveler, et profil de baignade (prestataires)
10 MF	Suivi réglementation eaux de baignade
41 MF	Réalisations des PSSE

0,5 MF	Impression des guides PSSE
1 MF	Impression des guides piscine, baignade et carnet sanitaire
2 MF	Prestation pour contrôle des eaux de baignade sur la ville de Nouméa

Révision et / ou Ajustement - P0603-2012 / 1 - SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAIGNADE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	30 177 000
	Proposition au BP 2015	***10 000 000***
	Financé après BP 2015	40 177 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	30 177 000
	CP 2015	***10 000 000***
	Financé CP après BP 2015	40 177 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle

Dépenses : 50,9 MF

Fonctionnement :

0,5 MF	Achat de produit biologique pour l'étude PPF
2,5 MF	Analyses biologiques et environnementales pour l'étude PPF, petit matériel pour étude PPF
8 MF	Prestation de service pour l'étude pyriproxyphène et suivi de cohorte des agriculteurs pour le pesticide
2,4 MF	Actions à mener par la nouvelle recrue LAV
37,5 MF	Mise à disposition d'auxiliaires sanitaires chargés de venir en renfort pour lutter contre les épidémies d'arboviroses (PPIC)

Révision et/ou Ajustement - P0603-2014/1 - PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	60 000 000
	Proposition au BP 2015	*40 000 000*
	Financé après BP 2015	100 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	37 500 000
	CP 2015	*39 900 000*
	Financé CP après BP 2015	77 400 000
	Reste à financer	**22 600 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	5 650 000
	CP 2017	5 650 000
	CP 2018	5 650 000
	CP 2019	5 650 000

Action A0603-03 – Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé — Dépenses : 3,0 MF

Fonctionnement :

3 MF	Etude de mise en place du calendrier pollinique (estimée sur la base d'une étude similaire réalisée à la Réunion) + crédits d'urgence

Action A0603-06 - Amiante — Dépenses : 102,9 MF

Investissement : **60 MF**

60 MF	SIC désamiantage tour saint Quentin

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0603-2015/1 - SIC DESAMIANTAGE TOURS DE ST-QUENTIN	300 000 000	60 000 000	240 000 000	120 000 000	120 000 000	0	0

Fonctionnement **: 6 MF**

6 MF	Etudes projet de remédiation pour 4 communes

Les dépenses de fonctionnement concernent également :

- Étude structurale de la serpentinisation des massifs de péridotite **5,6 MF**

Les études menées par le service géologie de la DIMENC (SGNC) ont permis d'établir un atlas des types d'occurrence d'amiante. Il apparait que la serpentinisation et les fluides ont

joué un rôle majeur dans l'apparition de ces minéraux amiantifères. De nombreuses phases minérales amiantifères sont directement liées à ces processus. Une étude pétrographique et minéralogique détaillée permettrait de mieux comprendre les phénomènes et types de serpentinisation ainsi que les différents minéraux amiantifères qui y sont associés. Cette étude en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) permettra d'affiner la compréhension de l'hétérogénéité des occurrences amiantifères au sein des péridotites. Ce travail s'intègre dans le programme de thèse lancée en 2014 par un agent du service.
Le délai de cette étude est estimé à un an. Le coût pour la Nouvelle-Calédonie est de 5,6 MF soit 80 % du montant total de 7 MF de la convention à établir avec le BRGM, les 20 % restant d'un montant de 1,4 MF étant pris en charge par le BRGM.

- Evaluation des risques d'amiante dans les matériaux des carrières **15,8 MF**

La DIMENC souhaite s'investir également dans la compréhension et l'évaluation du risque amiante dans la filière matériaux. Après les mines, il convient en effet d'apprécier justement ce risque dans les carrières et notamment l'utilisation ultérieure des matériaux. Cette évaluation pourrait faire intervenir un expert sur ces questions pour le secteur minier. Cette prestation nécessitera l'organisation d'une mission incluant notamment des prélèvements.

- Programme analytique **3 MF**

L'amiante environnemental reste un problème majeur traité par le SGNC. Dans son cadre d'expertise, le SGNC est souvent amené à devoir analyser des échantillons de fibres récoltées lors des diverses mission, que ce soit pour des expertises ou ses missions d'amélioration de la connaissance géologique de la Nouvelle-Calédonie, comme par exemple dans le cadre de la thèse de doctorat menée actuellement par l'un des agents du service.
Ces analyses chimiques, géochimiques, isotopiques, sont extrêmement spécifiques du fait de la difficulté à identifier formellement les phases minérales asbestiformes. Un programme analytique avec différents laboratoires est donc nécessaire en 2015 afin d'accompagner les différentes études menées sur le territoire. Le coût de l'ensemble des différentes analyses prévues est estimé à 3 MF.

- Analyses au microscope électronique à transmission (MET) **5 MF**

Lors des inventaires communaux des sites aménagés dans les zones potentiellement amiantifères, des prélèvements de matériaux sont réalisés afin de vérifier la présence de fibres par des examens au microscope électronique. Ces analyses sont primordiales pour clôturer les inventaires et les transmettre avec un jeu complet d'informations aux communes et aux provinces. Elles doivent être effectuées en 2015 en métropole par des laboratoires spécialisés qui respectent protocoles et normes en vigueur.
De nombreux échantillons d'inventaires déjà réalisés n'ont pu être pour le moment analysés. Le coût unitaire par analyse MET est d'environ 37 200 XFP (310 Euros). 5 MF représente un total approximatif de 135 analyses, à répartir selon les inventaires communaux considérés comme prioritaires vis-à-vis de l'aléa amiante environnemental.

- Cartographie des pistes potentiellement amiantifères **7,4 MF**

La serpentinite est un matériau amiantifère largement utilisé par le passé pour recharger les pistes communales. Ce type de matériau présentant un danger pour la santé des riverains, il apparaît nécessaire d'en identifier les localisations pour en prévoir le recouvrement. Un

programme de mise au point d'un capteur géophysique sur chariot repérant ce type de matériau a été lancé en 2011, puis validé en 2014. Propriété conjointe de la Nouvelle-Calédonie et du BRGM, il est maintenant opérationnel et peut servir à l'inventaire des pistes potentiellement recouvertes de serpentinite amiantifère.
Cet inventaire peut s'opérer en faisant appel à des bureaux d'étude qui devront être formés à l'utilisation du capteur. Il faudra convenir des conditions de la mise à disposition du matériel, de la responsabilité (panne, détérioration), de la mise en concurrence des bureaux d'études et du coût élevé de l'opération sur au moins deux années. Pour cela est demandé un premier budget de 7,4 MF pour lancer consultations des campagnes de mesures de 2015.

Programme P0604 Médipôle et hôpital de Koné

Dépenses : 9 391 690 000 F
Recettes : 8 680 000 000 F

Enjeux et contexte

Le Médipôle de Koutio se place au cœur du futur quartier de Dumbéa sur Mer, extension du grand Nouméa qui se développe le long de la Savexpress, grande infrastructure routière, et le site remarquable de la baie de Koutio. Localisé dans la Zone d'Aménagement Concerté, ce nouveau site hospitalier bénéficie d'un environnement de grande qualité sur les plans paysager et urbanistique.

Ce contexte offre l'opportunité de réaliser une véritable cité sanitaire en liaison forte avec son environnement urbain et naturel, répondant à la fois aux objectifs de la Nouvelle-Calédonie qui est le maître d'ouvrage et aux attentes du Centre Hospitalier Territorial, au plan médical et au plan fonctionnel. Cette relation "Ville-Hôpital" vise à apporter un cadre spatial favorable à la pratique sociale des usagers de l'Hôpital, malades, soignants, visiteurs et plus globalement au mode de vie calédonien dans la diversité de la population utilisatrice. L'implantation du Médipôle offrira une meilleure accessibilité à l'ensemble des Calédoniens et facilitera le travail en synergie et une optimisation des moyens.

Cette problématique a guidé l'élaboration du projet conçu comme « un trait d'union » entre plusieurs objectifs : la modernité et ses technologies, les modes d'accueil adaptés, la prise en compte des pratiques sociales et culturelles des usagers, le confort et le développement durable portant notamment sur la question des énergies.

Toutefois, la définition de la carte sanitaire de la Nouvelle-Calédonie ne doit pas oublier le développement de la province Nord et des besoins nouveaux liés à l'accroissement des populations issues du projet de l'usine du Nord et la nécessité de construire un hôpital sur Koné.

Objectifs

Le Médipôle de Koutio a pour objectif de regrouper en un même lieu la plupart des grandes installations médicales de Nouvelle-Calédonie. On y retrouvera donc les services médicaux dispensés actuellement sur les sites de « Gaston-Bourret », Magenta, col de la Pirogue et « Raoul-Follereau ». Le Médipôle comprendra l'hôpital proprement dit, un plateau technique de 12 salles d'opération, un bâtiment logistique, l'Institut Pasteur, un centre de radiothérapie dédié au traitement du cancer et un centre de soins de suite et de rééducation.

En fonctionnement normal, le Médipôle de Koutio traitera 60 000 passages aux urgences, 300 000 consultations et 40 000 hospitalisations par an. L'hôpital aura une capacité maximale de 640 lits et places, il sera installé sur 42 500 m² de surface utile, pour 77 000 m² de surface fonctionnelle et 90 000 m² de surface totale.

Ainsi, ce projet, durablement structurant pour l'organisation sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, devrait ouvrir ses portes en 2016.

L'hôpital de Koné a quant à lui pour objectif de drainer le bassin de population de la province Nord tout en permettant une réorientation des activités des hôpitaux de Koumac et Poindimié en favorisant l'augmentation de la capacité en lits de moyen et long séjours.

Il est donc proposé la création sur un même site à Koné d'un pôle sanitaire comprenant le plateau technique[1], le centre médico-social provincial, les antennes de l'agence sanitaire et sociale chargée de la prévention et du centre hospitalier psychiatrique, une unité d'hémodialyse et un centre d'hébergement provincial dédié l'accueil des personnes domiciliées à distance.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme Médipôle et hôpital de Koné est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0604-01 - Stratégie en matière de formation du personnel médical et paramédical	0	0	0	0
Action A0604-02 - Conseil technique sur le dossier de construction	0	0	0	0
Action A0604-03 - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio	10 405 000 000	14 536 720 000	7 808 350 000	-6 728 370 000
Action A0604-04 - Financement et suivi du Médipôle de Koné	1 002 200 000	2 200 000	1 495 000 000	1 492 800 000
Action A0604-05 - Projet culturel du médipôle de koutio	0	0	88 340 000	88 340 000
Total	**11 407 200 000**	**14 538 920 000**	**9 391 690 000**	**-5 147 230 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	7 200 000	18 520 000	15 990 000	-2 530 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0		0	0
Dépenses d'investissement	11 400 000 000	14 520 400 000	9 375 700 000	-5 144 700 000
Total	**11 407 200 000**	**14 538 920 000**	**9 391 690 000**	**-5 147 230 000**

Recettes (pour mémoire)	*11 400 000 000*	*13 880 000 000*	*8 680 000 000*	*-5 200 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0604-03 – Financement et suivi de l'hôpital de Koutio — **Dépenses : 7 808,4 MF** / ***Recettes : 7 185,0 MF***

Le Médipôle de Koutio regroupera sur un site unique, le nouvel Hôpital Territorial d'une capacité de 629 lits, ainsi qu'une infrastructure logistique (logipôle), l'institut pasteur (IPNC) et un pôle cancérologie (TCP).

1. LE PROJET MEDIPOLE ET SES GRANDES ENTITES FONCTIONNELLES
31 000 M² EMPRISE AU SOL
LE BOULEVARD URBAIN
LE LOGIPÔLE
CSSR
180 m
PLATEAU MEDICO TECHNIQUE
INSTITUT PASTEUR
LE GRAND PARC
POLE CANCEROLOGIE
PÔLES MCO ET ACTIVITES EXTERNES
300 m
SURFACE CONSTRUITE
90 000 M² env.

Le marché du macro-lot a été signé avec un groupement représenté par VINCI CONSTRUCTION France en Septembre 2011. L'ordre de service de démarrage des travaux de construction a été notifié au Groupement en Janvier 2012. L'achèvement des travaux est prévu en 2016.

Les tranches conditionnelles n° 04 et n° 05 correspondant au Plateau Technique de Cancérologie et à l'Institut Pasteur ont été affermies. Les études HQE ont également été commandées par la Nouvelle-Calédonie.

Le coût de ce vaste projet a donc été arrêté à la somme de 4 8162 MF.

Par ailleurs, le CHT a sollicité la mise en œuvre d'un certains nombres d'options financées entièrement par l'hôpital (560 MF) et la réalisation de travaux preneurs visant à pouvoir accueillir les équipements lourds et structurants du CHT (210 MF)

Enfin, certaines opérations annexes à la réalisation du Médipôle ont été nécessaires et ont été actées par le congrès lors des étapes budgétaires précédentes. Il s'agit :

- du raccordement à la Zac de Dumbéa (1 250 MF),
- du renforcement du réseau AEP de Dumbéa pour y raccorder le futur Médipôle (100 MF),
- la desserte Néobus vers le Médipôle (195 MF), entièrement financé par le SMTU,
- les travaux sur les terrains adjacents du FSH afin de dégager le couloir aérien des hélicoptères se posant sur l'hélistation du Médipôle (8 MF),
- le projet artistique et culturel du Médipôle (239 MF), voir commentaire détaillé ci-après.

Le plan de financement du Médipôle, en englobant tous les projets annexes, a été défini ainsi :

Participations des différents partenaires						
	Coût global	NC	ASSNC	CHT	ETAT	SMTU
Bâtiment principal du Médipôle	45 241 960 000	600 000 000	31 493 568 000	8 148 392 000	5 000 000 000	
Raccordement ZAC de Dumbéa	1 250 000 000		1 000 000 000	250 000 000		
renforcement AEP Dumbéa	100 000 000	100 000 000				
Institut pasteur	1 650 000 000		1 650 000 000			
Plateau technique de la cancérologie	900 000 000	900 000 000				
Etudes HQE	370 000 000	370 000 000				
Options demandées par le CHT et travaux preneurs	770 000 000			770 000 000		
Raccordement Néobus	195 000 000					195 000 000
Travaux pour l'hélistation	8 040 000		6 432 000	1 608 000		
projet artistique et culturel du Médipôle	238 590 000	238 590 000				

A ce jour, quatre AP et une AE ont été votées par le congrès, pour un montant global de 50 723 590 000 F :

- AP 2006-1, Médipôle de Koutio : 50 190 000 000 F
- AP 2013-1, renforcement AEP Médipôle : 100 000 000 F,
- AP 2014-4, Desserte Néobus vers Médipôle : 195 000 000 F,
- AP 2014-1, projet artistique et culturel investissement : 178 100 000 F,
- AE 2014-2, projet artistique et culturel fonctionnement : 60 490 000 F.

Le bilan financier de l'opération, par AP, est le suivant :

AP 2006-1 : Médipôle de Koutio

Révision et/ou Ajustement - P0604-2006/1 - CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	49 980 000 000
	Proposition au BP 2015	***210 000 000***
	Financé après BP 2015	50 190 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	41 760 947 682
	CP 2015	***7 700 000 000***
	Financé CP après BP 2015	49 460 947 682
	Reste à financer	**729 052 318**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	729 052 318
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Le montant des appels de fonds sollicité par la SECAL en 2015 est estimé à 10 410 000 000 F. Au regard des CP déjà inscrits les années antérieures et qui ne seront pas tous consommés au 31 décembre 2014 (soit 2 710 000 000 F de CP non consommés), il est proposé d'inscrire 7 700 000 000 F de crédits supplémentaires au BP 2015 en dépenses.

En recettes, *les 10 410 000 000 F d'appels de fonds seront financés de la manière suivante :*

- *participation ASSNC = 7 430 000 000 F,*
- *participation CHT = 1 900 000 000 F,*
- *participation Etat = 460 000 000 F,*
- *participation NC sur fonds propres = 620 000 000 F,*

Au regard des crédits de recettes déjà inscrits les années antérieures et qui ne seront pas tous consommés au 31 décembre 2014, il est proposé d'inscrire 7 080 000 000 F de recettes supplémentaires au BP 2015 (pour rappel 620 MF de dépenses 2015 sont financés sur fonds propres de la NC et ne sont donc pas compensés par des recettes).

AP 2013-1 : Renforcement AEP Médipôle

P0604-2013/1 - RENFORCEMENT AEP MEDIPOLE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	100 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	100 000 000
	CP 2015	***0***
	Financé CP après BP 2015	100 000 000
	Reste à financer	**0**

L'opération est terminée. L'AP peut être clôturée.

AP 2014-4 : desserte Néobus Médipôle

Révision et / ou Ajustement - P0604-2014 / 4 - DESSERTE NEOBUS VERS MEDIPOLE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	195 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	195 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	90 000 000
	CP 2015	*105 000 000*
	Financé CP après BP 2015	195 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet de transport en commun en site propre (projet Néobus), cette opération entièrement financée par le SMTU permettra la mise en place d'une desserte vers le Médipôle.
Le suivi de cette opération par la SECAL dans le cadre de la convention de mandat de maitrise d'ouvrage pour la construction du Médipôle et le commencement des travaux de cette desserte préalablement à celle du projet Néobus dans sa globalité sont justifiés par les économies d'échelle effectuées en bénéficiant des infrastructures et de l'organisation du chantier en cours.
Il est proposé d'inscrire au BP 2015 le solde des CP sur AP, à savoir 105 000 000 F.
Une recette du SMTU de même montant (soit 105 000 000 F) est également inscrite en recette.

AP 2014- 1 et AE 2014- 2 : projet artistique et culturel du Médipôle

Confère action A0604-05

Enfin, il est proposé la poursuite du plan de communication sur le projet Médipôle.
A ce titre, une inscription de crédits à hauteur de 3 350 000 F est proposée en prestation de service.

Action A0604-04 – Financement et suivi de l'hôpital de Koné	**Dépenses :**	**1 495,0**	**MF**
	Recettes :	***1 495,0***	***MF***

Investissement :

- Financement en AP :

Il est proposé d'augmenter l'AP à 6 000 MF.
Conformément à l'avenant N°2 à la convention de mandat en date du 23 mars 2012 passée entre ICADE/SECAL et la N-C, il conviendrait de l'ajuster à 6 420 MF TTC (soit 6 110 MF HT) correspondant au coût des travaux réactualisés à la valeur 2017 et intégrant en tranche conditionnelle la construction de l'unité de dialyse estimée à 300 MF.

1 495 MF	430 MF de CP sont appelés en 2014 sur les 1 121 MF de CP reportés.

	BP 2015 : Il sera appelé 2 185 000 000 F de CP en totalité (selon dernière fiche financière) La DASS propose de : -reporter le disponible de 2014 sur l'exercice 2015 : soit 690,700 MF -inscrire 1 495 MF de CP au BP 15 Calendrier prévisionnel de l'opération : *2014 : études de conception et réalisation à partir de juin 2014 *de 2015 au 1er semestre 2017 : travaux * délai global prévisionnel : 35 mois A noter que le projet passe de 4 000 MF à 6 110 MF HT, conformément l'avenant N°2 à la convention de mandat en date du 23 mars 2012 ICADE /SECAL (cotraitants et mandataires) et NC (maître d'ouvrage). Opération blanche car la N-C fait l'avance des CP et est remboursée de la totalité des dépenses

Révision et / ou Ajustement - P0604-2013 / 2 - CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	4 000 000 000
	Proposition au BP 2015	***2 000 000 000***
	Financé après BP 2015	6 000 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	1 264 000 000
	CP 2015-arbitrages	***1 495 000 000***
	Financé CP après BP 2015	2 759 000 000
	Reste à financer	**3 241 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	571 000 000
	CP 2017	670 000 000
	CP 2018	1 000 000 000
	CP 2019	1 000 000 000

Recettes : 1 495 MF

767,234	*PARTICIP. ASS OP 573 HOP KONE*
277,173	*PARTICIP. CHN HOP KONE OP 573*
345,943	*PART ETAT HOPITAL DE KONE*
104,650	*PART PNORD HOPITAL DE KONE*

Action A0604-05 – Projet culturel du Médipôle de Koutio — Dépenses : 88,3 MF

Fonctionnement : les dépenses s'élèvent à **12,64 M**F pour la direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

Modification AE P0604-2014/2 - PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	60 490 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	60 490 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	11 320 000
	CP 2015	12 640 000
	Financé CP après BP 2015	23 960 000
	Reste à financer	**36 530 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	9 132 500
	CP 2017	9 132 500
	CP 2018	9 132 500
	CP 2019	9 132 500

Investissement : les dépenses s'élèvent à **75,7 MF** pour la direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

Révision et/ou Ajustement - P0604-2014/1 - PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-INVESTISSEMENT	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	178 100 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	178 100 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	20 400 000
	CP 2015	***75 700 000***
	Financé CP après BP 2015	96 100 000
	Reste à financer	**82 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	82 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses				
Chapitre	P0601 Offres et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koutio	**Total**
903	0	0	0	75 700 000	**75 700 000**
904	4 000 000	12 000 000	60 000 000	9 300 000 000	**9 376 000 000**
924	0	0	0	0	**0**
934	0	0	0	0	**0**
Ss total Investissement	**4 000 000**	**12 000 000**	**60 000 000**	**9 375 700 000**	**9 451 700 000**
933	0	0	0	12 640 000	**12 640 000**
934	365 915 000	111 908 000	156 460 000	3 350 000	**637 633 000**
936	300 000 000	0	0	0	**300 000 000**
937	0	0	0	0	**0**
Ss total Fonctionnement	**665 915 000**	**111 908 000**	**156 460 000**	**15 990 000**	**950 273 000**
Total BP 2015	**669 915 000**	**123 908 000**	**216 460 000**	**9 391 690 000**	**10 401 973 000**

En XPF	*Programmes Recettes*				
Chapitre	*P0601 Offres et qualité de soins*	*P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte*	*P0603 Santé environnementale*	*P0604 Médipôle et hôpital de Koutio*	***Total***
904	0	0	0	8 680 000 000	***8 680 000 000***
924	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***
945	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***	***8 680 000 000***	***8 680 000 000***
934	0	33 300 000	0	0	***33 300 000***
943	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***
Ss total Fonctionnement	***0***	***33 300 000***	***0***	***0***	***33 300 000***
Total BP 2015	***0***	***33 300 000***	***0***	***8 680 000 000***	***8 713 300 000***

Mission M07
Solidarité

DEPENSES : 4 756 872 090 F
RECETTES : 53 750 000 F

Handicap et dépendance

Protection sociale

Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre Règlementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à cet objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M07-Solidarités				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0701 Handicap et dépendance	204 330 000	1 997 100 000	2 126 050 000	128 950 000
P0702 Protection sociale	356 368 705	1 106 932 500	1 083 616 973	-23 315 527
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	1 235 047 000	1 125 187 720	1 547 205 117	422 017 397
Total Mission 07	1 795 745 705	4 229 220 220	4 756 872 090	**527 651 870**

Recettes

M07-Solidarités				
Programmes	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014-2015***
P0701 Handicap et dépendance	*27 450 000*	*35 800 000*	*13 750 000*	*-22 050 000*
P0702 Protection sociale	*40 000 000*	*80 000 000*	*40 000 000*	*-40 000 000*
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	*0*	*0*	*0*	*0*
Total Mission 07	*67 450 000*	*115 800 000*	*53 750 000*	***-62 050 000***

Programme P0701 Handicap et dépendance

Dépenses : 2 126 050 000 F
Recettes : 13 750 000 F

Enjeux et contexte

L'adoption par le congrès de la Nouvelle-Calédonie des lois du pays sur le handicap et la dépendance en 2009 a ouvert la voie d'une prise en charge globalisée des personnes handicapées ou dépendantes. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre les dispositions prévues dans ces lois du pays.

Objectifs

Il s'agit de réexaminer toutes les situations connues et d'intégrer les nouvelles demandes.
Il s'agit également d'adapter notre réglementation concernant les établissements sociaux et médico-sociaux à ce nouveau contexte réglementaire et de favoriser l'émergence de structures et de personnels qualifiés aptes à la prise en charge de cette population tout en améliorant notre connaissance du public concerné.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme handicap et dépendance est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées et dépendantes, et reconnaître leur handicap ou leur dépendance	27 450 000	27 800 000	25 700 000	-2 100 000
Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social	162 000 000	162 000 000	298 600 000	136 600 000
Action A0701-03 - Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap	14 880 000	1 807 300 000	1 801 750 000	-5 550 000
Total	**204 330 000**	**1 997 100 000**	**2 126 050 000**	**128 950 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	94 130 000	100 600 000	66 950 000	-33 650 000
65- Autres charges de gestion courante	110 100 000	1 895 100 000	1 958 100 000	63 000 000
Dépenses d'investissement	100 000	1 400 000	101 000 000	99 600 000
Total	**204 330 000**	**1 997 100 000**	**2 126 050 000**	**128 950 000**

Recettes (pour mémoire)	*27 450 000*	*35 800 000*	*13 750 000*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, et reconnaître leur handicap et leur dépendance — Dépenses : 25,7 MF

Fonctionnement :

0,1 MF	Diverses dépenses de fonctionnement : Alimentation CRHD (0,1 MF)
2,05 MF	Déplacements des agents de la N-C sur l'ensemble du territoire à la rencontre des bénéficiaires : Frais de transport : 2 MF (location VL agents CRHD) Diverses dépenses de fonctionnement dont fond documentaire et impression (0.5 MF)
3 MF	Déplacements des agents de la N-C sur l'ensemble du territoire à la rencontre des bénéficiaires) : avion 1MF et indemnités aux agents : 2 MF
0,45 MF	Diverses dépenses de fonctionnement : *promotion du handicap : journée extraordinaire *Prise en charge des frais de transport VSL des patients pour se rendre au RV du CRHD
7 MF	Complément pour la réalisation d'un audit sur le handicap
13 MF	Recours à des prestataires de service pour compléter les équipes et maintenir le délai d'instruction au CRHD (honoraires : 11 MF + déplacements 2 MF) (vacations de 2 médecins et d'1 psychiatre)
0,1 MF	Cotisation annuelle GIP UPH pour les membres fondateurs sous forme de subvention

Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social — Dépenses : 298,6 MF

Investissement : **100 MF**

- Financé sur AP : N° P0701-2012/1 subvention équipement modernisation établissements

100 MF	Modernisation des établissements sociaux et sociaux médicaux : • 70 MF : rénovation du col de la pirogue • 30 MF : étude et accompagnement maison Pagoumen et projet Lamélé

Révision et / ou Ajustement - P0701-2012 / 1 - MODERNISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	500 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	500 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	165 000 000
	CP 2015	*100 000 000*
	Financé CP après BP 2015	265 000 000
	Reste à financer	**235 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	58 750 000
	CP 2017	58 750 000
	CP 2018	58 750 000
	CP 2019	58 750 000

Fonctionnement : **198,6 MF**

- Financé sur AE : N° P0701-2012/2 Délégation de compétence aux provinces-protection sociale

25 MF	**Délégation de compétences** à la province Sud en matière de protection sociale (en AE)

Révision et / ou Ajustement - P0701-2012 / 2 - DELEGATION DE COMPETENCE AUX PROVINCES P. SOCIALE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	100 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	12 000 000
	CP 2015	*25 000 000*
	Financé CP après BP 2015	37 000 000
	Reste à financer	**63 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	15 750 000
	CP 2017	15 750 000
	CP 2018	15 750 000
	CP 2019	15 750 000

0,4 MF	**Divers frais** : avions et indemnités de déplacements agents
173 MF	**Subvention** au fonctionnement du **GIP UPH**
0,2 MF	**Déplacements** des équipes sur l'ensemble du territoire à la rencontre des bénéficiaires : location VL (0,2 MF)

Action A0701-03 – Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap

Dépenses : 1 801,8 MF
Recettes 13,8 MF

Le budget du conseil du handicap et de la dépendance (CHD) est logé sur des lignes budgétaires inscrites sur 2 directions de la N-C :

Investissement : **1 MF**

0,8 MF	Des crédits d'investissement sont reconduits notamment en MOA informatique afin de répondre à des modifications structurelles du logiciel CAGOU qui ne pourraient être intégrées dans le plan de charge de travail de la DTSI
0,2 MF	Matériels de téléphonie

Fonctionnement : **1 800,8 MF**

0,640 MF	Divers frais de fonctionnement dont alimentation, électricité, fourniture de bureau, petits matériels etc…
4,360 MF	Loyers bâtiments locaux CHD / Charges locatives / entretien des locaux … (dépenses contraintes)
6,750 MF	Contrairement aux années précédentes, le financement de mission ponctuelle n'est pas valorisé sur la ligne de crédit d'intervention car il est demandé la création de deux postes permanents. Prise en charge : prestation PAO, fêtes et cérémonie, impressions, transports de personnel et d'agents, indemnité de déplacement, frais de télécommunication, nettoyage locaux…
4 MF	Mise en œuvre du schéma handicap

Les dépenses de fonctionnement concernent également :
Une subvention à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie pour **1 785 MF.**

Depuis 2014, la Nouvelle-Calédonie prend en charge les dépenses des provinces relatives à l'aide au logement, le placement des demandeurs d'emplois, l'aide aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et au contrôle médical.
Une subvention de 1 785 MF est donc accordée à l'agence sanitaire et sociale au titre de la contribution des provinces au fonds handicap. L'Agence se chargera de reverser la participation au fonds.

Recettes : 13,8 MF

13,8 MF	*Compensation complète par le régime handicap et dépendance. Remboursement effectué par la CAFAT sur envoi d'un état des sommes dues.*

Programme P0702 Protection sociale

Dépenses : 1 083 616 973 F
Recettes : 40 000 000 F

Enjeux et contexte

L'amélioration de la protection sociale est une des clefs de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens.

Cette amélioration passe par une simplification de la réglementation en vigueur afin de la rendre plus accessible.

Elle passe également par un soutien fort en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre l'exclusion

Objectifs

Cette politique doit être conduite tout en prenant en compte la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre régime de protection sociale et dans le souci de renforcer les actions conduites dans le cadre de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de santé. Elle passe par le renforcement de la coopération avec les organismes de protection sociale, l'ensemble des professions de santé et des établissements de soins.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme « protection sociale » est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0702-01 - Elaborer des normes réglementaires	5 000 000	3 000 000	0	-3 000 000
Action A0702-02 - Contrôler et suivre des organismes de protection sociale	0	0	0	0
Action A0702-03 - Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé	0	649 000 000	544 600 000	-104 400 000
Action A0702-04 - Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle Calédonie	351 368 705	454 932 500	539 016 973	84 084 473
Action A0702-05 - Coordonner la mise en œuvre de la politique familiale	0	0	0	0
Total	**356 368 705**	**1 106 932 500**	**1 083 616 973**	**-23 315 527**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2012**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	14 500 000	12 500 000	31 200 000	18 700 000
65- Autres charges de gestion courante	341 868 705	1 094 432 500	1 052 416 973	-42 015 527
Dépenses d'investissement	**0**	**0**	**0**	0
Total	**356 368 705**	**1 106 932 500**	**1 083 616 973**	**-23 315 527**

Recettes (pour mémoire)	*40 000 000*	*80 000 000*	*40 000 000*	*-40 000 000*

Les actions pour 2015

Action A0702-03 – Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé — Dépenses : 544,6 MF

Une inscription de **115 MF** est sollicitée pour le financement do contrôle médicale unifié par subvention.

Comme indiqué précédemment, la Nouvelle-Calédonie prend en charge les dépenses des provinces relatives à l'aide au logement. Pour ce faire, une subvention de **429,6 M**F est accordée à l'agence sanitaire et sociale qui se chargera de reverser la participation au fonds social pour l'habitat (FSH).
Pour information, la participation de la Nouvelle-Calédonie est également prise en charge par l'ASSNC (sans subvention de compensation). Il est à noter la forte progression de la participation de la Nouvelle-Calédonie aux dépenses d'aides au logement, tel que le montre le tableau ci-après.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	prévision 2015
Part NC	348 500 000	626 288 742	820 500 000	1 130 574 834	1 501 827 616	2 091 000 000

Action A0702-04 – Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 539,0 MF — *Recettes : 40,0 MF*

Fonctionnement :

3 MF	**Divers frais de fonctionnement** : fournitures administratives, produits d'hygiène, petits matériels, parapharmacie, autres fournitures etc..
20 MF	Prestations de service pour **l'Audit du schéma directeur des systèmes d'information** de la CAF
8 MF	Intervention des **professionnels de santé libéraux** à la CMPC * médecin : 5 MF * infirmiers : 3 MF
0,2 MF	**Traitement des déchets** de la CMPC (DASRI)
20 MF	**Aide médicale** : prise en charge des dépenses de santé des personnes sans résidence de rattachement
108 MF	**Aide judiciaire** :

	* CARPANC : 90 MF * expert et huissier : 18 MF
184,3 MF	**Tutelle des majeurs** : financement par subvention des organismes tutélaires : *AGTNC :141,7 MF *ACSMS : 42.6 MF
7 MF	**Formation** : subvention IFAP pour permettre la formation de médecins coordonnateurs
40 MF	Prise en charge des **évasans des résidents français du Vanuatu** (*dépense compensée par une recette identique)*
58,4 MF	**Subventions associations CHRS**
86,9 MF	**Subventions diverses associations**
3,1 MF	Prise en charge de la **couverture sociale des étudiants Vanuatais** : *cotisation CAFAT 2015 *cotisation Mutuelle des fonctionnaires 2015 * rattrapage 2014 (1, 6 MF)

Recettes:

40 MF	*Compensation complète de l'Etat pour la prise en charge des évasans des résidents français du Vanuatu*

Programme P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Dépenses : 1 547 205 117 F

Enjeux et contexte

La protection de l'enfance est une compétence partagée entre la Nouvelle-Calédonie *(pour la protection judiciaire)* et les provinces *(pour la protection administrative).*
La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière « d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance » (alinéa 18, article 22 de la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie).

Objectifs

Les objectifs de ce programme s'appuient essentiellement sur les orientations du schéma néo-calédonien de protection de l'enfance, communes aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie.

La priorité est donnée :

- au maintien des mineurs en danger ou/et délinquants dans les systèmes ouverts à tous que sont l'école, les activités périscolaires, les dispositifs d'insertion sociale et économique,

- aux solutions internes à la sphère familiale et à ses alliances en associant les détenteurs de l'autorité parentale et les autorités coutumières - notamment pour les personnes de statut civil coutumier - à la prise en charge socio-éducative,

- à la construction d'un dispositif de formation professionnelle initiale et continue contribuant au décloisonnement des professions et des différentes structures de protection de l'enfance ainsi qu'à l'émergence de pratiques sociales inscrites dans les réalités sociales et économiques de la Nouvelle-Calédonie,

- à une politique de prévention primaire et secondaire volontariste dont le but est de permettre à la famille d'assurer son rôle parental.

Le projet du service PJEJ qui a été mis en œuvre traduit ces priorités autour de trois axes principaux :

- ✓ La prise en charge en hébergement collectif à partir d'une structure centrale dédiée à l'accueil d'urgence et à l'observation (le FAUO) complétée par des placements de moyenne durée en foyer d'action éducative (FAE de Nouville et de Païta) et en familles d'accueil,

- ✓ Des propositions sociales et éducatives, aux magistrats, au civil comme au pénal, réalistes et réalisables afin qu'elles puissent être effectivement mises en œuvre avec les moyens existants en Nouvelle-Calédonie,

- ✓ La coordination des services pour une complémentarité des accompagnements socio-éducatifs par les directeurs de service et de foyer réunis dans le collège de direction du service PJEJ.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives	1 167 139 000	1 028 000 370	1 455 963 138	427 962 768
Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs	9 650 000	11 396 000	13 539 000	2 143 000
Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	17 000 000	28 000 000	28 000 000	0
Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ	41 258 000	57 791 350	49 702 979	-8 088 371
Total	**1 235 047 000**	**1 125 187 720**	**1 547 205 117**	**422 017 397**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	875 357 000	640 546 470	1 083 376 821	442 830 351
65- Autres charges de gestion courante	345 850 000	455 751 250	437 243 296	-18 507 954
Dépenses d'investissement	13 840 000	28 890 000	26 585 000	-2 305 000
Total	**1 235 047 000**	**1 125 187 720**	**1 547 205 117**	**422 017 397**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives — Dépenses : 1 456 MF

Investissement : **15 MF**

Par l'intermédiaire de la DITTT, le service sollicite l'ouverture d'une AP de 150 MF (et inscription de 80 MF de CP) dans le cadre d'un projet de réhabilitation du site de Nouville de la PJEJ : cette opération doit permettre d'accueillir l'ensemble des services de milieu ouvert sur un seul site dans un objectif d'optimisation des moyens (notamment création d'un pool de secrétariat et abandon des bureaux en location). Cette dépense est inscrite sur le budget de la DITTT

10 MF	Etude en vue de la construction d'un centre éducatif fermé
0,1 MF	Plantation arbres
5,1 MF	Aménagement et renouvellement des moyens éducatifs octroyés au service, dont 1,5 MF sur AE pour le Foyer de Païta

Révision et / ou Ajustement - P0703-2005 / 3 - FOYER PA ITA (100 / 05)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	275 041 685
	Proposition au BP 2015	***1 500 000***
	Financé après BP 2015	276 541 685
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	275 041 685
	CP 2015	***1 500 000***
	Financé CP après BP 2015	276 541 685
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Fonctionnement : **1 441 MF**

39,3 MF	Frais de fonctionnement des différents foyers : dont 9,5 MF électricité/eau , 7,5 MF carburant, 17,5 MF alimentation, 1 MF pharmacie, 1 MF vêtures mineurs etc…
27,30 MF	Frais de fonctionnement des différents foyers : notamment 12,5 MF Baux locatifs, 5 MF locations véhicules, 2 MF prime assurances, 4,2 MF entretiens espaces verts etc…
30,1 MF	Divers frais : 2 MF honoraires médicaux, 5 MF transports mineurs, 1 MF activités éducatives, 3 MF prestations services extérieures, 3 MF indemnités de déplacements agents, 2 MF nettoyages locaux..)
4,1 MF	Assistants familiaux (transports et indemnités)
58 MF	Indemnisation des **familles d'accueil** : ce poste est en augmentation en prévision du vote par le congrès de la loi du pays relative aux assistants familiaux
47 MF	Indemnisation des **tiers dignes de confiance** sur décisions judiciaires
4,9 MF	**Pécules des mineurs** placés dans les services de la PJEJ
16,6 MF	Diverses dépenses de prise en charge des mineurs (autres aides indirectes à la personne, hébergement temporaires, frais périscolaire, frais de scolarité etc…)
265,1 MF	**Subvention à l'APEJ** pour la mise en œuvre des mesures éducatives de milieu ouvert
11 MF	Subvention pour la mise en œuvre des mesures de **réparations pénales** confiées par le Parquet par l'association ACTIVE
2 MF	Subvention pour la mise en œuvre du **challenge Michelet**
935 MF	**Remboursements aux provinces** des interventions qu'elles mettent en œuvre en matière d'assistance éducative sur décisions judiciaires sur AE

Création	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P0703-2015/1 - REMBOURSEMENT AUX PROVINCES	3 037 000 000	935 000 000	2 102 000 000	1 151 000 000	951 000 000	0	0

Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs — Dépenses : 13,5 MF

Fonctionnement :

13,5 MF	**Accompagnement des équipes éducatives** (dont analyse de pratiques professionnelles et réalisation du projet de service) et la mise en œuvre des missions liées à l'agrément et au contrôle des assistants familiaux (vacations psychologues) Loi de pays en cours d'adoption sur les familles d'accueil

Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires — Dépenses : 28,0 MF

28 MF	Pour faciliter la coordination des partenaires du service notamment par l'intermédiaire des relations avec les services du ministère de la justice

Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ — Dépenses : 49,7 MF

Fonctionnement : **38,3 MF**

7,9 MF	Divers fonctionnement : produits ménagers, carburants, fournitures administratives, acquisition matériels
7,1 MF	Divers fonctionnement : entretien VL, de matériels, de bâtiments, locations VL, documentations générale, frais de colloque
23,2 MF	Divers fonctionnement pour la logistique des services : dont publication et impression, fret, transport, indemnités déplacements, frais postaux et télécommunication (8 MF) et gardiennage (12 MF)

Investissement : **11,4 MF**

- Financé HAP **:**

montant	commentaire	justification
2,4 MF	AMENAGEMENT FAUO/PJEJ DASS NOUVILLE	Etudes d'aménagement FAUO/PJEJ - DASS à Nouville (réfection du terrain de sport, de la clôture et prestations diverses).
9 MF	RESTRUCTURATION LOCAUX PJEJ/DASS NOUVILLE	Etudes pour la restructuration des locaux du PJEJ Nouville. pour abandonner des locaux en location

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Chapitre	P 0701 Handicap et dépendance	P 0702 Protection sociale	P 0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	Total
905	101 000 000	0	26 585 000	
Sous total Investissement	***101 000 000***	***0***	***26 585 000***	***127 585 000***
934	0	115 000 000	0	***115 000 000***
935	2 025 050 000	968 616 973	1 520 620 117	***4 514 287 090***
Sous total Fonctionnement	***2 025 050 000***	***1 083 616 973***	***1 520 620 117***	***4 629 287 090***
Total BP 2015	**2 126 050 000**	**1 083 616 973**	**1 547 205 117**	**4 756 872 090**

En XPF	*Programmes recettes*			
Chapitre	***P 0701 Handicap et dépendance***	***P 0702 Protection sociale***	***P 0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse***	***Total***
905	*0*	*0*	*0*	**0**
Ss total Investissement	*0*	*0*	*0*	***0***
935	13 750 000	40 000 000	0	**53 750 000**
943	*0*	*0*	*0*	**0**
Ss total Fonctionnement	***13 750 000***	***40 000 000***	***0***	***53 750 000***
Total BP 2015	**13 750 000**	**40 000 000**	**0**	**53 750 000**

Mission M08
Jeunesse et Sport

DEPENSES : 812 478 255 F

Jeunesse

Le programme jeunesse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conforte les actions déjà menées notamment la montée en puissance du service volontaire océanien, le contrôle et le développement des loisirs socio-éducatifs. Cette année verra pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, la célébration de la Journée Internationale de la Jeunesse le 12 août 2015. Un comité a été mis en place à cet effet. En 2015, un nouveau dispositif du programme mobilité sera également mis en œuvre

Sports

Le programme sports du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans la continuité des actions mises en place en particulier dans le cadre des conventions d'objectifs 2012-2015 avec les ligues et les comités sportifs de NC ; notamment la préparation et la participation de la délégation de NC aux jeux du Pacifique PNG 2015 Cette année verra pour la première fois la célébration en Nouvelle-Calédonie de la Journée Internationale du sport afin, comme indiqué dans la

déclaration de politique générale « de sensibiliser et de promouvoir le rôle essentiel de l'activité physique pour la santé et le bien-être des populations ». Cet évènement servira de tremplin pour développer le sport loisir tout au long de la mandature. Les objectifs liés à la lutte contre le dopage restent également prioritaires et intensifiés en 2015 notamment en matière de prévention avant les jeux du Pacifique PNG qui vont se tenir au mois de juillet 2015. Enfin, elle tient compte de la poursuite du parcours d'excellence sportive (PES) des meilleurs jeunes sportifs calédoniens inscrits dans les structures d'accès au haut niveau tels que les centres territoriaux d'entrainement (CTE) ou les pôles espoirs.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M08-Jeunesse et sports				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P0801 Jeunesse	100 000 000	71 000 000	88 000 000	17 000 000
P0802 Sports	722 874 000	785 359 740	724 478 255	-60 881 485
P0803 Jeux du Pacifique 2011	0	0	0	0
Total Mission 01	**822 874 000**	**856 359 740**	**812 478 255**	-43 881 485

Programme P0801 Jeunesse — Dépenses : 88 000 000 F

Enjeux et contexte

Les actions liées à la jeunesse visent à aider les jeunes dans leur démarche d'appropriation responsable de la société calédonienne. Dans cette perspective, les pouvoirs publics aident les jeunes à construire leur projet de vie.

Ainsi, les politiques publiques et la politique jeunesse doivent-elles développer des liens. Cela est essentiel dans une société composée à 52% de jeunes. Acquérir une vision plus globale de ces problématiques passe par :

- l'accompagnement des associations d'éducation populaire dans leurs actions de formation d'animateurs et de cadres pour l'accueil collectif des mineurs ;
- l'amélioration de la réglementation et du contrôle de l'accueil collectif des mineurs.

Pour développer le potentiel de la jeunesse calédonienne et l'accompagner dans ses projets de vie, il est également important :

- De lui donner les informations utiles à cette démarche, notamment en matière de formation
- De favoriser les échanges entre jeunes sur leur lieu de vie et au-delà.

Objectifs

Contribuer à l'éducation et à la protection des mineurs par la formation et la certification de diplômes permettant l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, ainsi que la mise en œuvre de la réglementation et des contrôles des centres de vacances et de loisirs.

Soutenir les acteurs intervenants dans le champ de la jeunesse en poursuivant l'accompagnement des associations d'éducation populaire et par l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de jeunesse.

Accompagner la prise d'initiative et la participation des jeunes grâce à l'ingénierie sociale de la direction de la jeunesse et des sports (DJS NC) dans le déploiement de ses missions d'observation, d'information, d'accompagnement et formation, de conseil et d'expertise.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme jeunesse est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0801-01 – Certification (référentiel et agrément) et formation	0	0	0	0
Action A0801-02 – Règlementation et contrôle	21 000 000	17 000 000	20 000 000	3 000 000
Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse	20 000 000	19 000 000	19 000 000	0
Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités	6 000 000	6 000 000	5 000 000	-1 000 000
Action A0801-05 – Ingénierie sociale et observatoire de la jeunesse	0	0	0	0
Action A0801-06 – Information jeunesse	10 000 000	13 000 000	15 000 000	2 000 000
Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes	43 000 000	16 000 000	29 000 000	13 000 000
Total	**100 000 000**	**71 000 000**	**88 000 000**	**17 000 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	40 000 000	19 000 000	22 000 000	3 000 000
65- Autres charges de gestion courante	54 000 000	46 000 000	61 000 000	15 000 000
67- Charges exceptionnelles	6 000 000	6 000 000	5 000 000	-1 000 000
Dépenses d'investissement				0
Total	**100 000 000**	**71 000 000**	**88 000 000**	**17 000 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0801-02 – Règlementation et contrôle — Dépenses : 20 MF

Fonctionnement :

Il s'agit d'une délégation de compétence aux provinces pour prendre les mesures d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Les mesures concernent le suivi administratif des déclarations de centres de vacances et de loisirs, la réalisation des visites de proximité jusqu'à la première injonction de rappel à la réglementation et l'adoption des décisions nécessaires pour assurer le retour des mineurs dans leur famille ou leur hébergement dans d'autres collectivités en cas de fermeture d'un centre de vacances et de loisirs.

Révision et / ou Ajustement - P0801-2013 / 1 - SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	31 000 000
	Proposition au BP 2015	***20 000 000***
	Financé après BP 2015	51 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	21 000 000
	CP 2015	***20 000 000***
	Financé CP après BP 2015	41 000 000
	Reste à financer	**10 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	10 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

.

Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse — Dépenses : 19 MF

Fonctionnement :

Aider les associations qui œuvrent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la formation d'animateur, de directeur et de cadrer l'accueil collectif des mineurs.
Cinq associations d'éducation populaire et de jeunesse sont concernées

- ACAF,
- FOL,
- VILLAGES DE MAGENTA,
- CEMEA,
- LES SCOUT ET GUIDES DE NOUVELLE-CALEDONIE.

Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités — Dépenses : 5 MF

Fonctionnement :

Engager des partenariats avec les communes pour la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement en faveur d'une politique éducative locale. Cette mesure trouve sa cohérence dans un partenariat entre la commune concernée, l'Etat, les provinces et le gouvernement la Nouvelle-Calédonie.

Action A0801-06 – Information jeunesse — Dépenses : 15 MF

Fonctionnement :

Les crédits inscrits sont destinés au fonctionnement du centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie, notamment la prise en charge des salaires et charges sociales de 2 personnels recrutés ainsi que du loyer de l'association. Le CIJNC tête de réseau de l'information jeunesse, irrigue l'ensemble des points informations jeunesse du territoire et assure un soutien à l'animation de ce réseau. Le CIJNC tient à jour le contenu « Information Jeunesse » et dispense des formations aux agents de terrain

Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes

Dépenses : 29 MF

Fonctionnement :

La mobilité et le volontariat, dans toutes ses dimensions, peuvent être des instruments pertinents pour répondre aux aspirations des jeunes et aux objectifs des politiques qui leur sont destinés afin :

- d'encourager l'engagement des jeunes dans les projets de solidarité internationale par une expérience riche sur les plans humain et professionnel
- d'offrir un espace de construction complémentaire au système scolaire.
- de contribuer à l'acquisition et au développement de compétences par la réalisation d'une expérience formatrice et encadrée.

Ainsi, un programme de volontariat spécifique a été mis en place en 2012 par le gouvernement : le Service Volontaire Océanien (SVO). Ce dispositif permet aux jeunes calédoniens de bénéficier d'une expérience de volontariat enrichissante, formatrice et altruiste. Il permettra également d'accueillir des volontaires issus des pays du Pacifique. Le projet de budget prévoit de renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre du SVO pour permettre à des jeunes une mobilité en Océanie pour réaliser des expériences associatives, humanitaires ou culturelles 12 MF.

Afin de diversifier les possibilités de mobilité et d'expérience des jeunes dans la région Océanie. La direction de la Jeunesse et des sports souhaite mettre en œuvre des chantiers internationaux. Les chantiers de jeunes permettront à des petits groupes de réaliser des projets associatifs, culturels, sociaux et humanitaires dans différents pays d'Océanie sur une durée allant de 2 à 6 mois.

Le gouvernement a permis la création d'un comité afin de promouvoir les actions en faveur de la jeunesse du pays. La Nouvelle-Calédonie participera à la journée internationale de la jeunesse fixée le 12 août de chaque année. Un montant de5 MF est sollicité pour la préparation, l'organisation et la célébration de cette journée.

Le projet de budget propose également de pérenniser et de financer les actions suivantes :

- organisation des ateliers jeunesse 2 MF ;

Programme P0802 Sports

Dépenses : 724 478 255 F

Enjeux et contexte

L'enjeu principal de l'année sportive calédonienne en 2015 sera la participation de l'équipe de Nouvelle Calédonie aux Jeux du Pacifique 2015 prévus au mois de juillet en Papouasie Nouvelle-Guinée. Les Calédoniens y avaient subi l'une des rares défaites en 1991 (en 14 participations) ; l'autre étant lors des premiers jeux de Suva en 1963. L'année 2015 sera également celle consacrée au suivi et à l'accompagnement des sportifs calédoniens sélectionnés en équipe de France élite dans leur quête de qualification aux jeux olympiques et para-olympiques de Rio en 2016 : la Nouvelle-Calédonie compte bien améliorer le nombre de participants aux jeux Olympiques (1 seule sportive à Londres en 2012) et remporter quelques médailles aux jeux para-olympiques (1 médaille de bronze à Londres 2012).

L'accès au haut niveau sera également renforcé avec la mise en place localement de structures nouvelles permettant aux jeunes sportifs calédoniens de poursuivre leur double projet scolaire et sportif. Ainsi après l'ouverture du pôle espoir natation en 2014, un projet de pôle espoir féminin hand Ball devrait ouvrir à la rentrée 2015.

Avec près de 73.000 licenciés (dont 43.000 jeunes de moins de 18 ans soit 60%) et un nombre probablement équivalent de pratiquants non licenciés, la Nouvelle-Calédonie présente un taux de pratique sportive plus élevé qu'en métropole ou à La Réunion.

Le poids économique du sport calédonien n'est pas négligeable non plus : il représente des flux d'environ 15 milliards CFP par an dans l'économie locale et plus de 1500 emplois.

Notre sélection a remporté 12 des 14 éditions des Jeux du Pacifique. Lors des Mini-Jeux du Pacifique de Wallis et Futuna 2013 remportés par la Papouasie-Nouvelle Guinée, 70% de l'équipe de Nouvelle-Calédonie était composée de jeunes athlètes âgés de moins de 21 ans. Ils ont pu mesurer le défi qui les attend pour les Jeux de Port Moresby en 2015.

Le sport calédonien dispose également de plusieurs atouts et notamment d'infrastructures sportives modernes et nombreuses. Le nombre grandissant d'épreuves internationales organisées en Nouvelle-Calédonie (tournoi de golf PGA, tournoi de tennis ATP, mondial junior de tennis de table, championnats du monde de natation-sport adapté, etc.) illustre la réussite du programme de construction et de rénovation des infrastructures sportives mené par le gouvernement à l'occasion des Jeux du Pacifique 2011.Pour autant , le poids des grandes infrastructures sportives d'envergure territoriale ou internationale ne sauraient reposer sur les seules épaules des communes. Le gouvernement continuera à apporter son soutien au fonctionnement des équipements d'intérêt territorial dans le cadre d'un mode de gestion repensé et rénové. L'équité oblige le gouvernement à prendre en charge 25% du coût de fonctionnement de chacun de ces équipements. Avec les collectivités concernées, le gouvernement conventionnera le financement de l'entretien de ces équipements.

Objectifs

Soutenir les ligues et les comités dans la mise en place de leurs actions et dans leurs développements (conventions d'objectifs 2012-2015)

- Renforcer la pratique du haut niveau par la mise en place de nouvelle structure d'accès au haut niveau (pôle espoir)
- Améliorer le suivi de la santé des meilleurs sportifs et la lutte contre le dopage.
- Accompagner le fonctionnement et les réalisations d'infrastructures sportives d'intérêt territorial.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme sport est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives	370 500 000	407 500 000	509 610 000	102 110 000
Action A0802-02 - Certification (référentiel et agrément)	1 000 000	1 000 000	680 000	-320 000
Action A0802-03 - Réglementation et contrôle	0	0	0	0
Action A0802-04 – Suivi médical et paramédical	3 300 000	3 060 000	4 084 000	1 024 000
Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage	7 000 000	6 550 000	4 499 250	-2 050 750
Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives	94 800 000	90 000 000	68 277 800	-21 722 200
Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur	216 800 000	238 200 000	103 768 000	-134 432 000
Action A0802-08 - Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements	0	5 500 000	4 250 000	-1 250 000
Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC	29 474 000	33 549 740	29 309 205	-4 240 535
Total	**722 874 000**	**785 359 740**	**724 478 255**	**-60 881 485**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	135 874 000	170 359 740	124 848 255	-45 511 485
65- Autres charges de gestion courante	420 500 000	422 500 000	570 650 000	148 150 000
Dépenses d'investissement	166 500 000	192 500 000	28 980 000	-163 520 000
Total	**722 874 000**	**785 359 740**	**724 478 255**	**-60 881 485**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives — Dépenses : 509,6 MF

Fonctionnement :

En 2012 le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a généralisé le dispositif de convention d'objectifs à l'ensemble des ligues et comités sportifs de la Nouvelle-Calédonie sur les périodes 2012-2015.Les projets élaborés par les ligues et comités sur la période 2012/2015 sont déclinés sur six grands axes, notamment : la performance, la préparation des jeux de Papouasie Nouvelle-Guinée (2015) les projets de structuration de la discipline, ainsi que les projets de formation et de promotion de l'activité auprès des différents publics.Ces conventions d'objectifs 2012-2015 intègrent également les évènements sportifs d'intérêt territorial, national ou international ainsi que les déplacements des sportifs (sports collectifs ou individuels).
Pour 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'engage à soutenir les actions et les projets en faveur :

- des publics scolarisés dans les établissements scolaires du primaire (USEP) et du secondaire (UNSS)
- des ligues et comités sportifs dans le cadre des conventions d'objectifs
- des manifestations sportives mises en place par les ligues et comités telles que les championnats de Nouvelle-Calédonie
- le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie
- des structures d'entrainement et du haut niveau
- des grands évènements internationaux
- de la préparation des jeux de Papouasie Nouvelle-Guinée en étroite collaboration avec le comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOSNC) qui bénéficiera d'une aide de 140 MF.
- Le déplacement de l'équipe de NC aux jeux de Papouasie de Nouvelle-Guinée

Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi de pays

montant	commentaire
14.5 MF	UNSS
80 MF	SUB ligues & comités
4 MF	USEP
30 MF	Ligues et comités Préparation jeux
50 MF	CTOS fonctionnement
100 MF	Manifestations sportives
30 MF	Divers grands évènement internationaux
3.4 MF	Ctos intervention
140 MF	CTOS Jeux du pacifique
13.5 MF	Ctos sportif de haut niveau
7 MF	Subvention CTE
10.2 MF	Aides individuelles SHN
10 MF	Participation financière au fonctionnement du Pôle Espoirs Océania de Natation
5 MF	Participation financière au fonctionnement du pôle de hand ball
2 MF	Prise en charge prestation expertise

Action A0802-02 – Certification (référentiel et agrément) — Dépenses : 0,7 MF

Fonctionnement :

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création de diplômes calédoniens et plusieurs certifications spécifiques ont été créées (équitation, kayak, randonnée pédestre, animateur de proximité). Ceci engendre des frais de jurys d'examen dont l'indemnisation a été rendue possible par voie juridique à compter du mois d'août 2012.

Action A0802-04 - Suivi médical et paramédical — Dépenses : 4,1 MF

Fonctionnement :

Il s'agit du suivi médical des sportifs de haut niveau, d'excellence, des sportifs sélectionnés dans les équipes de Nouvelle-Calédonie, des jeunes sportifs des pôles espoirs (2) des centres territoriaux d'entrainement (18), des pôles océaniens (2) et des pôles outre-mer (2).
Ce suivi médical s'impose plus particulièrement en 2015 ; année des jeux de Papouasie Nouvelle-Guinée.

Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage — Dépenses : 4,5 MF

Fonctionnement :

La Nouvelle-Calédonie est devenue membre de l'ORADO (filiale océanienne de l'Agence Mondiale Anti-Dopage) en avril 2013. La mise en place des contrôles nécessite des crédits pour indemniser les préleveurs, régler les frais d'analyse des contrôles (auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage), couvrir les frais de fret des échantillons ainsi que les frais annexes de déplacement des équipes de contrôle (4 agents du gouvernement agréés par l'ORADO).

Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives — Dépenses : 68,3 MF

Les crédits inscrits sont destinés à l'entretien, la réparation, le nettoyage des installations sportives dont la Nouvelle-Calédonie en a la charge.

Fonctionnement : 68,3 MF

montant	commentaire	Justification
13,5 MF	Contrats d'entretien courant des installations sportives de la NC.	AE n° P0802-2012/1 TERRAINS.
54,77 MF	Prestations d'entretien et grosses réparations des installations sportives de la NC.	Les prestations d'entretien des installations sportives portent sur les prestations suivantes : *fauchage et traçage des aires de jeu *maintenance des bâtiments *consommations électriques et eau *nettoyage des bâtiments

Révision et / ou Ajustement - P0802-2012 / 1 - ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	170 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	170 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	151 268 305
	CP 2015	*13 553 900*
	Financé CP après BP 2015	164 822 205
	Reste à financer	**5 177 795**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	1 294 449
	CP 2017	1 294 449
	CP 2018	1 294 449
	CP 2019	1 294 448

Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur — Dépenses : 103,8 MF

Investissement : 28,8 MF

Suite aux jeux du Pacifique 2011, un certain nombre de grandes infrastructures sportives ont été rénovés et construites. Un certain nombre d'entre elles sont gérés et financés par les communes mais leur vocation est clairement territoriale, voire internationale. C'est le cas notamment du stade Yoshida à Koné, du stade de Hnassé à Lifou, de l'arène du sud à Paita, ou encore du centre aquatique régional de Dumbéa.

montant	commentaire	justification
28,8 MF	Aménagement et gros entretien des infrastructures sportives de la Nouvelle Calédonie.	-travaux d'aménagement et gros entretien des installations sportives de la NC : 18,8 MF -études de mise aux normes sécurité de la maison des sports : 7 MF -études pour la réfection de la toiture de la tribune Ouest du stade de Magenta : 3 MF

Révision et / ou Ajustement - P0802-2012 / 2 - INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	370 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	370 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	200 000 000
	CP 2015-arbitrages	*58 250 000*
	Financé CP après BP 2015	258 250 000
	Reste à financer	**111 750 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	27 938 000
	CP 2017	27 938 000
	CP 2018	27 938 000
	CP 2019	27 936 000

Fonctionnement : 74,8 MF

La Nouvelle-Calédonie a inscrit au titre des crédits du fonctionnement les infrastructures à caractère territorial : le stade municipal de Koné (stade Yoshida), le stade de Hnassé à Lifou, le fonctionnement du centre aquatique Régional de Dumbéa, pour le fonctionnement de l'arène du Sud à Païta. Ces crédits représentent 25% du coût de fonctionnement global des infrastructures.

Action A0802-08 – Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements — Dépenses : 4,3 MF

Fonctionnement :

Les crédits inscrits sont desinés aux frais de gardiennage des installations sportives de la Nouvelle-Calédonie.

montant	commentaire	justification
4,3 MF	Frais de gardiennage des installations sportives de la Nouvelle Calédonie	Prestations de gardiennage des installations sportives et notamment pour le stade Numa DALY

Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC — Dépenses : 29,3 MF

Fonctionnement :

Il s'agit essentiellement de fonctionnement courant lié à la direction en tenant compte des hausses de loyer, des charges locatives ainsi que de l'augementation des primes d'assurances.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes dépenses		
Chapitre	P 0801 Jeunesse	P 0802 Sport	**Total**
902	0	0	0
903	0	28 980 000	28 980 000
Ss total Investissement	**0**	**28 980 000**	**28 980 000**
933	88 000 000	695 498 255	783 498 255
Ss total Fonctionnement	***88 000 000***	***695 498 255***	**783 498 255**
Total BP 2015	**88 000 000**	**724 478 255**	**812 478 255**

Mission M09
Culture, condition féminine et citoyenneté

DEPENSES : 1 746 384 750 F
RECETTES : 5 800 000 F

Patrimoine, art et culture

Condition féminine et citoyenneté

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010 avec deux missions et deux services :

1. La mission à la condition féminine
2. L'observatoire de la condition féminine
3. Le service des archives
4. Le service des musées et du patrimoine

Le programme « *patrimoine, art et culture* » regroupe les activités de l'ensemble de la direction en matière culturelle, incluant notamment :

- la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire ;
- la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel ;
- le soutien à la création artistique et culturelle.

Le programme « condition féminine et citoyenneté » coordonne les actions décidées par le gouvernement.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M09-Culture, condition féminine et citoyenneté				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P0901 Patrimoine, art et culture	1 681 826 600	1 587 573 128	1 718 121 250	130 548 122
P0902 Condition féminine et citoyenneté	52 500 000	58 139 545	28 263 500	-29 876 045
Total Mission	**1 734 326 600**	**1 645 712 673**	**1 746 384 750**	100 672 077

Recettes

M09-Culture, condition féminine et citoyenneté				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P0901 Patrimoine, art et culture	7 400 000	7 400 000	5 800 000	-1 600 000
P0902 Condition féminine et citoyenneté				0
Total Mission	**7 400 000**	**7 400 000**	**5 800 000**	-1 600 000

Programme P0901
Patrimoine, art et culture

Dépenses : 1 718 121 250 F
Recettes : 5 800 000 F

Enjeux et contexte

La préservation du patrimoine néo-calédonien doit être poursuivie tant dans sa conservation, dans sa protection, que dans sa diffusion. Les enjeux doivent amener une valorisation artistique et un enrichissement culturel de plus en plus affirmé en 2015 pour toute la population.

Objectifs

Le secteur de la culture du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pour objectif principal de favoriser la pleine participation des hommes, des femmes et des jeunes au développement du pays par la promotion des activités culturelles et artistiques.

La collecte, la classification et la conservation demeurent donc les objectifs fonctionnels de ses services et établissements publics. Or la Nouvelle-Calédonie veut poursuivre son œuvre et ses actions de protection et de diffusion en direction également du patrimoine immatériel.

Elle souhaite contribuer à l'éducation artistique et culturelle des enfants mais aussi à celle des personnes en situation d'empêchement par rapport à l'offre artistique et culturelle.

Soutenir les acteurs intervenant dans les champs artistique et citoyen en poursuivant l'accompagnement des projets des associations oeuvrant dans ce sens, et par l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de culture.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables	39 470 000	43 416 955	24 505 008	-18 911 947
Action A0901-02 - Conseil et collaboration auprès des collectivités	800 000	808 000	798 466	-9 534
Action A0901-03 - Participation et communication du patrimoine documentaire	3 000 000	2 538 805	1 177 464	-1 361 341
Action A0901-04 - Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études…)	2 830 000	2 858 300	2 845 250	-13 050
Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie	15 700 000	16 000 000	13 269 400	-2 730 600
Action A0901-06 - Protection des patrimoines matériels et immatériels et la propriété intellectuelle	0	0	0	0
Action A0901-07 - Sensibiliser le public à la conservation des collections	0	0	0	0
Action A0901-08 - Communiquer autour des collections	24 270 600	17 491 600	12 562 938	-4 928 662
Action A0901-09 - Eduquer et sensibiliser	5 000 000	6 200 000	4 363 400	-1 836 600
Action A0901-10 - Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles	28 000 000	81 700 000	24 285 000	-57 415 000
Action A0901-11 - Accompagnement et soutien des associations et établissements publics culturels	1 491 334 000	1 349 814 548	1 489 720 000	139 905 452
Action A0901-12 - Soutien et pilotage	71 422 000	66 744 920	144 594 324	77 849 404
Total	**1 681 826 600**	**1 587 573 128**	**1 718 121 250**	130 548 122

Par nature de dépenses, les propositions sont :

011- Charges à caractère général	138 572 600	191 948 125	123 473 437	-68 474 688
012- Charges de personnel et frais assimilés				0
65- Autres charges de gestion courante	1 383 534 000	1 313 601 875	1 448 420 000	134 818 125
67- Charges exceptionnelles	10 950 000	8 512 673	0	-8 512 673
Dépenses d'investissement	148 770 000	73 510 455	146 227 813	72 717 358
Total	**1 681 826 600**	**1 587 573 128**	**1 718 121 250**	130 548 122

Recettes (pour mémoire)	*7 400 000*	*7 400 000*	*5 800 000*	*-1 600 000*

Les actions pour 2014

Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables — Dépenses : 24,5 MF

Le service des archives assure la collecte, le classement, la conservation et la communication des fonds documentaires publics et/ou privés. Le niveau de conservation des archives de haute qualité se situe à l'échelle internationale.

Le service des archives assure également un service public, par la communication des documents administratifs.

Investissement : **6,4 MF**

L'acquisition de photographies et de manuscrits

L'enrichissement de ses fonds, notamment photographiques, contribue à reconstituer le patrimoine archivistique et documentaire calédonien et le valoriser. Les propositions de prix faites vont souvent en deça des cours de la photographie ancienne.

Pour 2015 notamment, plusieurs propositions d'acquisition de fonds photographiques et manuscrits sont prévues qui émanent de deux collectionneurs : Serge Kakou et Max Shekleton, décrites ci-dessous.

Il est également prévu d'aménager et d'agencer les derniers magasins archivistiques mis en service.

Commentaires	Intérêt
Archives Maurice Leenhardt. Ensemble de 269 photographies, 5 lettres en langue ajië et un dessin à l'encre centrée sur la vie familiale et professionnelle du pasteur Leenhardt durant la période 1902-1950	Ce lot est composé de photos sur la vie de la famille Leenhardt en Nouvelle-Calédonie et de tirages ayant servi au pasteur Leenhardt dans son activité professionnelle. L'ensemble forme un lot très riche, et complémentaire des archives de la famille Leenhardt déjà conservées et communiquées par le service des archives. ***Serge Kakou***
1 lettre de Monseigneur Douarre adressée à des membres du conseil de la propagation de la Foi, faite à Balade le 6 mars 1853.	Document le plus ancien redigé en Nouvelle-Calédonie pouvant intégrer nos fonds. ***Serge Kakou***
Lot de 21 photographies anciennes et gravures.	Photographies et gravures (1860 à 1930) non conservées par le SANC. ***Max Shekleton***
Dossier documentaire sur l'expulsion du pasteur Jones à Maré en 1887 ; livres anciens sur les Iles Loyauté.	Dossier complémentaire des archives administratives conservées par le SANC sur le même sujet. ***Max Shekleton***

Fonctionnement : **18,11 MF**

La conservation et le classement

Les dépenses de fonctionnement les plus conséquentes sont liées à la gestion des fonds documentaires. Il s'agit notamment :

Montant	Commentaire
9,2 MF	Frais électricité : ce montant encore en hausse, répond d'une part à une augmentation de la consommation, d'autre part au changement de pièces du système de climatisation, à savoir des nouvelles résistances, un nouveau climatiseur. Ce changement est incontournable, certaines pièces datant de la construction du bâtiment (1992).
2,3 MF	Frais de nettoyage spécifique des magasins, des archives. Le prestataire a augmenté son tarif. En effet, il assure la prestation spécifique qui comprend les nouveaux magasins aménagés du dock de pré-archivage à Ducos
2,4 MF	Maintenance du réseau de climatisation et d'électricité : la même remarque peut se faire pour l'âge des systèmes de climatisation, d'électricité, datant de la construction, donc en obsolescence. La maintenance est souvent sollicitée, rendant ainsi leur remplacement indispensable
1,2 MF	Le service des archives poursuit sa politique de numérisation de ses fonds les plus fragiles ou les plus communiqués afin de permettre la diffusion par des opérations de reproduction en interne, tout en assurant sa mission de conservation. Le projet de numérisation de la presse ancienne débutera en 2015.

Action A0901-02 – Conseil et collaboration auprès des collectivités — Dépenses : 0,8 MF

Fonctionnement : **0,8 MF**

Les archivistes assurent des missions de conseils auprès des autres collectivités publiques. Avec les collectivités conventionnées, le service des archives intervient aussi pour des éliminations et des collectes dans le grand Nouméa, dans le Nord et dans les Iles Loyauté. Le service mobilise en plus des archivistes, les deux magasiniers, pour effectuer le traitement physique.

Le service s'est doté d'un prologiciel conforme aux normes internationales d'archivistiques. Dans ce cadre, le service envisage la venue d'un formateur aux techniques normées de description et d'indexation archivistique. Ses frais de transport, d'hébergement et de séjour seront pris en charge par le budget du service.

Montant	Commentaire
0.2 MF	Missions, voyages et déplacements des archivistes auprès des collectivités de l'intérieur et des îles Loyautés
0.3 MF	Transport d'un formateur aux techniques normées de description et d'indexation archivistiques
0.3 MF	Frais d'hébergement et de séjour du formateur

Action A0901-03 – Participation et communication du patrimoine documentaire — Dépenses : 1,2 MF / *Recettes : 0,2 MF*

Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à 1,2 MF, dont 0,5 MF pour la mission de communication qui prend plusieurs formes :

Montant	Commentaire
0,5 MF	Pour sa mission de coopération, le service des archives est adhérent à trois associations internationales : ICA, PARBICA et SEAPAVAA lesquelles ont une vocation d'entraide, de partage des expériences et de coopération technique régionale et internationale. Le service des archives sera donc représenté aux différentes rencontres programmées en 2015

Recettes : 0,2 MF

Montant	*Commentaire*
200.000 F	*Ventes d'ouvrages et abonnements*

Action A0901-04 – Animer un centre de ressources et d'informations (recharches, études…) — Dépenses : 2,9 MF

Fonctionnement : **2,9 MF**

En 2014, le progiciel, proposé par la société V-Tech, a été choisi pour assurer l'informatisation des missions du service des archives. L'outil a été paramétré, conjointement entre le SA, la DTSI et V-Tech. Les agents ont été formés à l'utilisation du produit. Le service est en phase d'entrée des données. Au 2ème semestre 2015, il devra être en production complète. Nous aurons donc un outil de gestion et de diffusion très performant. La gestion permettra d'optimiser les relations aux services versants, l'accueil en salle et gestion des fonds en interne. La diffusion permet une meilleure efficience vis-à-vis des chercheurs étrangers, du grand public, du public étudiant et une meilleure visibilité des missions du service.

La réactualisation du site Internet est la phase finale de ce projet, permettant ainsi la mise en ligne de fonds numérisés, de photothèque, de cartothèque et des instruments de recherche.

Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie — Dépenses : 13,3 MF

Le service des musées et du patrimoine est notamment chargé de l'acquisition et de l'inventaire d'œuvres d'art, de la documentation, afin d'accroître les collections et d'enrichir le patrimoine de la Nouvelle-Calédonie.

Investissement : **10,2 MF**

Le projet d'extension du musée et la mise en œuvre de son nouveau parcours (exposition permanente) nécessitent d'une part, le développement de nouvelles collections illustrant notamment les divers groupes culturels de Nouvelle-Calédonie, d'Océanie et leur histoire et d'autre part, l'aménagement de zones temporaires de stockage pour le redéploiement des

collections et des matériels de conservation dans l'attente des nouvelles réserves externalisées.

Montant	Commentaire
6 MF	Acquisition de divers objets de collection
1,2 MF	Aménagement et sécurisation des docks à Païta
3 MF	Achat de mobilier et de matériels destinés à l'aménagement de la réserve temporaire (au musée) et des docks de Païta

Fonctionnement : **3 MF**

Les crédits demandés sont destinés à la gestion et à la conservation des collections du musée et de celles confiées à la Nouvelle-Calédonie en dépôt ou en prêt pour exposition.

Les dépenses concernent notamment :

Montant	Commentaire
1 MF	Travaux d'encadrement, de mise sur chassis, de réalisation de socles et de chantier photographique des collections
0,8 MF	Achat de matériaux de conservation pour le conditionnement des collections et des caisses en vue des transports
0,6 MF	Missions en Nouvelle-Calédonie, en Australie et au Vanuatu dans le cadre de programmes relatifs à la conservation de collections
0,4 MF	Achat de câbles pour les expositions, de gants de conservation et de bacs gerbables
0,2 MF	Contrat de maintenance du logiciel de gestion des collections : « micromusée »

Action A0901-08 - Communiquer autour des collections

Dépenses : 12,6 MF
Recettes : 1,0 MF

La mise en valeur et la diffusion des collections et du patrimoine, notamment au moyen d'expositions mobilisent une part importante de travail et de main d'oeuvre. Dans la perspective de l'extension du musée visant à développer ses diverses missions, les actions de médiation culturelle autour du patrimoine progressent sensiblement depuis plus d'une quinzaine d'années.

Fonctionnement : **12,6 MF**

Le programme des expositions en 2015 comprendra 4 expositions dont deux seront conçues et réalisées au musée et deux proposées en itinérance. Certains frais d'exposition seront répartis entre les partenaires.

Montant	Commentaire
5.2 MF	Diverses prestations de service couvrant les installations muséographiques et scénographiques, les travaux de traduction et de PAO pour les 4 expositions 2015
3,6 MF	Publication de deux catalogues d'exposition

1,9 MF	Missions et déplacements en NC, au Vanuatu et en Angleterre pour la préparation des expositions
0,6 MF	Pour installation muséographique et scénographique des 4 expositions de 2015
0,4 MF	Communications autour des expositions (annonces et insertions)
0,4 MF	Tshirts et autres produits dérivés relatifs aux expositions à vendre à la boutique du musée
0,5 MF	Frais divers : police d'assurance, fret, locations de matériels, cocktails de vernissage, fournitures diverses, …

Recettes : 1 MF

Montant	*Commentaire*
1 MF	*Droits d'entrée au musée pour les expositions*

Action A0901-09 – Eduquer et sensibiliser

Dépenses : 4,4 MF
Recettes : 1,2 MF

Fonctionnement : **4,4 MF**

Les visites guidées, les ateliers d'initiation, les rencontres discussion, les spectacles permettent de diffuser et promouvoir les collections du musée, le patrimoine et les savoir-faire calédoniens et océaniens. Ces activités culturelles se sont considérablement développées grâce au soutien de l'association « les amis du musée ».

Montant	Commentaire
1,6 MF	Diverses prestations relatives à l'organisation des animations, spectacles et événements
0,9 MF	Honoraires artistiques pour les spectacles et pour les animations nocturnes
0,5 MF	Achat de fournitures pour les ateliers et animations en augmentation
0,4 MF	prestations des intervenants artistiques et culturels pour les ateliers et animations du musée
0,5 MF	Déplacements en Nouvelle-Calédonie pour la préparation des animations et pour l'animation des expositions itinérantes
0.5 MF	Frais et achats divers destinés aux animations proposées au grand public : insertions, fournitures de bureau, alimentation, réparations…

*Recettes : **1,2 MF***

Montant	*Commentaire*
1,2 MF	*Droits d'entrée au musée pour les animations*

Action A0901-10 – Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles — Dépenses : 24,3 MF

Fonctionnement : **24,3 MF**

Deuxième édition du Festival des Arts du Pays (FAP) :
Il accompagnera les évènementiels culturels des huit aires coutumières de février à novembre 2015 ainsi que le programme d'actions culturelles projetées par le Secteur. Il pré sélectionnera les artistes qui composeront la délégation calédonienne pour « le Festival des Arts du Pacifique » qui aura lieu à Guam en 2016.

Les frais d'organisation seront répartis entre les partenaires. La Nouvelle-Calédonie prendra en charge les dépenses suivantes :

Commentaire
15 MF = Participation aux frais logistiques par aires coutumières et participations aux financemnt des évènements culturels, artistiques et linguistiques du Festival des Arts du Pays. Cérémonies d'ouverture et de clôture – Plan de communication – Transports, séminaire.
21 mai : Journée internationale de la diversité culturelle : valorisation du patrimoine historique et artistique des composantes culturelles du pays
1er octobre : Journée internationale de la musique : mise en place d'un « trophée-formation » permettant la prise en charge d'un jeune musicien durant sa première année de cursus universitaire en école supérieure d'arts de la région Pacifique

Le festival des arts du pays intègre également les opérations suivantes :

- La journée internationale de la femme, en mars
- Le mois de la citoyenneté, en septembre
- La journée mondiale de la femme rurale, en octobre
- La journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, en novembre.

Ces opérations sont budgétisées dans leurs actions respectives, au programme P0902 « condition féminine ».

Sont également prévues d'autres actions culturelles :

Commentaire
Contrat avec un prestataire en organisation d'évènementiels pour seconder la chargée d'action culturelle et afin d'en faciliter l'organisation. Ces opérations inscrites (ci-dessus) au programme d'action culturelle souhaité par le secteur culture, condition féminine et citoyenneté
2.4 MF = Convention tripartite (NC-Etat-Provinces) : Soutien du programme d'actions artistiques et culturelles en faveur de la réinsertion sociale des détenus. Cette somme correspond à la prise en charge des coûts d'ateliers de sculpture et de théâtre

4.3 MF = Diplôme d'intervenant artistique et culturel (DIAC) : Diplôme certifié en 2013 et mis en place en 2015. Les titulaires bénéficieront de modalités spécifiques de formation auprès de structures agrées
2 MF = Poursuite de la mise en œuvre des recommandations des dernières « assises du livre et de la lecture », pour le développement et la valorisation de la filière livre en Nouvelle-Calédonie
0.6 MF = Missions, voyages et déplacements de la chargée d'action culturelle

Action A0901-11 – Accompagner et soutenir les associations et établissements publics culturels — Dépenses : 1 489,7 MF

Cette action regroupe également les subventions aux associations et organismes culturels de dimension pays pour contribuer à leur fonctionnement et à leurs actions dans le cadre de leurs programmes culturels annuel. Pour 2015, l'inscription de financement concerne :

Fonctionnement : 1 448,12 MF

- **Subventions aux associations culturelles (213,2 MF)**

Associations ou organismes culturels	Commentaire
Association Marguerite – Fort Téremba	10 MF = Fonctionnement (notamment, le recrutement d'un responsable des publics) et actions de la structure
Association les amis du musée de NC	2 MF = Fonctionnement et soutien des actions culturelles du Musée de NC (partenariat)
Association le Chapitô de NC	11.8 MF = Fonctionnement et actions de la structure
Association Gypsy Jazz Festival	3.5 MF = Organisation de la 13ème édition du Gypsy Jazz Festival
Association Anûû-rû âboro – Festival inernational de cinéma documentaire	3.5 MF = Organisation de la 9ème édition du festival du film documentaire Anûû-rû âboro
Association POEMART	38.025 MF = Fonctionnement Tournées des prix export « flèches de la musique » Formation – Accompagnement – Développement des outils de promotion
Association Musée de l'histoire maritime de la NC	11 MF = Fonctionnement et actions de la structure
Association Maison Célières – Maison du livre de NC	21 MF = Fonctionnement et actions de la structure, Participations aux salons littéraires hors de la NC, Action du pôle « Lire un pays » et librairie itinérante.
Association Towanda Prod – Femmes Funk	3.5 MF = Organisation de la 18ème édition du festival Femmes Funk
Association « promotion des musiques amplifiées – Le mouv' »	6 MF = Fonctionnement, diffusion de spectacles et fonctionnement de la Mouv-School (cours instrumental, atelier de pratique collective de la musique, résidences d'artistes).
Association Pacifique et compagnie	4.237 MF = Soutien à la création et à la diffusion de spectacles sur l'ensemble de la NC.
Association Festival du cinéma de La Foa	3.5 MF = Organisation de la 17ème édition du Festival du Cinéma de La Foa.
Association Théâtre de	

Associations ou organismes culturels	Commentaire
l'île	17 MF = Fonctionnement, Créations et diffusions de spectacles.
Compagnie « calédofolies – les incompressibles »	1.330 MF = Fonctionnement Créations et diffusions de 2 spectacles.
Association des musiciens de jazz & blues pour les échanges et création artistique - AMJBECA	3,8 MF = Soutien aux activités menées lors des tournées en NC, dans le Pacifique età l'internationales
Association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial - ADAMIC	1.315 MF = Développement de mise à disposition des « chèques culture » auprès des jeunes publics et du public en situation d'handicap.
Association pour le développement des pratiques provinciales artistiques et culturelles - ADPPAC	1 MF = Organisation annuelle du festival Cebu Nyeby.
Association Cal Ciné	1.3 MF = Contribution aux frais des stages de formation en audiovisuel (moyens techniques & fianciers).
Association Témoignage d'un passé – Musée de la transportation (Nouville)	7 MF = Professionnalisation de la structure, Fonctionnement. Achat et restauration d'objets du bagne & réaménagement de sites muséaux.
Compagnie danse contemporaine calédonienne – Stan Kabar-Louët	7.275 MF = Fonctionnement, Créations et diffusions de spectacles.
Association La case des artistes	38 MF = Fonctionnement de la structure (10M) et avances des salaires des artistes (fonds de garantie) et participation de la NC aux charges sociales des artistes à hauteur de 75 %, 2015, étant une année expérimentale, (28M).
Association Cap Wessel – Festival Akawan	3.5 MF = Organisation annuelle du festival Akawan à Lifou.
Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de NC – SACENC	6.6 MF = Fonctionnement du département Musique et du Bureau des arts.
Diverses associations	7 MF : Subventions ponctuelles accordées aux diverses associations et organismes culturels, y compris les associations oeuvrant dans le domaine des droits et de la condition des femmes, afin de soutenir des actions en 2015 et ce, sur demandes formulées auprès de la Direction (DCCFC), dont 1 MF LUECILA 3000.

- **Subventions aux établissements publics de la Nouvelle-Calédonie (1 234,9 MF)**

- *Conservatoire de musique et de danse : 277,9 MF*

Cette subvention se décompose en :

- subvention pour la dimension musique : 267,9 MF

La subvention est en baisse de 2% par rapport au budget 2014 et se décline en 253,7 MF pour le financement du fonctionnement de l'établissement, 6,5 MF pour le financement du département de musique traditionnelle et 7,3 MF pour la participation au centre de formation de l'AFMI.
Par ailleurs, 2,5 MF sont affectés au financement de la saison prestige de la musique (soit une baisse de 50% par rapport aux années précédentes).

- subvention pour la dimension danse : 10 MF

La subvention est identique à celle accordée en 2014 et servira à financer une partie des charges de structures de la dimension danse (notamment une partie des rémunérations des professeurs de danse).

Pour information, le fonds de roulement du conservatoire de musique et de danse est estimé à 107 MF fin 2014, soit 55 jours de fonctionnement. Une hausse des tarifs de cotisation sera certainement nécessaire en 2015 afin d'augmenter les ressources propres de l'établissement et financer une éventuelle hausse des charges de structures.

- *Bibliothèque Bernheim : 237 MF*

La subvention se décline, d'une part, en une participation aux charges de structure de l'établissement, soit 223 MF, en baisse de 3% par rapport au BP 2014. La participation de fonctionnement sera affectée comme suit :

- Participations aux charges générales et transversales : 89 MF, montant identique à la subvention 2014,
- Financements de la dimension Nouméenne : 144 MF, subvention en baisse de 4,6% par rapport à celle de 2014,
- Financement de la médiathèque du Nord (10 MF) et la médiathèque VKP (10 MF), montants identiques à ceux accordés en 2014.

D'autre part, 14 MF sont affectés à l'organisation du salon international du livre océanien à Poindimié (SILO 2015).

Pour information, le fonds de roulement de la bibliothèque Bernheim est estimé à 225 MF fin 2014, soit 184 jours de fonctionnement. Ce niveau, certes élevé, de fonds de roulement est rendu nécessaire dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment principal de la bibliothèque dont le coût devrait s'élever à 1 500 000 000 F. Si le financement est assuré par la Nouvelle-Calédonie (AP P0901-2013-1 de 1,5 milliards), la bibliothèque Bernheim devra avancer les coûts des travaux et prendre en charges les éventuels dépassements liés à la construction et le réaménagement des locaux. Les études devraient s'achever en 2015 avec un commencement des travaux début 2016.

- *Agence pour le développement de la culture Kanak : 595 MF*

Cette participation englobe la dotation de compensation de l'Etat (soit 357,8 MF) et la participation de la Nouvelle-Calédonie (soit 237,2 MF) pour le financement des charges de structure de l'établissement.
La subvention de fonctionnement est en hausse de 0,8% par rapport à 2014.

Pour information, le fonds de roulement de l'agence pour le développement de la culture kanak est estimé à 128 MF fin 2014, soit 49 jours de fonctionnement. Ce niveau assez bas de fonds de roulement est la conséquence du financement sur fonds propres du programme d'investissement de l'établissement en 2014. Le fonds de roulement de l'établissement devrait augmenter en 2015 avec le financement d'une partie des dépenses investissements par la Nouvelle-Calédonie.

- *Académie des langues Kanak : 90 MF*

Une subvention de fonctionnement de 90 MF permettra de financer les charges de structure de l'établissement. Cette subvention est en baisse de 5% par rapport à 2014.

Pour information, le fonds de roulement de l'académie des langues kanak est estimé à 44 MF fin 2014, soit 122 jours de fonctionnement. Ce niveau de fonds de roulement élevé est la conséquence d'un taux de réalisation en dépenses de fonctionnement réduit par un poste de catégorie A resté non pourvu.
En 2015, la hausse des charges de personnel (recrutement effectif du catégorie A) et la baisse de la subvention de la Nouvelle-Calédonie de 5%, devraient ramener le fonds de roulement à un niveau proche des 60 jours de fonctionnement.

- *Participation au fonctionnement de l'IANCP : 35 MF*

Participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du syndicat mixte – Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). S'ajoute à cette participation, les coûts salariaux des six agents mis à la disposition de l'Institut par la N.C, soit un montant pour l'année 2014 de 48,3 millions (hormis d'éventuels avancements, ce montant ne devrait pas évoluer en 2015). La contribution totale de la N.C au fonctionnemnt et aux actions de l'IANCP s'établiera à 83,3 millions pour l'année 2015.

Investissement : 41,6 MF

Ce montant correspond aux subventions d'équipement siuvantes :

- ADCK pour le maintien et la préservation du centre Tjibaou (30 MF). En effet, le département technique estime qu'une enveloppe annuelle de 80 MF devrait être engagée pour le maintien des bâtiments et de la sécurité générale du site ouvert au public.
  Par ailleurs, le solde de la participation de la Nouvelle-Calédonie au contrat de développement inter-collectivités 2006-2010 pour l'opération « équipement de l'ADCK » (soit 40 MF) n'avait pas pu être versé en raison de l'absence de justificatif par l'ADCK. Le CDI 2006-2010 étant maintenant clôturé, les crédits doivent être annulés ou réaffectés sur une autre opération. Il est donc proposé d'affecter ces crédits au financement du projet d'extension et de réhabilitation des hébergements d'enfants, dont le coût total s'élève à 420 MF et pour lequel l'ADCK avait déjà reçu une subvention de 30 MF en 2014. Ainsi, le taux de participation de la Nouvelle-Calédonie à ce projet d'investissement atteindrait 16,6%.

- Subvention d'equipement association Marguerite, pour la construction de gradins naturels au fort Teramba à Moindou (10 MF) opération tripartie.

- Académie des langues kanak pour l'aménagement d'une salle de ressources documentaires (1,6 MF)

Action A0901-12 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**144,6**	**MF**
	Recettes :	***3,4***	***MF***

Pour leur fonctionnement, la direction, ses deux missions ainsi que ses deux services ont besoin d'un minimum de moyens afin d'assurer leurs diverses missions en leur sein et en relation avec les collectivités ainsi que les différents partenaires culturels.

Investissement : **88,04 MF**

- Financé AP (80 MF)

montant	commentaire	justification
10 MF	P0901-2004/1 BATIMENTS SCOLAIRES, CULTURELS	Reconstruction de la case du musée, actuellement interdite au public pour cause de mauvais état.
70 MF	P0901-2004/1 AMENAGEMENTS DES BATIMENTS PUBLICS DOCK	Travaux d'aménagement des réserves du musée dans des docks à Païta, propriétés de la NC.

Révision et / ou Ajustement - P0901-2004 / 1 - EXTENSION DU MUSEE (56 / 04)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	310 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	310 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	143 270 672
	CP 2015	***80 000 000***
	Financé CP après BP 2015	223 270 672
	Reste à financer	**86 729 328**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	86 729 328
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : 8,04 MF

2,040 MF = Acquisitions de matériels et outillage technique destinées à la direction ainsi qu'aux deux services (archives & musée)

6 MF = Etudes d'aménagement des bâtiments culture/jeunesse/sport (3 MF pour le quai FED et 3 MF pour les archives de Nouville).

Fonctionnement : **56,55 MF**

Commentaire
Direction (8 agents) Somme destinée aux frais de télécommunication, loyer des locaux, missions et déplacements du personnel, prestations de service : nettoyage, courrier, …,
Service des archives (12 agents) Cette somme correspond au fonctionnement habituel du service (consommation électrique des magasins spécialisés, entretien spécifique des locaux, frais de télécommunications,…) et liée aux actions A0901-01, A0901-02, A0901-03 et A0901-04.

Service des musées et du patrimoine (16 agents + 8 CDD) Les dépenses de fonctionnement les plus importantes de ce service sont liées aux actions A0901-05, A0901-08 et A0901-09 correspondant à ses missions principales autour du musée de Nouvelle-Calédonie et de ses collections: enrichir, inventorier, conserver, communiquer, éduquer et sensibiliser. La somme inscrite correspond notamment à :
• Prévision d'augmentation des frais annuels de consommation électrique du fait des travaux d'aménagements prévus dans les docks de Païta en 2015 : 8,6 MF
• Locations annuelles + prévision d'augmentation du loyer des docks 7 et 8 sis à Normandie et du dock 5 de paita : 6.6 MF
• Pour conseils, études et analyses des collections + réalisation de contenus muséographiques, notamment dans la perspective de l'extension du musée : 4 MF
• Frais annuels de télécommunication du service (comprenant le système d'alarme des docks de paîta et Normandie). Augmentation prévue en raison de nouvelles recrues : 1,8 MF
• Prestations de communication (insertions) sur les activités du musée pour l'année 2015 : 0,8 MF
• Missions en NC et hors NC pour les recherches et développement des partenariats du musée : 1 MF
• Frais d'imprimés (dépliants, tickets d'entrée) et de publications pour le musée et sa régie de recettes : 0,6 MF
• Reliquat : Divers frais de fonctionnement

Recettes:

Montant	*Commentaire*
2.5 MF	*Droits d'entrée au musée*
0.4 MF	*Ventes d'ouvrages*
0.5 MF	*Ventes de produits dérivés*

Programme P0902 Dépenses : 28 263 500 F
Condition féminine et citoyenneté

Enjeux et contexte

Condition féminine :
La mise en œuvre des recommandations du rapport relatif à la Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), en particulier celles qui concernent les droits des femmes, notamment des femmes kanak et leur statut, la formation au leadership des femmes, l'intégration du genre dans les politiques institutionnelles, la promotion des femmes rurales et la lutte contre les violences faites aux femmes, constituent les priorités de travail définies pour l'année 2015. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre des 11 axes stratégiques d'actions définis par le secteur de la condition féminine pour l'ensemble de la mandature 2014-2019.

Citoyenneté :
En vertu de l'article 22 de la loi organique du 19 mars 1999, dont certaines dispositions ont été modifiées ou ajoutées par l'article 2 de la loi organique du 3 août 2009, la Nouvelle-Calédonie est compétente dans les matières suivantes :

- La réglementation des activités sportives et socio-éducatives ;
- Les infrastructures et manifestations sportives et culturelles intéressant la Nouvelle-Calédonie.

Pour cela, les deux secteurs *Culture, Citoyenneté et Condition féminine* et *Jeunesse et Sports,* ont souhaité mutualiser leurs moyens pour, ensemble, organiser les manifestations qui sont de leurs compétences. Afin de fixer les orientations et de coordonner les manifestations culturelles et sportives d'intérêt Pays, il est proposé de créer un « Comité des Grandes manifestations » réunissant des représentants de chaque collectivité et des spécialistes de chaque secteur concerné.

Objectifs

- La Mission à la condition féminine poursuivra les objectifs suivants :

- L'organisation de la journée internationale de la femme (8 mars)
- L'organisation de la journée internationale de la femme rurale (15 octobre)
- L'organisation de la journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre)
- La mise en place d'une formation au leadership féminin dans les associations et la société civile (Programme « 100 femmes leaders »).
- La mise en place d'une formation à l'intégration du genre dans les politiques publiques
- Le soutien au Fonds d' Entraide et d'Economie Solidaire
- La réalisation d'un guide juridique pour les femmes relevant du statut coutumier kanak

- L'Observatoire de la Condition Féminine devra :

- Relancer les réunions des membres de l'observatoire
- Définir un nouveau plan partenarial d'actions stratégiques

- Réaliser les études et enquêtes sur les enjeux définis comme prioritaires par les nouveaux membres
- Diffuser et rendre accessible au plus grand nombre les données, analyses, études recueillies et réalisées
- Accompagner les membres siégeant au sein de l'observatoire dans l'évaluation des projets de textes législatifs et réglementaires qui lui sont soumis ainsi que dans l'élaboration de propositions de réforme visant l'amélioration de la condition féminine

Citoyenneté :
Contribuer à la mise en place de la citoyenneté calédonienne à travers ces manifestations transversales qui toucheront tous les publics.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme condition féminine et citoyenneté est la suivante :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
Action A0902-01 - Coordination et communication des travaux du comité citoyenneté	1 000 000	1 010 000	0	-1 010 000
Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyenneté	9 000 000	9 090 000	10 000 000	910 000
Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine	13 000 000	12 050 000	3 368 500	-8 681 500
Action A0902-04 - Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions	29 500 000	35 989 545	14 895 000	-21 094 545
Total	**52 500 000**	**58 139 545**	**28 263 500**	-29 876 045

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	52 500 000	36 950 000	28 263 500	-8 686 500
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	21 189 545	0	-21 189 545
Total	**52 500 000**	**58 139 545**	**28 263 500**	-29 876 045

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A0902-02 - Accompagner et participer aux actions du comité citoyenneté — Dépenses : 10 MF

Fonctionnement : **10 MF**

Montant	Commentaire
10 MF	Frais d'organisation, de préparation et de communication liés à la « fête de la citoyenneté » durant le mois de septembre 2015 et décentralisée sur plusiuers communes de la Nouvelle-Calédonie. Publication du numéro 3 du Cahier de la Citoyenneté.

Action A0902-03 - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine — Dépenses : 3,4 MF

Fonctionnement : **3,4 MF**

Commentaire
0.5 MF = Organisation d'une session de formation au leadership des femmes dans les associations
1.310 MF = Accompagnement à la structuration du fonds d'entraide et d'économie solidaire (FEES)
1.1 MF = Réalisation d'un guide juridique pour les femmes relevant du droit coutumier
0.458 MF = Frais de déplacements, mission et voyages de la chargée de mission de l'observatoire de la condition féminine

Action A0902-04 – Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions — Dépenses : 14,9 MF

Fonctionnement: **14,89 MF**

Commentaire
0,17 MF = Recherches juridiques
0,17 MF = Sensibilisation et formation au genre des nouveaux membres de l'observatoire de la condition féminine
1,00 MF = Indemnisation des membres de l'observatoire de la condition féminine
11,20 MF = Organisation de la journée internationale de la femme en province Sud, en mars
1,50 MF = Organisation de la journée internationale de la femme rurale en octobre
0,20 MF = Veille jurique
0,65 MF = Frais de déplacements, missions et voyages de la chargée de mission à la condition féminine

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses		
Chapitre	P0901 Patrimoine, art et culture	P0902 Condition féminine et citoyenneté	**Total Dépenses**
903	146 227 813	0	146 227 813
Ss total Investissment	***146 227 813***	***0***	**146 227 813**
930			0
933	1 571 893 437	28 263 500	1 600 156 937
Ss total Fonctionnement	***1 571 893 437***	***28 263 500***	***1 600 156 937***
Total BP 2015	**1 718 121 250**	**28 263 500**	**1 746 384 750**

En XPF	*Programmes Recettes*		
Chapitre	*P0901 Ptarimoine, art et culture*	*P0902 Condition féminine et citoyenneté*	***Total Recettes***
903	*0*	*0*	*0*
Ss total Investissment	***0***	***0***	***0***
933	*5 800 000*		*5 800 000*
Ss total Fonctionnement	***5 800 000***	***0***	***5 800 000***
Total BP 2015	***5 800 000***	***0***	***5 800 000***

Mission M10
Affaires coutumières

DEPENSES : 251 455 638 F
RECETTES : 42 400 000 F

Patrimoine et terres coutumières

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, , la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).
Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des sièges des conseils coutumiers, des infrastructures en milieu tribal et de l'extension du sénat coutumier.

Actes coutumiers

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2011 les OPC, agents de la Nouvelle-Calédonie assurent en plus de leur mission principale, d'établir les actes coutumiers, une mission déléguée qui consiste en la signification des actes d'huissiers.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M10-Affaires coutumières				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P1001 Patrimoine et terres coutumières	100 000 000	133 000 000	35 000 000	-98 000 000
P1002 Actes coutumiers	52 425 000	47 939 000	216 455 638	168 516 638
Total Mission 10	**152 425 000**	**180 939 000**	**251 455 638**	70 516 638

Recettes

M 10-Affaires coutumières				
Programmes	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014-2015***
P1001 Patrimoine et terres coutumières	0	0	*0*	*0*
P1002 Actes coutumiers	6 227 377	400 000	*42 400 000*	*42 000 000*
Total Mission 10	***6 227 377***	***400 000***	***42 400 000***	*42 000 000*

Programme P1001 Patrimoine et terres coutumières

Dépenses : 35 000 000 F

Enjeux et contexte

Si le développement économique du pays ne peut se départir d'un développement en terre coutumière, force est d'admettre qu'au titre du lien à la terre, pour le kanak, l'acte de développer est autant un engagement social qu'un engagement économique.

Et si on peut considérer dans ce contexte que les terres coutumières constituent donc potentiellement des terres de projet, la prise en charge par les moyens de financement alloués aux projets de développement ne doit pas non plus se départir de la prise en compte avisé du mode d'organisation et de fonctionnement des structures coutumières

Objectifs

Les crédits votés dans ce programme vise donc des projets habilement conçus tant pour la valorisation des terres coutumières et son environnement que pour la mise en valeur de l'organisation et du fonctionnement des structures coutumières.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières	100 000 000	133 000 000	35 000 000	-98 000 000
Action A1001-02 - Gestion des conflits coutumiers	0	0	0	0
Action A1001-03 - Organisation et fonctionnement des structures coutumières	0	0	0	0
Total	**100 000 000**	**133 000 000**	**35 000 000**	**-98 000 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	0	13 000 000	5 000 000	-8 000 000
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	100 000 000	120 000 000	30 000 000	-90 000 000
Total	**100 000 000**	**133 000 000**	**35 000 000**	**-98 000 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières — Dépenses : 35,0 MF

Conformément à l'article 210-III de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, l'Etat apporte son concours au fonds de garantie créé par la Nouvelle-Calédonie pour faciliter le financement des projets de développement sur les terres coutumières.

Pour les deux premières années du FGTC la participation a été assurée seulement par la Nouvelle-Calédonie à raison de 130 MF en 2013 et 100 MF en 2014.

Lors du comité de gestion du fonds de garantie pour le développement des terres coutumières du 5 février 2014, le Haut-Commissaire a précisé qu'il a demandé à l'Etat un abondement du FGTC afin de permettre le montant d'engagement du fonds.
Une dotation de 750 MF sur 3 ans est attendue soit un montant annuel de 250 MF.

Il convient, en outre, de négocier l'intégration des trois provinces au sein du FGTC et de déterminer en concertation les modalités, conditions et critères de leur adhésion.

Investissement :

- Financé AP : **30 MF (**Construction maisons communes)

Révision et / ou Ajustement - P1001-2014 / 1 - INFRASTRUCTURES EN MILIEU TRIBAL	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	100 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	100 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	57 000 000
	CP 2015	*30 000 000*
	Financé CP après BP 2015	87 000 000
	Reste à financer	**13 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	13 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention : **5 MF**

- Dépenses prévues par une <u>convention en cours d'exécution</u>

montant	commentaire
30 MF	Construction et rénovation des maisons communes. Ce programme entre dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement des structures coutumières en octroyant des aides pour la rénovation et la construction de ce lieu de vie et de partage en milieu tribal ayant un caractère structurant. La société kanak n'échappe pas aux conséquences de la montée de l'individualisme déstructurant. Ce programme participe à la cohésion en milieu tribal.

5 MF	Nettoyage bord de routes non classées en terres coutumières. Il s'agit de travaux de débroussaillement lesquels consistent en des opérations ayant pour objet de garantir une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes, offrant ainsi des allées propres et agréables à la circulation sur ces routes et le maintien d'un cadre de vie paysager, synonyme « d'oxygène et de liberté ».

Programme P1002 Actes Coutumiers

Dépenses : 216 455 638 F
Recettes : 42 400 000 F

Enjeux et contexte

La direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) créée en janvier 2010 a pour mission la gestion et la règlementation en matière coutumière. Depuis la mise en place des 16 officiers publics coutumiers (OPC) avec pour mission première l'établissement des actes coutumiers et l'attribution de leur nouvelle fonction d'huissier auxiliaire au 1er janvier 2011, la gestion de ces agents devient une nécessite d'organisation au niveau fonctionnement, humain et matériel. Pour 2012, il est proposé une amélioration de l'efficacité de ces dispositifs pour mieux asseoir dans le paysage institutionnel et coutumier de la Nouvelle-Calédonie et au service des populations.

La DGRAC assure la gestion de ces dispositifs et projette de centraliser et d'instruire en 2012 tant les actes coutumiers que les actes d'huissiers et d'autre part gère également, au moyen du greffe de l'état civil, la tenue des registres des actes d'état civil coutumier, la numérisation et l'informatisation de tous les actes (état civil et coutumier) et des autorités coutumières, d'où l'importance d'étoffer la direction en moyen humain.

Enfin, pour améliorer les conditions de travail des institutions coutumières (conseils coutumiers et sénat coutumier) il est nécessaire de poursuivre les constructions de leurs locaux.

Objectifs

- Assurer la gestion administrative des missions de la Nouvelle-Calédonie en matière coutumière ;
- Améliorer le service public aux usagers du greffe de l'état civil coutumier ;
- Accompagner et faciliter les tâches des OPC dans leurs nouvelles missions d'huissier auxiliaire ;
- Programmer la construction de locaux pour les institutions coutumières.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme actes coutumiers est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1002-01 - Assurer le greffe de l'état-civil coutumier	0	0	0	0
Action A1002-02 - Mener la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements	0	0	139 665 638	139 665 638
Action A1002-03 - Relation, coordination et arbitrage administratifs	0	0	0	0
Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	38 740 000	25 972 000	30 790 000	4 818 000
Action A1002-05 - Soutien et pilotage	13 685 000	21 967 000	46 000 000	24 033 000
Total	**52 425 000**	**47 939 000**	**216 455 638**	**168 516 638**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	51 825 000	39 562 000	46 760 000	7 198 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0		0	0
Dépenses d'investissement	600 000	8 377 000	169 695 638	161 318 638
Total	**52 425 000**	**47 939 000**	**216 455 638**	**168 516 638**

Recettes (pour mémoire)	*6 227 377*	*400 000*	*42 400 000*	*42 000 000*

Les actions pour 2015

Action A1002-02 - Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des institutions coutumières — **Dépenses : 139,7 MF** / ***Recettes : 42,0 MF***

Investissement :

- Financé AP **97,66 MF** (5 MF construct° CC Paici + 92 MF Sénat Cout)

Afin de poursuivre les travaux relatifs à l'extension du sénat coutumier, le solde des crédits de paiement de 92 MF sont nécessaires.

Révision et/ou Ajustement - P1002-2005/2 - SIEGE DU SENAT COUTUMIER (82/05)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	520 000 000
	Proposition au BP 2015	***61 000 000***
	Financé après BP 2015	581 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	488 334 362
	CP 2015	***92 665 638***
	Financé CP après BP 2015	581 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Pour la construction du siège du conseil d'aire PAICI CAMUKI, 47 MF sont demandés en complément des crédits disponibles existants.

Révision et/ou Ajustement - P1002-1992/1 - LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (1/92)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	203 068 915
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	203 068 915
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	155 451 618
	CP 2015	***47 000 000***
	Financé CP après BP 2015	202 451 618
	Reste à financer	**617 297**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	617 297
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

montant	commentaire
42 MF	Exécution des recettes au titre des différentes conventions avec différents partenaires financiers dans le cadre de la construction du futur siège du conseil coutumier de l'aire PAICI CAMUKI.

Recettes : 42 MF

montant	*commentaire*
42 MF	*Participations sous forme de subventions de plusieurs communes, la province Nord et KNS pour la construction du siège PAICI CAMUKI.*

Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

Dépenses : 30,8 MF
Recettes : 0,4 MF

Fonctionnement : 30,8 MF

L'application de la délibération N°351 du 30/12/2002 portant réglementation des conditions d'attribution et d'occupation des logements mis à disposition des agents et fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant le taux des redevances d'occupation en faveur des 16 OPC nécessite l'inscription de 15 MF correspondant à un loyer moyen de 0,08 MF.

Recettes : 0,4 MF

montant	*commentaire*
0,4 MF	*Actes signifiés et PV de constats*

Action A1002-05 - Soutien et pilotage

Dépenses : 46,0 MF

Investissement :

- Financé AP : **30 MF (**Réhabilitation internat des jeunes filles qui accueillera le futur siège de la DGRAC).

Révision et / ou Ajustement - P1002-2013 / 1 - REHABILITATION EX-INTERNAT JEUNES FILLES	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	130 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	130 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	20 000 000
	CP 2015	***30 000 000***
	Financé CP après BP 2015	50 000 000
	Reste à financer	**80 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	50 000 000
	CP 2017	30 000 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Fonctionnement : 16 MF

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes dépenses		
Chapitre	P1001 Patrimoine et terres coutumières	P1002 Actes coutumiers	**Total**
900	30 000 000	169 695 638	199 695 638
903	0	0	0
907	100 000 000	0	100 000 000
Ss total Investissement	***130 000 000***	***169 695 638***	***299 695 638***
930	5 000 000	46 760 000	51 760 000
933	0	0	0
Ss total Fonctionnement	***5 000 000***	***46 760 000***	***51 760 000***
Total BP 2015	**135 000 000**	**216 455 638**	**351 455 638**

En XPF	*Programmes recettes*		
Chapitre	*P1001 Patrimoine et terres coutumières*	*P1002 Actes coutumiers*	***Total***
900	0	42 000 000	*42 000 000*
Ss total Investissement	***0***	***42 000 000***	***42 000 000***
930	0	400 000	400 000
937	0	0	0
Ss total Fonctionnement	***0***	***400 000***	***400 000***
Total BP 2015	**0**	**42 400 000**	**42 400 000**

Mission M11
Enseignement

DEPENSES : 6 510 297 106 F

Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

La Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) :
Compétence transférée de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1er janvier 2012, **l'enseignement technique agricole** offre des formations générale, technologique ou professionnelle. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles,

de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

La Direction Générale de l'Enseignement : (DGE)
Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé direction général des services les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.
En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

1°) Organisation des enseignements scolaires

- répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants ;
- planifier et organiser les formations ;
- organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement ;
- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires, et notamment celles des élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant ;
- arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré ;
- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public

- établir le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves ;
- assurer, en concertation avec la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées ;
- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

3°) Enseignement privé

- préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie ;
- gestion des aides financières à l'enseignement privé ;
- dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

4°) Santé scolaire

- contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M11-Enseignement				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P1101 Enseignement du premier degré	238 150 000	196 045 000	147 904 450	-48 140 550
P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	319 000 000	302 940 000	326 434 250	23 494 250
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, recherche	681 940 700	716 603 480	764 870 114	48 266 634
P1104 Enseignement technique agricole	180 810 000	177 460 000	163 437 500	-14 022 500
P1105 Enseignement privé	2 283 500 000	2 285 692 000	2 342 064 000	56 372 000
P1106 Enseignement du second degré public	2 830 247 314	2 833 139 915	2 765 586 792	-67 553 123
Total Mission	**6 533 648 014**	**6 511 880 395**	**6 510 297 106**	**-1 583 289**

Programme P1101 Dépenses : 173 904 450 F
Enseignement du premier degré

Enjeux et contexte

Dans un contexte d'exigences croissantes vis-à-vis de l'action publique, conjugué à un environnement budgétaire plus contraint comme le stipule la note de cadrage du gouvernement, la direction de l'enseignement s'engage dans une démarche volontaire de performance.
Celle–ci constitue un dispositif de pilotage visant à améliorer l'efficacité de la dépense, en garantissant un haut niveau de service public et en orientant la gestion vers les résultats.

Objectifs

Pour la direction de l'enseignement, il apparaît indispensable de mener une politique volontariste et exigeante au service de la réussite éducative.
Toutes les actions mises en œuvre sont de nature à prévenir la difficulté scolaire et à garantir l'acquisition de connaissances et le développement de compétences nécessaires à la poursuite de la scolarité à l'issue de l'école primaire.
Les objectifs fixés par la direction de l'enseignement dans ce cadre visent l'efficacité des actions destinées à répondre aux attentes des parents pour la réussite de leurs enfants.
La qualité, la diversité et la pertinence des pratiques pédagogiques des enseignants, la prévention de l'illettrisme, l'efficience de l'action qui prend en compte les formations initiale et continue des équipes pédagogiques seront privilégiées.
En conséquence, il s'agit :
- d'ancrer la pratique de classe dans des contenus d'enseignements garantissant à chaque élève l'acquisition de connaissances et le développement de compétences (analyser, réviser les contenus des programmes, contextualiser le Socle commun de connaissances et de compétences) ;
- de définir les pratiques, procédures et outils d'évaluation des acquis des élèves (analyse de l'existant, conception de protocoles) pour mesurer leurs progrès et leur apporter des réponses adaptées à la poursuite de leur scolarité ; d'évaluer le système pour disposer d'indicateurs au service de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie ;
- de renforcer les compétences de base des élèves plus particulièrement en français dans le cadre de la prévention de l'Illettrisme (projets d'école via les contrats d'objectifs et projets éducatifs) ;
A cet effet, Les pratiques pédagogiques en maternelle sont à approfondir dans le domaine de l'oral et de la conscience phonologique, ainsi qu'à l'école élémentaire dans celui de la lecture au cycle 2 (CP, CE1) vers l'écrit au cycle 3 (CE2, CM1, CM2).
- de poursuivre la professionnalisation des enseignants (formation initiale et formation continue, animations pédagogiques),
- d'accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier, à l'ère du numérique : mise en œuvre du e-portail (formation à distance, ressources, communication...).
La pleine réussite de la conduite et de la mise en œuvre des orientations repose sur la compétence et la performance au service de l'école.
Par ailleurs, la direction de l'enseignement participera activement à la réflexion inhérente à l'élaboration du projet éducatif et du service civique inscrit dans le discours de politique générale de madame la présidente du gouvernement.

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme Enseignement du premier degré est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1101-01 - Soutien aux actions éducatives, réussite scolaire	87 670 000	87 750 000	70 310 200	-17 439 800
Action A1101-02 - Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	2 450 000	1 300 000	851 500	-448 500
Action A1101-03 - Adaptation aux publics spécifiques	1 700 000	1 100 000	769 500	-330 500
Action A1101-04 - Soutien et pilotage	146 330 000	105 895 000	101 973 250	-3 921 750
Action A1101-05 - Projets linguistiques LCKO	0	0	0	0
Total	**238 150 000**	**196 045 000**	**173 904 450**	**-22 140 550**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	126 450 000	148 995 000	140 374 450	-8 620 550
65- Autres charges de gestion courante	70 100 000	45 000 000	32 000 000	-13 000 000
67- Charges exceptionnelles	1 000 000	1 000 000	900 000	-100 000
Dépenses d'investissement	40 600 000	1 050 000	630 000	-420 000
Total	**238 150 000**	**196 045 000**	**173 904 450**	**-22 140 550**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1101-01 – Soutien aux actions éducatives

Dépenses : 70,3 MF

Les objectifs annoncés se traduisent en actions au sein des écoles et se définissent comme suit :

- **Projets d'écoles** : **24 MF**

Les projets d'école permettent de clarifier les options pédagogiques, d'identifier les marges de progression existantes et d'encourager les réflexions sur la façon la plus optimale d'atteindre les résultats escomptés en matière de réussite scolaire. Les contrats d'objectifs et les axes choisis au sein du projet d'école s'organisent autour des fondamentaux (mathématiques, français) et des disciplines visées dans le cadre des compétences du programme et du Socle commun de connaissances et de compétences. Le projet d'école est résolument au service de la prévention de l'illettrisme grâce au contrat d'objectifs qui permet de répondre aux besoins des élèves et d'asseoir les acquis ou de détecter les difficultés en français ou en mathématiques.

- **Récompenses au concours** : **0,9 MF**

La direction récompense les élèves lauréats ou participants aux divers concours qu'elle initie pour valoriser certaines actions au service des disciplines enseignées (défi-lecture, défi-maths, francophonie…)**.**

- **Projets éducatifs : 24 MF**

Les projets éducatifs concernent l'ensemble des disciplines contenues dans les programmes des écoles primaires et s'articulent autour de nombreuses thématiques : culture humaniste, classe de mer, le jeu d'échec à l'école, la culture scientifique…
En 2015, la DENC proposera à chaque école de s'investir dans un projet consacré à la prévention de l'illettrisme, conformément aux orientations du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
Les projets éducatifs, qui privilégient des démarches actives ont pour objectifs de dynamiser l'école autour d'un projet porteur et de motiver chaque élève via un objectif commun. Ils participent du « vivre et construire ensemble » et constituent un tremplin vers la maîtrise de soi, la confiance en soi et la tolérance.
- Production d'outils pédagogiques et impressions : 4,8 MF
Editions de documents et d'ouvrages (notamment par le Centre de Documentation Pédagogique de Nouvelle-Calédonie) à destination des enseignants afin d'accompagner de manière pragmatique la mise en œuvre des programmes d'enseignement.
- Fonctionnement général de la direction : 5,1 MF
Frais de fonctionnement divers liés aux transports, indemnités, documentations, fournitures ;
- Prestation locuteurs : 11,5 MF
Des locuteurs natifs complètent, dans le dispositif bilingue français/anglais de chaque école de réseau, l'action des enseignants en termes d'apports culturels et d'accompagnement.

Action A1101-02 – Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants — Dépenses : 0,9 MF

L'enseignement répond aux exigences du monde d'aujourd'hui et doit donc s'adapter en conséquence aux réalités et aux nécessités de la société. Cette adaptation passe par les nouvelles technologies et la formation continue des enseignants.
A ce titre, cinq orientations structurent le plan de formation de la direction : les deux premières visent l'acquisition des connaissances et le développement des compétences du socle commun, la troisième est consacrée aux langues : développement des apprentissages culturels et linguistiques en langue kanak et anglais, la quatrième vise la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et enfin la dernière, la professionnalisation des personnels. Une partie du plan de formation offre aux provinces la possibilité de proposer des stages destinés à adapter les programmes aux réalités culturelles et linguistiques.
En plus des actions de formation au service de la prévention de l'illettrisme, un accent sera porté sur les cultures humaniste et scientifique lors des stages. En outre, la direction souhaite accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier, à l'ère du numérique : mise en œuvre du e-portail (formation à distance, ressources, communication...).
L'accompagnement de proximité effectué par les conseillers pédagogiques et les missions exercées par les inspecteurs de l'enseignement primaire jouent un rôle essentiel dans la performance du système scolaire.
L'équipe de circonscription participe à l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés dans les écoles de Nouvelle-Calédonie.

Action A1101-03 – Adaptation aux publics spécifiques — Dépenses : 0,8 MF

La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers" recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; enfants intellectuellement précoces…

En complément des actions menées au quotidien dans la classe, la direction de l'enseignement souhaite renforcer certaines actions. Elle répond ainsi à sa vocation d'aider à

mettre en œuvre les procédures adaptées à la situation de l'élève en assistant les enseignants sur le terrain (aménagements pédagogiques appropriés, plans personnalisés de réussite éducative, aides spécialisées, orientation vers des enseignements adaptés…) et en mettant à la disposition des équipes pédagogiques, grâce aux projets d'école et aux projets pédagogiques, les ressources nécessaires aux besoins exprimés.

Action A1101-04 – Soutien et pilotage

Dépenses : 102 MF

L'action Soutien et pilotage permet de mettre en œuvre une politique éducative réunissant tous les acteurs du système.

Les équipes pédagogiques participent à l'accompagnement et au suivi de proximité des enseignants, ils concourent par leurs actions à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves.

Technologies de l'information et de la communication : La direction de l'enseignement s'est engagée, en collaboration avec la cellule numérique du gouvernement, dans la démarche de construction d'un *portail numérique de l'école en Nouvelle-Calédonie*. Antérieurement dénommé bureau numérique du directeur, le projet initial migre vers un système intégrant la formation ainsi que les volets administratif, pédagogique et éducatif au service des institutions, des directeurs d'école, des enseignants, des élèves et des parents.
Il s'agit d'engager une nouvelle phase d'étude pour la mise en œuvre du projet.

Applications informatiques DENC : certaines applications informatiques à destination des directeurs d'écoles, enseignants, inspecteurs et conseillers pédagogiques sont en cours de réalisation. De nouveaux modules relatifs aux «projets de circonscription», «projets éducatifs », « passage en sixième» sont sollicités auprès de la DTSI. Ces applications contribuent à la simplification de traitement des données pour un pilotage optimal des actions.

L'objectif global de performance affiché supra impose une réflexion d'ensemble pour analyser les pratiques, définir des outils d'évaluation rendant compte de la progression des apprentissages et du degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves.
Il est essentiel au regard des résultats, d'apporter des réponses concrètes et adaptées à la poursuite de leur scolarité et d'accompagner le changement. Il convient d'évaluer le système pour disposer d'indicateurs fiables au service de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie.
Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif et du service civique de la Nouvelle-Calédonie, la direction assurera la communication auprès du grand public.

Programme P1102 Formation des enseignants

Dépenses : 326 434 250 F

Enjeux et contexte

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation, institut de formation des maîtres (IFM) pour les instituteurs et institut universitaire de la formation des maîtres (IUFM) pour les professeurs des écoles.
L'IFM NC est opérateur de la direction de l'enseignement pour la mise en œuvre du plan de formation continue des maîtres de l'enseignement public du premier degré.
La formation initiale constitue un programme dans le budget de la direction de l'enseignement, vide pour l'heure puisque l'IFM NC est un établissement juridiquement autonome. Seules les actions pilotées par la DENC en matière de certification (jurys d'examens et concours) sont prises en considération.

Objectifs

La direction de l'enseignement continue d'assurer, conformément à ses obligations réglementaires ses obligations en matière d'organisation des examens et concours (constitution des commissions et des jurys). La présidence des jurys de délivrance des diplômes appartient au directeur général de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Les Moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1102-01 - Programmer la formation initiale et accompagnement des instituts	0	0	0	0
Action A1102-02 - Processus de certification et titularisation	2 000 000	1 940 000	1 434 250	-505 750
Action A1102-03 - Mise en œuvre de la formation initiale	317 000 000	301 000 000	325 000 000	24 000 000
Total	**319 000 000**	**302 940 000**	**326 434 250**	**23 494 250**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	2 000 000	1 940 000	1 434 250	-505 750
65- Autres charges de gestion courante	317 000 000	301 000 000	325 000 000	24 000 000
67- Charges exceptionnelles				0
Dépenses d'investissement				0
Total	**319 000 000**	**302 940 000**	**326 434 250**	**23 494 250**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1102-02 – Processus de certification et titularisation — Dépenses : 1,4 MF

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour l'organisation des examens et concours (professeur des écoles, instituteur – interne-externe-spécial…). Le processus de certification et de titularisation implique la réunion de commissions et de jury, chargés de valider les dispositifs d'examens et concours.
A ce titre, il est nécessaire de réunir les inspecteurs d'enseignement primaire, les conseillers pédagogiques et les formateurs d'institut de formation des maîtres pour statuer sur l'opportunité de délivrance des diplômes.

Action A1102-03 - Mise en œuvre des programmes de la formation initiale — Dépenses : 325,0 MF

L'IFM NC est opérateur de la direction de l'enseignement pour la mise en œuvre du plan de formation continue des maîtres de l'enseignement public du premier degré.

En outre des crédits sont inscrits pour :

- Subvention à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) : **250 MF.**

  Cette subvention est destinée à participer aux charges de fonctionnement de l'établissement. Cette subvention est en baisse de 6% par rapport à celle accordée en 2014.

  Le fonds de roulement de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie est estimé à 87 MF fin 2014, soit 105 jours de fonctionnement.
  La baisse de la subvention de la Nouvelle-Calédonie en 2015 devrait ramener le fonds de roulement de l'établissement à un niveau proche de 60 jours, à budget constant.

- Subvention à l'institut universitaire de formation des maîtres du pacifique (IUFM) : **60 MF**

  La subvention accordée à l'IUFM permet de financer 60% de la formation des enseignants du premier degré dont le coût global pour 2015 est estimé à 100 MF. Cette subvention est en hausse de 33% en raison de l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours externe, interne et externe en langues kanak.

Cette action concerne également la Direction des ressources humaines pour **15 MF.**

Programme P1103
Enseignement supérieur, autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, Soutien à la recherche

Dépenses : 719 870 114 F

Enjeux et contexte

Afin d'assurer un avenir à sa jeunesse, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie soutient les projets relatifs aux actions éducatives opérées par les associations. Elles visent à considérer l'élève dans son environnement global, à lui permettre d'acquérir des connaissances, mais aussi des valeurs, des attitudes lui donnant les moyens de réussir.

L'ensemble des acteurs partage l'ambition d'élévation du niveau global des compétences par la mise en place d'un système qui contribue à la réussite de chacun. L'enseignement supérieur est un vecteur important pour construire les cadres de demain.
Il détermine la qualité de formation et participe à l'effort de recherche.
C'est pourquoi la Nouvelle-Calédonie accompagne l'université dans le développement des projets d'intérêt pays axés sur les formations professionnalisantes, le développement numérique et le rayonnement scientifique.
Le gouvernement s'attache donc à la réussite de sa jeunesse pour qu'elle acquière un niveau "supérieur" de compétences et se préoccupe de la qualité de la vie étudiante.
La recherche présente un enjeu fort de visibilité sur l'avenir. Elle permet de grandes avancées sur la technologie et l'innovation. Elle met en relation les acteurs de la recherche (grands organismes, établissements d'enseignement supérieur..) et le monde économique. La finalité de ce lien est de faire en sorte que la société bénéficie des résultats de cette recherche de quel qu'ordre qu'elle soit : physique, technologique, médicale…

Objectifs

Les actions éducatives participent au développement de l'enfant et répondent à l'attente des parents. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, entend apporter son soutien financier aux associations permettant d'offrir aux enfants une ouverture artistique, culturelle tout en favorisant les échanges (FOL, école du cirque…).
Le passage du lycée vers l'enseignement supérieur demande une adaptation importante et décisive pour la réussite des études supérieures initiales. C'est pourquoi il convient de créer les conditions pour que chaque parcours ne soit pas une cassure. Ainsi au-delà de l'accès à l'enseignement supérieur, la volonté du gouvernement est d'offrir à chacun les meilleures conditions de réussite dans ses études (bourses, filières universitaires, GIP Maison de l'Etudiant…).
La recherche et l'innovation sont le ferment d'un nouveau modèle de développement. Un modèle qui vise à mettre le savoir au cœur de la société, à répondre aux enjeux de l'environnement et de la compétitivité par l'innovation et la qualité. Des pistes doivent être explorées en s'assurant de l'excellence disciplinaire. Une place importante sera accordée à l'évaluation des projets de recherche intéressant la Nouvelle-Calédonie (IFREMER, Institut Pasteur…).

Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur	194 993 950	252 831 618	226 424 113	-26 407 505
Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	193 000 000	184 200 000	119 966 000	-64 234 000
Action A1103-03 -Soutien à la recherche (Ifremer, IAC, Technopole)	293 946 750	279 571 862	358 480 001	78 908 139
Action A1103-04 -Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	0	0	15 000 000	15 000 000
Total	**681 940 700**	**716 603 480**	**719 870 114**	**3 266 634**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	21 303 000	13 515 000	15 110 200	1 595 200
012-Charges de personnel	0	12 500 000	0	-12 500 000
65- Autres charges de gestion courante	567 914 950	663 138 480	568 059 914	-95 078 566
67- Charges exceptionnelles	2 500 000	0	8 000 000	8 000 000
Dépenses d'investissement	90 222 750	27 450 000	128 700 000	101 250 000
Total	**681 940 700**	**716 603 480**	**719 870 114**	**3 266 634**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur — Dépenses : 226,4 MF

Le gouvernement mène une action directement tournée vers l'université et l'accès aux grandes écoles. Il s'engage dans l'accompagnement des programmes qui permettent de valoriser l'enseignement supérieur et d'améliorer la vie étudiante.

- Bourses d'encouragement à la recherche : 44,9 MF

- Participation au fonctionnement et investissement du GIP Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie (Amélioration des conditions de vie des étudiants : 101 013 913 F

Opérations financées par la Nouvelle-Calédonie en faveur du GIP Maison de l'étudiant	
Salaires	55,4 MF
Chèque santé	5,0 MF
Ciné City	0,9 MF
Restaurant Universitaire subvention d'équilibre	6,0 MF
Sécurité	7,9 MF
Fonctionnement MIPE	2,0 MF

Offre Etudiante	1,0 MF
Divers fonctionnement GIP	1,9 MF
Subvention Partner	5,0 MF
Communication MIPE	0,5 MF
Salaire - directeur	10,0 MF
Salaire - agent MIPE	5,0 MF
TOTAL Fonctionnement	101 MF
Demande d'Investissement du GIP Maison de l'étudiant	
construction d'une salle polyvalente en partenariat avec la Sic (50 %)	10 MF

- Participation financière à l'université de Nouvelle-Calédonie (UNC) : 47,5 MF

Formation professionnalisantes et dédiées	27,4 MF
Participation au développement numérique	8,0 MF
Participation au rayonnement scientifique	12,0 MF

- Participation au fonctionnement de l'association des parents d'élèves des classes préparatoires de la Nouvelle-Calédonie : 4 MF
- Subvention au Greta Sud pour les cours preparatoires : 3 MF
- Subvention à la CCI pour la formation EGC : 8 MF
- Subventions diverses aux associations enseignement supérieur: 4,5 MF
- Prestations services : 0,01 MF
- Annonces et insertions : 0,1 MF

Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi de pays

montant	commentaire	Justification
43MF900	Bourses d'encouragement à la recherche	Délib n° 353 du 07/03/2014

Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire — Dépenses : 120 MF

Le soutien à l'enseignement scolaire se caractérise par la diversité dans les actions engagées (culturelles, éducatives, citoyennes) s'inscrivant dans les 1er et 2nd degré d'enseignement.

- Participation au fonctionnement de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) : 10 MF
- Ecole du cirque : 3 MF
- Opération « Livre mon ami » : 1,2 MF
- Participation au fonctionnement de l'association « Foyer tutorat MWA SUP' » : 20 MF
- Participation au fonctionnement de l'association « Jules Garnier pour un Juvénat» : 6 MF

- Subventions diverses aux associations et APE écoles et collèges publics : 5 MF

- Subvention aux diverses actions de la Croix Rouge (Pirops) : 4 MF.

- Subvention au centre de documentation pédagogique (CDP) : 70,8 MF

Le Centre de documentation pédagogique a été transféré à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012. La dotation de 70,8 MF permet de financer les charges de structure de l'établissement et est entièrement couverte par la dotation de compensation de l'Etat.

Pour information, le fonds de roulement du centre de documentation pédagogique est estimé à 112 MF fin 2014, soit 312 jours de fonctionnement. Il est à noter qu'un poste de catégorie A n'est pas pourvu depuis 2012 et qu'un autre est vacant depuis 6 mois.
En 2015, ce fonds de roulement devrait éventuellement se réduire si l'effectif était au complet et si le conseil d'administration votait le financement sur fonds propre des dépenses de réaménagement des locaux.

Action A1103-03 - Soutien à la recherche — Dépenses : 358,5 MF

La recherche scientifique et l'innovation technologique sont au cœur des défis sociétaux en matière scientifique, de biodiversité, d''énergie, de santé… Possédant de nombreux atouts dans ces domaines, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui étroitement associée à la compétence en matière de recherche exercée par l'Etat.

Dans ce cadre, il est prévu des participations financières :

Participation de la Nouvelle-Calédonie à l'Accord-Cadre 2012-2015 entre l'IFREMER, l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces (soutien à la filière creveticole, les nouvelles activités en matière de géosciences marines, d'aires marines protégées, de patrimoine mondiale et de développement de filières innovantes comme les microalgues) : **49,18 MF**

Participation à la convention Cadre (2013-2017) apportant un soutien aux activités de recherche de l'Institut Pasteur (leptospirose, dengue, chikungunya, rhumatisme articulaire aigu…) : **5 MF**

Révision et / ou Ajustement - P1103-2013 / 2 - SOUTIEN RECHERCHE ANTI-VECTORIELLE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	25 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	25 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	5 000 000
	CP 2015	***5 000 000***
	Financé CP après BP 2015	10 000 000
	Reste à financer	**15 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	7 500 000
	CP 2017	7 500 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Projet porté par la Nouvelle-Calédonie et inscrit au contrat intercollectivités 2011-2015 concernant la création d'une Maison des sciences de la Nouvelle-Calédonie.

<u>Mesure nouvelle</u>
- Contrat Etat - inter collectivités 2011-2015 - Opération PRESICA (Pôle de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation Calédonien). Le PRESICA vise à mettre en place une politique de site de l'enseignement supérieur et de la recherche en regroupant ses

membres (UNC, IRD) autour d'une stratégie scientifique commune de coopération pour développer la recherche, la formation et l'innovation, contribuer au progrès des connaissances et répondre à des questions sociétales.
A ce titre et entre autre, la Nouvelle-Calédonie participe à l'acquisition et à l'installation de microscopes électroniques : **106,85 MF**

La Nouvelle-Calédonie participe également à cette action à hauteur de **7,45 MF** dans la cadre de la subvention de soutien à l'IFREMER.

Cette action concerne également :

- Subvention à l'institut agronomique calédonien (IAC) : **140 MF**

Cette dotation correspond à 81% de la participation 2015 de la Nouvelle-Calédonie au contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 pour l'opération VI-4 « Recherche – IAC ».
La participation globale de la Nouvelle-Calédonie à cette opération s'élève à 779 MF pour un coût global de 2 700 MF.
En incluant la participation de 140MF proposée au BP 2015, la Nouvelle-Calédonie aura inscrit un montant de 599,3 MF, tel que le décrit le tableau suivant :

IAC CDI 2011-2015	2011	2012	2013	2014	BP 2015 (prévision)	TOTAL
Cout global	450 000 000	500 000 000	550 000 000	600 000 000	600 000 000	**2 700 000 000**
Part NC (soit 28,85%) arrondie	130 000 000	144 300 000	158 700 000	173 000 000	173 000 000	**779 000 000**
Inscription au budget de la NC	64 000 000	64 000 000	158 700 000	173 000 000	**140 000 000**	**599 700 000**
reste à inscrire au titre du CDI 2011-2015	**66 000 000**	**80 300 000**	-	-	**33 000 000**	**179 300 000**

Le solde de la participation de la Nouvelle-Calédonie, soit 179,3 MF, sera éventuellement inscrits lors d'une prochaine étape budgétaire.

- Subvention à l'ADECAL pour le projet du TECHNOPOLE : **50 MF**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 et a pour objectif de doter la Nouvelle-Calédonie d'un outil structurant et fédérateur dont la mission sera de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur du développement économique de la Nouvelle-Calédonie sur les thèmes d'excellence retenus.

Deux ans après sa création (en 2011), la technopole est constituée de 2 pôles d'excellence sur les écosystèmes marins et les écosystèmes terrestres, et d'un pôle transversal de soutien à l'innovation. Ces 3 pôles comprennent 6 centres technologiques thématiques, un incubateur d'entreprises innovantes issues de la recherche publique, le programme Zoneco de recherche et développement sur les ressources marines et une cellule en charge des projets européens, qui assure également des activités de veille.

Ce projet s'appuie sur une équipe de 50 personnes répartie sur 9 communes des 3 provinces :

- Touho : ferme pilote pisciculture (CCDTAM),
- Poindimié : centre des tubercules tropicaux (CTT),
- Lifou : unité pilote pour les déchets de poissons et centre de promotion de l'apiculture (CPA)
- Maré : centre de recherche et d'expérimentation agronomique (CREA) et CTT,
- Nouméa : centre technologique micro-Algues (CTMA), Zonéco, Projets européens, incubateur d'entreprises et laboratoire d'études des micro-algues,

- Mont-Dore : centre pilote en holothurie,
- Paita : Antenne CTT,
- Boulouparis : Parcelle CREA, CTA et centre de sélection en crevitticulture,
- Bourail : CREA grandes cultures et CPA,
- Koné : CCDTAM, CTMA et LMA.

Le bilan financier de l'opération Technopole (hors projet Zonéco, présenté en mission M03) est le suivant :

	CDI 2011-2015		Inscription au budget de la NC		
Opération Technopole (hors ZONECO)	Cout global	Part NC au CDI	Budgets 2011 à 2014	BP 2015	reste à financer après BP 2015
Technopole	150 000 000	31 245 000	31 245 000		0
CCDTAM	425 000 000	88 527 500	67 255 000	21 272 500	-
ferme poum	75 000 000	15 622 500		15 622 500	-
CTA St vincent	200 000 000	41 660 000		13 105 000	28 555 000
TOTAL	**850 000 000**	**177 055 000**	**98 500 000**	**50 000 000**	**28 555 000**

Ainsi, il est proposé d'inscrire la somme de 50 MF au BP 2015 pour la poursuite des missions et activités confiées à l'ADECAL dans le cadre de la Technopole.

Action A1103-04 - Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 15,0 MF

Les transferts de compétence en matière d'enseignement rendent nécessaire la définition des orientations, finalités et priorités assignées à l'enseignement calédonien. L'élaboration du projet éducatif calédonien permettra l'expression des valeurs du « pays » et marquera la volonté de créer les conditions de la réussite pour tous les élèves sans distinction d'origine géographique, sociale ou culturelle. Il sera l'un des instruments du développement et de la formation de tous les jeunes dont les besoins et les aspirations évoluent rapidement au point d'exiger une transformation de la manière d'enseigner et de les accompagner dans la construction de leur parcours de formation.

La réalisation de ce projet ambitieux ne pourra aboutir sans l'implication de toutes les composantes des communautés éducatives : enseignants, parents d'élèves, élus et personnels d'encadrement ou de service, intervenants divers. La diversité des domaines à examiner appellera également le recours à des personnes ressources pouvant éclairer les choix essentiels qui structureront le projet éducatif calédonien et prépareront l'organisation du service civique.

	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Service civique - Fonctionnement courant	-	**645 000**	**645 000**
Service civique - Frais de séminaires et de déplacements	-	**1 355 000**	**1 355 000**
Projet éducatif, autres axes - Fonctionnement courant	-	**5 300 000**	**5 300 000**
Projet éducatif, autres axes - Frais de séminaires et de déplacements	-	**7 700 000**	**7 700 000**
Total	-	**15 000 000**	**15 000 000**

Le transfert de compétence de l'Enseignement secondaire public et privé

Au travers de leurs compétences respectives en matière d'enseignement, et dans la limite des moyens qu'ils décident d'y consacrer, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie entendent conforter l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves et se donnent pour objectifs, notamment de :

- maintenir la qualité de l'enseignement ;
- résorber les inégalités géographiques entre les établissements et les inégalités sociales entre les élèves ;
- maintenir ou améliorer le niveau d'encadrement des élèves ;
- élaborer et réaliser un projet éducatif qui permette à la Nouvelle-Calédonie de mieux répondre à ses défis spécifiques.

Le transfert de compétence de l'enseignement secondaire public et privé permet à la Nouvelle-Calédonie de prendre les décisions et les initiatives relevant notamment de la gestion matérielle et pédagogique de ce vaste secteur de manière à pouvoir mettre en œuvre son projet éducatif.

La dépense globale financée directement ou indirectement par l'État, s'élève à environ 52 milliards de Francs.

Dans le dispositif adopté par le Congrès, et précisé par convention, la Nouvelle-Calédonie dispose quant à elle d'un volume de crédits de 4,502 milliards F, crédits inscrits à son budget et compensés par l'État selon les dispositions prévues dans la loi organique modifiée. Cette dotation comprend des charges de fonctionnement (3,308 milliards F) et d'investissement (1,194 milliard F).

Cette enveloppe est répartie par la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière peut l'abonder sur son budget propre pour en augmenter le volume d'interventions. Les moyens proposés traduisent clairement les orientations de la Nouvelle-Calédonie et son engagement volontariste pour améliorer :

- la réussite éducative pour lutter contre les inégalités ;
- la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
- l'orientation scolaire et une meilleure individualisation des parcours ;
- les conditions de vie de l'élève dans les établissements et les internats ;
- la lutte contre les violences à l'école ;
- les bâtiments ;
- les équipements pédagogiques ;
- les conditions de travail des personnels ;
- la santé scolaire ;
- l'évaluation du système scolaire.

Programme P1104 Enseignement technique agricole

Dépenses : 170 437 500 F

Enjeux et contexte

Compétence transférée de l'État à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012, l'enseignement technique agricole offre des formations générales, technologiques et professionnelles. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Les formations, qui accueillent environ 450 jeunes par an de la 4ème de l'enseignement agricole au BTS agricole, sont gérées par la direction de l'agriculture, de la forêt de l'environnement (DAFE), service mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de la compétence qui lui est transférée en matière d'enseignement agricole. La DAFE est autorité certificatrice pour le ministère en charge de l'agriculture.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières économiques de la production et des services aux territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement. L'enseignement agricole amène les jeunes vers l'emploi, en lien étroit avec les professionnels.

Ce budget correspond aux dépenses de fonctionnement et au soutien à l'investissement pédagogique, hors prise en charge directe des salaires par l'État (ministère en charge de l'agriculture) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG). Les dépenses d'investissement pour le lycée agricole public relèvent depuis 2013 du budget géré par la Direction Générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie (programme 1106). Il est proposé d'attribuer, en 2015, une subvention au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie dans le cadre du programme 1104, pour lui permettre de subvenir à ses besoins en matière d'équipement pédagogique destiné aux formations de l'enseignement agricole.

Objectifs

Le budget primitif 2015 vise à renforcer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes en formation. Il recherche une intervention équilibrée entre l'enseignement public et privé. Il contribue à une remise à niveau des outils pédagogiques des lycées.

Les moyens

Les dotations ou subventions pour l'enseignement secondaire agricole se font au regard des prévisions d'effectifs de la rentrée scolaire 2015.

Les crédits d'investissements généraux destinés au Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie sont mutualisés, depuis 2013, avec la ligne de crédits gérés par la Direction Générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2015 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1104-01 - Enseignement public	49 500 000	47 500 000	53 500 000	6 000 000
Action A1104-02 - Enseignement privé à plein temps	44 000 000	47 000 000	53 000 000	6 000 000
Action A1104-03 - Enseignement privé rytme alterné	55 000 000	55 000 000	41 770 000	-13 230 000
Action A1104-04 - Développement et ouverture sociale de l'élève	24 560 000	20 560 000	18 038 000	-2 522 000
Action A1104-05 - Bourse pour stage à l'étranger	5 000 000	5 000 000	2 200 000	-2 800 000
Action A1104-06 - Soutien et pilotage	2 750 000	2 400 000	1 929 500	-470 500
Total	**180 810 000**	**177 460 000**	**170 437 500**	**-7 022 500**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	28 150 000	22 800 000	18 165 500	-4 634 500
65- Autres charges de gestion courante	151 660 000	148 660 000	139 272 000	-9 388 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 000 000	6 000 000	13 000 000	7 000 000
Total	**180 810 000**	**177 460 000**	**170 437 500**	**-7 022 500**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1104-01 – Enseignement public

Dépenses : 53,5 MF

En 2014, le lycée de Pouembout accueillait 462 élèves dont 247 élèves dans des formations diplômées par le ministère chargé de l'agriculture et 215 dans des formations diplômées par le ministère de l'éducation nationale.

Dépenses d'intervention prévues par texte réglementaire ou loi de Pays

Dotation pour le recrutement d'assistants d'éducation au lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : **13 MF**
Outre les assistants d'éducation dont le salaire est payé sur le budget de l'Etat, une dotation est octroyée au lycée pour lui permettre de recruter des agents sur son budget propre.

Dotation de fonctionnement du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : **30 MF**
Il est proposé de reconduire le montant de la dotation 2014.

Subventions

Subvention à l'exploitation du lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie : **3,5 MF**

Cette subvention annuelle contribue au budget de fonctionnement de l'exploitation, et notamment à l'entretien et à l'amélioration du troupeau bovin de la Nouvelle-Calédonie.

Subvention d'équipement pédagogique agricole : **7 MF**
Il est créé une subvention d'équipement pédagogique agricole. Cette subvention d'investissement vise à l'achat des matériels nécessaires à l'enseignement agricole.

Action A1104-02 – Enseignement privé à temps plein — Dépenses : 53 MF

Le lycée agricole privé de Do Neva, situé à Houaïlou, accueille 107 élèves (en 2014), dans des filières de l'enseignement agricole. Il appartient à l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE).

Dépenses d'intervention prévues par texte réglementaire ou loi de Pays

Dotation de remplacement au lycée agricole privé de Do Neva : **10 MF**
Les remplacements d'enseignants en longue maladie, en formation longue ou les postes qui n'ont pas été pourvus sous contrat font l'objet d'une compensation en fonctionnement. Cette ligne est donc variable d'une année sur l'autre et ne prend un caractère définitif qu'à l'issue de l'année scolaire : elle fait l'objet d'un ajustement l'année suivante.

Dotation de fonctionnement du lycée agricole privé de Do Neva : **37 MF**
Cette dotation est liée au nombre de classes et d'élèves et au régime des élèves (externes, demi-pensionnaires ou internes). Elle sert, en partie, au paiement des salaires d'agents administratifs et techniques.

Pour 2015, de nouveaux taux sont proposés, qui sont identiques aux taux en vigueur en métropole en 2015. Dans une première approche, pour 2015, il est proposé une reconduction du montant versé en 2014, dans l'attente de connaître les effectifs réels de l'établissement en 2015.

	Taux 2012 (pour mémoire)		Taux 2014		Taux 2015 proposé	
	€	*F.CFP*	€	F.CFP	€	F.CFP
élève externe	*1 619*	*193 198*	1 699	202 745	1 803	215 155
élève demi-pensionnaire	*1 983*	*236 635*	2 081	248 329	2 207	263 365
élève interne	*2 865*	*341 885*	3 005	358 592	3 188	380 430

NB : Les taux 2012 et 2014 figurant ci-dessus sont ceux qui étaient en vigueur tant en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie pour les années considérées.

Subventions

Subvention d'investissement au lycée agricole privé de Do Neva : **6 MF**
Cette subvention est destinée à la transformation d'une salle de classe en salle spécialisée d'agroéquipement (dont réfection de toiture et aménagement intérieur).

Action A1104-03 – Enseignement privé à rythme alterné — Dépenses : 41,8 MF

Les maisons familiales rurales accueillaient, en milieu d'année 2014, environ 50 élèves en classes de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance), ainsi qu'en CAP Agricole.

Subventions et prestations de service

Subvention de fonctionnement des maisons familiales rurales (MFR) : **32,8 MF**
Une subvention est versée à chaque MFR accueillant des élèves. Son montant est notamment fonction du nombre d'élèves qu'elle scolarise.

Prestation de service pour l'accompagnement des MFR : **9 MF**
Une rénovation des MFR a démarré en 2013 en partenariat avec la province Nord. Elle comporte en particulier l'expérimentation du DIMA, avec un accompagnement pédagogique. Cette rénovation des MFR se poursuit en 2015. Dans ce cadre, un accompagnement des structures est maintenu en 2015. Il pourra aller au-delà des seuls aspects pédagogiques.

Action A1104-04 – Développement et ouverture sociale — Dépenses : 18,0 MF

Cette action a pour objectif de développer l'innovation pédagogique dans les établissements et de favoriser l'insertion des élèves au lycée, dans la société et le monde professionnel ou pour la poursuite d'études, à travers différents projets conduits par les équipes pédagogiques et de vie scolaire.

Dépenses d'intervention prévues par texte réglementaire ou loi de Pays

Dotation pour les visites médicales : **0,4 MF**
Cette ligne vise à prendre en charge les visites médicales obligatoires dans le cadre des stages professionnels pour les élèves du public.

Fonds social lycéen de l'enseignement privé : **0,2 MF**
Cette dotation, versée au lycée agricole privé de Do Neva, lui permet de prendre en charge l'achat direct de petites fournitures pour des élèves en difficultés familiales ou sociales.

Subventions et prestations de service

Innovation pédagogique et insertion de l'élève : **17,4 MF**
Cette ligne est destinée à financer des actions innovantes en matière d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, sur la base des projets proposés par les établissements publics et privés, et vise aussi à rendre plus facile la poursuite d'études des élèves.

A la suite de l'enquête conduite par l'Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) sur le devenir des jeunes après leur formation de l'enseignement agricole, une mission d'aide à l'insertion professionnelle est proposée depuis 2014.

Pour 2015, il est prévu de proposer des modalités d'accompagnement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole. Chaque année une vingtaine d'étudiants partent suivre un cursus en métropole dans l'enseignement supérieur agricole, essentiellement pour obtenir un

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) spécialisé. Fort du constat d'un taux d'échec élevé, cet accompagnement spécifique à l'enseignement agricole a pour objectif de rendre plus facile la réussite scolaire et l'insertion des étudiants.

Action A1104-05 – Bourses pour stage à l'étranger — Dépenses : 2,2 MF

L'objectif est de renforcer l'attractivité des filières de formations agricoles et d'enrichir les parcours de formation.

Subventions et prestations de service

Stages et coopération internationale du lycée agricole privé de Do Neva : **2,2 MF**
Le projet, qui a débuté en 2014, consiste en la réalisation de périodes de stages en Nouvelle-Zélande pour deux élèves de première et de terminale de bac professionnel « productions horticoles ». Le budget prévisionnel total de cette action s'élève à 2,2 MF pour 4 périodes de stages sur 2 ans pour 2 élèves volontaires et méritants. Il vise à couvrir les frais de déplacement et d'hébergement de ces derniers, ainsi que la prestation locale d'accompagnement pour le stage.
Cette action s'étalant sur deux années avec deux élèves sélectionnés chaque année, en 2015, il s'agit d'attribuer un complément d'enveloppe par rapport aux crédits votés au BS 2014 pour les stages des deux élèves retenus en 2014, et de permettre à deux nouveaux élèves d'intégrer ce dispositif pour la première fois en 2015.

NOTA : Coopération internationale et stages en dehors de la Nouvelle-Calédonie pour le lycée agricole public de Nouvelle-Calédonie :
En 2015, ce lycée n'effectuera pas de voyage d'étude à l'étranger sur crédits de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du présent programme.

Action A1104-06 – Soutien et pilotage — Dépenses : 1,9 MF

Ces crédits contribuent au fonctionnement courant de la DAFE pour son activité correspondant au transfert de compétence.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser des actions de communication pour faire connaître et valoriser les métiers des filières de l'enseignement agricole, en particulier à la suite de l'enquête menée par l'IDC-NC relative au devenir des apprenants de l'enseignement agricole, et ouvrir des perspectives aux élèves en termes d'orientation professionnelle.

Programme P1105 Enseignement privé

Dépenses : 2 342 064 000 F

Conformément aux articles 55 et 55-1 de la loi organique, l'inscription de **2 342 MF** proposée au budget primitif 2015 est compensée par l'Etat au titre des compétences transférées (fonctionnement) à hauteur de **2 043,9 MF.**

Les mesures prises en charge par la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à **40,5 MF**en ce qui concerne le fonctionnement et à **262 MF** en investissement.

Enjeux et contexte

L'enseignement privé sous-contrat en Nouvelle-Calédonie occupe une place particulière dans la mission d'enseignement avec 528 enseignants dans le premier degré et 982 enseignants dans le second degré.
Il scolarise en 2014, 26,86% de l'ensemble des élèves, soit 24,03 % des élèves de l'enseignement du premier degré (8364 élèves) et 29,81 % des élèves de l'enseignement du 2nd degré (9933 élèves). On constate entre 2012 et 2013 une érosion des effectifs accueillis plus marquée dans le premier degré (- 329 élèves soit - 3,78 %) que dans le second degré (- 229 élèves soit - 2,25 %).

Les trois directions d'enseignement privé, l'Alliance Scolaire de l'Ecole Evangélique, la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant, sont liées à la Nouvelle-Calédonie par contrat simple ou contrat d'association, pour lesquels la Nouvelle-Calédonie est subrogée à l'Etat depuis le 1er janvier 2012.

Le contrat simple, qui ne concerne que les classes du 1er degré de l'ASEE, n'autorise la prise en charge par l'Etat (dans le cadre de la MADGG) que des seules rémunérations des personnels enseignants.

Le contrat d'association, qui permet en plus de la prise en charge des rémunérations, de subventionner le fonctionnement des classes sous contrat, concerne les classes du 1er et 2nd degré de la DDEC et de la FELP, et les classes du 2nd degré de l'ASEE.

Les subventions versées aux 3 directions se répartissent ainsi :

- le forfait d'externat, dont le calcul est basé sur des taux par catégorie d'élèves, qui représente 99% des sommes attribuées ;
- les crédits des fonds sociaux collégiens et lycéens ;
- les crédits pédagogiques ;
- les crédits pour les actions culturelles ;
- les crédits liés aux conventions avec l'IEP de Paris.

Les trois directions d'enseignement privé sont fortement attachées à la parité du traitement de l'enseignement privé et de l'enseignement public, prévue par la loi Debré du 31 décembre 1959 rendue applicable en Nouvelle-Calédonie par décret du 09 août 1978, par la loi Censi du 05 janvier 2005, étendue à la Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance du 15 février 2006 et par la loi de Pays du 13 avril 2007.

Objectifs

Assurer le caractère propre de l'enseignement privé sous contrat, notamment par sa capacité de libre organisation en matière de vie scolaire, d'orientation et de santé scolaire mais aussi d'administration.

Les moyens :

Basée sur les variations d'effectifs scolarisés, la répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme Enseignement privé est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1105-01 - Enseignement premier degré privé	0	0	0	0
Action A1105-02 - Enseignement second degré privé	2 283 500 000	2 285 692 000	2 342 064 000	56 372 000
Total	**2 283 500 000**	**2 285 692 000**	**2 342 064 000**	**56 372 000**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	0	0	16 372 000	16 372 000
65- Autres charges de gestion courante	2 283 500 000	2 036 692 000	2 063 692 000	27 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	249 000 000	262 000 000	13 000 000
Total	**2 283 500 000**	**2 285 692 000**	**2 342 064 000**	**56 372 000**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1105-02 – Enseignement second degré privé — Dépenses : 2 342,1 MF

L'effectif est de 9 933 élèves scolarisés dans le second degré privé en 2013 et se répartissent ainsi : 7 210 en province Sud, 1 602 en province Nord et 1 121 en province des Iles. On dénombre 4 971 élèves en collèges, 3 196 élèves en lycées professionnels et 1 766 en lycées.
Les personnels sont d'un effectif global de 982 enseignants, chefs de travaux et documentalistes (DDEC : 778, ASEE : 179, FELP : 25).
Dans les classes sous contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public. L'orientation scolaire et professionnelle des élèves est assurée suivant des principes compatibles avec les objectifs retenus pour l'enseignement public.

Aussi, l'action relative à l'enseignement du second degré privé vise, comme les actions correspondantes de l'enseignement public, à donner à chaque élève des connaissances et des compétences suffisantes lui permettant de poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions au collège et d'atteindre l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture à l'issue de sa scolarité obligatoire. Elle a également pour objectif

de permettre à chaque élève, à l'issue du second cycle dans le second degré, d'obtenir une qualification immédiate ou de maîtriser le niveau nécessaire à sa réussite dans un cursus de l'enseignement supérieur.

En cohérence avec les enjeux évoqués ci-dessus, le choix des objectifs de performance retenus pour cette action répond à une triple volonté :
- manifester vis-à-vis des établissements privés, les mêmes exigences pour les élèves concernés que pour ceux de l'école publique y compris en faveur des populations scolaires les plus fragiles ;
- pouvoir situer cette performance à différents niveaux : territorial et provincial en la confrontant à des éléments d'analyse pertinents et efficaces.

- **OBJECTIF 1** - Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- **OBJECTIF 2 -** Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers et réduire le décrochage scolaire en cours de scolarité.
- **OBJECTIF 3 -** Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire.
- **OBJECTIF 4** - Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté et promouvoir une répartition harmonieuse des moyens sur la Nouvelle-Calédonie.

- Subventions aux établissements d'enseignements privés : **262 MF**

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE et FELP), la Nouvelle-Calédonie verse une subvention correspondant au remboursement des annuités pour trois emprunts de la DDEC d'un montant total de 3 070 MF, soit une annuité de 246 MF environ, et d'un emprunt de l'ASEE de 220 MF, soit une annuité de 16 MF environ. Il est à noter que la FELP n'a pas encore pu présenter de dossier.

- Les autres dépensent s'élèvent à **2 080,064 MF**.

Concernant le forfait d'externat, les travaux engagés sur la charte de l'enseignement privé, et notamment la mise à plat du calcul du forfait d'externat basé sur le coût d'un élève de l'enseignement public de Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet de présentation auprès des différentes institutions et partenaires avant harmonisation éventuelle par contractualisation. Les travaux doivent se poursuivent en 2015. Le montant total proposé correspond au premier terme de l'exercice 2014 (mars-mai) multiplié par 3 pour la totalité de l'exercice 2015. Il constitue une hypothèse basée sur une quasi-stabilité des effectifs d'élèves sous réserve des résultats de l'affectation des élèves.

Le versement du forfait d'externat se fait en trois versements, correspondant à l'équivalent des trois trimestres scolaires. Chaque terme est calculé en multipliant les taux par catégorie, par les effectifs d'élèves correspondant.
Il est proposé, de continuer en 2015, d'effectuer une avance sur les deux premiers termes et de régulariser le montant annuel effectivement dû, basé sur les effectifs d'élèves constatés, lors du versement du 3ème terme. Ceci permettra aux directions d'enseignement de disposer d'une trésorerie suffisante plus tôt dans l'année.

Les lycées Do Kamo et Anova bénéficient pour certains élèves du soutien et de l'accompagnement à la préparation à l'admission à l'Institut d' Etudes Politiques de Paris. La reconduction de la dotation de 0,3 MF est proposée.

Sur fonds propre de la Nouvelle-Calédonie, il est proposé d'inscrire pour les acteurs de l'enseignement privé des subventions en fonctionnement ponctuelles à hauteur de 4MF.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Forfait d'externat	1 992 900 000	2 054 000 000	2 012 000 000	2 040 000 000	28 000 000
Fonds sociaux collèges et lycées	2 500 000	3 000 000	3 030 000	3 030 000	-
Actions culturelles	2 460 000	3 000 000	3 030 000	3 030 000	-
Crédits pédagogiques	10 604 599	13 200 000	13 332 000	13 332 000	-
Convention I.E.P. Paris	286 396	300 000	300 000	300 000	-
Subventions exceptionnelles	-	10 000 000	-	-	-
Subventions aux acteurs de l'enseignement Privé	-	-	5 000 000	4 000 000	- 1 000 000
Santé scolaire - Visites médicales d'orientation	-	-	-	2 000 000	2 000 000
Accompagnement organisationnel et comptable	-	-	-	14 372 000	14 372 000
Subventions Investissements		200 000 000	200 000 000	262 000 000	62 000 000
Total	**2 008 750 995**	**2 283 500 000**	**2 236 692 000**	**2 342 064 000**	**105 372 000**

Les autres dépenses de cette action concernent :

- Subventions aux établissements d'enseignements privés : **262 M**F

Dans le cadre du programme de rénovation et de remise aux normes des établissements d'enseignements privés (DDEC, ASEE et FELP), la Nouvelle-Calédonie verse une subvention correspondant au remboursement des annuités pour trois emprunts de la DDEC d'un montant total de 3 070 MF, soit une annuité de 246 MF environ, et d'un emprunt de l'ASEE de 220 MF, soit une annuité de 16 MF environ. Il est à noter que la FELP n'a pas encore pu présenter de dossier.

Programme P1106 Dépenses : 2 777 586 792 F
Enseignement second degré public

L'inscription de **2 764 MF** soit **1 255 MF** en fonctionnement et **1 509 MF** en investissement, proposée au budget primitif 2015 est compensée pour un montant de **2,459 MF** par l'Etat au titre des compétences transférées.

Les mesures prises en charge par la Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 8,6 MF en ce qui concerne le fonctionnement et 315,7 MF en investissement

Enjeux et contexte

Conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 relative à la Nouvelle-Calédonie et à la loi du pays n° 2099-09 du 28 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie exerce ses compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignements primaire et secondaire privés, de santé scolaire, depuis le 1er janvier 2012. Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie permet de piloter un système éducatif qui accueille, en 2014, 23 381 élèves (dont 1 027 en post-bac) dans le second degré public, reparti en 39 établissements publics de la Nouvelle-Calédonie avec 3 073 agents dont 1 966 enseignants devant élèves.

Objectifs

Ces mesures visent principalement à financer le programme pluriannuel d'investissement (P.P.I.), destiné à remettre à niveau les lycées dont les bâtiments et équipements doivent être rapidement réhabilités ou complétés. Il s'agit également d'accentuer les efforts souhaités en matière d'orientation scolaire, de lutte contre le décrochage et de favoriser des parcours scolaires plus cohérents et mieux sécurisés.

L'objectif principal du programme P1106 « enseignement du second degré public » est d'apporter à chaque élève les connaissances et les compétences indispensables afin de favoriser son insertion professionnelle, sa poursuite d'études et sa capacité à se former tout au long de la vie. L'école doit aussi être le lieu d'apprentissage du vivre ensemble et de l'exercice de la citoyenneté. Tout en favorisant une scolarité commune la plus longue possible, il s'agit aussi d'accueillir les élèves selon leurs besoins propres en répondant à leurs souhaits et à leur trajectoire.
Le système éducatif est un acteur essentiel de l'équilibre et du développement de la société calédonienne. Il convient d'organiser l'offre éducative de manière équitable sur l'ensemble du territoire mais il faut avant tout répondre aux besoins des familles et des élèves. Il appartient à l'Ecole de s'adapter aux besoins de la population et notamment de l'allongement notable de la scolarité ces dernières années (500 bacheliers supplémentaires en 6 ans). Il convient de faire en sorte que l'Ecole se traduise à la fin du système éducatif par la réussite de chaque élève en adaptant notre système éducatif au parcours des élèves ce qui doit se traduire par un renforcement des filières au-delà du baccalauréat sur le territoire.

Les moyens

Les moyens proposés traduisent clairement les orientations de la Nouvelle-Calédonie et son engagement volontariste dans le cadre des travaux sur le projet éducatif en construction:

- la réussite éducative pour lutter contre les inégalités ;

- la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
- l'orientation scolaire et une meilleure individualisation des parcours ;
- les conditions de vie de l'élève dans les établissements et les internats ;
- la lutte contre les violences à l'école ;
- les bâtiments ;
- les équipements pédagogiques ;
- la santé scolaire ;
- l'évaluation du système scolaire ;

.

1 – Un effort toujours soutenu pour la remise à niveau des lycées et des ALP

La construction, la rénovation et la modernisation de l'ensemble des bâtiments des lycées et des ALP sont inscrites pour la première fois dans un Programme Pluriannuel d'investissement relatif aux lycées (**P.P.I.)** élaboré notamment à partir des résultats de l'audit des lycées et des ALP. Le **P.P.I. 2013-2017** délibération n° 323 du 12 novembre 2012 s'élève globalement à **6,3 milliards** de francs CFP.

⇨ 2,2 milliards de F pour le lycée général et technologique Jules Garnier et le lycée de Touho

Au sein du PPI qui concerne tous les établissements, les opérations visant à la rénovation complète des lycées Jules Garnier et A. Ty de Touho sont identifiées dans une autorisation de programme spécifique.
Celle-ci s'élève à 1,757 milliard de F pour Jules Garnier et à 406 millions de F pour le lycée de Touho. Compte tenu de l'urgence notamment mise en exergue par les audits diligentés en 2012, l'objectif est de conduire les travaux sur une période très courte de 3 ans.

Le budget prévisionnel 2015 en crédits de paiement s'élève à 582,8 millions de F.

- la rénovation des internats du lycée de Touho ;
- la restructuration du bâtiment K (atelier maintenance) et du bâtiment M (atelier énergie) du lycée de Touho ;
- l'aménagement du bâtiment L en vue de l'accueil des élèves du pôle sciences du lycée J. Garnier ;
- la restructuration du pôle sciences et du bâtiment N (BTS) du lycée J. Garnier.

⇨ 3,8 milliards de F pour les autres lycées et les ALP

Les opérations visant à la rénovation complète des lycées et ALP sont identifiées, au sein du PPI dans une autorisation de programme qui fait l'objet d'une proposition de programmation sur 5 ans.
Le budget prévisionnel 2015 en crédits de paiement s'élève à 538 millions de F.

2 – Une modernisation résolue du réseau informatique

Il est proposé, en coordination avec le Plan Stratégique de l'Economie Numérique (P.S.E.N.), un développement soutenu du numérique dans les établissements du secondaire publics par la poursuite de l'autorisation de programme 2013-2015 portée à **373 millions de F.**
Le budget prévisionnel 2015 en crédits de paiement de cette AP s'élève à 142 millions de F.

3 – 103,2 millions F pour les projets d'établissement

Les projets d'établissement permettent de dynamiser l'innovation et l'expérimentation pédagogique (partenariats, organisation ou participation à des événements et concours culturels et internationaux).
Ils permettent également aux établissements d'exercer leur autonomie de fonctionnement et de s'adapter aux caractéristiques de leur environnement suivant les grandes orientations déterminées par la Nouvelle-Calédonie.
Dans la continuité des efforts initiés en 2013 et 2014 à destination des projets d'établissement, il est proposé une inscription de 103,2 millions de F. Ceci afin d'ancrer dans la durée la dynamique engagée par les établissements et d'orienter leurs actions selon les axes suivants :
- lutte contre le décrochage scolaire ;
- innovations pédagogiques et individualisation des parcours ;
- programme de découverte des métiers et des formations ;
- aide aux élèves en difficulté et lutte contre les inégalités ;
- sécurité dans l'établissement ;
- amélioration du climat scolaire notamment à travers la médiation scolaire ;
- actions culturelles et actions d'ouverture internationale ;
- partenariat avec les Instituts d'Etudes Politiques ;
- amélioration des conditions matérielles d'accueil dans les internats, demi-pensions et externats.

4 – Favoriser la réussite scolaire en luttant contre l'échec scolaire et ses causes

La réussite scolaire est en progrès depuis plusieurs années. Pour autant, le taux d'échec doit être réduit avec détermination et l'action, dans ce domaine, ne peut être que volontariste. Cette action concerne à la fois les mesures de soutien scolaire, les mesures de prévention aux dérives comportementales et à violence, et les mesures de lutte contre l'absentéisme et de décrochage scolaire.
Enfin, les crédits proposés permettront de renforcer, tout au long de l'année scolaire, les dispositifs d'accompagnement éducatif (AED) au sein des collèges et des lycées.
4- 1 Pour lutter contre les violences dans les établissements, les dispositifs de médiation vont être encouragés et proposés progressivement à l'ensemble des établissements. Afin d'améliorer la sécurité, une procédure d'installation de caméras de surveillance au sein et aux abords d'établissements est inscrite au PPI.
4- 2 Hors les dispositifs déjà existants de lutte contre l'absentéisme et le décrochage, et qui peuvent être améliorés dans les projets d'établissement, il est proposé pour 2015 :
- **de poursuivre le financement de deux éducateurs spécialisés** placés dans deux établissements dont l'absentéisme et le décrochage sont alarmants et le financement d'un troisième intervenant **dans un lycée de la province Nord** (Touho). La procédure proposée consiste à abonder le dispositif s'appuyant sur l'association pour la sauvegarde de l'enfance et sur la structure du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- de financer les actions décidées dans le cadre du groupe académique de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (GALAD) mis en place au sein du vice-rectorat en 2014.

5 – Améliorer les conditions de vie de l'élève

Un climat scolaire serein est aussi un facteur essentiel de réussite scolaire. L'effort budgétaire consenti pour les projets d'établissements vise à atteindre cet objectif, dans le respect du principe d'autonomie. L'état des classes et des bâtiments, les équipements, les aires de sport

et de détente, le soutien aux élèves en difficulté, le renforcement de la sécurité sont des axes d'effort tracés dans ce projet de budget.
Deux inscriptions peuvent faciliter cet objectif :

- l'amélioration des conditions de vie offertes dans les internats portée à la fois dans les projets d'établissements et dans le PPI
- le soutien des projets des établissements pour lutter contre les inégalités et l'échec scolaire.

6 – Améliorer la santé scolaire

Cette mission éducative doit être amplifiée afin de s'adapter aux multiples réalités des élèves, mais aussi pour améliorer la collaboration des différents acteurs sur l'ensemble du territoire (parents, institutions, services, associations) en lien avec l'arrivée du médecin de santé scolaire en janvier 2015.

Ce sont 37,5 millions de F qui sont proposés, en vue de financer les visites médicales dans les classes de CP, CM2, 3ème ULIS, CLIS SEGPA (tous les niveaux) et 4,87millions de F pour les visites médicales d'orientation.

En 2015, la mise en place d'une politique territoriale de la santé scolaire et les moyens sollicités dans ce budget vont concrétiser les efforts engagés précédemment.

7 – Prévoir les investissements, soutenir la promotion de l'emploi local

Dans ce domaine, il convient de relever la disposition adoptée en 2012, qui vise à soutenir financièrement les lauréats calédoniens aux concours nationaux de cadres de l'enseignement, et soumis à une obligation de stage en métropole. Cette mesure, inscrite au budget de la D.R.H, est reconduite en 2015.

Elle est complétée par les dispositifs de préparation aux concours nationaux (5,6MF), les dispositifs visant notamment à résorber l'emploi précaire (plan MA) et de dispositifs encourageants la mobilité du 1er degré vers le 2^{sd} degré ASH (2,5MF).

8 – Renforcer le rayonnement régional de l'enseignement

Par l'action de la délégation académique et par l'intérêt grandissant de l'ensemble des établissements, les partenariats régionaux se développent. Il est pertinent d'encourager ce mouvement, riche d'apport à nos élèves et aux enseignants, par les appariements, les formations, en s'appuyant sur les jumelages entre les villes et les relations inter-collectivités. L'expérimentation de stages professionnalisant à l'international de deux nouveaux certifiés volontaires sera reconduite en partenariat avec le gouvernement du south australia (Adelaide) department of education and children's services (0,76MF).

9 – Renforcer l'aide à l'orientation de l'élève

Les moyens permettront de dynamiser l'action du réseau du centre d'information et d'orientation (C.I.O.) à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Cette dynamique doit s'inscrire pleinement dans notre action éducative. En 2013 et 2014, les services d'orientation ont été améliorés avec un poste de conseiller d'orientation psychologue supplémentaire et la restructuration du service académique ainsi que le développement d'actions à destination des étudiants de l'Université.
La contextualisation des brochures sera poursuivie.

En 2015, sera financée la mise en place d'outils informatiques permettant :
- la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations rénové (PIIODMEP) en lien avec l'ONISEP ;
- le développement d'un site internet unique d'information et d'orientation post bac ;
- les travaux relatifs à une application informatique de saisie des vœux de poursuite d'études post bac en Nouvelle-Calédonie (APB-NC) ;

10 – Développer l'offre et la qualité de l'enseignement des langues kanak

Comme l'avait demandé le Congrès, le service de l'enseignement des langues et de la culture kanak a été créé dès le transfert de la compétence enseignement secondaire public et privé et enseignement primaire privé à la Nouvelle-Calédonie. Ce service, désormais opérationnel, développe l'offre et la qualité de l'enseignement des langues kanak.

11 – Développer le pilotage académique

Pour développer le pilotage académique de l'ensemble de cette mission, et par conséquent conjuguer efficacité pédagogique et efficience budgétaire, il est notamment prévu l'organisation de 5 bassins géographiques et pédagogiques de formation, animés par l'IA-IPR EVS et par les corps d'Inspection de l'Education Nationale. Il est également prévu de poursuivre les travaux de développement des tableaux de bord des établissements pour consolider le dialogue de gestion avec les directrices et les directeurs des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC).

Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme Enseignement second degré public est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1106-01 - Enseignement en collège	80 041 460	85 170 003	84 659 752	-510 251
Action A1106-02 - Enseignement général et technologique en lycée	195 640 204	195 640 550	171 895 231	-23 745 319
Action A1106-03 - Enseignement professionnel sous statut scolaire	98 302 289	98 302 349	89 410 040	-8 892 309
Action A1106-04 - Enseignement post-bac en lycée	4 115 752	4 500 000	0	-4 500 000
Action A1106-05 - Besoins éducatifs particuliers	0	12 108 889	12 159 488	50 599
Action A1106-06 - Information et orientation	5 853 777	6 801 275	9 539 108	2 737 833
Action A1106-07 - Vie de l'élève	555 505 284	501 680 771	534 003 549	32 322 778
Action A1106-08 - Soutien et pilotage	1 872 503 882	1 910 458 528	1 854 982 774	-55 475 754
Action A1106-09 - Enseignement des langues et de la culture kanak	18 284 666	18 477 550	20 936 850	2 459 300
Total	**2 830 247 314**	**2 833 139 915**	2 777 586 792	**-55 553 123**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	93 310 294	132 997 872	175 932 007	42 934 135
012- Charges de personnel	0	0	0	
65- Autres charges de gestion courante	1 202 895 853	1 108 852 128	1 091 600 069	-17 252 059
67- Charges exceptionnelles	100 000	150 000	100 000	-50 000
Dépenses d'investissement	1 533 941 167	1 591 139 915	1 509 954 716	-81 185 199
Total	**2 830 247 314**	**2 833 139 915**	**2 777 586 792**	**-55 553 123**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1106-01 – Enseignement au collège

Dépenses : 84,7 MF

L'enseignement au collège doit viser plusieurs grands objectifs :
- faire acquérir une culture et des savoirs communs à l'ensemble des enfants à travers les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et cultures ;
- préparer à la poursuite d'études et à une orientation maitrisée ;
- responsabiliser les élèves ;
- initier à la vie de citoyen ;

- **OBJECTIF 1 -** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à une poursuite d'études choisie.
- **OBJECTIF 2 –** Lutter contre les inégalités scolaires**,** accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves aux besoins éducatifs particuliers.
- **OBECTIF 3 –** Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des élèves.
- **OBJECTIF 4 -** Disposer d'un potentiel d'enseignants encore plus professionnalisé.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de favoriser la personnalisation des parcours pour répondre à la diversité des publics. Il convient également de favoriser une évaluation rigoureuse mais bienveillante des résultats scolaires de manière à mieux répartir les moyens.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Subventions globalisées en collèges	32 224 200	38 991 282	42 890 410	47 000 000	4 109 590
Subventions non globalisées en collèges	9 240 940	37 314 178	37 314 178	32 134 178	- 5 180 000
Subventions non globalisées aux associations collèges	1 820 000	3 736 000	275 000	175 000	- 100 000
Subvention accompagnement enseignements professionnels en collège			4 690 415	5 350 574	660 159
Total	**43 285 140**	**80 041 460**	**85 170 003**	**84 659 752**	**- 510 251**

Les crédits proposés au budget primitif 2015 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques pour le second degré public en collège sous forme de :

- **subventions globalisées** (47 MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- achats de carnets de correspondance ;
- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation relevant des ALP ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève ;
- remboursement au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées ;
- les fonds sociaux sont versés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Ces fonds sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature (financement des dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, aux matériels professionnels ou de sport, aux manuels et fournitures scolaires, accès à la restauration scolaire).

- **subventions non globalisées et sur projets** (32.1MF) :

Ces subventions couvrent une partie du coût des projets d'établissement, des ateliers artistiques (classes à Projet Artistique et Culturel, ateliers artistiques et scientifiques, classes Découvertes du Patrimoine et Environnement, résidences d'artistes, participation aux grands événements culturels), des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales (séjours scolaires culturels et linguistiques avec mobilités individuelles ou du groupe classe, visites d'études ou stages professionnels à l'étranger), des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), d'activités liées à la découverte des formations et des métiers.

Les projets doivent favoriser les approches pluridisciplinaires et l'évaluation par compétence prévue dans le socle commun. Ils doivent aussi amener à mieux prendre en compte le rayonnement des établissements au sein de leur environnement et valoriser les spécificités du système éducatif calédonien.

- **subventions non globalisées aux associations** (0,175MF) :

Le "Petit historien petit géographe" ainsi que "premier Act" organisé par le Théâtre de l'Ile.

- **Subvention d'accompagnement aux enseignements professionnels en collège** (5,3 MF) :

Ces subventions sont destinées à couvrir une partie des coûts et équipements pédagogiques des enseignements professionnels (CAP) en collège (SEGPA).

Action A1106-02 – Enseignement général et technologique en lycée — Dépenses : 171,9 MF

Les crédits proposés au budget primitif 2015 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac en lycées d'enseignement général et technologiques.

L'enseignement général et technologique en lycée comprend deux voies de formation : la voie générale et la voie technologique qui préparent toutes les deux au baccalauréat général ou technologique. Elles ont pour mission principale de préparer les lycéens à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La Nouvelle-Calédonie a connu une augmentation régulière du taux de passage en LGT ces dernières années, désormais plus d'un élève sur

deux (52 %) poursuit ses études en seconde générale et technologique à l'issue de la classe de troisième.

L'enseignement est généralement organisé en **deux cycles** :
- **le cycle de détermination**, d'une durée d'un an, comprend la classe de seconde générale et technologique, commune aux deux voies de formation ;
- **le cycle terminal** de deux ans, diversifié en trois séries pour la voie générale et huit séries pour la voie technologique (1 ST2S, 3 STI2D et 4 STMG) permettant de répondre à la diversité des parcours.

Les objectifs assignés au système éducatif se déclinent pour le lycée d'enseignement général et technologique autour des axes suivants :
- mieux accueillir les élèves en classe de seconde pour réduire l'échec scolaire et la réorientation ;
- accroître la part des bacheliers dans chaque génération de manière à atteindre à terme 50% d'une classe d'âge possédant un diplôme d'enseignement supérieur ;
- rééquilibrer les flux d'élèves notamment par l'augmentation du pourcentage d'élèves en filières scientifiques et technologiques industrielles et de la proportion de filles dans ces mêmes formations ;
- améliorer sensiblement les compétences, notamment orales, en langues vivantes étrangères avec pour objectif la maîtrise de deux langues vivantes à l'issue de la scolarité en lycée : niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues pour la langue vivante 1 (utilisation de la langue à un niveau avancé), niveau B1 pour la langue vivante 2 (utilisateur indépendant).
- mieux informer les élèves sur les débouchés professionnels et sur les poursuites d'études pour favoriser la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur.

- **OBJECTIF 1 -** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- **OBJECTIF 2 -** Améliorer la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves aux besoins éducatifs particuliers à travers un meilleur accueil en classe de seconde.
- **OBJECTIF 3 -** Encourager la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité à travers une meilleure information.
- **OBJECTIF 4 -** Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté.
- **OBJECTIF 5 –** Mettre en place une carte des formations adaptée aux besoins du pays et aux souhaits des familles.

BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015

Subventions globalisées en Lycée général et technologique	34 808 000	42 187 296	44 187 296	44 000 000	- 187 296
Subventions non globalisées en Lycée général et technologique	3 908 078	32 595 254	32 595 254	14 000 000	- 18 595 254
Subventions non globalisées aux associations Lycée général et technologique	-	3 600 000	3 600 000	1 000 000	- 2 600 000
Partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (lutte contre absentéisme et décrochage scolaire)	-	16 000 000	14 000 000	14 000 000	-
Subventions d'équipement pédagogique lycée général et technologique	58 175 895	58 757 654	58 758 000	57 396 500	- 1 361 500
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée général et technologique		42 500 000	42 500 000	41 498 731	- 1 001 269
Total	**96 891 973**	**195 640 204**	**195 640 550**	**171 895 231**	**-23 745 319**

Les crédits proposés au budget primitif 2015 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac en lycées d'enseignement général et technologiques sous forme de :

- **subventions globalisées** (44 MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture des accidents.
- remboursement au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées ;
- fonds sociaux lycéens, aux fonds de vie lycéenne et aux manuels scolaires. Les fonds sociaux versés aux établissements leurs permettent d'apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées ou à faire face directement aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves pour assurer des dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

- **subventions non globalisées** (14 MF) destinées aux projets d'établissement dont les ateliers artistiques, des ateliers scientifiques des classes à projets artistiques et culturels, des classes patrimoine, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C), la lutte contre le décrochage scolaire, l'amélioration du climat scolaire, l'individualisation des parcours.
- **subventions versées aux associations partenaires** (1 MF) des établissements ; association pour la promotion langue et culture japonaise ; association PARTNER.
- **partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance** (14 MF) : lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire en partenariat avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance (ASEA-NC). Reconduction.
- **subventions d'équipements pédagogiques immobilisées** (98,9 MF) destinées aux achats de matériels pédagogiques, informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement second degré et post-bac.

Action A1106-03 – Enseignement professionnel sous statut scolaire — Dépenses : 89,4 MF

L'enseignement professionnel vise à faire acquérir aux lycéens un premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V (brevet d'études professionnelles–BEP, certificat d'aptitude professionnelle–CAP, mentions complémentaires) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, mentions complémentaires).
Élaborée en partenariat et en concertation, l'offre de formation des lycées professionnels et des ALP constitue une réponse aux demandes et besoins de formation des élèves, des territoires et des milieux économiques. Elle est mise en cohérence avec les autres formations professionnelles (apprentissage, formation continue).

La rénovation de la voie professionnelle pour les jeunes sous statut scolaire permet d'améliorer la visibilité des diplômes professionnels avec un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) et un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel).
La rénovation de la voie professionnelle s'applique en Nouvelle Calédonie, depuis la rentrée 2010, à tous les élèves qui entrent en classe de seconde. Elle s'appuie sur une réorganisation des parcours et de l'offre de formation. La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans porte sur la durée des formations et non sur les contenus des diplômes, puisque les référentiels des domaines professionnels des diplômes ne changent pas.
A l'issue de la troisième, les jeunes qui choisissent la voie professionnelle peuvent opter pour un cursus court, en deux ans, menant au CAP ou pour un cursus long, en trois ans, menant au baccalauréat professionnel. Sous statut scolaire, le cursus de référence du baccalauréat professionnel est de trois ans, organisé comme celui du baccalauréat général ou technologique en trois classes : seconde, première et terminale.
Le dispositif d'accompagnement personnalisé au profit des lycéens professionnels, point fort de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, permet, à hauteur de 210 heures sur le cycle de trois ans, de faire bénéficier tous les élèves, d'actions d'aide et de soutien. A visée principalement pédagogique, ces actions peuvent également permettre aux jeunes d'affiner un projet professionnel ou de poursuite d'études.

Les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle visent à diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école et à augmenter le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur. La voie professionnelle doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs en offrant, pour un maximum d'élèves, la perspective d'obtenir un baccalauréat professionnel et, pour tous, celle d'obtenir un diplôme de niveau V en tenant compte des perspectives d'insertion dans les différents domaines professionnels.

- **OBJECTIF 1 -** Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- **OBJECTIF 2 -** Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **OBJECTIF 3 -** Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire.
- **OBJECTIF 4 -** Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie.
- **OBJECTIF 5 -** Sécuriser le parcours des élèves et lutter contre le décrochage scolaire.
- **OBJECTIF 6 -** Promouvoir un aménagement équilibré du territoire en optimisant les moyens alloués et la cohérence de la carte des formations.
-

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Subventions globalisées en lycée professionnel	31 117 800	41 391 360	41 391 360	41 000 000	- 391 360

Subventions non globalisées en lycée professionnel	1 731 132	16 306 989	16 306 989	7 400 000	- 8 906 989
Subventions d'équipement pédagogique lycée professionnel	23 370 238	23 603 940	23 604 000	24 010 040	406 040
Subventions d'équipement pédagogique informatique lycée professionnel		17 000 000	17 000 000	17 000 000	-
Total	**56 219 170**	**98 302 289**	**98 302 349**	**89 410 040**	**- 8 892 309**

Inclus, pour 2015, les subventions d'équipement post-bac en lycée professionnel.

Les crédits proposés au budget primitif 2015 permettent de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques, second degré et post-bac, au sein des lycées professionnels sous forme de :

- **subventions globalisées** (41MF) permettant de couvrir les dépenses relatives aux :

- remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation ;
- les cotisations CAFAT pour la couverture de ces accidents. Les cotisations sont calculées à partir de taux par élève ;
- remboursement au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) des droits liés à la reproduction des œuvres protégées ;
- fonds sociaux sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin ;

L'augmentation au niveau des stages et assurances des élèves est justifiée par l'évolution de la carte des formations professionnelles, notamment au LPCH et au LP de Touho.

- **subventions non globalisées et sur projets** (7,4MF):

- une partie du coût des projets d'établissement, des ateliers artistiques, des classes à projet artistique et culturel, des actions d'animation, d'aide à l'innovation et des actions internationales, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), amélioration du climat de lutte contre le décrochage scolaire et de sécurisation des parcours ;
- des subventions d'équipements pédagogiques destinés aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement.
- des subventions de maintenance de ces matériels ;

- **subventions d'équipements pédagogiques immobilisées**, (41 MF) versées aux établissements et destinées aux achats de matériels informatiques, techniques, de logiciels pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement second degré et post-bac.

Action A1106-05 – Besoins éducatifs particuliers

Dépenses : 12,2 MF

En Nouvelle-Calédonie la prise en charge des élèves en situation de handicap doit demeurer une priorité. Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ne cesse d'augmenter, que ce soit par le biais des inclusions individuelles ou par celui des inclusions collectives. Les dispositifs spécialisés sont de plus en plus fréquents dans les différents niveaux d'enseignement et l'accompagnement des élèves par des auxiliaires de vie scolaire (AVS) gagne en qualité. L'ensemble de la communauté éducative s'efforce d'offrir toutes les conditions nécessaires pour favoriser la réussite scolaire de ces élèves.

Cette action présente donc les aides ciblées apportées à des élèves identifiés par leurs besoins particuliers liés, selon les cas, à des difficultés scolaires graves et/ou à des décrochages scolaires, à la non maîtrise de la langue de scolarisation, à une situation de maladie ou de handicap. C'est ici que la logique de la personnalisation des parcours doit être la plus forte.
Des partenariats peuvent être organisés par voie conventionnelle avec des établissements ou services sanitaires ou médico-éducatifs ou avec des personnels paramédicaux exerçant en secteur libéral pour assurer les soins et/ou les rééducations nécessaires aux élèves. Ces partenariats doivent aussi être étendus avec le monde associatif et avec les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie pour apporter des réponses originales aux élèves en difficulté.

Les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) scolarisent des élèves dont les difficultés d'apprentissage graves et durables nécessitent une prise en charge globale ; leur scolarité adaptée se déroule en référence aux cycles et aux contenus d'enseignement du collège. Elles préparent les collégiens qui en bénéficient à l'accès à une formation professionnelle diplômante de niveau V et contribuent à la réussite des parcours scolaires de l'ensemble d'entre eux.

- **OBJECTIF 1 -** L'objectif est d'assurer, dans le second degré, la continuité du cursus des élèves présentant un handicap, une maladie invalidante ou chronique et de leur permettre de réaliser tous les apprentissages scolaires ou professionnels dont ils sont capables.

Un effort important doit être réalisé pour répondre aux demandes des jeunes et de leurs parents. Outre les adaptations pédagogiques, l'accès à la scolarité en milieu ordinaire de certains élèves disposant d'une autonomie restreinte nécessite parfois un accompagnement assuré par un auxiliaire de vie scolaire, parfois aussi des aides techniques et matérielles.

Pour en facilité la lisibilité et le suivi, les moyens de l'ASH antérieurement gérés à l'action A1106-07 « vie de l'élève » ont été transférés à l'action A1106-05 « Besoins éducatifs particuliers » en 2014.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Dispositif d'accompagnement réseau et pilotage ASH			583 625	4 026 488	3 442 863
Subventions d'équipements pédagogiques spécifiques à l'ASH			4 531 031	4 535 000	3 969
Formations - Besoins éducatifs particulier ASH			2 294 233	1 100 000	-1 194 233
Parcours professionnalisant			4 700 000	2 498 000	-2 202 000
Total			**12 108 889**	**12 159 488**	**50 599**

Les parcours professionnalisant (2.5MF) procèdent d'une offre, de formation au 2CASH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) en collaboration avec l'IUFM et l'IFM-NC. Ils permettront une meilleure prise en compte des élèves à besoin éducatifs particuliers, qu'ils soient ou non reconnus en situation de handicap et favoriseront ainsi leur réussite. Le recours aux enseignants spécialisés majoritairement issus du 1er degré et de métropole pourrait être réduit grâce à une véritable mise en synergie des compétences locales autour de l'élaboration de « parcours de professionnalisant.

Action A1106-06 – Information et orientation

Dépenses : 9,5 MF

L'orientation est identifiée comme l'une des grandes priorités de l'action éducative en Nouvelle-Calédonie afin de mieux répondre aux besoins des familles et de la société. Elle est l'élément essentiel du parcours des élèves, c'est elle qui permet de construire un avenir de qualité basé sur des informations fiables et compréhensibles par tous. Il convient de faire un effort significatif pour renforcer la qualité de l'accueil des antennes du CIO afin d'accorder une égalité de traitement en la matière.

- **OBJECTIF 1 - Renforcer** le volet orientation des projets d'établissement.
- **OBJECTIF 2 - Développer** les parcours de découverte des métiers et des formations rénovés et les entretiens personnalisés.
- **OBJECTIF 3 - Développer** l'usage des outils numériques en matière d'orientation (kiosque d'orientation, web classeur…).
- **OBJECTIF 4 – Améliorer l'accès à l'information en matière d'orientation et d'affectation** (guichet unique d'information, simplification des brochures, amélioration des antennes).

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Réseau et pilotage CIO-MGI	1 641 471	3 199 566	3 295 575	2 685 392	- 610 183
Formation animation CIO		345 451	250 000	113 216	- 136 784
Fonctionnement courant et immobilier CIO	-	2 308 760	3 255 700	3 860 500	604 800
Outils et documentation*	-	-	-	2 880 000	2 880 000
Total	**1 641 471**	**5 853 777**	**6 801 275**	**9 539 108**	**2 737 833**

* réalisation de brochures d'orientation antérieurement comptabilisées en soutient et pilotage A1106-08 ainsi que création de nouveaux outils d'orientation à destination des élèves et étudiants néocalédoniens.

Action A1106-07 – Vie de l'élève

Dépenses : 534,0 MF

Les conditions de scolarisation des élèves et de travail pour les enseignants sont un élément fondamental de la réussite scolaire et de l'égalité des chances. Les élèves doivent ainsi bénéficier des mêmes conditions d'accueil et de sécurité. Grâce à la qualité de la vie scolaire et à l'attention vigilante qui leur est accordée par l'ensemble des personnels, les élèves doivent trouver un environnement propice aux apprentissages et recevoir l'accompagnement dont ils ont besoin notamment sur le plan du soutien éducatif. De plus, la vie scolaire participe en elle-même à certains apprentissages essentiels constitutifs du socle commun de connaissances et de compétences, notamment l'acquisition des compétences sociales et civiques et le développement de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

- **OBJECTIF 1 -** L'école doit accomplir sa mission dans un climat de sérénité.

Pour répondre à cet objectif qui contribue à l'ambition de réussite de tous les élèves, l'institution scolaire doit veiller à :
- assurer et faire respecter le caractère obligatoire de l'instruction ;
- assurer la sécurité à l'école, au collège et au lycée, en luttant contre toute violence ;
- favoriser la participation active des parents et des élèves au fonctionnement de l'école ;
- assurer un ensemble d'animations auxquelles les élèves participent.

Les moyens proposés s'inscrive dans la démarche d'amélioration visant à accroître l'efficacité du système éducatif par un meilleur accompagnement des élèves dans leur parcours et vise notamment à :

- maintenir les dispositifs d'accompagnement éducatif ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants sur la santé scolaire en vue notament de de généraliser l'accès aux visites médicales sur l'ensemble du territoire dans les classes de CP, CM2, 3ème ULIS, CLIS et SEGPA ;
- renforcer dans les îles et sur toute la grande terre la présence des personnels intervenants sur l'action vie de l'élève (infirmières, assistants sociaux) ;
- mobiliser toutes les énergies au service des élèves ;
- **consolider le niveau d'équipement** des lycées et AL.P et **améliorer les conditions matérielles d'accueil dans les internats et demi-pensions** sous forme de subventions versées aux établissements en synergie avec leurs projets d'établissement et le PPI ;

- améliorer les conditions de scolarisation des lycéens dans leurs aspects matériels en augmentant le niveau des contributions obligatoires versées au titre des subventions de fonctionnement des Lycées et ALP.
- **favoriser l'animation des collèges et des lycées,**

Il est à noter que le poste de dépense Subvention ETP en établissement tend à matérialiser l'engagement de la Nouvelle-Calédonie concernant le financement des ETP vie scolaire dont l'exécution est retardée en raison de contraintes juridiques. Depuis 2012, ces crédits engagés font l'objet de reports annuels.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Subventions de fonctionnement des Lycées et ALP	289 331 742	313 914 061	329 609 764	319 609 764	- 10 000 000
Subvention vie scolaire en établissement	20 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	-
Dispositifs d'accompagnement éducatif (AED) et vie scolaire	99 490 646	99 571 646	49 775 796	92 250 000	42 474 204
Santé scolaire - Visites médicales d'orientation	-	-	7 545 397	4 875 750	- 2 669 647
Santé scolaire - 1er degré (Provinces)	29 056 205	29 056 205	37 071 950	37 516 000	444 050
Santé scolaire - subvention exceptionnelle	32 000 000	32 000 000	-	-	-
Réseau et pilotage infirmières	835 322	1 119 363	1 219 824	1 765 400	545 576
Réseau et pilotage assistants sociaux	3 569 189	2 531 407	4 242 040	4 324 155	82 115
Amélioration de la vie de l'élève au sein des établissements et des internats (subventions)	21 718 377	47 117 155	48 216 000	49 662 480	1 446 480
Réseau ASH	2 236 094	1 664 408	-	-	-
Subventions pédagogiques ASH	2 505 970	4 531 030	-	-	-
Total	**500 743 545**	**555 505 275**	**501 680 771**	**534 003 549**	**32 322 778**

Les moyens de l'ASH ont été transférés en 2014 à l'action A1106-05 « Besoins éducatifs particuliers ».

Action A1106-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 1 855 MF

Les divers acteurs de l'action participent pleinement à la rénovation du système scolaire plus largement orienté vers la réussite de l'ensemble des élèves.
Les crédits proposés au budget primitif 2015 sur l'action A1106-08 – Soutien et pilotage se destinent à financer :

- les charges de fonctionnement courant et immobilier du vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie, les frais de déplacement engendrés par le pilotage académique, les dépenses de bureautique du service unique ;
- Les subventions allouées au titre des transports scolaires d'élèves ;
- Les opérations de construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires et des bâtiments administratifs dont le PPI ;
- Des projets pédagogiques transversaux.

- **OBJECTIF 1 -** Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire.
- **OBJECTIF 2 -** Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.
- **OBJECTIF 3 -** Optimiser les moyens des fonctions support.

L'inscription des crédits proposés sur l'action A1106-08 confirme la nécessité de :

- **financer massivement les investissements, constructions, rénovations et travaux immobiliers à destinations des lycées et antennes de lycées professionnels** ;

- **accompagner le développement numérique scolaire dans les établissements du second degré public et renforcer la capacité de traitement de l'information au sein du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;**

- **renforcer l'action de la délégation académique aux relations européennes et internationales** en développant à l'attention des élèves et des enseignants de nouveaux partenariats régionaux (appariements, formations…) ;

- **intensifier le pilotage académique existant et instaurer de nouveaux dispositifs de proximité tels les groupes de pilotage** : ALP, action culturelle, vie scolaire, personnels de direction, TICE, documentalistes en rationnalisant le coût des frais de déplacements et conforter **les journées de cohésion des nouveaux arrivants et lauréats de concours.**

- **Améliorer le pilotage et le conseil aux établissements ;**

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Délégation académique aux relations européennes et internationales	1 557 279	3 332 264	3 636 808	2 063 550	- 1 573 258
Logistique, Frais de déplacements	4 360 895	8 203 462	9 588 800	9 397 000	- 191 800
Logistique, système Information	12 471 746	18 673 780	24 788 100	23 403 000	- 1 385 100
Logistique -Fonctionnement courant	34 172 127	24 127 476	42 900 000	38 110 265	- 4 789 735
Logistique - Fonctionnement immobilier	18 260 990	12 007 594	20 920 000	17 700 000	- 3 220 000
Entretien rénovation et modernisation des bâtiments administratifs	3 278 641	7 250 000	6 550 000	5 620 000	- 930 000
Dispositif d'accompagnement des Adjoints Techniques des Etablissement d'enseignement du second degré public de la Nouvelle-Calédonie	-	-	-	1 441 700	1 441 700
Dispositif d'accompagnement et de pilotage pégagogique des Etablissement d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie	-	-	-	2 104 890	2 104 890
Dispositif d'accompagnement CAPES	10 114 000	8 293 480	7 000 000	7 773 425	773 425
Dispositif d'accompagnement Sciences Po		2 988 617	3 227 117	3 200 000	- 27 117
Dispositif d'accompagnement et de professionnalisation des personnels	-	-	-	1 555 000	1 555 000
Subventions acteurs de l'enseignement	-	28 000 000	9 000 000	7 400 000	- 1 600 000
Interventions sur bâtiments scolaires hors AP	34 910 740	35 700 000	20 000 000	15 603 789	- 4 396 211
Construction, rénovation et modernisation des bâtiments scolaires PPI - (AP)	735 077 654	1 310 000 000	1 348 590 000	1 278 280 102	- 70 309 898
Rénovation et modernisation des Lycées Touho -et J. Garnier (AP)					
Rénovation et modernisation des Systèmes information scolaires (AP)					
Rénovation et modernisation des Systèmes d'information administratif (AP)					
Interventions sur bâtiments scolaires PPI sur AE	-	-	-	31 214 926	31 214 926
Transports scolaires	413 927 208	413 927 208	414 257 703	410 115 127	- 4 142 576
Total	**1 268 131 280**	**1 872 503 882**	**1 910 458 528**	**1 854 982 774**	**- 55 475 754**

Les dépenses sur AP se déclinent comme suit :

Révision et/ou Ajustement - P1106-2013/1 - RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	2 168 076 321
	Proposition au BP 2015	*795 000 000*
	Financé après BP 2015	2 963 076 321
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	1 696 433 657
	CP 2015	*582 851 492*
	Financé CP après BP 2015	2 279 285 149
	Reste à financer	**683 791 172**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	683 791 172
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Révision et/ou Ajustement - P1106-2013/2 - RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	50 000 000
	Proposition au BP 2015	*15 200 000*
	Financé après BP 2015	65 200 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	50 000 000
	CP 2015	*15 121 000*
	Financé CP après BP 2015	65 121 000
	Reste à financer	**79 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	79 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Révision et/ou Ajustement - P1106-2013/3 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	373 407 610
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	373 407 610
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	231 100 000
	CP 2015	*142 307 610*
	Financé CP après BP 2015	373 407 610
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Révision et/ou Ajustement - P1106-2013/4 - RENOVATION DES LYCEES 2013-2017	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	3 797 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	3 797 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	631 056 343
	CP 2015	***538 000 000***
	Financé CP après BP 2015	1 169 056 343
	Reste à financer	**2 627 943 657**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	925 083 333
	CP 2017	925 086 990
	CP 2018	777 773 334
	CP 2019	0

Les dépenses sur AE se déclinent comme suit :

Révision et/ou Ajustement - P1106-2014/2 - RENOVATION DES LYCEES GARNIER & TOUHO-FONCTIONNEMENT	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	30 000 000
	Proposition au BP 2015	***15 000 000***
	Financé après BP 2015	45 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	30 000 000
	CP 2015	***10 650 000***
	Financé CP après BP 2015	40 650 000
	Reste à financer	**4 350 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	4 350 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Révision et/ou Ajustement - P1106-2014/3 - DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	23 596 020
	Proposition au BP 2015	***8 403 980***
	Financé après BP 2015	32 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	5 899 005
	CP 2015	***20 564 926***
	Financé CP après BP 2015	26 463 931
	Reste à financer	**5 536 069**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	5 536 069
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A1106-09 – Enseignement des langues et de la culture Kanak Dépenses : 20,9 MF

La question de l'enseignement des langues kanak intéresse l'ensemble des niveaux éducatifs. La qualité et l'efficacité de cet enseignement sont essentielles pour le fonctionnement de notre système éducatif. Le développement de cet enseignement est une priorité inscrite dès l'origine dans les accords de Nouméa et de Matignon. Plus de 9600 élèves sont concernés et 223 enseignants interviennent chaque jour pour accomplir cette mission.

Il est nécessaire de mieux coordonner l'enseignement des langues et de la culture kanak, de valoriser cet enseignement et d'utiliser le numérique à cet effet. Il est également indispensable d'accompagner les enseignants pour un développement équilibré au service des élèves.

- **OBJECTIF 1 -** Poursuivre et finaliser les outils et documents en langue, concevoir tout type de supports pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.
- **OBJECTIF 2 -** Coordonner le travail pédagogique des enseignants LCK à partir de programmes d'apprentissage des langues dans le 1er et 2nd degré.
- **OBJECTIF 3 –** Valoriser les réussites, impulser les innovations et expérimentations porteuses d'amélioration des résultats des élèves grâce à l'enseignement des langues et de la culture kanak, encourager la diversification des supports de travail par l'équipement de classes numériques en tablettes et en mallettes de balado-diffusion.

Les crédits inscrits à l'action correspondent aux charges de fonctionnement du SELCK : animation, création et diffusion d'outils pédagogiques, formations, frais de déplacement, fournitures administratives. L'inscription budgétaire proposée vise à accompagner le développement du service tant dans ses projets pédagogiques que sur ses charges de fonctionnement.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Frais de déplacement SELCK	3 500 000	3 710 167	7 197 550	7 097 500	- 100 050
Animation réseau pédagogique SELCK	2 050 000	2 135 000	2 000 000	2 400 000	400 000
Fonctionnement courant SELCK	2 000 000	1 654 257	2 450 000	3 761 280	1 311 280
Communication et séminaires	2 600 000	2 717 012	1 030 000	2 462 000	1 432 000
Fonds documentaire et projets pédagogiques	3 350 000	3 740 000	3 800 000	3 216 070	- 583 930
Projet supports numériques et développements d'outils		2 520 000	2 000 000	2 000 000	-
Evaluation du dispositif SELCK		1 808 230	-	-	-
Total	**13 500 000**	**18 284 666**	**18 477 550**	**20 936 850**	**2 459 300**

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme Dépenses						
Chapitre	P1101 Enseignement du 1er degré	P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	P1103 Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	P1104 Enseignement technique agricole	P1105 Enseignement privé	P1106 Enseignement second degré public	**Total**
902	630 000	0	128 700 000	13 000 000	262 000 000	1 509 954 716	1 914 284 716
Total Investissement	**630 000**	**0**	**128 700 000**	**13 000 000**	**262 000 000**	**1 509 954 716**	**1 914 284 716**
932	173 274 450	326 434 250	451 170 114	157 437 500	2 080 064 000	1 267 632 076	4 456 012 390
939	0	0	140 000 000	0	0	0	140 000 000
Total Fonctionnement	**173 274 450**	**326 434 250**	**591 170 114**	**157 437 500**	**2 080 064 000**	**1 267 632 076**	**4 596 012 390**
Total BP 2015	**173 904 450**	**326 434 250**	**719 870 114**	**170 437 500**	**2 342 064 000**	**2 777 586 792**	**6 510 297 106**

Mission M12
Formation professionnelle continue

DEPENSES : 2 788 054 380 F
RECETTES : 220 000 000 F

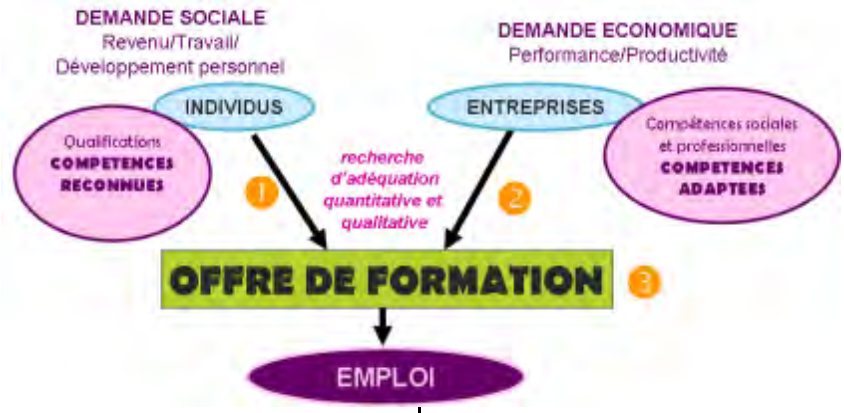

❶ Information, orientation, accompagnement

❷ Former pour l'emploi

❸ Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes dans le but de renforcer la compétitivité de notre économie est l'un des enjeux de la formation professionnelle continue. C'est autour de cette logique que nous avons structuré la mission formation professionnelle en trois programmes. Les deux premiers programmes sont orientés en direction des principaux « clients » de la formation que sont les individus (informer, orienter accompagner) et les entreprises (former pour l'emploi). Le troisième programme concentre quant à lui les moyens destinés à satisfaire aux exigences qualitatives et réglementaires pour une mise en œuvre optimum des deux premiers programmes.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M12-Formation professionnelle				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P1201 Information, oriantation, accompagnement	967 500 000	1 122 030 000	1 049 054 360	-72 975 640
P1202 Former pour l'emploi	1 118 400 000	1 103 850 000	773 333 140	-330 516 860
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	1 678 650 300	1 389 080 000	965 666 880	-423 413 120
Total Mission	**3 764 550 300**	**3 614 960 000**	**2 788 054 380**	**-826 905 620**

Recettes

M12-Formation professionnelle				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2013**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P1201 Information, oriantation, accompagnement	0	0	0	0
P1202 Former pour l'emploi	0	0	0	0
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	875 656 325	756 521 000	220 000 000	-536 521 000
Total Mission	**875 656 325**	**756 521 000**	**220 000 000**	-536 521 000

Programme P1201 Information, orientation, accompagnement

Dépenses : 1 049 054 360 F

Enjeux et contexte

Les bénéficiaires prioritaires du dispositif de formation professionnelle continue financé par la Nouvelle-Calédonie sont généralement l'ensemble des demandeurs d'emploi, qu'ils soient à la recherche d'un premier emploi ou qu'ils cherchent à se réinsérer dans le monde du travail.

Compte tenu des contraintes budgétaires 2015, les demandeurs d'emploi constitueront la cible unique de l'effort de la collectivité. Les salariés devront être traités en priorité par les employeurs.

Objectifs

Les publics souhaitant accéder aujourd'hui aux dispositifs mis en place et financés par la Nouvelle-Calédonie semblent être en moyenne, et au regard des années passées, de plus en plus éloignés de l'emploi tant en termes de qualifications que d'employabilité et relèvent de plus en plus fréquemment de problématiques d'insertion sociale.
Une prise en charge adaptée de ces publics, souvent jeunes, s'avère indispensable mais elle suppose des approches innovantes et des moyens importants dédiés à l'accompagnement de ces personnes qui cumulent souvent les freins à une insertion professionnelle voire sociale.

Après deux années qui ont vu des évolutions structurelles importantes (transfert du IOPPS à la DFPC, arrêt puis reconfiguration des dispositifs préparatoires, en particulier celui de l'ETFPA), 2015 devrait voir l'achèvement de la mise en œuvre des orientations posées depuis 2011.

Celles-ci visent à :

- travailler en réseau avec l'ensemble des structures en charge de l'insertion professionnelle et sociale soit directement, soit en s'appuyant sur l'IDC-NC ;
- informer et communiquer lisiblement sur l'ensemble des dispositifs de formation NC existants ;
- prendre de plus en plus en compte la globalité des caractéristiques des individus dans toutes leurs dimensions et faire jouer un rôle central à l'orientation et à l'accompagnement du stagiaire tout au long de son parcours et sensibiliser les partenaires du réseau RIIFE à cet objectif;
- considérer la qualité de l'environnement de la formation comme un facteur de réussite du stagiaire ;
- préparer l'entrée en formation ou l'insertion directe à l'emploi en centrant l'action sur l'acquisition des compétences essentielles.

Compte tenu du contexte, il est important de mettre l'accent sur la préparation de l'entrée en formation (Programme 1 - Action P1201-05), en particulier sur les dispositifs d'orientation et pré qualification, pour permettre aux jeunes les plus éloignés de la « cible qualifiante » de se rapprocher des prérequis comportementaux et des connaissances de base. C'est ainsi que les moyens alloués à cette action ont subi une baisse plus modérée

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme information, orientation, accompagnement est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1201-01 - Informer et promouvoir la formation	20 000 000	20 000 000	10 000 000	-10 000 000
Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires	4 000 000	20 730 000	53 225 000	32 495 000
Action A1201-03 - Connaître et analyser les publics	0	0	6 000 000	6 000 000
Action A1201-04 - Prendre en charge les bénéficiaires	903 500 000	863 300 000	800 829 360	-62 470 640
Action A1201-05 - Préparer l'entrée en formation	40 000 000	218 000 000	179 000 000	-39 000 000
Total	**967 500 000**	**1 122 030 000**	**1 049 054 360**	**-72 975 640**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	146 500 000	267 230 000	316 179 360	48 949 360
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	821 000 000	854 800 000	732 875 000	-121 925 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**967 500 000**	**1 122 030 000**	**1 049 054 360**	**-72 975 640**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

L'AE P1201-2014/1 – Information, orientation, accompagnement est financée sur le programme P1201.

Révision et / ou Ajustement - P1201-2014 / 1 - INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	3 485 862 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	3 485 862 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	1 252 831 449
	CP 2015	***806 006 860***
	Financé CP après BP 2015	2 058 838 309
	Reste à financer	**1 427 023 691**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	1 103 831 191
	CP 2017	323 192 500
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A1201-01 – Informer et promouvoir la formation — Dépenses : 10,0 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
10 MF	Actions de communication et de promotion des formations professionnelles financées par la Nouvelle-Calédonie, selon des campagnes annuelles (Québec, Mobilité Métropole, campagnes sectorielles…). Ces actions de communication permettent aux futurs stagiaires de connaître nos dispositifs et de susciter des vocations professionnelles, mais également d'informer les employeurs, en amont du retour en Nouvelle-Calédonie des stagiaires, sur les compétences disponibles.	Ces actions de communication sont nécessaires pour faire connaitre aux futurs stagiaires les dispositifs existants et susciter des vocations professionnelles.

Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires — Dépenses : 53,2 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
2 MF	Amélioration et actualisation des outils de positionnement des stagiaires (tests psychotechniques et conseil professionnel) : appui d'experts techniques	L'objectif est de maintenir le niveau technique des opérations de positionnement des stagiaires
0,2 MF	Missions des psychologues du travail au sein des organismes de formation pour le positionnement et le suivi des stagiaires	Assurer le positionnement, le conseil professionnel et le suivi psychopédagogique des stagiaires sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
51 MF	Appui à l'accueil, au conseil et au traitement des dossiers des candidats à une bourse territoriale de formation (BTF)	

Action A1201-03 - Connaître et analyser les publics — Dépenses : 6,0 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
6 MF	Etude sur le profil et les attentes du public susceptible d'entrer en formation	Adapter les dispositifs et les formations aux besoins du public

Action A1201-04 – Prendre en charges les bénéficiaires — Dépenses : 800,8 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

Plus de 1 200 personnes intégraient chaque année les différents dispositifs de formation pilotés par la DFPC et à ce titre bénéficient d'une indemnisation, d'une couverture sociale minimale et de la prise en charge de certaines dépenses annexes (transports par exemple). A cela, s'ajoute la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie des cotisations sociales des apprentis et des volontaires du service militaire adapté. Le réajustement des montants alloués à l'achat de formation entraîne mécaniquement une baisse sensible des dépenses liées à cette action.

RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DESTINES A LA PRISE EN CHARGE DES STAGIAIRES (en MF)

	Indemnités	Charges sociales	Hébergement et restauration	Transports	Actions socio éducatives	**TOTAL**
Stagiaires de la formation professionnelle continue	255	49 ,3	73,28	1,5	0,01	**379,18**
Stagiaires Mobilité Québec et métropole	120					**120**
Volontaires du service militaire adapté (SMA)		8,750				**8,75**
Apprentis		68		2,125		**70,12**
Stagiaires Mobilité BTF (budget DRH hors transport)	**130**	**36**		15,065		**15,06**
Candidats VAE			0,42	1,275		**1,7**
TOTAL	**375**	**126,050**	**73,71**	**19,925**	**0,01**	**594,82**

montant	commentaire	justification
375 MF	Indemnités des stagiaires intégrant les formations financées par la Nouvelle-Calédonie[1]. *(voir détail ci-dessous)*	- Article R. 543-2 du code du travail - Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995
126 MF	Cotisations sociales des stagiaires de la formation professionnelle continue, des apprentis et des volontaires du SMA *(voir détail ci-dessous)*	- Article R. 543-2 du code du travail - Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995 - Article Lp. 522-23 du code du travail - Art. Lp 12 de la loi du pays n° 2001-016 du 11/01/2002
20 MF	Frais de transports des stagiaires de la FPC, des apprentis, des stagiaires BTF et des candidats VAE *(voir détail ci-dessous)*	- Article R. 543-9 du code du travail - Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995 - Délibération n° 4/CP du 6/4/2010 (art 5)
73 MF	Frais d'intendance (hébergement et restauration) des stagiaires internes en centre de formation	- Article R. 543-10 du code du travail

[1] Peuvent bénéficier de cette prise en charge :

- des demandeurs d'emploi non indemnisés par la CAFAT : ils représentent environ 80 % des stagiaires indemnisés ;
- des salariés du secteur privé en congé individuel de formation : 17 % ;
- des travailleurs indépendants : 2 % ;
- des détenus : 1%.

montant	commentaire	justification
0,42 MF	Frais de mission des demandeurs d'emploi en validation des acquis de l'expérience	- Délibération n° 4/CP du 6/4/2010 (art 5)
0,01 MF	Actions socio-éducatives au profit des stagiaires	
20 MF	Frais de gestion de l'indemnisation des stagiaires externalisée[2]	
20 MF	Frais de gestion du suivi des stagiaires en mobilité en métropole ou au Québec[3]	

Les autres dépenses de fonctionnement concernent la Direction des Ressources Humaines pour **166 MF**

Action A1201-05 – Préparer l'entrée en formation — Dépenses : 179,0 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

Le diagnostic partagé initié en 2011 par le gouvernement a mis en avant la nécessité d'accompagner les publics en difficulté, de niveau V et infra V, qui peuvent difficilement intégrer directement un parcours de formation diplômante pour de multiples raisons qui parfois se cumulent :

- trop faible niveau en connaissances de base exigées à l'entrée en formation (voire pour un nombre important de stagiaires, une situation d'illettrisme) ;
- difficultés sociales ou familiales ;
- parcours professionnel non défini ou mal stabilisé ;
- comportements en inadéquation avec les contraintes d'une formation de longue durée ;
- etc… .

Le discours de politique générale du gouvernement tenu devant le Congrès le 29 août 2014 a réaffirmé la nécessité de déployer auprès de ce public, jeune le plus souvent, une politique soutenue d'insertion et de formation professionnelle.

Plusieurs dispositifs ont été développés par ou en partenariat avec la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge ces différents publics, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités :

- la mise en œuvre de dispositifs dits « préparatoires », pour les publics les plus éloignés d'une entrée directe en formation dont :
  - de Nouville, un pôle d'excellence préparatoire (SPOT) à l'ETFPA;
  - les plateformes de découvertes des métiers organisées par le RSMA ;
- la mise en œuvre de formations dites « pré-qualifiantes » visent à remettre à niveau des stagiaires n'ayant pas les prérequis pour entrer directement en formation.

Le nombre effectif de stagiaires concernés sera en baisse par rapport à 2014, particulièrement quant aux formations pré qualifiantes dont le budget subit une variation négative de 28,8% par rapport à 2014.

[2] IDC-NC et LADOM
[3] Prestation externalisée à des prestataires en métropole : LADOM et ACESTE

montant	commentaire	justification
120 MF	Pôle préparatoire ETFPA « Le Spot »	Articles R. 544-22 et R. 544-23 du code du travail
22 MF	Subvention au RSMA pour les plateformes découverte des métiers	
37 MF	Formations pré qualifiantes ou de remise à niveau avant l'entrée en formation qualifiante des stagiaires	Articles R. 544-22 et R. 544-23 du code du travail

Programme P1202 Former pour l'emploi

Dépenses : 773 333 140 F

Enjeux et contexte

L'élévation du niveau de compétences et l'acquisition de qualifications nécessaires au développement économique du territoire reste le défi majeur des prochaines années pour la formation professionnelle continue.
La formation professionnelle continue a notamment pour objectif de contribuer pleinement au rééquilibrage, au progrès social, à la parité et à la promotion de l'emploi.

Objectifs

La politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie est guidée par la réponse simultanée aux besoins des acteurs économiques et aux attentes sociales des individus.
A cet effet, un double objectif est poursuivi :

- accompagner le développement des entreprises et leur professionnalisation : structuration d'un dispositif de formation professionnelle continue de qualité, réactif, sectoriel et réparti sur l'ensemble du territoire ;
- développer les compétences des individus afin de permettre l'insertion, l'adaptation ou la promotion professionnelle.

Pour ce faire, la Nouvelle-Calédonie établit une commande pluriannuelle dite structurelle pour des besoins récurrents associée à une commande dite conjoncturelle permettant de répondre au fil de l'eau à des nouveaux besoins plus ponctuels. Cette commande devra privilégier dans les prochaines années le développement d'actions de formation modulaires avec plusieurs sessions annuelles et fondées sur une logique d'alternance formation/emploi, permettant ainsi des logiques de parcours de qualification souples et adaptés à la fois aux réalités sociales et économiques.

Elle développe également des programmes permettant l'accès à des parcours de formation individualisés sur des secteurs jugés prioritaires : bourses territoriales de formation, programme Mobilité Québec, Programme Mobilité métropole.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme former pour l'emploi est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1202-01 - Qualifier pour l'emploi (demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	812 400 000	788 250 000	625 800 000	-162 450 000
Action A1202-02 - Soutenir les initiatives sectorielles	225 000 000	228 000 000	106 183 140	-121 816 860
Action A1202-03 - Accompagner le développement des actifs et des publics	81 000 000	81 600 000	26 350 000	-55 250 000
Action A1202-04 - Evaluer les besoins et les réalisations	0	6 000 000	15 000 000	9 000 000
Total	**1 118 400 000**	**1 103 850 000**	**773 333 140**	**-330 516 860**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	969 400 000	983 850 000	690 983 140	-292 866 860
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	149 000 000	120 000 000	82 350 000	-37 650 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**1 118 400 000**	**1 103 850 000**	**773 333 140**	**-330 516 860**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les Indicateurs de performance

Libellé indicateur	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013[4]	Prévision 2014
Indice de satisfaction des stagiaires	80,7%	74,4%	74,3%	76,7%	≥80%
Taux d'érosion	12,3%	11,6%	11,6%	8,9%	≤10%
Taux de réussite	76,6%	82,2%	88,8%	88%	≥77%
Taux de validation	67,0%	70,8%	74,6%	70,8%	≥70%
Taux d'insertion à 6 mois (des admis)	52,6%	61,3%	58,9%	50%	≥50%
Part des formations conjoncturelles	23,3%	26,7%	31,1%	28,5%	≥35%

Indicateur 1 : Indice de satisfaction des stagiaires
Commentaire: Cet indicateur vise à renseigner sur le degré de satisfaction ressenti par les stagiaires à l'égard de leur formation.
Il est calculé à partir des questionnaires remis aux stagiaires à l'issue de la formation. Une question consiste pour les stagiaires à donner une note au stage qu'ils ont suivis, la moyenne des notes détermine l'indice de satisfaction (de 1 à 20).
Sources : OEFQS (observatoire de l'emploi, des qualifications, des salaires et de la formation) / IDC-NC

[4] *données de la programmation 2013 au 31/12/2013*

<u>Indicateur 2 : Taux d'érosion</u>
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer la part des arrêts pendant le suivi des formations.
Il est calculé à partir du nombre d'arrêts pendant la formation sur le nombre d'inscrits.
Source : DFPC

<u>Indicateur 3 : Taux de réussite (aux examens)</u>
Commentaire: Cet indicateur vise à mesurer le niveau d'acquisition des connaissances.
Il est calculé à partir du nombre de stagiaires admis à l'examen sur celui des stagiaires présentés à l'examen.
Source : DFPC

<u>Indicateur 4 : Taux de validation</u>
Commentaire: Cet indicateur est un indicateur qualitatif de la performance de la formation professionnelle qui présente l'intérêt de cumuler la réussite aux examens et l'érosion aux cours des formations. Cet indicateur traduit la stabilité des effectifs dans les formations (nombre d'inscrits et nombre de présents en fin de formation), donc la capacité à offrir des conditions d'accueil et de déroulement des formations en adéquation avec les attentes des stagiaires et par conséquent susceptibles de limiter le taux d'érosion.
Il est calculé comme suit :
Nombre de personnes admises aux examens
---------- X 100
Nombre de personnes inscrites en formation
(stabilisées 1 mois après l'entrée en formation)
Source :

<u>Indicateur 5 : Taux d'insertion à 6 mois (des admis ou présentés)</u>
Commentaire: Cet indicateur est un bon révélateur de la correspondance entre la maîtrise des compétences et l'adaptation aux emplois. Il permet de mesurer le devenir professionnel des stagiaires, et de s'assurer ainsi que la formation professionnelle permet l'insertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.
Mode de calcul :
Nombre d'admis (ou présentés) en situation d'emploi à 6 mois
---------- X 100
Nombre de stagiaires admis (ou présentés) aux examens
Source : IDC-NC / OEFQS

<u>Indicateur 6 : Part des formations conjoncturelles</u>
Commentaire: Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail.
Cet indicateur vise à mesurer le volume financier des formations du volet conjoncturel par rapport à celui des actions A1202-01 et A1202-02 du programme P1202 « former pour l'emploi ».
Source : DFPC

Les actions pour 2015

L'AE P1202-2014/1 – Former pour l'emploi est financée sur le programme P1202.

Modification AE P1202-2014/1 - FORMER POUR L'EMPLOI	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	3 371 750 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	3 371 750 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	845 358 793
	CP 2015	690 533 140
	Financé CP après BP 2015	1 535 891 933
	Reste à financer	**1 835 858 067**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	818 500 000
	CP 2017	529 350 000
	CP 2018	366 892 307
	CP 2019	121 115 760

Action A1202-01 – Qualifier pour l'emploi Dépenses : 625,8 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
260 MF	Coûts de formation des sections d'apprentissage : environ 35 filières sont ouvertes dans les trois CFA pour environ 500 nouvelles places chaque année	Articles R. 523-2 et R. 524-13-1 du code du travail Convention quinquennales entre la Nouvelle-Calédonie et les trois chambres consulaires
15 MF	Primes d'apprentissage versées aux employeurs	Article R. 524-13 du code du travail
279 MF	Coûts de formation des actions inscrites dans la programmation annuelle de la Nouvelle-Calédonie : actions structurelles destinées aux demandeurs d'emploi	Ces actions répondent a un besoin pérenne en qualifications du marché du travail dans les principaux secteurs économique : Mines, BTP, santé, social, Industrie, transports, agriculture, etc… Articles R. 544-22 et R. 544-23 du code du travail
4 MF	Coûts de formation des stagiaires suivant une formation en métropole au titre du dispositif « Mobilité métropole »[5]	Articles R. 544-22 et R. 544-23 du code du travail

Les autres dépenses s'élèvent à : **67,8 MF** (DRH)

Action A1202-02 – Soutenir les initiatives sectorielles Dépenses : 106,2 MF

Fonctionnement :

[5] Soit environ une dizaine de places qui complète l'offre de 50 places de formation en centres AFPA proposées par LADOM et financées par l'Etat.

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
106,2 MF	Coûts de formation des actions inscrites dans la programmation annuelle de la Nouvelle-Calédonie : actions conjoncturelles	Ces formations visant en priorité des demandeurs d'emploi sont mises en place en partenariat avec les acteurs économiques et/ou les provinces pour faire face à un besoin ponctuel de qualification Articles R. 523-2 et R. 524-13-1 du code du travail Convention quinquennales entre la Nouvelle-Calédonie et les trois chambres consulaires

Action A1202-03 – Accompagner le développement des actifs spécifiques — Dépenses : 26,4 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
13 MF	Frais de formation des stagiaires bénéficiant d'une bourse territoriale de formation (BTF)	Art 7 - Délibération n° 407/CP du 23 mai 1995
3,4 MF	Subvention à l'ACESTE CNAM pour la mise en œuvre de formations destinées à des salariés	
10 MF	Actions de formation spécifiques orientées vers les personnes en situation de handicap et les détenus	Articles R. 544-22 et R. 544-23 du code du travail

Action A1202-04 – Evaluer les besoins et les réalisations — Dépenses : 15,0 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
15 MF	Etude sur les besoins en qualification et en formation des entreprises calédoniennes – réalisée par l'IDC-NC	Les résultats cette étude permettent de déterminer les besoins en qualification des entreprises calédoniennes, tous secteurs confondus, dans une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT). Ils sont indispensables pour : - connaître les secteurs en tension - connaître les qualifications attendues (tant quantitativement que par métier et par niveau) - définir les orientations des politiques de formation de la Nouvelle-Calédonie mais aussi des autres acteurs publics et privés (provinces, branches professionnelles, etc…)

Programme P1203
Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Dépenses : 965 666 880 F

Recettes : 220 000 000 F

Enjeux et contexte

Depuis 2010, de nombreuses actions ont été menées afin d'adapter l'offre de formation aux besoins, de disposer de plateaux techniques modernes et en capacité de permettre la **réalisation de formations innovantes, d'accompagner les organismes de formation vers une** meilleure qualité des formations, d'inciter le développement de la formation des salariés.

Si la mise en place des pôles d'excellence sectoriels entre dans sa phase finale, les autres ambitions restent à concrétiser s'agissant d'objectifs dont l'aboutissement prendra encore plusieurs années. L'appui de la Nouvelle-Calédonie à ces différents acteurs et partenaires reste donc indispensable.

Il convient de noter que l'année 2014 a été la dernière année de mobilisation des financements du Xème FED sur les axes d'effort suivants :

- renforcement des structures et activités de péri formation et prise en compte des publics en difficulté : la Nouvelle-Calédonie maintiendra son effort au développement de structures accueillant des publics en difficulté, en adéquation avec les enveloppes identifiées au programme P1201 ;
- renforcement des capacités d'action et d'anticipation des acteurs : il s'agit avant tout de professionnaliser l'ensemble des acteurs du dispositif pour gagner en qualité. La formation des acteurs pédagogiques est indispensable dans la structuration des « pôles d'excellences sectoriels ». La Nouvelle-Calédonie a fait le choix d'accompagner le développement de plateaux techniques, véritables « pôles d'excellence sectoriels » dotés de moyens techniques et humains de qualité arrimés avec les besoins des acteurs économiques regroupés au sein d'une branche ou d'un groupe d'entreprises.

Objectifs

Il s'agit pour 2015 d'achever la réorganisation entamée depuis trois années sur les dispositifs suivants :

- développer l'orientation et la préformation sur des espaces dédiés ;
- poursuivre la structuration et l'équipement des pôles d'excellences sectoriels pour qu'ils répondent aux attentes en termes de formations qualifiantes rénovées et adaptées ;
- veiller à définir les conditions optimales de la gouvernance de ces pôles d'excellence sectoriels ;
- améliorer l'environnement des stagiaires (restauration, hébergement, transport …) par l'identification des actions de rénovation et de construction et le développement des ressources humaines.

L'économie générale du budget 2015 de la formation professionnelle continue amoindrit la capacité d'intervention directe de la DFPC sur le marché de la formation. Il convient donc de contribuer de manière significative à une implication plus importante des entreprises et des partenaires sociaux, responsables au premier chef de la formation des salariés, ainsi que des provinces dans le cadre d'un renforcement de l'action inter-collectivités dans les domaines de la formation et de l'insertion.

Les autres missions restent au service de la mise en œuvre d'un cadre favorable au développement de la formation professionnelle : adaptation de la réglementation, contrôle des opérateurs et audits des réalisations pour une mise en œuvre sécurisée et de qualité, création de certifications locales adaptées aux besoins des acteurs économiques. Elles devront répondre à des objectifs de simplification administrative et de communication auprès des partenaires concernés.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme animer et piloter la politique de formation professionnelle continue est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1203-01 - Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	792 840 300	662 000 000	282 700 000	-379 300 000
Action A1203-02 - Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle	13 000 000	6 500 000	4 435 000	-2 065 000
Action A1203-03 - Animer et piloter le dispositif de formation et de certification	126 510 000	124 580 000	93 531 880	-31 048 120
Action A1203-04 - Soutien des établissements publics	746 300 000	596 000 000	585 000 000	-11 000 000
Total	**1 678 650 300**	**1 389 080 000**	**965 666 880**	**-423 413 120**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	285 910 000	207 980 000	138 766 880	-69 213 120
012- Charges de personnel et frais assimilés	40 000 000	0	15 000 000	15 000 000
65- Autres charges de gestion courante	486 800 000	385 000 000	559 700 000	174 700 000
67- Charges exceptionnelles	285 000 000	190 000 000	0	-190 000 000
Dépenses d'investissement	580 940 300	606 100 000	252 200 000	-353 900 000
Total	**1 678 650 300**	**1 389 080 000**	**965 666 880**	**-423 413 120**

Recettes (pour mémoire)	*875 656 325*	*756 521 000*	***220 000 000***	*-536 521 000*

Les Indicateurs de performance

Avertissement : Les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'un politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaitre des modifications.

Indicateur	2011 Objectif	2011 Réalisé	2012 Objectif	2012 Réalisé	Objectif 2013 Objectif	Objectif 2013 Réalisé	Prévision 2014
Taux de contrôle - organismes de formation - employeurs	 30% 25%	 48% 33%	 35% 30%	 54% 30,15%	 35% 30%	 31 % 27 %	 35% 25%
Conformité des actions financées par la NC	> ou = 45 %	84%	> ou = 60 %	46%	> ou = 65 %	70%	> ou = 60 %
Organismes engagés dans la démarche Qualité	> ou = 60 %	64%	> ou = 60 %	64%	> ou = 70 %	59%	> ou = 70 %
Nombre de certifications locales créées	+ 7	+ 8	+ 8	+3	+8	+13	+7
Taux de consommation des aides financières accordées par la NC aux acteurs de la formation professionnelle	> ou = 85 %	93%	> ou = 85 %	95%	> ou = 88 %	71%	> ou = 88 %

Les actions pour 2015

L'AE P1203-2014/2 – Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue est financée sur le programme P1203.

Révision et / ou Ajustement - P1203-2014 / 2 - ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	396 500 000
	Proposition au BP 2015	*-44 000 000*
	Financé après BP 2015	352 500 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	133 670 968
	CP 2015	*70 435 000*
	Financé CP après BP 2015	204 105 968
	Reste à financer	**148 394 032**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	111 059 032
	CP 2017	37 335 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A1203-01 – Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation — Dépenses : 282,7 MF

Investissement : 220 MF

- Financé AP :

montant	commentaire
160 MF	Etude et travaux d'aménagement des pôles de formation de l'ETFPA : « Maintenance industrielle » à Bourail, « Transports-Logistique » à Bourail et « SPOT » à Nouville – cf historique des opérations ci-dessous

Révision et / ou Ajustement - P1203-2014 / 5 - RENOVATION DES LOCAUX ETFPA	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	541 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	541 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	381 000 000
	CP 2015	*160 000 000*
	Financé CP après BP 2015	541 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

48 MF	Etudes techniques pour la mise en service des équipements techniques, la construction des maquettes pédagogiques et le développement de l'ingénierie de formation du pôle « Maintenance industrielle » de Bourail

Révision et / ou Ajustement - P1203-2014 / 3 - APPUI MISE EN OEUVRE PES	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	123 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	123 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	43 000 000
	CP 2015	*48 000 000*
	Financé CP après BP 2015	91 000 000
	Reste à financer	**32 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	32 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

12 MF	Etudes techniques sur la mise en place de nouvelles actions de formation en lien avec les pôles d'excellence sectoriels et les acteurs économiques

Révision et / ou Ajustement - P1203-2014 / 1 - CONSTRUCTION DE LOCAUX DFPC A KONE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	60 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	60 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	10 000 000
	CP 2015	***12 000 000***
	Financé CP après BP 2015	22 000 000
	Reste à financer	**38 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	38 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Depuis 2012, la Nouvelle-Calédonie a engagé, avec l'aide des financements du Fonds européen de développement (FED), la rénovation complète des centres de formation de l'ETFPA à Nouméa et à Bourail.

ETFPA - POLES DE FORMATION - TOTAL DES FINANCEMENTS

Projet	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Pôle préparatoire - SPOT - Nouville			40,00	40,00	40,00	120,00
Internat Nouméa			10,00	200,00	0,00	210,00
Pôle Industrie - Bourail	13,40	50,00	272,00	8,00		343,40
Pôle Métallerie - Bourail				121,00	100,00	221,00
Pôle Transports Logistique - Bourail				30,00	20,00	50,00
Internats Bourail	6,30	207,00	5,00	8,00		226,30
TOTAL	19,70	257,00	327,00	407,00	160,00	1 170,70

Il est prévu en 2015 de financer les tranches de travaux suivants :

- Pôle Maintenance industrielle – Bourail : rénovation des ateliers de transformation des métaux (métallerie et soudure)
- Pôle Transports/Logistique : poursuite de l'aménagement des locaux et des pistes de conduite
- Rénovation locaux à Nouville : 3ème tranche de rénovation des locaux

TRAVAUX et EQUIPEMENTS (en MF)	AP			CP BP 2015
	2014	2015	Total	
Rénovation locaux à Nouville	200,00	0,00	200,00	0,00
Ateliers Nouville	40,00	40,00	80,00	40,00
Pôle Métallerie Bourail	121,00	100,00	221,00	100,00
Pôle Transports Logistique Bourail	30,00	20,00	50,00	20,00
TOTAL	391,00	160,00	551,00	160,00

Fonctionnement : 62,7 MF

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire
36 MF	Poursuite du programme de professionnalisation des acteurs de la formation (formateurs, encadrants de chantier d'insertion, conseillers en insertion professionnelle, etc..) engagé depuis 2006 et confié à l'IFAP
6 MF	Audits de certification nécessaires à l'attribution du label QualiFormPro
0,7 MF	Subventions accordées à des organismes de formation publique et privé engagés dans la démarche QualiFormPro[6]
15 MF	Rémunérations de chargés de mission assurant au sein de la DFPC (postes non permanents) le développement des nouveaux projets de formation (pôles d'excellence)
5 MF	Subvention accordée à la Chambre d'agriculture pour le financement du poste du chargé de développement du pôle d'excellence agricole

Action A1203-02 – Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle

Dépenses : 4,4 MF
Recettes : 0,2 MF

Fonctionnement :

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire
3,7 MF	Audits des formations financées par la Nouvelle-Calédonie sous-traitée à l'AFPA au travers d'une convention de partenariat Ministère de l'Outre-Mer / Nouvelle-Calédonie / AFPA
0,75 MF	Contrôles techniques (hygiène et sécurité essentiellement) réalisées par des prestataires extérieurs au sein des organismes de formation dans le cadre du renforcement du contrôle préconisé par la chambre territoriale des comptes

Recettes :

montant	*commentaire*
0,220 MF	*Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle*

[6] Solde des subventions accordées en 2014 au GRETA et à l'IFDEC

Action A1203-03 – Animation &pilotage dispositif formation & certification — Dépenses : 93,5 MF

Investissement :

montant	commentaire
1,2 MF	Matériels et équipements nécessaires au fonctionnement de la DFPC

Fonctionnement :

montant	commentaire	justification
61,6 MF	Budget de fonctionnement de la DFPC	Augmentation limitée à la progression mécanique des loyers et charges locatives qui représentent près de 70 % du budget

Dépenses d'intervention :

montant	commentaire	justification
3,5 MF	Financement des points relais conseil en VAE : IDC-NC, MIJ Sud et Chambre des métiers et de l'artisanat	Délibération n° 4/CP du 6/4/2010 (art 12) Conventions triennales avec les structures
2,8 MF	Expertises techniques pour la mise en œuvre des certifications locales : rédaction de sujets d'examen et appui méthodologique à la rédaction de référentiels professionnels	
24 MF	Conception et développement de l'application SEFORA déployée auprès des services de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, des organismes de formation et d'insertion : ce système d'information partagé permet de suivre la totalité du parcours de formation puis l'insertion des stagiaires intégrant un dispositif géré par la Nouvelle-Calédonie ou la province Nord	

Action A1203-04 – Soutien des établissements publics — Dépenses : 585,0 MF

Investissement :

- Financé AP : **30 M**F

montant	commentaire
30 MF	Subvention destinée à l'ETFPA : 2ème tranche de travaux divers sur les sites de Nouville et de Bourail : remise aux normes de l'assainissement, rénovation des voiries, sécurisation des sites, etc…

Révision et / ou Ajustement - P1203-2014 / 4 - SUBVENTIONS ETFPA - REMISE AUX NORMES	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	60 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	60 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	30 000 000
	CP 2015-arbitrages	*30 000 000*
	Financé CP après BP 2015	60 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Fonctionnement :

- Subvention à l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) : **217 MF**

Cette subvention se décline de la manière suivante :

- 27 MF destiné à apurer sur 10 ans la dette de l'ETFPA envers la Nouvelle-Calédonie qui s'élève au global à 274 MF,
- 190 MF destiné à financer les charges de structures de l'établissement. Cette dotation est identique à celle accordée au BP 2014.

Pour information, le fonds de roulement de l'ETFPA est estimé à 269 MF fin 2014, soit 176 jours de fonctionnement (alors qu'il ne s'élevait qu'à 70 jours fin 2013). Cette hausse spectaculaire du fonds de roulement est éphémère puisque générée par le décalage des programmes d'investissement. En 2015, le fonds de roulement devrait re-diminuer pour atteindre un niveau plus réaliste.

- Subvention au GIP Cadre-Avenir : **46 MF**

La participation de la Nouvelle-Calédonie au GIP cadre-Avenir correspond habituellement à 10% du budget prévisionnel du GIP, déduction faite des deux fonctionnaires mis à disposition par la Nouvelle-Calédonie. En raison des restrictions budgétaires, la dotation proposée par la Nouvelle-Calédonie s'élève à 46 MF, soit une baisse de 17,8% par rapport à 2014.

- Subvention à l'institut pour le développement des compétences (IDCNC) : **276 MF**

Une subvention de fonctionnement de 275 MF permettra le financement des charges structurelles de l'établissement. Cette participation est identique à celle accordée au BP 2014. Une subvention d'équipement de 1 MF est également accordée pour l'achat d'équipement informatique.

Pour information, le fonds de roulement de l'IDCNC est estimé à 119 MF fin 2014, soit 51 jours de fonctionnement.
En 2015, l'IDCNC devra maitriser ses dépenses et/ou trouver des ressources complémentaires pour ne pas dégrader son fonds de roulement.

- Subvention à l'école des métiers de la mer (EMM) : **16 MF**

Cette subvention est destinée à financer une partie des charges de structure de l'école, notamment les rémunérations du directeur et du directeur adjoint de l'école. La subvention est en baisse de 5,5% par rapport à l'année précédente.

Pour information, le fonds de roulement de l'école des métiers de la mer est estimé à 64 MF fin 2014, soit 175 jours de fonctionnement. Ce bon niveau de fonds de roulement a été atteint par une progression des ressources propres de l'établissement (vente de stages aux entreprises privées notamment). En 2015, le maintien des ressources propres au niveau 2014 reste incertain, ce qui aurait pour effet, une baisse du fonds de roulement.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes Dépenses			
Chapitre	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	Total
906	0	0	252 200 000	**252 200 000**
924				**0**
Ss Total Investissement	***0***	***0***	***252 200 000***	***252 200 000***
930	0	3 800 000	0	**3 800 000**
936	1 049 054 360	769 533 140	713 466 880	**0**
939	0	0	0	**0**
952	0	0	0	**0**
Ss total fonctionnement	***1 049 054 360***	***773 333 140***	**713 466 880**	***2 535 854 380***
Total BP 2015	**1 049 054 360**	**773 333 140**	**965 666 880**	**2 788 054 380**

En XPF	*Programmes recettes*			
Chapitre	*P1201 Information, orientation, accompagnement*	*P1202 Former pour l'emploi*	*P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue*	*Total*
924	*0*	*0*	0	***0***
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***	***0***
930	***0***	***0***	***0***	***0***
936	***0***	***0***	0	***0***
941	***0***	***0***	220 000 000	***220 000 000***
Ss total fonctionnement	***0***	***0***	***220 000 000***	***220 000 000***
Total BP 2015	***0***	***0***	***220 000 000***	***220 000 000***

Mission M13
Economie et emploi

DEPENSES : 4 284 038 092 F
RECETTES : 228 439 356 F

Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle…), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions). Par ailleurs, la DTE met en œuvre les actions définies par le gouvernement en matière d'emploi et de prévention des risques professionnels.
L'ensemble de ces actions contribue au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail, en mettant en œuvre des actions en faveur du soutien de l'emploi et d'insertion par le travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises tout en assurant le bien-être et la sécurité au travail.

Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales.
Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur et la protection physique et économique du consommateur.

Etudes économiques et sociales

Nouvelle-calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne. L'ISEE NC réalise des études pérennes mais participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas climatiques. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

Pêche et environnement marin

C'est la direction des affaires maritimes (DAM) qui est en charge de ce programme qui concerne l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles biologiques de la ZEE.

Mines et carrières

L'activité de la mine et la métallurgie est au coeur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsablités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ce programme a pour objet la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Economie numérique et communication

La cellule économie numérique assure la coordination et le pilotage de ce programme qui a pour objectif de mettre en œuvre les politiques publiques relatives au développement du numérique. Ce programme s'appuie sur le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN), dont les orientations ont été votées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie (délib. n°321 du 28/10/2013).

Historique des moyens financiers

Dépenses

M13-Economie et emploi				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P1301 Travail et emploi	493 398 000	1 220 807 416	1 292 064 378	71 256 962
P1302 Marché intérieur	340 340 000	466 430 000	417 276 150	-49 153 850
P1303 Etudes économiques et sociales	350 000 000	332 000 000	332 000 000	0
P1304 Soutien au secteur agricole	1 061 743 350	1 328 017 350	1 645 369 314	317 351 964
P1305 Pêche et environnement marin	45 010 000	47 415 000	71 923 100	24 508 100
P1306 Mines et carrières	172 586 000	203 310 000	146 414 000	-56 896 000
P1307 Economie numérique et communication	610 570 000	461 750 000	378 991 150	-82 758 850
Total Mission 13	**3 073 647 350**	**4 059 729 766**	**4 284 038 092**	224 308 326

Recettes

M13-Economie et emploi				
Programmes	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014-2015***
P1301 Travail et emploi	*19 000 000*	*22 500 000*	*22 000 000*	*-500 000*
P1302 Marché intérieur	*10 340 000*	*11 340 000*	*75 340 000*	*64 000 000*
P1303 Etudes économiques et sociales	*0*	*0*	*8 000 000*	*8 000 000*
P1304 Soutien au secteur agricole	*8 000 000*	*8 000 000*	*0*	*-8 000 000*
P1305 Pêche et environnement marin	*115 114 356*	*125 050 193*	*123 099 356*	*-1 950 837*
P1306 Mines et carrières	*0*	*0*	*0*	*0*
P1307 Economie numérique et communication	*0*	*0*	*0*	*0*
Total Mission 13	***152 454 356***	***166 890 193***	***228 439 356***	*61 549 163*

Programme P1301
Travail et emploi

Dépenses : 1 292 064 378 F
Recettes : 22 000 000 F

Enjeux et contexte

Favoriser la régulation des relations de travail, contribuer à créer un climat social propice au développement économique des entreprises, garantir l'application effective des normes du droit du travail à l'ensemble des salariés de Nouvelle-Calédonie, promouvoir la santé et la sécurité au travail, constituent à la fois un enjeu économique majeur, mais également un enjeu social essentiel. Par ailleurs, l'emploi en Nouvelle-Calédonie doit se développer prioritairement en direction des citoyens calédoniens.
Le gouvernement a pour ambition de faire entrer la Nouvelle-Calédonie dans une économie plus créatrice d'emplois.

Objectifs

Pour gagner la bataille de l'emploi, le gouvernement va proposer une stratégie pour l'emploi, qui sera définie avec les partenaires sociaux. Cette politique sera adossée à des connaissances mieux cernées du marché du travail.
Par ailleurs, la direction du travail et de l'emploi s'inscrit dans le développement de l'administration numérique visant à notamment améliorer l'action administrative en la simplifiant.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme travail et emploi est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1301-01 - Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	19 000 000	24 000 000	15 300 000	-8 700 000
Action A1301-02 - Contrôler l'application du droit au travail	87 198 000	121 607 416	0	-121 607 416
Action A1301-03 - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	33 000 000	38 000 000	102 709 878	64 709 878
Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail	142 000 000	94 000 000	33 800 000	-60 200 000
Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social	19 200 000	19 200 000	192 550 000	173 350 000
Action A1301-06 - Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels	2 000 000	58 000 000	11 966 000	-46 034 000
Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles	191 000 000	866 000 000	40 150 000	-825 850 000
Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi	0	0	895 588 500	895 588 500
Total	**493 398 000**	**1 220 807 416**	**1 292 064 378**	**71 256 962**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	373 625 000	259 452 416	300 749 378	41 296 962
65- Autres charges de gestion courante	107 000 000	907 000 000	973 850 000	66 850 000
Charges exceptionnelles	0	430 000	30 000	-400 000
Dépenses d'investissement	12 773 000	53 925 000	17 435 000	-36 490 000
Total	**493 398 000**	**1 220 807 416**	**1 292 064 378**	**71 256 962**
Recettes (pour mémoire)	*19 000 000*	*22 500 000*	*22 000 000*	*-500 000*

Les actions pour 2015

Action A1301-01 – Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail

Dépenses : 15,3 MF
Recettes 1,0 MF

Fonctionnement : **13,5 MF**

Diffusion des normes juridiques et autres publications : **6 MF**

La DTE poursuit son action de diffusion des normes juridiques et du droit social plus largement. En 2015, l'accent sera mis sur les publications sous forme dématérialisée et multimédia. L'objectif est d'élargir le public cible de ces publications afin de rendre notamment les règles du contrat de travail accessibles au plus grand nombre.

Autres élaborer et rendre accessible le droit du travail : **7,5 MF**
La rédaction des textes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail se révèle complexe.
Compte tenu de la technicité, le recours à des intervenants extérieurs est nécessaire.
Enfin, la diffusion des réglementations votées au cours de l'année 2014 pour être opérationnelle, nécessite une large communication et un accompagnement des acteurs visés.

Investissement : **1,8 MF**

Une nouvelle version du site Internet devrait être mise en ligne en début d'année 2015.

*Recettes : **1 MF***

Le produit de la vente des publications DTE et prioritairement la dernière édition du code du travail est évalué à 1 MF sur l'année 2015, représentant la vente de 500 ouvrages.

Action A1301-02 – Contrôler l'application du droit du travail

Recettes : 21,0 MF

Les principaux axes de la politique de contrôle menée au cours de ces dernières années seront maintenus. Ces axes s'articulent autour du respect des règles en matière de santé et sécurité au travail, du respect des règles dans le domaine des institutions représentatives du personnel et enfin la lutte contre toutes les formes de travail illégal.

*Pénalités « travailleurs handicapés » : Recettes : **21 MF***

Cette partie comprend les amendes versées par les entreprises pour non-respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ou absence de déclaration obligatoire.
Il est prévu que cette pénalité rapporte 21 MF de recettes sur l'année 2015.
A titre informatif, il est rappelé que la contribution des employeurs, privés et publics à l'emploi de travailleurs handicapés, s'élève à près de 200 MF par an.

Action A1301-03 – Animer, mesurer et piloter la politique du travail et de l'emploi — Dépenses : 102,7 MF

Fonctionnement : **90, 67 MF**

- L'appui technique, méthodologique et coopération régionale : **4,2 MF**

L'analyse des différentes pratiques tant dans le domaine de la santé et la sécurité au travail que dans celui de l'emploi permet à la Nouvelle-Calédonie de développer un droit a adapté sa propre situation.

- Le soutien et pilotage de la DTE : **86,47 MF**

Cette partie comprend l'ensemble du fonctionnement transversal de la DTE : locations et entretiens de bâtiments, charges d'électricité, de télécommunications, fournitures de bureau et de produits divers, carburant et frais de déplacement du personnel DTE, diverses prestations de service, divers abonnements et achats de documentations, etc.

A noter une demande nouvelle de 7,5 MF pour étudier le relogement de la DTE.

Investissement : **12,03 MF**

- La refonte du système informatique de la DTE

L'application OLETI entre désormais dans sa phase opérationnelle pour les premiers modules. Le développement des autres modules se poursuivra tout au long de l'année 2015.
Le reliquat des crédits de paiements prévus dans le cadre de l'autorisation de programme en cours « Refonte du système informatique DTE » sera utilisé en 2015 pour assurer ces développements. Il est donc demandé le report du reliquat des crédits de paiements et 1 MF de crédit de paiement sur l'AP existante.
10 MF de crédits de paiements supplémentaires sont demandés pour la poursuite de la réalisation d'un infocentre, indispensable pour l'établissement de statistiques et d'une application de gestion électronique des documents.

Révision et / ou Ajustement - P1301-2006 / 1 - REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137 / 07)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	29 100 000
	Proposition au BP 2015	***10 000 000***
	Financé après BP 2015	39 100 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	28 100 000
	CP 2015	***11 000 000***
	Financé CP après BP 2015	39 100 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Les crédits demandés (incluant cette demande nouvelle) sont en diminution de 29,1 MF par rapport au BP 2014 (116,6 MF).

Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail **Dépenses : 33,8 MF**

Fonctionnement : **33,8 MF**

- L'institut des relations sociales - ACESTE-CNAM : **27 MF**

L'IRS a dispensé tout au cours de l'année 2014 des formations à destination de l'ensemble des partenaires sociaux, tant salariés qu'employeurs. L'IRS adapte sa programmation annuelle aux attentes des partenaires sociaux et à l'actualité juridique. Ainsi, au cours de l'année 2014, plusieurs formations sur l'intéressement ont été organisées.

- Amélioration des relations de travail : **6,8 MF**

Ces crédits s'inscrivent dans la continuité des actions engagées en 2014 en matière de sensibilisation à la prévention des risques psycho-sociaux.
En outre, le gouvernement participe à la professionnalisation des référents « risques psycho-sociaux » d'entreprise avec le concours de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social **Dépenses : 192,6 MF**

Fonctionnement : **192,6 MF**

- Actions en faveur du dialogue social : **2,6 MF**

La DTE organise la conférence sociale annuelle. Cette conférence est précédée de réunions de travail.

- Conseil du dialogue social : **35 MF**

Il est proposé une augmentation de 5 MF de la subvention accordée les années précédentes pour le fonctionnement du conseil du dialogue social.

- Aide au fonctionnement des organisations syndicales : **155 MF**

Le montant de l'aide est estimé au regard des montants versés les années précédentes.
Pour les organisations syndicales de salariés, le montant de l'aide est calculé à partir des résultats obtenus aux élections professionnelles servant de base à la détermination de la représentativité syndicale.

Révision et / ou Ajustement - P1301-2013 / 2 - CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	198 000 000
	Proposition au BP 2015	***100 000 000***
	Financé après BP 2015	298 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	198 000 000
	CP 2015	***100 000 000***
	Financé CP après BP 2015	298 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Pour les organisations patronales, il est proposé la reconduction des aides accordées au titre des années précédentes soit 20 MF pour le MEDEF, 20 MF pour la CGPME et une augmentation de 5 MF pour l'UPA portant ainsi le montant de sa subvention à 15 MF.

Action A1301-06 – Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels — Dépenses : 12,0 MF

Fonctionnement : **12,0 MF**

Les interventions de la DTE sont désormais bien connues des acteurs de la prévention et remplissent leur fonction en matière de prévention des risques professionnels.

- Les matinées / soirées de la prévention : **0,6 MF**

Il s'agit de séances d'information à destination des professionnels qui se déroulent tout au long de l'année.

- JOIT et campagne santé-sécurité : **1,7 MF**

Il s 'agit ici de l'organisation de la journée mondiale santé et sécurité au travail qui se tient chaque année le 28 avril sur un thème précis (alcool et cannabis en 2012, relais santé sécurité en 2013 et les bonnes pratiques en 2014). Une campagne annuelle de suivi du thème est également organisée (diffusion de documents et de supports de prévention, impression d'affiches).

- Autres animations en prévention des risques professionnels : **8 MF**

Afin de diversifier les supports proposés, il est prévu de concevoir et faire réaliser des clips vidéo sur les risques professionnels.
Par ailleurs, des crédits sont demandés pour financer des opérations d'évaluation des risques professionnels dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

- Semaine santé sécurité : **1,7 MF**

Participation au forum annuel prévention des risques professionnels de la CAFAT.

Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles — Dépenses : 40,2 MF

- Coopération avec l'ASN : **12 MF**

La Nouvelle-Calédonie poursuit sa coopération avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) initiée en 2013. Cette coopération est réalisée au travers d'une convention cadre triennale conclue le 18 septembre 2013 entre l'ASN, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, et de trois conventions techniques permettant une déclinaison annuelle du programme de coopération. Une mission de l'ASN s'est rendue en Nouvelle-Calédonie entre le 21 juillet et le 1er août 2014. Une prochaine mission est prévue pour 2015.
Cette coopération qui concerne 3 directions de la Nouvelle-Calédonie (DTE, DASS, DIMENC), vise à améliorer la réglementation et les pratiques en matière de radioprotection des travailleurs et des patients.
La DTE demande l'inscription de l'ensemble des crédits nécessaire au paiement de cette convention.

- Coopération avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) : **12 MF**

L'assistance de l'ASN inclut un accompagnement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en matière de rayonnements ionisants. Suite aux missions 2013 et 2014 de l'ASN et aux réunions avec les directions associées (DTENC, DASS et DIMENC), il a été identifié une liste de domaines réglementaires pour lesquels la France a recours aux services de l'IRSN, notamment pour la gestion de l'inventaire national des sources radioactives et des générateurs de rayons X, ainsi que pour la gestion des résultats dosimétriques des travailleurs.
A l'heure actuelle, la Nouvelle-Calédonie n'a ni les outils, ni les ressources pour remplir les missions de l'IRSN. Elle doit par conséquent solliciter l'IRSN afin que l'institut prenne en charge l'ensemble des missions qu'il assure en Métropole. Pour 2015, l'assistance de l'IRSN nécessite la conclusion d'une convention annuelle entre l'IRSN, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat.
A titre prévisionnel, des crédits à hauteur de 12 MF sont sollicités pour cette action.

- Etude pour la mise en place d'un laboratoire d'analyses des prélèvement «amiante» : **9,2 MF**

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée en 1997, 2007 et 2010 d'une réglementation relative aux mesures à prendre en vue d'assurer la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux poussières d'amiante. Cette réglementation n'intègre pas la mise en œuvre de nouvelles stratégies de prélèvement et de méthodes de comptage des fibres (dite META pour Microscopie Electronique à Transmission Analytique) préconisée en Métropole. Cette nouvelle méthode permettrait un comptage plus précis des fibres, et entrainerait la définition de nouveaux seuils et valeurs limites d'exposition.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas dotée à l'heure actuelle d'un laboratoire équipé pour ce type d'étude et l'employeur est soumis à des délais lorsqu'il a recours à des laboratoires situés en Métropole. La mise en place d'un tel laboratoire (sans préjuger de la forme de gestion publique, privée ou mixte et sans préjuger d'éventuels partenariats avec des acteurs locaux de la recherche) nécessite une étude générale de faisabilité, incluant très certainement le recours à des organismes spécialisés et quelques déplacements à l'extérieur.

Cette étude n'ayant pas pu être réalisée en 2014, elle est reconduite sur 2015.

- Outils d'aide à l'évaluation des risques professionnels : **7 MF**

Il est prévu en 2015 des prestations d'évolution, de mise à jour, de maintenance et d'hébergement du site internet santé-sécurité en cours de création ainsi que la création et la mise en ligne d'una application d'aide à l'évaluation des risques professionnels.

Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi — Dépenses : 895,6 MF

- Plan emploi : AE : **117,5 MF** et hors AE : **12,6 MF**

Dans le cadre de l'AE relative au déploiement du nouveau dispositif d'insertion par le travail, Il est demandé (outre le report des crédits de paiement correspondant aux engagements pris en 2014) une dotation annuelle de 117,5 MF.

Révision et / ou Ajustement - P1301-2013 / 1 - PLAN EMPLOI SIT 2013-2015	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	675 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	675 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	169 000 000
	CP 2015-arbitrages	*117 548 500*
	Financé CP après BP 2015	286 548 500
	Reste à financer	**388 451 500**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	127 000 000
	CP 2017	127 000 000
	CP 2018	127 000 000
	CP 2019	7 451 500

Il est également prévu des crédits hors AE :
- pour promouvoir et accompagner les employeurs dans la mise en œuvre des réglementations votées par le congrès en début d'année 2014 et notamment celle, très technique, concernant les groupements d'employeurs ainsi que l'insertion par le travail.
- pour permettre le financement d'études ou de bilans de compétences dont pourrait avoir besoin la commission paritaire sur l'emploi local (CPEL) en application des dispositions de la loi relative à la protection, au soutien et à la promotion de l'emploi local.

- Service public de l'emploi : subventions aux provinces : **755,3 MF** Autres : **10,2 MF**

Conformément à ce qui avait était prévu, la DTE a assuré le développement de la mise à jour technologique nécessaire au fonctionnement de l'application ODE. La mise en synergie des outils utilisés par les provinces pour le placement des demandeurs d'emploi permettra à terme pour la Nouvelle-Calédonie de disposer d'une meilleure connaissance du marché de l'emploi.

Le transfert de l'application ODE conduit à la prise en en charge par la Nouvelle-Calédonie des frais de maintenance associés et notamment des contrats de maintenance de tous les clients ODE : province et IDCNC.

Par ailleurs, ce transfert impacte fortement les méthodes de fonctionnement et nécessite une coopération entre le gouvernement et la province. La DTE veut assurer un accompagnement professionnel et de qualité des acteurs concernés dans ces changements. Pour cela, un prestataire spécialisé dans la conduite du changement assiste la DTE pour définir et mettre en place une méthodologie précise.
Le montant des crédits délégués aux provinces pour le placement des demandeurs d'emploi est fixé pour 2015 à 755 MF.

Programme P1302 Marché interieur

Dépenses : 417 276 150 F
Recettes : 75 340 000 F

Enjeux et contexte

La conférence économique et social des 20 et 21 août 2014 a été l'occasion de présenter, sous la forme d'un agenda partagé les réformes qui permettront d'orienterle modèle économique vers un développement endogène plus compétitif et plus profitable à tous.
La relance de la croissance passe par un aménagement concerté du territoire, une plus grande compétivité de l'économie et une meilleure répartition des richesses.
Dans ce cadre La direction des affaires économiques, chargée de la mise en œuvre de cette nouvelle politique en veillant à la protection de l'ordre public économique et au développement harmonieux du marché intérieur sera réorganisée.

Objectifs

Les objectifs poursuivis en 2015 en matière de régulation économique et de soutien à l'économie découlent de l'agenda économique, fiscal et social partagé :

- Autoriser les services de la Nouvelle-Calédonie à rendre public les états financiers et les statuts des sociétés
- Parvenir à une simplification des démùarches administratives à travers un guichet unique en liaison avec le transfert du RCS
- Rendre opértationnelle l'Autorité de la concurrence par la mise à disposition de moyens matériels et par l'engagement de la procédure de recrutement
- Introduire « les contrats de performance » dans le dispositif législatif afin de conditionner les protections de marché à des contre parties économiques et sociales d'interêt général et de favoriser la compétitiviré de la production locale.
- Moderniser avec le concours d'expert le droit des assurances, réglementer la profession, doter les services du gouvernement des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de la compétence, missionner un commissire contrôleur général des assurances
- Favoriser l'épargne par la création d'un fonds calédonien complémentaire ou en lieu et place du dispositif d'épargne logement (PEL)
- Positionner les dispositifs FGTC, PTZ, ZODEP actuellement suivi par la DAE dans une stucture destinée à favoriser la production de logement en vue de l'objectif de 1 000 Logements/an , de l'adoption d'un droit de préemption au bénéfice des collectivités et la création à terme d'un office foncier.
- Assurer la sortie du plafonnement des prix décidés en vertu du protocole de fin de conflit « vie chère » et en mesurer les effets avec le concours de l'Isee.
- Informer régulièrement le consommateur par des données de l'observatoire des prix réactualisées réguliérement, favoriser la concurrence par l'information et la comparaison.
- Renseigner le consommateur via le n° vert et le site internet de l'observatoire.
- Assurer le contrôle d'une part des opérations de concentration, et d'autre part d'accroissement des surfaces commerciales exploitées dans le secteur du commerce de détail comme aussi des pratiques anticoncurrentielles et d'abus de position dominante pour le compte du gouvernement dans l'attente de la décision du collége constatant la première réunion de l'autorité locale de la concurrence.
- Gérer les demandes des sociétés émettrices des titres repas ainsi que le suivi et l'organisation et la présidence des commissions ad hoc.
- Accentuer la formation des agents de la DAE dans le cadre de la convention passée avec la DGCCRF

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme marché intérieur est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1302-01 - Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	1 813 000	3 060 000	1 249 950	-1 810 050
Action A1302-02 - Instruire les demandes d'exonération des droits et taxes à l'importation	0	0	0	0
Action A1302-03 - Assurer le libre accès des entreprises à la commande publique de la NC	0	0	0	0
Action A1302-04 - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	23 271 000	7 510 000	3 588 000	-3 922 000
Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur	10 600 000	150 000 000	34 120 000	-115 880 000
Action A1302-06 - Délivrer les agréments	0	0	0	0
Action A1302-07 - Veille économique, études et enquêtes exploratoires	55 162 000	10 280 000	63 715 500	53 435 500
Action A1302-08 - Soutien et pilotage	133 494 000	145 280 000	141 999 000	-3 281 000
Action A1302-09 - Gestion administrative et financière des subventions accordées	116 000 000	80 000 000	84 000 000	4 000 000
Action A1302-10 - Autorité de la concurrence	0	30 000 000	34 200 000	4 200 000
Action A1302-11 - Observatoire des prix	0	5 000 000	7 541 000	2 541 000
Action A1302-12 - Accompagnement financier à la politique du logement social	0	0	5 448 800	5 448 800
Action A1302-13 - Stratégie économique	0	35 300 000	23 955 500	-11 344 500
Action A1302-14 -Registre des commerces et des sociétés	0	0	17 458 400	17 458 400
Total	**340 340 000**	**466 430 000**	**417 276 150**	**-49 153 850**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	91 140 000	161 230 000	216 796 150	55 566 150
65- Autres charges de gestion courante	249 000 000	295 000 000	186 000 000	-109 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	200 000	10 200 000	14 480 000	4 280 000
Total	**340 340 000**	**466 430 000**	**417 276 150**	**-49 153 850**

Recettes (pour mémoire)	*10 340 000*	*11 340 000*	*75 340 000*	*64 000 000*

Les actions pour 2015

Action A1302-01 – Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	**Dépenses :**	**1,3**	**MF**
	Recettes	***3,0***	***MF***

Les dépenses courantes pour **1,3 MF** concernent les frais de carburant, de transports et de locations de véhicules sur les îles ainsi que les indemnités de frais de repas et d'hébergement dans le cadre des missions de contrôle et de suivi des relations commerciales entre professionnels.

Recettes ***: 3 MF***
Les recettes sont attendues au titre du droit de transaction. Il s'agit du produit des amendes aquittées par les commerçants qui ne respectent pas la réglementation économique applicable aux relations commerciales.

Action A1302-04 - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	**Dépenses :**	**3,6**	**MF**
	Recettes	***8,0***	***MF***

Les dépenses de fonctionnement de **3,6 MF** concernent principalement les frais de carburant, de transports et de locations de véhicules sur les îles ainsi que les indemnités de frais de repas et d'hébergement dans le cadre des contrôle pour la protection du consommateur.

Recettes : ***8 MF***
Les recettes sont attendues au titre du droit de transaction. Il s'agit du produit des amendes acquittées par les commerçants qui ne respenctent pas la réglementation économique en matière de protection du consommateur.

Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur	**Dépenses :**	**34,1**	**MF**

Il s'agit d'une dotation prévisionnelle de **34,1 MF** pour les supports de communication et conventions de prestations de services diverses d'accompagnement des services.

Il n'est pas prévu de dotation complémentaire au titre de l'AE compensation fret pour la vie chère qu'il conviendra d'annuler ou de diminuer.

P1302-2013/1 - VIE CHERE: COMPENSATION DU FRET	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	300 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	300 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	200 000 000
	CP 2015	***0***
	Financé CP après BP 2015	200 000 000
	Reste à financer	**100 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A1302-06 – Délivrer les agréments

Recettes : 0,3 MF

Il s'agit essentiellement de recettes pour la délivrance et le renouvellement des cartes des agents immobiliers.

Action A1302-07 – Veille économique, études et enquêtes exploratoires

Dépenses : 63,7 MF

Outre les frais de déplacement des agents du service des études économiques (215 500 FCFP), il est proposé une somme de **56 MF** au titre d'expertises externes par branches ou filières présentant des potentiels de développement, et **7,7 MF** pour la mise en place de « contrats de performance » entre les opérateurs industriels et le gouvernement en contre partie d'aides directes ou indirectes accordées.

Action A1302-08 – Soutien et pilotage

Dépenses : 142,0 MF

Subvention de fonctionnement à l'ADECAL : **32 MF**
Cette subvention permet de financer une partie des charges de structure de l'ADECAL. La participation de la Nouvelle-Calédonie est identique à celle accordée au BP 2013 et 2014.

Subvention de fonctionnement à la chambre de commerce et d'industrie : **70 MF**
Cette subvention permet de financer une partie des charges de structure du siège et antennes de la chambre. La participation 2014 est en baisse de 17 % par rapport à celle de 2014.

Cette action concerne également les dépenses de fonctionnement de la direction des affaires économiques. Elle prend en compte la forte évolution des charges de location de bureaux à hauteur de **18,8 MF** et locatives de **1 MF**, ainsi que les charges locatives du plexus budgétées seulement à hauteur de **8,2 MF**.

Elles concernent principalement les frais d'électricité, de nettoyage des locaux, d'achat de fournitures administratives, de maintenance des photocopieurs, de location de bureaux et de places de parking dans l'attente des nouveaux locaux du plexus, de frais postaux et de télécommunications, **…**

Action A1302-09 – Gestion administrative et financière des subventions accordées

Dépenses : 84,0 MF

52 MF pour le dispositif Ecopain en année pleine (conventions avec les boulangers pour la production et la commercialisation d'un pain de 500 g vendu 120 F au consommateur).

4 MF pour la Fédération nationale des syndicats et exploitants agricoles (FNSEA).

28 MF destinés aux subventions à caractère économique pour la cellule économique du bâtiment CELECO-BTP, l'union fédéralre des consommateurs (UFC-que choisir), le syndicat des commerçants, la revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie, la fédération des industries de NC.

Action A1302-10 – Autorité de la concurrence — Dépenses : 34,2 MF

Il est proposé une dotatoion de **28,2 MF** pour l'autorité de la concurrence dont 37 MF en fonctionnement et **6,0 MF** en investissement divers.

Action A1302-11 – Observatoire des prix — Dépenses : 7,6 MF

Outre les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire **2 MF**, il est proposé **5,6 MF** au titre des frais d'études et de développement du système d'information.

Action A1302-12 – Accompagnemt fin. politique du log.soc. — Dépenses : 5,5 MF

Cette dotationde **5,5 MF** correspond à la reconduction de la convention décennale conclue avec l'Etat pour 10 ans le 15 novembre 2001 au titre du plan d'épargne logement et à la convention passée avec le SGFGAS dans le cadre du PTZ (0,44 MF).

Action A1302-13 – Stratégie économique — Dépenses : 24,0 MF

Outre les frais de déplacement des agents du service de la stratégie économique (215 500 FCFP), il est proposé d'inscrire 30 MF de complément d'AE et **23,7 MF** d'ouverture de crédit de paiement 2015 sur l'AE P1302-2012/1 à Etudes économiques ZODEP » (zones de développement économique prioritaires).

Révision et / ou Ajustement - P1302-2012 / 1 - ETUDES ECONOMIQUES	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	120 000 000
	Proposition au BP 2015	***30 000 000***
	Financé après BP 2015	150 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	105 000 000
	CP 2015	***23 740 000***
	Financé CP après BP 2015	128 740 000
	Reste à financer	**21 260 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	21 260 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A1302-14 – Registre des commerces et des sociétés — Dépenses : 17,5 MF / *64,0 MF*

En année pleine, le RCS devrait procurer ***64 MF*** *de recettes* pour **17,5 MF** de faris de fonctionnement hors personnel dont :

- 3,2 MF d'investissement pour le système d'information et de communication et divers,
- 5,6 MF de loyers et charges locatives (9 mois),
- 2 MF de communication relative au transfert,
- 1,75 MF d'études relatives au transfert et à la numérisation des documents,
- 4,9 MF de fonctionnement courant y compris le contrat de prestation passé avec AGORA pour le logiciel ALINEA.

Programme P1303 Etudes économiques et sociale — Dépenses : 332 000 000 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme Etudes économiques et sociales est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1303-01 - Soutien financier à l'ISEE	350 000 000	332 000 000	332 000 000	0
Total	**350 000 000**	**332 000 000**	**332 000 000**	**0**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général				0
65- Autres charges de gestion courante	343 500 000	332 000 000	332 000 000	0
67- Charges exceptionnelles	6 500 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Total	**350 000 000**	**332 000 000**	**332 000 000**	**0**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1303-01 – Soutien financier à l'ISEE — Dépenses : 332,0 MF

Le soutien financier à l'ISEE s'élève à **332 MF**, soit une subvention identique à celle accordée en 2014.
Cette participation permet de financer une partie des charges de fonctionnement de l'établissement.

Pour information, le fonds de roulement de l'ISEE est estimé à 120 MF fin 2014, soit 70 jours de fonctionnement.
En 2015, le fonds de roulement devrait se maintenir à peu près à ce niveau, hors projet exceptionnel.

Programme P1304
Soutien au secteur agricole

Dépenses : 1 645 369 314 F
Recettes : 8 000 000 F

Enjeux et contexte

Caractérisée par une population agricole disséminée et une diminution du nombre de ses exploitations (-19% entre 2002 et 2012, données RGA), la production agricole (hors bois et aquaculture) de la Nouvelle-Calédonie a néanmoins augmenté, passant de 6,2 milliards de F.CFP en 2000 à 10,8 milliards de F.CFP en 2013, dénotant une professionnalisation de ce secteur. Cette tendance ne suffit pas cependant à juguler les importations qui progressent également. La Nouvelle-Calédonie possède toutefois des atouts certains (environnement sanitaire préservé, climat permettant de développer des cultures « tropicales » et « tempérées »…) de nature à lui permettre de relever le défi d'un approvisionnement du marché local plus conséquent, plus diversifié et de meilleure qualité.

D'autre part, le poids du secteur informel, dans un pays où la pêche, la chasse, le petit élevage et le jardin ou le champ sont des traditions culturelles, représente l'équivalent du secteur marchand.

Il importe de maintenir ces équilibres pour une bonne occupation de l'espace, garante d'harmonie sociale, de développement durable et de préservation d'un paysage ouvert.

Objectifs

Les grands axes stratégiques de la politique sectorielle visent à créer les conditions favorables au maintien d'une ruralité forte, en accompagnant les acteurs du développement aux côtés des provinces. Pour ce faire, il est retenu notamment :

- de renforcer la professionnalisation du secteur pour gagner en compétitivité et en qualité ;
- d'explorer les voies et moyens de mieux sécuriser et valoriser les domaines fonciers ;
- de contribuer à la régulation des prix et des marchés agricoles ;
- de poursuivre l'amélioration de la connaissance, aussi bien celle du milieu naturel que celle de l'évolution socio-technico-économique du secteur.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme soutien au secteur agricole est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1304-01 - Définition du cadre réglementaire des affaires rurales	0	0	0	0
Action A1304-02 - Gestion des aides au secteur agricole	974 650 000	1 213 950 000	1 576 400 000	362 450 000
Action A1304-03 - Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	47 200 000	24 200 000	27 800 000	3 600 000
Action A1304-04 - Efficience des fonctions support et de direction	39 893 350	89 867 350	41 169 314	-48 698 036
Total	1 061 743 350	1 328 017 350	1 645 369 314	**317 351 964**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	96 943 350	74 217 350	87 467 314	13 249 964
65- Autres charges de gestion courante	855 700 000	975 500 000	1 341 800 000	366 300 000
67- Charges exceptionnelles	107 100 000	110 100 000	156 600 000	46 500 000
Dépenses d'investissement	2 000 000	168 200 000	59 502 000	-108 698 000
Total	**1 061 743 350**	**1 328 017 350**	**1 645 369 314**	**317 351 964**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*8 000 000*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1304-02 – Gestion des aides au secteur agricole — Dépenses : 1 576,4 MF
8,0 MF

Investissement : **58 MF**

- Financé AP : 55 MF

- 50 MF de crédits sont inscrits dans le cadre de l'AP P1304-2014/2, pour la réfection et l'aménagement du site de la foire d'exposition agricole et artisanale de Bourail (subvention à la mairie de Bourail) : remise aux normes des écuries, du restaurant et des VRD.

Révision et / ou Ajustement - P1304-2014 / 2 - AMENAGEMENT DU SITE DE TENE (FEAAB)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	110 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	110 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	60 000 000
	CP 2015-arbitrages	*50 000 000*
	Financé CP après BP 2015	110 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- 5 MF de crédits sont inscrits dans le cadre de l'AP 2013/3, pour la réfection de l'étalonnerie de Bourail (subvention à la chambre d'agriculture)

Révision et / ou Ajustement - P1304-2013 / 3 - REFECTION ETALONNERIE BOURAIL	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	23 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	23 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	13 000 000
	CP 2015-arbitrages	*5 000 000*
	Financé CP après BP 2015	18 000 000
	Reste à financer	**5 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	5 000 000
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

- Financé HAP : 3 MF

Ces crédits sont destinés à l'aquisition de lecteurs de boucles électroniques dans le cadre de l'identification bovine (500 000 F), de GPS dans le cadre des activités de contrôles chez les agriculteurs (1 MF) et au financement d'un cahier des charges pour le développement d'une application informatique destinée, notamment, à permettre l'intégration des données du RGA dans les bases informatiques existantes et leur valorisation (1,5 MF).

Fonctionnement : **1 518,4 MF**

Fonctionnement courant : 34,6 MF

Le service des statistiques et affaires rurales (SAR) gère le dispositif d'aide à la vache allaitante qui consiste à primer les veaux de l'année, identifiés avec des boucles auriculaires électroniques. Environ 520 éleveurs, représentant 80% des flux commerciaux, sont aujourd'hui agréés dans le cadre de la mesure. Celle-ci a été initiée en 2007 et a permis de distribuer un complément de revenus aux éleveurs (plus de 300 MF annuellement soit environ 100F/ kg de viande), de mieux connaître le cheptel (environ 80.000 têtes) et enfin

d'approcher les résultats techniques des exploitations et plus généralement de la filière bovine.
La gestion, le suivi et le contrôle de cette mesure s'élèvent à 16,35 MF (achat des boucles, emballages, dédouanement, annonces-insertions…).
De plus, 5 MF sont versées à la chambre d'agriculture pour la gestion de l'aide à l'énergie.

Par ailleurs, 13,25 MF de dépenses exceptionnelles sont inscrites, pour les besoins suivants :

- 10 MF pour la mise en œuvre des ateliers de l'agriculture ;
- 3,25 MF pour l'appui au développement de la filière BIO.

Dépenses d'intervention : 585,55 MF

- Dépenses prévues par texte règlementaire ou loi du pays : 433 MF

montant	commentaire	justification
126 MF	Mesure d'aide à l'énergie L'objet est le remboursement aux agriculteurs d'une partie de leurs dépenses d'énergie, sur présentation de factures acquittées, dans la limite d'un taux d'intervention (25%) et d'un plafond annuel (800 000 FCFP). Il est proposé la reconduction à l'identique de l'enveloppe allouée au budget 2014.	Délib. N° 82/CP du 16/04/2002 modifiiée
7 MF	Indemnités viagères de départ L'ADRAF gère les derniers ayants-droits du régime des indemnités viagères de départ, instaurée par la délibération n°662 du 28 juin 1984.	Délibération n°662 du 28 juin 1984.
300 MF	Mesure d'aide à la vache allaitante Pour l'exercice 2015, il est proposé la reconduction à l'identique de l'enveloppe allouée au budget 2014.	Délibération n° 240 du 15/12/2003 portant définition d'une aide à la vache allaitante

- Subventions permettant d'assurer le <u>fonctionnement normal</u> des associations et organismes d'utilité publique et d'intérêt territorial : 110,8 MF

montant	commentaire
5,5 MF	Subvention fête du bœuf de Païta
1,5 MF	Subvention fête du cerf et de la crevette de Boulouparis
18,5 MF	Subvention foire de Bourail
1,5 MF	Subvention foire des Iles
5 MF	Subvention foire de Koumac
24,2 MF	Subvention UPRA équine
7,3 MF	Subvention UPRA-SELECTION
39,4 MF	Subvention fédération courses hippiques
2,1 MF	Subvention réseau bienvenue à la ferme
0,5 MF	Subvention groupement techn. vétérinaire
1 MF	Subvention société calédonienne d'ornithologie
1 MF	Subvention centre d'initiation à l'environnement
1 MF	Subvention fédération de chasse NC
1 MF	Subvention société protection des animaux NC
0,3 MF	Subvention comité régional d'équitation
1 MF	Subvention Biocalédonia

- Subvention à l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) :

Il est proposé d'inscrire 1 500 MF en autorisation d'engagement au titre de la participation de la Nouvelle-Calédonie au soutien des actions de l'ERPA.
La dotation à l'ERPA est ainsi en hausse de 27,1% par rapport à l'AE inscrite au BP 2014 (soit 1 180 MF).
Il est proposé d'inscrire **900 MF** de crédits de paiement au budget primitif.

Pour information, le fonds de roulement de l'ERPA est estimé à 360 MF, soit 61 jours de fonctionnement (hors événement exceptionnel d'ici la fin de l'année).
En 2015 et à mesures constantes, le fonds de roulement de l'établissement devrait à nouveau passer sous la barre des 60 jours de fonctionnement.

Création	Financé AP	Financé CP	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Création - P1304-2015/1 - FINANCEMENT FILIERE ERPA 2015	1 500 000 000	900 000 000	600 000 000	600 000 000	0	0	0

- Subventions diverses : 40 MF

montant	commentaire
3,5 MF	Subvention à la CANC pour la prise en charge du déplacement d'élus au salon de l'agriculture de Paris
3,5 MF	Subvention à la CANC pour l'animation de la charte bovine
8 MF	Subvention à la filière équine suite à l'arrivée du PMU
4 MF	Subvention à la CANC pour l'étude de faisabilité du carreau des producteurs
10 MF	Subventions exceptionnelles versées au secteur
11 MF	Subvention à la Fédération des courses hippiques pour le renouvellement de chevaux et la grande course

Recettes : ***8 MF***

montant	*commentaire*
8 MF	*Recettes du fonds de developpement des courses hippiques et de la filière équine (part NC)*

Action A1304-03 – Production de statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie — Dépenses : 27,8 MF — *Recettes : MF*

Fonctionnement : **27,8 MF**

Fonctionnement courant : 13,2 MF

Ces crédits ont pour objet :

- de poursuivre la réalisation des enquêtes annuelles « consommation » (4,5 MF) pour mieux appréhender la consommation de produits agricoles des ménages calédoniens et approcher la consommation hors foyer ;
- de mettre en place un outil interactif permettant, d'une part, la production de statistiques et d'indicateurs (outil de web reporting) et, d'autre part, de capitaliser les informations recueillies dans le cadre du RGA et d'autres sources d'informations afin d'améliorer le suivi des producteurs enquêtés (6 MF) ;
- de réaliser des enquêtes filières, type « horticulture ornementale », « élevage bovin » ou « tubercules tropicaux » et publier les données statistiques spécifiques (2,7 MF) ;

Dépenses d'intervention : 14,6 MF

- Subventions permettant d'assurer le fonctionnement normal des associations et organisme d'utilité publique et d'intérêt territorial : 14,6 MF

montant	commentaire
14,6 MF	Subvention à Arbofruits (OPA agréée par le GNC) pour la réalisation des enquêtes relatives à la production fruitière, enquêtes utilisées en particulier dans le cadre de la régulation du marché (CFC)

Action A1304-04 – Efficience des fonctions support et de direction — Dépenses : 41,2 MF

Investissement : **1,5 MF**

Ces crédits sont destinés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges et divers travaux d'infographie nécessaires à la refonte du site Internet de la DAVAR (1,5 MF).

Fonctionnement : **39,7 MF**

Fonctionnement courant : 39,67 MF

Cette action concerne les moyens généraux de fonctionnement de la direction, du service administratif et financier (SAF), du service de l'eau (SDE) et du service des statistiques et affaires rurales (SAR).

Programme P1305 Pêche et environnement marin

Dépenses : 71 923 100 F

Enjeux et contexte

La direction des affaires maritimes (DAM) gère pour le compte de la Nouvelle-Calédonie la zone économique exclusive (ZEE) et les îles éloignées (Entrecasteaux, Chesterfield, Bellona, Pétrie, Astrolabe, Walpole, Matthew, Hunter).

La gestion intégrée de ce vaste espace maritime a pris forme en 2014, par la création du Parc naturel de la mer de Corail dont le plan de gestion sera développé sur trois ans.

Avant même la mise en place du parc marin, la DAM a renforcé l'activité de suivi des îles éloignées dépendantes de la Nouvelle-Calédonie, dont certaines sont inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO (atolls d'Entrecasteaux). Ces actions s'opèrent au moyen de l'*Amborella*, navire hauturier de 24m, qui est également utilisé pour suivre des zones récifales de la Grande Terre et des Iles Loyauté en partenariat avec les provinces et des organismes de recherche.

Le suivi concerne également l'encadrement de l'activité de pêche hauturière néo-calédonienne dans la ZEE, dont la flottille opère dans le cadre de la commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC) à laquelle la Nouvelle-Calédonie est territoire participant. Les mesures adoptées par cette commission pour la gestion et la conservation des ressources thonières de la région, impliquent un suivi précis de l'activité et de l'impact de la flotte néo-calédonienne sur les ressources, et une participation constante aux différents comités et groupes de travail de cette organisation.

Le développement du plan de gestion du Parc naturel de la mer de Corail demandera un renforcement des actions de communication et d'échange avec la population néo-calédonienne, et des études appropriées sur les attentes des usagers.

Objectifs

L'objectif de la DAM est de développer un plan de gestion intégrée du Parc naturel de la mer de Corail permettant son exploitation durable tout en protégeant les écosystèmes les plus vulnérables. Les actions entreprises pour atteindre ces objectifs généraux visent à la fois une meilleure connaissance des milieux et des activités humaines, ainsi que la régulation de ces dernières. Elles concernent enfin un accompagnement du développement des filières concernées, notamment de la pêcherie hauturière.

Un plan d'actions du service de la pêche et de l'environnement marin a été dressé pour la période 2014-2018, qui détaille les actions présentées ci-dessus.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés pour le budget primitif 2015 pour le programme pêche est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1305-01 - Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l' UNESCO	3 550 000	2 525 000	6 681 000	4 156 000
Action A1305-02 - Création du parc marin de la mer de corail	9 860 000	17 395 000	28 206 000	10 811 000
Action A1305-03 - Fonctionnement des moyens nautiques	2 600 000	17 225 000	18 833 800	1 608 800
Action A1305-04 - Suivi statistique	0	0	0	0
Action A1305-05 - Soutien et pilotage	29 000 000	10 270 000	18 202 300	7 932 300
Total	**45 010 000**	**47 415 000**	**71 923 100**	**24 508 100**

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	42 010 000	45 365 000	63 083 100	17 718 100
65- Autres charges de gestion courante	0	0	6 200 000	
67-Charges exceptionnelles	0	50 000	0	-50 000
Dépenses d'investissement	3 000 000	2 000 000	2 640 000	640 000
Total	**45 010 000**	**47 415 000**	**71 923 100**	**24 508 100**

Recettes (pour mémoire)	*8 000 000*	*8 000 000*	*0*	*-8 000 000*

Les actions pour 2015

Action A1305-01 – Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO — Dépenses : 6,7 MF

Afin de maintenir l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Nouvelle-Calédonie a l'obligation d'effectuer un suivi régulier de l'état de conservation des récifs et des terres émergées de cette zone. Dans le cadre du plan de gestion du parc marin des atolls d'Entrecasteaux créé en 2013, une exposition sur le parc sera montée pour informer la population des Bélep, qui a eu par le passé des liens traditionnels avec ces atolls.

Un audit de la gestion du parc est également prévu en 2015 par le plan de gestion.

Action A1305-02 – Création du parc marin de la mer de corail — Dépenses : 28,2 MF

En avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé le Parc naturel de la mer de Corail dont le plan de gestion sera développé sur trois ans. Outre le renforcement des actions de suivi des milieux et des usages à l'intérieur du parc, un effort particulier doit être réalisé en termes d'information et d'échange avec les usagers et plus largement avec la population néo-calédonienne. Cela s'appuiera sur des supports traditionnels comme la réalisation de supports d'information papier que la réalisation d'un site Internet dédié. Des enquêtes et étude visant à mieux connaître les attentes des populations, et les retombées de la création d'un tel parc, seront menées. Une manifestation destinée à renforcer la contribution de la recherche locale à la gestion du parc sera organisée. Enfin, la réalisation de campagnes sismiques nécessite l'installation d'appareillage acoustique et la présence

d'observateurs à bord des navires menant ce genre d'opérations, afin de collecter des informations et de réduire les nuisances sur les mammifères marins.

Elément essentiel de la politique maritime intégrée, la gestion durable des ressources halieutiques nécessite de contrôler l'activité des navires hauturiers titulaires d'une licence de pêche dans la zone économique exclusive (ZEE), en cohérence avec les engagements internationaux pris au sein de la commission thonière du pacifique centre et ouest (WCPFC). Les thoniers palangriers sont ainsi suivis en temps réel par la DAM grâce à un système de localisation par satellite. Les coûts de communication entre les navires et la DAM sont à la charge de la Nouvelle-Calédonie. En outre, la Nouvelle-Calédonie met en œuvre un programme d'observateurs embarqués et d'échantillonneurs au port sur les thoniers néo-calédoniens. Le financement de ce programme, mis en œuvre sous la direction opérationnelle de la DAM, est pris en charge par la Nouvelle-Calédonie depuis 2012. Cette mise en œuvre, assurée jusqu'à présent par le secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), sera transférée à l'ADECAL à compter de 2015. Comme la WCPFC impose à ses membres un taux de couverture minimum de l'activité des palangriers par des observateurs embarqués, la poursuite de ce programme est indispensable. Les crédits affectés à l'encadrement de ces activités de pêche sont identiques à ceux de 2014.

Action A1305-03 – Fonctionnement des moyens nautiques	**Dépenses :**	**18,8**	**MF**
	Recettes		***MF***

Cette action concerne l'utilisation du navire Amborella, qui est le navire de soutien des opérations de suivi du Parc naturel de la mer de Corail, dont 1,2 MF seront utilisé pour les injecteurs du Navire.

2015 constituera la première année de grosse révision de l'Amborella, qui a été livré fin 2011. Les coûts d'entretien sont par ailleurs à considérer comme reflétant ceux d'une année type.

Action A1305-05 - Soutien et pilotage	**Dépenses :**	**18,2**	**MF**

Le secteur maritime connait des difficultés de recrutement de personnel aux différents niveaux de responsabilité. Ces difficultés se traduisent par une forte instabilité sur les postes d'appui (équipage) et par une ressource restreinte sur les postes de conduite et de direction (officiers). Le gouvernement tient à promouvoir les métiers de la mer par des campagnes de communication visant à faire découvrir les différents métiers, les filières de formation possibles et les opportunités d'évolution de carrière. Cet objectif a été rappelé lors du discours de politique générale de la présidente du gouvernent de la Nouvelle-Calédonie le 29 aout. Les différents salons de l'étudiant, des campagnes de communication presse et télévision ainsi que la tenue de stands réguliers au sein des établissements de formation constituent les différentes activités de communication à envisager.
Le budget demandé devrait également permettre de reconduire la campagne de communication menée l'année dernière afin de sensibiliser les usagers de la mer aux impératifs de sécurité lors de la pratique des différentes activités nautiques.

Programme P1306
Mines et carrières

Dépenses : 146 414 000 F
Recettes : 123 099 356 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme mines et carrières est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie	89 600 000	119 400 000	77 541 000	-41 859 000
Action A1306-02 - Calcul des ressources minières (Ni et Co) de la Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0
Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	10 000 000	10 000 000	5 000 000	-5 000 000
Action A1306-04 - Instruction et gestion des attributions des droits à la propriétés	0	0	0	0
Action A1306-05 - Contrôle des impacts environnementaux et socio économiques des travaux miniers via la délivrance des autorisations mines et carrières	0	0	0	0
Action A1306-07 - Contrôle de l'application de la réglementation du travail sur mines et carrières	0	0	0	0
Action A1306-08 - Autorisation et contrôle des cessions de minerais et de produits métallurgiques	0	0	0	0
Action A1306-09 - Collecte et suivi des données statistiques en matière de production d'échanges de moyens engagés et d'emplois par le secteur mine	0	0	0	0
Action A1306-10 - Mise en place et gestion des redevances associées à l'exploitation minière et suivi des dispositifs de soutien à l'industrie exonérée de TGI	0	0	0	0
Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt	9 000 000	10 000 000	10 000 000	0
Action A1306-12 - Prestations du laboratoire	21 720 000	19 600 000	16 680 000	-2 920 000
Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire	3 600 000	3 600 000	2 200 000	-1 400 000
Action A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	38 666 000	40 710 000	34 993 000	-5 717 000
Total	**172 586 000**	**203 310 000**	**146 414 000**	**-56 896 000**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	117 386 000	100 510 000	116 184 000	15 674 000
65- Autres charges de gestion courante	29 000 000	63 000 000	26 400 000	-36 600 000
Dépenses d'investissement	26 200 000	39 800 000	3 830 000	-35 970 000
Total	**172 586 000**	**203 310 000**	**146 414 000**	**-56 896 000**

Recettes (pour mémoire)	*115 114 356*	*125 050 193*	*123 099 356*	*-1 950 837*

Les actions pour 2015

Action A1306-01 - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 77,6 MF
0,04 MF

Investissement **: 1,8 MF**

Achats de matériels techniques :

Pour l'exercice de ces mission, le service de la géologie de la Nouvelle Calédonie doit acquérir divers matériels dont un GPS et son logiciel, un transpalette hydraulique, une loupe binoculaire zoom polarisante et caméra, ainsi qu'un lot loupe + boussole + marteau.

Fonctionnement : **75,8 MF**

Fonctionnement courant **:** 2,3MF

	BP 2013	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
LOCATIONS IMMOBILIERES SGNC	1 500 000	1 500 000	1 550 000	50 000
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT SGNC	150 000	250 000	176 000	-74 000
FOURNITURES D'ENTRETIEN SGNC	250 000	250 000	0	-250 000
TRANSPORT DE BIENS SGNC	300 000	300 000	0	-300 000
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL SGNC	100 000	100 000	0	-100 000
DOCUMENTATIONS TECHNIQUES SGNC	100 000	100 000	0	-100 000
LOCATIONS MOBILIERES SGNC	0	0	100 000	100 000
ANNONCES ET INSERTIONS SGNC	300 000	300 000	150 000	-150 000
CATALOGUES IMPRIMES ET PUBLICATIONS SGNC	0	0	50 000	50 000
MAINTENANCE MATERIEL SGNC	0	0	225 000	225 000
TOTAUX	**2 700 000**	**2 800 000**	**2 251 000**	**-549 000**

Intervention : 66,5 MF

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014-2015
ETUDES SGNC	20 100 000	9 100 000	23 000 000	13 900 000
ETUDES BRGM - SGNC	7 500 000	7 500 000	7 800 000	300 000
AUTRES HONORAIRES SGNC	11 700 000	2 000 000	0	-2 000 000
PARTICIPATION CNRT CD 11-15	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
SUBVENTION IRD RESEAU SISMOLOGIQUE	7 000 000	5 000 000	5 000 000	0
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT SGNC	0	0	18 700 000	18 700 000
SUBVENTION PARTENARIAT IFREMER		7 000 000		-7 000 000
SUBVENTION PARTICIPATION FORAGE SISMIQUES IODP	0	14 000 000		-14 000 000
SUBVENTION DU SYNDICAT DES EXPORTATEURS DE MIN	0	15 000 000		-15 000 000
TOTAUX	**58 300 000**	**71 600 000**	**66 500 000**	**-5 100 000**

Participation au groupement d'intérêt public Centre National de Recherche Technologique (GIP CNRT) : 12 MF

Le GIP « CNRT Nickel et son environnement » est constitué entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces ainsi que diverses autres organismes. La convention constitutive prévoit la mise en commun de moyens et d'équipements afin de réaliser des programmmes de recherche ou de développement technologique afin d'améliorer la valorisation des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, la Nouvelle-Calédonie participe aux charges de fonctionnement du CNRT à hauteur de 12 MF.

Entretien du réseau sismologique mis en place par l'IRD : 5 MF

L'IRD, après avoir mis en place, dans le cadre d'un contrat européen (9ème FED de la Commission Européenne), un réseau de sept stations sismologiques s'ajoutant à sa station existante de Port-Laguerre, a sollicité la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge l'entretien de ce réseau en 2013. La cession du réseau à titre gratuit est envisageable en 2015 quand la Nouvelle-Calédonie sera en mesure, par la création de postes, de gérer et d'exploiter les stations.

Le SGNC étant chargé de l'acquisition des données d'infrastructure géologique de la Nouvelle-Calédonie, il est susceptible à terme d'exploiter les données acquises par le réseau.

Le coût d'entretien du réseau se chiffre de la façon suivante :

- abonnements liés au fonctionnement des matériels et à la transmission des données : 1 MF
- frais de déplacement pour effectuer les tournées d'entretien sur les différents sites : 2,5 MF
- achat de fourniture pour entretien des installations : 0,5 MF
- renouvellement annuel des équipements sismologiques : 1 MF

La convention de subvention actuelle couvrant la période 2013-2014, il conviendra de mettre en place un avenant pour financer l'année 2015.

Partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) : 7,8 MF

A sa création en 2006, le service Géologie de la DIMENC (SGNC) a bénéficié de l'assistance d'un géologue senior du BRGM mis à disposition dans le cadre d'une

convention particulière. Ainsi, les géologues juniors du SGNC ont bénéficié d'un transfert d'expérience dans les principales thématiques abordées au sein du SGNC : cartographie, ressources minérales et risques naturels.

Depuis 2012, un nouvel engagement de partenariat technique a été passé afin de continuer de disposer du soutien d'un organisme réputé dans le domaine des géosciences. Conformément aux termes de la convention de partenariat signée pour 3 ans avec le BRGM, le coût revenant à la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2015 est de 7 800 000 F.

Partenariat avec l'IFREMER : 9,4 MF

Suite à la signature d'un accord-cadre entre le gouvernement et l'IFREMER, une convention technique concernant les ressources minérales marines de la ZEE est en cours d'élaboration. Cette convention définit les conditions du partenariat entre l'IFREMER et le service Géologie de la DIMENC (SGNC) pour progresser dans la connaissance des formations géologiques marines de la ZEE et de ses potentialités minérales. Cette convention détaille les opérations à effectuer en partenariat et chiffre le montant à la charge de la Nouvelle-Calédonie à 9,4 MF.

Evolution des systèmes côtiers en Nouvelle-Calédonie, phase 3 : 7 MF

L'Observatoire du Littoral de Nouvelle-Calédonie (OBLIC) est le dispositif déployé en 2013 par le SGNC pour mettre à disposition des acteurs locaux un centre de ressources, de connaissances et d'expertise de l'environnement littoral. Dans ce cadre, une étude pluriannuelle sur l'évolution récente et future des systèmes côtiers en Nouvelle-Calédonie est menée par le SGNC.
En 2013, une première phase a permis de sélectionner des sites d'intérêt et d'identifier les phénomènes et processus.
En 2014, une analyse des éléments de contexte de chaque site avec une cartographie des évolutions temporelles du trait de côte a été réalisée.
En 2015, il sera mis en place un suivi du trait de côte afin de caractériser l'impact du changement climatique sur la zone côtière. Nous proposons donc de spécifier un dispositif et protocole de suivi. Il faudra définir les techniques, procédures et matériels d'acquisitions et de levés du trait de côte (DGPS,…), les méthodes à mettre en œuvre ainsi que la gestion et la structuration des données. Les compétences et connaissances techniques du SGNC sur la thématique littorale devront être enrichies par le biais d'un appui scientifique et technique assuré par un organisme ayant des missions comparables.

Cette action comprend l'étude et la mission d'un expert en Nouvelle-Calédonie et la mission d'un agent du SGNC au sein de l'unité Risques côtiers du BRGM. Son coût pour la NC est de 7 MF soit 80 % du montant total de 8,75 MF de la convention à établir avec le BRGM (les 20 % restant soit 1,75 MF sont à la charge du BRGM).

Caractérisation du régolithe par Paléomagnétisme : 4,5 MF

La connaissance fine du régolithe (formations d'altérations) est une des priorités du Service de la Géologie. Leur intérêt au plan des ressources naturelles (mine, eaux souterraines), de l'aménagement (géotechnique, risques naturels) et de l'environnement n'est plus à démontrer. Il est donc important pour la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure géologique du pays et de l'évaluation des ressources de son sous-sol, de mieux connaître les processus affectant ce régolithe, notamment dans les zones de massifs "miniers". L'outil de datation par paléomagnétisme a été mis en œuvre avec succès dans les études précédentes. Cette méthodologie a permis de dater les cuirasses coiffant les profils d'altération, et ainsi de corréler les surfaces morphologiques entre elles. Cette nouvelle

étude propose d'aller plus loin et de dater la formation d'altération porteuse du nickel (saprolite) et de par conséquent dater pour la première fois les gisements de nickel. L'objectif final étant de savoir si ces gisements sont fossiles ou encore en formation.

Le délai de cette étude est estimé à un an. Le coût pour la Nouvelle-Calédonie est de 4,5 MF soit 80 % du montant total d'une convention à établir avec le BRGM, les 20 % restant étant pris en charge par le BRGM.

Connaissance hydrogéologique des massifs miniers : 2,4 MF

L'hydrogéologie minière s'intéresse aux problématiques des mineurs en étudiant les massifs de péridotites, leur manteau d'altération, leur fracturation et les écoulements souterrains associés. Egalement impliqué dans le projet CNRT « HYPERK» sur cette thématique, le SGNC souhaite approfondir le volet « Modélisation des systèmes aquifères péridotitiques » à travers une collaboration portant sur la mise en place et la validation de modèles numériques auprès du BRGM, spécialiste sur le sujet.

Le travail correspond au développement de modèles élémentaires robustes, utilisés comme analogues numériques et visant à simuler le comportement des eaux souterraines dans différentes conditions naturelles ou anthropiques (fosses). Les paramètres climatiques et structuraux seront considérés comme variables de forçages primaires permettant des simulations sur le long terme. Ces simulations doivent permettre de valider les processus de fonctionnement des aquifères. Enfin, selon le degré de robustesse de l'outil numérique ainsi créé, différents scénarii seront testés permettant d'envisager les bases d'un guide méthodologique de la gestion de l'eau en milieu minier.

Le coût pour la NC est de 2,4 MF soit 80 % du montant total de 3 MF de la convention à établir avec le BRGM (20 % restant pris en charge par celui-ci). La durée de cette étude est de un an.

Frais annexes pour les campagnes océanographiques TECTA & VESPA : 10,7 MF

En 2015, le SGNC pilotera en partenariat avec l'Ifremer et GNS-Science 2 campagnes à la mer de 30 jours chacune (TECTA et VESPA), dont le coût de réalisation (hors transit) estimé à 600 MF est pris en charge par la Commission Nationale Flotte Hauturière (CNFH). La figure ci-dessous illustre les plans de navigation.

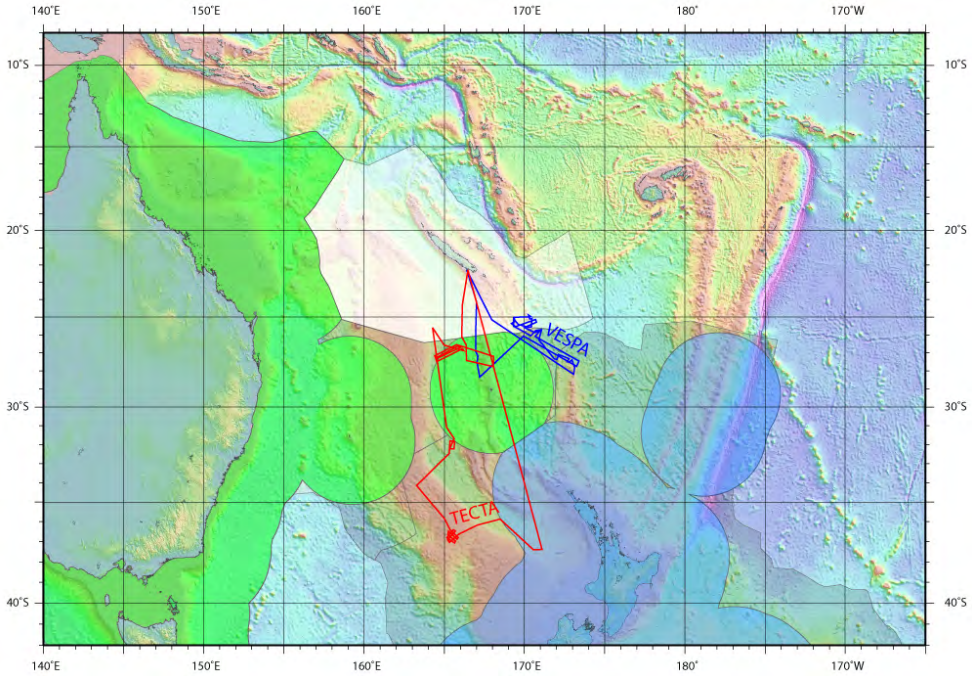

Campagnes TECTA et VESPA programmées pour 2015. En blanc, l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, vert celui de l'Australie et en bleu celui de la Nouvelle-Zélande.

Au vu de la volonté de la Nouvelle-Calédonie d'afficher les meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement dans son espace maritime, ceci notamment au travers de la création du parc marin de la Mer de Corail, l'acquisition de données sismiques doit être réalisée en respectant des principes de précaution vis à vis des nuisances aux mammifères marins. Pour les 2 campagnes (60 jours), le coût est donc de 345 000 x 60 jours~= 20,7 MF. La Nouvelle Calédonie inscrit à ce titre 10,7 MF qui permettront de financer les frais annexes de l'une des deux campagnes.

Analyses diverses : 7 MF

Lors de leurs missions de terrain, les agents du SGNC prélèvent différents échantillons dans le but de les analyser pour caractériser les formations rencontrées.Ces analyses permettent de comprendre les phénomènes et font progresser les connaissances dans les domaines étudiés par le SGNC : cartographie, hydrogéologie, ressources naturelles et géologie marine.

L'ensemble des analyses est à réaliser durant l'année 2015

- lames minces diverses et microsonde :	2 MF
- analyses géochimiques des latérites :	0,5 MF
- analyses géochimiques des eaux des massifs de péridotite :	1 MF
- analyses des carottes de calcaire de Népoui :	1 MF
- analyses des échantillons de dragage (campagne VESPA) :	2,5 M
Total :	**7 MF**

Géoréférencement de photos aériennes anciennes : 1 MF

Cette action a pour objectif le géoréférencement et l'orthorectification (lorsque les paramètres sont disponibles) de photographies aériennes anciennes du littoral calédonien. Ces photographies des côtes calédoniennes seront utilisées dans le cadre de l'étude sur

l'évolution récente et future des systèmes côtiers de Nouvelle-Calédonie visant à réaliser une cartographie et analyse des évolutions temporelles du littoral de quelques sites-tests affectés par l'érosion côtière.
Le littoral est couvert, d'une part par les photographies levées par les américains en 1942 (stockées à la DIMENC et à la DITTT) et d'autre part par celles de la DITTT (1953, 1976,…).Ces opérations dont le délai de réalisation par un prestataire est estimé à 6 mois seront à effectuer durant l'année 2015. Le coût évalué pour la Nouvelle Calédonie est de 1 000 000 F.

RECETTES :

Vente de carte géologiques : 0,035 MF

La fourniture de cartes géologiques de la Nouvelle-Calédonie éditées par le BRGM est une des tâches assurées par le service géologique de la Nouvelle-Calédonie (SGNC). Les cartes disponibles couvrent l'ensemble de la grande terre et des iles et sont à l'échelle du 1/50 000.

Action A1306-03 - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	**Dépenses :**	**5,0 MF**

Modification du code minier, partie relative aux hydrocarbures

La DIMENC a engagé fin 2012 une étude comparative des réglementations internationales en matière d'hydrocarbures afin de doter la Nouvelle-Calédonie d'un cadre moderne et adapté aux enjeux. Les recommandations de cette étude ont rendues dans le cours de l'année 2013 et devraient donc être poursuivies par la rédaction du livre II du code minier relatif aux hydrocarbures. Pour des raisons d'efficacité et de qualité, il est envisagé de confier la rédaction de cette réglementation par un cabinet en étroite collaboration avec les services de la DIMENC.

Evaluation des risques d'amiante dans les matériaux des carrières
La DIMENC souhaite s'investir également dans la compréhension et l'évaluation du risque amiante dans la filière matériaux. Après les mines, il convient en effet d'apprécier justement ce risque dans les carrières et notamment l'utilisation ultérieure des matériaux. Cette évaluation pourrait faire intervenir un expert sur ces questions pour le secteur minier. Cette prestation nécessitera l'organisation d'une mission incluant notamment des prélèvements.

Action A1306-11 - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt	**Dépenses :**	**10,0 MF**

Observatoire international du Nickel et du Cobalt

- Mise à jour de la base de données, restitution des informations

Depuis 2008, la Nouvelle-Calédonie a confié, via un marché public, à la société JITEX, le développement et la gestion d'un observatoire international du nickel et du cobalt. Cette mission comprenait trois volets :

- la création et la mise à jour de bases de données sur les flux mondiaux de nickel et de cobalt et sur les grands opérateurs mondiaux du nickel et du cobalt ;

- une veille permanente et la publication d'un bulletin bimestriel sur l'actualité du nickel et du cobalt notamment l'actualité des marchés, l'actualité des grands projets en cours ainsi qu'une synthèse annuelle ;
- une assistance ponctuelle sur un secteur d'activité, un procédé, un groupe méconnu ou encore un projet particulier.

Le prestataire a fourni un travail remarquable tant pour la constitution du socle de données que sur la qualité (exhaustivité, pertinence, objectivité) des bulletins et autres synthèses annuelles que sur l'aide ponctuelle, utilisée pour les travaux du comité stratégique industrielle notamment. Ces bulletins sont régulièrement transmis aux institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la profession minière. Cette prestation est arrivée à échéance en décembre 2012.

Compte tenu d'une part que la DIMENC n'était pas en mesure d'internaliser cette prestation et compte tenu de l'importance de cet Observatoire dans la prise de décisions, il a donc été décidé de poursuivre son externalisation pour les années 2013 et 2014. Cette décision devait permettre de laisser le temps au service de s'organiser en conséquence et tenir compte, le cas échéant, des orientations du comité stratégique industriel en la matière. De plus, ce délai devait permettre également au futur prestataire d'ajuster l'outil informatique aux standards de la DTSI dans la perspective d'une reprise de gestion et d'un hébergement par la Nouvelle-Calédonie. A l'heure actuelle, la direction n'est toutefois pas encore en mesure de récupérer la gestion de l'outil et ne le sera probablement pas en 2015.

Par ailleurs, il conviendrait d'attendre les travaux du comité stratégique industriel afin que le format et l'hébergement de cet Observatoire soit discuté et qu'une orientation puisse être donnée en la matière.

Il est donc proposé de reconduire cette prestation pour deux nouvelles années.

- Ajustement informatique de la base de données aux standards de la DTSI

La prestation externalisée de l'Observatoire fonctionne aujourd'hui selon des protocoles et des outils informatiques qui ne correspondent pas à ceux utilisés par la DTSI. Dans l'optique d'une internalisation de l'outil à court terme, il est prévu qu'il soit hébergé à la DTSI. Ce redéploiement nécessite en conséquence un développement informatique spécifique afin de l'ajuster aux standards préconisés et utilisés par la DTSI. Le cabinet Jitex a chiffré cette prestation à 6 MF. Les travaux seront phasés.

Action A1306-12 - Prestations du laboratoire	**Dépenses :**	**16,7**	**MF**
	Recettes :	***38,0***	***MF***

Investissement : **1,8 MF**

Un four à moufle destiné à la fusion des minerais et une étuve destinée au séchage des minerais arrivent en fin de vie et nécessitent d'être remplacés.

Fonctionnement courant : **14,9 MF**

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014-2015
LOCATIONS MOBILIERES LABO	420 000	420 000	420 000	-
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL LABO	6 000 000	5 600 000	5 500 000	- 100 000
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES LAB	5 700 000	5 480 000	2 500 000	- 2 980 000
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT LABO	2 000 000	500 000	2 500 000	2 000 000
FOURNITURES D'ENTRETIEN LABO	150 000	150 000	60 000	- 90 000
AUTRES HONORAIRES SMC A1306-12	-	450 000	-	- 450 000
MAINTENANCE MATERIEL LABO	-	500 000	-	- 500 000
TITRES ANNULES SUR EXERCICE CLOS	-	-	-	-
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT LAB	-	-	400 000	400 000
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES LABO	-	2 300 000	3 500 000	1 200 000
TRANSPORTS DE BIENS LABO	-	-	-	-
TOTAUX	**14 270 000**	**15 400 000**	**14 880 000**	**- 520 000**

*Recettes du laboratoire : **38 MF***

Le laboratoire de la DIMENC effectue des analyses payantes pour le compte des mineurs, des industriels, des particuliers, de sociétés diverses, d'associations...

- *analyses du minerai de nickel (analyses réglementaires pour l'exportation et prospections minières),*
- *analyses des huiles usagées (analyses réglementaires),*
- *analyses d'eau,*
- *analyses des produits du bâtiment (ciments, sables, gravats...),*
- *analyses des sols, des sédiments et matériaux,*
- *analyses des végétaux et agro-alimentaires*
- *analyses d'effluents et de déchets,*
- *formations,*
- *étalonnages...*

Ces prestations ont été revalorisées par l'arrêté n°2014-1039/GNC du 23 avril 2014. Les recettes sont estimées à 38 MF pour l'année 2015.

Action A1306-14 - Qualité et respect des normes pour le laboratoire — Dépenses : 2,2 MF

Le service laboratoire de la DIMENC s'est engagé au titre de son projet de direction, dans une démarche d'accréditation avec pour objectif la mise en place de la norme ISO 17 025.
Afin de mettre en place cette démarche d'assurance qualité et de le rendre rapidement opérationnel, le service laboratoire souhaite se faire assister pour la mise en place de la norme.
Ce travail qui se poursuivra jusqu'à l'accréditation.

Action A1306-18 - Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité — Dépenses : 35,0 MF — *Recettes : 85,1 MF*

Investissement : **0,3 MF**

Il s'agit de reconduire l'enveloppe annuelle pour l'achat de petits matériels d'équipements dont les règles comptables exigent l'enregistrement en section d'investissement.

Fonctionnement courant : **34,7 MF**

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014-2015
CARBURANTS	1 700 000	1 700 000	1 275 000	-425 000
FOURNITURES D'ENTRETIEN	50 000	100 000	352 000	252 000
LOCATIONS MOBILIERES	250 000	250 000	225 000	-25 000
FRAIS DE GARDIENNAGE	200 000	200 000	170 000	-30 000
ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	0	700 000	525 000	-175 000
ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL DE TRANSPORT	150 000	150 000	150 000	0
ENERGIE - ELECTRICITE	5 500 000	5 000 000	6 800 000	1 800 000
EAU ET ASSAINISSEMENT	200 000	200 000	234 000	34 000
PRIMES D'ASSURANCES	140 000	140 000	112 000	-28 000
MEDICAMENTS	40 000	40 000	180 000	140 000
ALIMENTATION	70 000	70 000	28 000	-42 000
HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	700 000	700 000	700 000	0
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000 000	2 500 000	2 000 000	-500 000
RECEPTIONS	300 000	300 000	150 000	-150 000
VOYAGE DEPLACEMENT MISSION REMBOURSEMENT AGENT	0	4 700 000	3 500 000	-1 200 000
CATALOGUES IMPRIMES PUBLICATIONS	0	100 000	50 000	-50 000
ANNONCES ET INSERTIONS	266 000	1 000 000	1 000 000	0
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500 000	400 000	300 000	-100 000
FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	1 700 000	1 700 000	949 000	-751 000
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 700 000	4 700 000	2 555 000	-2 145 000
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200 000	200 000	264 000	64 000
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	3 100 000	3 100 000	2 210 000	-890 000
MAINTENANCE MATERIEL	3 250 000	3 250 000	1 700 000	-1 550 000
FOURNITURES DIVERSES	100 000	10 000		-10 000
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200 000	200 000	110 000	-90 000
HONORAIRES CONSEIL AVOCAT EXPERT	800 000	800 000	1 900 000	1 100 000
FRAIS ORGANISATION SALONS SEMINAIRES ET COLLOQUES	300 000	0	0	0
TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 800 000	1 200 000	786 000	-414 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	0	1 500 000	850 000	-650 000
AUTRES HONORAIRES	5 000 000	5 000 000	5 400 000	400 000
DIVERS - TRANSPORTS DE BIENS & TRANSPORTS COLLECT	150 000	200 000	65 500	-134 500
LOCATIONS IMMOBILIERES	0	0	112 500	112 500
FOIRES ET EXPOSITIONS	0	0	100 000	100 000
TOTAUX	**33 366 000**	**40 110 000**	**34 753 000**	**-5 357 000**

*Recettes **: 85,1 MF***

Actions exercées pour le compte des provinces : 80,1 MF

La DIMENC assure pour le compte des trois provinces l'application de la réglementation relevant de leurs compétences en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières et propose des évolutions réglementaires afférentes.
Cette prestation est contractualisée avec chacune des provinces à travers une convention financière dont les montants annuels s'élèvent pour :

- province des Iles Loyauté à 1,8 MF,
- province Nord à 53,7 MF,
- province Sud à 24,6 MF.

Contribution pour déprédation de voiries 5 MF

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe à imposer au titre de subvention industrielle aux exploitants, en cas de dégradations habituelles ou temporaires, d'une voie publique classée, par de exploitations de mines, de carrières, de forêts ou toute entreprise industrielle.
Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Elle est reversée aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins provinciaux et communaux. La part correspondant aux tonnages kilométriques transportés sur les routes territoriales reste acquise par la Nouvelle-Calédonie. Elle est estimée à 5 MF pour l'année 2015.

Programme P1307 Economie numérique et communication

Dépenses : 378 991 150 F

Enjeux et contexte

Outil de développement économique, cadre de transformation des politiques publiques et facteur-clé d'innovations, le numérique doit aussi être un levier porteur d'activités et d'usages d'avenir, d'accès pour tous, au savoir, à la connaissance et à la culture.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires institutionnels, conscients de ces enjeux, ont souhaité bâtir dans un esprit de collaboration durable, une véritable stratégie de développement du numérique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, à moyen et long terme. Ce travail coopératif a permis l'élaboration du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN). Présenté au congrès, ses orientations ont été adoptées le 28 octobre 2013 (délibération n°321 du 28/10/2013).
Fruit de deux années de travail partenarial, ce plan est un véritable modèle d'action collective visant à mettre en cohérence les politiques publiques et accompagner dans un modèle partagé, l'aménagement et l'essor du développement numérique en Nouvelle-Calédonie. Il matérialise clairement la politique publique de développement du numérique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de ses partenaires.

Objectifs

Les crédits proposés pour inscription au budget primitif de 2015, permettront de mettre en œuvre des projets prioritaires du PSEN :

- Les actions relatives au Schéma Directeur de l'Administration Electronique (SDAE);
- Le développement de l'éducation numérique (ou e-éducation);
- La lutte contre la fracture numériqe (ou e-inclusion) ;
- La gouvernance du numérique ;
- Le socle juridique en matière de numérique ;
- La confiance numérique.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme économie numérique et communication audiovisuelle est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1307-01 - Economie numérique	439 570 000	313 500 000	227 741 150	-85 758 850
Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	61 000 000	38 250 000	53 750 000	15 500 000
Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique	110 000 000	110 000 000	97 500 000	-12 500 000
Total	**610 570 000**	**461 750 000**	**378 991 150**	**-82 758 850**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	55 170 000	4 500 000	30 446 150	25 946 150
65- Autres charges de gestion courante	220 000 000	197 250 000	172 500 000	-14 750 000
Dépenses d'investissement	335 400 000	260 000 000	176 045 000	-83 955 000
Total	**610 570 000**	**461 750 000**	**378 991 150**	**-82 758 850**

Recettes (pour mémoire)	*0*	*0*	*0*	*0*

Les actions pour 2015

Action A1307-01 – Economie numérique

Dépenses : 227,8 MF

Investissement : **176,04 MF**

AP P1307-2011/1 « Projet Economie Numérique » (26,04 MF)

Révision et / ou Ajustement - P1307-2011 / 1 - PROJET ECONOMIE NUMERIQUE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	820 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	820 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	410 160 780
	CP 2015	***26 045 000***
	Financé CP après BP 2015	436 205 780
	Reste à financer	**383 794 220**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	199 132 110
	CP 2017	184 662 110
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Evolution du portail « service-public.nc » (5,3 MF)

Le Schéma Directeur de l'Administration Electronique de la Nouvelle-Calédonie (SDAE) a pour objectif de définir un cadre de cohérence et de confiance partagé entre les acteurs du service public en vue de mieux répondre aux besoins des usager ; onze actions seront à mener dans les cinq prochaines années. Parmi celles prévues en 2015, une seule relève de l'investissement : l'évolution du portail « service-public.nc ». Initié en 2014, il s'agit d'un point d'accès Internet unique pour les administrés à partir duquel ces derniers peuvent accéder à l'ensemble des télé-services proposés par la puissance publique et ses partenaires. L'évolution doit permettre l'intégration de fonctionnalités supplémentaires (exemple : « monservicepublic.nc »).

Refonte du site « numerique.gouv.nc » (3,3 MF)

Il est envisagé une refonte complète du site Internet de la cellule économie numérique afin de mieux répondre aux besoins évolutifs de fonctionnement et de communication liés aux actions de la cellule.

Soutien à l'innovation numérique (3 MF)
Ce fonds vise à accompagner les initiatives locales dans la mise en œuvre de projets innovants pouvant participer au développement de l'économie numérique et/ou permettre de développer les usages numériques au bénéfice des citoyens calédoniens.

L'étude relative à une solution de paiement en ligne (5,9 MF)
Le service de « paiement en ligne » s'inscrit dans les actions de mise en œuvre du SDAE. Il existe déjà des moyens de paiement en ligne. Cependant, il est nécessaire de considérer le sujet dans sa globalité afin de donner une vision claire et précise des possibilités qui sont offertes aux administrations en ce qui concerne ce moyen. L'étude correspondante doit donner des indications pour mettre en œuvre cette solution.

Projets numériques divers (8,6 MF)
Dans la continuité de la mise en place du PSEN et du SDAE, et toujours dans la volonté de répondre aux besoins des usagers en matière de développement du numérique, plusieurs projets seront réalisés, notamment dans l'éducation et la formation professionnelle.

AP P1307-2013/2 « Soutien équipement scolaire numérique » (20 MF)

Modification AP P1307-2013/2 - SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	460 000 000
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	460 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	180 000 000
	CP 2015	***20 000 000***
	Financé CP après BP 2015	200 000 000
	Reste à financer	**260 000 000**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	135 000 000
	CP 2017	125 000 000
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Il s'agit, à travers ce programme, de poursuivre l'effort sur l'accompagnement du développement de l'éducation numérique, au bénéfice des établissements scolaires publics et privés, particulièrement dans le cadre de développement des pratiques et usages pédagogiques numériques.

AP P1307-2012/2 « Fonds de lutte contre la fracture numérique » (130 MF)

Révision et / ou Ajustement - P1307-2012 / 2 - FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	901 000 000
	Proposition au BP 2015	*0*
	Financé après BP 2015	901 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	638 123 720
	CP 2015-arbitrages	*130 000 000*
	Financé CP après BP 2015	768 123 720
	Reste à financer	**132 876 280**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	132 876 280
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

A travers ce programme, il est souhaité d'une part, la mise en œuvre des « cases numériques » (30 MF). Comme annoncé dans le discours de politique générale, il s'agit d'espaces d'accès aux outils numériques et à Internet ayant pour objectifs d'assurer une continuité d'accès aux services et aux usages numériques à l'ensemble des calédoniens, tant en termes de dimension matérielle, intellectuelle que sociale et culturelle.

D'autre part, il s'agit de poursuivre l'opération « Education numérique pour tous » (100 MF), lancée en 2013, et qui rencontre un vif succès auprès des bénéficiaires. En effet, cette action, qui est l'élargissement du plan MIPE, permet à davantage de lycéens de se procurer un ordinateur portable ou une tablette, permettant ainsi de mieux répondre à l'enjeu de l'égalité d'accès à la société de l'information et contribuer ainsi à la réussite scolaire. Il est à préciser que le budget de cette opération est hébergé dans celui de la cellule économie numérique ; cependant, il est entièrement géré par « la maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie »

Fonctionnement : **51,69 MF**

Fonctionnement courant (26,7 MF)

Etude relative à la création d'une structure de gouvernance (6,7 MF)
Dans le cadre du SDAE, il a été souhaité la création d'une instance dédiée à la gouvernance et au pilotage des projets liés au développement de l'e-administration et de ses télé-services, ainsi que le maintien à jour des données qui composent le portail « service-public.nc ». L'étude doit fournir des éléments d'éclairage en vue de la création de cette instance.

Audit légal et réglementaire des TIC (6,7 MF)
La législation et la réglementation néo-calédonienne en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) se composent de textes de droit national comme de textes propres au territoire de la Nouvelle-Calédonie. L'analyse documentaire et le diagnostic lors de l'élaboration du PSEN ont révélé plusieurs pistes d'approfondissement de ce corpus législatif et réglementaire et la nécessité d'établir un inventaire précis du cadre réglementaire puis, dans un second temps, de procéder à l'édiction des mesures nouvelles. L'objectif étant de sécuriser l'environnement juridique pour un développement harmonieux du numérique.

Etude relative à la régulation et à l'organisation du marché des communications électroniques (6,7 MF)
Dans le cadre de l'élaboration du PSEN, le diagnostic et les comparaisons de niveaux de développement technique et de diffusion des technologies, réalisés avec d'autres pays, incitent à s'interroger sur l'organisation actuelle du marché des communications électroniques calédonien. En effet, un certain nombre de facteurs structurants sont de nature à la remettre en question : l'insularité et l'éloignement géographique, la faiblesse relative de la population et l'exigüité du marché, la taille des intervenants face à la concurrence internationale.
Par conséquent, et au regard de l'évolution du marché des communications électroniques à l'échelle internationale qui peut nous impacter, il devient nécessaire d'avoir de la lisibilité sur les actions à mettre en œuvre. C'est l'objectif de l'étude souhaitée.

Fonctionnement interne de la cellule économie numérique (6,5 MF)
Veille sur l'actualité numérique (documentation, participation à des séminaires, colloques, etc.) ;
Missions d'études (territoire, hors territoire) ;
Organisation des réunions de travail partenarial (comité de pilotage, etc.) ;

Dépenses d'intervention (25 MF)

Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (5 MF)
La Nouvelle-Calédonie a été à l'origine de la création de l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC). Cette dernière a pour mission d'accompagner les acteurs territoriaux dans l'analyse et l'élaboration d'outils d'aide à la décision dans le domaine du développement numérique. A ce titre le gouvernement y est adhérant.

AE P1307-2012/3 « Fonds de lutte contre la fracture numérique » (20 MF)
Dans la continuité de l'investissement pour la mise en œuvre des cases numériques, il est souhaité, à travers cette intervention, accompagner les porteurs de projets, pour le démarrage de ces espaces d'accès aux outils numériques et à Internet.

Révision et / ou Ajustement - P1307-2012 / 3 - FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	120 000 000
	Proposition au BP 2015	***10 000 000***
	Financé après BP 2015	130 000 000
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	110 000 000
	CP 2015-arbitrages	***20 000 000***
	Financé CP après BP 2015	130 000 000
	Reste à financer	**0**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	0
	CP 2017	0
	CP 2018	0
	CP 2019	0

Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	**Dépenses :**	**53,8 MF**

Les dépenses de cette action concernent des études et recherches pour **3.8 MF**. Ainsi qu'une subvention d'aide à la production audiovisuelle pour **50 MF**.

Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique	**Dépenses :**	**97,5 MF**

Les dépenses de cette action concernent diverses subventions (GVT), il s'agit :

- 40 MF RRB
- 40 MF Djido
- 17,5 MF Océane

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme des dépenses							
Chapitre	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes éonomiques & sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche et environnement marin	P1306 Mines & carrières	P1307 Economie numérique et communication	**Total Dépenses**
906	17 435 000	0	0	0	0	0	0	17 435 000
907	0	0	0	0	840 000	0	0	
909	0	14 480 000	0	59 502 000	1 800 000	3 830 000	176 045 000	255 657 000
Ss total Investis	**17 435 000**	**14 480 000**	**0**	**59 502 000**	**2 640 000**	**3 830 000**	**176 045 000**	**273 932 000**
933	0	0	0	0	0	0	97 500 000	97 500 000
936	1 274 629 378	0	0	0	0	0	0	1 274 629 378
937	0	0	0	0	24 441 000	0	0	24 441 000
939	0	402 796 150	332 000 000	1 585 867 314	44 842 100	142 584 000	105 446 150	2 613 535 714
Ss total Fonctionnement	**1 274 629 378**	**402 796 150**	**332 000 000**	**1 585 867 314**	**69 283 100**	**142 584 000**	**202 946 150**	**4 010 106 092**
Total BP 2015	**1 292 064 378**	**417 276 150**	**332 000 000**	**1 645 369 314**	**71 923 100**	**146 414 000**	**378 991 150**	**4 284 038 092**

En XPF	*Programme des recettes*							
Chapitre	*P1301 Travail et emploi*	*P1302 Marché intérieur*	*P1303 Etudes éonomiques & sociales*	*P1304 Soutien au secteur agricole*	*P1305 Pêche et environnement marin*	*P1306 Mines & carrières*	*P1307 Economie numérique et communication*	***Total Recettes***
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
936	*22 000 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		*22 000 000*
938	*0*	*0*	*0*	*0*	*5 000 000*	*0*		*5 000 000*
939	*0*	*75 340 000*	*8 000 000*	*0*	*118 099 356*	*0*		*201 439 356*
Ss total Fonctionnement	***22 000 000***	***75 340 000***	***8 000 000***	***0***	***123 099 356***	***0***	***0***	***228 439 356***

Mission M14
Gestion des finances publiques

DEPENSES : 413 166 625 F
RECETTES : 7 035 000 000 F

La Mission M14, dédiée à la gestion des finances publiques, a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la performance et à créer les conditions d'une stratégie soutenable pour les finances publiques du pays.

Stratégie et gestion fiscales

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

Stratégie et gestion financières

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M14-Gestion des finances publiques				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
P1401 Stratégie et gestion fiscales	375 470 000	546 000 000	291 212 800	-254 787 200
P1402 Stratégie et gestion financières	146 807 641	111 122 500	121 953 825	10 831 325
Total Mission	**522 277 641**	**657 122 500**	**413 166 625**	**-243 955 875**

Recettes

Programmes	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
P1401 Stratégie et gestion fiscales	1 005 000 000	1 590 000 000	1 173 000 000	-417 000 000
P1402 Stratégie et gestion financières	5 569 721 000	5 817 662 300	5 862 000 000	44 337 700
Total Mission	**6 574 721 000**	**7 407 662 300**	**7 035 000 000**	**-372 662 300**

Programme P1401
Stratégie et gestion fiscales

Dépenses : 291 212 800 F
Recettes : 1 173 000 000 F

Enjeux et contexte

Les enjeux du programme sont principalement de gérer le système déclaratif (assiette, recouvrement, contentieux, contrôle) de manière à garantir les rentrées fiscales attendues et d'assurer le respect de l'égalité devant l'impôt en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et en poursuivant l'action structurante contre la fraude fiscale, de façon à sécuriser les recettes fiscales des collectivités et à favoriser ainsi la confiance des citoyens dans l'équité du système. Il s'agit également de concourir à l'action du gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique fiscale, par l'apport d'expertises, d'analyses des recettes et des dépenses fiscales.

Le montant des recettes gérées en 2013 par la direction des services fiscaux (DSF) s'élève à 135 600 MF. Ce résultat s'inscrit dans un contexte d'augmentation continue depuis de nombreuses années du montant des recettes et du nombre de dossiers gérés par les services de la direction. Par conséquent, il est essentiel que la DSF dispose des moyens nécessaires à son fonctionnement pour garantir aux collectivités des recettes fiscales conformes aux prévisions budgétaires.

Objectifs

En 2015, dans un contexte de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité annoncée lors de la conférence économique sociale et fiscale des 20 et 21 août 2014, la DSF aura pour objectif principal de consolider les démarches de simplification et de modernisation de son action, avec pour toile de fond l'amélioration des services rendus aux usagers, la consolidation de son activité de contrôle, et le recours aux procédures amiables qui participent à une meilleure acceptation de l'impôt.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme stratégie et gestion fiscales est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1401-01 – Analyses, études et prévisions des recettes fiscales	0	0	0	0
Action A1401-02 – Elaboration de la législation fiscale et domaniale	0	76 850 000	0	-76 850 000
Action A1401-03 – Dépenses fiscales	0	0	0	0
Action A1401-05 – Fiscalité des particuliers	10 710 000	12 640 000	6 421 500	-6 218 500
Action A1401- 06 – Fiscalité des professionnels	7 300 000	12 800 000	3 639 500	-9 160 500
Action A1401-07 – Fiscalité immobilière	0	0	0	0
Action A1401-08 – Contrôle fiscal externe	0	0	0	0
Action A1401- 09 – Publicité foncière	4 500 000	4 680 000	3 155 500	-1 524 500
Action A1401-10 – Recouvrement	32 900 000	32 300 000	31 203 500	-1 096 500
Action A1401-11 – Accueil et information des usagers	1 000 000	1 000 000	850 000	-150 000
Action A1401-16 – Gestion patrimoniale	42 030 000	47 000 000	38 082 900	-8 917 100
Action A1401-17 – Projet Pacifisc	98 860 000	71 100 000	78 400 000	7 300 000
Action A1401-18 – Soutien hors projet Pacifisc	178 170 000	287 630 000	129 459 900	-158 170 100
Total	**375 470 000**	**546 000 000**	**291 212 800**	-254 787 200

Par nature de dépenses, les propositions sont les suivantes :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	230 310 000	272 250 000	188 632 800	-83 617 200
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	25 000 000	25 000 000	23 400 000	-1 600 000
67- Charges exceptionnelles	0	76 850 000	0	-76 850 000
Dépenses d'investissement	120 160 000	171 900 000	79 180 000	-92 720 000
Total	**375 470 000**	**546 000 000**	**291 212 800**	**-254 787 200**

Recettes (pour mémoire)	*1 005 000 000*	*1 590 000 000*	**1 173 000 000**	*-417 000 000*

Evolution des charges à caractère général DSF		**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**	**Evolution 2014/2015 en %**
Dépenses à caractère obligatoire	Frais postaux	77 000 000	56 210 000	- 20 790 000	- 27,0 %
	Frais de copropriétés DSF	15 500 000	9 920 000	- 5 580 000	- 36,0 %
	Loyers DSF	7 100 000	7 100 000	0	0,0 %
	Frais de nettoyage DSF	12 000 000	10 200 000	1 800 000	- 15,0 %
	Frais d'actes et de contentieux ° frais bancaires	1 500 000	3 300 000	2 370 000	- 28,0 %
Dépenses pour tiers	Loyers relatifs au domaine	18 900 000	10 900 000	- 8 000 000	- 42 %
	Frais de copropriétés hors DSF	5 000 000	6 720 000	1 720 000	34,4 %
	Frais de gardiennage	12 200 000	10 370 000	- 1 830 000	- 15,0 %
Dépenses exceptionnelles	Mise en place de la TGC	8 000 000	0	- 8 000 000	- 100,0 %
	Lancement de la télédéclaration à l'impôt sur le revenu	25 700 000	8 040 000	- 17 660 000	- 68,7 %
Autres charges à caractère général		89 550 000	64 302 800	- 25 047 200	- 28,0 %
TOTAL		**272 250 000**	**186 132 800**	**- 86 117 200**	- 31,6 %

• Les dépenses obligatoires accusent une baisse de – 27,3 MF.

• Les dépenses pour tiers correspondent à des dépenses pour d'autres administrations mais liées au domaine de la Nouvelle-Calédonie. Le montant de ces dépenses ne dépend pas de la DSF et accuse une baisse de – 8,110 MF.

• Les dépenses exceptionnelles : Pour la télédéclaration à l'impôt sur le revenu, 8,040 MF permettront de poursuivre la campagne de communication, les envois postaux aux non adhérents et l'aide au support hotline des téléservices.

Affranchissement (envoi d'un courrier à 132 000 contribuables)	1 600 000
Fournitures (papier pour réalisation des flyers à envoyer aux contribuables, enveloppes, etc.)	400 000
Publicité dont : - internet pendant 3 mois : 500 000 F - à la télévision pendant 2 mois :2 500 000 F - affichage sur 3 semaines : 2 000 000 F	6 040 000
Support hot-line emplois intérims	5 000 000
Total	**8 040 000**

• Les autres charges à caractère général d'un montant de 64,3028 MF enregistrent une baisse de – 28 % ce qui aura un impact significatif dans le fonctionnement de la DSF.

Les autres charges de gestion courante :

Ces charges correspondent aux remises aux revendeurs (tabacs journaux) sur timbres fiscaux et timbres amendes. Une baisse de 20 % de ces dépenses est envisagée. Cette ligne permet également de financer les carnets de contraventions destinés aux services de polices nationale/municipale, gendarmerie, gardes champêtres dont la confection est prise en charge par la DSF sera diminué pour pouvoir correspondre aux crédits alloués.

Les charges exceptionnelles

Le montant de ces charges inscrit sur le programme 1401 correspond aux subventions destinées aux chambres consulaires dans le cadre de la mise en place de la TGA. Aucun crédits supplémentaire n'est demandé.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement ne concernent que les actions 17 « projet Pacifisc », (pour 78,4 MF) et 18 « soutien hors projet Pacifisc » (pour 0,780 MF pour l'achat de petits matériels) et sont détaillées dans la partie relative à ces actions.

Transfert du recouvrement des impôts de la paierie vers le service de la recette

La Nouvelle-Calédonie pourrait décider de transférer progressivement le recouvrement des impôts et taxes actuellement assurés par la paierie de la Nouvelle-Calédonie vers le service de la recette de la DSF.

Ce transfert, source de simplification administrative fait écho à une demande récurrente des contribuables qui subissent la séparation des différentes caisses de notre collectivité.
Cette situation, génère de l'incompréhension et ne donne pas au contribuable un sentiment de bonne administration.

Cela contribuerait à renforcer l'efficacité du recouvrement de la collectivité par la consolidation des actions de recouvrement mais également par l'utilisation d'outils de recouvrement performants dimensionnés pour accueillir de nouvelles taxes.

Le renforcement de l'efficacité du recouvrement induite par ce transfert pourrait se traduire pour la collectivité par des recettes supérieures. On estime à 467 MF le gain en trésorerie si le taux de recouvrement brut de la DSF était appliqué aux créances 2011 de la paierie.

Le transfert des impôts de la paierie de la Nouvelle-Calédonie à la DSF suppose toutefois de mettre en place le dispositif humain et matériel permettant d'assurer la réussite du projet.

Ce transfert, s'il était décidé, nécessiterait la création de 11 nouveaux postes répartis sur plusieurs exercices, correspondant à l'effectif 2010 consacré à ces tâches dans les services de la paierie de Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cadre, il est proposé de transférer le recouvrement de la licence et de la patente vers le service de la recette en 2015 moyennant la création de quatre postes nouveaux dès le BP 2015.

Enfin, le projet entrainera un réaménagement voire une extension des locaux du service de la recette de la DSF, à la fois pour organiser le travail des nouveaux agents et pour permettre l'accueil des contribuables.

Les actions pour 2015

Action A1401-05 - Fiscalité des particuliers

Dépenses : 6,4 MF

Fonctionnement : **6,4 MF**

Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les particuliers, soit la population la plus nombreuse gérée par la direction, tout en facilitant leurs démarches auprès de l'administration fiscale et en optimisant le coût de gestion de ces recettes. Elle concerne essentiellement l'impôt sur le revenu (IR), la contribution exceptionnelle de solidarité et la contribution foncière.

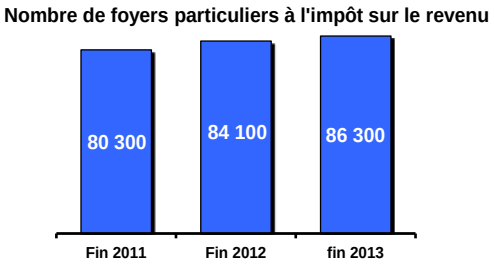

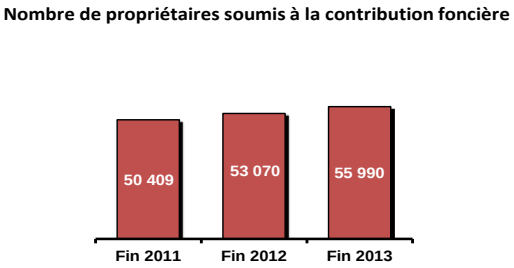

Le service de la fiscalité des particuliers poursuivra en 2015 la campagne de communication en faveur de l'adhésion à la télé déclaration de l'impôt sur le revenu et installera sa cellule impôts service dans de nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de la direction.

Les dépenses seront diminuées de 49.

Action A1401-06 - Fiscalité des professionnels

Dépenses : 3,6 MF

Cette action a pour finalité d'assurer l'assiette et le contrôle sur pièces des impôts dus par les entreprises. Elle est mise en œuvre par le service de la fiscalité professionnelle et concerne notamment les impôts suivants : impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu des valeurs mobilières, impôt sur le revenu (IR) des exploitants individuels et des gérants de société, patente et taxe de solidarité sur les services (TSS).

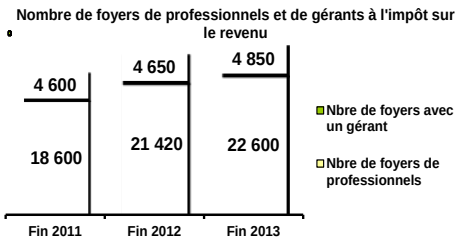

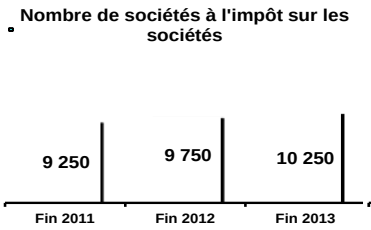

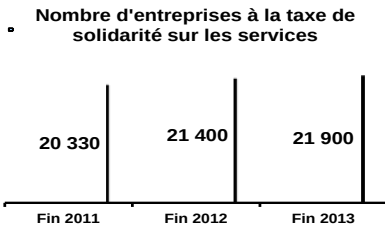

Ce poste de dépenses sera en diminution de 24,17 %.
Par rapport à 2014, une baisse de 8 MF correspondant aux crédits qui avaient été inscrits pour le financement d'opérations liées au projet TGA. Ces crédits étant partiellement consommés, il est proposé de les reporter sur 2015 pour financer des opérations du projet de réforme fiscale liées à la fiscalité des professionnels.

Action A1401-09 – Publicité foncière

Dépenses : 3,2 MF

Le service de la publicité foncière reçoit les formalités relatives aux immeubles : transcriptions des actes constatant la constitution ou la transmission des droits réels et inscriptions hypothécaires. La documentation foncière réunie à cette occasion a une double vocation : assurer par sa fiabilité la sécurité juridique des transactions (en faisant connaître aux tiers intéressés la situation juridique des immeubles) et fournir aux services fiscaux la documentation patrimoniale nécessaire pour apprécier la cohérence des revenus déclarés (aspect fiscal de la mission, indispensable au contrôle).

Les dépenses prévisionnelles sur ce poste sont en diminution de 32,69 %.

Action A1401-10 – Recouvrement

Dépenses : 31,2 MF
Recettes : 1 065,0 MF

L'action de recouvrement de la DSF concerne les différents impôts, droits, redevances et taxes relevant de la responsabilité du receveur des services fiscaux. Ainsi sur les 135,5 milliards de F gérés en 2013 par la direction, 61 % sont directement recouvrés par le service de la recette de la DSF. Il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe de solidarité sur les services (TSS), de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, des droits d'enregistrement et de la contribution sociale additionnelle à l'IS. L'action du service a pour objectif de promouvoir le civisme fiscal en augmentant le nombre de paiements spontanés et d'assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt grâce aux actions de recouvrement forcé à l'encontre des retardataires et des défaillants.

Montant des recettes recouvrées par la DSF (en millions de F)

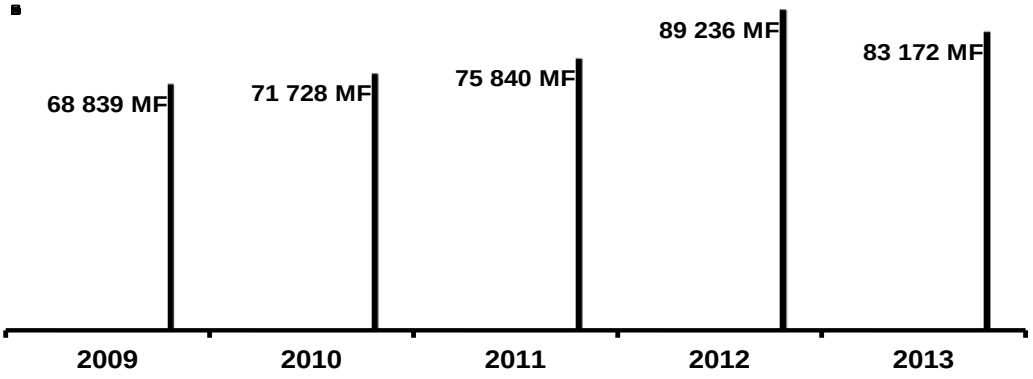

Fonctionnement : **31,2 MF**

Fonctionnement courant : 6,8 MF

Dépenses d'intervention : 7,4 MF remises aux tabacs journaux sur les timbres fiscaux et amendes

17 MF	Reversement sur produit des amendes et confiscations et du contentieux douanier

Recettes :

montant	*commentaire*
790 MF	*Recouvrement des frais de gestion des centimes additionnels et certaines taxes affectées (TSS, TNH)*
160 MF	*Amendes forfaitaires (infraction à la réglementation routière) dont 40 % reviennent à la Nouvelle-Calédonie*
60 MF	*intérêts sur traites encaissées par la trésorerie générale pour le compte des douanes.*
55 MF	*Intérêts des prêts et créances douanières*

Action A1401-11 – Accueil des usagers — Dépenses : 0,9 MF

Fonctionnement :

Cette action est transversale à plusieurs services de la direction et a pour finalité de faciliter les démarches des usagers et de favoriser ainsi le civisme fiscal.

Cette action finance le fonctionnement de la cellule impôt service créé en 2014 au 2ième étage de l'immeuble. Cette cellule est chargée d'assurer un premier niveau d'accueil des contribuables et devra couvrir l'essentiel de leurs demandes (renseignements 1ier niveau, demandes d'imprimés fiscaux, etc.).

En 2015, elle sera installée au rez-de-chaussée de l'immeuble, les travaux nécessaires à la réalisation de cet espace sont pris en charge par la DITTT. Les crédits demandés sur cette action correspondent à des frais de fonctionnement nécessaires à la bonne marche de la cellule.

Action A1401-16 – Gestion patrimoniale : gestion et conservation du patrimoine foncier — Dépenses : 38,1 MF / *Recettes : 108 MF*

Cette action concerne la mission de gestion et de conservation du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie laquelle est assurée par le service du domaine au sein de la direction des services fiscaux. Le service est notamment chargé de l'instruction des demandes des particuliers, sociétés ou collectivités qui souhaitent implanter des projets sur les terrains domaniaux.

Fonctionnement : **38,1 MF**

Pour 2015, le service poursuivra son travail de valorisation des actifs immobiliers recensés (le recensement du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie s'est achevé fin 2011). Ce travail permettra à terme de rationaliser et d'optimiser la gestion immobilière de la Nouvelle-Calédonie. Dans la continuité des années précédentes, le service du domaine veillera également à réduire le délai moyen d'instruction des demandes relatives à l'utilisation du domaine.

Les dépenses prévisionnelles liées à l'exécution de cette action sont en diminution de 24,58 %.

Recettes :
Il s'agit pour l'essentielle de recettes des carrières, les locations de terrains, les locations de bâtiments.

Action A1401-17 – Projet Pacifisc

Dépenses : 78,4 MF

Investissement : **78,4 MF**

Un des principaux chantiers du projet P@cifisc depuis 2012 porte sur le développement des téléservices fiscaux. En 2014, une étape importante a été franchie avec la télédéclaration à l'impôt sur le revenu, qui a été utilisée par environ 35 000 foyers. Pour 2015, on prévoit d'améliorer les services en ligne déjà en place, et d'en proposer de nouveaux (déclaration IRVM, …)

P@cifisc, c'est plus de 150 utilisateurs quotidiens, 3 500 000 documents dématérialisés répartis dans 113 000 dossiers de foyers imposés à l'IR et 10 500 dossiers de sociétés imposés à l'IS, la gestion de 9 impôts ou taxes, l'encaissement de 86 milliards de F de recette et le suivi de 7.7 milliards de créances en 2013, la fourniture de services en ligne sur www.impots.nc à plus de 37.000 utilisateurs, qui ont réalisé 46.000 déclarations en ligne (IR, TSS, IS, DNS) et payer en ligne pour un montant total de 4.3 milliards de F.

Le projet P@cifisc sera également consacré au développement de nouveaux modules pour accompagner les projets de réforme de la fiscalité

Sur cette action il s'agit de dépenses d'investissement financées par l'AP P1401-2005-1. Au titre du BP 2015, 78,4 MF de crédits de paiement sont demandés pour financer les travaux de développement et de maîtrise d'ouvrage : dépenses relatives à des travaux de programmation, études, rédaction de cahiers des charges, test des livrables, assistance et formation des utilisateurs.
Ce montant a été défini en tenant compte du report sur le budget 2014 des crédits de l'action 17 qui n'auront pas été consommés en 2013.

Révision et / ou Ajustement - P1401-2005 / 1 - REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92 / 05)	**Autorisation**	
	Enveloppe antérieure	993 544 354
	Proposition au BP 2015	***0***
	Financé après BP 2015	993 544 354
	Crédits de paiement	
	Financé antérieur	669 491 884
	CP 2015	***78 400 000***
	Financé CP après BP 2015	747 891 884
	Reste à financer	**245 652 470**
	Echéancier prévisionnel	
	CP 2016	100 000 000
	CP 2017	100 000 000
	CP 2018	45 652 470
	CP 2019	0

Par ailleurs, 77 MF de crédits de paiement sont demandés à destination de la DRHFPNC pour le paiement des contractuels qui sont employés sur le projet P@cifisc (crédits pris en compte sur le programme P0306).

Action A01401-18 - Soutien hors projet Pacifisc

Dépenses : 129,5 MF

Cette action correspond aux fonctions transversales qui participent directement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit concrètement de la gestion des

moyens, de la logistique et de l'informatique (hors projet P@cifisc), assurée par le service des moyens et de l'informatique.

0,780 MF de crédits en dépenses d'investissement sont demandés pour l'achat de divers équipements classés en investissement depuis la mise en place de la M52.
Sur l'AP P1401-2012-1, il est demandé de reporter les crédits d'investissements non utilisés en 2014 pour financer les opérations 2015.

S'agissant des dépenses de fonctionnement (**128,7 MF**), elles enregistrent une baisse de -26,4 % par rapport à l'année précédente.

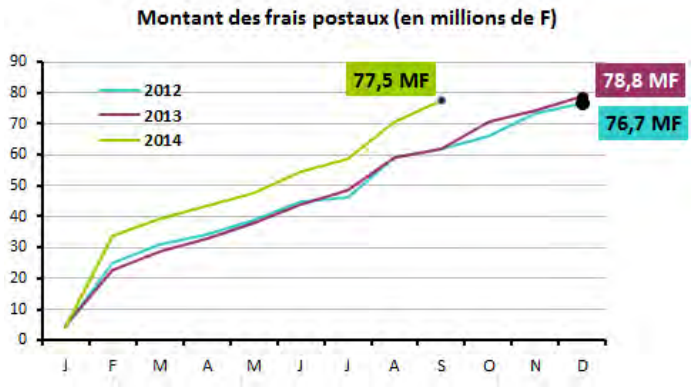

Pour information, la situation de l'autorisation de programme P1401-2012-1 relative à l'aménagement des locaux DSF est la suivante :

AP 2012	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2014	Cumul CP inscrits avant BP 2015
	Cumul CP antérieur	CP 2012	CP 2013	CP 2014		
110 000 000	0	40 000 000	20 000 000	0	0	60 000 000

CP ajustés BP 2015	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2016	2017	2018	2019	
0	60 000 000	50 000 000	0	0	0	0

Programme P1402 Stratégie et gestion financières

Dépenses : 121 953 825 F
Recettes : 5 862 000 000 F

Enjeux et contexte

Le gouvernement a placé la dépense publique au centre de ses préoccupations en rappelant que sa responsabilité et son engagement ne doivent pas être de dépenser plus, mais de dépenser mieux. C'est ainsi que dorénavant, la dépense publique doit se mesurer à ses effets et non à son montant. Il faut plus de transparence et plus de performance. Le programme P1402, stratégie et gestion financières s'inscrit dans cette volonté de modernisation de la gestion des finances publiques et dans la volonté d'inscrire la performance au cœur des dépenses publiques de la Nouvelle-Calédonie et a donc pour objectifs :

* le pilotage de l'exécution du budget, des dépenses publiques par des outils et méthodes adaptés pour mesurer l'efficacité et le support de la dépense ;

* l'apport d'une vision à moyen terme par le développement de la programmation pluriannuelle et d'outils de prospective.

Objectifs

Le programme est structuré en quatre objectifs stratégiques, dont deux relatifs à l'efficience pour rendre compte aux contribuables de la qualité de la gestion, un objectif d'efficacité à destination de l'usager (performance du point de vue du citoyen) et un objectif majeur de qualité pour une amélioration continue, progressive et mesurable des services rendus aux partenaires.
Il s'agira pour la DBAF :

- de renforcer la performance des dépenses publiques grâce à une plus grande efficience et un respect dynamique des engagements de la collectivité envers les fournisseurs par des délais de paiement raisonnables. Cet objectif ne se réalisera que par une réforme de nos procédures d'achat (adoption d'un nouveau code des marchés publics) et par une étroite collaboration entre les services de la collectivité (assistance, accompagnement, mise en place d'un infocentre simplifié). Ainsi, les délais de paiement (ordonnateur) attendus pour 2015 sont de 25 jours, dont 18 pour les directions et services du gouvernement et 7 jours pour la DBAF.
- d'assurer à cet instrument essentiel de la mise en œuvre des politiques publiques une certaine dynamique par un reporting nécessaire aux décideurs. Ainsi l'objectif majeur va consister à améliorer l'information financière périodique et pertinente pour l'ensemble des partenaires.

Les neuf actions adossées aux objectifs stratégiques sont décrites dans les moyens ci-après.

1er objectif : Traduire et mettre en cohérence budgétaire les politiques publiques selon la nouvelle approche du pilotage par la performance (4P).

2e objectif : Conseiller, accompagner et proposer des outils pour une meilleure efficience de la dépense publique.

3e objectif Garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques.

4e objectif

Contribuer à éclairer les choix publics par le développement d'une vision prospective.

Les Indicateurs de performance

Avertissement : les indicateurs de performance ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique publique. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même, c'est à dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de connaître des modifications.

Indicateur 1 : réduire les délais de paiement avec un résultat cible pour 2015 à moins de 25 jours pour les services de l'ordonnateur.
Cet indicateur vise à mesurer la bonne exécution des engagements pris par la collectivité. Il est calculé à partir d'une analyse mensuelle des mandats payés.

	Réalisation année 2011	Réalisation à août 2012	Réalisation année 2012	Réalisation année 2013	Réalisation à septembre 2014	Cible année 2015
Maîtrise des délais de mandatement de l'ordonnateur (moyenne en jours)	32	37	33	30	30	Moins de 25

	2009	2010	2011	2012	2013	Octobre 2014
nb de mandats émis	52 039	55 380	56 597	63 967	65 342	41 195
délais moyens ordonnateur	25	27	32	33	30	30
Délais moyens payeur	15	14	14	12	8	10
Délais moyens de paiement	40	41	46	45	38	40

On constate depuis 2009 une augmentation importante du nombre de mandats émis qui n'a pas pu être absorbé avec l'effectif constant, ce qui explique la dégradation des délais de paiements. Des gains de productivité sont encore à rechercher. Par ailleurs, la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature budgétaire M52 au 1er janvier 2012 a nécessité quelques ajustements au niveau de l'appropriation des nouveaux comptes par les comptables, ce qui a généré davantage de suspension de paiement et explique en partie le ralentissement de la chaîne de paiement.
A partir de 2013, le changement de la M52 a été intégré globalement et les gains de productivité au service de l'exécution budgétaire ont pu être trouvés, ce qui explique l'amélioration des délais moyens depuis 2013.

Indicateur 2 : réduire le nombre de rejets des dossiers (rejets payeur ou ordonnateur)
Cet indicateur vise à mesurer le degré d'expertise acquis par les intervenants (comptables dans les directions ou agents de la dbaf). Il va permettre d'orienter l'effort à accomplir en matière d'accompagnement. Il aura pour résultat d'améliorer la pertinence du contrôle et de ce fait contribuer à améliorer les délais de paiement. Il est calculé à partir de données saisies et extraites des outils de gestion.

Compte tenu du changement de nomenclature au 01/01/12 (M52), une augmentation du nombre de rejets en 2012 été prévisible mais l'accompagnement au changement s'est révélé efficace car le résultat 2012 s'est révélé en amélioration.
Ce constat est confirmé en 2013 avec une baisse significative du nombre de rejets (baisse de 13% des rejets). Ceci s'explique par une amélioration de la qualité comptable des documents produits par tous les intervenants dans la chaine de l'exécution budgétaire.
Toutefois, il est constaté une hausse des rejets en 2014.

(1) A partir de 2013 une nouvelle méthode plus pertinente de comptabilisation des rejets est appliquée consistant en prendre en compte le nombre de rejets par mandats ou par liquidations sans tenir compte du nombre de lignes de liquidations ou de mandats (ex : mandats collectifs) qui majoraient les résultats sans pour autant être pertinent pour l'analyse

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation août 2012	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation octobre 2014
Rejets de liquidations ou de mandats	2 715	2746	1396	2 252	1961-1753	2 106

Indicateur 3 : suivi de l'exécution budgétaire en recette et en dépense réels propres.
Cet indicateur vise à mesurer le rythme de consommation des crédits par les directions et concernant les recettes il va permettre de sensibiliser davantage nos partenaires sur l'importance à liquider les différentes recettes, tant pour celles des services que pour celles contractualisées. En 2013 le rythme de consommation tant en dépenses qu'en recettes s'est amélioré. Toutefois avec des recettes fiscales qui n'ont pas été à la hauteur des inscriptions budgétaires, et un rythme de dépense soutenu en 2013, l'année 2014 a subi des tensions fortes de trésorerie pour la Nouvelle-Calédonie, qui vont se répercuter sur 2015.
N.B : le suivi mensuel des taux d'exécution sur le budget propre n'a été mis en place qu'en 2010 et il a été modifié en 2011 avec l'intégration de la présentation en mode LOLF (Mission/Programme/Action) puis en 2012 avec le passage à la nomenclature M52 adaptée (distinction budget principal et budget annexe de reversement) ce qui nécessite des retraitements pour isoler le budget propre réel de la collectivité.

		Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Prévisions 2014
Taux d'exécution en dépense	Dép. fonct.	67 %	82 %	82 %	84 %	89%
	Dép. inv.		48%	55%	64 %	63%
Taux d'exécution en recette	Rec. Fonct.	51 %	95 %	93 %	90 %	90%
	Rec. Inv		51%	61%	60 %	83%

A compter de 2011, le suivi des taux d'exécution s'effectueront en distinguant la section de fonctionnement et d'investissement car le rythme de consommation est différent

Indicateur 4 : suivi du contrôle des dépenses engagées au travers des projets d'actes à incidence financière.
Cet indicateur vise à mesurer le délai de visa de la DBAF sur les projets d'actes de la collectivité à incidence financière (engagements juridiques) et la pertinence des contrôles effectués à travers l'analyse des observations formulées et leur récurrence.
N.B : le suivi des réalisations sur le budget propre a été mis en place en 2010.

	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation octobre 2014
Délai moyen de visas DBAF des actes à incidence financière (en jours)	8	7	7	5	7

Année d'arrivée DBAF	Nbre	Délai visa DBAF
2008	969	19
2009	1065	13
2010	1134	8
2011	1107	7
2012	1471	7
2013	1488	5
Octobre 2014	1050	7

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme « stratégie et gestion financières » est la suivante :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget	850 000	450 000	320 000	-130 000
Action A1402-02 – Participation à l'instauration d'un dialogue et gestion avec les directions	0	0	0	0
Action A1402-03 – Conseil et accompagnement des clients	2 670 000	0	0	0
Action A1402-04 – Développement et adaptation des outils	12 100 000	100 000	0	-100 000
Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C.	89 975 000	79 102 500	101 358 375	22 255 875
Action A1402-06 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des Ets Publics de la N.-C.	0	0	0	0
Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	32 712 641	23 420 000	15 025 450	-8 394 550
Action A1402-08 – Développement et exploitation des outils de prospective	8 500 000	8 050 000	5 250 000	-2 800 000
Action A1402-09 – Réforme comptable M52 adaptée	0	0	0	0
Total	**146 807 641**	**111 122 500**	**121 953 825**	**10 831 325**

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
011- Charges à caractère général	111 919 000	105 922 500	119 357 825	13 435 325
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	10 000 000	5 000 000	2 500 000	-2 500 000
Dépenses d'investissement	24 888 641	200 000	96 000	-104 000
Total	**146 807 641**	**111 122 500**	**121 953 825**	**10 831 325**
Recettes (pour mémoire)	*5 569 721 000*	*5 817 662 300*	**5 862 000 000**	*44 337 700*

Les actions pour 2015

Action A1402-01 – Elaboration et suivi du budget — Dépenses : 0,3 MF

Pour l'élaboration du budget, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de **0,3 MF** correspondant à des fournitures de bureau (papier, classeurs….) soit une diminution de 11% par rapport au BP 2014.

Action A1402-05 - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C. — Dépenses : 101,4 MF

Fonctionnement :

Cette action répond à l'objectif de garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques ; divers types de dépenses concourent à la réalisation de cet objectif :

- l'annulation des titres de recettes sur exercices clos : **2.5 MF** ;
- le paiement des impôts dus sur les dividendes perçus par la Nouvelle-Calédonie : **59 MF** ;
- les frais de recouvrement occasionnés par les services du payeur de la Nouvelle-Calédonie (loyers des machines à affranchir et mises sous pli, frais d'affranchissement, indemnités et fournitures de bureau, frais d'huissiers (30MF): **37 MF** ;
- le montant de l'avance de la régie des douanes de Tontouta pour le paiement des frais de TPE est fixé à **0.6 MF** ;
- les frais de fonctionnement divers (entretien de matériels des régies de recettes des douanes, …) : **0.8 MF** ;
- des frais de virement à l'étranger (IEOM) : **1.2 MF**.

Le poste qui augmente concerne les frais d'huissiers (30MFprévus en 2015 alors que 7MF ont été payés en 2013 et 25MF est prévu en 2014) en matière de recouvrement par voie de saisie. Etant donné la responsabilité du payeur en matière de recouvrement, ce dernier a l'intention d'intensifier l'activité poursuites en matière d'impôts d'ici à la fin de l'année 2014 et les années suivantes pour réduire les restes à recouvrer.
Déduction faite de ces frais d'huissiers, le budget diminue de 9.5% par rapport au BP 2014

Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières	**Dépenses :**	**15,0 MF**
	Recettes :	***5 862,0 MF***

Cette action correspond aux fonctions support qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique concourant à l'efficience de l'action administrative.

L'action regroupe les dépenses de fonctionnement utiles à l'ensemble des actions mais qui ont été imputées sur cette action de soutien par mesure de simplification comptable étant donné les montants modestes en jeu : **6 MF** (contre 8.6MF au BP 2014) soit une diminution de 3%.
La DBAF ayant déménagé dans ses nouveaux locaux en avril 2014, il convient de prévoir, pour une année complète, des crédits de fonctionnement des nouveaux locaux (EEC, ordures, SCE, OPT, nettoyages des locaux, entretiens espaces verts…) soit **9MF**

Au total le budget de la DBAF diminue de 35.8% par rapport au BP 2014

Par ailleurs, figure dans cette action, en recette, la dotation globale de compensation versée par l'Etat :
- *au titre des compétences déjà transférées : 513,2 MF*
- *au titre des compétences transférées en 2012 : 5 052,7 MF répartis comme suit :*

  - *4 358,5 MF pour le vice-rectorat*
  - *186,9 MF pour la DAFE*
  - *112,3 MF pour le CDP*
  - *353,1MF pour l'ADCK.*

41,9 MF pour la signalisation maritime et les affaires maritimes

Action A1402-08 – Exploitation des outils de prospective	**Dépenses :**	**5,3 MF**

Cette action répond à l'objectif stratégique : « contribuer à éclairer les choix publics par une vision prospective ».
Il s'agit d'améliorer la qualité des données macro-économiques servant à générer les prévisions des principales recettes fiscales et douanières des modèles Amédée et Beautemps par la tenue notamment de séminaires de conjoncture économique organisés par la Nouvelle-Calédonie deux fois par an. Les données issues des travaux conduits avec un panel d'experts économiques alimentent les outils de prospective Amédée et Beautemps.

Les crédits proposés concernent l'organisation des séminaires de conjoncture économique, la maintenance et la mise à jour des outils de prospective **5.3 MF** soit une baisse de 35% des inscriptions par rapport à 2014)

.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme dépenses		
Chapitre	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières	Total hors dépenses du personnel
900	79 180 000	96 000	**79 276 000**
925	0	0	**0**
Ss total Investissement	***79 180 000***	***96 000***	***79 276 000***
930	211 032 800	121 257 825	**332 290 625**
935	0	0	**0**
941	0	0	**0**
943	1 000 000	600 000	**1 600 000**
Ss total Fonctionnement	***212 032 800***	***121 857 825***	***333 890 625***
Total BP 2015	**291 212 800**	**121 953 825**	**413 166 625**

En XPF	*Programme recettes*		
Chapitre	*P1401 Stratégie et gestion fiscales*	*P1402 Stratégie et gestion financières*	*Total hors dépenses du personnel*
900	*0*	*0*	***0***
908	*0*	*0*	***0***
923	*0*	*0*	***0***
925	*0*	*0*	***0***
954	*0*	*0*	***0***
Ss total Investissement	***0***	***0***	***0***
930	1 118 000 000	0	***1 118 000 000***
942	0	5 862 000 000	***5 862 000 000***
943	55 000 000	0	***55 000 000***
Ss total Fonctionnement	***1 173 000 000***	***5 862 000 000***	***7 035 000 000***
Total BP 2015	***1 173 000 000***	***5 862 000 000***	***7 035 000 000***

Mission M15
Mouvements financiers

DEPENSES : 32 763 790 690 F
RECETTES : 36 684 600 000 F

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières,
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Dette et Trésorerie

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Provisions

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Mouvements financiers divers

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

Historique des moyens financiers

Dépenses

M15-Mouvements financiers				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P1501 Dette et trésorerie	1 554 500 000	5 073 833 335	5 160 833 000	86 999 665
P1502 Provisions	0	0	0	0
P1503 Mouvements financiers divers	8 493 920 000	19 900 852 049	27 602 957 690	7 702 105 641
Total Mission 15	**10 048 420 000**	**24 974 685 384**	**32 763 790 690**	**7 789 105 306**

Recettes

M15-Mouvements financiers				
Programmes	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014-2015**
P1501 Dette et trésorerie	6 993 954 918	11 129 770 808	13 400 000 000	2 270 229 192
P1502 Provisions	2 549 879 073	2 070 211 585	0	-2 070 211 585
P1503 Mouvements financiers divers	5 075 000 000	15 583 984 185	23 284 600 000	7 700 615 815
Total Mission 15	**14 618 833 991**	**28 783 966 578**	**36 684 600 000**	**7 900 633 422**

Programme P1501
Dette et tresorerie

Dépenses : 5 160 833 000 F
Recettes : 13 400 000 000 F

Enjeux et contexte

Depuis 2010, la Nouvelle-Calédonie a renforcé sa politique d'investissement. Par conséquent, l'endettement de la Nouvelle-Calédonie a augmenté. Plus de la moitié du remboursement en capital concerne des emprunts jeunes avec des premiers remboursements post 2009.

Objectifs

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires 2015-2017, la Nouvelle-Calédonie enregistre depuis deux ans une baisse des recettes fiscales par conséquent elle a dû adapter son budget à la contrainte financière.Le recours à l'emprunt pour financer ses investissements des prochaines années sera conditionné par la capacité de la collectivité à dégager une épargne de gestion suffisamment importante pour assurer le remboursement des annuités de remboursement de la dette .Toutefois, la Nouvelle-Calédonie reste une collectivité peu endettée (ratio du niveau d'endettement oscillant entre 46 % et 92 % sur la période 2014-2017 – pour un seuil limite de référence communément fixé à 150 % – et ratio du poids des annuités à 8 % en 2017 pour un seuil limite de référence communément fixé à 20 %).

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme dette et trésorerie est la suivante :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
Action A1501-01 - Gestion de la dette	1 554 500 000	5 073 833 335	5 160 833 000	86 999 665
Action A1501-02 - Gestion de la trésorerie	0	0	0	0
Total	**1 554 500 000**	**5 073 833 335**	**5 160 833 000**	**86 999 665**

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	0	0	0	0
66- Charges financières	440 000 000	445 000 000	453 000 000	8 000 000
Dépenses d'investissement	1 114 500 000	4 628 833 335	4 707 833 000	78 999 665
Total	**1 554 500 000**	**5 073 833 335**	**5 160 833 000**	**86 999 665**

Recettes - Emprunt	*6 993 954 918*	*11 129 770 808*	**13 400 000 000**	*2 270 229 192*

Les actions pour 2015

Action A1501-01 – Gestion de la dette

Dépenses : 5 160,8 MF
Recettes : 13 400,0 MF

Sont budgétés sur cette action, le remboursement en capital et intérêts de la Nouvelle-Calédonie sur les emprunts déjà contractés.

Annuité de la dette	2013	2014	2015	Evolut° BP2014/2013 en %
Remboursement du capital	1 120 471 076	1 095 500 000	1 527 833 000	39,46%
- CDC	31 971 076	32 000 000	50 000 000	56,25%
- CLF / Dexia	140 000 000	140 000 000	140 000 000	0,00%
- AFD	450 000 000	425 000 000	506 000 000	19,06%
- BEI	23 500 000	23 500 000	23 500 000	0,00%
- Caisse d'épargne	355 000 000	355 000 000	355 000 000	0,00%
- SGCB	120 000 000	120 000 000	120 000 000	0,00%
- Prévision capital emprunt 2015			333 333 000	
Remboursement des intérêts	274 000 000	310 000 000	375 000 000	20,97%
- CDC	20 000 000	46 000 000	70 000 000	52,17%
- CLF / Dexia	68 000 000	60 000 000	60 000 000	0,00%
- AFD	150 000 000	150 000 000	191 000 000	27,33%
- BEI	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0,00%
- SGCB	32 000 000	50 000 000	50 000 000	0,00%
- ICNE (Intérêts courus non échus)	40 000 000	20 000 000	20 000 000	0,00%
Frais financiers (CNU/SWAP/TOF)	40 000 000	75 000 000	58 000 000	-22,67%
Total annuités	1 474 471 076	1 500 500 000	1 980 833 000	32,01%

En recettes, il est proposé l'inscription de nouveaux emprunts à hauteur de 10 220 MF.

D'autre part, la Nouvelle-Calédonie a souscrit en 2008 auprès de la Financière OCEOR un emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Conformément à l'instruction comptable M52 adaptée et en concertation avec le payeur de la Nouvelle-Calédonie, une opération de dépense doit être effectuée en début d'exercice pour constater la capacité de tirage de la Nouvelle-Calédonie et une opération de recette en fin exercice pour clôturer cette capacité de tirage. Il s'agit ainsi d'une opération d'ordre qui se décline comme suit :

- inscription en dépenses d'investissement d'un montant de **3 180 MF ;**
- inscription en recettes d'investissement d'un montant de **3 180 MF.**

Action A1501-02 – Gestion de la trésorerie

Cette action ne nécessite actuellement aucune inscription budgétaire. Une réflexion est menée sur l'opportunité de se doter d'un outil de gestion de trésorerie, surtout si la trésorerie continue à se tendre.

Programme P1503
Mouvements financiers divers

Dépenses : 27 602 957 690 F
Recettes : 23 284 600 000 F

Enjeux et contexte

Objectifs

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2015 pour le programme « mouvements financiers divers » est la suivante :

En dépenses :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
Action A1503-01 - Dépenses imprévues	0	0	0	0
Action A1503-02 - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse	3 896 000 000	4 752 337 864	4 747 274 690	-5 063 174
Action A1503-03 - Mouvements d'ordre	4 575 000 000	14 726 984 185	22 438 000 000	7 711 015 815
Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers	3 000 000	2 600 000	2 160 000	-440 000
Action A1503-05 - Intérêts moratoires	5 000 000	5 000 000	4 000 000	-1 000 000
Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	14 920 000	413 930 000	411 523 000	-2 407 000
Total	**8 493 920 000**	**19 900 852 049**	**27 602 957 690**	**7 702 105 641**

En recettes :

En XPF	***BP 2013***	***BP 2014***	***BP 2015***	***Evolution 2014/2015***
Action A1503-02 - *Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse*	0	7 000 000	0	*-7 000 000*
Action A1503-03 *- Mouvements d'ordre*	4 575 000 000	14 726 984 185	22 438 000 000	*7 711 015 815*
Action A1503-04 *- Opération de clôture et autres mouvements financiers*	500 000 000	450 000 000	446 600 000	*-3 400 000*
Action A1503-06 *- Achats et gestion des tabacs*	0	400 000 000	400 000 000	*0*
Total	***5 075 000 000***	***15 583 984 185***	***23 284 600 000***	***7 700 615 815***

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	**BP 2013**	**BP 2014**	**BP 2015**	**Evolution 2014/2015**
011- Charges à caractère général	17 270 000	16 430 000	12 423 000	-4 007 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	1 100 000	1 100 000
022- Dépenses imprévues	0	0	0	0
023- Virement à la section de fonctionnement	75 000 000	704 254 185	1 530 000 000	825 745 815
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonct.)	4 500 000 000	2 412 730 000	400 000 000	-2 012 730 000
65- Autres charges de gestion courante	1 035 100 000	836 722 078	704 000 000	-132 722 078
66- Charges financières	500 000	100 000	160 000	60 000
67- Charges exceptionnelles	2 771 000 000	3 855 615 786	4 010 661 773	155 045 987
Dépenses d'investissement	95 050 000	12 075 000 000	20 949 612 917	8 874 612 917
Total	**8 493 920 000**	**19 900 852 049**	**27 607 957 690**	**7 707 105 641**
Recettes (pour mémoire)	*5 075 000 000*	*15 583 984 185*	**23 284 600 000**	*7 700 615 815*

Les actions pour 2015

Action A1503-02 – Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse — Dépenses : 4 747,3 MF

Il est notamment, proposé les dépenses suivantes pour cette action :

- restitutions sur impôts de l'assiette de répartition (cf. action A0101-00) : 4 500 MF ;
- restitution droits d'enregistrements - timbres : 45 MF ;
- admissions en non valeur non fiscales : 4 MF ;
- dégrèvements sur recouvrements paierie : 91,5 MF ;
- restitutions sur taxes douanières au titre de l'opération MIPE (micro portable étudiant) : 20 MF ;
- remises gracieuses : 42,9 MF ;
- détaxes sur marchandises en duty free : 6 MF ;
- Autres restitutions et dégrèvements : 42,9 MF.

Action A1503-03 - Mouvements d'ordre — Dépenses : 22 438,0 MF / *Recettes : 22 438,0 MF*

Il est effectué un prélèvement sur excédents de fonctionnement pour **1 530 MF** afin de financer la section d'investissement. Aussi, il est prévu **20 908 MF** en dépenses-recettes pour le reclassement comptable des avances consenties, notamment, à la SECAL, dans le cadre du Médipole.

Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers — Dépenses : 2,2 MF / *Recettes : 446,6 MF*

Il est proposé une inscription de 2 MF pour l'achat de passeports et 0,16 MF pour pallier aux pertes de changes.

En recettes, il est prévu 446,5 MF de revenus des dividendes de la BCI (contre 450 MF budgétés au BP 2014 et 446,5 MF perçus en cours d'année 2014).

Action A1503-05 - Intérêts moratoires	Dépenses :	4,0	MF

4 MF sont proposés au budget primitif en 2015 pour payer les intérêts moratoires.

Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs	Dépenses :	411,5	MF
	Recettes :	*400,0*	*MF*

Cette action correspond pour 11,5 MF aux dépenses de fonctionnement de la régie locale des tabacs dont 7,7 MF pour l'électricité (le stock de tabac nécessite d'être entreposé à température et humidité constantes). Ces dépenses sont constantes par rapport au BP 2014.

Pour le reste, il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2015 et de la constatation du stock final au 31/12/2015 (400 MF). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue de stock.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme dépenses			
Chapitre	**P1501 Dette et trésorerie**	**P1502 Provisions**	**P1503 Mouvements financiers divers**	**Total**
001	0	0	0	0
900	0	0	41 612 917	41 036 966
923	4 707 833 000	0	0	4 707 833 000
925	0	0	20 908 000 000	20 908 000 000
Ss Total Investissement	**4 707 833 000**	**0**	**20 949 612 917**	**25 656 869 966**
930	0	0	18 784 773	23 784 773
940	0	0	4 377 800 000	4 377 800 000
941	0	0	322 600 000	322 600 000
943	0	0	0	0
945	453 000 000	0	4 160 000	457 160 000
946	0	0	400 000 000	400 000 000
953	0	0	1 530 000 000	1 530 000 000
Ss Total Fonctionnement	**453 000 000**	**0**	**6 653 344 773**	**7 111 344 773**
Total BP 2015	**5 160 833 000**	**0**	**27 602 957 690**	**32 768 214 739**

En XPF	*Programme recettes*			
Chapitre	***P1501 Dette et trésorerie***	***P1502 Provisions***	***P1503 Mouvements financiers divers***	***Total***
923	*13 400 000 000*	*0*	*0*	*13 400 000 000*
925	*0*	*0*	*20 908 000 000*	*20 908 000 000*
926	*0*	*0*	0	*0*
951	*0*	*0*	*1 530 000 000*	*1 530 000 000*
Ss Total Investissement	***13 400 000 000***	***0***	***22 438 000 000***	***35 838 000 000***
002	*0*	*0*	*0*	*0*
930	*0*	*0*	100 000	*100 000*
943	*0*	*0*	*446 500 000*	
945	*0*	*0*	*400 000 000*	*400 000 000*
946	*0*	*0*	0	*0*
Ss Total Fonctionnement	***0***	***0***	***846 600 000***	***846 600 000***
Total BP 2015	***13 400 000 000***	***0***	***23 284 600 000***	***36 684 600 000***

CONCLUSION
BUDGET PRINCIPAL

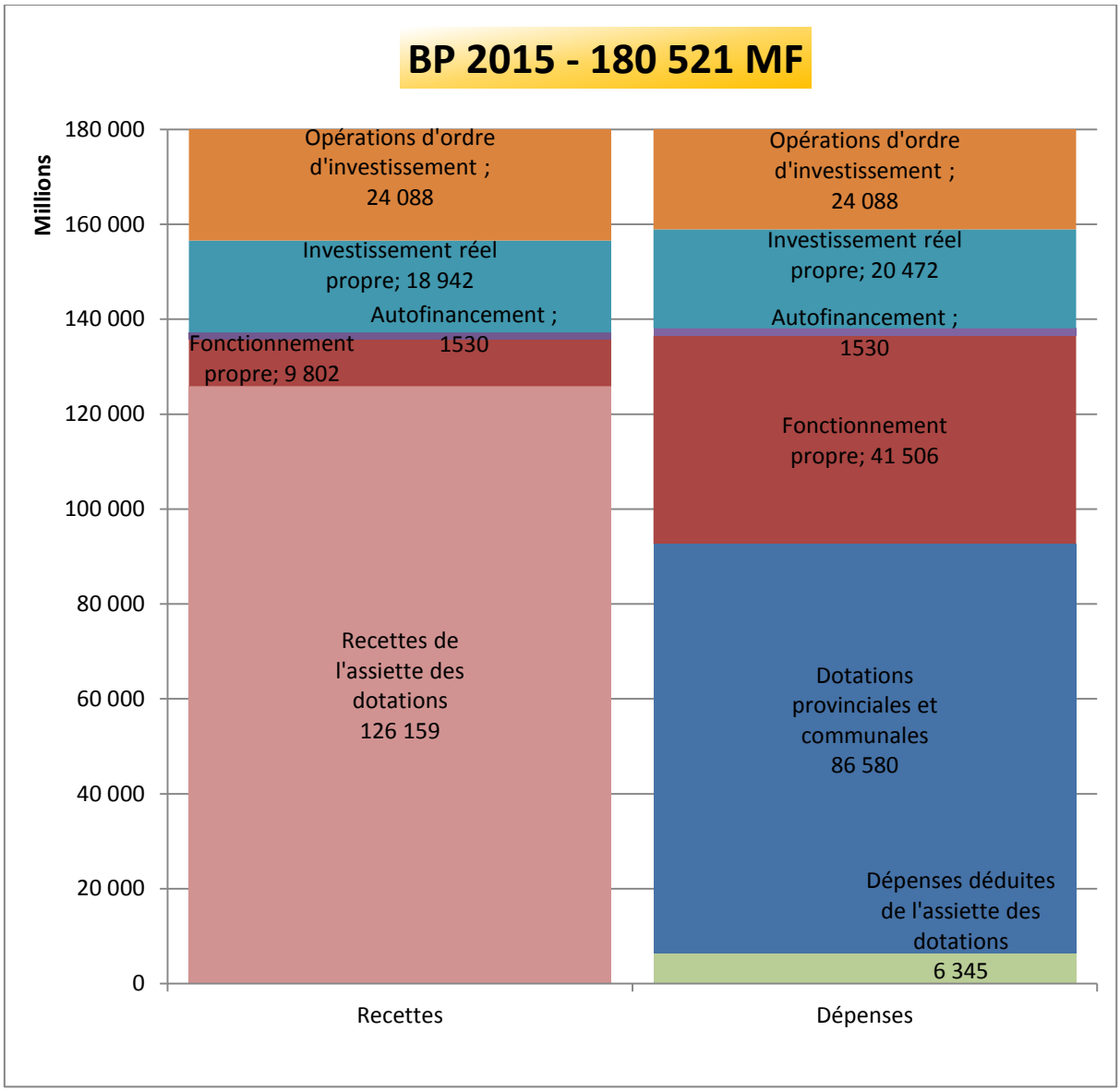

Le budget principal primitif 2015 de la Nouvelle-Calédonie s'établit à **180 521 474 753 XPF**.

Le budget de répartition s'élève à **92 924 782 687 XPF** en dépenses et en recettes. Il concerne uniquement le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Les taxes affectées, les centimes additionnels et les fonds de concours formant désormais un budget annexe.

Le budget propre s'élève pour sa part à **87 596 692 066 XPF** en dépenses et en recettes comprenant 61 578 692 066 XPF d'opérations réelles réparties pour 41 106 692 066 XPF en dépenses de fonctionnement ; 42 636 692 066 XPF en recettes de fonctionnement ; 20 472 000 000 XPF en dépenses d'investissement et 18 942 000 000 XPF en recettes d'investissement.

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Haut-Commissari' 's la République
en Nouvelle-Calédonie
30 DEC. 2014
CONTRÔLE DE LEGALITE

Délibération n° 32 du 17 décembre 2014
relative au budget primitif principal de la Nouvelle-Calédonie
exercice 2015

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 24 du 28 octobre 2014 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 ;
Vu l'avis du comité des finances locales du décembre 2014 ;
Vu l'arrêté n° 2014-2965/GNC du 12 novembre 2014 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 65 du 12 novembre 2014,
Entendu le rapport n° 60 du 1er décembre 2014 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2015, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2014 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2015.

Article 2 : Le budget de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2015 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de CENT QUATRE-VINGT MILLIARDS CINQ CENT VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS PACIFIQUE (180 521 474 753 FCFP).

Dont :

- QUARANTE-QUATRE MILLIARDS CINQ CENT SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE (44 560 000 000 FCFP) en section d'investissement, et

- CENT TRENTE-CINQ MILLIARDS NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS FRANCS PACIFIQUE (135 961 474 753 FCFP) en section de fonctionnement.

Le montant du prélèvement sur excédents de fonctionnement destiné au financement de la section d'investissement compris dans les totaux précités s'élève à UN MILLIARD CINQ CENT TRENTE MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE (1 530 000 000 FCFP).

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes au titre de l'article 49 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 16 %, soit DIX-NEUF MILLIARDS CENT SOIXANTE-DEUX MILLIONS QUATORZE MILLE CENT-VINGT SIX FRANCS PACIFIQUE (19 162 014 126 FCFP) ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-ET-UN FRANCS PACIFIQUE (949 532 061 FCFP).

Les quotes-parts versées aux provinces au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit SOIXANTE ET UN MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT TRENTE-DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-HUIT FRANCS PACIFIQUE (61 677 732 968 FCFP) ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS SEPT CENT QUATRE-VING-DIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS TRENTE-DEUX FRANCS PACIFIQUE (4 790 503 532 FCFP).

Article 4 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 5 : Le gouvernement est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 204 Subventions d'équipements versées
- 656 Participations
- 657 Subventions
- 674 Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales).

Article 6 : Sans préjudice des dispositions de l'article 5, la commission permanente est habilitée à répartir et attribuer les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés au chapitre 930, sous-fonction 08, action « Communication et partenariats institutionnels ».

Article 7 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 8 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section, Les ordonnateurs informent le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 9 : Les effectifs de la Nouvelle-Calédonie sont arrêtés pour l'année 2015 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération (maquette budgétaire ci-jointe).

Article 10 : Le gouvernement est habilité à négocier et à souscrire des emprunts nécessaires au financement des programmes territoriaux dans la limite DIX MILLIARDS DEUX CENT VINGT MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE (10 220 000 000 FCFP) ainsi qu'à négocier et contracter des avances de trésorerie dans la limite de QUATRE MILLIARDS DE FRANCS PACIFIQUE (4 000 000 000 FCFP).

Article 11 : Une avance à court terme d'un montant global de 4 024,086 MF CFP est accordée pour l'exercice 2015 aux établissements et organismes suivants :

- 448,5 MF CFP au centre hospitalier du Nord,
- 111,6 MF CFP à l'établissement de formation professionnelle des adultes,
- 1 050 MF CFP à la caisse de compensation de prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour le régime d'assurance maladie,
- 1 417,846 MF CFP à la société Enercal,
- 450 MF CFP au centre hospitalier territorial,
- 50 MF CFP au centre hospitalier spécialisé,
- 319,14 MF CFP à la société Air Calédonie,
- 50 MF CFP à l'alliance scolaire de l'église évangélique,
- 100 MF CFP à l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique.

Ces avances sont octroyées sur demande des intéressés et remboursées avant la fin de l'exercice. Le gouvernement est autorisé à passer une convention relative à ces avances en tant que de besoin.

Article 12 : Les recettes fiscales excédentaires du budget 2015, imputables à une estimation des recettes de l'IS35 inférieure aux réalisations, et qui ne sont pas réparties aux provinces et aux communes seront inscrites en provision au titre du fonds pour les générations futures. Cette provision sera constatée après le vote du compte administratif 2014, lors de l'adoption du budget supplémentaire 2015.

Article 13 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », 65411 « créances fiscales admises en non-valeur » et 65421 « créances non fiscales admises en non-valeur ».

Article 14 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations et à passer les marchés et à signer toutes pièces et documents relatifs aux dépenses pluriannuelles, conformément au tableau annexé à la présente délibération qui reprend les augmentations et les créations d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements correspondantes (annexe ci-jointe).

Article 15 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à lancer les opérations, à passer les marchés et avenants d'études, de travaux et de fournitures, à signer toutes conventions y compris celles mentionnées à l'article 2-1 de la délibération n°136 CP du 1er mars 1967 modifiée portant réglementation des marchés publics, ainsi que tous contrats et avenants, actes, pièces et documents dans la limite des inscriptions budgétaires.

Article 16 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à transiger, par convention, en vue de mettre un terme à une contestation née de la réparation d'un préjudice causé par la Nouvelle-Calédonie ou par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. La dépense est imputable au chapitre 930 « Administration générale », sur le compte 6712 « Dommages, amendes fiscales et judiciaires ».

Article 17 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont autorisés, chacun en ce qui le concerne, à prendre en charge les dépenses liées aux journées de cohésion dans la limite de 3 000 F CFP par agent.

Article 18 : 1) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes n'ayant pas leur résidence en Nouvelle-Calédonie, sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le gouvernement, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par arrêté du gouvernement, dans la limite des crédits disponibles.

2) Les frais (de transport, d'hébergement, de location de véhicule, de cachets ou honoraires, de prestations diverses) des personnes sollicitées pour participer aux manifestations ou missions organisées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie ou en collaboration avec celui-ci, ainsi qu'aux manifestations ou missions auxquelles il participe, peuvent être pris en charge par le budget de la Nouvelle-Calédonie par décision du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, dans la limite des crédits disponibles.

Les manifestations ou missions visées aux paragraphes 1) et 2) du présent article, comprennent notamment :

- les échanges institutionnels avec les assemblées délibérantes françaises et de la région Asie-Pacifique ;
- le concours d'observateurs étrangers de la région Asie - Pacifique concernant l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ;
- le concours d'intervenants experts dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- le concours d'experts dans le cadre de l'information des membres du congrès de la Nouvelle-Calédonie, de ses commissions intérieures, de ses commissions spéciales ou de tout autre organe interne.

Article 19 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité et à définir les conditions d'acquisition dans la limite des crédits inscrits au budget à l'article 2161 « collections et œuvres d'art ». L'ordonnateur du congrès est habilité à procéder à l'acquisition de collections d'œuvres et objets d'art, d'objets d'antiquité destinés à entrer dans le patrimoine de l'institution dans la limite des crédits disponibles.

Article 20 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 17 décembre 2014.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Gaël YANNO

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 01 Budget principal exercice 2015

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF
Voté par fonction

ANNEE 2015

Demande effectuée le 22/12/2014

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	I - Informations générales Informations statistiques et fiscales **I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées** **II - Présentation générale du budget** Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget **III - Vote du budget** **A - Section d'investissement** Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation **B - Section de fonctionnement** Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation		**IV - ANNEXES** Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Eléments de bilan - Etat de la dette Eléments de bilan - Etat des immobilisations Eléments de bilan - Prêts - Etat des provisions - Etat de répartition des charges Etat des engagements donnés - Engagements reçus Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat du personnel Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des concours aux associations Décisions en matière de taux de contributions directes - Signatures	**joint**	**sans objet**

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I - INFORMATIONS GENERALES	I
1. INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES	1

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE.)	245 580	**1.** Dépenses réelles de fonctionnement / Population	547 404 F
Population fictive	46 202	**2.** Recettes réelles de fonctionnement / Population	553 634 F
Longueur de la voirie (en km)	477 KM	**3.** Dépenses d'équipement brut / Population	96 311 F
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe		**4.** Encours de la dette / Population	84 151 F
la collectivité	19 F	**5.** Dotation globale de fonctionnement / Population	26 445 F
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments		**6.** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	11,1%
		7. Taux d'évolution prévisionnel des recettes fiscales (2)	0,7%
		8. Impôts et taxes / recettes de fonctionnement	43,8%
		9. Taux d'épargne brut / population	6 230 F
		10. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101%
		11. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	17%
		12. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	15,2%
		13. Encours de la dette / capacité d'autofinancement	13,5

INFORMATIONS FISCALES PREVISIONNELLES DES PROVINCES		
Coefficient de mobilisation des centimes additionnels (1)	**Collectivité**	**Moyennes provinciales prévisionnelles**

(1) Total des centimes additionnels votés par l'Assemblée / Total des centimes additionnels plafonnés par le congrès

(2) Evolution de l'assiette fiscale des dotations aux collectivités

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (1)
AMENAGEMENTS TECHNIQUES DTSI	900	70 000 000
ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/04)	900	5 000 000
MIGRATION DES APPLICATIONS MAINFRAME (103/06)	900	-61 162 839
RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	900	40 000 000
SIEGE DU SENAT COUTUMIER (82/05)	900	61 000 000
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES	901	35 000 000
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	901	170 000 000
EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE	901	750 000 000
EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS	901	80 000 000
RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	902	795 000 000
RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	902	15 200 000
RESTAURATION BATIMENTS CLASSES	903	50 000 000
CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	904	210 000 000
CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	904	2 000 000 000
SIC DESAMIANTAGE TOURS DE ST-QUENTIN	904	300 000 000
REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137/07)	906	10 000 000
AQUISITION GENERATEUR HYDROGENE	907	11 000 000
OUTILS INFORMATIQUE DE GESTION CADASTRALE	907	15 000 000
POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	907	15 000 000
CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	908	50 000 000
CREATION CENTRALE MOBILITE	908	40 000 000
ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	908	87 500 000
PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	908	850 000 000
PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	908	3 480 000 000
PROJET NAVIGATION AERIENNE 2018 (SNA 2018)	908	150 000 000
FOYER PAITA (100/05)	905	1 500 000
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (06/95)	900	-27 415 876
TOTAL		**9 202 621 285**
<< AP de dépenses imprévues >> (2)	**950**	
TOTAL GENERAL		**9 202 621 285**

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant.

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (1)
LOCATION DE LOCAUX POUR DITTT ET DIMENC	930	20 000 000
DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	932	8 403 980
RENOVATION DES LYCEES GARNIER & TOUHO-FONCTIONNEMENT	932	15 000 000
SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	933	20 000 000
PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	934	40 000 000
SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAIGNADE	934	10 000 000
REMBOURSEMENT AUX PROVINCES	935	3 037 000 000
ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	936	-44 000 000
CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS	936	100 000 000
DELEGATION SCE PUB GESTION AERODROME MAGENTA-CCI	938	205 000 000
SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	938	25 000 000
ECONOMIE VERTE (FONCT)	939	25 000 000
ETUDES ECONOMIQUES	939	30 000 000
FINANCEMENT FILIERE ERPA 2015	939	1 500 000 000
FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	939	10 000 000
TOTAL		**5 001 403 980**
<< AE de dépenses imprévues >> (2)	**952**	
TOTAL GENERAL		**5 001 403 980**

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

Liste des autorisations de programme

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AP au BP 2015	CP 2015	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P0102-2008/1-SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	0	0	0
P0102-2012/1-CONSTRUCTION MAIRIE DE FARINO	69 000 000	69 000 000	0	0	69 000 000	69 000 000	0	0	0	0	0
P0102-2014/1-CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	350 000 000	100 000 000	0	150 000 000	350 000 000	250 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0	0
P0201-2006/1-MISE EN CONFORMITE DU CONGRES (126/06)	225 000 000	125 000 000	0	28 000 000	225 000 000	153 000 000	72 000 000	26 000 000	20 000 000	16 000 000	10 000 000
P0201-2008/1-EXTENSION.REAMENAGEMENT INTERIEUR EXTERIEUR DU BATIMENT PRINCIPAL	80 000 000	37 093 592	0	0	80 000 000	37 093 592	42 906 408	12 906 408	15 000 000	15 000 000	0
P0201-2012/1-RESTRUCTURATION LOCAUX CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	2 000 000 000	0	0	50 000 000	2 000 000 000	50 000 000	1 950 000 000	400 000 000	250 000 000	1 300 000 000	0
P0301-2004/1-ANTENNE DES SERVICES DU GNC A KONE (54/04)	555 500 000	555 500 000	5 000 000	5 000 000	560 500 000	560 500 000	0	0	0	0	0
P0301-2008/1-PROCESSUS METIERS	54 000 000	16 356 000	0	0	54 000 000	16 356 000	37 644 000	37 644 000	0	0	0
P0304-2010/1-ETAT ET DIFFUSION DU DROIT - JURIDOC	30 000 000	7 000 000	0	0	30 000 000	7 000 000	23 000 000	11 500 000	11 500 000	0	0
P0307-2001/2-EXTENSION DES ARCHIVES (27/01)	242 972 823	242 972 823	0	0	242 972 823	242 972 823	0	0	0	0	0
P0307-2002/1-CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE COURS AU CFPS (39/02)	143 048 036	143 048 036	0	0	143 048 036	143 048 036	0	0	0	0	0
P0307-2002/3-ACHAT DE LOCAUX POUR LA DSF (30/02)	341 328 020	341 328 020	0	0	341 328 020	341 328 020	0	0	0	0	0
P0307-2006/2-MATERIELS INFORMATIQUES DES SERVICES DE LA NC (105/06)	299 388 000	188 180 406	0	0	299 388 000	188 180 406	111 207 594	60 000 000	51 207 594	0	0
P0307-2007/1-RESTRUCTURATION DIMENC DITTT	1 150 000 000	441 927 303	40 000 000	500 000 000	1 190 000 000	941 927 303	248 072 697	248 072 697	0	0	0
P0307-2008/1-BIR HAKEIM - REAMENAGEMENT ANCIEN TRIBUNAL	450 000 000	50 000 000	0	6 000 000	450 000 000	56 000 000	394 000 000	110 000 000	100 000 000	100 000 000	84 000 000
P0307-2009/1-SALLE DE SOINS BAS COULNA ET OUAYAGUETTE	4 000 000	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000	0	0	0	0	0
P0307-2010/1-ETUDES BATIMENTS ADMINISTRATIF	40 000 000	0	0	0	40 000 000	0	40 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0
P0307-2010/4-EXTENSION SERVICE MARINE MARCHANDE ET PECHES MARITIMES	70 000 000	70 000 000	0	0	70 000 000	70 000 000	0	0	0	0	0
P0307-2012/2-POSE DE CLÔTURES et PORTAILS DEFENSIFS - NOUVILLE	85 000 000	27 000 000	0	0	85 000 000	27 000 000	58 000 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000
P0307-2012/4-REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA DTSI	125 000 000	125 000 000	0	0	125 000 000	125 000 000	0	0	0	0	0
P0307-2014/1-TRAITEMENT AUTOMATISE DES EDITIONS	65 000 000	6 000 000	0	6 000 000	65 000 000	12 000 000	53 000 000	44 000 000	9 000 000	0	0
P0307-2014/2-CONSTRUCTION BATIMENT DTSI	850 000 000	0	0	4 200 000	850 000 000	4 200 000	845 800 000	213 600 000	210 800 000	210 800 000	210 600 000
P0307-2014/5-AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DAE A DUCOS	300 000 000	12 000 000	0	200 000 000	300 000 000	212 000 000	88 000 000	88 000 000	0	0	0
P0307-2015/1-AMENAGEMENTS TECHNIQUES DTSI	0	0	70 000 000	21 000 000	70 000 000	21 000 000	49 000 000	49 000 000	0	0	0
P0307-2015/2-RESTAURATION BATIMENTS CLASSES	0	0	50 000 000	18 000 000	50 000 000	18 000 000	32 000 000	32 000 000	0	0	0
P0308-1995/1-SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (06/95)	140 000 000	112 584 124	-27 415 876	0	112 584 124	112 584 124	0	0	0	0	0
P0308-2003/1-PROGRAMME DE TELEDETECTION (52/03)	65 600 000	47 858 666	0	0	65 600 000	47 858 666	17 741 334	4 000 000	4 000 000	4 000 000	5 741 334
P0308-2003/2-INFORMATISATION GESTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (51/03)	55 000 000	50 051 965	0	0	55 000 000	50 051 965	4 948 035	4 948 035	0	0	0
P0308-2006/1-MIGRATION DES APPLICATIONS MAINFRAME (103/06)	100 000 000	38 837 161	-61 162 839	0	38 837 161	38 837 161	0	0	0	0	0

Liste des autorisations de programme

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AP au BP 2015	CP 2015	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P0308-2006/2-PROJET ADMINISTRATION ELECTRONIQUE (102/06)	40 000 000	15 000 000	0	0	40 000 000	15 000 000	25 000 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000
P0308-2007/1-POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (136/07)	30 000 000	9 222 184	0	0	30 000 000	9 222 184	20 777 816	4 000 000	8 777 816	4 000 000	4 000 000
P0308-2009/1-GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENT	25 000 000	22 000 000	0	1 800 000	25 000 000	23 800 000	1 200 000	1 200 000	0	0	0
P0308-2009/2-PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE	60 000 000	57 500 000	0	2 500 000	60 000 000	60 000 000	0	0	0	0	0
P0308-2011/1-VIRTUALISATION DU POSTE DE TRAVAIL	40 000 000	25 360 000	0	5 000 000	40 000 000	30 360 000	9 640 000	7 640 000	2 000 000	0	0
P0308-2011/2-DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS	41 000 000	36 000 000	0	0	41 000 000	36 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0
P0308-2011/3-GESTION DES IDENTITES	22 000 000	15 000 000	0	0	22 000 000	15 000 000	7 000 000	3 500 000	3 500 000	0	0
P0308-2013/2-MIGRATION TIARHE VERSION 9	255 000 000	177 800 000	0	44 000 000	255 000 000	221 800 000	33 200 000	8 300 000	8 300 000	8 300 000	8 300 000
P0308-2014/1-DEVELLOPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	300 000 000	50 000 000	0	40 000 000	300 000 000	90 000 000	210 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	30 000 000
P0401-2005/3-RESEAU STATION GPS SYSTEME VRS (86/05)	103 760 383	103 760 383	0	0	103 760 383	103 760 383	0	0	0	0	0
P0401-2008/1-REVISION BDTOPO-NC	200 000 000	198 310 618	0	0	200 000 000	198 310 618	1 689 382	1 689 382	0	0	0
P0401-2008/2-S.I.G CADASTRE	60 000 000	50 000 000	0	0	60 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	0
P0401-2012/1-POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE DE PRECISION	70 000 000	57 324 971	15 000 000	17 500 000	85 000 000	74 824 971	10 175 029	10 175 029	0	0	0
P0401-2012/2-ECONOMIE VERTE (INVEST)	100 000 000	75 000 000	0	15 000 000	100 000 000	90 000 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
P0401-2013/1-REFERENTIEL LITTORAL DE NOUVELLE-CALEDONIE	230 000 000	0	0	0	230 000 000	0	230 000 000	80 000 000	80 000 000	70 000 000	0
P0401-2014/1-MISE A JOUR IMAGERIE AERIENNE ET BASE DONNEES TOPO-NC	200 000 000	13 850 000	0	12 000 000	200 000 000	25 850 000	174 150 000	58 000 000	58 000 000	58 150 000	0
P0401-2015/1-OUTILS INFORMATIQUE DE GESTION CADASTRALE	0	0	15 000 000	1 800 000	15 000 000	1 800 000	13 200 000	8 200 000	2 000 000	3 000 000	0
P0402-2005/1-RESEAU MESURE IMPACT DE FOUDRE (101/05)	133 000 000	101 890 902	0	0	133 000 000	101 890 902	31 109 098	7 750 000	7 750 000	7 750 000	7 859 098
P0402-2005/2-ACQUISITION NOUVEAU RADAR (65/05)	226 700 000	218 203 027	0	0	226 700 000	218 203 027	8 496 973	5 177 300	2 200 000	1 119 673	0
P0402-2006/1-AUTOMATISATION DE L'OBSERVATION SUR AERODROME (107/06)	106 000 000	82 527 648	0	0	106 000 000	82 527 648	23 472 352	6 000 000	6 000 000	6 000 000	5 472 352
P0402-2015/1-AQUISITION GENERATEUR HYDROGENE	0	0	11 000 000	3 300 000	11 000 000	3 300 000	7 700 000	7 700 000	0	0	0
P0403-2013/1-RENOVATION BARRAGE DUMBEA	40 000 000	30 000 000	0	10 000 000	40 000 000	40 000 000	0	0	0	0	0
P0404-2005/2-COMPLEXE DE PROTECTION ZOO ET PHYTOSANITAIRE DE LA NC (98/05)	3 180 000 000	2 229 251 236	0	290 000 000	3 180 000 000	2 519 251 236	660 748 764	330 000 000	330 748 764	0	0
P0404-2011/1-CONSTRUCTION BATIMENTS BUREAUX SIVAP	350 000 000	220 000 000	0	0	350 000 000	220 000 000	130 000 000	50 000 000	80 000 000	0	0
P0407-2014/1-AIDES AUX COMMUNES EN MATIERE DE SECURITE CIVILE	960 000 000	570 000 000	0	234 000 000	960 000 000	804 000 000	156 000 000	156 000 000	0	0	0
P0407-2015/1-EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION	0	0	170 000 000	46 200 000	170 000 000	46 200 000	123 800 000	70 800 000	40 000 000	10 000 000	3 000 000
P0407-2015/2-EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EPI-TENUES LOURDES	0	0	35 000 000	7 000 000	35 000 000	7 000 000	28 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
P0407-2015/3-EQUIPEMENTS ET ENGINS DE SECURITE CIVILE	0	0	750 000 000	230 000 000	750 000 000	230 000 000	520 000 000	230 000 000	159 000 000	107 000 000	24 000 000
P0407-2015/4-EQUIPEMENTS ET MATERIEL DE GESTION ALERTE ET TRANSMISSIONS	0	0	80 000 000	16 000 000	80 000 000	16 000 000	64 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
P0501-2011/1-EXTENSION SEAC - NC	60 000 000	36 000 000	0	0	60 000 000	36 000 000	24 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
P0502-2008/1-EXTENSION DE L'AEROGARE DE TONTOUTA	2 300 000 000	2 300 000 000	0	0	2 300 000 000	2 300 000 000	0	0	0	0	0

Liste des autorisations de programme

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AP au BP 2015	CP 2015	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P0502-2008/3-MAGENTA-CONSTRUCTION AEROGARE FRET	600 000 000	35 928 837	0	180 000 000	600 000 000	215 928 837	384 071 163	285 067 500	99 003 663	0	0
P0502-2009/2-RELEVE ET CONTROLE DES OBSTACLES	35 640 000	5 997 500	0	0	35 640 000	5 997 500	29 642 500	7 642 500	6 000 000	8 000 000	8 000 000
P0502-2010/1-KONE AMENAGEMENT AERODROME ACCUEIL ATR42	2 200 000 000	1 150 846 533	0	158 500 000	2 200 000 000	1 309 346 533	890 653 467	222 663 366	222 663 366	222 663 366	222 663 369
P0502-2011/1-ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	729 000 000	608 018 180	87 500 000	171 000 000	816 500 000	779 018 180	37 481 820	9 370 455	9 370 455	9 370 455	9 370 455
P0502-2011/3-AMENAGEMENT ET EXTENSION PARKING VOITURES MAGENTA	100 000 000	51 511 589	0	9 000 000	100 000 000	60 511 589	39 488 411	14 372 102	8 372 103	8 372 103	8 372 103
P0502-2011/4-DEVELOPPEMENT SIG - DAC	30 000 000	12 234 250	0	8 000 000	30 000 000	20 234 250	9 765 750	8 380 000	1 385 750	0	0
P0502-2013/1-DEVIATION RP14 PHASE 2	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	0
P0502-2014/5-PROJET NAVIGATION AERIENNE 2018 (SNA 2018)	800 000 000	10 000 000	150 000 000	60 000 000	950 000 000	70 000 000	880 000 000	180 000 000	500 000 000	170 000 000	30 000 000
P0503-2003/1-LOCAUX PERMIS DE CONDUIRE EN PROVINCE NORD (48/03)	143 000 000	17 116 780	0	0	143 000 000	17 116 780	125 883 220	30 000 000	30 000 000	30 000 000	35 883 220
P0503-2006/1-TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE (121/06)	175 000 000	62 191 819	0	75 000 000	175 000 000	137 191 819	37 808 181	25 000 000	12 808 181	0	0
P0503-2006/2-CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE A KOUMAC (118/06)	93 000 000	93 000 000	0	0	93 000 000	93 000 000	0	0	0	0	0
P0503-2006/3-NUMERISATION DES CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE (116/06)	51 576 000	51 576 000	0	0	51 576 000	51 576 000	0	0	0	0	0
P0503-2007/1-PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR	4 440 253 875	4 093 345 393	0	137 000 000	4 440 253 875	4 230 345 393	209 908 482	0	69 969 494	69 969 494	69 969 494
P0503-2008/1-PROGRAMME ROUTIER 08/13	470 542 157	371 343 242	0	0	470 542 157	371 343 242	99 198 915	24 800 000	24 800 000	24 800 000	24 798 915
P0503-2009/1-PROGRAMME ROUTIER 2009-2014	32 041 688	16 295 077	0	0	32 041 688	16 295 077	15 746 611	4 000 000	4 000 000	4 000 000	3 746 611
P0503-2010/1-PROGRAMME ROUTIER 2010-2015	12 904 000 000	6 119 303 693	850 000 000	1 056 118 896	13 754 000 000	7 175 422 589	6 578 577 411	1 489 176 137	2 000 000 000	3 035 024 454	54 376 820
P0503-2011/1-PROGRAMME ROUTIER 2011-2016	4 017 000 000	1 854 283 484	0	700 000 000	4 017 000 000	2 554 283 484	1 462 716 516	600 000 000	600 000 000	262 716 516	0
P0503-2012/1-PROGRAMME ROUTIER 2012/2017	850 000 000	297 096 987	0	0	850 000 000	297 096 987	552 903 013	427 290 097	125 612 916	0	0
P0503-2012/2-PROJET HOSPITALIER PRIVE	380 000 000	58 588 979	0	0	380 000 000	58 588 979	321 411 021	183 706 000	116 205 021	21 500 000	0
P0503-2012/3-AMENAGEMENT AXE ROUTIER "ROND POINT BERTHELOT"	600 000 000	300 000 000	0	163 000 000	600 000 000	463 000 000	137 000 000	137 000 000	0	0	0
P0503-2013/1-PROGRAMME ROUTIER 2013/2018	1 965 000 000	511 085 651	3 480 000 000	917 000 000	5 445 000 000	1 428 085 651	4 016 914 349	1 004 228 587	1 004 228 587	1 004 228 587	1 004 228 588
P0503-2013/2-LOTISSEMENT LES ALIZES - NOUVILLE	500 000 000	0	0	0	500 000 000	0	500 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
P0503-2013/3-CREATION CENTRALE MOBILITE	20 000 000	11 000 000	40 000 000	20 000 000	60 000 000	31 000 000	29 000 000	29 000 000	0	0	0
P0503-2013/4-CENTRE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA	110 000 000	10 000 000	50 000 000	16 800 000	160 000 000	26 800 000	133 200 000	133 200 000	0	0	0
P0601-2002/1-RENOVATION DU CHT GASTON BOURRET (43/02)	3 000 000 000	1 937 688 709	0	0	3 000 000 000	1 937 688 709	1 062 311 291	5 000 000	5 000 000	5 000 000	1 047 311 291
P0601-2003/2-CHS GERONTOLOGIE (CD00/04-TR 00/01) (46/03)	860 000 000	860 000 000	0	0	860 000 000	860 000 000	0	0	0	0	0
P0601-2003/3-CENTRE HOSPITALIER DU NORD (47/03)	882 800 000	732 800 000	0	0	882 800 000	732 800 000	150 000 000	80 000 000	70 000 000	0	0
P0601-2005/2-MAISON DE L'ENFANCE POLYHANDICAPEE (79/05)	1 230 000 000	1 217 000 000	0	0	1 230 000 000	1 217 000 000	13 000 000	13 000 000	0	0	0
P0601-2005/4-CHS PSYCHIATRIE (69/05)	1 195 000 000	1 189 949 240	0	0	1 195 000 000	1 189 949 240	5 050 760	5 050 760	0	0	0
P0603-2012/2-TRAVAUX DE REMEDIATION AMIANTE	100 000 000	54 600 000	0	0	100 000 000	54 600 000	45 400 000	11 350 000	11 350 000	11 350 000	11 350 000
P0603-2015/1-SIC DESAMIANTAGE TOURS DE ST-QUENTIN	0	0	300 000 000	60 000 000	300 000 000	60 000 000	240 000 000	140 000 000	100 000 000	0	0
P0604-2006/1-CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO (109/06)	49 980 000 000	41 760 947 682	210 000 000	7 700 000 000	50 190 000 000	49 460 947 682	729 052 318	729 052 318	0	0	0
P0604-2013/1-RENFORCEMENT AEP MEDIPOLE	100 000 000	100 000 000	0	0	100 000 000	100 000 000	0	0	0	0	0

Liste des autorisations de programme

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AP au BP 2015	CP 2015	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P0604-2013/2-CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL EN PROVINCE NORD	4 000 000 000	1 264 000 000	2 000 000 000	1 495 000 000	6 000 000 000	2 759 000 000	3 241 000 000	571 000 000	670 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
P0604-2014/1-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-INVESTISSEMENT	178 100 000	20 400 000	0	75 700 000	178 100 000	96 100 000	82 000 000	82 000 000	0	0	0
P0604-2014/4-DESSERTE NEOBUS VERS MEDIPOLE	195 000 000	90 000 000	0	105 000 000	195 000 000	195 000 000	0	0	0	0	0
P0701-2012/1-MODERNISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	500 000 000	165 000 000	0	100 000 000	500 000 000	265 000 000	235 000 000	58 750 000	58 750 000	58 750 000	58 750 000
P0703-2005/1-FOYER ACCUEIL URGENCE ET ORIENTATION (64/05)	238 500 000	238 500 000	0	0	238 500 000	238 500 000	0	0	0	0	0
P0703-2005/2-FOYER NOUVILLE (99/05)	242 477 200	242 477 200	0	0	242 477 200	242 477 200	0	0	0	0	0
P0703-2005/3-FOYER PAITA (100/05)	275 041 685	275 041 685	1 500 000	1 500 000	276 541 685	276 541 685	0	0	0	0	0
P0703-2007/1-LOTISSEMENT DE NOUVILLE (149/07)	200 000 000	200 000 000	0	0	200 000 000	200 000 000	0	0	0	0	0
P0703-2007/2-RENOVATION CUISINE NOUVILLE (134/07)	81 440 000	81 440 000	0	0	81 440 000	81 440 000	0	0	0	0	0
P0703-2008/1-GARAGE PJEJ NOUVILLE	80 000 000	75 427 350	0	0	80 000 000	75 427 350	4 572 650	1 145 000	1 145 000	1 145 000	1 137 650
P0802-1998/1-TERRAIN DE CRICKET (17/98)	398 966 594	362 110 113	0	0	398 966 594	362 110 113	36 856 481	9 250 000	9 250 000	9 250 000	9 106 481
P0802-2001/1-MAISON DE LA GYMNASTIQUE (28/01)	269 931 000	263 314 968	0	0	269 931 000	263 314 968	6 616 032	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 666 032
P0802-2006/2-CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR ET EXPERTISE (128/06)	500 000 000	500 000 000	0	0	500 000 000	500 000 000	0	0	0	0	0
P0802-2008/1-CENTRE D'HALTEROPHILIE DU MONT DORE	295 000 000	279 879 034	0	0	295 000 000	279 879 034	15 120 966	3 780 000	3 780 000	3 780 000	3 780 966
P0802-2010/1-TERRAIN DE FOOTBALL CANALA	150 000 000	70 000 000	0	0	150 000 000	70 000 000	80 000 000	25 000 000	30 000 000	25 000 000	0
P0803-2007/1-JP 2011 STADE NUMA DALY	348 845 170	348 845 170	0	0	348 845 170	348 845 170	0	0	0	0	0
P0803-2007/2-JP 2011 SALLE OMNISPORT	544 203 410	520 000 001	0	0	544 203 410	520 000 001	24 203 409	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 203 409
P0803-2008/1-INSFRASTRUCTURES SPORTIVES JP2011	4 482 130 000	4 432 061 434	0	0	4 482 130 000	4 432 061 434	50 068 566	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 568 566
P0803-2009/1-CAMPUS UNIVERSITAIRE DE NOUVILLE	500 000 000	500 000 000	0	0	500 000 000	500 000 000	0	0	0	0	0
P0803-2009/2-CONST. LOC ENSEIGNT NOUVILLE CDI 2006-2010	1 442 000 000	1 441 050 119	0	0	1 442 000 000	1 441 050 119	949 881	949 881	0	0	0
P0803-2010/1-TERRAIN CRICKET N'DU	56 077 714	56 077 714	0	0	56 077 714	56 077 714	0	0	0	0	0
P0803-2010/2-ACHATS EQUIPEMENTS SPORTIFS	42 000 000	15 515 050	0	0	42 000 000	15 515 050	26 484 950	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 984 950
P0901-2004/1-EXTENSION DU MUSEE (56/04)	310 000 000	143 270 672	0	80 000 000	310 000 000	223 270 672	86 729 328	86 729 328	0	0	0
P0901-2006/2-ECOLE D'ART DE NC (129/06)	135 000 000	19 170 000	0	0	135 000 000	19 170 000	115 830 000	59 580 000	56 250 000	0	0
P0901-2013/1-RENOV. BAT 1981 BIB. BERNHEIM	1 500 000 000	60 000 000	0	0	1 500 000 000	60 000 000	1 440 000 000	755 000 000	685 000 000	0	0
P0901-2013/2-CIRCUITS SITES TOURISTIQUES MAAMAAT-PWIIXE	48 000 000	0	0	0	48 000 000	0	48 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
P0902-2010/1-CONSTRUCTION MAISON DE LA FEMME ET DE LA CULTURE	450 000 000	46 189 545	0	0	450 000 000	46 189 545	403 810 455	123 027 600	143 080 779	137 702 076	0
P1001-2011/1-FONDS GARANTIE DEVELOPPEMENT TERRES COUTUMIERES	230 000 000	230 000 000	0	0	230 000 000	230 000 000	0	0	0	0	0
P1001-2014/1-INFRASTRUCTURES EN MILIEU TRIBAL	100 000 000	27 000 000	0	30 000 000	100 000 000	57 000 000	43 000 000	30 000 000	13 000 000	0	0
P1002-1992/1-LOCAUX CONSEILS AIRES COUTUMIERES (1/92)	203 068 915	150 451 618	0	47 000 000	203 068 915	197 451 618	5 617 297	5 617 297	0	0	0
P1002-2005/1-CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'IGNAME (90/05)	120 000 000	3 529 065	0	0	120 000 000	3 529 065	116 470 935	66 000 000	50 470 935	0	0
P1002-2005/2-SIEGE DU SENAT COUTUMIER (82/05)	520 000 000	488 334 362	61 000 000	92 665 638	581 000 000	581 000 000	0	0	0	0	0
P1002-2011/1-LOCAUX ET LOGEMENTS OFFICIERS PUBLICS COUTUMIERS	100 000 000	0	0	0	100 000 000	0	100 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000

Liste des autorisations de programme

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AP au BP 2015	CP 2015	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P1002-2013/1-REHABILITATION EX-INTERNAT JEUNES FILLES	130 000 000	20 000 000	0	30 000 000	130 000 000	50 000 000	80 000 000	50 000 000	30 000 000	0	0
P1103-2013/3-MAISON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE	521 500 000	110 222 750	0	0	521 500 000	110 222 750	411 277 250	211 277 250	200 000 000	0	0
P1103-2014/1-CREATION INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT)	323 000 000	0	0	0	323 000 000	0	323 000 000	80 750 000	80 750 000	80 750 000	80 750 000
P1105-2014/1-FINANCEMENT DEFICIT COMPTES ALLIANCE SCOLAIRE EVANGELIQUE ASEE	220 000 000	0	0	0	220 000 000	0	220 000 000	220 000 000	0	0	0
P1106-2011/1-PROGRAMME 2012 TRAVAUX DES LYCEES	1 080 000 000	838 791 172	0	0	1 080 000 000	838 791 172	241 208 828	60 250 000	60 250 000	60 250 000	60 458 828
P1106-2013/1-RENOVATION LYCEES GARNIER ET TOUHO	2 168 076 321	1 743 460 716	795 000 000	582 851 492	2 963 076 321	2 326 312 208	636 764 113	636 764 113	0	0	0
P1106-2013/2-RENOVATION SALLE INFORMATIQUE DEZARNAULDS	50 000 000	50 000 000	15 200 000	15 121 000	65 200 000	65 121 000	79 000	79 000	0	0	0
P1106-2013/3-DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE	373 407 610	231 100 000	0	142 307 610	373 407 610	373 407 610	0	0	0	0	0
P1106-2013/4-RENOVATION DES LYCEES 2013-2017	3 797 000 000	584 029 284	0	538 000 000	3 797 000 000	1 122 029 284	2 674 970 716	972 110 392	925 086 990	777 773 334	0
P1106-2014/1-ETUDES LYCEE DU CENTRE	10 000 000	0	0	0	10 000 000	0	10 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
P1203-2008/1-ECOLE DE SAPEUR POMPIER	197 000 000	197 000 000	0	0	197 000 000	197 000 000	0	0	0	0	0
P1203-2010/1-EXTENSION BATIMENTS SMA	306 000 000	306 000 000	0	0	306 000 000	306 000 000	0	0	0	0	0
P1203-2011/1-PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X ème FED	1 220 500 000	520 650 605	0	0	1 220 500 000	520 650 605	699 849 395	121 349 395	278 500 000	300 000 000	0
P1203-2014/1-CONSTRUCTION DE LOCAUX DFPC A KONE	60 000 000	10 000 000	0	12 000 000	60 000 000	22 000 000	38 000 000	38 000 000	0	0	0
P1203-2014/3-APPUI MISE EN OEUVRE PES	123 000 000	43 000 000	0	48 000 000	123 000 000	91 000 000	32 000 000	32 000 000	0	0	0
P1203-2014/4-SUBVENTIONS ETFPA - REMISE AUX NORMES	60 000 000	30 000 000	0	30 000 000	60 000 000	60 000 000	0	0	0	0	0
P1203-2014/5-RENOVATION DES LOCAUX ETFPA	541 000 000	381 000 000	0	160 000 000	541 000 000	541 000 000	0	0	0	0	0
P1301-2006/1-REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA DTE (137/07)	29 100 000	28 100 000	10 000 000	11 000 000	39 100 000	39 100 000	0	0	0	0	0
P1302-2008/1-REHABILITATION IMMEUBLE DAE	60 000 000	60 000 000	0	0	60 000 000	60 000 000	0	0	0	0	0
P1304-2013/2-ABATTOIR DE PAITA	70 000 000	35 000 000	0	0	70 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	0	0	0
P1304-2013/3-REFECTION ETALONNERIE BOURAIL	23 000 000	13 000 000	0	5 000 000	23 000 000	18 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0
P1304-2013/4-ENTREPOT DE LA CHAMBRE AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	100 000 000	60 000 000	0	0	100 000 000	60 000 000	40 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
P1304-2014/1-CONSTRUCTION BUREAUX DAVAR/APICAN DAFE	965 000 000	50 000 000	0	0	965 000 000	50 000 000	915 000 000	350 000 000	350 000 000	215 000 000	0
P1304-2014/2-AMENAGEMENT DU SITE DE TENE (FEAAB)	110 000 000	60 000 000	0	50 000 000	110 000 000	110 000 000	0	0	0	0	0
P1305-2008/1-REMPLACEMENT DU DARMAD	250 000 000	249 635 678	0	0	250 000 000	249 635 678	364 322	364 322	0	0	0
P1306-2013/1-CITE DE LA MINE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	80 000 000	49 922 000	0	0	80 000 000	49 922 000	30 078 000	7 519 500	7 519 500	7 519 500	7 519 500
P1307-2011/1-PROJET ECONOMIE NUMERIQUE	820 000 000	410 160 780	0	26 045 000	820 000 000	436 205 780	383 794 220	199 132 110	184 662 110	0	0
P1307-2012/1-SUBVENTION PROJETS TELEVISIONS LOCALES	150 000 000	50 000 000	0	0	150 000 000	50 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0
P1307-2012/2-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (INVEST)	901 000 000	638 123 720	0	130 000 000	901 000 000	768 123 720	132 876 280	132 876 280	0	0	0
P1307-2013/2-SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE	460 000 000	180 000 000	0	20 000 000	460 000 000	200 000 000	260 000 000	135 000 000	125 000 000	0	0
P1401-2005/1-REFONTE APPLICATION FISCALE "PROJET PACIFISC" (92/05)	993 544 354	669 491 884	0	78 400 000	993 544 354	747 891 884	245 652 470	100 000 000	100 000 000	45 652 470	0

Liste des autorisations de programme

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AP au BP 2015	CP 2015	Financé AP après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P1401-2012/1-AMENAGEMENT LOCAUX DSF ET RLT	110 000 000	60 000 000	0	0	110 000 000	60 000 000	50 000 000	42 000 000	8 000 000	0	0
P1402-2002/1-LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE (41/02)	365 000 000	279 114 023	0	0	365 000 000	279 114 023	85 885 977	21 471 495	21 471 494	21 471 494	21 471 494
P1402-2006/1-LOCAUX ADMINISTRATIFS EX DIRAG (133/06)	500 000 000	482 659 745	0	0	500 000 000	482 659 745	17 340 255	7 340 255	3 152 663	6 847 337	0
Total général	**142 521 060 955**	**95 150 036 147**	**9 202 621 285**	**17 301 309 636**	**151 723 682 240**	**112 451 345 783**	**39 272 336 457**	**14 020 665 891**	**10 959 073 181**	**9 872 405 859**	**4 420 191 526**
Total hors Médipôle et hôpital du Nord	**88 541 060 955**	**52 125 088 465**	**6 992 621 285**	**8 106 309 636**	**95 533 682 240**	**60 231 398 101**	**35 302 284 139**	**12 720 613 573**	**10 289 073 181**	**8 872 405 859**	**3 420 191 526**

Liste des autorisations d'engagement

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AE au BP 2015	CP 2015	Financé AE après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P0102-2012/2-SOUTIEN AU SIVM SUD	37 700 000	26 500 000	0	6 720 000	37 700 000	33 220 000	4 480 000	4 480 000	0	0	0
P0301-2014/1-MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE	50 000 000	10 000 000	0	7 100 000	50 000 000	17 100 000	32 900 000	8 225 000	8 225 000	8 225 000	8 225 000
P0302-2011/1-COOPERATION REGIONALE	354 000 000	324 199 182	0	0	354 000 000	324 199 182	29 800 818	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 300 818
P0302-2013/2-FERME PHOTOVOTAIQUE ILES COOK	70 000 000	13 000 000	0	0	70 000 000	13 000 000	57 000 000	14 250 000	14 250 000	14 250 000	14 250 000
P0303-2012/2-SCHEMA MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	195 000 000	153 250 000	25 000 000	20 550 000	220 000 000	173 800 000	46 200 000	11 550 000	11 550 000	11 550 000	11 550 000
P0307-2012/1-AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"	30 000 000	8 632 488	0	4 500 000	30 000 000	13 132 488	16 867 512	16 867 512	0	0	0
P0307-2012/3-ENTRETIEN GENERALE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.	200 000 000	169 523 412	0	25 215 000	200 000 000	194 738 412	5 261 588	5 261 588	0	0	0
P0307-2013/2-LOCATION DE LOCAUX POUR DITTT ET DIMENC	100 000 000	65 297 000	20 000 000	35 250 000	120 000 000	100 547 000	19 453 000	11 500 000	7 953 000	0	0
P0308-2013/1-DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS	26 800 000	21 800 000	0	0	26 800 000	21 800 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0
P0308-2014/2-SOUTIEN AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES	160 000 000	0	0	22 750 000	160 000 000	22 750 000	137 250 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	17 250 000
P0401-2012/3-ECONOMIE VERTE (FONCT)	115 000 000	100 000 000	25 000 000	30 000 000	140 000 000	130 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	0
P0403-2014/1-ATLAS HYDROELECTRICITE	20 000 000	0	0	5 000 000	20 000 000	5 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0	0
P0407-2014/2-PRESTATION AERIENNE SECURITE CIVILE-HELICOOPTERE SECURITE CIVILE HSC	156 000 000	0	0	52 000 000	156 000 000	52 000 000	104 000 000	52 000 000	52 000 000	0	0
P0407-2014/3-PRESTATION AERIENNE HELICOPTERE BOMBARDIER D'EAU-HBE	240 000 000	132 000 000	0	40 000 000	240 000 000	172 000 000	68 000 000	28 000 000	40 000 000	0	0
P0407-2014/4-AIDE A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE-PCS	40 000 000	10 000 000	0	5 000 000	40 000 000	15 000 000	25 000 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000
P0502-2014/6-DELEGATION SCE PUB GESTION AERODROME MAGENTA-CCI	160 000 000	160 000 000	205 000 000	164 000 000	365 000 000	324 000 000	41 000 000	41 000 000	0	0	0
P0502-2014/7-GESTION DE LA PLATEFORME AEROPORTUAIRE DE MAGENTA	160 000 000	0	0	0	160 000 000	0	160 000 000	50 000 000	50 000 000	60 000 000	0
P0502-2014/8-FINANCEMENT DU DEFICIT AIRCALIN POUR LA LIGNE NOUMEA-MELBOURNE	750 000 000	100 000 000	0	0	750 000 000	100 000 000	650 000 000	162 500 000	162 500 000	162 500 000	162 500 000
P0601-2011/1-ACCEUIL FEMMES ENCEINTES SCHEMA PERINATALITE	59 000 000	50 500 000	0	0	59 000 000	50 500 000	8 500 000	2 125 000	2 125 000	2 125 000	2 125 000
P0601-2011/2-UNITE MEDICO JUDICIAIRE	15 000 000	15 000 000	0	0	15 000 000	15 000 000	0	0	0	0	0
P0601-2013/1-TECH. INFORM° APPLICAT° SANTE	50 000 000	0	0	0	50 000 000	0	50 000 000	20 000 000	30 000 000	0	0
P0603-2012/1-SUIVI REGLEMENTATION EAUX DE BAIGNADE	30 177 000	30 177 000	10 000 000	10 000 000	40 177 000	40 177 000	0	0	0	0	0
P0603-2012/3-OPANC	30 000 000	8 990 186	0	0	30 000 000	8 990 186	21 009 814	21 009 814	0	0	0
P0603-2014/1-PRISE EN CHARGE DES AUXILIAIRES DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE	60 000 000	37 500 000	40 000 000	39 900 000	100 000 000	77 400 000	22 600 000	5 650 000	5 650 000	5 650 000	5 650 000
P0604-2014/2-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL MEDIPOLE-FONCTIONNEMENT	60 490 000	11 320 000	0	12 640 000	60 490 000	23 960 000	36 530 000	9 132 500	9 132 500	9 132 500	9 132 500
P0701-2011/1-DELEGATION ORGANISATION ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	36 000 000	36 000 000	0	0	36 000 000	36 000 000	0	0	0	0	0
P0701-2012/2-DELEGATION DE COMPETENCE AUX PROVINCES P. SOCIALE	100 000 000	12 000 000	0	25 000 000	100 000 000	37 000 000	63 000 000	15 750 000	15 750 000	15 750 000	15 750 000
P0701-2012/3-G.I.P. UNION POUR LE HANDICAP	190 000 000	190 000 000	0	0	190 000 000	190 000 000	0	0	0	0	0
P0701-2013/1-ETABLISSEMENT HEBERGEMENT PERSONNES AGEES DEPENDANTES	41 330 000	0	0	0	41 330 000	0	41 330 000	10 332 500	10 332 500	10 332 500	10 332 500
P0702-2011/1-TUTELLE DES MAJEURS	40 000 000	30 000 000	0	0	40 000 000	30 000 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
P0703-2015/1-REMBOURSEMENT AUX PROVINCES	0	0	3 037 000 000	935 000 000	3 037 000 000	935 000 000	2 102 000 000	1 151 000 000	951 000 000	0	0
P0801-2012/1-CONFERENCE JEUNESSE PACIFIQUE 2013	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000	0	0	0	0	0
P0801-2013/1-SECURISATION ENFANTS - CENTRE VACANCES-LOISIRS	31 000 000	21 000 000	20 000 000	20 000 000	51 000 000	41 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	0
P0802-2012/1-ENTRETIEN GENERAL INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA NOUVELLE CALEDONIE	170 000 000	151 268 305	0	13 553 900	170 000 000	164 822 205	5 177 795	1 294 449	1 294 449	1 294 449	1 294 448
P0802-2012/2-INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'INTERET TERRITORIAL	370 000 000	200 000 000	0	58 250 000	370 000 000	258 250 000	111 750 000	27 938 000	27 938 000	27 938 000	27 936 000
P1103-2012/1-MAISON DES ETUDIANTS	43 000 000	28 000 000	0	0	43 000 000	28 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0	0
P1103-2013/1-ETUDES FAISABILITES CAMPUS GRANDES ECOLES	40 000 000	17 000 000	0	0	40 000 000	17 000 000	23 000 000	23 000 000	0	0	0
P1103-2013/2-SOUTIEN RECHERCHE ANTI-VECTORIELLE	25 000 000	5 000 000	0	5 000 000	25 000 000	10 000 000	15 000 000	7 500 000	7 500 000	0	0
P1106-2014/2-RENOVATION DES LYCEES GARNIER & TOUHO-FONCTIONNEMENT	30 000 000	30 000 000	15 000 000	10 650 000	45 000 000	40 650 000	4 350 000	4 350 000	0	0	0
P1106-2014/3-DEVELOPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE-FONC	23 596 020	5 899 005	8 403 980	20 564 926	32 000 000	26 463 931	5 536 069	5 536 069	0	0	0
P1106-2014/4-TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LYCEES-FONCTIONNEMENT	40 000 000	40 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000	0	0	0	0	0
P1201-2011/1-INFORMER ORIENTER ACCOMPAGNER	3 287 775 000	2 982 122 495	0	0	3 287 775 000	2 982 122 495	305 652 505	76 413 126	76 413 126	76 413 126	76 413 127
P1201-2014/1-INFORMATION ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	3 485 862 000	1 223 988 068	0	806 006 860	3 485 862 000	2 029 994 928	1 455 867 072	1 132 674 572	323 192 500	0	0
P1202-2011/1-FORMER POUR L'EMPLOI	4 552 490 000	3 990 310 509	0	0	4 552 490 000	3 990 310 509	562 179 491	562 179 491	0	0	0
P1202-2014/1-FORMER POUR L'EMPLOI	3 371 750 000	845 358 793	0	690 533 140	3 371 750 000	1 535 891 933	1 835 858 067	818 500 000	529 350 000	366 892 307	121 115 760
P1203-2011/2-ADAPTER LES MOYENS HUMAINS	991 540 000	757 418 882	0	0	991 540 000	757 418 882	234 121 118	58 530 280	58 530 280	58 530 280	58 530 278
P1203-2014/2-ANIMER PILOTER LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	396 500 000	133 227 316	-44 000 000	70 435 000	352 500 000	203 662 316	148 837 684	111 502 684	37 335 000	0	0
P1301-2012/1-PLAN EMPLOI ORGANISATION SIT	113 000 000	113 000 000	0	0	113 000 000	113 000 000	0	0	0	0	0

Liste des autorisations d'engagement

	Enveloppe antérieure	Financé antérieur	Proposition AE au BP 2015	CP 2015	Financé AE après BP 2015	Financé CP après BP 2015	Reste à financer après BP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P1301-2013/1-PLAN EMPLOI SIT 2013-2015	675 000 000	169 000 000	0	117 548 500	675 000 000	286 548 500	388 451 500	127 000 000	127 000 000	127 000 000	7 451 500
P1301-2013/2-CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS	198 000 000	198 000 000	100 000 000	100 000 000	298 000 000	298 000 000	0	0	0	0	0
P1302-2012/1-ETUDES ECONOMIQUES	120 000 000	105 000 000	30 000 000	23 740 000	150 000 000	128 740 000	21 260 000	21 260 000	0	0	0
P1302-2013/1-VIE CHERE: COMPENSATION DU FRET	300 000 000	200 000 000	0	0	300 000 000	200 000 000	100 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
P1304-2011/1-RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE	123 000 000	123 000 000	0	0	123 000 000	123 000 000	0	0	0	0	0
P1304-2011/2-SOUTIEN A L'ERPA	800 000 000	800 000 000	0	0	800 000 000	800 000 000	0	0	0	0	0
P1304-2012/1-SOUTIEN A L'ERPA	920 000 000	920 000 000	0	0	920 000 000	920 000 000	0	0	0	0	0
P1304-2013/1-SOUTIEN A L'ERPA	1 174 000 000	1 174 000 000	0	0	1 174 000 000	1 174 000 000	0	0	0	0	0
P1304-2014/3-SOUTIEN A L'ERPA	1 180 000 000	1 180 000 000	0	0	1 180 000 000	1 180 000 000	0	0	0	0	0
P1304-2015/1-FINANCEMENT FILIERE ERPA 2015	0	0	1 500 000 000	900 000 000	1 500 000 000	900 000 000	600 000 000	600 000 000	0	0	0
P1307-2012/3-FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE (FONCT)	120 000 000	110 000 000	10 000 000	20 000 000	130 000 000	130 000 000	0	0	0	0	0
P1503-2013/2-DEPENSES IMPREVUES	300 000 000	0	0	0	300 000 000	0	0	0	0	0	0
Total général	**26 493 010 020**	**17 273 282 641**	**5 001 403 980**	**4 296 907 326**	**31 494 414 000**	**21 570 189 967**	**9 624 224 033**	**5 354 562 585**	**2 640 271 355**	**1 038 833 162**	**590 556 931**

Travaux routiers - délégations d'AP sur sous-opérations

Structure		P0503-2010/1 EX-BIR06-2010/1 Programme routier 2010/2015			P0503-2013/1 Programme routier 2013/2018		
Opération	Libellé Opération						
	Opération	TOTAL 2014	PROP BP 2015	TOTAL BP 2015	TOTAL 2014	PROP BP 2015	TOTAL BP 2015
0503P114	P14 R1-000/000-RENOUVELLE COUCHE DE ROULEMENT RT1				0	530 000 000	530 000 000
0503P115	P14 R3-000/000-RENOUVELLE COUCHE DE ROULEMENT RT3				0	100 000 000	100 000 000
0503F100	**VOIRIE**	**0**	**0**	**0**	**600 000 000**	**680 000 000**	**1 280 000 000**
0503P204	P13 R1-91/95-CRENEAU CAMP BRUN	0		0	15 000 000	585 000 000	600 000 000
0503P205	P14 R1-57/60-CRENEAU COL DE MO	0		0	0	600 000 000	600 000 000
0503F200	**CREATION DE CHAUSSEES**	**0**	**0**	**0**	**15 000 000**	**1 185 000 000**	**1 200 000 000**
0503P340	P14 R1-000/000-RENFORT DE CHAUSSEES RT1					1 300 000 000	1 300 000 000
0503F300	**RENFORCEMENT DE CHAUSSEES**	**8 034 000 000**	**0**	**8 034 000 000**	**650 000 000**	**1 300 000 000**	**1 950 000 000**
0503F400	**OUVRAGES D'ART**	**2 400 000 000**	**0**	**2 400 000 000**	**100 000 000**	**0**	**100 000 000**
0503P528	P10 R1-007/010-B URBAIN DUMBEA	50 000 000	850 000 000	900 000 000	0		0
0503P541	P14 R1-130/132-TRAVERSEE DE MOINDOU	0		0	0	25 000 000	25 000 000
0503P542	P14 R1-214/215-TRAVERSEE DE POYA	0		0	0	25 000 000	25 000 000
0503P543	P14 R1-165/169-TRAVERSEE DE BOURAIL	0		0	0	25 000 000	25 000 000
0503F500	**TRAVERSEES D'AGGLOMERATIONS ET VILLAGES**	**1 570 000 000**	**850 000 000**	**2 420 000 000**	**600 000 000**	**75 000 000**	**675 000 000**
0503P620	P14 R0-000/000-AMENAGE PISTE CYCLABE AV.JAMES COOK	0		0	0	80 000 000	80 000 000
0503P621	P14 R0-000/000-AMENAGE CARREFOURS NC	0		0	0	160 000 000	160 000 000
0503F600	**AMENAGEMENTS ET OPERATIONS DE SECURITE**	**900 000 000**	**0**	**900 000 000**	**0**	**240 000 000**	**240 000 000**
0503F900	**OPERATION HORS PPI**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Total :	**12 904 000 000**	**850 000 000**	**13 754 000 000**	**1 965 000 000**	**3 480 000 000**	**5 445 000 000**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 560 000 000	44 560 000 000
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	135 961 474 753	135 961 474 753
TOTAL DU BUDGET	180 521 474 753	180 521 474 753

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	23 652 000 000	20 908 000 000	22 122 000 000	22 438 000 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 431 474 753	1 530 000 000	135 961 474 753	
BUDGET	158 083 474 753	22 438 000 000	158 083 474 753	22 438 000 000

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	1

SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT	1
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)				0 ADMINISTRATION GENERALE	SECURITE ET ORDRE PUBLIC
AP VOTEES		**9 202 621 285**	**9 202 621 285**			**87 421 285**	**1 035 000 000**
AE VOTEES		**5 001 403 980**	**5 001 403 980**			**20 000 000**	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**41 000 054 993**	**44 940 000 000**	**44 560 000 000**		**25 615 833 000**	**1 696 312 575**	**576 600 000**
90 OPERATIONS VENTILEES	24 262 221 658	19 324 167 000	18 944 167 000			1 696 312 575	576 600 000
- En AP/CP	22 047 879 545	17 733 685 587	17 301 309 636			1 141 565 638	533 200 000
- Hors AP/CP	2 214 342 113	1 590 481 413	1 642 857 364			554 746 937	43 400 000
92 OPERATIONS NON VENTILEES	16 638 833 335	25 615 833 000	25 615 833 000		25 615 833 000		
924 Opération pour le compte de tiers	99 000 000						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**41 000 054 993**	**44 940 000 000**	**44 560 000 000**		**35 838 000 000**	**42 000 000**	
90 OPERATIONS VENTILEES	14 480 000 000	8 722 000 000	8 722 000 000			42 000 000	
- Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES:	25 315 800 808	34 688 000 000	34 308 000 000		34 308 000 000		
- Autres opérations non ventilées	25 152 500 808	34 688 000 000	34 308 000 000		34 308 000 000		
924 Opération pour le compte de tiers	163 300 000						
954 Produits de cession d'immobilisation	500 000 000						
951 Virement de la section de fonctionnement	*704 254 185*	*1 530 000 000*	*1 530 000 000*		*1 530 000 000*		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**137 279 961 275**	**135 709 186 465**	**135 961 474 753**		**94 046 741 687**	**12 550 776 667**	**477 376 550**
93 OPERATIONS VENTILEES	41 931 072 813	41 870 733 066	41 914 733 066			12 550 776 667	477 376 550
- en AE/CP	3 521 538 441	4 206 907 326	4 296 907 326			94 815 000	103 720 000
- hors AE/CP	38 409 534 372	37 663 825 740	37 617 825 740			12 455 961 667	373 656 550
94 OPERATIONS NON VENTILEES	94 644 634 277	92 308 453 399	92 516 741 687		92 516 741 687		
953 Virement à la section d'investissement	*704 254 185*	*1 530 000 000*	*1 530 000 000*		*1 530 000 000*		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**137 279 961 275**	**135 709 186 465**	**135 961 474 753**		**123 372 400 937**	**11 162 760 000**	**267 000 000**
93 OPERATIONS VENTILEES	11 812 994 741	12 625 073 816	12 589 073 816			11 162 760 000	267 000 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES	125 466 966 534	123 084 112 649	123 372 400 937		123 372 400 937		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)							1
SECTION	**2** **ENSEIGNEMENT**	**3** **CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS**	**4** **SANTE**	**5** **PROTECTION ET ACTION SOCIALE**	**6** **TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**	**7** **AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**	**8** **TRANSPORTS ET COMMUNICATION**	**9** **ECONOMIE**
AP VOTEES	**810 200 000**	**50 000 000**	**2 510 000 000**	**1 500 000**	**10 000 000**	**41 000 000**	**4 657 500 000**	
AE VOTEES	**23 403 980**	**20 000 000**	**50 000 000**	**3 037 000 000**	**56 000 000**		**230 000 000**	**1 565 000 000**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 914 284 716**	**271 907 813**	**9 376 000 000**	**127 585 000**	**269 635 000**	**81 560 000**	**3 849 569 896**	**780 712 000**
90 OPERATIONS VENTILEES	1 914 284 716	271 907 813	9 376 000 000	127 585 000	269 635 000	81 560 000	3 849 569 896	780 712 000
- En AP/CP	1 278 280 102	173 700 000	9 360 000 000	101 500 000	261 000 000	44 600 000	3 671 418 896	736 045 000
- Hors AP/CP	636 004 614	98 207 813	16 000 000	26 085 000	8 635 000	36 960 000	178 151 000	44 667 000
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT			**8 680 000 000**					
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées			8 680 000 000					
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 081 563 968**	**2 969 986 354**	**1 219 782 998**	**5 136 651 373**	**5 684 112 476**	**1 211 257 936**	**3 326 566 031**	**4 256 658 713**
93 OPERATIONS VENTILEES	5 081 563 968	2 969 986 354	1 219 782 998	5 136 651 373	5 684 112 476	1 211 257 936	3 326 566 031	4 256 658 713
- en AE/CP	36 214 926	104 443 900	49 900 000	960 000 000	1 784 523 500	5 000 000	184 550 000	973 740 000
- hors AE/CP	5 045 349 042	2 865 542 454	1 169 882 998	4 176 651 373	3 899 588 976	1 206 257 936	3 142 016 031	3 282 918 713
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**4 661 460**	**5 800 000**	**110 300 000**	**68 950 000**	**22 000 000**	**31 080 000**	**685 083 000**	**231 439 356**
93 OPERATIONS VENTILEES	4 661 460	5 800 000	110 300 000	68 950 000	22 000 000	31 080 000	685 083 000	231 439 356
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**18 944 167 000**	**8 722 000 000**
900 Administration générale	1 690 312 575	42 000 000
901 Sécurité et ordre public	576 600 000	
902 Enseignement	1 914 284 716	
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs	271 907 813	
904 Santé	9 376 000 000	8 680 000 000
905 Protection et action sociale	127 585 000	
906 Travail, emploi et formation professionnelle	269 635 000	
907 Aménagement, environnement	81 560 000	
908 Transports et communication	3 855 569 896	
909 Economie	780 712 000	
92 Opérations non ventilées	**4 707 833 000**	**13 400 000 000**
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières	4 707 833 000	13 400 000 000
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL	**23 652 000 000**	**22 122 000 000**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)	*20 908 000 000*	*20 908 000 000*
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		*1 530 000 000*
TOTAL	**20 908 000 000**	**22 438 000 000**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	***1 530 000 000***

TOTAL DE LA SECTION	**44 560 000 000**	**44 560 000 000**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	**41 914 733 066**	**12 589 073 816**
930 Administration générale	12 550 776 667	11 162 760 000
931 Sécurité et ordre public	477 376 550	267 000 000
932 Enseignement	5 081 563 968	4 661 460
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs	2 969 986 354	5 800 000
934 Santé	1 219 782 998	110 300 000
935 Protection et action sociale	5 136 651 373	68 950 000
936 Travail, emploi et formation professionnelle	5 684 112 476	22 000 000
937 Aménagement, environnement	1 211 257 936	31 080 000
938 Transports et communication	3 326 566 031	685 083 000
939 Economie	4 256 658 713	231 439 356
94 Opérations non ventilées	**92 516 741 687**	**123 372 400 937**
940 Impositions directes	4 377 800 000	65 375 300 000
941 Autres impôts et taxes	322 600 000	51 182 288 288
942 Dotations et participations non affectées	86 579 782 687	5 913 312 649
943 Opérations financières	588 760 000	501 500 000
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	247 799 000	
945 Provisions et autres opérations mixtes	400 000 000	400 000 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	**134 431 474 753**	**135 961 474 753**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement	*1 530 000 000*	
TOTAL	**1 530 000 000**	

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	***1 530 000 000***

TOTAL DE LA SECTION	**135 961 474 753**	**135 961 474 753**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total		**41 000 054 993**	**44 940 000 000**	**44 560 000 000**
Sous total des opérations réelles		28 990 054 993	24 032 000 000	23 652 000 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 628 833 335	4 707 833 000	4 707 833 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)	1 130 955 000	967 627 367	892 054 967
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	2 487 608 415	2 122 973 325	2 074 973 325
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 342 876 698	1 388 437 179	1 391 437 179
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	120 000	120 000	120 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	19 200 661 545	14 744 709 129	14 585 281 529
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000 000	100 300 000	300 000
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	99 000 000		
Sous total des opérations d'ordre		*12 010 000 000*	*20 908 000 000*	*20 908 000 000*
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*12 010 000 000*	*20 908 000 000*	*20 908 000 000*
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		**137 666 111 275**	**136 095 336 465**	**136 347 624 753**
Sous total des opérations réelles et mixtes		134 949 127 090	134 565 336 465	134 817 624 753
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 725 348 064	10 370 483 437	10 537 525 682
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 952 133 890	14 961 157 109	14 823 864 864
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	103 865 271 645	103 865 345 146	104 092 883 434
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	194 361 000	247 799 000	247 799 000
66	CHARGES FINANCIERES	445 100 000	453 160 000	453 160 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 366 912 491	4 267 391 773	4 262 391 773
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sous total des opérations d'ordre		*2 716 984 185*	*1 530 000 000*	*1 530 000 000*
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*	*2 012 730 000*		
953	*VIREMENT A LA SECTION D"INVESTISSEMENT*	*704 254 185*	*1 530 000 000*	*1 530 000 000*

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total		**41 000 054 993**	**44 940 000 000**	**44 560 000 000**
Sous total des opérations réelles		26 273 070 808	22 502 000 000	22 122 000 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	14 480 000 000	8 722 000 000	8 722 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 129 770 808	13 780 000 000	13 400 000 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	163 300 000		
954	PRODUIT DES CESSIONS D"IMMOBILISATIONS	500 000 000		
Sous total des opérations d'ordre		*14 726 984 185*	*22 438 000 000*	*22 438 000 000*
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*12 010 000 000*	*20 908 000 000*	*20 908 000 000*
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*	*2 012 730 000*		
951	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*704 254 185*	*1 530 000 000*	*1 530 000 000*

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total		**137 279 961 275**	**135 709 186 465**	**135 961 474 753**
Sous total des opérations réelles et mixtes		137 279 961 275	135 709 186 465	135 961 474 753
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 548 727 297	11 617 317 460	11 617 317 460
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	63 575 000 000	63 675 000 000	63 675 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	53 275 230 000	52 816 300 000	53 104 588 288
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 665 076 393	6 470 294 005	6 494 294 005
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE	206 716 000	178 675 000	118 675 000
76	PRODUITS FINANCIERS	500 000 000	501 500 000	501 500 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 000 000	50 100 000	50 100 000
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 470 211 585	400 000 000	400 000 000
Sous total des opérations d'ordre				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

III - VOTE DU BUDGET III

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:
204 - Subventions d'équipement versées
656- Participations
657- Subventions
674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises grâcieuses sur dettes fiscales)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III - ci dessus, le(s) président(s) est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	**Opérations ventilées**	**9 228 537 161**		**18 944 167 000**	**8 722 000 000**
900	ADMINISTRATION GENERALE	114 837 161		1 690 312 575	42 000 000
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC	1 035 000 000		576 600 000	
902	ENSEIGNEMENT	810 200 000		1 914 284 716	
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	50 000 000		271 907 813	
904	SANTE	2 510 000 000		9 376 000 000	8 680 000 000
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE			127 585 000	
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	10 000 000		269 635 000	
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	41 000 000		81 560 000	
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	4 657 500 000		3 855 569 896	
909	ECONOMIE			780 712 000	
Groupe 92	**Opération non ventilées**			**25 615 833 000**	**34 308 000 000**
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			4 707 833 000	13 400 000 000
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*			*20 908 000 000*	*20 908 000 000*
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				
Groupe 95	**Opérations sans réalisation**				**1 530 000 000**
950	**DEPENSES IMPREVUES**				
951	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***				***1 530 000 000***
954	**PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS**				
TOTAL des groupes fonctionnels		**9 228 537 161**		**44 560 000 000**	**44 560 000 000**

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE — AP(2) = 114 837 161

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			**1 112 486 437**	**503 626 138**	**3 570 000**	**70 630 000**		**1 690 312 575**
Dans le cadre d'une AP-CP			707 900 000	433 665 638				1 141 565 638
Hors AP-CP			404 586 437	69 960 500	3 570 000	70 630 000		548 746 937
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante					**42 000 000**			**42 000 000**
Recettes affectées					42 000 000			42 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**1 112 486 437**	**503 626 138**	**3 570 000**	**70 630 000**		**1 690 312 575**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		80 356 517	89 600 000				169 956 517
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			150 000 000		70 000 000		220 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		213 307 520	7 292 000				220 599 520
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		6 000 000					6 000 000
213	CONSTRUCTIONS		42 600 000	6 320 000	240 000			49 160 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		11 800 000	8 820 000				20 620 000
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART			3 000 000				3 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		148 966 000	38 528 500	3 330 000	630 000		191 454 500
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		548 456 400	128 065 638				676 522 038
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		61 000 000					61 000 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES			72 000 000				72 000 000
RECETTES					**42 000 000**			**42 000 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES				42 000 000			42 000 000

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — AP(2) = 1 035 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante				**576 600 000**				**576 600 000**
Dans le cadre d'une AP-CP				533 200 000				533 200 000
Hors AP-CP				43 400 000				43 400 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				**576 600 000**				**576 600 000**
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			234 000 000				234 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			3 000 000				3 000 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			6 000 000				6 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			22 000 000				22 000 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			311 300 000				311 300 000
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			300 000				300 000
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT — **AP = 810 200 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**262 630 000**	**1 522 954 716**	**106 850 000**		**21 850 000**
Dans le cadre d'une AP-CP				1 278 280 102			
Hors AP-CP			262 630 000	244 674 614	106 850 000		21 850 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**262 630 000**	**1 522 954 716**	**106 850 000**		**21 850 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION			102 478 930			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		262 000 000	212 453 325	106 850 000		21 850 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			5 098 000			
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			2 180 000			
213	CONSTRUCTIONS			52 322 664			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			33 090 000			
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		630 000	126 536 202			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			988 795 595			
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP = 810 200 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**1 914 284 716**
Dans le cadre d'une AP-CP			1 278 280 102
Hors AP-CP			636 004 614
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			**1 914 284 716**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		102 478 930
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		603 153 325
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		5 098 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		2 180 000
213	CONSTRUCTIONS		52 322 664
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		33 090 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		127 166 202
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		988 795 595
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — AP = 50 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**242 927 813**	**28 980 000**			
Dans le cadre d'une AP-CP			173 700 000				
Hors AP-CP			69 227 813	28 980 000			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**242 927 813**	**28 980 000**			
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		9 000 000				
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		41 600 000				
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			1 200 000			
213	CONSTRUCTIONS		1 680 000	18 780 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 140 000				
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		87 607 813				
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 900 000				
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		98 000 000	9 000 000			
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP = 50 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**271 907 813**
Dans le cadre d'une AP-CP			173 700 000
Hors AP-CP			98 207 813
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			**271 907 813**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		9 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		41 600 000
212	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		1 200 000
213	CONSTRUCTIONS		20 460 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 140 000
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		87 607 813
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 900 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		107 000 000
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE — AP = 2 510 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**4 000 000**	**72 000 000**	**9 300 000 000**				**9 376 000 000**
Dans le cadre d'une AP-CP			60 000 000	9 300 000 000				9 360 000 000
Hors AP-CP		4 000 000	12 000 000					16 000 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante				**8 680 000 000**				**8 680 000 000**
Recettes affectées				8 680 000 000				8 680 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**4 000 000**	**72 000 000**	**9 300 000 000**				**9 376 000 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		7 000 000					7 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		60 000 000					60 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 500 000	5 000 000					7 500 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500 000						1 500 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES			9 300 000 000				9 300 000 000
RECETTES				**8 680 000 000**				**8 680 000 000**
131	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES			8 680 000 000				8 680 000 000

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote dde l'assemblée délibérante		**111 400 000**	**1 000 000**	**15 185 000**			
Dans le cadre d'une AP-CP		100 000 000		1 500 000			
Hors AP-CP		11 400 000	1 000 000	13 685 000			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**111 400 000**	**1 000 000**	**15 185 000**			
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	11 400 000	800 000				
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	100 000 000					
213	CONSTRUCTIONS			1 750 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			350 000			
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		200 000	2 965 000			
222	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			120 000			
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			10 000 000			
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Vote dde l'assemblée délibérante					**127 585 000**
Dans le cadre d'une AP-CP					101 500 000
Hors AP-CP					26 085 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					**127 585 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION				12 200 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				100 000 000
213	CONSTRUCTIONS				1 750 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				350 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3 165 000
222	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				120 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				10 000 000
RECETTES					
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — AP = 10 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**17 435 000**		**252 200 000**		**269 635 000**
Dans le cadre d'une AP-CP			11 000 000		250 000 000		261 000 000
Hors AP-CP			6 435 000		2 200 000		8 635 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**17 435 000**		**252 200 000**		**269 635 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION				60 000 000		60 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				191 000 000		191 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS		16 400 000				16 400 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		30 000				30 000
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D ART		300 000				300 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		705 000		1 200 000		1 905 000
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP = 41 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante					**24 400 000**	**840 000**	**38 500 000**
Dans le cadre d'une AP-CP					10 000 000		31 300 000
Hors AP-CP					14 400 000	840 000	7 200 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES					**24 400 000**	**840 000**	**38 500 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION						1 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES				10 000 000		
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS					720 000	1 800 000
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						11 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				14 400 000	120 000	7 200 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						1 500 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						16 000 000
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP = 41 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante			**17 820 000**			**81 560 000**
Dans le cadre d'une AP-CP			3 300 000			44 600 000
Hors AP-CP			14 520 000			36 960 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES			**17 820 000**			**81 560 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION					1 000 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES					10 000 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS					2 520 000
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					11 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		16 020 000			37 740 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 800 000			3 300 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					16 000 000
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — AP = 4 657 500 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**3 160 548 896**	**632 091 000**	**56 930 000**		
Dans le cadre d'une AP-CP			3 084 918 896	586 500 000			
Hors AP-CP			75 630 000	45 591 000	56 930 000		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**3 160 548 896**	**632 091 000**	**56 930 000**		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION		187 000 000	46 000 000	5 900 000		
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		357 220 000		30 000 000		
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			8 000 000			
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			12 900 000			
211	TERRAINS			34 200 000			
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		120 000	76 432 000	900 000		
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 090 000	35 559 000	6 330 000		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		2 608 118 896	419 000 000	13 800 000		
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP = 4 657 500 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**3 849 569 896**
Dans le cadre d'une AP-CP				3 671 418 896
Hors AP-CP				178 151 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				**3 849 569 896**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION			238 900 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			387 220 000
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS			8 000 000
208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			12 900 000
211	TERRAINS			34 200 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			77 452 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			49 979 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			3 040 918 896
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**229 480 000**	**176 045 000**	**371 357 000**	**3 830 000**		
Dans le cadre d'une AP-CP		215 000 000	176 045 000	345 000 000			
Hors AP-CP		14 480 000		26 357 000	3 830 000		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**229 480 000**	**176 045 000**	**371 357 000**	**3 830 000**		
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION	3 000 000		3 002 000			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	20 000 000	153 000 000	55 000 000			
213	CONSTRUCTIONS	200 000 000					
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			14 140 000	3 790 000		
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 480 000		9 215 000	40 000		
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			290 000 000			
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		23 045 000				
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**780 712 000**
Dans le cadre d'une AP-CP						736 045 000
Hors AP-CP						44 667 000
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						**780 712 000**
203	FRAIS D ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET FRAIS D INSERTION					6 002 000
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES					228 000 000
213	CONSTRUCTIONS					200 000 000
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					17 930 000
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					15 735 000
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					290 000 000
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					23 045 000
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**4 707 833 000**
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 707 833 000
	RECETTES	**13 400 000 000**
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	13 400 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
GERONTOLOGIE CHS A BOUSQUET	N° 9240301						
EXTENSION HOPITAL DE KOUMAC	N° 9240302						
LOCAUX PC EN PROV NORD	N° 9240303						
PSYCHIATRIE DU CHS A BOUSQUET	N° 9240501						
TRAVERSE DE POYA	N° 9240801						
TRAVERSE DE KONE	N° 9240802						
TRAVERSE DE BOURAIL	N° 9240803						
TRAVERSE DE WE	N° 9240804						
TRAVERSE DE KOUMAC	N° 9240805						
GIRATOIRE ALAMANDAS DUMBEA	N° 9240806						
RENOVATION LOCAUX EFPA	N° 9240807						
CARREFOUR VOH-SUD	N° 9240808						
HOPITAL DE KONE	N° 9241001						
CENTRE FORMATION INDUSTRIEL	N° 9241101						
INTERNAT GARCON EFPA BRL XEFED	N° 9241102						
CENTRE HEBERGEMENT DE KONE	N° 9241201						
CENTRE ACCUEIL EPEFIP OUVEA	N° 9241202						
Total des opérations	**924**						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	**20 908 000 000**
204412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 685 000 000
204422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	50 000 000
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 000 000
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000 000
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	30 000 000
21351	BATIMENTS PUBLICS	40 000 000
21352	BATIMENTS PRIVES	1 000 000
2151	RESEAUX DE VOIRIE	150 000 000
2153	RESEAUX DIVERS	10 000 000
2154	INSTALLATIONS MARITIMES ET FLUVIALES	2 000 000
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 500 000
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 500 000
2312	TERRAINS	13 000 000
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	150 000 000
231312	BATIMENTS SCOLAIRES	50 000 000
231313	BATIMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET DE SANTE	18 200 000 000
231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	100 000 000
231351	BATIMENTS PUBLICS	40 000 000
23151	RESEAUX DE VOIRIE	250 000 000
23155	INSTALLATIONS AERIENNES	30 000 000
	RECETTES (2)	**20 908 000 000**
2031	FRAIS D ETUDES	873 000 000
2111	TERRAINS NUS	150 000 000
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES	18 300 000 000
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	1 585 000 000

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement
(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	Reprises sur autofinancement	
	Charges transférées	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement
(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote de l'assemblée délibérante
1 530 000 000

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	**Opérations ventilées**	**5 001 403 980**		**41 914 733 066**	**12 589 073 816**
930	ADMINISTRATION GENERALE	20 000 000		12 550 776 667	11 162 760 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC			477 376 550	267 000 000
932	ENSEIGNEMENT	23 403 980		5 081 563 968	4 661 460
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 000 000		2 969 986 354	5 800 000
934	SANTE	50 000 000		1 219 782 998	110 300 000
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE	3 037 000 000		5 136 651 373	68 950 000
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	56 000 000		5 684 112 476	22 000 000
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			1 211 257 936	31 080 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	230 000 000		3 326 566 031	685 083 000
939	ECONOMIE	1 565 000 000		4 256 658 713	231 439 356
Groupe 94	**Opérations non ventilées**			**92 516 741 687**	**123 372 400 937**
940	IMPOSITIONS DIRECTES			4 377 800 000	65 375 300 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			322 600 000	51 182 288 288
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			86 579 782 687	5 913 312 649
943	OPERATIONS FINANCIERES			588 760 000	501 500 000
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D"ELUS			247 799 000	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			400 000 000	400 000 000
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				
952	**DEPENSES IMPREVUES**				
953	***VIREMENT A LA SECTION D"INVESTISSEMENT***			***1 530 000 000***	
TOTAL des groupes fonctionnels		**5 001 403 980**		**135 961 474 753**	**135 961 474 753**

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE — AE(2) = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			**9 605 288 303**	**2 254 350 449**	**52 979 000**	**638 158 915**		**12 550 776 667**
Dans le cadre d'une AP-CP			91 415 000	3 400 000				94 815 000
Hors AP-CP			9 513 873 303	2 250 950 449	52 979 000	638 158 915		12 455 961 667
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			**11 162 360 000**		**400 000**			**11 162 760 000**
Recettes affectées			11 162 360 000		400 000			11 162 760 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**9 605 288 303**	**2 254 350 449**	**52 979 000**	**638 158 915**		**12 550 776 667**
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 845 000 000					1 845 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		131 362 460	83 544 397	11 874 000	2 353 000		229 133 857
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			2 850 000				2 850 000
613	LOCATIONS		156 812 875	253 992 500	19 200 000	12 472 800		442 478 175
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		20 988 000	5 346 000	400 000	307 200		27 041 200
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		313 743 500	84 821 288	1 225 000	660 000		400 449 788
616	PRIMES D ASSURANCES		160 000	7 693 600		220 000		8 073 600
617	ETUDES ET RECHERCHES		9 300 000	57 487 500		7 000 000		73 787 500
618	DIVERS		20 225 000	62 125 200	400 000	6 247 500		88 997 700
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		8 260 000					8 260 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		174 575 900	74 058 670	5 180 000	2 146 000		255 960 570
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		32 533 000	160 526 338	2 650 000	8 150 000		203 859 338
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		56 204 981	103 146 781	2 300 000	11 809 650		173 461 412
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		27 842 197	13 558 825	850 000	4 398 770		46 649 792
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		137 081 496	51 574 500	5 900 000	2 628 000		197 183 996
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.		2 400 000					2 400 000
628	DIVERS		97 515 000	83 852 150	3 000 000	2 550 000		186 917 150
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (AUTRES ORGANISMES)		95 200 199	4 000 000				99 200 199
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (ADMINISTRATION DES IMPOTS)		60 500 000					60 500 000
638	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		13 850 000					13 850 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		4 733 792 935	529 186 000		1 000 000		5 263 978 935
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		1 431 846 328	166 654 200				1 598 500 528
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		90 790 850					90 790 850
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		83 441 809					83 441 809
653	INDEMNITES, FRAIS MISSION ET FORMAT DES ELUS, MEMBRES INSTITUT			437 932 500				437 932 500
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		4 000 000					4 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		23 400 000			75 215 995		98 615 995

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE — AE(2) = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
656	PARTICIPATIONS		100 000			40 000 000		40 100 000
657	SUBVENTIONS		5 500 000	54 000 000		461 000 000		520 500 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		25 100 000	15 000 000				40 100 000
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		2 500 000					2 500 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			3 000 000				3 000 000
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 261 773					1 261 773
RECETTES			**11 162 360 000**		**400 000**			**11 162 760 000**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		60 000 000					60 000 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES		161 260 000					161 260 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		9 770 000 000					9 770 000 000
708	AUTRES PRODUITS		833 000 000		400 000			833 400 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		2 000 000					2 000 000
736	AMENDES		220 000 000					220 000 000
747	PARTICIPATIONS		43 000 000					43 000 000
752	REVENUS DES IMMEUBLES		55 000 000					55 000 000
775	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS		18 000 000					18 000 000
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		100 000					100 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**140 918 950**		**329 737 600**	**6 720 000**			**477 376 550**
Dans le cadre d'une AP-CP				97 000 000	6 720 000			103 720 000
Hors AP-CP		140 918 950		232 737 600				373 656 550
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante				**267 000 000**				**267 000 000**
Recettes affectées				267 000 000				267 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**140 918 950**		**329 737 600**	**6 720 000**			**477 376 550**
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES			5 000 000				5 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			22 500 000				22 500 000
613	LOCATIONS			15 737 600				15 737 600
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE			800 000				800 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			33 600 000				33 600 000
616	PRIMES D ASSURANCES			3 000 000				3 000 000
617	ETUDES ET RECHERCHES			6 000 000				6 000 000
618	DIVERS			11 200 000				11 200 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			139 000 000				139 000 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			3 250 000				3 250 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			2 500 000				2 500 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			2 000 000				2 000 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			5 250 000				5 250 000
628	DIVERS			5 400 000				5 400 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	108 043 500		45 000 000				153 043 500
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	31 829 950		5 000 000				36 829 950
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	1 045 500		500 000				1 545 500
657	SUBVENTIONS			24 000 000	6 720 000			30 720 000
RECETTES				**267 000 000**				**267 000 000**
706	PRESTATIONS DE SERVICES			15 000 000				15 000 000
747	PARTICIPATIONS			252 000 000				252 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT — AE = 23 403 980

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**619 551 578**	**527 908 700**	**2 951 706 356**	**243 024 113**		**167 946 001**
Dans le cadre d'une AP-CP				31 214 926	5 000 000		
Hors AP-CP		619 551 578	527 908 700	2 920 491 430	238 024 113		167 946 001
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**4 661 460**					
Recettes affectées		4 661 460					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**619 551 578**	**527 908 700**	**2 951 706 356**	**243 024 113**		**167 946 001**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		10 830 000	17 932 500			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			3 000 000			
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			1 000 000			
613	LOCATIONS		46 375 000	5 829 700			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		10 250 000	307 200			
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		2 250 000	43 346 676			
616	PRIMES D ASSURANCES			320 910			
618	DIVERS		970 000	15 244 320			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		25 700 000	44 337 250	10 200		
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		8 600 000	8 687 000	100 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		6 429 000	12 597 500			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		18 139 950	14 325 923			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		7 700 000	17 312 865			
628	DIVERS		4 564 750	9 681 570			
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	461 404 650					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	146 926 750					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	5 644 000					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	5 576 178					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE				43 900 000		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			2 625 301 764			
657	SUBVENTIONS		385 200 000	132 381 178	191 013 913		167 946 001
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		900 000	100 000			
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				8 000 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE = 23 403 980

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante		**571 427 220**	**5 081 563 968**
Dans le cadre d'une AP-CP			36 214 926
Hors AP-CP		571 427 220	5 045 349 042
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**4 661 460**
Recettes affectées			4 661 460

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**571 427 220**	**5 081 563 968**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		28 762 500
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		3 000 000
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL		1 000 000
613	LOCATIONS	985 538	53 190 238
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		10 557 200
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 380 000	47 976 676
616	PRIMES D ASSURANCES		320 910
618	DIVERS	6 250 000	22 464 320
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	1 170 000	71 217 450
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	2 300 000	19 687 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	6 745 400	25 771 900
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	10 610 155	43 076 028
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		25 012 865
628	DIVERS	1 105 000	15 351 320
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		461 404 650
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		146 926 750
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		5 644 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		5 576 178
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE		43 900 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		2 625 301 764
657	SUBVENTIONS	539 881 127	1 416 422 219
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 000 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		8 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT — **AE = 23 403 980**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
RECETTES		**4 661 460**					
708	AUTRES PRODUITS	4 661 460					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE = 23 403 980

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES			**4 661 460**
708	AUTRES PRODUITS		4 661 460

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — AE(2) = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**454 191 162**	**1 618 796 937**	**711 498 255**	**88 000 000**	**97 500 000**	
Dans le cadre d'une AP-CP			12 640 000	71 803 900	20 000 000		
Hors AP-CP		454 191 162	1 606 156 937	639 694 355	68 000 000	97 500 000	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**5 800 000**				
Recettes affectées			5 800 000				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**454 191 162**	**1 618 796 937**	**711 498 255**	**88 000 000**	**97 500 000**	
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		32 622 974	21 481 300			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		2 250 000				
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			90 000			
613	LOCATIONS		11 876 225	8 392 500			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		416 000	314 880			
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		8 354 090	45 217 500			
616	PRIMES D ASSURANCES		184 000	400 000			
618	DIVERS		26 538 500	5 625 000	2 000 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		18 931 483	21 123 500			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		40 682 600	425 000			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		3 809 818	3 013 000			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		5 681 472	3 716 575			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		5 366 230	2 044 000			
628	DIVERS		7 663 545	13 005 000	20 000 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	323 782 000					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	106 618 050					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	10 370 000					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	13 421 112					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			13 500 000			
656	PARTICIPATIONS		35 000 000				
657	SUBVENTIONS		1 419 120 000	573 150 000	61 000 000	97 500 000	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		300 000				
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				5 000 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**2 969 986 354**
Dans le cadre d'une AP-CP			104 443 900
Hors AP-CP			2 865 542 454
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			**5 800 000**
Recettes affectées			5 800 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**2 969 986 354**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		54 104 274
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		2 250 000
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL		90 000
613	LOCATIONS		20 268 725
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		730 880
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		53 571 590
616	PRIMES D ASSURANCES		584 000
618	DIVERS		34 163 500
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		40 054 983
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		41 107 600
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		6 822 818
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		9 398 047
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		7 410 230
628	DIVERS		40 668 545
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		323 782 000
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		106 618 050
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		10 370 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		13 421 112
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE		13 500 000
656	PARTICIPATIONS		35 000 000
657	SUBVENTIONS		2 150 770 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		300 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		5 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — AE(2) = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
RECETTES			**5 800 000**				
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 700 000				
707	VENTES DE MARCHANDISES		900 000				
708	AUTRES PRODUITS		200 000				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) = 20 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES			**5 800 000**
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 700 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		900 000
708	AUTRES PRODUITS		200 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE — AE(2) = 50 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**622 196 698**	**268 368 000**	**214 218 300**			**115 000 000**	**1 219 782 998**
Dans le cadre d'une AP-CP			49 900 000					49 900 000
Hors AP-CP		622 196 698	218 468 000	214 218 300			115 000 000	1 169 882 998
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante		**77 000 000**	**33 300 000**					**110 300 000**
Recettes affectées		77 000 000	33 300 000					110 300 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**622 196 698**	**268 368 000**	**214 218 300**			**115 000 000**	**1 219 782 998**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	10 865 100	27 200 000	328 300				38 393 400
613	LOCATIONS		9 600 000	500 000				10 100 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		250 000					250 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	74 214 100	1 300 000					75 514 100
617	ETUDES ET RECHERCHES		32 450 000	8 500 000				40 950 000
618	DIVERS			10 000 000				10 000 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	50 000 000	39 900 000					89 900 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	101 000	121 910 000	4 150 000				126 161 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	606 000	16 350 000	3 000 000				19 956 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	1 868 500		4 000 000				5 868 500
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	2 000 000						2 000 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 170 500						12 170 500
628	DIVERS	7 221 500		3 300 000				10 521 500
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	327 598 500						327 598 500
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	108 511 850						108 511 850
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	3 893 000						3 893 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	23 146 648						23 146 648
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			23 000 000				23 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		8 000 000					8 000 000
657	SUBVENTIONS		8 258 000	153 440 000			115 000 000	276 698 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		3 150 000					3 150 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			4 000 000				4 000 000
RECETTES		**77 000 000**	**33 300 000**					**110 300 000**
706	PRESTATIONS DE SERVICES		300 000					300 000
707	VENTES DE MARCHANDISES		5 000 000					5 000 000
708	AUTRES PRODUITS	77 000 000						77 000 000
747	PARTICIPATIONS		28 000 000					28 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — AE(2) = 3 037 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**883 253 281**	**1 999 350 000**	**1 520 620 117**		**429 600 000**	**293 827 975**
Dans le cadre d'une AP-CP		25 000 000		935 000 000			
Hors AP-CP		858 253 281	1 999 350 000	585 620 117		429 600 000	293 827 975
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**15 200 000**	**13 750 000**				**40 000 000**
Recettes affectées		15 200 000	13 750 000				40 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**883 253 281**	**1 999 350 000**	**1 520 620 117**		**429 600 000**	**293 827 975**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	3 000 000	4 740 000	52 317 429			
613	LOCATIONS	200 000	2 000 000	15 813 938			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		4 360 000				
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			8 020 530			
616	PRIMES D ASSURANCES			2 000 000			
618	DIVERS		50 000	1 461 953			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	200 000	19 000 000	19 246 562			28 000 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	100 000	600 000	730 000			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	200 000	1 950 000	18 579 439			
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	200 000	2 500 000	8 380 681			
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		500 000	6 812 149			
628	DIVERS	25 000 000	5 550 000	950 014 140			
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	414 681 000					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	140 285 700					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	14 900 500					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	38 997 083					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE	500 000		6 278 625			
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE	148 000 000		127 813 705			20 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		1 785 000 000			429 600 000	
656	PARTICIPATIONS		100 000				
657	SUBVENTIONS	96 988 998	173 000 000	303 150 966			245 827 975
RECETTES		**15 200 000**	**13 750 000**				**40 000 000**
747	PARTICIPATIONS	15 200 000					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) = 3 037 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante				**10 000 000**	**5 136 651 373**
Dans le cadre d'une AP-CP					960 000 000
Hors AP-CP				10 000 000	4 176 651 373
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante					**68 950 000**
Recettes affectées					68 950 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				**10 000 000**	**5 136 651 373**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				60 057 429
613	LOCATIONS				18 013 938
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE				4 360 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS				8 020 530
616	PRIMES D ASSURANCES				2 000 000
618	DIVERS				1 511 953
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES				66 446 562
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				1 430 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS				20 729 439
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				11 080 681
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS				7 312 149
628	DIVERS				980 564 140
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL				414 681 000
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE				140 285 700
647	AUTRES CHARGES SOCIALES				14 900 500
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				38 997 083
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE				6 778 625
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE				295 813 705
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				2 214 600 000
656	PARTICIPATIONS				100 000
657	SUBVENTIONS			10 000 000	828 967 939
RECETTES					**68 950 000**
747	PARTICIPATIONS				15 200 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — AE(2) = 3 037 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
751	RECOUVREMENTS DE DEPENSES D AIDE SOCIALE		13 750 000				40 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) = 3 037 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
751	RECOUVREMENTS DE DEPENSES D AIDE SOCIALE				53 750 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — AE(2) = 56 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 807 428 718**	**1 549 629 378**		**2 327 054 380**		**5 684 112 476**
Dans le cadre d'une AP-CP			217 548 500		1 566 975 000		1 784 523 500
Hors AP-CP		1 807 428 718	1 332 080 878		760 079 380		3 899 588 976
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**22 000 000**				**22 000 000**
Recettes affectées			22 000 000				22 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**1 807 428 718**	**1 549 629 378**		**2 327 054 380**		**5 684 112 476**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		12 495 500		3 338 500		15 834 000
613	LOCATIONS	200 000	30 213 729		28 125 000		58 538 729
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		11 614 720		8 544 000		20 158 720
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 833 750		1 015 500		2 849 250
617	ETUDES ET RECHERCHES		18 750 000		21 750 000		40 500 000
618	DIVERS	45 000 000	2 925 000		964 047 500		1 011 972 500
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		128 761 500		93 234 600		221 996 100
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	150 000	14 712 500		95 000		14 957 500
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	29 100 000	835 125		16 820 400		46 755 525
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	3 800 000	786 000				4 586 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		7 675 950		3 033 880		10 709 830
628	DIVERS		70 145 604		2 125 000		72 270 604
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 084 432 208			15 000 000		1 099 432 208
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	331 619 000					331 619 000
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	22 729 000					22 729 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	60 398 510					60 398 510
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE	230 000 000			23 750 000		253 750 000
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE				536 125 000		536 125 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		1 600 000				1 600 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		100 000 000				100 000 000
656	PARTICIPATIONS				46 000 000		46 000 000
657	SUBVENTIONS		1 147 250 000		564 050 000		1 711 300 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		30 000				30 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — AE(2) = 56 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
RECETTES			**22 000 000**				**22 000 000**
708	AUTRES PRODUITS		1 000 000				1 000 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		21 000 000				21 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**859 794 921**	**15 032 500**	**36 455 000**	**158 876 050**	**39 891 165**	**73 451 950**
Dans le cadre d'une AP-CP					5 000 000		
Hors AP-CP		859 794 921	15 032 500	36 455 000	153 876 050	39 891 165	73 451 950
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**4 080 000**	**20 000 000**			**5 000 000**
Recettes affectées			4 080 000	20 000 000			5 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**859 794 921**	**15 032 500**	**36 455 000**	**158 876 050**	**39 891 165**	**73 451 950**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		632 500		1 675 650	2 876 000	1 266 500
613	LOCATIONS			675 000	4 750 000		7 065 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE						307 200
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			12 750 000	3 600 400		7 575 000
617	ETUDES ET RECHERCHES			3 750 000	55 950 000	2 625 000	
618	DIVERS				5 150 000	250 165	100 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	40 500 000					
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			19 280 000	32 600 000	17 365 000	28 515 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				950 000	375 000	1 800 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS				600 000		131 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS				1 000 000		1 637 500
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS						4 307 000
628	DIVERS				49 000 000		947 750
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	598 287 800					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	177 879 500					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	8 908 000					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	34 219 621					
656	PARTICIPATIONS		14 400 000			15 200 000	3 300 000
657	SUBVENTIONS				3 600 000	1 200 000	
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES						16 500 000

RECETTES			**4 080 000**	**20 000 000**			**5 000 000**
704	TRAVAUX						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante		**10 667 000**	**17 089 350**			**1 211 257 936**
Dans le cadre d'une AP-CP						5 000 000
Hors AP-CP		10 667 000	17 089 350			1 206 257 936
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante			**2 000 000**			**31 080 000**
Recettes affectées			2 000 000			31 080 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**10 667 000**	**17 089 350**			**1 211 257 936**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		4 389 850			10 840 500
613	LOCATIONS		300 000			12 790 000
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					307 200
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		2 857 500			26 782 900
617	ETUDES ET RECHERCHES					62 325 000
618	DIVERS					5 500 165
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					40 500 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	9 750 000	1 120 000			108 630 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		400 000			3 525 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		1 310 000			2 041 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	917 000	1 310 000			4 864 500
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		5 402 000			9 709 000
628	DIVERS					49 947 750
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					598 287 800
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					177 879 500
647	AUTRES CHARGES SOCIALES					8 908 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					34 219 621
656	PARTICIPATIONS					32 900 000
657	SUBVENTIONS					4 800 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					16 500 000

RECETTES			**2 000 000**			**31 080 000**
704	TRAVAUX		2 000 000			2 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
706	PRESTATIONS DE SERVICES		4 080 000	20 000 000			5 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
706	PRESTATIONS DE SERVICES					29 080 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — AE(2) = 230 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 811 189 934**	**668 480 250**	**715 385 097**	**131 510 750**		
Dans le cadre d'une AP-CP				164 000 000	20 550 000		
Hors AP-CP		1 811 189 934	668 480 250	551 385 097	110 960 750		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**321 500 000**	**198 500 000**	**165 083 000**			
Recettes affectées		321 500 000	198 500 000	165 083 000			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**1 811 189 934**	**668 480 250**	**715 385 097**	**131 510 750**		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		33 171 000	23 110 152	16 685 000		
613	LOCATIONS		32 100 000	4 510 500	293 750		
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		436 425 000	49 972 500	34 785 500		
617	ETUDES ET RECHERCHES		3 000 000		14 000 000		
618	DIVERS		5 500 000	1 908 750	287 500		
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE				570 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		34 789 000	15 347 200	31 400 000		
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		15 800 000	530 000			
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		3 322 750	2 865 625	927 500		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		7 155 000	4 625 610	5 696 500		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		8 873 000	5 210 010	2 300 000		
628	DIVERS		17 214 500	26 804 750	1 275 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 368 577 350					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	396 516 500					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	26 299 000					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	19 797 084					
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE		34 000 000				
657	SUBVENTIONS		27 130 000	574 500 000	23 290 000		
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		10 000 000	6 000 000			
RECETTES		**321 500 000**	**198 500 000**	**165 083 000**			
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		5 000 000				
706	PRESTATIONS DE SERVICES		183 500 000				
708	AUTRES PRODUITS	321 500 000	10 000 000	441 000			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =	230 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**3 326 566 031**
Dans le cadre d'une AP-CP				184 550 000
Hors AP-CP				3 142 016 031
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**685 083 000**
Recettes affectées				685 083 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				**3 326 566 031**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			72 966 152
613	LOCATIONS			36 904 250
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS			521 183 000
617	ETUDES ET RECHERCHES			17 000 000
618	DIVERS			7 696 250
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			570 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			81 536 200
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			16 330 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			7 115 875
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			17 477 110
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			16 383 010
628	DIVERS			45 294 250
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			1 368 577 350
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			396 516 500
647	AUTRES CHARGES SOCIALES			26 299 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			19 797 084
652	AIDES INDIRECTES A LA PERSONNE			34 000 000
657	SUBVENTIONS			624 920 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION			16 000 000
RECETTES				**685 083 000**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			5 000 000
706	PRESTATIONS DE SERVICES			183 500 000
708	AUTRES PRODUITS			331 941 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — AE(2) = 230 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
747	PARTICIPATIONS			162 717 000			
752	REVENUS DES IMMEUBLES			1 925 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) = 230 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
747	PARTICIPATIONS			162 717 000
752	REVENUS DES IMMEUBLES			1 925 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — AE(2) = 1 565 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**1 772 679 149**	**113 446 150**	**2 131 124 414**	**142 584 000**		**70 000 000**
Dans le cadre d'une AP-CP		53 740 000	20 000 000	900 000 000			
Hors AP-CP		1 718 939 149	93 446 150	1 231 124 414	142 584 000		70 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**75 340 000**		**38 000 000**	**118 099 356**		
Recettes affectées		75 340 000		38 000 000	118 099 356		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**1 772 679 149**	**113 446 150**	**2 131 124 414**	**142 584 000**		**70 000 000**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	9 446 300		137 691 770	20 679 000		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 320 000					
613	LOCATIONS	24 480 000		11 090 501	2 407 500		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	9 433 600					
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 725 000		18 278 400	8 100 000		
616	PRIMES D ASSURANCES			1 723 340	112 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES	11 500 000	23 926 150	14 950 000	33 400 000		
618	DIVERS	30 375 000	50 000	1 987 501	300 000		
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	118 156 800	3 240 000	86 167 651	38 600 000		
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	30 165 000	3 200 000	14 229 100	1 500 000		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	1 270 700	1 500 000	14 018 500	851 500		
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	3 307 750	1 450 000	12 603 700	3 500 000		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 066 000	80 000	15 548 951	3 504 000		
628	DIVERS	2 550 000		40 925 000	3 230 000		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	787 614 250					
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	249 730 000					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	16 626 000					
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	12 912 749					
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE			307 000 000			
656	PARTICIPATIONS			143 750 000	12 000 000		
657	SUBVENTIONS	459 000 000	80 000 000	1 154 560 000	14 400 000		70 000 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			156 600 000			
RECETTES		**75 340 000**		**38 000 000**	**118 099 356**		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — AE(2) = 1 565 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante		**26 825 000**				**4 256 658 713**
Dans le cadre d'une AP-CP						973 740 000
Hors AP-CP		26 825 000				3 282 918 713
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**231 439 356**
Recettes affectées						231 439 356

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		**26 825 000**				**4 256 658 713**
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					167 817 070
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES					1 320 000
613	LOCATIONS					37 978 001
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					9 433 600
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS					28 103 400
616	PRIMES D ASSURANCES					1 835 340
617	ETUDES ET RECHERCHES					83 776 150
618	DIVERS					32 712 501
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					246 164 451
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					49 094 100
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					17 640 700
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS					20 861 450
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					22 198 951
628	DIVERS					46 705 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					787 614 250
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					249 730 000
647	AUTRES CHARGES SOCIALES					16 626 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					12 912 749
651	AIDES DIRECTES A LA PERSONNE					307 000 000
656	PARTICIPATIONS	26 825 000				182 575 000
657	SUBVENTIONS					1 777 960 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					156 600 000

RECETTES						**231 439 356**

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — AE(2) = 1 565 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
706	PRESTATIONS DE SERVICES	340 000		30 000 000	38 000 000		
708	AUTRES PRODUITS	64 000 000			35 000		
747	PARTICIPATIONS				80 064 356		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			8 000 000			
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	11 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) = 1 565 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
706	PRESTATIONS DE SERVICES					68 340 000
708	AUTRES PRODUITS					64 035 000
747	PARTICIPATIONS					80 064 356
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					8 000 000
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					11 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**4 377 800 000**
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	700 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	3 640 000 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	37 800 000
	RECETTES	**65 375 300 000**
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	63 675 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	300 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 700 000 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**322 600 000**
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	322 500 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	100 000
	RECETTES	**51 182 288 288**
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	42 423 288 288
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	4 610 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	3 146 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	223 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	780 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**86 579 782 687**
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	86 579 782 687
	RECETTES	**5 913 312 649**
746	DOTATION GLOBALE DE COMPENSATION	5 862 000 000
747	PARTICIPATIONS	51 312 649

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**588 760 000**
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES.	600 000
628	DIVERS	1 000 000
656	PARTICIPATIONS	126 000 000
661	CHARGES D INTERETS	395 000 000
666	PERTES DE CHANGE	160 000
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	58 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	8 000 000
	RECETTES	**501 500 000**
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	446 500 000
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	55 000 000

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D''ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**247 799 000**
65861	FRAIS DE PERSONNEL	176 860 000
65862	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	70 939 000
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**400 000 000**
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
	RECETTES	**400 000 000**
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	Reprise sur autofinancement	
	Transfert de charges	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953 *VIREMENT A LA SECTION D"INVESTISSEMENT*
Vote de l'assemblée délibérante
1 530 000 000

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	41 000 054 993	44 560 000 000
RECETTES	41 000 054 993	44 560 000 000
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	137 279 961 275	135 961 474 753
RECETTES	137 279 961 275	135 961 474 753

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2015

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	50 023 992 160	51 066 500 000
RECETTES	50 023 992 160	51 066 500 000

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	41 000 054 993	44 560 000 000
RECETTES	41 000 054 993	44 560 000 000
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	187 303 953 435	187 027 974 753
RECETTES	187 303 953 435	187 027 974 753
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**228 304 008 428**	**231 587 974 753**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**228 304 008 428**	**231 587 974 753**

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**B 1**		**A 2**
ICNE de l'exercice/emprunts	*6611*		*1688*	
VNC des immobilisations cédées	*675*		*21..,26*	
Plus-values de cession	*676*		*19*	
Amortissements	*68*		*28*	
Transformation d'un prêt en subvention	*6748*		*274*	
ICNE N-1 contrepassés sur prêts	*762*		*2768*	
Autres...	*...*		*...*	
Virement de section à section (D953=R951)	***953***	***1 530 000 000***	***951***	***1 530 000 000***

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**A 1**		**B 2**
ICNE de l'exercice/prêts	*2768*		*762*	
ICNE N-1 contrepassés/emprunts	*1688*		*6611*	
Reprises sur dotations et subventions	*10..,139*		*777*	
Moins-values de cession	*19*		*776*	
Travaux en régie	*21..,23*		*72*	
Réintégration des amortissements	*28*		*7811*	
Autres...	*...*		*...*	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investisemment en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Date de la délibération: ../../.....(1)

N° et intitulé de l'opération : 924+ .....

DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2015	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2015
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		
			- Financement par la collectivité		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble de réalisations connues à la date de vote

IV - ANNEXES

DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTA

DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES

Type de collectivités		Inestissement	Fonctionnement
Provinces	Province Sud	1 916 201 413	30 838 866 484
	Province Nord	1 916 201 413	19 736 874 550
	Province des Îles	958 100 706	11 101 991 934
Communes - FIP		949 532 061	19 162 014 126

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION **LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** **(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.3313-1 du CGCT)**	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				**0,00**
Détention d'une part du capital				**0,00**
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				**53 198 003 855,00**
Val d'Auteuil 2- logements sociaux	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	115 146 778,00
ISSAMATRO	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	197 802 864,00
Résidence les Pins-logement sociaux	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	40 112 411,00
VALLON D'ARGENT IV-	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	19 938 544,00
Val de Magenta 6- logement sociaux	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	95 532 100,00
VAL MAGENTA 7- logement sociaux	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	16 738 186,00
LA FOA site 1 et 2-logement sociaux	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	113 060 859,00
CALLIANDRA-	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	86 795 227,00
Coteau des Oliviers 1-	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	123 373 150,00
Kaméré 9 & 11 globalisé	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	544 602 387,00
Katiramona 1-	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	82 454 893,00
Katiramona 2 -	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	87 378 878,00
Kaméré 10	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	109 223 628,00
Petite Normandie 1	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	148 909 427,00
Boulari Centre Ville	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	1 485 825 493,00
Palmiers III Dumbéa	Fonds Social de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	874 185 314,00
Charpentier 1 Lotissement Jacarandas Dumbéa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	210 043 923,00
Berlioz 1 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	137 930 903,00
Charpentier 3 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	189 277 472,00
Charpentier 2 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	131 887 923,00
Schubert - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	225 918 787,00
Opération KHAT	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	644 028 245,00
Opération BIZET Dumbéa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	491 010 310,00
Opération KAMERE VIII - Kaméré 8	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	357 006 359,00
Opération KAMERE VI Habitat	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	232 934 621,00
Opération HAENDEL 1 Habitat lotissement Jacarandas	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	486 230 111,00
VILLAGE DE NORMANDIE 2-	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	243 509 785,00
MARCONI 5 Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	30 731 265,00
COTEAUX DES OLIVIERS 2 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	201 831 981,00
LA CAFERIE- Koné	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	34 700 000,00
HAMEAU DU BOIS III - Tina sur mer	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	50 405 012,00
VAL ROLDA - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	159 889 379,00
HAUTS DE MALAOUI - Mont Dore	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	161 686 158,00
KAMERE VII - Zac Kaméré Ducos	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	166 015 871,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION **LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** **(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.3313-1 du CGCT)**	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
VAL D'ARGENT III - Rue Henry Boissery Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	96 737 947,00
PERVENCHES 2 - rue A Ohlen Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	395 388 186,00
JARDINS DE LA FONTAINE 6 - Rue Pantaloni + Malaval	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	94 473 031,00
IMMEUBLE MARY - Vallée du Tir Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	58 429 952,00
TOURMALINE III - 4ème KM Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	112 170 525,00
KAALA GOMEN - Lot 130, 131 et 132	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	20 200 000,00
VAL NINDIAH - Pouembout	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	30 300 000,00
PARC KOYABOA - Poindimié	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	30 300 000,00
CENTRE CULTUREL - Koumac	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	30 300 000,00
NEPOUI POSTE-poya	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	30 300 000,00
CITADINES II - Rue des Bougainvilliers Païta	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	133 533 890,00
COTEAUX DES OLIVIERS III-	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	151 473 031,00
RESIDENCE BILEOLA - Boulouparis	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	53 076 969,00
PERVENCHES 1 - rue Ohlen Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	115 623 986,00
PERVENCHES II - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	80 423 628,00
ILOT LESERVOISIER - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	200 460 740,00
NORMANDIE VILLAGE II - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	15 815 036,00
HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	25 176 014,00
TUBANDIII Aménagement - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	58 263 723,00
TUBAND IV Aménagement - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	96 446 897,00
TUBAND IV - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	567 539 976,00
TUBAND III - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	519 039 976,00
TUBAND II - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	456 149 045,00
TUBAND I - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	436 471 002,00
CHAPUIS - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	512 170 048,00
VALLON D'ARGENTIII - Henry Boissery	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	9 549 881,00
COTEAU DES OLIVIERS III Celières - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	16 457 876,00
SAMINADIN La Caravelle - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	57 406 325,00
KASTAVY La Corvette - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	72 436 874,00
SAMINADIN-LA CARAVELLE-	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	36 910 024,00
LESERVOISIER Aménagement - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	266 847 852,00
RIVIERE SALEE - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	7 200 965,00
TOURMALINES III- Armand Ohlen PK4 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	23 474 224,00
MAGENTA Cécile Péronnet - Portes de Fer	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	16 166 629,00
VIVALDI I LTA PLAI 01 à 2.55%	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	80 169 056,00
VIVALDI I LTA PLS NC01 à 3.55%	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	75 094 726,00
RANCH VALLEY Paita	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	708 245 943,00
TOURMALINES 4 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	119 683 413,00
TUBAND V SCI Allunga - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	669 056 086,00
TUBAND VI SCI Allunga - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	1 293 828 520,00
Les Collines d'Auteuil RT n°1 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	1 076 365 036,00
Le Parc de la Mangrove - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	159 926 372,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION **LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** **(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.3313-1 du CGCT)**	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Les Jardins de YAHOUE	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	672 681 026,00
Le Castex Centre Ville - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	215 400 000,00
KASTAVY - La Corvette Pret Suppl.	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	32 300 119,00
Saminadin La Caravelle Pret Suppl.	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	25 537 589,00
construction logement n° 7 sci ouerendi	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	690 000 000,00
LES CITADINES - Paita	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	63 200 000,00
VALLON D'ARGENT II - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	29 291 050,00
VAL DE MAGENTA III rue Allegre - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	64 260 024,00
LES COTEAUX DES NIAOULIS Magenta - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	82 021 002,00
RESIDENCE IAORA rue de Papeete Ducos - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	71 511 098,00
VAL DE MAGENTA V - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	50 894 033,00
Programme SCWEITZER - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	53 481 504,00
KAMERE IV Zac de Kaméré Ducos - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	97 623 031,00
KAMERE V Zac de Kaméré Ducos - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	119 781 026,00
TOURMALINE II Portes de Fer - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	35 020 048,00
LES JARDINS DE LA FONTAINE Rivière Salée - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	500 714 320,00
LES HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	76 437 947,00
HAMEAU DU BOIS II bis - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	114 657 160,00
SCI PIVARA Quartier de Koutio - Nouméa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	1 031 027 007,00
KAMERE IX - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	286 997 971,00
PETITE NORMANDIE II - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	356 752 983,00
RIVIERE SALEE - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	150 121 957,00
LA TONTOUTA - Paita	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	173 442 959,00
KAMERE X Tranche 2 - MAKOGAI	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	80 855 012,00
SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLAIB02	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	299 947 582,00
SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLSNC	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	449 555 035,00
SCI LOCABRA Lot n°2+353 Motor - Nouméa	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	193 939 965,00
SCI LOCABRA Lot n°2+353 PLAIB02	Fonds Calédonien de l'Habitat	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	202 367 855,00
Les TAMARINS LTA rue Vu - Païta	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	105 855 251,00
Les JARIOTS & MELROSE Colardeau - Dumbéa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	950 832 458,00
Opération TAMINA Zac de Dumbéa sur mer	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	798 842 113,00
Opération TUBAND 7 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	1 095 952 745,00
Opération TUBAND 8 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	725 596 181,00
PERVENCHES V Raymond Brun - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	368 367 900,00
PASSIFLORE 67 Bis avenue Koenig - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	71 174 344,00
BOURAIL - LA lot 144 section Maraichères	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	172 225 298,00
Les TAMARINS 1 rue Vu - Païta	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	202 374 821,00
BOURAIL - LTA Lot 144 section Maraichères	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	68 053 580,00
Petite Nomandie - VATOA Prêt complémentaire	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	44 036 038,00
Acquis.foncière ZAC Vallon Dore	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	210 000 000,00
Portage foncier Terrain Wright Op. ONDENIA - Païta	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	238 663 484,00
Portage foncier Les Collines de Carignan - Païta	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	89 498 807,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION **LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** **(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.3313-1 du CGCT)**	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Portage foncier Ferme de la Coulée Goetoro	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	119 331 742,00
Kaméré X - tranche 1 Complément (Makogai)	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	18 447 255,00
Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLSNC 3,55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	335 625 418,00
Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLAI 2.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	199 545 943,00
Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PLS NC 3.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	265 393 991,00
Rempart de la butte 2 (EFATE) PLAI 2.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	271 114 439,00
Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PPU 3.75%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	211 414 467,00
Rempart de la butte 2 (EFATE) PLS NC 3.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	880 746 897,00
Robinson MAUPITI Mont Dore PLSNC 3.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	108 294 749,00
Kamere phase 3 TAMANOU PLS NC 3.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	324 883 294,00
Tontouta Joseph KOLONGA PLS NC 3.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	123 168 496,00
Robinson MAUPITI Mont Dore PLAI 2.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	55 904 057,00
Kamere phase 3 TAMANOU PLAI 2.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	167 712 172,00
Tontouta Joseph KOLONGA PLAI 2.55%	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	78 265 632,00
Op Ylang ilôt 2 25 LA ZAC 3 - Dumbéa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	314 281 847,00
Réhabilitation Pierre Lenquete PLSNC	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	154 000 372,00
Op. Thio Village PLSNC Centre Bourg	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	85 106 039,00
Op. GPDL KANODA - Mont Dore	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	97 253 456,00
Op. LA FOA PLSNC - La Foa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	183 520 831,00
Op. BADAMIERS Plaisance - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	375 290 693,00
Op. MACARANGA Zac - Dumbéa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	977 523 270,00
op. HAUT d'AUDRAIN 13 LTA Ducos	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	96 816 760,00
Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LTA Zac 2	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	42 768 746,00
Op. YLANG Ilôt 2 10 LTA Zac 3 - Dumbéa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	77 469 359,00
Réhabilitation Pierre Lenquette PLAI - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	423 720 363,00
Op. THIO Village PLAI Centre bourg - Thio	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	24 633 413,00
Op. LA FOA F1 PLAI - La Foa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	63 351 074,00
Réhabilitation Cité Pierre Lenquète PPU	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	189 336 890,00
Op. LE BOSQUET PN - Voh	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	1 831 654 177,00
Op. HAUT D'AUDRAIN 15 LA - Ducos	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	188 972 653,00
Op. MARTAWI Ilôt 1 Zac - Dumbéa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	868 406 216,00
Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LA Zac 2 - Dumbéa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	72 127 736,00
Op. YLANG Ilôt 1 Zac 1 - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	653 973 886,00
Opération ARUE Vallon - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	364 520 954,00
Opération ORONA - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	719 283 037,00
Opération ARAWA - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	1 134 942 291,00
Opération TAKUTEA 1bis PLS - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	64 416 174,00
Opération TAKUTEA 2 bis - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	215 807 889,00
Opération TKUTEA 1 bis PLAI Zac - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	45 696 526,00
Opération TIKOPIA centre urbain - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	265 277 678,00
Op.TAKUTEA 1 bis Locatif intermédiaire - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	26 753 111,00
Acquisition Terrain Creek Salée - Pouembout VKP	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	83 532 220,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION **LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER** **(articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.3313-1 du CGCT)**	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
PHARE Université de Nouville Construction - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	1 636 955 222,00
PHARE Université de Nouville - Nouméa	Sté Immobilière de N-C	SEM	SEM	449 655 660,00
TAKUTEA 2 - Construction de 7 LAT - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	93 656 425,00
lot PETITE NORMANDIE II Op. KUENI Zone B - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	70 000 000,00
Lot La TONTOUTA Op. KOLOVAÏ Cité Martinet - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	41 779 952,00
Lot EFATE Prêt complémentaire LA - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	16 035 919,00
UERE LA Petite Normandie - Boulari	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	161 461 217,00
Opération TAKUTEA 1 PLS Zac - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	360 207 668,00
Lot EFATE Pêt complémentaire LTA - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	17 061 217,00
TAKUTEA 2 - construction 20 LTA	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	184 267 345,00
TAKUTEA 2 Construction de 20 LA - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	186 075 471,00
Programme ERROMANGO Centre Ville - Boulari	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	310 809 202,00
UERE LTA Petite Normandie - Boulari	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	79 092 840,00
SCI MANGAREVA Centre urbain de Koutio - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	360 039 774,00
Op. TAKUTEA 1 Locatif intermédiaire ZAC - Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	189 105 684,00
Op. TAKUTEA 1 PLAI - Zac Dumbéa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	345 079 893,00
Op PINSAT - MANGAIIA de Papeete PLSNC - Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	80 616 101,00
Op PINSAT-MANGAÏA PLAI de Papeete Nouméa	SEM de l'Agglomération	SEM	SEM	41 867 146,00
Renovat°&Construct° enseignement privé ASEE	Alliance Scolaire Evangelique	Alliance Scolaire Evangelique	Etablissement d'enseignement	176 000 000,00
Programme investissement 07/08 enseignement privé	Direct. de l'Enseignemt Catho.	Direct. De l'Enseignement Catho.	Etablissement d'enseignement	413 689 738,00
programme investissement 07/08 enseignement prive	Direct. de l'Enseignemt Catho.	Direct. De l'Enseignement Catho.	Etablissement d'enseignement	514 874 810,00
Acquisition de lots immobilier pour bureaux	Institut Statistique Etude Eco	Institut Statistique Etude Eco	Autres bénéficiaires	280 000 000,00
ATR 42-500 F-OIPI n° 647 PRET sur 12 ans	Air Calédonie	SEM	SEM	525 992 840,00
ATR 72-500 F-OIPN n° 735 PRET sur 12 ans	Air Calédonie	SEM	SEM	498 464 260,00
ATR 72-500 F-OIPS n° 764 PRET sur 12 ans	Air Calédonie	SEM	SEM	498 608 652,00
Programme d' investissement 2010/2013 de la DDEC	Direct. de l'Enseignemt Catho.	Direct. De l'Enseignement Catho.	Etablissement d'enseignement	855 200 000,00
TR.1/3 BOUCAGE DU NORD 2011-2013 Total 10 500 EUR	Sté Néocalédonienne d'énergie	SEM	SEM	1 002 386 635,00
Programme d'investissement 2013/2015 de la DDEC	Direct. de l'Enseignemt Catho.	Direct. De l'Enseignement Catho.	Etablissement d'enseignement	856 000 000,00
Antenne de Pouembout	Chambre d' Agriculture NC	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	36 240 000,00
Acquisition de matériels roulants composés de quarante autocars	Syndicat Mixte de Transport Interurbain	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	1 200 000 000,00
Financement des équipements dans le cadre du projet médipôle	Centre hospitalier Territorial	Autres bénéficiaires	Autres bénéficiaires	250 000 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				**0,00**
Autres				**0,00**

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
(2) Indiquer la date de décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montants des tirages en 2014	Montants des remboursements 2014		Encours restant dû au 31/12/2015
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Océor: convention 2008.11.111	Délibération n°326 du 12 décembre 2007	3 180 000 002	0,00	N.D	N.D	2 826 666 669
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		**15 000 200,00**		**20 665 850 442,15**					**1 527 833 333,00**	**453 000 000,00**	**47 703 975,00**	**70 317 543,05**
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		16 173 183 768,15					1 055 166 668,00	366 763 989,08	0,00	70 317 543,05
14 / 1000152	N	0,00		30 612 294,00	2,75	V	LIVRET A	4,14	9 923 105,80	917 685,00	0,00	176 718,00
23 / 80377-SSIS	N	0,00		54 433 204,00	18,41	F		1,00	2 698 091,00	537 608,00	0,00	43 108,00
25 / 8-0086-00	N	0,00		22 188 544,00	5,25	F		1,00	3 941 576,00	212 061,00	0,00	45 618,00
26 / 8-0324-00	N	0,00		20 423 628,00	15,92	F		1,00	1 184 964,00	201 283,00	0,00	16 032,00
27 / 8-0341-00	N	0,00		86 377 088,00	16,58	F		1,00	4 682 578,00	852 100,00	0,00	340 394,00
28 / 8-0260-00	N	0,00		25 651 957,00	12,83	F		1,00	1 859 549,00	251 884,00	0,00	39 654,00
29 / 8-0307-00	N	0,00		18 510 740,00	15,41	F		1,00	1 109 308,00	182 334,00	0,00	14 501,00
30 / 8-0284-00	N	0,00		49 016 289,00	14,25	F		1,00	3 152 929,00	482 304,00	0,00	114 658,00
31 / 8-0247-00	N	0,00		20 559 905,00	12,12	F		1,00	1 555 370,00	201 722,00	0,00	71 795,00
32 / 8-0340-000	N	0,00		54 463 007,00	15,92	F		1,00	3 159 905,00	536 754,00	0,00	42 753,00
35 / MON267237EUR73871	N	0,00		1 386 237 080,00	10,00	F		3,99	135 242 640,00	54 025 519,00	0,00	12 755 974,00
36 / CNC 1807.01 R	N	0,00		1 591 981 132,00	11,33	F		2,27	122 621 081,00	35 446 024,00	0,00	5 651 730,00
39 / CNC 1807.01 R	N	0,00		1 274 018 927,00	11,33	F		3,12	93 673 291,00	39 024 394,00	0,00	6 172 086,00
42 / 1217214	N	0,00		792 778 162,00	19,50	V	LIVRET A	3,25	29 410 024,00	15 966 571,00	0,00	6 434 278,66
43 / 1217214	N	0,00		1 450 596 897,00	19,41	V	LIVRET A	3,25	63 489 049,43	36 104 215,00	0,00	11 949 374,66
44 / 1234118	N	0,00		532 228 693,00	17,75	F		3,16	22 404 588,00	16 818 427,00	0,00	4 027 611,00
45 / CNC 187401V	N	0,00		2 475 154 656,00	12,83	F		2,09	167 558 965,00	50 859 787,00	0,00	8 172 094,00
46 / CNC 1874 01 V	N	0,00		707 999 298,15	13,33	F		1,73	49 011 939,41	12 037 324,36	0,00	2 006 220,73
47 / CNC 1918.01 U	N	0,00		3 579 952 267,00	14,83	F		1,51	214 356 461,00	53 100 968,00	0,00	8 611 251,00
48/ Emprunt CDC	N	0,00		2 000 000 000,00	15,00	V	LIVRET A	3,25	124 131 253,36	49 005 024,72		3 631 692,00
1643 Emprunts en devises (Total)		15 000 200,00		1 312 666 672,00					119 333 332,00	50 053 691,18	3 137 685,52	0,00
37 / 86006295242896	O	6 285 000,00	A-1	550 000 000,00	11,00	F		3,20	50 000 000,00	21 113 542,64	1 304 780,12	0,00
38 / 86006295242898	O	8 715 200,00	A-1	762 666 672,00	11,00	F		3,20	69 333 332,00	28 940 148,54	1 832 905,40	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		3 180 000 002,00					353 333 333,00	36 182 319,74	0,00	0,00
34 / 2008.11.111	N	0,00		3 180 000 002,00	9,00	V	E01M-MOY	1,41	353 333 333,00	36 182 319,74	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		**15 000 200,00**		**20 665 850 442,15**					**1 527 833 333,00**	**453 000 000,00**	**3 137 685,52**	**70 317 543,05**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					**25 495 847 646,00**									
1641 Emprunts en euros (Total)					18 405 847 646,00									
14 / 1000152	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	29/06/2001	10/10/2001	01/01/2003	126 173 906,00	V	LIVRET A	4,14	4,20	EUR	T	X	N	A-1
23 / 80377-SSIS	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	30/07/1993	01/06/2003	01/12/2003	83 532 220,00	F		1,00	1,00	EUR	S	P	O	A-1
25 / 8-0086-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	21/11/1980	15/12/1981	01/10/1990	107 398 568,00	F		1,00	1,01	EUR	S	P	O	A-1
26 / 8-0324-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	10/04/1991	01/01/1992	01/06/2001	35 799 523,00	F		1,00	1,00	EUR	S	P	O	A-1
27 / 8-0341-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	23/10/1991	01/02/1992	01/02/2002	143 198 091,00	F		1,00	1,00	EUR	S	P	O	A-1
28 / 8-0260-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	10/03/1988	01/01/1992	01/05/1998	54 532 220,00	F		1,00	1,00	EUR	S	X	O	A-1
29 / 8-0307-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	16/07/1990	01/06/1991	01/12/2000	33 412 888,00	F		1,00	1,01	EUR	S	X	O	A-1
30 / 8-0284-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	25/05/1989	01/03/1990	01/10/1999	94 117 296,00	F		1,00	1,01	EUR	S	P	O	A-1
31 / 8-0247-00	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	05/06/1987	15/08/1987	15/08/1997	45 346 062,00	F		1,00	0,99	EUR	S	P	O	A-1
32 / 8-0340-000	BANQUE EUROPEENNE D'INV.	15/10/1991	01/12/1992	01/06/2001	95 465 394,00	F		1,00	1,03	EUR	S	P	O	A-1
35 / MON267237EUR73871	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	14/12/2009	15/12/2009	01/04/2010	2 028 639 618,00	F		3,99	5,14	EUR	T	C	O	A-1
36 / CNC 1807.01 R	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	26/10/2010	05/11/2010	30/10/2011	2 000 000 000,00	F		2,27	2,28	EUR	S	P	O	A-1
39 / CNC 1807.01 R	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	26/10/2010	14/05/2011	31/10/2011	1 579 952 267,00	F		3,12	3,14	EUR	S	P	O	A-1
42 / 1217214	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	10/05/2012	04/02/2013	01/06/2015	792 778 162,00	V	LIVRET A	3,25	3,25	EUR	A	P	O	A-1
43 / 1217214	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	10/05/2012	22/05/2013	01/06/2015	1 450 596 897,00	V	LIVRET A	3,25	3,24	EUR	A	P	O	A-1
44 / 1234118	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	29/08/2012	26/10/2012	01/10/2013	575 000 000,00	F		3,16	3,16	EUR	A	P	O	A-1
45 / CNC 187401V	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	08/11/2012	28/11/2012	30/04/2013	2 800 000 000,00	F		2,09	2,10	EUR	S	P	N	A-1
46 / CNC 1874 01 V	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	08/11/2012	17/05/2013	31/10/2013	779 952 267,00	F		1,73	1,74	EUR	S	P	N	A-1
47 / CNC 1918.1 U	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	24/10/2014	07/11/2014	30/04/2015	3 579 952 267,00	F		1,51	1,52	EUR	S	P	O	A-1
48/ Emprunt CDC	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	2014	2014	2015	2 000 000 000,00	V	LIVRET A	3,25	3,25	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					1 790 000 000,00									
37 / 86006295242896	SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	750 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,20	3,53	XPF	T	C	N	A-1
38 / 86006295242898	SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	1 040 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,20	3,70	XPF	T	C	N	A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					5 300 000 000,00									
34 / 2008.11.111	CAISSE D'EPARGNE - OCEOR	28/11/2008	31/12/2008	31/12/2009	5 300 000 000,00	V	E01M-MOY	4,87	3,90	EUR	A	C	O	F-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
TOTAL GENERAL					25 495 847 646,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F :fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, …)
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	B1.3

B1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou														
TOTAL A		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple B														
TOTAL B		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange C														
TOTAL C		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures F														
34 / 2008.11.111	CAISSE D'EPARGNE - OCEOR	5 300 000 000,00	3 180 000 002,00	1	15,00		E01M-MOY + 1,00	E01M-MOY + 1,00	0,00		1,010	36 182 319,74	0,00	22,25
TOTAL F		**5 300 000 000,00**	**3 180 000 002,00**						**0,00**			**36 182 319,74**	**0,00**	**22,25**
TOTAL GENERAL		**5 300 000 000,00**	**3 180 000 002,00**						**0,00**			**36 182 319,74**	**0,00**	**22,25**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2015
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	20 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	82,96 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	17 485 850 440,15	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs
(F) Autres types de structure	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	17,04 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	3 180 000 002,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs	0,00 Francs

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**1 312 666 672,00**					**1 790 000 000,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
1-ONE-3987413/4082276	37-86006295242896	550 000 000,00	31/12/2025	SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE	SWAP	TAUX	750 000 000,00	10/01/2011	01/01/2026	T	0,00	0,00	0,00
1-ONE-3987413/4082276	38-86006295242898	762 666 672,00	31/12/2025	SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE	SWAP	TAUX	1 040 000 000,00	10/01/2011	01/01/2026	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total)(2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL		**1 312 666 672,00**					**1 790 000 000,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						**199 047 999,59**	**41 487 872,23**		
1-ONE-3987413/4082276	37-86006295242896		3,20	EURIBOR03M	3,20	115 447 839,76	24 062 965,89	A-1	A-1
1-ONE-3987413/4082276	38-86006295242898		3,20	EURIBOR03M	3,20	83 600 159,83	17 424 906,34	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						**0,00**	**0,00**		
Taux complexe (total)(2)						**0,00**	**0,00**		
TOTAL						**199 047 999,59**	**41 487 872,23**		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT(1)	B1.6

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements(6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux(7)	Index(8)	Niveau de taux(9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts(13)	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015	B1.7

B1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES EN COURS DE L'ANNEE 2015 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2015	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL GENERAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres :
- Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T :trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS CONSTITUEES au01/01/2015

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 01/01/2014	Utilisation ou reprise	SOLDE
Autres provisions pour risques (1518)			**152 035 997**	**0**	**152 035 997**
	Provisions Sydonia	31-déc.-2010	21 054 854		21 054 854
	Provision pour les générations futures	13-août-2012	130 981 143	0	130 981 143
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions (1572)			**49 025 582**	**36 000 000**	**13 025 582**
	Amélioration du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	49 025 582	36 000 000	13 025 582
Autres provisions pour risques et charges (1588)			**2 522 223 446**	**2 228 520 853**	**293 702 593**
	Maintenance du logiciel Sydonia	31-déc.-2010	195 702 593		195 702 593
	Provision pour admission en non valeur	31-déc.-2010	2 034 191 585	2 034 191 585	0
	Reprise anticipée du résultat	31-déc.-2009	0	0	0
	Conférence de la jeunesse du Pacifique 2013	31-déc.-2011	0	0	0
	Bâtiment adminitratif	13-août-2012	20 000	20 000	0
	Bâtiment du congrès	13-août-2012	0	0	0
	Rénovation immeuble Iékawé	13-août-2012	0	0	0
	Travaux dans les lycées	13-août-2012	98 000 000	0	98 000 000
	Provisions taxe aéroport	28-août-2013	194 309 268	194 309 268	0
TOTAL GENERAL			**2 723 285 025**	**2 264 520 853**	**458 764 172**

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS
ETAT DE REPARTITION DES CHARGES
ETAT DES METHODES UTILISEES

PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant	
			de la dépense transférée au compte 481	de la dotation aux amort. De l'exercice (c/6812)
TOTAL				

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Méthodes fixées par la délibération modifiée n° 176 du 28 décembre 2011 relative aux méthodes et durées d'amortissement des immobilisations de nouvelle-Calédonie		

IV - ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2014					EFFECTIFS AU BP 2015		
		Postes budgétaires	Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
EMPLOIS HIERARCHIQUES		**98**	**74**	**6**	**80**	**1,00**	**0**	**0**	**98**
Secrétaire général du gouv	A	1	1		1				**1**
Secrétaire général adjoint	A	5	2		2				**5**
Secrétaire général du Séna	A	1	1		1				**1**
Secrétaire général adjoint	A	1	1	0	1				**1**
Secrétaire général adjoint	A	1	1		1				**1**
Secrétaire général du CES	A	1	1		1				**1**
Directeur	A	15	12	1	13				**15**
Directeur adjoint	A	18	11	1	12				**18**
Chef de service	A	55	44	4	48	1			**55**
FILIERE ADMINISTRATIVE		**777,2**	**544**	**181**	**725**	**13**	**0**	**0**	**777,2**
Attaché	A	200	103	49	152	4			**200**
Rédacteur	B	233	183	53	236	3			**233**
Secrétaire général d'un con	B	8	3	5	8				**8**
Chargé de mission d'un co	B	8	1	6	7				**8**
Adjoint administratif	C	300,2	234	62	296	6			**300,2**
Agent administratif	D	27	19	6	25				**27**
Dactylographe	D	1	1		1				**1**
FILIERE TECHNIQUE		**427,5**	**380**	**26**	**406**	**10**	**0**	**0**	**427,5**
Ingénieur	A	178,5	155	15	170	9			**178,5**
ICNA	A	17	14		14				**17**
IEEAC	A	4	4		4				**4**
IESSA	A	3	3		3				**3**
Technicien	B	177	162	9	171	1			**177**
TSEEAC	B	11	10		10				**11**
Technicien adjoint	C	33	29	1	30				**33**
AAC	C	2	2		2				**2**
Agent de service	D	2	1	1	2				**2**
FILIERE SANTE-SOCIALE		**96,5**	**66**	**23**	**89**	**11**	**0**	**0**	**96,5**
Médecin	A	10	8	1	9	3			**10**
Chirurgien dentiste	A	1		1	1				**1**
Pharmacien	A	2	1		1				**2**
Directeur de centre	A	4	4		4				**4**
Psychologue	A	11	8	2	10	2			**11**
Psychomotricien	B	1	1		1				**1**
Cadre supérieur de santé	A	1	1		1				**1**
Cadre socio-éducatif	A	3	2		2				**3**
Infirmier	B	6	1	2	3	1			**6**
Kinésithérapeute	B	1	1		1				**1**
Manipulateur radio	B	0			0				**0**
Assistant socio-éducatif	B	46,5	35	11	46	4			**46,5**
Moniteur socio-éducatif	C	10	4	6	10	1			**10**
FILIERE ENSEIGNEMENT		**52**	**48**	**1**	**49**	**0**	**0**	**0**	**52**
Personnel de direction	A	1			0				**1**
Professeur des écoles	A	41	41		41				**41**
Instituteur	B	10	7	1	8				**10**
FILIERE CULTURE ET SPORTS		**42**	**39**	**2**	**41**	**0**	**0**	**0**	**42**
Conservateur en chef	A	1	1		1				**1**
Conservateur	A	1	1		1				**1**
Attaché de conservation	A	7	6	1	7				**7**
Conseiller territorial socio-	A	1	1		1				**1**
Conseiller territorial APS	A	4	4		4				**4**
Assistant de conservation	B	1	1		1				**1**
Agent du patrimoine	C	1	1		1				**1**
Educateur des APS	B	10	8	1	9				**10**
Officier public coutumier	A	16	16		16				**16**
FILIERE INCENDIE		**23**	**17**	**5**	**22**	**0**	**0**	**0**	**23**
TSSLIA	B	8	8		8				**8**
ASSLIA	C	12	7	4	11				**12**
Pompier	C	3	2	1	3				**3**

STATUTS SPECIAUX		**147,5**	**30**	**118**	**148**	**23**	**0**	**0**	**147,5**
Directeur de cabinet PGNC	A	1	1		1				**1**
Directeur adjoint de cabine	A	1		1	1				**1**
Chef de cabinet PGNC	A	1		1	1				**1**
Collaborateur	A, B ou C	63	25	47	72	22			**63**
Représentant extérieur	A	2			0				**2**
Capitaine	B	2		3	3				**2**
Chef mécanicien	B	1		1	1				**1**
Interprète	B	1	1		1				**1**
Officier	A	3	1	1	2				**3**
Convention collective	O	63,5	2	59	61	1			**63,5**
Volontaire du service civic	A	4		5	5				**4**
Volontaire civil à l'aide tec	A	5			0				**5**
POSTES PROJETS		**23**	**0**	**16**	**16**	**0**	**0**	**0**	**23**
Ingénieur	A	7		4	4				**7**
Rédacteur	B	10		6	6				**10**
Adjoint administratif	C	5		5	5				**5**
Technicien	B	1		1	1				**1**
PERSONNELS DU CONGRES		**115**	**0**	**0**	**0**	**0,0**	**0**	**0**	**113**
Secrétaire général du cong	A	**1**	1		1,0				**1**
Secrétaire général adjoint	A	**1**	1		1,0				**1**
Directeur	A	**3**	3		3,0				**3**
Directeur adjoint	A	**1**	1		1,0				**1**
Chef de service	A	**3**	2		2,0				**3**
Attaché	A	**11**	2	7	9,0				**11**
Rédacteur	B	**11**	8	3	11,0				**11**
Adjoint administratif	C	**21**	9	11	20,0				**21**
Agent administratif	D	**3**	3	0	3,0				**3**
Ingénieur	A	**1**	1	0	1,0				**1**
Technicien	B	**3**	2	1	3,0				**3**
Convention collective		**3**	0	3	3,0				**3**
Psychologue	A	**1**	1	0	1,0				**1**
Collaborateur présidence/VP/CP/Com		**28**			28,0				**28**
Collaborateur groupe d'élus		**24**			24,0				**24**
TOTAL		**1801,7**	**1198**	**378**	**1576**	**58,00**	**0**	**0**	**1799,7**

ETAT DU PERSONNEL EN POSITION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE

SITUATION ADMINISTRATIVE	**Catégorie**	**EFFECTIFS AU BS 2014**		**EFFECTIFS AU BP 2015**		
		Postes budgétaires	**Pourvus**	**-**	**+**	**Postes budgétaires**
AGENTS EN FORMATION INITIALE EN ECOLE		**149**	**170,0**	**0**	**0**	**149,0**
IFM	B	61	79			61,0
IUFM	A	39	25			39,0
IFPSS	B	49	66			49,0
AUTRES		**137**	**124,0**	**0**	**0**	**137,0**
Personnels mis à disposition		80	77			80,0
Décharges syndicales		5	5			5,0
Agents en stage ou formation		37	31			37,0
Agents placés en congé de longue d		15	11			15,0
Total		**286**	**294,0**	**0**	**0**	**286,0**

TOTAL GENERAL	**2087,7**	**1870,0**	**0**	**0**	**2085,7**

IV – ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes			
Institut agronomique calédonien	30 novembre 1999	Contrat de développement	140 000 000
Aquarium des lagons	4 juillet 2005	Contribution des membres	26 000 000
Institut d'archéologies de la Nouvelle-Calédonie	8 juillet 2009	Contribution des membres	35 000 000
Syndicat mixte des transports interurbains	5 mars 2009	Contribution des membres	0
Autres organismes de regroupement			
GIP UH - Union handicap	8 mars 2010	Cotisation/Subvention	173 100 000
GIP Formation cadre avenir	10 août 2005	Contribution des membres	46 000 000
GIP CNRT "Nickel et son environnement"	1 janvier 2007	Contrat de développement	12 000 000
GIP CEN - Conservatoire des espaces naturels	28 février 2011	Subvention / Mise à dispo.	15 200 000
GIP Maison de l'étudiant	6 février 2012	Contribution des membres / Subvention	115 413 913
GIE SERAIL	15 juin 1994	Contribution des membres	3 300 000
GIE Tourisme et Point Sud		Contribution des membres	825 000
OCTA - Association des pays et territoires d'outre mer de l'Union européenne	2000	Contribution des membres	715 995
CPS - Communauté du Pacifique	1947	Contribution des membres	0
PROE - Programme régional océanien de l¿environnement	1982	Contribution des membres	2 100 000
WCPFC - Commission des pêches du Pacifique Occidental et Central		Contribution des membres	1 000 000
CESAP - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		Contribution des membres	500 000
Forum des Iles du Pacifique	2006	Contribution des membres	900 000
OIE - Office internationale épizooties	1949	Contribution des membres	3 750 000

IV - ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
SUBVENTION VERSEES PAR LA COLLECTIVITEE DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Investissement	900	3	204142	A0102-01	Financement exceptionnel de projets	21628	6382	COMMUNE DE DUMBEA	CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE DUMBEA	FIN	150 000 000
Investissement	900	5	204152	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	19446	3186	Secrétariat Général Communauté du Pacifique CPS	MU- SUBVENTIONS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	SGG	70 000 000
Investissement	901	12	204141	A0407-05	Assistance aux acteurs de sécurité civile	22339	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS COMMUNES - SECURITE CIVILE	DGR	234 000 000
Investissement	902	21	204211	A1105-02	Enseignement second degré privé	21719	3016	DDEC-DIRECTION DIOCESAINE DE L'ECOLE CATHOLIQUE	SUBVENTION ENSEIGNEMENTS PRIVES - DDEC	FIN	246 000 000
Investissement	902	21	204211	A1105-02	Enseignement second degré privé	21719	5753	ASEE-ALLIANCE SCOLAIRE DE L'EGLISE EVANGELIQUE	SUBVENTION ENSEIGNEMENTS PRIVES - ASEE	FIN	16 000 000
Investissement	902	22	20431	A1104-01	Enseignement public	21249	1357	LYCEE AGRICOLE DE NC	SUBVENTION INVEST PROJET PEDAGO LYCEE AGRICOLE NC	DAFE	7 000 000
Investissement	902	22	20431	A1106-01	Enseignement en collège	21356	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE CAP EN COLLEGES	RECTORAT	5 350 574
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	10 209 731
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	7 815 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	2 319 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	6 833 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	6314	Lifou lycée Williama Haudra	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	3 320 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	6314	Lifou lycée Williama Haudra	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	9 770 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	10 210 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	6 350 500
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	9 050 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	17 348 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	6 390 000
Investissement	902	22	20431	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	21222	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LEGT	RECTORAT	9 280 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	406 040
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	5 000 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	9 000 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	4524	Nouméa collège de Kaméré	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	220 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	6639	Maré collège de La Roche	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	220 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	6 170 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	10 604 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	9289	Touho LP Augustin TY	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	3 810 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	9289	Touho LP Augustin TY	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	4 000 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	220 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	220 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	13798	Koné collège - ALP	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	230 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	13815	Koumac collège - ALP	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	690 000
Investissement	902	22	20431	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	21223	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	SUBVENTIONS. EQUIPEMNT. INFORMATIQUE. PEDAGOGIQUE LP	RECTORAT	220 000
Investissement	902	22	20431	A1106-05	Besoins éducatifs particuliers	22277	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION BIENS MOBILIERS, MATERIELS ASH	RECTORAT	4 535 000
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	312	Nouméa lycée Jules Garnier	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	7 145 278
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	6 199 691

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	3 396 036
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	4524	Nouméa collège de Kaméré	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	572 411
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	6314	Lifou lycée Williama Haudra	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	3 571 676
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	6622	Nouméa lycée Lapérouse	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	5 791 640
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	6639	Maré collège de La Roche	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	424 269
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	6 286 979
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	5 678 087
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	9289	Touho LP Augustin TY	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	3 936 774
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	920 175

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	759 241
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	3 077 720
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	13798	Koné collège - ALP	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	721 578
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	13815	Koumac collège - ALP	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	799 671
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	16785	Houailou collège de Wani	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	110 711
Investissement	902	22	20431	A1106-07	Vie de l'élève	21225	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	subvention au titre de l'accueil et services aux élèves : internats, demi-pensions, service général - volet "amélioration" des projets d'établissement	RECTORAT	270 543
Investissement	902	22	204211	A1104-02	Enseignement privé temps plein	17657	16680	ASEE - LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	SUBVENTION INVESTISSEMENT DO NEVA	DAFE	6 000 000
Investissement	902	23	204181	A1103-03	Soutien à la recherche	22233	7531	UNIVERSITE NC	PRESICA EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES UNC	ENS	59 642 960
Investissement	902	23	204181	A1103-03	Soutien à la recherche	22234	6456	INSTITUT IRD	PRESICA EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES IRD	ENS	47 207 040
Investissement	902	27	204181	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	23216	16728	GIP MAISON DE L ETUDIANT NC	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES/GIP	ENS	14 400 000
Investissement	902	27	204181	A1103-03	Soutien à la recherche	19745	6453	INSTITUT IFREMER	SUBVENTION SOUTIEN A L'IFREMER	ENS	7 450 000
Investissement	903	31	204281	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	22382	6624	Association Marguerite Sauvegarde Patrimoine Historique	SUBV EQUIPT ASSOCIATION MARGUERITE	CCF	10 000 000
Investissement	903	31	2041781	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	21895	9587	ALK-ACADEMIE DES LANGUES KANAK	SUBV. EQUIPEMENT ALK	FIN	1 600 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Investissement	903	31	2041782	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	19385	8109	ADCK-AGENCE DEVELOPPEMENT CULTURE KANAK - CCT	SUBV.EQUIPEMENT ADCK - RENOVATION BATIMENT	FIN	30 000 000
Investissement	904	41	204282	A0603-06	Amiante	23271	2010	SIC-SOCIETE IMMOBILIERE DE NOUVELLE-CALEDONIE	SIC DESAMIANTAGE TOURS ST QUENTIN	DTT	60 000 000
Investissement	905	50	204281	A0701-02	Structurer le secteur médico-social	17649	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	P0701-12/1-SUBV.EQUIPEMENT MODERNISATION ETABLISSEMENT SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	DASAGE	100 000 000
Investissement	906	63	2041781	A1203-04	Soutien des établissements publics	17631	7887	IDC-INSTITUT PR LE DEVELOP. DES COMPETENCES NC	SUBV EQUIPT IDCNC	FIN	1 000 000
Investissement	906	63	2041782	A1203-01	Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	21413	-	-	ETFPA-RENOVATION LOCAUX	DFP	160 000 000
Investissement	906	63	2041782	A1203-04	Soutien des établissements publics	21290	-	-	SUBVENTION ETFPA REMISE AUX NORMES	DFP	30 000 000
Investissement	907	73	204142	A0403-01	Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	19447	18631	VILLE DE NOUMEA	SUBVENTION COMMUNE NOUMEA	DAV	10 000 000
Investissement	908	81	204141	A0503-05	Aptitudes des conducteurs	20738	6397	COMMUNE DE POYA	SUBVENTIONS EDU ROUTIERE COMMUNES	DTT	27 220 000
Investissement	908	81	204142	A0503-08	Aménagement et entretien des routes	18056	18631	VILLE DE NOUMEA	TRAVAUX ROUTIERS BERTHELOT - SUBVENTION MAIRIE NOUMEA	DTT	163 000 000
Investissement	908	81	204142	A0503-08	Aménagement et entretien des routes	21627	6387	COMMUNE DE MOINDOU	SUBV° MOINDOU TABLE UNIO	DTT	30 000 000
Investissement	908	81	204142	A0503-08	Aménagement et entretien des routes	22315	5961	COMMUNE DE PAITA	SUBVENTION TRANSFERT BR1 VE2-RT1 PAITA	DTT	137 000 000
Investissement	908	83	204141	A0504-11	Contribuer à la continuité territoriale maritime	21626	6396	COMMUNE DE POUM	SUBVENTION POUM BARGE	MMP	30 000 000
Investissement	909	90	204141	A0401-11	Economie verte	19439	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS COMMUNES ECONOMIE VERTE	DAE	7 000 000
Investissement	909	90	204281	A0401-11	Economie verte	19440	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ECONOMIE VERTE	DAE	5 000 000
Investissement	909	90	204281	A0401-11	Economie verte	19849	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS PROMOTEURS PRIVES ECONOMIE VERTE	DAE	3 000 000
Investissement	909	90	204282	A1302-12	Accompagnement financier à la politique du logement social	19924	19111	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NC	REGIME EPARGNE LOGEMENT-REMBOURSEMENT ETAT	DAE	5 000 000
Investissement	909	91	20431	A1307-01	Economie numérique	19871	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° COLLEGE LYCEE LUTTE FRACTURE ECO NUM	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	20431	A1307-01	Economie numérique	20656	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE EPLE	GVT	5 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Investissement	909	91	20431	A1307-01	Economie numérique	20657	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE - COLLEGES PUBLICS	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204131	A1307-01	Economie numérique	19774	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION PROVINCES FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204141	A1307-01	Economie numérique	19775	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION COMMUNES FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204181	A1307-01	Economie numérique	19872	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° ORG. PUBLICS LUTTE FRACTURE ECO NUM	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204211	A1307-01	Economie numérique	19433	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE COLLEGES PRIVES	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204211	A1307-01	Economie numérique	19434	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE LYCEES PRIVEES	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204211	A1307-01	Economie numérique	19873	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° ENS. PRIVE LUTTE FRACTURE ECO NUM	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204281	A1307-01	Economie numérique	19776	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION ASSOC. FONDS LUTTE FRACTURE NUMERIQUE	GVT	5 000 000
Investissement	909	91	204281	A1307-01	Economie numérique	23217	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° INNOV PERSO DROIT PRIVE	GVT	3 000 000
Investissement	909	91	204421	A1307-01	Economie numérique	19426	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV° PERSONNE DE DROIT PRIVE - CHEQUE CADEAU	GVT	100 000 000
Investissement	909	92	204142	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	21224	3274	COMITE FOIRE EXPOSITION AGRICOLE ET ARTISANALE - FEAAB	SUBVENTION INVEST.BOURAIL-REFECTION SITE TENE-FEAAB	DAV	50 000 000
Investissement	909	92	204182	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	19983	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	SUBVENTION CANC REFECTION ETALONNERIE BOURAIL	DAV	5 000 000
Total Investissement											**2 074 973 325**
Fonctionnement	930	2	6568	A0308-05	Coordination de la collecte de l'exploitation et de la diffusion des données géographiques	13608	15763	ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	SIG COTISATION AFIGEO	DSI	100 000
Fonctionnement	930	2	65741	A0306-02	Politique sociale	10134	377	AMICALE AGENTS PUBLICS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	SUBV FONC AMICALE AGENTS PUBLICS NC	DRH	5 500 000
Fonctionnement	930	3	6744	A0202-05	Francophonie	10144	5443	CREIPAC	CREIPAC-RENCONTRE DE LA FRANCOPHONIE	GVT	3 000 000
Fonctionnement	930	3	65741	A0202-02	Subventions	5494	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	54 000 000
Fonctionnement	930	5	6562	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	18539	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	BI- COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA NC & WALLIS ET FUTUNA	SGG	14 000 000
Fonctionnement	930	5	6562	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	21270	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	BI- PARTICIPATION COOPERATION DECENTRALISEE VANUATU	SGG	21 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	930	5	6568	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	17767	18721	Ambassade de France en Nouvelle-Zélande	DL- FONCTIONNEMENT DELEGUE EN NZ	SGG	5 000 000
Fonctionnement	930	5	65737	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	1301	5443	CREIPAC	PARTICIPATION CHARGES DU CREIPAC	FIN	36 000 000
Fonctionnement	930	5	65741	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	423	109	ASS. LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALEDONIE A PARIS	SUBVENTION A LA MAISON DE LA NOUVELLE CALEDONIE A PARIS	FIN	316 700 000
Fonctionnement	930	5	65741	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	15791	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	EU- SUBVENTION DIVERSES	SGG	16 800 000
Fonctionnement	930	5	65741	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	21345	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	BI- RAYONNEMENT CULTUREL DE NOUVELLE CALEDONIE DANS LA REGION PACIFIQUE	SGG	7 000 000
Fonctionnement	930	5	65741	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	21380	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	BI- FONDS PACIFIQUE	SGG	40 000 000
Fonctionnement	930	5	65741	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	21388	13547	Vision Vidéo	EU- SUBVENTION VISION VIDEO	SGG	7 000 000
Fonctionnement	930	5	65748	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	10032	9290	Lindisfarne College	BI- COLLEGE DE LINDISFARNE	SGG	1 500 000
Fonctionnement	930	5	65748	A0302-01	Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en oeuvre	21386	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	BI- COOP BILATERALE SUBV° FONCT	SGG	36 000 000
Fonctionnement	931	12	65734	A0407-05	Assistance aux acteurs de sécurité civile	22338	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	P0407-2014/4-SUBVENTIONS AUX COMMUNES -PCS	DGR	5 000 000
Fonctionnement	931	12	65737	A0407-05	Assistance aux acteurs de sécurité civile	22279	6456	IRD	SUBVENTION ETABLISSEMENTS PUBLICS	DGR	1 000 000
Fonctionnement	931	12	65741	A0407-05	Assistance aux acteurs de sécurité civile	22278	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	DGR	5 000 000
Fonctionnement	931	12	65741	A0504-05	Sécurité, Police et règlementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales	12374	6584	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SNSM	MMP	13 000 000
Fonctionnement	931	13	65734	A0102-01	Financement exceptionnel de projets	18188	6244	SIVM SUD	SUBVENTION FONCTIONNEMENT SIVM DU SUD	DGR	6 720 000
Fonctionnement	932	21	65737	A1102-03	Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	1298	7313	INSTITUT FORMATION DES MAITRES DE LA N-CALEDONIE	PARTIC. AUX CHARGES DE L'IFMNC	FIN	250 000 000
Fonctionnement	932	21	65738	A0202-02	Subventions	15225	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	21	65738	A1101-01	Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	2393	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	PROJETS EDUCATIFS	ENS	15 000 000
Fonctionnement	932	21	65738	A1101-01	Soutien aux actions éducatives pour la réussite scolaire	7322	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION EN NATURE AUX ECOLES	ENS	17 000 000
Fonctionnement	932	21	65738	A1102-03	Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	1300	7531	UNIVERSITE DE LA NOUVELLE CALEDONIE	PARTICIPATION AUX CHARGES DE L'IUFM	FIN	60 000 000
Fonctionnement	932	21	65738	A1102-03	Mise en oeuvre des programmes de la formation initiale	18020	7531	UNIVERSITE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION UNC FORMATION MAITRES AUXILIAIRES PREPARATION CONCOURS PROFS NC	DRH	15 000 000
Fonctionnement	932	21	65741	A0202-02	Subventions	438	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	932	21	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	13920	1988	Fédération des œuvres laiques	SUBVENTION FONCTIONNEMENT FEDERATION OEUVRES LAIQUES	ENS	10 000 000
Fonctionnement	932	21	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	13921	11854	Ecole du cirque NC	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ECOLE DE CIRQUE DE NC	ENS	3 000 000
Fonctionnement	932	21	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	13922	7005	association Livre mon ami	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATION LIVRE MON AMI	ENS	1 200 000
Fonctionnement	932	21	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	17054	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DIVERSES	ENS	4 000 000
Fonctionnement	932	21	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	19415	5912	CROIX ROUGE	SUBVENTION PIROPS CROIX ROUGE	ENS	4 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	501	Nouméa collège Rivière Salée	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 400 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	2718	Mont-dore collège de Boulari	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	2 100 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 800 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	4524	Nouméa collège de Kaméré	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	2 100 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 660 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	5066	Paita Sud collège Louise Michel	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	5355	Nouméa collège de Magenta	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	2 300 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	6537	Thio collège La Colline	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	600 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	6634	Bourail collège Léopold Djiet	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	6639	Maré collège de La Roche	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 450 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	6673	Mont-dore collège de Plum	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 600 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	8480	Nouméa collège de Normandie	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 800 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	10445	Ouégoa collège	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	600 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 800 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	10504	Yaté collège	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	540 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	10694	Nouméa collège Tuband	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	11357	Dumbéa Auteuil collège Edmée Varin	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 450 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	13798	Koné collège - ALP	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	2 900 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	13804	Maré collège de Tadine	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	13815	Koumac collège - ALP	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	2 100 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	14405	Paita Nord collège Ondémia	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	14849	Poya collège Essau Voudjo	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	15145	Lifou collège Laura Boula et GOD de Mou	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	16785	Houailou collège de Wani	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	600 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	1 200 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-01	Enseignement en collège	16216	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION GLOBALISEE EN EPLE	RECTORAT	5 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16219	312	Nouméa lycée Jules Garnier	SUBV.GLOB. LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	12 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16219	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	SUBV.GLOB. LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	1 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16219	6314	Lifou lycée Williama Haudra	SUBV.GLOB. LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	8 200 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16219	6622	Nouméa lycée Lapérouse	SUBV.GLOB. LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	12 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16219	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	SUBV.GLOB. LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	9 500 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16219	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	SUBV.GLOB. LYCEE GENERAL ET TECHNIQUE	RECTORAT	1 300 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16223	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	SUBV. GLOBALISEES LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	20 400 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16223	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	SUBV. GLOBALISEES LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	12 200 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16223	9289	Touho LP Augustin TY	SUBV. GLOBALISEES LYCEE PROFESSIONNEL	RECTORAT	8 400 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	312	Nouméa lycée Jules Garnier	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	61 057 798
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	49 713 544
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	6 763 318
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	4524	Nouméa collège de Kaméré	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 292 865
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	6314	Lifou lycée Williama Haudra	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	17 943 480
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	6622	Nouméa lycée Lapérouse	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	34 563 947
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	6639	Maré collège de La Roche	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	3 981 831
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	40 784 094
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	34 819 197
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	9289	Touho LP Augustin TY	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	22 591 167

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	6 863 988
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	4 715 773
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	12 049 753
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	13798	Koné collège - ALP	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 265 991
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	13815	Koumac collège - ALP	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 284 328
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	2 918 690
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16256	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	CONTIBUTION OBLIGATOIRE DE FONCTIONEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS	RECTORAT	5 000 000
Fonctionnement	932	22	65531	A1106-07	Vie de l'élève	16981	14430	Vice-rectorat - DFIP	CONTRIBUTION ETP VIE SCOLAIRE	RECTORAT	24 000 000
Fonctionnement	932	22	65532	A1105-02	Enseignement second degré privé	17980	3016	DDEC-DIRECTION DIOCESAINE DE L'ECOLE CATHOLIQUE	acompte 1er terme forfait d'externat	RECTORAT	538 086 884
Fonctionnement	932	22	65532	A1105-02	Enseignement second degré privé	17980	3016	DDEC-DIRECTION DIOCESAINE DE L'ECOLE CATHOLIQUE	acompte 2ème terme forfait d'externat	RECTORAT	531 119 397
Fonctionnement	932	22	65532	A1105-02	Enseignement second degré privé	17980	5753	ASEE-ALLIANCE SCOLAIRE DE L'EGLISE EVANGELIQUE	acompte 1er terme forfait d'externat	RECTORAT	123 685 975
Fonctionnement	932	22	65532	A1105-02	Enseignement second degré privé	17980	5753	ASEE-ALLIANCE SCOLAIRE DE L'EGLISE EVANGELIQUE	acompte 2ème terme forfait d'externat	RECTORAT	124 094 348
Fonctionnement	932	22	65532	A1105-02	Enseignement second degré privé	17980	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	reste à ventiler	RECTORAT	742 705 396
Fonctionnement	932	22	65737	A1104-01	Enseignement public	17284	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION EXPLOITATION AU LYCEE AGRICOLE DE NOUVELLE CALEDONIE	DAFE	3 500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1104-04	Développement et ouverture sociale de l'élève	16265	1357	LYCEE AGRICOLE DE NC	INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	DAFE	7 100 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1104-04	Développement et ouverture sociale de l'élève	19450	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBV.CANC INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	DAFE	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	501	Nouméa collège Rivière Salée	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	501	Nouméa collège Rivière Salée	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	95 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	501	Nouméa collège Rivière Salée	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	2718	Mont-dore collège de Boulari	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	699 178
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	2718	Mont-dore collège de Boulari	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	218 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	145 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	3934	Dumbéa Koutio collège Francis Karco	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	400 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	4524	Nouméa collège de Kaméré	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	600 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	4634	Nouméa collège des Portes de Fer	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	200 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	5066	Paita Sud collège Louise Michel	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	5066	Paita Sud collège Louise Michel	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	30 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	5355	Nouméa collège de Magenta	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	5355	Nouméa collège de Magenta	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	234 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	5355	Nouméa collège de Magenta	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6537	Thio collège La Colline	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	550 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	335 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6606	Nouméa collège Jean Mariotti	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	550 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6634	Bourail collège Léopold Djiet	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	600 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6634	Bourail collège Léopold Djiet	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6634	Bourail collège Léopold Djiet	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	400 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6639	Maré collège de La Roche	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6673	Mont-dore collège de Plum	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	6673	Mont-dore collège de Plum	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	170 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	8480	Nouméa collège de Normandie	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	8480	Nouméa collège de Normandie	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	135 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	8480	Nouméa collège de Normandie	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	2 060 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	188 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	9138	Nouméa collège Georges Baudoux	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	900 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	80 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	9248	Dumbéa Katiramona collège Jean Fayard	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10046	La Foa collège Théodore Kawa Braïno	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	650 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	20 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10205	Canala collège, et GOD de Kouaoua	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10445	Ouégoa collège	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10445	Ouégoa collège	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10445	Ouégoa collège	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	200 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10459	Poindimié collège Raymond Vauthier	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	30 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10504	Yaté collège	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10694	Nouméa collège Tuband	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	800 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	10694	Nouméa collège Tuband	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	11357	Dumbéa Auteuil collège Edmée Varin	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	11357	Dumbéa Auteuil collège Edmée Varin	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	115 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13798	Koné collège - ALP	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13798	Koné collège - ALP	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	150 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13798	Koné collège - ALP	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	450 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13804	Maré collège de Tadine	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13804	Maré collège de Tadine	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13815	Koumac collège - ALP	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	13815	Koumac collège - ALP	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14405	Paita Nord collège Ondémia	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14405	Paita Nord collège Ondémia	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	200 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	20 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14406	Hienghène collège Pai-Kaléone	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14849	Poya collège Essau Voudjo	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	14849	Poya collège Essau Voudjo	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	70 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	15145	Lifou collège Laura Boula et GOD de Mou	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	750 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	15145	Lifou collège Laura Boula et GOD de Mou	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	230 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	16785	Houailou collège de Wani	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	16785	Houailou collège de Wani	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	16785	Houailou collège de Wani	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	350 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	30 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	16786	Ouvéa collège Shea Tiaou	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	200 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	80 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-01	Enseignement en collège	16217	20800	Dumbéa collège Dumbéa-sur-mer 1	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	300 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	312	Nouméa lycée Jules Garnier	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	2 130 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	312	Nouméa lycée Jules Garnier	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	312	Nouméa lycée Jules Garnier	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	1 065 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	150 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	1357	Pouembout lycée agricole (SEGT)	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	350 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6314	Lifou lycée Williama Haudra	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	1 065 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6314	Lifou lycée Williama Haudra	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	50 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6622	Nouméa lycée Lapérouse	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	2 130 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6622	Nouméa lycée Lapérouse	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	1 600 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	2 145 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	200 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	6662	Dumbéa lycée Grand Nouméa	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	700 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	1 065 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	16220	11440	Poindimié lycée Antoine Kela	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	200 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	2 000 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	240 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	809	Nouméa LP Commercial et Hôtelier Auguste Escoffier	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions internationales	RECTORAT	1 100 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	2 000 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	345 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	9289	Touho LP Augustin TY	Subvention au titre des projets d'établissement	RECTORAT	1 615 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-03	Enseignement profesionnel sous statut scolaire	16224	9289	Touho LP Augustin TY	Subvention au titre des projets d'établissement volet actions culturelles	RECTORAT	100 000
Fonctionnement	932	22	65737	A1106-08	Soutien et pilotage	20170	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION INTERVENTION AUX ETABLISSEMENTS	RECTORAT	3 700 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	17055	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DIVERSES	ENS	3 000 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1104-03	Enseignement privé rythme alterné	16865	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION MFR	DAFE	32 770 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-01	Enseignement en collège	18027	7407	Théâtre de l'ile	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS (1er act)	RECTORAT	75 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-01	Enseignement en collège	18027	7408	AS2 Maths	ENSEIGNEMENT EN COLLEGE - SUBVENTION NON GLOBALISEE AUX ASSOCIATIONS (Rallye Maths)	RECTORAT	100 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	19299	982	ASSOCIATION SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE EN NC	subvention non globalisée aux associations	RECTORAT	14 000 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	19299	6582	ASSOCIATION PARTNER	Salon de l'étudiant	RECTORAT	500 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	19299	21040	ASSOCIATION PROMOTION LANGUE ET CULTURE JAPONAISE - COLIBRI	subvention non globalisée aux associations	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-02	Enseignement général et technique en lycée	19299	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	subvention non globalisée aux associations	RECTORAT	250 000
Fonctionnement	932	22	65741	A1106-08	Soutien et pilotage	18272	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS INTERVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	3 700 000
Fonctionnement	932	22	65748	A1104-04	Développement et ouverture sociale de l'élève	16264	16680	ASEE - LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	FONDS SOCIAL LYCEEN ETABLISSEMENTS PRIVES	DAFE	180 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	22	65748	A1104-04	Développement et ouverture sociale de l'élève	19449	16680	ASEE - LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	SUBV.LYCEE AGRIC.PRIVE DO NEVA INNOVATION PEDAGOGIQUE ET INSERTION	DAFE	3 022 000
Fonctionnement	932	22	65748	A1104-05	Bourse pour stage à l'étranger	22065	16680	ASEE - LYCEE AGRICOLE PRIVE DO-NEVA	STAGES ET COOP INTERNAT DO NEVA	DAFE	2 200 000
Fonctionnement	932	22	65748	A1105-02	Enseignement second degré privé	19988	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DIVERSES ENSEIGNEMENT PRIVE	RECTORAT	4 000 000
Fonctionnement	932	23	6745	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	17063	5240	CCI-CHAMBRE DE COMMERCE ET D' INDUSTRIE DE NC	SUBVENTION A LA CCI¿POUR LA FORMATION EGC	ENS	8 000 000
Fonctionnement	932	23	65738	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	2399	7531	UNIVERSITE NC	SUBVENTION A L'UNC - FILIERES	ENS	47 500 000
Fonctionnement	932	23	65738	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	17052	5252	GRETA INTERPROVINCIAL DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION AU GRETA SUD COURS PRE-PREPARATOIRE	ENS	3 000 000
Fonctionnement	932	23	65738	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	19421	16728	GIP MAISON DE L'ETUDIANT	GIP MAISON DE L'ETUDIANT	ENS	101 013 913
Fonctionnement	932	23	65738	A1103-03	Soutien à la recherche	19406	732	INSTITUT PASTEUR NC	SUBVENTION INSTITUT PASTEUR RECHERCHE VECTORIELLE	ENS	5 000 000
Fonctionnement	932	23	65741	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	19628	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	ENS	4 500 000
Fonctionnement	932	23	65741	A1103-01	Soutien à l'enseignement supérieur	21123	12452	APE PREPA NC	SUBVENTIONS FONC APE PREPA JULES GARNIER	ENS	4 000 000
Fonctionnement	932	23	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	474	5759	ASSOCIIATON FOYER TUTORAT	SUBVENTION ASSOCIATION TUTORAT	ENS	20 000 000
Fonctionnement	932	23	65741	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	528	5339	ASS.JULES GARNIER POUR UN JUVENAT LYCEEN	ASS. JULES GARNIER POUR UN JUVENAT LYCEEN	ENS	6 000 000
Fonctionnement	932	27	65737	A1103-02	Soutien aux autres actions d'enseignements scolaire	13744	4258	CENTRE DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CDP	FIN	68 766 000
Fonctionnement	932	27	65738	A1103-03	Soutien à la recherche	18197	6453	INSTITUT IFREMER	SUBVENTION SOUTIEN A L'IFREMER	ENS	49 180 001
Fonctionnement	932	27	65741	A1103-03	Soutien à la recherche	18200	6000	ADECAL-AGENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE N-C	SUBVENTION ADECAL - TECHNOPOLE	FIN	50 000 000
Fonctionnement	932	28	65733	A1106-07	Vie de l'élève	16239	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	VIE DE L'ELEVE - SUBVENTION SANTE SCOLAIRE 1er DEGRE	RECTORAT	37 516 000
Fonctionnement	932	28	65734	A1106-08	Soutien et pilotage	18356	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS COMMUNES ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	RECTORAT	207 283 557
Fonctionnement	932	28	65735	A1106-08	Soutien et pilotage	18438	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS URBAINS GRAND NOUMEA	RECTORAT	105 748 170
Fonctionnement	932	28	65737	A1106-07	Vie de l'élève	16238	9224	Nouméa LP Pétro ATTITI	VIE DE L'ELEVE SUBVENTION AED	RECTORAT	92 250 000
Fonctionnement	932	28	65738	A1106-08	Soutien et pilotage	18355	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	TRANSPORT SCOLAIRE	RECTORAT	27 340 939

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	932	28	65741	A1106-08	Soutien et pilotage	18357	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RECTORAT	69 742 461
Fonctionnement	933	31	6561	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	17581	12918	Syndicat mixte - IANCP Institut d'Archéologie de la NC et du Pacifique	PARTICIPATIONS ORGANISME DE REGROUPEMENT IANCP	CCF	35 000 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	541	8109	ADCK-AGENCE DEVELOPPEMENT CULTURE KANAK - CCT	PARTICIP. FONCT ADCK	FIN	595 000 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	1361	6746	BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	BIBLIOTHEQUE BERNHEIM - PARTIC. AUX CHARGES	FIN	223 000 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	1364	1785	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NC	ECOLE DE MUSIQUE - PARTICIP. AUX CHARGES	FIN	265 400 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	5601	9587	ALK-ACADEMIE DES LANGUES KANAK	DOTATION ACADEMIE LANGUES KANAK	FIN	90 000 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13787	1785	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NC	SAISON PRESTIGE CONSERVATOIRE MUSIQUE	FIN	2 500 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13905	6746	BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	BIBLIOTHEQUE BERNHEIM - SALON DU LIVRE	FIN	14 000 000
Fonctionnement	933	31	65737	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	16620	1785	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA NC	PART AUX CHARGES DU CONSEVATOIRE DANSE	FIN	10 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0202-02	Subventions	554	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0202-02	Subventions	5729	9708	COMITE MISS NC	SUBVENTION COMITE ELECTION MISS CALEDONIE	GVT	3 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	555	18088	Association Marguerite Sauvegarde Patrimoine Historique	SUBV. FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION MARGUERITE (FORT TEREMBA)	CCF	10 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	3721	6442	Ass. Les Amis du Musée de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSEE DE LA NC"	CCF	2 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10058	9801	Le Chapitô de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION LE CHAPITO	CCF	11 837 500
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10059	8498	Gypsy Jazz Festival	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION GYPSY JAZZ FESTIVAL	CCF	3 500 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10061	9840	Anuu-ru Aboro	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION Anuu-ru aboro	CCF	3 500 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10064	10240	Pole d'export de la musique et des arts de la NC - Poemart	SUBV. FONCT. ACTIONS ASSOCIATION POLE D'EXPORT DE LA MUSIQUE ET ARTS DE LA N-C	CCF	38 025 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10065	5640	Ass. Du Musée de l'Histoire maritime de la Nelle-Calédonie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS MUSEE DE L'HISTOIRE MARITIME	CCF	11 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10066	10898	Maison Célières - Maison du Livre de la Nc	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS MAISON DU LIVRE N-C - MAISON CELIERES	CCF	21 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10069	5258	Association Towanda Prod	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS TWONDA PROD - FEMMES FUNK	CCF	3 500 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10070	8697	Ass Promotion des musiques amplifiées Le Mouv	SUBV. FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MUSIQUES AMPLIFIEES	CCF	6 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	10123	7303	Pacifique et Compagnie	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS PACIFIQUE COMPAGNIE	CCF	4 237 500
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13769	7066	Association du festival du cinéma de La Foa	SUBVENTION FESTIVAL CINEMA DE LA FOA	CCF	3 500 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13851	7407	Association du Théâtre de l ile	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION THEATRE DE L'ILE	CCF	17 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13852	6528	Association Calédofolies les incompressibles	ASSOCIATION FONCT. ET ACTIONS CALEDOFOLIES LES INCOMPRESSIBLES	CCF	1 330 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13853	10306	AMJ-BECA	ASSOCIATION FONCT. ET ACTIONS AMJBECA	CCF	3 800 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13854	6574	Association ADAMIC	ASSOCIATION FONCT. ET ACTIONS ADAMIC	CCF	1 315 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13856	5989	Ass. Développement provincial des pratiques	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASS. ADPPAC FESTIVAL CEBU NYEBI	CCF	1 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13857	6545	Assocation CAL-CINE	SUBVENTION FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION CALE CINE	CCF	1 300 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	13901	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	CCF	7 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	18278	7061	Association Témoignage d un passé	SUBV. ASSO TEMOIGNAGE D'UN PASSE	CCF	7 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	19289	18398	Compagnie de danse contemporaine de la NC	SUBVENTION COMPAGNIE DANSE CONTEMPORAINE	CCF	7 275 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	19342	18549	Association la Case des artistes	SUBVENTION "LA CASE DES ARTISTES"	CCF	38 000 000
Fonctionnement	933	31	65741	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	23239	7336	Association Cap Wessel	SUBV. FONCT. ET ACTIONS ASSOCIATION CAP WESSEL-FESTIVAL AKAWAN	CCF	3 500 000
Fonctionnement	933	31	65742	A0901-11	Accompagner et soutenir les établissements et associations culturels	19572	1451	Société des auteurs compositeurs et éditeurs de Nelle-Calédonie	SUBVENTION FONCTIONNEMENT SACENC	CCF	6 600 000
Fonctionnement	933	32	65733	A0802-07	Soutien aux infrastructures sportives	17006	5518	Province Nord	PROVINCE NORD - FONCTIONNEMENT STADE YOSHIDA	DJS	9 250 000
Fonctionnement	933	32	65733	A0802-07	Soutien aux infrastructures sportives	17007	7756	TRESORERIE PROVINCE ILES	PROVINCE ILES - FONCTIONNEMENT STADE HNASSE	DJS	6 500 000
Fonctionnement	933	32	65734	A0802-07	Soutien aux infrastructures sportives	17931	5961	commune de Païta	SUBVENTION MAIRIE DE PAITA INFRASTRUCTURES D'INTERET TERRITORIAL	DJS	12 500 000
Fonctionnement	933	32	65734	A0802-07	Soutien aux infrastructures sportives	17932	6382	Commune de Dumbea	SUBVENTION MAIRIE DE DUMBEA INFRASTRUCTURES D'INTERET TERRITORIAL	DJS	30 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0202-02	Subventions	535	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0202-02	Subventions	10124	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	GVT	13 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2219	3278	UNSS	SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	DJS	14 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	860	Ligue Calédonienne de Ball-trap	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	450 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	876	Ligue Calédonienne de Tennis	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	975 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	995	Ligue de Vol Libre de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	1169	Comité Régional de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 725 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	1749	Ligue de Taekwondo de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 200 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	1908	Comité Régional de la Nouvelle-Calédonie de la Montagne et de l'Escalade	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	2 107 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3220	Ligue de Badminton de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	100 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3227	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Aikido et de Budo	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3229	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Athlétisme	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3231	Comité National de Cricket de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	3 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3232	Fédération Calédonienne de Football	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	3 375 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3233	Ligue de Hand Ball de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	3 900 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3234	Ligue de Judo de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 087 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3235	Ligue Calédonienne de Natation	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3236	Ligue Calédonienne de Pétanque	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	637 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3238	Comité d'Equitation de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	4 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3240	Ligue de Tir à l'Arc de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	800 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3241	Ligue Calédonienne de Voile	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	3622	Comité Régional de Boxe de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	4178	Comité Régional de Cyclisme	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	750 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	5293	Ligue Motocycliste Régionale de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	2 025 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	5806	Ligue Calédonienne de Triathlon	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	337 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	5868	Ligue Calédonienne de Sport adapté et Handisport	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	4 312 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	5935	Ligue de Full Contact	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	100 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	6371	Ligue Calédonienne de Tennis de Table	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 350 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	6455	Ligue Calédonienne de Va'a et de Canoé Kayak	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 875 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	6509	Ligue Régionale de Nouvelle-Calédonie de Basket-Ball	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	3 750 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	6581	Comité Régional de Rugby de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	720 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	7534	Ligue Calédonienne de Volley-Ball	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 050 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	7535	Ligue Calédonienne d'Escrime	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	2 250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	7542	Ligue Calédonienne de Surf	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 350 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	8061	Comité Régional de Sport Automobile	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	5 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	12752	Comité Régional des Bodybuilders de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	260 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	14867	Comité Régional de l'Entraînement Physique du Monde Moderne	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	19756	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Aikido, d'aikidobudo et affinitaires	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	700 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	En cours	Comité Régional de Nouvelle-Calédonie de Sports Sous-Marins	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	1 325 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2221	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITES	DJS	21 687 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2222	3260	USEP	SUBVENTION A L'USEP	DJS	4 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	860	Ligue Calédonienne de Ball-trap	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	400 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	876	Ligue Calédonienne de Tennis	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	1169	Comité Régional de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	1749	Ligue de Taekwondo de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3225	Ligue Régionale de Tir de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 200 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3229	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Athlétisme	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3231	Comité National de Cricket de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3232	Fédération Calédonienne de Football	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	6 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3235	Ligue Calédonienne de Natation	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3241	Ligue Calédonienne de Voile	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	3622	Comité Régional de Boxe de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	5266	Ligue Calédonienne de Squash	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	5770	Ligue de Golf de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	5806	Ligue Calédonienne de Triathlon	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	5868	Ligue Calédonienne de Sport adapté et Handisport	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	6371	Ligue Calédonienne de Tennis de Table	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	6455	Ligue Calédonienne de Va'a et de Canoé Kayak	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	6509	Ligue Régionale de Nouvelle-Calédonie de Basket-Ball	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	3 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	6581	Comité Régional de Rugby de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	2 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	7534	Ligue Calédonienne de Volley-Ball	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	3 900 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2224	12752	Comité Régional des Bodybuilders de Nouvelle-Calédonie	SUBV.AUX LIGUES ET COMITES P/PREPARAT?JEUX DU PACIFIQUE SUD	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2225	3245	Comité territorial olympique et sportif (CTOS)	SUBVENTION AU CTOS (FONCTIONNEMENT)	DJS	50 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	860	Ligue Calédonienne de Ball-trap	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	876	Ligue Calédonienne de Tennis	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	7 625 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	995	Ligue de Vol Libre de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	3 250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	1169	Comité Régional de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	1749	Ligue de Taekwondo de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 950 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3220	Ligue de Badminton de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	575 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3227	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Aikido et de Budo	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3229	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Athlétisme	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 500 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3232	Fédération Calédonienne de Football	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	9 975 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3233	Ligue de Hand Ball de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	750 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3234	Ligue de Judo de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	3 375 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3235	Ligue Calédonienne de Natation	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	8 250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3236	Ligue Calédonienne de Pétanque	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 750 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3238	Comité d'Equitation de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	200 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3241	Ligue Calédonienne de Voile	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	5 250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	3622	Comité Régional de Boxe de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	487 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	4178	Comité Régional de Cyclisme	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	11 200 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	5266	Ligue Calédonienne de Squash	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 100 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	5293	Ligue Motocycliste Régionale de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 012 500
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	5770	Ligue de Golf de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	5806	Ligue Calédonienne de Triathlon	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	4 100 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	5935	Ligue de Full Contact	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 600 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	6066	Comité Régional de Gymnastique de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	1 075 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	6371	Ligue Calédonienne de Tennis de Table	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	825 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	6455	Ligue Calédonienne de Va'a et de Canoé Kayak	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	750 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	6581	Comité Régional de Rugby de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	4 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	7534	Ligue Calédonienne de Volley-Ball	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 475 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	7535	Ligue Calédonienne d'Escrime	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 750 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	7542	Ligue Calédonienne de Surf	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	2 125 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	8061	Comité Régional de Sport Automobile	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	750 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	12752	Comité Régional des Bodybuilders de Nouvelle-Calédonie	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	En cours	Comité Régional de Nouvelle-Calédonie de Sports Sous-Marins	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	250 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2226	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	DJS	14 300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2227	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DIVERSES GRDS EVENEMENTS INTERNATIONAUX	DJS	30 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2229	3245	Comité territorial olympique et sportif (CTOS)	CTOS - INTERVENTION	DJS	3 400 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	2230	3245	Comité territorial olympique et sportif (CTOS)	CTOS - JEUX DU PACIFIQUE	DJS	140 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	16883	3245	Comité territorial olympique et sportif (CTOS)	SUBV CTOS - SPORTIFS HAUT NIVEAU	DJS	10 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	876	Ligue Calédonienne de Tennis	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	600 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	1169	Comité Régional de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires de Nouvelle-Calédonie	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	900 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	1908	Comité Régional de la Nouvelle-Calédonie de la Montagne et de l'Escalade	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	600 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	3229	Ligue de Nouvelle-Calédonie d'Athlétisme	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	3234	Ligue de Judo de Nouvelle-Calédonie	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	3240	Ligue de Tir à l'Arc de Nouvelle-Calédonie	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	3241	Ligue Calédonienne de Voile	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	400 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	4178	Comité Régional de Cyclisme	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	600 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	5806	Ligue Calédonienne de Triathlon	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	5868	Ligue Calédonienne de Sport adapté et Handisport	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	900 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	6371	Ligue Calédonienne de Tennis de Table	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	6509	Ligue Régionale de Nouvelle-Calédonie de Basket-Ball	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	6581	Comité Régional de Rugby de Nouvelle-Calédonie	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	7535	Ligue Calédonienne d'Escrime	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	600 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	19279	7542	Ligue Calédonienne de Surf	AIDES AUX STRUCTURES D¿ENTRAINEMENT	DJS	300 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	23224	3233	LIGUE DE HAND BALL	SUBVENTION POLE ESPOIR FEMININ HAND BALL	DJS	5 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-01	Soutien aux actions sportives	23250	3235	LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION FEDERATION NC	SUBVENTION POLE NATATION ESPOIR	DJS	10 000 000
Fonctionnement	933	32	65741	A0802-07	Soutien aux infrastructures sportives	10219	3245	Comité territorial olympique et sportif (CTOS)	SUBVENTION AU CTOS CENTRE OCEANIEN HALTEROPHILIE	DJS	15 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	933	33	6742	A0801-04	Accompagnement des collectivités	13821	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	Politique éducative locale - Accompagnement des communes (subvention)	DJS	5 000 000
Fonctionnement	933	33	65741	A0801-03	Accompagnement des associations d'éducation populaire et de jeunesse	13816	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV. AUX ASS DE JEUNESSE & D'EDUC. POPULAIRE	DJS	19 000 000
Fonctionnement	933	33	65741	A0801-06	Information jeunesse	17468	17665	CENTRE INFORMATION JEUNESSE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTIONS CIJNC	DJS	15 000 000
Fonctionnement	933	33	65741	A0801-07	Initiatives de ou pour les jeunes	17352	16754	FRANCE VOLONTAIRE	SUBVENTION FRANCE VOLONTAIRE - SERVICE VOLONTAIRE OCEANIEN	DJS	12 000 000
Fonctionnement	933	33	65741	A0801-07	Initiatives de ou pour les jeunes	23225	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION JEUNES OCEANIENS	DJS	10 000 000
Fonctionnement	933	33	65741	A0801-07	Initiatives de ou pour les jeunes	23240	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	COMITE JEUNESSE	DJS	5 000 000
Fonctionnement	933	34	65741	A1307-03	Soutien à la diffusion radiophonique	10157	421	RRB ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS	SUBVENTION RADIO RYTHME BLEU	GVT	40 000 000
Fonctionnement	933	34	65741	A1307-03	Soutien à la diffusion radiophonique	10158	5497	ASSOCIATION EDIPOP RADIO DJIDO	SUBVENTION RADIO DJIDO ASSOCIATION EDIPOP	GVT	40 000 000
Fonctionnement	933	34	65741	A1307-03	Soutien à la diffusion radiophonique	10159	8413	DUMBEA COMMUNICATION RADIO OCEANE	SUBVENTION RADIO OCEANE - DUMBEA COMMUNICATION	GVT	17 500 000
Fonctionnement	934	41	65741	A0602-05	Information des professionnels de santé	23270	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DIVERSES	DASAGE	8 258 000
Fonctionnement	934	42	6744	A0202-02	Subventions	7486	10593	HOPITAL NATIONAL DE SAINT MAURICE	SUBVENTIONS A HOPITAL NATIONAL DE ST MAURICE	GVT	4 000 000
Fonctionnement	934	42	65737	A0601-03	Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	8910	1312	CHT GASTON BOURRET	CHT-FONCTIONNEMENT RAOUL FOLLEREAU	FIN	120 000 000
Fonctionnement	934	42	65737	A0601-05	Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	13791	732	INSTITUT PASTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION INSTITUT PASTEUR - TRITHERAPIE	DASAGE	500 000
Fonctionnement	934	42	65737	A0601-05	Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	13792	1312	CHT GASTON BOURRET	SUBVENTION CHT - TRITHERAPIE	DASAGE	5 000 000
Fonctionnement	934	42	65737	A0601-05	Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	18028	1312	CHT GASTON BOURRET	SUBVENTION CHT - POSTE PHARMACIEN	DASAGE	1 040 000
Fonctionnement	934	42	65737	A0601-05	Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	18282	5631	CHS ALBERT BOUSQUET	SUBVENTION CHS PSYCHIATRE ETS SMS	DASAGE	16 900 000
Fonctionnement	934	42	65741	A0601-07	Régulation et organisation de l'offre de soins	16634	10840	NAITRE EN NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION FONC NAITRE EN NC	DASAGE	4 000 000
Fonctionnement	934	42	65741	A0601-07	Régulation et organisation de l'offre de soins	19816	20683	RESEAU SUR L'INSUFFISANCE RENALE-RESIR	SUBVENTION FONCTIONNEMENT RESIR	DASAGE	2 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	934	42	65741	A0601-07	Régulation et organisation de l'offre de soins	21364	10630	ASSOCIATION ONCO-NC	SUBVENTIONS FONC RESEAU ONCO NC	DASAGE	2 000 000
Fonctionnement	934	42	65741	A0601-07	Régulation et organisation de l'offre de soins	23238	En cours	ASSOCIATION SOINS PALLIATIFS DE NC	SUBVENTION FONC RESEAU SOIN PALLIATIFS	DASAGE	2 000 000
Fonctionnement	934	48	65748	A0702-03	Mettre en oeuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrisedes dépenses de santé	21428	56	CAFAT	SUBV° CAFAT - CONTROLE MEDICAL	DASAGE	115 000 000
Fonctionnement	935	50	65737	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	19817	80	INSTITUT DE FORMATION A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT IFAP	DASAGE	7 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0202-02	Subventions	220	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	43	ASSOCIATION AU SERVICE DE NOS RETRAITES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	5 500 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	152	OFFICE ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE NC	POURSUITE TRAVAUX AMELIORATION DE LA MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2015	DASAGE	1 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	982	ASS. SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	1 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	3117	ASSOCIATION L AGE D OR	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	101 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	4765	PETITES SŒURS DES PAUVRES-MA MAISON	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	5 353 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5255	LE SOUVENIR Français	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	202 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5352	ASSOCIATION SOS VIOLENCES SEXUELLES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	13 201 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5401	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE N-C 14-18	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	9 100 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5403	ASSOCIATION ANCIENS D'INDOCHINE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	256 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5405	SECOURS CATHOLIQUE DE NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	1 212 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5408	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	2 350 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	5912	CROIX ROUGE FRANCAISE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	1 500 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6534	ASSOCIATION QUALITE DE VIE DES PATIENTS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	520 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6536	FONDATION DE LA France LIBRE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	2 576 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6585	FEDERATION NATIONALE COMBATTANTS MOINS 20 ANS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	253 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6587	France ALZHEIMER NC	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	1 535 200
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6696	ASAMAD	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	9 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6756	ASS. CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	2 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6808	ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS SECTION UNC LA FOA	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	258 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6809	270EME SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES DE NC	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	309 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6813	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS D'OUTRE-MER	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	1 313 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6823	ASS. MARINS & MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	258 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6824	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS DE PAITA	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	200 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	6830	SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	6 750 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	7130	CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOA	ORGANISATION FETE DE L'EAU 2015	DASAGE	1 545 300

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	7131	ASS. AIDE VOLONTAIRE AUX EVACUES CALEDONIENS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	4 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	7414	ASS. NATIONALE DES TITULAIRES DU TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	300 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	8745	COLLECTIF HANDICAPS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	9 000 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	8747	AMICALE DES COMBATTANTS DU MONT DORE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	100 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	9371	ASSOCIATION DES PARKINSONIENS EN NC	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	404 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	10804	UNION NAT. COMBATTANTS-SECTION UNC-UNCAFN N°9786	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	155 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	11453	CURE OUR KIDS-NOUVELLE CALEDONIE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	2 580 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	11600	ASSOCIATION RENCONTRE ET SOUTIEN AIDES AUX PERSONNES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	307 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	14340	ASSOCIATION EMERAUDE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	200 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	15856	AMICALE DES OPERATIONS EXTERIEURES	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BP 2015	DASAGE	200 000
Fonctionnement	935	50	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	10153	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DIVERSES	DASAGE	2 450 498
Fonctionnement	935	51	6568	A0701-01	Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes,reconnaîtreleurs handicaps ou leurs dépendances et instruire les demandes d'aides	9042	14713	UNION POUR LE HANDICAP	COTISATION GIP UPH	DASAGE	100 000
Fonctionnement	935	51	65738	A0701-02	Structurer le secteur médico-social	16633	14713	UNION POUR LE HANDICAP	SUBVENTION FONCTIONNEMENT GIP UH	DASAGE	173 000 000
Fonctionnement	935	52	65734	A0703-03	Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	16916	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION AUX COMMUNES - CONTRAT LOCAL DE SECURITE	DASPJE	25 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	935	52	65741	A0703-01	Diversifier les propositions éducatives	3487	5572	ASS. POUR PROTECTION DE L'ENFANCE & DE LA JEUNESSE	SUBVENTION APEJ	DASPJE	265 150 966
Fonctionnement	935	52	65741	A0703-01	Diversifier les propositions éducatives	3488	6358	ASSOCIATION NEO CALEDONIENNE CHALLENGE MICHELET	SUBV CHALLENGE MICHELET	DASPJE	2 000 000
Fonctionnement	935	52	65741	A0703-01	Diversifier les propositions éducatives	11298	11231	ACTIVE	CONVENTIONNEMENT MESURES REPARATIONS PARQUET	DASPJE	11 000 000
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	3582	56	CAFAT	COUVERTURE SOCIALE ETUDIANTS VANUATAIS (CAFAT - SOC. MUTUAL. DES FONCTIONNAIRES)	DASAGE	2 295 400
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	3582	1147	MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	COUVERTURE SOCIALE ETUDIANTS VANUATAIS (CAFAT - SOC. MUTUAL. DES FONCTIONNAIRES)	DASAGE	812 975
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	169	ASSOCIATION GESTIONNAIRE LES MANGUIERS	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	5 777 705
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	5406	FOYER BETHANIE ASSOCIATION D ENTRAIDE SOCIALE	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	10 296 000
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	5631	CHS ALBERT BOUSQUET	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	9 320 613
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	6651	ASSOCIATION DEPOTAGE ET MANUTENTION DE NOUMEA	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	1 895 000
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	6781	ASS. POUR LA REINSERTION ANCIENS PRISONNIERS DANS UNE SOCIETE ACCEUILLANTE	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	8 521 000
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	9806	ASSOCIATION ACSMS	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	2 400 000
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	16956	L'ACCUEIL MACADAM PARTAGE	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	12 726 000
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	5519	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	ASSOCIATIONS CHRS	DASAGE	7 457 682
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	21369	9806	ASSOCIATION ACSMS	SUBVENTION TUTELLE MAJEURE	DASAGE	42 573 600
Fonctionnement	935	55	65741	A0702-04	Mettre en oeuvre les actions sociales de la Nouvelle-Calédonie	21369	16023	ASSOCIATION POUR LA GESTION DES TUTELLES EN NC	SUBVENTION TUTELLE MAJEURE	DASAGE	141 752 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	935	58	65741	A0202-02	Subventions	13826	5633	ASSOCIATION ACCES DROIT AIDE AUX VICTIMES	SUBVENTION ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES	GVT	10 000 000
Fonctionnement	936	61	65733	A1301-08	Contribuer à la protection et à l'accès à l'emploi	20240	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	PLACEMENTS DEMANDEURS D'EMPLOI - PROVINCES	DTE	755 250 000
Fonctionnement	936	61	65737	A1203-04	Soutien des établissements publics	1342	7887	IDC-INSTITUT PR LE DEVELOP. DES COMPETENCES NC	PARTIC. AUX CHARGES DE L'IDCNC	FIN	275 000 000
Fonctionnement	936	61	65741	A1301-04	Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelleset collectives au travail	13704	5357	ASS. CALED.D ENSEIGN. SCIENTIFIQUES & ECONOMIQUE	ACESTE CNAM - SUBVENTION	DTE	27 000 000
Fonctionnement	936	61	65741	A1301-05	Contribuer au développement du dialogue social	13705	14236	CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL	CDS-SUBVENTION	DTE	35 000 000
Fonctionnement	936	61	65741	A1301-05	Contribuer au développement du dialogue social	18068	7612	FEDERATION PATRONALE DE NOUVELLE-CALEDONIE	FONCT SYNDICATS-SUBVENTION MEDEF	DTE	20 000 000
Fonctionnement	936	61	65741	A1301-05	Contribuer au développement du dialogue social	18069	9838	CONFEDERATION GENERALE DES PME	FONCT SYNDICATS-SUBVENTION CGPME	DTE	20 000 000
Fonctionnement	936	61	65741	A1301-05	Contribuer au développement du dialogue social	18070	13201	UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE DE N-C	FONCT SYNDICATS-SUBVENTION UPANC	DTE	15 000 000
Fonctionnement	936	63	6561	A1203-04	Soutien des établissements publics	469	469	GIP CADRE AVENIR-GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FORMAT° CADRES AVENIR	GIP FORMATION CADRE-AVENIR	FIN	46 000 000
Fonctionnement	936	63	65737	A0601-05	Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	1314	1838	IFPSS-INST. FORMAT° DES PROFESS° SANITAIRES & SOCIALES	PARTICPATION AUX CHARGES DE L'IFPSS	FIN	300 000 000
Fonctionnement	936	63	65737	A1203-01	Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	23204	-	-	SUBVENTION DEMARCHE QUALIFORPRO PUBLICS	DFP	400 000
Fonctionnement	936	63	65737	A1203-01	Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	23206	-	-	SUBVENTION PES AGRICULTURE CANC	DFP	5 000 000
Fonctionnement	936	63	65737	A1203-04	Soutien des établissements publics	13781	5757	ETFPA CENTRE DE NOUVILLE	SUBV.ETFPA	FIN	217 000 000
Fonctionnement	936	63	65737	A1203-04	Soutien des établissements publics	21236	5779	EMM-ECOLE DES METIERS DE LA MER	SUBV APPUI EMM	FIN	16 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	936	63	65738	A1201-05	Préparer l'entrée en formation	21316	-	-	SUB.RSMA-APPUI PLATEFORMES DECOUVERTE METIERS RSMA	DFP	22 000 000
Fonctionnement	936	63	65741	A1202-03	Accompagner le développement des actifs et des publics spécifiques	21327	-	-	SUB.ACESTE-CNAM ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE DES ACTIFS	DFP	3 350 000
Fonctionnement	936	63	65741	A1203-01	Dimensionner et adapter les moyens humains et les infrastructures de formationet de péri-formation	23205	-	-	SUBVENTION DEMARCHE QUALIFORPRO PRIVES	DFP	300 000
Fonctionnement	937	71	6568	A0405-03	Elaboration d'une réglementation en matière de qualité de l'air et participationau suivi de la qualité de l'air	818	2558	ASSOCIATION SCAL AIR	PARTICIPATION A SCALAIR	IME	14 400 000
Fonctionnement	937	73	65741	A0403-01	Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	13775	177	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE France - WWF	SUBVENTION FONDS MONDIAL POUR LA NATURE FRANCE (PPE-WWF) REVEGETALISATION	DAV	1 000 000
Fonctionnement	937	73	65741	A0403-01	Protection et disponibilité de la ressource en eau etgestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie	19212	18798	CONSEIL DE L'EAU DE LA NERA	SUBVENTION CONSEIL DE L'EAU A BOURAIL	DAV	2 600 000
Fonctionnement	937	74	6568	A0308-05	Coordination de la collecte de l'exploitation et de la diffusion des données géographiques	13814	16235	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NC	CEN DOTATION	DSI	15 200 000
Fonctionnement	937	74	65748	A1305-01	Gestion des zones inscrites au patrimoine mondial de l Unesco	23218	6396	COMMUNE DE POUM	SUBVENTION EXPOSITION BELEP UNESCO	MMP	1 200 000
Fonctionnement	937	75	6561	A0401-07	Diffusion de la donnée cartographique	245	890	SERAIL	PARTICIPATION AU GIE SERAIL	FIN	3 300 000
Fonctionnement	937	75	6742	A0102-01	Financement exceptionnel de projets	19959	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION FONC -TNT- AUX COMMUNES	FIN	16 500 000
Fonctionnement	938	81	65734	A0503-05	Aptitudes des conducteurs	20737	5961	COMMUNE DE PAITA	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE COMMUNES	DTT	1 000 000
Fonctionnement	938	81	65737	A0503-01	Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementati on et communication)	21856	1312	CHT GASTON BOURRET	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE	DTT	8 000 000
Fonctionnement	938	81	65741	A0503-01	Politique de sécurité routière (sensibilisation, responsabilisation,réglementati on et communication)	21392	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE	DTT	16 530 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	938	81	65741	A0503-05	Aptitudes des conducteurs	19969	5392	Association ASS. SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE D'AIDE AUX DETENUS	SUBVENTIONS EDUCATION ROUTIERE	DTT	1 600 000
Fonctionnement	938	82	65737	A0502-05	Gestion des aéroports territoriaux	21720	5240	CHAMBRE DE COMMERCE ET D' INDUSTRIE DE NC	CCI - SUBVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC AERODROME MAGENTA	DAC	164 000 000
Fonctionnement	938	82	65741	A0501-02	Formation	3948	103	ASSOCIATION AERO CLUB CALEDONIEN	SUBVENTION A L'AERO-CLUB CALEDONIEN	DAC	2 500 000
Fonctionnement	938	82	65742	A0502-06	Exercer une tutelle économique sur les compagnies aériennes localeset sur les aéroports	19388	4773	AIR CALEDONIE	SUBVENTION AIRCAL EMISSION CARTES	DAC	8 000 000
Fonctionnement	938	82	65742	A0502-07	Contribuer à la continuité territoriale aérienne	13777	4773	AIR CALEDONIE	AIRCAL CONTINUITE TERRIT. INTERIEURE	DAC	400 000 000
Fonctionnement	938	83	65731	A0504-09	Développement, modernisation et entretien du balisage	16863	13337	SHOM-SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE MARINE	SUBVENTION SHOM SURVEILLANCE TSUNAMI	FIN	3 290 000
Fonctionnement	938	83	65742	A0504-11	Contribuer à la continuité territoriale maritime	21230	1726	SUDILES - BETICO	BETICO CONTINUITE TERRIT. INTERIEURE	MMP	20 000 000
Fonctionnement	939	90	65737	A1303-01	Soutien financier à l'ISEE	1329	6412	ISEE-INSTITUT DE LA STATISTIQUE & ETUDES ECONOMIQUES	INSTITUT STATISTIQUES ETUDES ECONOMIQUES	FIN	332 000 000
Fonctionnement	939	90	65741	A0202-02	Subventions	243	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	939	90	65741	A0401-11	Economie verte	23198	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DIVERSES GVT	DAE	8 000 000
Fonctionnement	939	90	65741	A1302-08	Soutien et pilotage	1319	6000	ADECAL-AGENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE N-C	SUBVENTION A L'ADECAL	FIN	32 000 000
Fonctionnement	939	90	65741	A1302-09	Gestion administrative et financière des subventions accordées	10119	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DIVERSES - GVT	DAE	28 000 000
Fonctionnement	939	90	65741	A1302-09	Gestion administrative et financière des subventions accordées	16927	14724	FEDERATION NATIONALE SYNDICATS EXPLOITANTS AGRICOLES	SUBVENTION FONCT. FNSEA	DAE	4 000 000
Fonctionnement	939	90	65742	A1302-09	Gestion administrative et financière des subventions accordées	13780	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBV. ECOPAIN - MESURES CONTRE VIE CHERE	DAE	52 000 000
Fonctionnement	939	91	65734	A1307-01	Economie numérique	16924	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	GVT	5 650 000
Fonctionnement	939	91	65738	A1307-01	Economie numérique	16925	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS	GVT	8 700 000
Fonctionnement	939	91	65741	A1305-05	Soutien et pilotage	23278	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	MMP	5 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	939	91	65741	A1307-01	Economie numérique	16911	16385	OBSERVATOIRE NUMERIQUE NC	SUBVENTION ADHESION OBSERVATOIRE NUMERIQUE	GVT	5 000 000
Fonctionnement	939	91	65741	A1307-01	Economie numérique	16926	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	GVT	5 650 000
Fonctionnement	939	91	65741	A1307-02	Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	16999	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION AIDE A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE	GVT	50 000 000
Fonctionnement	939	92	6561	A1103-03	Soutien à la recherche	16880	6023	IAC-INSTITUT AGRONOMIQUE NEO-CALEDONIEN	CDI 2011/2015 - IAC	FIN	140 000 000
Fonctionnement	939	92	6568	A0404-02	Santé animale	21144	8021	OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES - OIE	OFFICE INTERNATIONAL EPIZOOTIES-PARTICIPATION NC	DAV	3 750 000
Fonctionnement	939	92	6744	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1864	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	CANC - BONIFICATION GAZOLE ET AIDE A L'ENERGIE	DAV	126 000 000
Fonctionnement	939	92	6744	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	5257	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	CANC- FONC DU RESEAU DE BIENVENUE A LA FERME	DAV	2 100 000
Fonctionnement	939	92	6744	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	20088	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	SUBVENTION CANC- CHARTE BOVINE	DAV	3 500 000
Fonctionnement	939	92	6744	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	23235	5647	FEDERATION DES COURSES HIPPIQUES DE NOUVELLE-CALEDONIE - FCH-NC	SUB FCHNC RENOUVELLMT CHEVAUX ET GRANDE COURSE	DAV	11 000 000
Fonctionnement	939	92	6744	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	23279	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	SUBV CANC ◆ ETUDE CARREAU PRODUCTEUR	DAV	4 000 000
Fonctionnement	939	92	6747	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1560	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VERSEES	DAV	10 000 000
Fonctionnement	939	92	65737	A0404-02	Santé animale	21145	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	CANC GROUPEMENT DEFENSE SANITAIRES (GDS)	DAV	45 000 000
Fonctionnement	939	92	65737	A0404-04	Protection des végétaux	21160	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	CANC GROUPEMT DEFENSE SANITAIRE (GDSV)VEGETAL	DAV	2 000 000
Fonctionnement	939	92	65737	A0404-05	Inspection aux frontières	21174	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	CANC UNITE TRAITEMT PRODUITS VEGETAUX TONTOUTA	DAV	28 160 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	939	92	65737	A0404-05	Inspection aux frontières	21176	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	CANC SUBVENTION INSPECTION PHYTOSANITAIRE	DAV	4 900 000
Fonctionnement	939	92	65737	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	21602	1534	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-CALEDONIE - CANC	SUBVENTION CANC - SALON DE L'AGRICULTURE	DAV	3 500 000
Fonctionnement	939	92	65737	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	23258	5771	ERPA-ETABLISSEMENT DE REGULATION DES PRIX AGRICOLES	SOUTIEN A L'ERPA 2015 SUIVIE EN AE	FIN	900 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A0202-02	Subventions	318	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU GOUVERNEMENT	GVT	3 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A0404-01	Sécurité sanitaire des aliments	13675	14774	INTERPROFESSION VIANDE DE NC - IVNC	INTERPROFESSION VIANDE N-C (IVNC)	DAV	15 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A0404-02	Santé animale	21973	6831	GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE TERRITORIAL	SUBVENTION AU GPT TECH. VET POUR LE BIEN ETRE ANIMAL	DAV	15 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A0404-04	Protection des végétaux	21972	6195	ARBOFRUITS	ARBOFRUITS	DAV	6 700 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1837	3274	COMITE FOIRE EXPOSITION AGRICOLE ET ARTISANALE - FEAAB	SUBVENTION COMITE FOIRE EXPOSITION AGRIC.ET ARTIS. DE BOURAIL	DAV	18 500 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1842	5393	UPRA EQUINE	SUBVENTION A L'UPRA-EQUINE	DAV	24 200 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1844	5656	UPRA SELECTION	SUBVENTION A L'UPRA SELECTION	DAV	7 300 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1846	5647	FEDERATION DES COURSES HIPPIQUES DE NOUVELLE-CALEDONIE - FCH-NC	SUBVENTION A LA FEDERATION DES COURSES HIPPIQUES DE NC	DAV	39 400 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	1849	6831	GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE TERRITORIAL	SUBVENTION AU GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE TERRITORIAL	DAV	500 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13758	6577	SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE	SUBVENTION SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE	DAV	1 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13759	6616	CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT DE N.C.	SUBVENTION CENTRE D'INIATION A L'ENVIRONNEMENT	DAV	1 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13760	10439	FEDERATION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE	SUBVENTION FEDERATION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE DE NOUVELLE-CALEDONIE	DAV	1 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13761	7027	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE NC	SUBVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX NOUVELLE CALEDONIE	DAV	1 000 000

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2015
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13762	11052	COMITE REG. D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE	SUBVENTION COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE	DAV	300 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13772	11764	SYNDICAT D'INITIATIVE IAAI	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA FOIRE DES ILES	DAV	1 500 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	13779	6322	COMITE ORGANISATEUR FOIRES EXP AGRICOLES & ARTISA-	SUBVENTION AU COMITE DE FOIRE DE KOUMAC	DAV	5 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	17743	5820	COMITE FETES PAITA	SUBVENTION POUR LA FOIRE DE PAITA	DAV	5 500 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	17745	5278	ASSOCIATION FETE DU CERF ET DE LA CREVETTE	SUBVENTION POUR LA FOIRE DE BOULOUPARIS	DAV	1 500 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	21246	22542	ASSOCIATION BIO CALEDONIA	SUBVENTION FONCTIONNEMENT BIO CALEDONIA	DAV	1 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-02	Gestion des aides au secteur agricole	22146	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTIONS POUR LA FILIERE EQUINE	DAV	8 000 000
Fonctionnement	939	92	65741	A1304-03	Production de statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	8647	6195	ARBOFRUITS	ARBOFRUITS-ENQUETE	DAV	14 600 000
Fonctionnement	939	93	6561	A1306-01	Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	14041	9841	GIP CNRT NICKEL ET SON ENVIRONNEMENT	PARTICIPATION CNRT CD 11-15	IME	12 000 000
Fonctionnement	939	93	65737	A1306-01	Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	19412	6456	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	SUBVENTION IRD RESEAU SISMOLOGIQUE	IME	5 000 000
Fonctionnement	939	93	65738	A1306-01	Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la NC	21622	6453	INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATIO-	SUBVENTION IFREMER PARTENARIAT	IME	9 400 000
Fonctionnement	939	95	65737	A1302-08	Soutien et pilotage	1340	5240	CCI-CHAMBRE DE COMMERCE ET D' INDUSTRIE DE NC	CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE PARTICIP. CHARGES	FIN	70 000 000
Fonctionnement	939	96	6561	A0202-02	Subventions	247	117	GIE NOUVELLE-CALEDONIE TOURISME POINT SUD	GIE NC TOURISM ET POINT SUD	FIN	825 000
Fonctionnement	939	96	6561	A0202-02	Subventions	1335	2468	SYNDICAT MIXTE-AQUARIUM DE NOUMEA ET DE LA PS	SYNDICAT MIXTE - AQUARIUM DE NOUMEA	FIN	26 000 000
Total Fonctionnement											**12 408 134 922**
Total général											**14 483 108 247**

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort.		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Part garantie (en %)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
Totaux généraux					**53 198 003 855,00**		**46 963 688 389,00**											**1 358 687 715,00**	**1 456 176 953,00**
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**36 240 000,00**		**30 876 824,00**											**1 409 302,00**	**1 962 122,00**
Chambre d' Agriculture NC	2011	P	Antenne de Pouembout	BNP Paribas	36 240 000,00	80,00	30 876 824,00	11,92	M	F		4,82	F		4,70	A-1	XPF	1 409 302,00	1 962 122,00
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**7 071 216 935,00**		**5 568 015 201,00**											**187 964 102,00**	**460 551 678,00**
Alliance Scolaire Evangelique	2009	P	Renovat°&Construct° enseignement privé ASEE	BRED Banque Calédonienne d'Inv	176 000 000,00	80,00	156 099 550,00	19,49	A	F		5,20	F		5,20	A-1	XPF	8 117 177,00	4 621 944,00
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2007	P	Programme investissement 07/08 enseignement privé	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	413 689 738,00	80,00	306 203 522,00	12,49	A	F		4,28	F		4,28	A-1		13 105 511,00	18 093 990,00
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2007	X	programme investissement 07/08 enseignement prive	Caisse Dépôts Consignations	514 874 810,00	80,00	402 474 614,00	13,42	A	V	LIVRET A	1,73	V	LIVRET A	2,70	A-1		10 866 814,00	19 281 789,00
Institut Statistique Etude Eco	2005	P	Acquisition de lots immobilier pour bureaux	BRED Banque Calédonienne d'Inv	280 000 000,00	100,00	164 616 254,00	10,18	M	V	EURIBOR03M	3,25	V	EURIBOR03M	3,10	A-1	XPF	4 899 315,00	13 863 237,00
Air Calédonie	2006	P	ATR 42-500 F-OIPI n° 647 PRET sur 12 ans	Banque de Nouvelle-Caledonie	525 992 840,00	50,00	210 871 892,00	3,99	S	V	EURIBOR06M	3,92	V	EURIBOR06M	3,59	A-1		7 125 649,00	48 879 340,00
Air Calédonie	2006	P	ATR 72-500 F-OIPN n° 735 PRET sur 12 ans	BRED Banque Calédonienne d'Inv	498 464 260,00	50,00	221 880 195,00	4,24	S	V	EURIBOR06M	3,95	V	EURIBOR06M	3,59	A-1		7 563 473,00	45 205 165,00
Air Calédonie	2007	P	ATR 72-500 F-OIPS n° 764 PRET sur 12 ans	Societe Générale	498 608 652,00	50,00	264 983 850,00	5,49	S	V	EURIBOR06M	3,57	V	EURIBOR06M	3,59	A-1		9 128 543,00	43 039 391,00
Direct. de l'Enseignemt Catho.	2010	P	Programme d' investissement 2010/2013 de la DDEC	Societe Générale	855 200 000,00	80,00	738 259 755,00	15,74	A	F		4,47	F		4,47	A-1	XPF	33 000 211,00	32 573 474,00
Sté Néocalédonienne d'énergie	2011	P	TR.1/3 BOUCAGE DU NORD 2011-2013 Total 10 500 EUR	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	1 002 386 635,00	80,00	914 834 145,00	8,83	S	F		2,97	F		2,95	A-1		26 327 586,00	90 154 336,00
Syndicat Mixte de Transport Interurbain	2014	P	Acquisition de matériels roulants composés de quarante autocars	Banque de Nouvelle Calédonie	1 200 000 000,00	100,00	1 114 285 716,00	7,00	T	V	EURIBOR03M	4,20	V	EURIBOR03M	4,20	A-1	XPF	19 456 500,00	85 714 284,00
Centre hospitalier Territorial **(9)**	2014	P	Financement des équipements dans le cadre du projet médipôle	BRED Banque Calédonienne d'Inv	250 000 000,00	50,00	245 078 706,00	7,00	T	V	EURIBOR03M	5,55	V	EURIBOR03M	5,41	A-1	XPF	11 922 535,00	30 338 518,00
Direct. de l'Enseignemt Catho.**(9)**	2014	P	Programme d'investissement 2013/2015 de la DDEC	Societe Générale	856 000 000,00	80,00	828 427 002,00	18,92	T	V	EURIBOR03M	4,40	F		4,40	A-1	XPF	36 450 788,00	28 786 210,00
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logements aidés par l'état					**46 090 546 920,00**		**41 364 796 364,00**											**1 169 314 311,00**	**993 663 153,00**
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Val d'Auteuil 2- logements sociaux	Caisse Dépôts Consignations	115 146 778,00	100,00	90 542 967,00	22,33	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 897 375,00	2 724 030,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	ISSAMATRO	Caisse Dépôts Consignations	197 802 864,00	100,00	161 747 119,00	23,67	A	V	LIVRET A	3,39	V	LIVRET A	3,20	A-1		5 175 908,00	4 581 779,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Résidence les Pins-logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	40 112 411,00	100,00	31 541 451,00	22,33	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 009 326,00	948 940,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VALLON D'ARGENT IV-	Caisse Dépôts Consignations	19 938 544,00	100,00	15 678 205,00	22,33	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		501 703,00	471 686,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Val de Magenta 6- logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	95 532 100,00	100,00	75 119 422,00	22,33	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 403 821,00	2 260 005,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VAL MAGENTA 7- logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	16 738 186,00	100,00	13 161 681,00	22,33	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		421 173,00	395 976,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LA FOA site 1 et 2-logement sociaux	Caisse Dépôts Consignations	113 060 859,00	100,00	88 902 751,00	22,33	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 844 888,00	2 674 683,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	CALLIANDRA-	Caisse Dépôts Consignations	86 795 227,00	100,00	70 974 089,00	23,67	A	V	LIVRET A	3,39	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 271 171,00	2 010 469,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Coteau des Oliviers 1-	Caisse Dépôts Consignations	123 373 150,00	100,00	100 884 545,00	23,67	A	V	LIVRET A	3,39	V	LIVRET A	3,20	A-1		3 228 305,00	2 857 736,00
SEM de l'Agglomération	2005	X	Kaméré 9 & 11 globalisé	Caisse Dépôts Consignations	544 602 387,00	100,00	439 295 434,00	27,33	A	V	LIVRET A	3,25	V	LIVRET A	3,15	A-1		13 837 805,00	15 592 749,00
SEM de l'Agglomération	2005	X	Katiramona 1-	Caisse Dépôts Consignations	82 454 893,00	100,00	66 511 016,00	27,33	A	V	LIVRET A	3,25	V	LIVRET A	3,15	A-1		2 095 097,00	2 360 802,00
SEM de l'Agglomération	2005	X	Katiramona 2 -	Caisse Dépôts Consignations	87 378 878,00	100,00	70 482 875,00	27,33	A	V	LIVRET A	3,25	V	LIVRET A	3,15	A-1		2 220 211,00	2 501 783,00
SEM de l'Agglomération	2006	X	Kaméré 10	Caisse Dépôts Consignations	109 223 628,00	100,00	100 395 726,00	27,75	A	V	LIVRET A	3,28	V	LIVRET A	3,15	A-1		3 162 465,00	1 978 726,00
SEM de l'Agglomération	2006	X	Petite Normandie 1	Caisse Dépôts Consignations	148 909 427,00	100,00	117 966 490,00	27,75	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	A-1		3 715 944,00	4 581 545,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	Boulari Centre Ville	Caisse Dépôts Consignations	1 485 825 493,00	100,00	1 128 720 437,00	33,33	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	A-1		33 861 613,00	53 202 344,00
Fonds Social de l'Habitat	2006	X	Palmiers III Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	874 185 314,00	100,00	222 367 021,00	2,16	T	V	LIVRET A	3,06	V	LIVRET A	2,70	A-1		4 975 265,00	97 186 100,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	X	Charpentier 1 Lotissement Jacarandas Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	210 043 923,00	100,00	170 818 326,00	27,16	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		5 466 187,00	6 039 542,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Berlioz 1 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	137 930 903,00	100,00	109 269 271,00	27,67	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	A-1		3 441 982,00	4 243 765,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Charpentier 3 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	189 277 472,00	100,00	149 946 175,00	27,67	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	A-1		4 723 304,00	5 823 562,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	X	Charpentier 2 - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	131 887 923,00	100,00	104 482 004,00	27,67	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	A-1		3 291 183,00	4 057 839,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Schubert - Lotissement Jacarandas II Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	225 918 787,00	100,00	176 655 331,00	27,67	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	3,15	A-1		5 564 642,00	7 165 141,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération KHAT	Caisse Dépôts Consignations	644 028 245,00	100,00	514 033 382,00	32,67	A	V	LIVRET A	3,15	V	LIVRET A	3,00	A-1		15 421 001,00	18 849 914,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération BIZET Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	491 010 310,00	100,00	371 489 456,00	28,16	A	V	LIVRET A	3,52	V	LIVRET A	3,40	A-1		12 630 641,00	18 459 835,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2005	X	Opération KAMERE VIII - Kaméré 8	Caisse Dépôts Consignations	357 006 359,00	100,00	269 314 604,00	28,16	A	V	LIVRET A	3,27	V	LIVRET A	3,15	A-1		8 483 409,00	13 524 409,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération KAMERE VI Habitat	Caisse Dépôts Consignations	232 934 621,00	100,00	175 400 770,00	28,16	A	V	LIVRET A	3,11	V	LIVRET A	3,00	A-1		5 262 023,00	8 865 125,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2006	X	Opération HAENDEL 1 Habitat lotissement Jacarandas	Caisse Dépôts Consignations	486 230 111,00	100,00	366 133 362,00	28,16	A	V	LIVRET A	3,11	V	LIVRET A	3,00	A-1		10 984 001,00	18 505 153,00
Sté Immobilière de N-C	2005	X	VILLAGE DE NORMANDIE 2-	Caisse Dépôts Consignations	243 509 785,00	100,00	212 474 128,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		6 799 173,00	4 718 952,00
Sté Immobilière de N-C	2005	X	MARCONI 5 Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	30 731 265,00	100,00	26 814 524,00	25,25	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		858 064,00	595 538,00
Sté Immobilière de N-C	2005	X	COTEAUX DES OLIVIERS 2 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	201 831 981,00	100,00	168 350 616,00	25,25	A	V	LIVRET A	2,14	V	LIVRET A	2,00	A-1		3 367 012,00	4 532 319,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	LA CAFERIE- Koné	Caisse Dépôts Consignations	34 700 000,00	100,00	30 777 598,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,38	V	LIVRET A	3,20	A-1		984 883,00	640 697,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	HAMEAU DU BOIS III - Tina sur mer	Caisse Dépôts Consignations	50 405 012,00	100,00	44 724 993,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 431 199,00	931 039,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	VAL ROLDA - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	159 889 379,00	100,00	142 347 943,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		4 555 134,00	2 963 254,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	HAUTS DE MALAOUI - Mont Dore	Caisse Dépôts Consignations	161 686 158,00	100,00	143 947 597,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		4 606 323,00	2 996 554,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	KAMERE VII - Zac Kaméré Ducos	Caisse Dépôts Consignations	166 015 871,00	100,00	147 802 297,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		4 729 673,00	3 076 797,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	VAL D'ARGENT III - Rue Henry Boissery Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	96 737 947,00	100,00	86 124 844,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 755 994,00	1 792 859,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	PERVENCHES 2 - rue A Ohlen Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	395 388 186,00	100,00	352 010 215,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		11 264 327,00	7 327 789,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	JARDINS DE LA FONTAINE 6 - Rue Pantaloni + Malaval	Caisse Dépôts Consignations	94 473 031,00	100,00	84 108 412,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 691 469,00	1 750 883,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	IMMEUBLE MARY - Vallée du Tir Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	58 429 952,00	100,00	52 019 611,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 664 628,00	1 082 891,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	TOURMALINE III - 4ème KM Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	112 170 525,00	100,00	102 387 943,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,20	A-1		3 276 414,00	1 984 366,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	KAALA GOMEN - Lot 130, 131 et 132	Caisse Dépôts Consignations	20 200 000,00	100,00	18 092 901,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		578 973,00	376 640,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	VAL NINDIAH - Pouembout	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000,00	100,00	27 139 352,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		868 459,00	564 959,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	PARC KOYABOA - Poindimié	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000,00	100,00	27 139 352,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		868 459,00	564 959,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	CENTRE CULTUREL - Koumac	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000,00	100,00	27 139 352,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		868 459,00	564 959,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	NEPOUI POSTE-poya	Caisse Dépôts Consignations	30 300 000,00	100,00	27 139 352,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		868 459,00	564 959,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	CITADINES II - Rue des Bougainvilliers Païta	Caisse Dépôts Consignations	133 533 890,00	100,00	119 021 686,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,38	V	LIVRET A	3,20	A-1		3 808 693,00	2 477 672,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	COTEAUX DES OLIVIERS III-	Caisse Dépôts Consignations	151 473 031,00	100,00	135 672 606,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		4 341 523,00	2 824 294,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	RESIDENCE BILEOLA - Boulouparis	Caisse Dépôts Consignations	53 076 969,00	100,00	47 540 415,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 521 292,00	989 648,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	PERVENCHES 1 - rue Ohlen Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	115 623 986,00	100,00	103 563 039,00	26,83	A	V	LIVRET A	3,37	V	LIVRET A	3,20	A-1		3 314 018,00	2 155 869,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	PERVENCHES II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	80 423 628,00	100,00	72 685 005,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		2 289 578,00	1 432 568,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	ILOT LESERVOISIER - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	200 460 740,00	100,00	181 171 697,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		5 706 908,00	3 570 760,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	NORMANDIE VILLAGE II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	15 815 036,00	100,00	14 432 712,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		454 630,00	284 458,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort.		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Part garantie (en %)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
Sté Immobilière de N-C	2002	X	HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	25 176 014,00	100,00	22 975 486,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		723 728,00	452 829,00
Sté Immobilière de N-C	2006	C	TUBANDIII Aménagement - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	58 263 723,00	100,00	27 189 737,00	6,25	A	V	LIVRET A	4,71	V	LIVRET A	2,70	A-1		734 123,00	3 884 248,00
Sté Immobilière de N-C	2006	C	TUBAND IV Aménagement - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	96 446 897,00	100,00	57 868 138,00	11,25	A	V	LIVRET A	4,49	V	LIVRET A	2,70	A-1		1 562 440,00	4 822 345,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	TUBAND IV - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	567 539 976,00	100,00	523 529 717,00	28,08	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		16 491 186,00	9 691 192,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	TUBAND III - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	519 039 976,00	100,00	478 790 683,00	28,08	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		15 081 906,00	8 863 017,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	TUBAND II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	456 149 045,00	100,00	425 730 663,00	28,08	A	V	LIVRET A	3,48	V	LIVRET A	3,40	A-1		14 474 842,00	7 503 173,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	TUBAND I - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	436 471 002,00	100,00	407 364 854,00	28,08	A	V	LIVRET A	3,48	V	LIVRET A	3,40	A-1		13 850 405,00	7 179 490,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	CHAPUIS - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	512 170 048,00	100,00	478 015 894,00	28,08	A	V	LIVRET A	3,48	V	LIVRET A	3,40	A-1		16 252 541,00	8 424 660,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	VALLON D'ARGENTIII - Henry Boissery	Caisse Dépôts Consignations	9 549 881,00	100,00	7 690 733,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,15	V	LIVRET A	3,00	A-1		230 722,00	285 031,00
Sté Immobilière de N-C	2006	X	COTEAU DES OLIVIERS III Celières - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	16 457 876,00	100,00	13 253 895,00	26,25	A	V	LIVRET A	3,15	V	LIVRET A	3,00	A-1		397 617,00	491 211,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	SAMINADIN La Caravelle - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	57 406 325,00	100,00	43 227 209,00	28,25	A	V	LIVRET A	3,11	V	LIVRET A	3,00	A-1		1 296 816,00	2 184 795,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	KASTAVY La Corvette - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	72 436 874,00	100,00	54 545 277,00	28,25	A	V	LIVRET A	3,11	V	LIVRET A	3,00	A-1		1 636 359,00	2 756 833,00
Sté Immobilière de N-C	2006	C	SAMINADIN-LA CARAVELLE-	Caisse Dépôts Consignations	36 910 024,00	100,00	22 146 014,00	11,25	A	V	LIVRET A	5,19	V	LIVRET A	2,70	A-1		597 943,00	1 845 501,00
Sté Immobilière de N-C	2006	C	LESERVOISIER Aménagement - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	266 847 852,00	100,00	160 108 711,00	11,25	A	V	LIVRET A	3,62	V	LIVRET A	2,70	A-1		4 322 936,00	13 342 393,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	RIVIERE SALEE - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	7 200 965,00	100,00	5 834 771,00	27,25	A	V	LIVRET A	3,15	V	LIVRET A	3,00	A-1		175 044,00	209 557,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	TOURMALINES III- Armand Ohlen PK4 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	23 474 224,00	100,00	20 989 187,00	26,41	A	V	LIVRET A	3,09	V	LIVRET A	3,00	A-1		629 677,00	452 430,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	MAGENTA Cécile Péronnet - Portes de Fer	Caisse Dépôts Consignations	16 166 629,00	100,00	13 099 438,00	27,25	A	V	LIVRET A	3,15	V	LIVRET A	3,00	A-1		392 983,00	470 470,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	X	VIVALDI I LTA PLAI 01 à 2.55%	Caisse Dépôts Consignations	80 169 056,00	100,00	72 233 172,00	33,50	A	V	LIVRET A	1,83	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 300 197,00	1 558 791,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	X	VIVALDI I LTA PLS NC01 à 3.55%	Caisse Dépôts Consignations	75 094 726,00	100,00	56 925 684,00	33,50	A	V	LIVRET A	2,85	V	LIVRET A	2,80	A-1		1 593 919,00	2 704 712,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	X	RANCH VALLEY Païta	Caisse Dépôts Consignations	708 245 943,00	100,00	708 245 943,00	7,83	A	V	LIVRET A	2,51	V	LIVRET A	2,05	A-1		14 519 042,00	81 605 909,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	TOURMALINES 4 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	119 683 413,00	100,00	105 203 484,00	20,41	A	V	LIVRET A	2,92	V	LIVRET A	3,00	A-1		3 156 105,00	3 090 953,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	TUBAND V SCI Allunga - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	669 056 086,00	100,00	628 743 637,00	32,41	A	V	LIVRET A	2,74	V	LIVRET A	2,80	A-1		17 604 821,00	8 092 796,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	TUBAND VI SCI Allunga - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 293 828 520,00	100,00	1 215 871 835,00	32,41	A	V	LIVRET A	2,74	V	LIVRET A	2,80	A-1		34 044 412,00	15 649 943,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Les Collines d'Auteuil RT n°1 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 076 365 036,00	100,00	1 002 178 689,00	34,41	A	V	LIVRET A	2,94	V	LIVRET A	3,00	A-1		30 065 360,00	14 998 191,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Le Parc de la Mangrove - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	159 926 372,00	100,00	151 949 629,00	34,41	A	V	LIVRET A	2,95	V	LIVRET A	3,00	A-1		4 558 489,00	1 582 704,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Les Jardins de YAHOUE	Caisse Dépôts Consignations	672 681 026,00	100,00	668 818 641,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,96	V	LIVRET A	3,00	A-1		20 459 975,00	481 618,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Le Castex Centre Ville - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	215 400 000,00	100,00	214 163 221,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,96	V	LIVRET A	3,00	A-1		6 551 513,00	154 220,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	KASTAVY - La Corvette Pret Suppl.	Caisse Dépôts Consignations	32 300 119,00	100,00	29 792 507,00	27,41	A	V	LIVRET A	2,94	V	LIVRET A	3,00	A-1		893 776,00	520 505,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Saminadin La Caravelle Pret Suppl.	Caisse Dépôts Consignations	25 537 589,00	100,00	23 554 983,00	27,41	A	V	LIVRET A	2,94	V	LIVRET A	3,00	A-1		706 649,00	411 530,00
Sté Immobilière de N-C	2005	P	construction logement n° 7 sci ouerendi	DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	690 000 000,00	100,00	648 573 940,00	19,50	A	F		5,03	F		5,03	A-1		32 623 270,00	19 543 864,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES CITADINES - Paita	Caisse Dépôts Consignations	63 200 000,00	100,00	49 295 305,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 577 449,00	1 483 074,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VALLON D'ARGENT II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	29 291 050,00	100,00	22 846 699,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		731 094,00	687 354,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VAL DE MAGENTA III rue Allegre - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	64 260 024,00	100,00	50 122 116,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 603 907,00	1 507 949,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES COTEAUX DES NIAOULIS Magenta - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	82 021 002,00	100,00	63 975 482,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 047 215,00	1 924 734,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	RESIDENCE IAORA rue de Papeete Ducos - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	71 511 098,00	100,00	55 777 871,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 784 891,00	1 678 105,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	VAL DE MAGENTA V - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	50 894 033,00	100,00	39 696 788,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 270 297,00	1 194 297,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	Programme SCWEITZER - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	53 481 504,00	100,00	39 481 813,00	22,50	A	V	LIVRET A	2,14	V	LIVRET A	2,00	A-1		789 637,00	1 368 759,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	KAMERE IV Zac de Kaméré Ducos - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	97 623 031,00	100,00	76 144 895,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 436 636,00	2 290 857,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	KAMERE V Zac de Kaméré Ducos - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	119 781 026,00	100,00	93 427 888,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		2 989 692,00	2 810 823,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	TOURMALINE II Portes de Fer - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	35 020 048,00	100,00	27 315 254,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		874 088,00	821 792,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES JARDINS DE LA FONTAINE Rivière Salée - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	500 714 320,00	100,00	390 551 679,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		12 497 654,00	11 749 938,00
Sté Immobilière de N-C	2002	X	LES HAMEAUX DU BOIS II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	76 437 947,00	100,00	59 620 761,00	22,50	A	V	LIVRET A	3,35	V	LIVRET A	3,20	A-1		1 907 864,00	1 793 720,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	HAMEAU DU BOIS II bis - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	114 657 160,00	100,00	105 380 860,00	27,50	A	V	LIVRET A	3,23	V	LIVRET A	3,15	A-1		3 319 498,00	1 933 704,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2007	X	SCI PIVARA Quartier de Koutio - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 031 027 007,00	100,00	915 892 696,00	34,25	A	V	LIVRET A	2,99	V	LIVRET A	3,00	A-1		27 476 780,00	22 686 864,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	KAMERE IX - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	286 997 971,00	100,00	214 544 685,00	28,50	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	A-1		6 436 340,00	10 843 542,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	PETITE NORMANDIE II - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	356 752 983,00	100,00	265 434 142,00	28,50	A	V	LIVRET A	3,00	V	LIVRET A	3,00	A-1		7 963 025,00	13 415 601,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	RIVIERE SALEE - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	150 121 957,00	100,00	112 223 331,00	28,50	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	A-1		3 366 700,00	5 672 004,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	LA TONTOUTA - Païta	Caisse Dépôts Consignations	173 442 959,00	100,00	129 656 891,00	28,50	A	V	LIVRET A	3,05	V	LIVRET A	3,00	A-1		3 889 706,00	6 553 134,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	KAMERE X Tranche 2 - MAKOGAI	Caisse Dépôts Consignations	80 855 012,00	100,00	80 855 012,00	33,67	A	V	LIVRET A	3,06	V	LIVRET A	3,00	A-1		2 425 650,00	0,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLAIB02	Caisse Dépôts Consignations	299 947 582,00	100,00	291 556 100,00	35,33	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	A-1		5 248 010,00	2 052 959,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI MOSSIBA Lot Jacarandas PLSNC	Caisse Dépôts Consignations	449 555 035,00	100,00	447 153 362,00	35,33	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		12 940 174,00	0,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI LOCABRA Lot n°2+353 Motor - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	193 939 965,00	100,00	183 925 920,00	34,33	A	V	LIVRET A	2,75	V	LIVRET A	2,80	A-1		5 149 926,00	2 039 802,00
Fonds Calédonien de l'Habitat	2008	X	SCI LOCABRA Lot n°2+353 PLAIB02	Caisse Dépôts Consignations	202 367 855,00	100,00	187 708 557,00	34,33	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	A-1		3 378 754,00	2 856 353,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Les TAMARINS LTA rue Vu - Païta	Caisse Dépôts Consignations	105 855 251,00	100,00	102 893 792,00	35,09	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 852 088,00	724 516,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Les JARIOTS & MELROSE Colardeau - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	950 832 458,00	100,00	942 521 776,00	35,33	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		26 390 610,00	2 064 399,00
Sté Immobilière de N-C	2007	X	Opération TAMINA Zac de Dumbéa sur mer	Caisse Dépôts Consignations	798 842 113,00	100,00	782 668 179,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		20 349 372,00	8 723 063,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Opération TUBAND 7 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 095 952 745,00	100,00	1 046 994 724,00	36,16	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		27 221 863,00	17 175 205,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Opération TUBAND 8 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	725 596 181,00	100,00	693 182 601,00	36,16	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		18 022 748,00	11 371 168,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	PERVENCHES V Raymond Brun - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	368 367 900,00	100,00	365 148 206,00	35,33	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		10 224 149,00	799 782,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	PASSIFLORE 67 Bis avenue Koenig - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	71 174 344,00	100,00	70 552 249,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		1 975 463,00	154 530,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	BOURAIL - LA lot 144 section Maraichères	Caisse Dépôts Consignations	172 225 298,00	100,00	170 719 976,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		4 780 159,00	373 927,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Les TAMARINS 1 rue Vu - Païta	Caisse Dépôts Consignations	202 374 821,00	100,00	200 605 979,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		5 616 968,00	439 385,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	BOURAIL - LTA Lot 144 section Maraichères	Caisse Dépôts Consignations	68 053 580,00	100,00	66 149 679,00	35,09	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 190 695,00	465 785,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	Petite Nomandie - VATOA Prêt complémentaire	Caisse Dépôts Consignations	44 036 038,00	100,00	32 837 066,00	28,41	A	V	LIVRET A	2,85	V	LIVRET A	2,80	A-1		919 438,00	1 674 178,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Acquis.foncière ZAC Vallon Dore	Caisse Dépôts Consignations	210 000 000,00	100,00	191 549 934,00	8,50	A	V	LIVRET A	3,13	V	LIVRET A	2,55	A-1		4 884 524,00	18 978 716,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Portage foncier Terrain Wright Op. ONDENIA - Païta	Caisse Dépôts Consignations	238 663 484,00	100,00	238 663 484,00	9,42	A	V	LIVRET A	2,88	V	LIVRET A	2,60	A-1		6 205 251,00	0,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Portage foncier Les Collines de Carignan - Païta	Caisse Dépôts Consignations	89 498 807,00	100,00	89 498 807,00	9,42	A	V	LIVRET A	2,52	V	LIVRET A	2,60	A-1		2 326 969,00	0,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Portage foncier Ferme de la Coulée Goetoro	Caisse Dépôts Consignations	119 331 742,00	100,00	119 331 742,00	9,42	A	V	LIVRET A	2,52	V	LIVRET A	2,60	A-1		3 102 625,00	0,00
SEM de l'Agglomération	2007	X	Kaméré X - tranche 1 Complément (Makogai)	Caisse Dépôts Consignations	18 447 255,00	100,00	14 338 549,00	27,83	A	V	LIVRET A	2,96	V	LIVRET A	2,80	A-1		401 479,00	594 751,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLSNC 3,55%	Caisse Dépôts Consignations	335 625 418,00	100,00	317 709 654,00	34,41	A	V	LIVRET A	3,03	V	LIVRET A	2,80	A-1		8 895 870,00	3 545 760,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Remparts de la butte 1 Lot Ambrym PLAI 2.55%	Caisse Dépôts Consignations	199 545 943,00	100,00	181 744 852,00	34,41	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	A-1		3 271 407,00	3 512 396,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PLS NC 3.55%	Caisse Dépôts Consignations	265 393 991,00	100,00	235 132 159,00	34,25	A	V	LIVRET A	2,79	V	LIVRET A	2,80	A-1		6 583 700,00	5 953 067,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Rempart de la butte 2 (EFATE) PLAI 2.55%	Caisse Dépôts Consignations	271 114 439,00	100,00	246 928 869,00	34,41	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	A-1		4 444 720,00	4 772 141,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Coeur de ville koutio 1 Lot Tanna PPU 3.75%	Caisse Dépôts Consignations	211 414 467,00	100,00	179 648 521,00	19,41	A	V	LIVRET A	2,62	V	LIVRET A	2,70	A-1		4 850 510,00	6 647 057,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort.		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Part garantie (en %)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
SEM de l'Agglomération	2007	X	Rempart de la butte 2 (EFATE) PLS NC 3.55%	Caisse Dépôts Consignations	880 746 897,00	100,00	833 732 420,00	34,41	A	V	LIVRET A	2,75	V	LIVRET A	2,80	A-1		23 344 507,00	9 304 770,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Robinson MAUPITI Mont Dore PLSNC 3.55%	Caisse Dépôts Consignations	108 294 749,00	100,00	100 491 160,00	34,41	A	V	LIVRET A	2,74	V	LIVRET A	2,80	A-1		2 813 752,00	1 571 611,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Kamere phase 3 TAMANOU PLS NC 3.55%	Caisse Dépôts Consignations	324 883 294,00	100,00	301 472 593,00	34,41	A	V	LIVRET A	2,74	V	LIVRET A	2,80	A-1		8 441 233,00	4 714 819,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Tontouta Joseph KOLONGA PLS NC 3.55%	Caisse Dépôts Consignations	123 168 496,00	100,00	116 593 733,00	34,41	A	V	LIVRET A	3,31	V	LIVRET A	2,80	A-1		3 264 624,00	1 301 230,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Robinson MAUPITI Mont Dore PLAI 2.55%	Caisse Dépôts Consignations	55 904 057,00	100,00	50 916 969,00	34,41	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	A-1		916 505,00	984 020,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Kamere phase 3 TAMANOU PLAI 2.55%	Caisse Dépôts Consignations	167 712 172,00	100,00	152 750 909,00	34,41	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	A-1		2 749 517,00	2 952 060,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Tontouta Joseph KOLONGA PLAI 2.55%	Caisse Dépôts Consignations	78 265 632,00	100,00	71 283 714,00	34,41	A	V	LIVRET A	1,75	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 283 106,00	1 377 628,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op Ylang ilôt 2 25 LA ZAC 3 - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	314 281 847,00	100,00	307 918 663,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		8 005 885,00	3 431 846,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Réhabilitation Pierre Lenquete PLSNC	Caisse Dépôts Consignations	154 000 372,00	100,00	145 288 001,00	26,92	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		3 777 488,00	3 158 193,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. Thio Village PLSNC Centre Bourg	Caisse Dépôts Consignations	85 106 039,00	100,00	82 453 619,00	36,91	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		2 143 795,00	976 289,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. GPDL KANODA - Mont Dore	Caisse Dépôts Consignations	97 253 456,00	100,00	92 920 089,00	30,92	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		2 415 922,00	1 578 823,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. LA FOA PLSNC - La Foa	Caisse Dépôts Consignations	183 520 831,00	100,00	177 801 183,00	36,91	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		4 622 831,00	2 105 257,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. BADAMIERS Plaisance - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	375 290 693,00	100,00	359 399 726,00	36,91	A	V	LIVRET A	2,85	V	LIVRET A	2,85	A-1		10 242 891,00	5 601 746,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Op. MACARANGA Zac - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	977 523 270,00	100,00	963 154 240,00	36,25	A	V	LIVRET A	2,56	V	LIVRET A	2,60	A-1		25 042 011,00	3 461 685,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	op. HAUT d'AUDRAIN 13 LTA Ducos	Caisse Dépôts Consignations	96 816 760,00	100,00	94 259 742,00	37,08	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 696 675,00	1 346 782,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LTA Zac 2	Caisse Dépôts Consignations	42 768 746,00	100,00	41 639 185,00	37,08	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	A-1		749 505,00	594 940,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. YLANG Ilôt 2 10 LTA Zac 3 - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	77 469 359,00	100,00	75 423 329,00	37,08	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 357 621,00	1 077 644,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Réhabilitation Pierre Lenquette PLAI - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	423 720 363,00	100,00	395 752 438,00	26,92	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	A-1		7 123 544,00	9 911 506,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. THIO Village PLAI Centre bourg - Thio	Caisse Dépôts Consignations	24 633 413,00	100,00	23 398 165,00	36,91	A	V	LIVRET A	2,05	V	LIVRET A	2,05	A-1		479 662,00	428 746,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. LA FOA F1 PLAI - La Foa	Caisse Dépôts Consignations	63 351 074,00	100,00	61 245 666,00	36,91	A	V	LIVRET A	2,05	V	LIVRET A	2,05	A-1		1 255 536,00	770 483,00
Sté Immobilière de N-C	2008	X	Réhabilitation Cité Pierre Lenquête PPU	Caisse Dépôts Consignations	189 336 890,00	100,00	159 187 758,00	11,92	A	V	LIVRET A	2,70	V	LIVRET A	2,70	A-1		4 298 069,00	10 818 872,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. LE BOSQUET PN - Voh	Caisse Dépôts Consignations	1 831 654 177,00	100,00	1 794 569 141,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		46 658 797,00	20 001 012,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. HAUT D'AUDRAIN 15 LA - Ducos	Caisse Dépôts Consignations	188 972 653,00	100,00	185 146 573,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		4 813 811,00	2 063 513,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. MARTAWI Ilôt 1 Zac - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	868 406 216,00	100,00	850 823 819,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		22 121 420,00	9 482 685,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. MARTAWI Ilôt 2 5 LA Zac 2 - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	72 127 736,00	100,00	70 667 409,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		1 837 353,00	787 597,00
Sté Immobilière de N-C	2010	X	Op. YLANG Ilôt 1 Zac 1 - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	653 973 886,00	100,00	640 733 044,00	37,08	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		16 659 058,00	7 141 162,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération ARUE Vallon - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	364 520 954,00	100,00	348 237 202,00	36,33	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		9 054 167,00	5 712 585,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération ORONA - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	719 283 037,00	100,00	696 865 537,00	36,91	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		18 118 504,00	8 251 303,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération ARAWA - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	1 134 942 291,00	100,00	1 075 632 693,00	36,91	A	V	LIVRET A	1,85	V	LIVRET A	1,85	A-1		19 899 205,00	20 505 820,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération TAKUTEA 1bis PLS - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	64 416 174,00	100,00	61 538 597,00	36,33	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		1 600 002,00	1 009 498,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération TAKUTEA 2 bis - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	215 807 889,00	100,00	206 167 394,00	36,33	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		5 360 352,00	3 382 030,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération TKUTEA 1 bis PLAI Zac - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	45 696 526,00	100,00	43 027 348,00	36,33	A	V	LIVRET A	1,30	V	LIVRET A	1,30	A-1		559 356,00	912 958,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Opération TIKOPIA centre urbain - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	265 277 678,00	100,00	253 427 285,00	36,33	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		6 589 110,00	4 157 295,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Op.TAKUTEA 1 bis Locatif intermédiaire - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	26 753 111,00	100,00	25 118 278,00	26,33	A	V	LIVRET A	3,40	V	LIVRET A	3,40	A-1		854 021,00	582 413,00
Sté Immobilière de N-C	2009	X	Acquisition Terrain Creek Salée - Pouembout VKP	Caisse Dépôts Consignations	83 532 220,00	100,00	83 532 220,00	9,92	A	V	LIVRET A	3,24	V	LIVRET A	2,60	A-1		2 171 838,00	0,00
Sté Immobilière de N-C	2010	C	PHARE Université de Nouville Construction - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	1 636 955 222,00	100,00	1 461 523 413,00	31,15	T	F			3,63	F		3,58	A-1	51 717 880,00	46 768 748,00
Sté Immobilière de N-C	2010	C	PHARE Université de Nouville - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	449 655 660,00	100,00	418 741 827,00	37,08	T	F			3,90	F		0,90	A-1	14 967 768,00	11 241 392,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	TAKUTEA 2 - Construction de 7 LAT - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	93 656 425,00	100,00	90 349 449,00	25,16	A	V	LIVRET A	3,34	V	LIVRET A	3,39	A-1		3 062 847,00	952 224,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	lot PETITE NORMANDIE II Op. KUENI Zone B - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	70 000 000,00	100,00	69 388 169,00	35,50	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		1 942 869,00	151 981,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Lot La TONTOUTA Op. KOLOVAÏ Cité Martinet - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	41 779 952,00	100,00	37 015 949,00	34,09	A	V	LIVRET A	2,79	V	LIVRET A	2,80	A-1		1 036 446,00	937 168,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Lot EFATE Prêt complémentaire LA - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	16 035 919,00	100,00	15 895 758,00	35,50	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		445 081,00	34 816,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	UERE LA Petite Normandie - Boulari	Caisse Dépôts Consignations	161 461 217,00	100,00	160 049 977,00	35,50	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		4 481 400,00	350 556,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Opération TAKUTEA 1 PLS Zac - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	360 207 668,00	100,00	344 116 597,00	36,33	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		8 947 032,00	5 644 988,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Lot EFATE Pêt complémentaire LTA - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	17 061 217,00	100,00	16 583 903,00	35,50	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	A-1		298 511,00	116 773,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	TAKUTEA 2 - construction 20 LTA	Caisse Dépôts Consignations	184 267 345,00	100,00	179 112 190,00	35,16	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	A-1		3 224 020,00	1 261 198,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	TAKUTEA 2 Construction de 20 LA - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	186 075 471,00	100,00	184 449 091,00	35,16	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		5 164 574,00	403 998,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Programme ERROMANGO Centre Ville - Boulari	Caisse Dépôts Consignations	310 809 202,00	100,00	308 092 595,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		8 626 593,00	674 813,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	UERE LTA Petite Normandie - Boulari	Caisse Dépôts Consignations	79 092 840,00	100,00	76 880 099,00	35,50	A	V	LIVRET A	1,77	V	LIVRET A	1,80	A-1		1 383 842,00	541 342,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	SCI MANGAREVA Centre urbain de Koutio - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	360 039 774,00	100,00	356 892 874,00	35,09	A	V	LIVRET A	2,76	V	LIVRET A	2,80	A-1		9 993 000,00	781 700,00
SEM de l'Agglomération	2009	X	Op. TAKUTEA 1 Locatif intermédiaire ZAC - Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	189 105 684,00	100,00	180 041 611,00	26,41	A	V	LIVRET A	3,40	V	LIVRET A	3,40	A-1		6 121 414,00	3 367 607,00
SEM de l'Agglomération	2008	X	Op. TAKUTEA 1 PLAI - Zac Dumbéa	Caisse Dépôts Consignations	345 079 893,00	100,00	326 860 958,00	36,33	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	A-1		5 883 498,00	6 292 906,00
SEM de l'Agglomération	2010	X	Op PINSAT - MANGAIIA de Papeete PLSNC - Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	80 616 101,00	100,00	78 983 888,00	37,75	A	V	LIVRET A	2,60	V	LIVRET A	2,60	A-1		2 053 581,00	880 300,00
SEM de l'Agglomération	2010	X	Op PINSAT-MANGAÏA PLAI de Papeete Nouméa	Caisse Dépôts Consignations	41 867 146,00	100,00	40 761 397,00	37,75	A	V	LIVRET A	1,80	V	LIVRET A	1,80	A-1		733 704,00	582 399,00

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois, …)
(5) Taux annuel, tout frais compris.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).
(9) En cours de formalisation.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	**C1.2**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	2 814 864 668,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	1 980 993 333,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**4 795 858 001,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**42 592 692 066,00**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**11%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			**1 628 133 000**	**1 528 133 000**
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			**1 628 133 000**	**1 528 133 000**
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)**		**1 527 833 000**	**1 527 833 000**
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1 052 833 000	1 052 833 000
1642	EMPRUNTS EN FRANCS CFP		120 000 000	120 000 000
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT		355 000 000	355 000 000
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			**100 300 000**	**300 000**
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
139	**SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**		**100 300 000**	**300 000**
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		300 000	300 000
2761	CREANCES POUR AVANCES EN GARANTIES D EMPRUNT		100 000 000	
Transferts entre sections = C+D				
Reprise sur autofinancement antérieur (C)				
Charges transférées (D) = E+F+G				
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	3 533 333 335	3 180 000 000	3 180 000 000
166	Refinancement de dette			
	Total	3 533 333 335	3 180 000 000	3 180 000 000

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d			**1 530 000 000**	**1 530 000 000**
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	**AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES**			
2...	**Immobilisations**			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)		***2 012 730 000***		
951	***VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)***		***1 530 000 000***	***1 530 000 000***

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières	**-1 867 000**	**1 867 000**	**1 867 000**

	Montant
Dépenses financières (I)	**1 528 133 000**
Recettes financières (III)	**1 530 000 000**
Solde (recettes-dépenses) (3)	**+1 867 000**
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	**+1 867 000**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Indiquer le signe algébrique..
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV – ANNEXES
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public administratif	Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie	2000	Délib n° 128 du 20/11/00	SPA	Non
Etablissement public administratif	Académie des langues Kanak	2007	Délib n° 265 du 17/01/07	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles	2002	Délib n° 342 du 30/12/02	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de développement des compétences (IDCNC)	1989	Délib n° 36 du 6/10/06	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence sanitaire et social de Nouvelle-Calédonie	2001	Délib n° 264 du 23/11/01	SPA	Non
Etablissement public administratif	Bibliothèque Bernheim	1907	Délib 231/CP du 18/11/97	SPA	Non
Etablissement public administratif	Centre de rencontre et d'échanges internationnaux du pacifique	1992	Délib n° 269 du 14/01/92	SPA	Non
Chambre consulaire	chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie	1936	Délib n° 26 du 19/07/96	SPA	Non
Chambre consulaire	Chambre de commerce et d'industrie	1976	Décret n° 76-131 du 06/02/76	SPA	Non
Chambre consulaire	Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	1979	Délib n° 79/CP du 12/02/09	SPA	Non
Etablissement public administratif	Ecole des métiers de la mer	1990	Délib n° 85/CP du 14 novembre 1990	SPA	Non
Etablissement public administratif	Conservatoire de musique et de danse	1981	Délib n° 80CP du 23/02/2012	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Etablissement de régulation des prix agricoles	1989	Délib n° 81 du 30/01/89 et arrêté n° 89-15/CC du 22/05/89	SPA	Non
Etablissement public administratif	Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes	1990	Délib n° 130 du 21/08/90	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation à l'administration publique	1988 transféré à la Nc en 2002	Délib n° 326 du 12/12/02	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation aux professions sanitaires et sociales	2004	Délib n° 47 du 30/12/2004	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie	1990	Délib n° 70 du 16/01/90	SPA	Non
Etablissement public administratif	Fonds Nickel	2009	Délib n° 467 du 18/03/09	SPA	Non
Etablissement public administratif	Institut de la statistique et des études économiques	1985	Délib n° 102 du 07/08/90	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique	1963	Délib n° 25 du 17/09/99	SPIC	Non

Etablissement public à caractère industriel et commercial	Office des postes et télécommunications	1958 transféré à la NC en 2002	délib n° 51 du 23/10/02	SPIC	Non
Etablissement public administratif	Caisse locale de retraite	1954	délib n° 365/CP du 17/11/94	SPA	Non
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Port autonome de la Nouvelle-Calédonie	1967	Délib n° 121/cp du 16/05/91	SPIC	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier territorial	1978	Délib n° 114 du 03/08/78	SPA	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier spécialisé	1989	Délib n° 50 du 28/12/89	SPA	Non
Etablissement public hospitalier	Centre hospitalier du Nord	1999	Délib n°46 du 21/12/99	SPA	Non
Etablissement public administratif	centre de documentation pédagogique	1992 transféré à la NC en 2012	Délib 78CP du 23/02/2012	SPA	Non
Etablissement public administratif	Agence pour le développement de la culture kanak - centre culturel Tjibaou	1989 transféré à la NC en 2012	Délib 79CP du 23/02/2012	SPA	Non

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les patentes	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur la contribution foncière	.....	%	%	%	%		%
Total des contributions directes							
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits de licence	.....	%	%	%	%		%
Total des contributions indirectes							
TOTAL GENERAL							

ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice...54....
Nombre de membres présents...53.....
Nombre de suffrages exprimés..53.....
VOTES : Pour....52.....
Contre.....
Abstentions....1.....

Date de convocation : 11/12/2014

Présenté par le gouvernement
A .Nouméa.....le...17/12/2014..

Délibéré par le congrès réuni en séance publique le...mercredi 17 décembre 2014.....
A...Nouméa.....le...17/12/2014...

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le ..... et de la publication le .....
A....., le ...../...../.....